colorchecker CLASSIC



x·rite

mm

FACULTÉ DES LETTRES

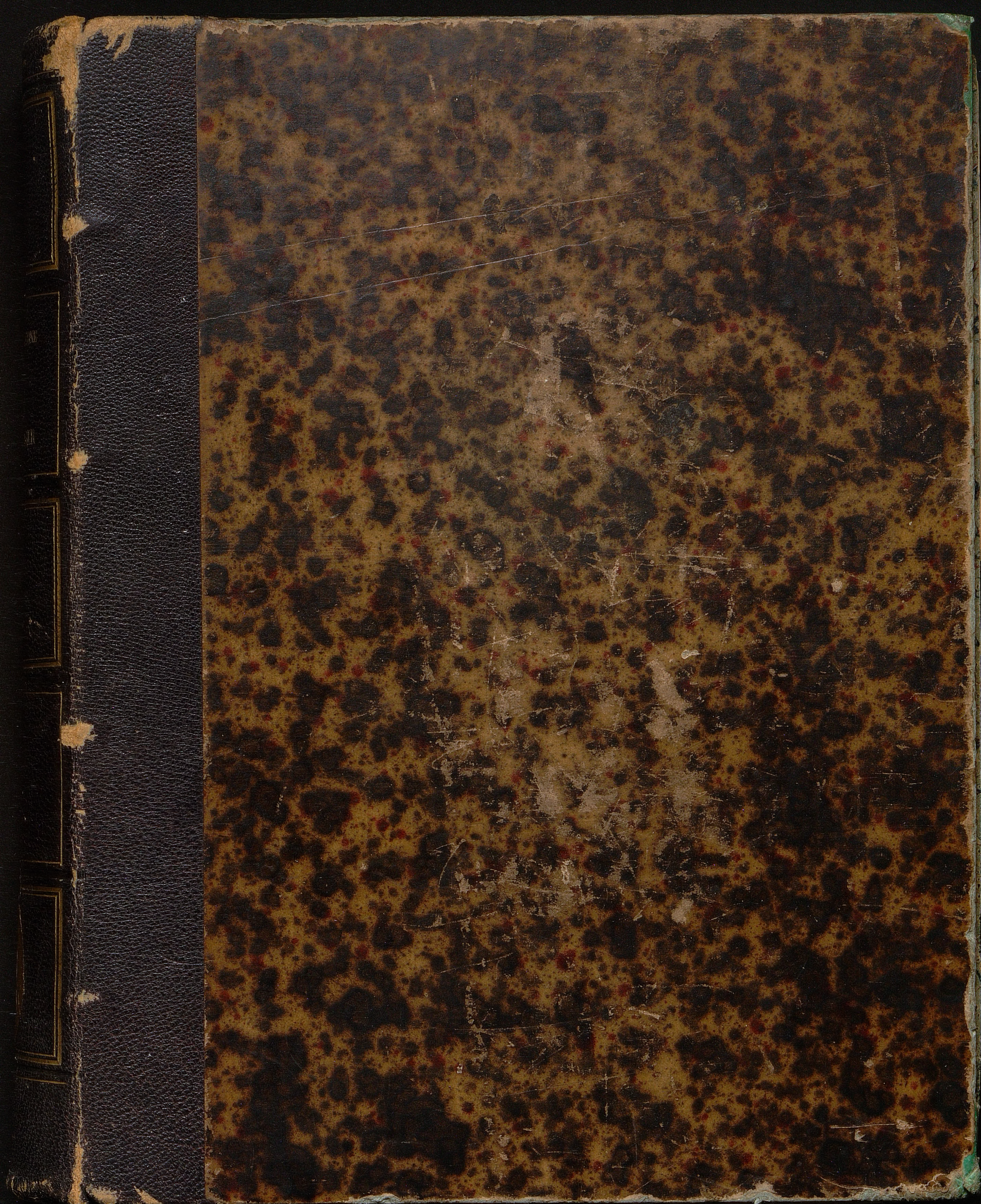
ÉLOQUENCE LATINE

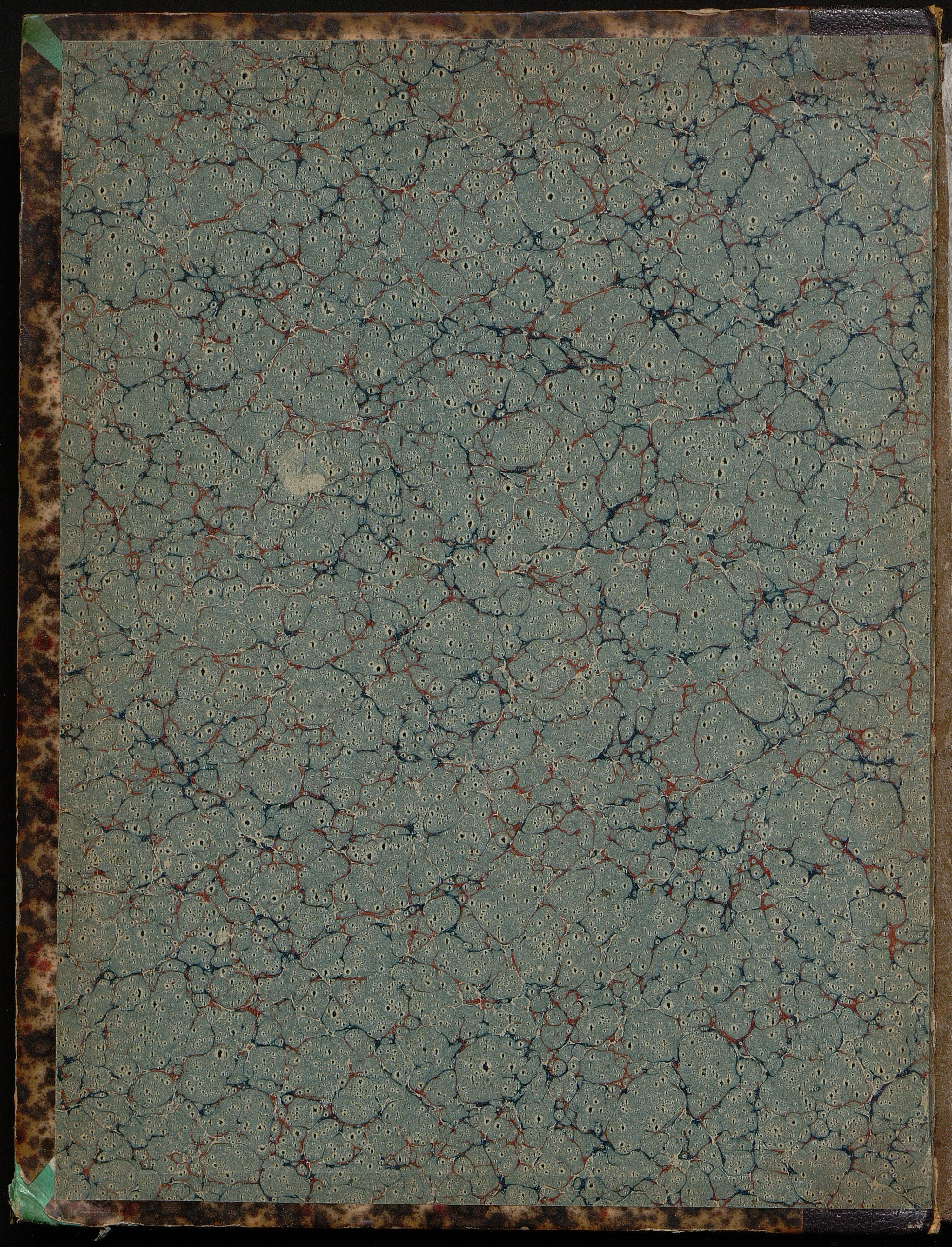
COURS

DE M. BERGER

1855-56

ÉCOLE NORMALE







Rédactions des Elèves transcrites avec les Notes du Professeur.

Faculté des Lettres.

Eloquence latine.

M.r Berger, professeur.

1855 - 56.



De la vie et des ouvrages de Cicéron.



le cours a été rédigé par M. M.:

Bailly
Colomb
Combaud
Gaultier de Claubry
Gindre de Mancy
Hinstin
Jacob
Jacquot
Labbé
Lafargue
Marotte
Mercier
Pigeonneau
Royet

Élèves de 3me année.

1re Leçon.

État de Rome au temps de Cicéron.

Appréciation générale du rôle politique et de l'éloquence politique de Cicéron.

Très bonne rédaction. Grande facilité à saisir et à rendre la pensée, à en exprimer les nuances. Point d'embarras pour combler les lacunes des notes : ce qui, dans le style, n'est pas de moi, fait honneur au reste. J'ai relevé quelques mots, j'ai chicané quelques termes : ce sont des vétilles, dont je suis presque honteux. Ma leçon doit beaucoup à une telle rédaction.

1re Leçon

État de Rome au temps de Cicéron. Appréciation générale du rôle politique et de l'éloquence politique de Cicéron.

Nous nous sommes occupés jusqu'ici des origines de la littérature latine. Dans les fragments qui ont dû passer sous nos yeux, nous n'avons pas trouvé cette élégance, ces ornements littéraires qui appartiennent aux monuments d'une époque postérieure ; mais l'étude de ces lambeaux de l'antiquité romaine nous a peut-être mieux fait comprendre le caractère et la nature des hommes et de la Cité. On commence généralement à pénétrer dans la connaissance de la cité romaine par la lecture de ses grands écrivains ; si l'on vient ensuite à ouvrir les grammairiens, les rhéteurs, les annalistes, un monde tout nouveau se découvre à l'investigateur curieux : il y trouve, avec une langue nouvelle, des détails inattendus sur la religion, sur la politique, sur l'organisation militaire : et l'on chercherait en vain de pareils détails chez les grands écrivains, qui, en véritables artistes, sacrifient tout ce qui pourrait rompre l'unité harmonieuse de leur œuvre. Aussi n'avons-nous pas craint de nous arrêter longtemps sur l'inscription du tombeau des Scipions, sur le texte

mutilé du Sénatus-consulte contre les Bacchanales l'étude de pareils monuments, à défaut d'intérêt littéraire, a vraiment un intérêt historique et philosophique.

Après une année consacrée à cet examen des plus anciens monuments, nous arrivons à l'époque vraiment littéraire. L'année dernière, nous étions sans cesse aux prises avec les difficultés des textes; nous avions à faire œuvre de patience et de sagacité personnelle pour les éclaircir. Au point où nous sommes arrivés, les secours de l'érudition ne nous manqueront pas. Tout a été dit sur Cicéron. La sagacité des interprètes a examiné, approfondi, tourmenté toutes les pages de Cicéron. Que de travaux entassés depuis les scholies d'Asconius Pédanius jusqu'à l'édition d'Orelli! Le travail de l'érudition étant fait complètement, nous n'aurons plus qu'à choisir, mais à choisir avec une critique sévère et à juger. Outre ces secours généraux de l'érudition, nous aurons les secours de l'érudition et des lettres françaises. La grande édition de Cicéron, donnée par le savant doyen de la faculté des lettres de Paris, Mr. Le Clerc, nous offre un texte complet et fixé avec un rare esprit critique, et une traduction qui compte parmi les œuvres littéraires de ce temps. Ces traductions, faites par l'éditeur lui-même, par MM.

Guerould, Burnouf, Gaillard, de Wailly, valent bien des commentaires.

La vie et les œuvres de Cicéron représentent une époque bien définie de l'histoire littéraire et de l'histoire politique de Rome, qui nous occupera pendant ce premier semestre

Quel est d'abord le caractère propre de cette époque dans la littérature ?

En général, on ne peut définir une époque par des dates précises. Mais il se trouve qu'au moment où Cicéron commence à parler, il s'est fait un silence profond dans la littérature latine, et qu'à sa mort il se produit un autre silence. Nous avons là par hasard une époque bien déterminée, comprise entre deux dates précises, la mort de Sylla et la mort de Cicéron. Jetons un coup-d'œil sur l'état de Rome elle-même pendant cette période ; car la constitution de la Cité ne peut être étrangère au développement de la littérature.

Il se présente à nous, au premier coup-d'œil, un phénomène nouveau, singulier à observer. La Rome de Sylla et de Cicéron est toujours la même ville, bâtie sur ses sept collines, au bord du Tibre. C'est toujours cette ville dont nous avons pu suivre pas à pas l'histoire politique et les con-

quêtes. Mais elle a subi une transformation telle, qu'à deux siècles de distance, Rome ne se serait pas reconnue elle-même. Au temps de Scipion et de Gracchus, Rome est encore un état, quoiqu'elle commence à souffrir de ses richesses et de ses accroissements mais les maux qu'elle souffre, qui sont les inévitables conséquences de ses conquêtes, sont des maux tout romains il ne s'agit que de trouver une politique intérieure qui pare à ces difficultés. Rome, sous Sylla, c'est la sentine et l'égout du monde. Il n'y a plus à Rome de citoyens romains : le Romain est perdu dans un monde de Syriens, d'Africains, d'Espagnols. L'organisation par tribus, par centuries, est devenue flottante et incertaine. Les élections ne sont plus que des batailles, et les suffrages se comptent à la pesanteur des bras. Rome a cessé d'être une Cité, pour devenir une Capitale. Tous les liens de la vie politique étant brisés, les liens de la vie civile se sont trouvés relâchés du même coup. Autrefois chacun s'agitait dans une sphère limitée ; les rapports de l'individu avec la société étaient restreints et bien définis. Maintenant chaque homme, jeté tout seul dans ce gouffre où l'on est si facilement oublié et perdu, cherche à se faire lui-même sa voie. La politique est un champ ouvert à toutes les folies, à toutes les turpitudes. Ce n'est plus

la vie régulière de l'ancienne Rome; c'est une vie confuse et agitée sans rien de déterminé. L'univers s'est rassemblé dans cette capitale de la confusion, et Lucain peut dire:

Lucain, Phars. liv. Ier

.... Urbem populis victis que frequentem
Gentibus, et generis, coeat si turba, capacem
humani ....

Quels peuvent être les arts et la litterature d'un pareil Etat? Au bas de la société, nous trouvons cette lie infame, caractérisée par Salluste, qui ne connait pas, qui ne peut connaître les plaisirs du goût. Un peu au-dessus, les nécessités de la vie nous donnent une catégorie d'hommes étrangers à toute patrie, prêts à tout faire pour vivre: c'est le Grec, qui, lorsqu'il a faim, escaladerait le ciel sur un ordre de son riche patron; c'est le pauvre citoyen, qui vend son suffrage. Enfin, au dessus de cette plèbe si multiple, qui se tourmente de mille façons pour se procurer sa subsistance de chaque jour, sont les hommes de loisir: pour eux sont faits les arts, et une litterature nouvelle, faite pour ces hommes qui veulent en parer leurs loisirs, vient alors de naître: c'est une littérature d'emprunt, toute grecque d'origine.

Rome n'a eu de poésie que quand le souffle de la Grèce fut venu féconder son propre génie. Mais les premiers poëtes*, bien qu'ils traduisent les Grecs,

* Ennius, Naevius,

sont encore romains d'âme et de caractère. Dès l'âge suivant, la différence est sensible; nous ne faisons que nous attacher aux jugements d'Horace et de Quintilien si nous disons que Pacuvius fut un artisan de style à la recherche des élégances. Ce sera bien autre chose si nous arrivons à Lucilius; lorsque Naevius se faisait satirique, ses sentiments étaient toujours romains et patriotiques. Lucilius est un homme de parti. Nous ne lui chercherons pas querelle, parcequ'il attaque les Albutius, les Lupus, les Carbon, que nous ne connaissons point; mais il flétrit Mucius Scaevola le plus honnête homme de la république, l'adversaire des publicains, l'avocat courageux qui a entrepris de défendre les provinces contre leurs exactions. C'est que Lucilius n'est lui-même qu'un chevalier qu'un publicain : il n'est plus Romain. On me fera peut-être cette objection, que c'est précisément à cette époque qu'Attius écrivit le premier des tragédies dont le sujet était emprunté à l'histoire nationale, des tragédies romaines. Sans doute, mais cette tragédie en toge est morte avec lui. La tentative d'Attius ne nous montre pas en lui un poète plus patriote que les autres, mais seulement un auteur de tragédies qui, venu assez tard et trouvant déjà tous les sujets grecs et mythologiques traités par ses prédécesseurs, cherche à rajeunir le théâtre p

des emprunts faits aux vieilles annales de Rome. Mais que cette tragédie soit morte avec lui, voilà ce qui démontre sans réplique combien l'inspiration nationale était alors absente de la poésie. C'est ce qui est arrivé à notre tragédie française du dix-huitième siècle. Du Belloy, sans avoir, non plus qu'Attius, d'autre but que d'intéresser par le choix nouveau des sujets, a traité le Siège de Calais et d'autres épisodes de l'histoire nationale; mais sa tentative a échoué comme celle de l'auteur du Brutus, et il est lui-même tombé dans l'oubli.

Avec le nom d'Attius se ferme l'ère antérieure à Sylla. A cette époque où nous sommes arrivés, la poésie grecque va recevoir la consécration du génie. Ce ne sont plus des tentatives que les poésies de Catulle, que le poème de Lucrèce; ce sont déjà des chefs-d'œuvre, mais où est marquée encore plus fortement l'empreinte de la poésie grecque. Si je me demande comment ils ont exprimé les sentiments humains, je trouverai qu'on n'a jamais surpassé Catulle pour les secrets, les faiblesses, les délicatesses du cœur; qu'on n'a jamais surpassé Lucrèce pour l'énergie des convictions, pour la raison qui démontre et qui pénètre, pour la peinture des erreurs et des maux de l'humanité. Ce sont deux grands poètes; mais sont-ils des poètes romains?

Qu'y a-t-il de plus romain que la famille et la patrie ? ni la famille, ni la patrie ne sont ni dans Catulle, ni dans Lucrèce. Pas de famille pour Catulle, qui a abandonné de bonne heure le foyer paternel pour le foyer banal des Lesbie et des Hypsitille. Pas de patrie pour ce poète, qui ne demande plus à Rome que ses faciles plaisirs. Et qu'on ne nous objecte pas les épigrammes contre César : ce sont des traits tout personnels, qui d'ailleurs s'attaquent au déprédateur des Gaules, à l'ami infâme de Mamurra, plutôt qu'à l'ennemi des lois et de la patrie. D'ailleurs Catulle n'attaqua dans César que l'ambitieux postulant ; le jour où César est devenu un ambitieux régnant, Catulle a soupé chez lui. On ne trouve pas davantage dans Lucrèce la patrie et la famille. Il a choisi, il est vrai, un asile plus élevé, il s'est réfugié dans les régions sereines de la philosophie ; d'où il contemple avec une pitié mélancolique les vaines agitations des hommes. Nous admirerons son indifférence sublime ; mais nous devrons avouer que, lui aussi, s'est mis au-dessus de la Cité. Tous deux ont fui la vie politique, l'un pour gagner des régions plus élevées, l'autre pour se plonger dans les plaisirs vulgaires où il espère s'oublier lui-même. Nous avons deux grands poètes, mais qui sont tous deux des-

artistes; de véritables Grecs et non des Romains; tandis que l'art s'élève, le patriotisme décroît. La poésie annonce la dissolution de la Cité.

L'histoire nous offre le même tableau. Ce sont d'admirables écrivains que César et Salluste, mais on ne trouve plus chez eux le patriotisme romain des annalistes des siècles précédents. On se prend à regretter, en les lisant, les anecdotes puériles du vieux Pison, les détails minutieux, souvent ridicules, du vieux Fabius qui jetaient tant de jour sur une époque, qui nous en révélaient les croyances, les usages, les préjugés. On se prend à regretter, en se gardant toujours d'établir aucun parallèle littéraire, les boutades de Caton, ces saillies du génie romain, qui éclatent toutes les fois qu'il rencontre les mœurs de la Grèce. La nouvelle histoire est tout à fait une œuvre d'art et de composition. Ce n'est plus le portrait fidèle d'un peuple. L'historien choisit un certain nombre de personnages, les met en scène, les idéalise, groupe autour d'eux des acteurs en nombre suffisant pour que la scène ne reste pas vide. Lois, mœurs, institutions, vous ne trouverez rien de tout cela dans la nouvelle histoire, ou, si vous les y trouvez quelquefois, c'est que l'historien s'en est servi comme d'un moyen pour faire prévaloir sa conception. Ne cherchez pas dans Tite-Live, qui emprunte toutes ses cou-

leurs à la Rome d'Auguste, un tableau véridique et vivant de la vieille Rome. On ne peut nier les mérites de César et tout le monde reconnaît avec Cicéron qu'on ne peut avoir plus de simplicité, plus de rectitude et plus de grâce ; tout le monde est charmé par cette _pura et illustris brevitas_, qui est, de l'avis de Cicéron, la qualité essentielle de l'historien. Que lui manque-t-il donc ? Voici un peuple conquis en neuf années par une armée et par un général : mais par l'armée de quelle république, par le général de quel peuple ? Rome, le Sénat, le peuple sont parfaitement absents de l'histoire de César. La patrie n'y est pas. De même voici un homme qui écrit sa propre histoire ; c'est le premier intrigant que le monde ait produit ; il a élevé l'intrigue jusqu'au génie, et je ne vois pas trace d'intrigues dans ses Mémoires. La conquête est autant l'ouvrage de la politique que des armes : de politique, pas un mot ; toujours des marches, des contre-marches et des batailles. Le caractère romain ne se montre pas davantage dans Salluste. La conjuration de Catilina n'est qu'un œuvre d'art. La preuve en est, qu'elle a fait école. Des écrivains français, en plaçant la scène de leur conjuration tantôt à Gênes [1], tantôt à Venise [2], tantôt en Allemagne [3], ont refait ont écrit, _mutatis nominibus_, la conjuration de

Cicer. Brutus. ch. 75.

(1) Conjuration de Fiesque. de Retz ;
(2) Conj. des Espag. contre Venise. St Réal ;
(3) Conspiration de Walstein. Sarrazin

Catilina. L'œuvre de Salluste est une tragédie : on y trouve une exposition, une déclamation morale, une mise en scène des principaux personnages, un discours de conspirateur, une péripétie, un grand débat oratoire, enfin le récit d'une bataille qui sert de conclusion. On pourrait diviser cet ouvrage si régulièrement composé en actes et en tableaux, comme un drame. Mais personne, en lisant Salluste, n'a pu encore parvenir à comprendre ce qu'était la conjuration de Catilina. L'empereur Napoléon, qui n'est pas suspect de sympathies pour la démagogie, a déclaré dans ses Mémoires que cette question n'avait jamais été éclaircie ; il a peine à croire que ces gens, qui voulaient dominer dans Rome, aient eu la pensée de commencer par mettre le feu à Rome, sans doute pour régner sur des ruines. Les causes de la conjuration, indiquées par Salluste, sont vraies, mais elles sont insuffisantes. Les motifs qu'il attribue à Catilina sont les motifs de tous les conspirateurs, depuis Marius et Sylla, jusqu'à Pompée, Crassus et César. Mais pas un renseignement sur le caractère politique de ses projets, sur le but précis de son entreprise. Salluste n'a fait qu'un admirable exercice de style. Encore cet exercice était-il fort gêné : sous Auguste, ———— personne ne parlait librement de Cicéron et de son consulat ; le peu qu'on

a dit du grand orateur, et qui a été dit par un jeun
poète, enlevé bientôt aux Muses et à la patrie,
l'a jamais été qu'à propos de sa mort. D'ailleurs Sa
luste était l'ennemi personnel de Cicéron: de là ta
de réticences qui nous arrêtent dans son histoire de l
conjuration. Ainsi on ne retrouve pas Rome dan
l'œuvre de Salluste, parcequ'il est artiste et homm
de parti, et du parti le plus mauvais, et non Roma
On ne retrouve pas Rome dans l'œuvre de César, p
ce que ce n'est pas avec ses contemporains ni avec la po
rité que César parle de Rome, mais avec ses émissaire
ses espions et ses complices.

Si de l'histoire nous passons à la philosophie, c
caractère, ou plutôt cette absence du caractère romai
et national est encore plus sensible. En général
la philosophie n'est pas une étude patriotique; com
les questions qu'elle soulève intéressent l'humanité
toute entière, elle n'est pas propre à fortifier le
caractère national d'un peuple dans ce qu'il a
d'étroit et d'exclusif. Que sera-ce donc si la philo
sophie qui domine chez une nation est la philoso
phie épicurienne? Or elle dominait à Rome au
septième et au huitième siècle. Cette philosophie
qui ordonne de chercher le repos, le calme, le pla
isir, est peu propre à soutenir les États en décadence
Il ne s'agit pas ici de discuter sur le véritable sens

du mot ἡδονή, ou de répéter ce qu'on a dit tant de fois sur la pureté des mœurs d'Épicure. Il est certain que le mot de voluptas, par lequel les Romains rendaient ἡδονή, ne signifiait pas autre chose pour eux que les plaisirs des sens, et que les Épicuriens romains mettaient en pratique la pire des philosophies. César, qui confisqua la république à son profit, était épicurien; le sénat, qui le laissa faire, était épicurien: Cicéron le dit formellement. Les écrits d'Épicure étaient populaires à Rome, quand le nom d'Aristote y était à peine connu, quand la philosophie de Platon y comptait à peine quelques adeptes; et les disciples de cet Amafanius, dont Cicéron nous raconte les succès rapides et dangereux,(1) n'étaient

(1) Itaque illius veræ elegantis que philosophiæ, quæ ducta a Socrate, in Peripateticis adhuc permansit, et idem alio modo dicentibus Stoicis, quum Academici eorum controversias disceptarent, nulla fere sunt aut pauca admodum latina monumenta, sive propter magnitudinem rerum occupationemque hominum, sive etiam, quod imperitis ea probari posse non arbitrabantur, quum interim, illis silentibus, C. Amafanius extitit dicens: cujus libris editis commota multitudo contulit se ad eamdem potissimum disciplinam, sive quod erat cognitu perfacilis, sive quod

bons qu'à laisser tomber Rome ou à la pousser eux-mêmes dans l'abîme. L'épicurisme n'a jamais fait des citoyens, mais seulement des tyrans et des esclaves.

C'est dans l'éloquence qu'il faut chercher la véritable littérature de cette époque; mais l'éloquence n'est pas plus romaine que tout le reste. L'inspiration grecque, le caractère d'un art savant, y dominent encore. Nous ne voulons pas nous mettre à la suite des détracteurs de Cicéron; et nous admirons les belles pages du grand orateur, comme elles doivent être admirées; mais nous jugeons cette éloquence dans son ensemble, et, à la prendre ainsi, nous la trouvons toute grecque. Comment en serait-il autrement? l'éducation des hommes de ce temps là était grecque. L'éducation de Cicéron, la plus romaine de son temps est grecque aux trois quarts. A peine a-t-il pris la toge virile qu'il vient au forum, il suit tous les débats, entend tous les orateurs, et surtout Sulpicius; bientôt nous le retrouvons dans les légions de Pompée, pendant la guerre sociale. Il va jusqu'à se mettre dans la maison du jurisconsulte Mucius Scævola, pour apprendre le droit. C'est là, dites-vous

Cicer. Brutus, ch. 88.

Cic. 12e Philipp. ch. 11.
Brutus. 89.
De amicitia 64.

invitabantur illecebris blandæ voluptatis, sive etiam quia nihil prolatum erat melius, illud, quod erat, tenebant. (Tuscul. liv. 4 ch. 3.)

la véritable éducation romaine, telle que la voulait
Scipion Emilien, l'étude du droit et de l'éloquence
allant de front avec l'apprentissage du métier des armes.
Mais tournez seulement la page, et vous verrez que ce
jeune Romain, dont l'éducation paraît d'abord si
conforme aux traditions des ancêtres, n'a eu en réalité
d'autres maîtres que les Grecs, et n'a passé sa jeunesse
qu'à étudier les sciences de la Grèce. Avant de pa-
raître au forum, il a reçu des leçons de grammaire et
Rhet. ad Heren. Liv. 1er ch. 2. — de rhétorique. De quel maître les a-t-il reçues? le
nom dit tout. Ce maître de l'auteur de la *Rhétorique*
à Hérennius s'appelait Hermès. Il a entendu à la même
époque, l'épicurien Phèdrus; il a entendu le rhéteur
Cic. Brutus, ch. 89-90. — Apollonius Molon, envoyé en ambassade par les
Rhodiens à Sylla tout puissant. Il paraît au forum
après cette préparation. C'est alors qu'arrive à
Rôme Philon, de l'Académie, que la guerre de
Mithridate a forcé de venir chercher un refuge
—— ch. 89. — dans la capitale de l'empire: Cicéron s'attache à
lui, et embrasse la secte Académique pour le reste de
—— ch. 90. — sa vie. C'est encore un Grec, le stoïcien Diodote,
qui apprend à Cicéron la dialectique. Il voyage
en Grèce: il entend à Athènes Antiochus l'
Académicien, Zénon l'Epicurien, le rhéteur
Démétrius Syrus; en Asie, Ménippe, Denys,
Eschyle, Xenoclès; à Rhodes, Posidonius.

Grammaire, rhétorique, dialectique, philosophie la Grèce a appris à Cicéron tout ce qu'elle pouvait lui apprendre. D'ailleurs, il y avait longtemps qu'à Rome l'éducation était toute grecque. On connaît les plaintes éloquentes de Scipion Emilien[1]: « On enseigne aux enfants des arts deshonnêtes; ils vont, parmi des infames, avec la harpe et la cithare

(1) Docentur præstigias inhonestas; cum cinædulis et sambuca psalterioque eunt in ludum histrionum. Discunt cantare, quæ majores nostri ingenuis probro ducier voluerunt. Eunt, inquam, in ludum saltatorium inter cinædos, virgines puerique ingenui. Hæc quum mihi quisquam narrabat, non poteram animum inducere, ea liberos suos homines nobiles docere; sed quum ductus sum in ludum saltatorium, plus medius fidius, vidi pueris virginibusque quinquaginta: in his unum, quod me reipublicæ maxime misertum est, puerum bullatum, petitoris filium non minorem annis duodecim, cum crotalis saltare quam saltationem impudicus servulus honeste saltare non posset.

Scipio Emilianus,
apud
Macrobium.

dans une école d'histrions. Ils apprennent à répéter des chants, que nos ancêtres ont déclarés honteux pour des hommes de condition libre. Ils vont, vous dis-je, dans une école de danse, jeunes filles et jeunes garçons de libre naissance, pêle mêle avec des infâmes. Quand on me faisait de pareils récits, j'avais peine à croire que des hommes de bonne race pussent donner cette éducation à leurs enfants; mais, lorsqu'on m'a conduit dans une école de danse, j'y ai vu, Dieu me pardonne, plus de cinq cents jeunes garçons et jeunes filles: dans cette foule, j'ai distingué, _ et ce spectacle m'a ému d'une extrême pitié pour la république, _ un enfant qui portait la bulle patricienne, le fils d'un candidat, âgé de près de douze ans, qui dansait avec des castagnettes une danse qu'un esclave effronté ne pourrait danser sans se déshonorer. » Si les choses en étaient là du temps de Scipion, que devait être l'éducation du temps de Cicéron? elle devait être grecque dans toutes ses parties, et elle l'était en effet, comme nous l'apprendrons par les longs détails que nous donne Cicéron lui-même sur sa propre éducation dans le de Oratore et dans le Brutus. Que pouvait-on demander à une éloquence ainsi préparée? ce n'était pas d'être une éloquence romaine assurément, mais d'être une belle œuvre d'art. C'est ce que fut l'éloquence

de Cicéron.

Le génie propre des orateurs est assurément pour beaucoup dans le caractère particulier de leur éloquence, et ce qu'on a dit sur les diversités du génie oratoire dans Démosthène et dans Cicéron, a été très finement observé. Mais ce génie naturel est toujours profondément modifié par les circonstances de temps et d'auditeurs, qui viennent lui donner plus de force ou l'affaiblir. Démosthène parlait devant un peuple abaissé, mais qui était toujours le peuple athénien; il suivait une politique invariable; les événements marchaient et lui donnaient raison. Cicéron avait affaire à des situations compliquées et multiples; il ne s'adressait pas à un peuple et à un sénat, mais à un grand nombre de partis mal déterminés entre lesquels se divisaient les auditeurs. Ces circonstances expliquent la logique inflexible, l'éloquence nette, claire, précise de Démosthène. L'éloquence de Cicéron est au contraire une insinuation continuelle; elle s'avance par des chemins de traverse; elle est pleine de ménagements et de réticences, elle écarte ceci et cela, fait un éloge de celui-ci, adresse un compliment à celui-là. L'opposition de ces deux éloquences est peut être dans le génie divers des deux orateurs; mais elle est surtout dans la différence des

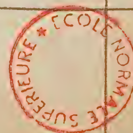
situations, des thèses, des auditeurs. Les discours politiques de Cicéron ne sont le plus souvent eux-mêmes que des plaidoyers ; il est l'avocat d'une cause qui, au premier coup-d'œil, ne paraît pas toujours la bonne, qui ne l'est pas toujours. On ne peut lui demander la concision nerveuse de celui qui a la conscience de parler toujours pour le droit et pour la liberté : aussi Démosthène n'a qu'une sorte d'esprit ; à quel degré, tout le monde le sait. Cicéron a toutes les sortes d'esprit, pour les besoins des causes si diverses qu'il plaide l'une après l'autre. Quand Démosthène poursuit Philippe de ses attaques, l'intérêt d'Athènes, son honneur, le salut de la Grèce sont évidemment du côté de l'orateur. Quand Cicéron défend la loi Manilia, il n'est pas évident qu'il ait raison, et en effet il a tort. Il a fait là-dessus sa confession implicite, quand dans ses <u>Philippiques</u> il accuse ce Manilius de n'avoir été qu'un brouillon au service de ceux qui voulaient ruiner l'ancienne constitution. Il flétrit l'agent du triumvir Pompée : fort bien, mais il oublie qu'il fut l'avocat de cet intrigant. Ce qu'il y a de plus élevé dans l'éloquence de Cicéron, comme de plus pur dans sa conduite politique, ce sont assurément les <u>Philippiques</u> ; et cependant quelque-

chose les sépare : l'adversaire implacable d'Antoine fa[it] l'éloge d'Octave. Démosthène dit aux Athéniens : ne confiez pas le salut de la république à des mercenaires ; montez vous-mêmes sur vos vaisseaux ; que vos armées soient des armées de citoyens ; choisissez avec défiance vos ambassadeurs et vos généraux, et forcez les à vous rendre des comptes ; — C'est la voix du bon sens et du patriotisme qui se fait entendre. Cicéron dit au Sénat : Comblons d'honneur ce petit jeune homme, qui n'a pour lui que le nom de son oncle César, que nous venons de tuer comme un tyran : Brutus n'est pas de cet avis : Brutus a tort, c'est un esprit chagrin. — Celui qui parle ainsi a une politique trop savante et trop multiple ; il ne sauvera pas la république, et son éloquence n'aura pas la netteté et la clarté qui forcent la conviction. D'ailleurs les auditeurs des Philippiques de l'orateur latin n'avaient pas à être convaincus. Les Athéniens de Démosthène sont encore des citoyens ; ils sont dégénérés, je le veux bien, et pourtant ils ont été mourir à Chéronée ; et un peuple qui sait mourir est encore un grand peuple. Les collègues de Cicéron au Sénat sont des amateurs. Ces sénateurs écoutent les Philippiques, comme César écouta le pro Marcello et le pro Ligario. Leurs résolutions sont arrêtées ; leur vote est donné

obscur et mal dit

d'avance. Il ne reste plus à l'éloquence qu'un rôle d'apparat. Quand nous lisons les Philippiques, nous nous sentons nous-mêmes persuadés, parce que nous n'avons dans le cœur qu'un sentiment, la liberté de Rome; et nous croyons que cette éloquence qui nous émeut a dû convaincre les contemporains: c'est une erreur. Les contemporains de Cicéron écoutaient ses éloquentes diatribes, comme plus tard on alla écouter les Suasoriæ et les Controversiæ dans les écoles de rhéteurs; le sénat était incapable de voir autre chose dans cette éloquence que des mots savamment combinés. N'est-ce pas le même sénat qui accueillit les triumvirs après que Cicéron fut mort assassiné, et qui vit, peu d'années après, un Cicéron, le fils du dernier défenseur des lois, s'asseoir sur ses bancs comme consul et collègue d'Octave?

L'éloquence politique n'est donc plus elle-même qu'une représentation des anciennes luttes du forum et du sénat. L'art y domine, ou plutot l'a envahie toute entière. Cela paraîtra bien davantage si nous comparons Cicéron avec quelque orateur romain d'une époque antérieure. Voici le vieux Caton: son éloquence présente toujours la pointe; c'est une arme terrible, dont toutes les blessures sont mortelles. Il prend son point d'appui dans le



lois et dans les mœurs, et il frappe à droite, à gauche sur tous les ennemis des lois, sur tous les corrupteurs des mœurs. Il y a, dans sa parole, de la verdeur, de l'âpreté ; on y sent que souvent ses inimitiés personnelles se confondent avec les rancunes et les colères de son âme de citoyen et d'honnête homme. Mais il est Romain, et son éloquence remue profondément tous les cœurs romains. Il secoue fortement l'auditeur ; il l'arrache à sa paresse, à son indifférence, à l'erreur dont il se flattait. Quand il s'est tu, on peut lui dire « non », parceque la passion et l'intérêt peuvent toujours dire "non" à la vérité et à la vertu ; mais on ne peut lui dire "non" sans rougir. Une éloquence pareille est-elle l'éloquence de Cicéron ? Cicéron n'est plus un soldat qui combat avec l'arme de la parole ; c'est un artiste qui fait de beaux discours. Cicéron n'est plus un Romain ; c'est un élève de ces Grecs que haïssait Caton. Son indignation même a quelque chose d'apprêté ; et, quand il va raconter le supplice de Gavius, d'un citoyen romain mis en croix en face des côtes de l'Italie, il s'inquiète (1), il

(1) Nam quid ego de P. Gavio, Cosano municipe, dicam, judices ? aut qua vi vocis, qua gravitate verborum, quo dolore animi dicam ? Tametsi

craint d'avoir épuisé auparavant toutes les formes oratoires de la colère ; il avoue presque à ses auditeurs qu'il a peur de compromettre sa réputation d'orateur pathétique en restant au-dessous de son sujet. Il faut que le sentiment romain soit bien absent de l'éloquence pour qu'en présence de ce cri de Gavius : " Civis romanus sum ! ", il y ait encore place dans l'âme de l'orateur pour les préoccupations de l'artiste.

L'éloquence, comme l'histoire, comme la philosophie, comme la poésie, est donc devenue une pure œuvre d'art et s'inspire d'une éducation toute grecque ; l'éloquence même de Cicéron n'échappe pas à cette loi générale.

Prenez garde que ceci ne dépasse votre pensée et la mienne.

Si nous cherchons dans Cicéron autre chose que des périodes savamment cadencées, nous y

dolor me non deficit : ut cetera mihi in dicendo digna re, digna dolore meo suppetant, magis elaborandum est . . . . Quid nunc agam ? quum jam tot horas de uno genere ac de istius nefaria crudelitate dicam : quum prope omnem vim verborum ejusmodi, quae scelere istius digna sint, aliis in rebus consumpserim, neque hoc providerim, ut varietate criminum vos attentos tenerem : quemadmodum de tanta re dicam ?

— (In Verrem, act. II lib. V ch. 61).

trouverons des renseignements précieux sur les choses et les hommes de son temps. Il n'y a pas d'histoire pour cette époque de la dissolution de la cité romaine quand nous aurions la grande histoire de Salluste, on sait qu'elle s'arrête à la veille du consulat de Cicéron. Pour l'époque toute entière, nous n'avons d'autre histoire que Cicéron lui-même. C'est donc chez Cicéron que nous chercherons un tableau de la décadence politique de Rome.

Nous trouvons d'abord, dans cette capitale de la confusion et du désordre, la plèbe qui vendait ses suffrages ; puis un petit nombre d'anciennes familles qui ont entre leurs mains tout le pouvoir politique. La république est devenue la chose de ces familles. Elles ferment l'entrée de toutes les charges aux hommes nouveaux. Entre Marius et Cicéron, pendant une période de 26 ans, pas un homme nouveau n'arrive au consulat. C'est un parti pris des nobles de ne laisser entrer personne. Le peuple voulut un jour nommer Lollius Palicanus, dont Cicéron parle dans le Brutus comme d'un orateur capable de charmer les oreilles d'une multitude ignorante. Ce Palicanus avait été tribun en 68 quand Pompée avait eu la fantaisie de rendre aux tribuns une partie de leurs anciennes attributions et il avait parlé en faveur de la loi Pompeia

Cic. Brutus, ch. 62.

Trois ans après, en 686, le peuple voulut lui donner le consulat. Le consul en charge, C. Pison, qui présidait les comices, se leva et déclara aux citoyens qu'ils pouvaient voter, s'ils le voulaient, pour Palicanus, mais que son nom ne serait pas proclamé. Le peuple se le tint pour dit, et s'abstint de donner ses suffrages à son tribun. Voilà ce qui restait à Rome de liberté au lendemain de Sylla.

L'administration était, comme le gouvernement, la proie d'un petit nombre de grands. Plutarque, dans sa Vie de Caton d'Utique, nous montre le trésor public au pillage. Le trésor était administré, non par un questeur, mais par la commission des questeurs réunie. On payait des sommes énormes à des particuliers sur la signature d'un seul des questeurs : on s'occupait peu d'équiper régulièrement les flottes, d'entretenir les armées, de mettre de l'ordre dans la répartition et la levée des impôts ; mais on soldait avec ponctualité les billets que la complaisance coupable des questeurs délivrait à leurs créatures. Quand Caton voulut purifier la questure, il fut obligé d'employer la force. Ainsi que Jésus chassant à coups de fouet les vendeurs du temple, il chassa les solliciteurs avides et leurs protecteurs corrompus. Il prit par les épaules son collègue

Marcellus, et le jeta dehors. On peut juger par ces efforts et par ces violences, de ce que devait être la questure, quand Caton n'était pas questeur.

A côté de ces nobles, tenant entre leurs mains toutes les magistratures politiques, nous trouvons l'ordre des Chevaliers. Les Chevaliers s'occupaient peu de politique; c'étaient les financiers de Rome et les fermiers de l'Etat. Mais s'ils laissaient aux sénateurs le pouvoir politique, ils leur disputaient le pouvoir judiciaire. C. Gracchus leur avait donné les jugements; Sylla les leur avait enlevés. On comprend avec quel acharnement le sénat et l'ordre équestre devaient se disputer les jugements. Les provinces traduisaient devant les tribunaux de Rome les magistrats prévaricateurs et les publicains qui les pressuraient: les patriciens voulaient être maîtres des tribunaux pour absoudre les premiers, les chevaliers pour absoudre les seconds. La lutte se termina sous Pompée par un compromis entre les deux ordres, aux dépens des provinces.

Ainsi, tyrannie et pillage au haut de la société; dans les sphères inférieures, vénalité. Cicéron, pendant son consulat, fit une loi pour réprimer la brigue. Deux mois après, son ami Muréna acheta le consulat. Caton l'accusa, Cicéron le défendit, il le fit absoudre, Cinfirm

lui-même sa propre loi par cette scandaleuse absolution. Quand César fut nommé consul, le parti républicain s'opposa à son élection; mais César, avec ce génie de l'intrigue qui le fit venir à bout de tout, ayant étonné ses adversaires par la formation du triumvirat, les républicains virent qu'il ne restait plus qu'à lui donner un collègue qui pût lui faire obstacle et l'embarrasser. On jeta les yeux sur Bibulus. On n'avait plus que quelques jours; les partisans de la république aristocratique se cotisèrent; Caton lui-même vida sa bourse, et l'on acheta l'élection de Bibulus. Il fallait que cette vente des suffrages fût une machine bien organisée pour fonctionner avec tant de promptitude et de précision.

Ainsi, il n'y avait plus à Rome que des partis; le patriotisme lui-même était un parti; il est inutile d'ajouter que c'était le moins nombreux de tous.

La correspondance de Cicéron nous servira à retracer les portraits des principaux personnages qui s'agitent dans ce monde de corruption et de violence: des Métellus, des Salluste, des Clodius, des Curion, des Milon, des Bibulus: leurs lettres qui nous ont été conservées dans les œuvres du grand orateur, sont des débris pré-

cieux, et nous les examinerons avec autant d'attention que les lettres de Cicéron lui-même, comme contenant des renseignements plus rares et moins bien appréciés jusqu'ici. Mais surtout nous chercherons à mettre en lumière la physionomie d'un Caton, qui voulut sauver la constitution républicaine à force d'honnêteté rigide, d'un Cicéron, dont le but était le même, mais qui malheureusement différait par les moyens, d'un Crassus qui voulait acheter le pouvoir, d'un Pompée qui voulait se le faire donner, d'un César, qui était bien décidé à le prendre.

Nous nous attacherons surtout à juger Cicéron avec impartialité. Pour être juste envers Cicéron il faut être très indulgent. Il se trouvait dans une telle situation qu'il y avait impossibilité de réussir pour le plus grand génie du monde. Il n'y avait aucun expédient politique qui pût soutenir cet édifice qui s'écroulait. D'ailleurs, ce qui doit nous disposer à l'indulgence pour cette vie publique de Cicéron, c'est que nous la connaissons toute entière par sa confession naïve et sincère. On parle de ses hésitations, de ses tergiversations ; mais César lui-même n'a-t-il jamais hésité ? seulement cet homme ambitieux étouffait au fond de sa conscience ses hésitations et ses remords ; il était toujours en action. Cicéron n'était pas un homme d'action

et il n'en avait pas les moyens. Il laissait échapper à chaque instant dans sa correspondance le secret de ses faiblesses. S'il eût pu croire qu'un jour la postérité le jugerait sur cette confession, qui peut douter qu'il n'eût eu autant de discrétion que l'auteur des Commentaires ?

D'ailleurs, bien que Cicéron ait commis des fautes, il n'y a pas une grande occasion où il ne faille lui rendre justice. C'est lui qui accuse Verrès, qui soutient Caton, qui confond Catilina, qui gourmande Pompée, qui boude César après Pharsale, qui lutte contre Antoine jusqu'à la mort. On n'a pas cru que la république fût tuée, tant qu'on n'eut pas tué Cicéron. Sans doute on peut lui reprocher d'avoir passé du parti populaire au parti des nobles, d'avoir poursuivi par toutes sortes de petits moyens l'union des Chevaliers et du Sénat, d'avoir suivi une politique d'expédients, d'avoir souvent défendu les lois, sans franchise et sans grandeur : aussi n'eut-il pas une véritable influence politique, et le jour où le Sénat pencha vers Pompée, Cicéron tomba et se trouva seul. On peut le blâmer d'avoir, étant Consul, plaidé pour Muréna, et frappé les complices de Catilina, sans souffrir que le jour se fît sur cette affaire, pour défendre un peu plus tard, comme avocat, ceux d'entre eux

qu'il n'avait pas fait étrangler. On peut regretter qu'à la nouvelle du passage du Rubicon, il ait hésité, qu'il ne se soit pas trouvé à Pharsale; qu'il n'ait été au camp de Pompée que pour accabler d'épigrammes l'homme en qui il voyait le salut de la république; qu'il ait refusé le commandement des légions de Dyrrachium que lui offrait Caton, comme au seul consulaire qui restât dans l'armée républicaine; qu'il ait mieux aimé fuir comme Pompée que rester comme Caton, et qu'il se soit retiré en Italie pour faire sa paix avec le vainqueur. On trouve peu de noblesse dans ces éloges de César du pro Marcello et du pro Ligario, auxquels vont bientôt succéder les louanges de Brutus. Mais toutes ces faiblesses et toutes ces fautes ont été rachetées par les Philippiques et surtout par la mort de Cicéron.

Cicéron est mort, ou peu s'en faut, le dernier des républicains – (Brutus expirait quelques mois après) – et il est mort le dernier des orateurs. Seize des orateurs mentionnés dans le Brutus, ont été égorgés dans les proscriptions de Marius et de Sylla. Les cinq ou six orateurs éminents qui avaient survécu, si l'on excepte Hortensius, sont tous morts dans les guerres civiles. Cicéron fut frappé le dernier : c'est en faisant taire cette dernière voix

du forum romain, que les triumvirs pacifièrent pour jamais l'éloquence. Il semble que Cicéron ait eu le pressentiment de sa fin tragique. Tout le monde connaît ce beau préambule du troisième livre du de Oratore, où il nous montre la tête de Marc-Antoine attachée sur cette tribune, où il avait si souvent défendu la république.(1) "Nous avons entendu raconter comment Q. Catulus, revêtu de tous les titres de gloire, et qui implorait pour unique faveur, non la conservation de sa haute fortune, mais le bannissement et l'exil, fut contraint de se donner lui-même la mort! Et Marc-Antoine, quelle a été sa fin? La tête sanglante de cet homme, à qui tant de citoyens devaient leur salut, fut attachée à cette même tribune où, consul, il avait défendu la république

(1) Tenemus enim memoria Q. Catulum, virum omni laude præstantem, quum sibi non incolumem fortunam, sed exsilium et fugam deprecaretur, esse coactum, ut vita se ipse privaret: jam M. Antonii in his ipsis rostris, in quibus ille rempublicam constantissime consul defenderat, quæque censor imperatoriis manubiis ornarat, positum caput illud fuit, a quo erant multorum civium capita servata."

(De Oratore, lib. III, ch. 3.)

avec tant d'énergie, et qu'il avait décorée, censeur des dépouilles de l'ennemi. "

Ces paroles de Cicéron sur l'orateur M. Anto[ine] pourraient lui servir à lui-même d'éloge funèbre. Mais écoutons encore la voix d'un jeune-homme qui avait vu de ses yeux la tête sanglante de la gr[ande] victime du second triumvirat. Cornélius Sévér[us] qui vivait sous Auguste, déplorait dans ces vers, [où] l'on peut trouver un peu de déclamation, mais qu[i] expriment un sentiment plein de noblesse et de sin[cé]rité le meurtre de Cicéron : (1)

(1) Ora que magnanimum spirantia pœne virorum
In rostris jacuere suis ; sed enim abstulit omnes,
Tanquam sola foret, rapti Ciceronis imago.
Tunc redeunt animis ingentia Consulis acta,
Juratæ que manus, deprensa que fœdera noxæ ;
Patricium que nefas exstinctum, et pœna Cethegi,
Dejectus que redit votis Catilina nefandis.
Quid favor aut cœtus ? pleni quid honoribus ann[i]
Profuerunt ? sacris exacta quid artibus ætas ?
Abstulit una dies œvi decus, icta que luctu
Conticuit Latiæ tristis facundia linguæ.
Unica sollicitis quondam tutela, salus que,
Egregium semper patriæ caput, ille senatus
Vindex, ille fori, legum, ritus que, togæ que,

"On eût dit qu'au milieu des publiques douleurs,
Cicéron seul de Rome eût mérité les pleurs.
A l'aspect de ses mains, de sa tête sanglante,
On se souvient du jour où sa voix éloquente,
Du lieu même, aujourd'hui couvert de ses lambeaux,
Vint de la trahison révéler les complots,
Et les nobles, tout pleins d'espérances perfides,
Et de Catilina les serments parricides.
Où sont ces jours de gloire, ornements de la paix,
Soixante ans de vertus, d'honneurs et de bienfaits?
Il n'est plus; et le crime, en frappant un grand homme,
A détruit d'un seul coup la liberté de Rome.

Publica vox saevis aeternum obmutuit armis.
Informes vultus, sparsamque cruore nefando
Canitiem, sacrasque manus, operumque ministras
Tantorum, pedibus civis projecta superbis
Proculcavit ovans, nec lubrica Fata, Deosque
Respexit: nullo luet hoc Antonius aevo:
Haec nec in Emathio mitis victoria Perse,
Nec te, dire Syphax, nec fecit in hoste Philippo;
Inque triumphato ludibria cuncta Jugurtha
Abfuerunt, nostraeque cadens ferus hannibal irae,
Membra tamen Stygias tulit inviolata sub umbras.
(Cornel. Severus).

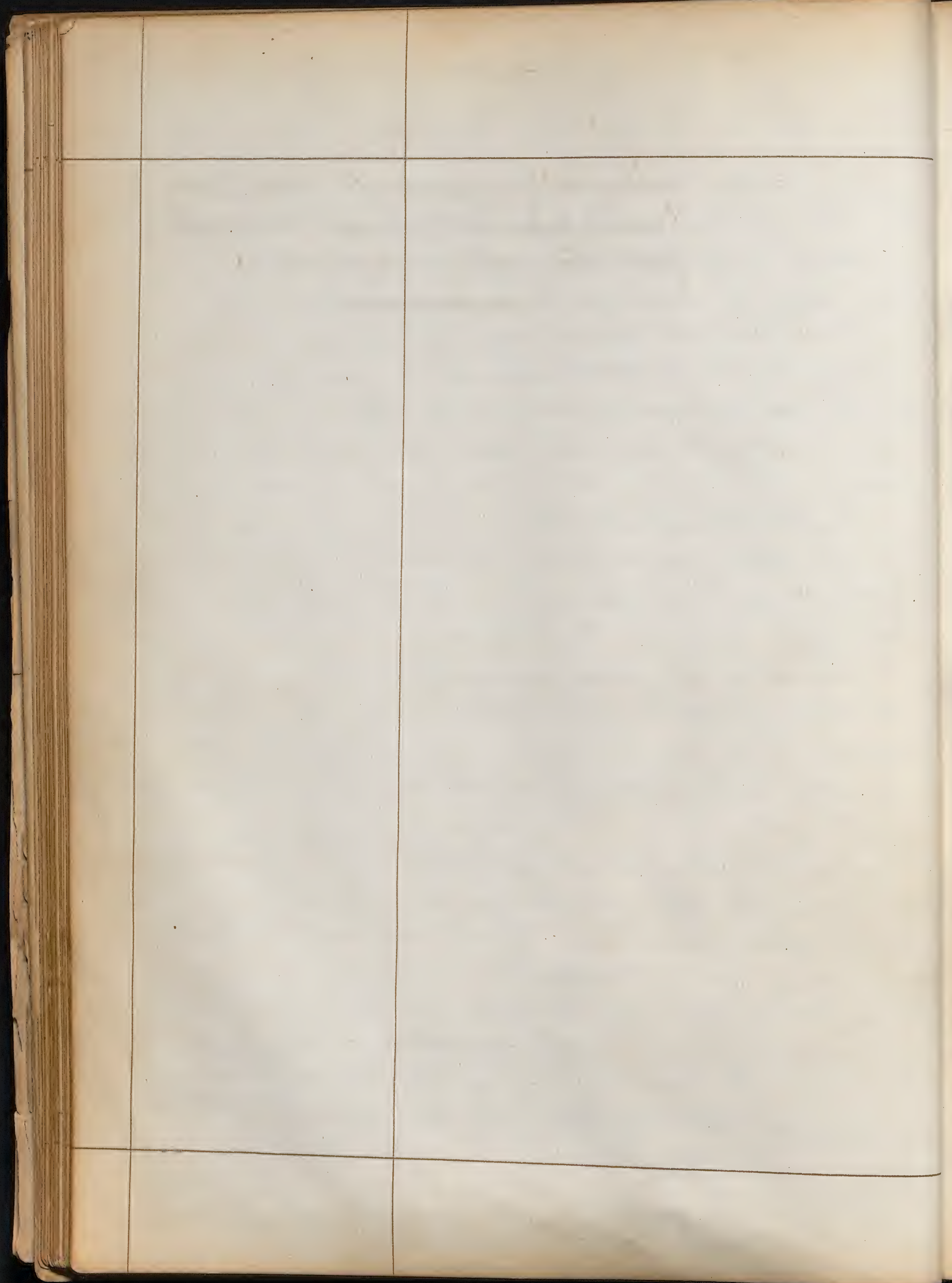
Appui des accusés, lumière du sénat,
Philosophe sublime, et sauveur de l'Etat,
Les Romains autrefois l'ont appelé leur père,
Leur père ! et maintenant sa tête auguste et chère
Et sa main qui traça de si nobles écrits,
D'un lâche triumvir attendent les mépris !
Mais en vain ton poignard fit taire l'éloquence,
Antoine ! il est des Dieux, crains leur juste ven[geance ;
Crains du ciel irrité l'inévitable loi,
Ecoute l'avenir qui parle contre toi ...
Vit-on chez nos aïeux cette rage insensée ?
Rome au traître Syphax, au timide Persée
Epargna cet opprobre, et de vils assassins
N'osèrent point flétrir et leur tête et leurs [mains ;
Jugurtha d'un bourreau n'éprouva point l'ou[trage ;
Rome enfin respecta le héros de Carthage,
Et, sans craindre l'affront d'un homicide acier
Annibal chez les morts descendit tout entier."

Nous aimons à en rester sur cette impression, dans cette appréciation générale du rôle

(1) Trad. de M. Jos. Victor Leclerc, dans son Discours préliminaire sur Cicéron.

politique et du génie oratoire de Cicéron. Dans l'examen particulier de chacune de ses œuvres, la justice sévère reprendra tous ses droits.

J. Labbé.



2e Leçon.

—

Cicéron.

Son éducation. — Ses premiers plaidoyers. —
Pro Quintio. — Pro S. Roscio Amerino.

Grande exactitude : tout est bien lié ; bien clairement exprimé. La seconde partie de la leçon (et c'est à moi-même que la critique s'adresse) est un peu moins nourrie que la première : il y a plus de citations et moins d'idées. Mais cela n'ôte rien au mérite propre de la rédaction.

2e Leçon.

Cicéron. – Son éducation. – Ses premiers plaidoyers. Pro Quintio. – Pro S. Roscio Amerino.

Nous parlerons aujourd'hui de l'éducation de Cicéron. Il nous importe beaucoup de la connaître, si nous voulons le bien connaître lui-même : car, doué sans doute d'un fort beau génie, il a été surtout l'homme de son éducation. L'attention que nous y donnerons ne nous montrera pas seulement les efforts d'un jeune homme heureusement né pour cultiver en lui les dons de la nature et développer le germe déposé par elle dans son esprit ; elle nous fera voir encore une combinaison savante pour arriver à un résultat prévu. A ce titre, l'éducation de Cicéron doit être méditée.

Cicéron naquit le 3 janvier de l'an de Rome 647, à Arpinum, au pays des Volsques. Il était de naissance citoyen et chevalier romain. Ce fut dans sa ville natale qu'il reçut l'éducation première : mais il vint de bonne heure à Rome. L'instruction chez les Romains était plus précoce que chez nous : il faut dire qu'elle était aussi moins compliquée. La grande affaire alors, c'était d'apprendre à parler le grec, et ne croyez pas qu'il y eût de grandes difficultés. Entouré dès le berceau

de nourrices, d'esclaves, de maîtres grecs, l'enfant se fa-
sait de leur langue comme une seconde langue mater-
nelle, qu'il maniait bientôt aussi aisément que l'autre.
C'est ce qui arriva pour Cicéron. Même après son dé-
part d'Arpinum, et lorsqu'il fut à Rome, il suivit un
double enseignement, tantôt en grec, tantôt en latin.
Il y a plus: le seul maître, parmi ceux qu'il écoutait à
cette époque, dont le nom soit venu jusqu'à nous, c'est
un Grec, Hermès. Il ne tarda pas à recevoir des leçons
de philosophie de Phædrus, qui fut aussi le maître d'
Atticus et de Syron, celui qui eut à son tour l'honneur
d'instruire Virgile. Cette philosophie, ce fut l'épicu-
risme. Et qu'on n'aille pas croire que le père de
Cicéron, homme honnête et sensé, en mettant son fils
à cette école, ait voulu lui amollir l'âme: à ce mo-
ment, être épicurien à Rome, c'était la seule maniè-
re de philosopher. L'épicurisme était une protestation
contre les croyances populaires et les fables honteuses
ou ridicules de la mythologie: on ne faisait preuve
de force d'esprit qu'en signant cette protestation.
Cicéron adopta la doctrine philosophique de son
temps. Aussi lorsque plus tard il dira: "Quidquid
ego in arte profeci, non ex rhetorum officinis, sed ex
Academiæ spatiis profeci", il dira une chose
injuste et fausse. C'est par l'enseignement des rhéteurs
qu'il a commencé.

Quels furent les fruits de cette première éducation? ceux qu'on en pouvait attendre chez un jeune homme de seize ans et demi; ardent déjà pour toutes les connaissances. Il écrivit dès lors, selon le témoignage de Plutarque, un petit poème en vers tétramètres, de Pontius Glaucus. On cite encore un poème des Alcyons, et un autre intitulé: Lametastis. Ce qui est plus certain, c'est qu'il composa à cette époque son Marius en vers héroïques, dont il est resté quelques beaux fragments qui indiquent la sève du génie.

Il prit alors la toge virile, parut au forum, et s'attacha au jurisconsulte Mucius Scévola, l'augure. C'était l'usage à Rome que les jeunes gens de noble origine choisissent ainsi un personnage illustre qu'ils fréquentaient avec assiduité, dont ils écoutaient les discours et recevaient les conseils. On ne peut que faire l'éloge de ce mode d'éducation. C'était une sorte de rhétorique en action, bien supérieure à la rhétorique des écoles, bien plus féconde et bien plus pratique, à laquelle se formèrent les Caton, les Scipion, les Lélius, les deux Gracques, Crassus et Antoine, et enfin Hortensius et Cicéron. En s'attachant à Scévola, Cicéron venait surtout pour apprendre de lui les principes du droit, et pour en recevoir des exemples de vertu romaine. Il fit avec lui

de grands progrès. Il suivait en même temps tous les dis-cours du forum, et toutes les délibérations du sénat, et se formait ainsi tant à l'éloquence judiciaire qu'à l'éloquence délibérative.

Il fallut interrompre toutes ces études pour prendre les armes : c'était encore un des devoirs de la jeunesse romaine. Mais Cicéron ne fit que paraître aux armées. Il servit quelque temps comme volontaire sous le commandement de Pompéius Strabon, pendant la guerre sociale, et dès l'année suivante il reparut à Rome.

Ici commence la seconde période de son éducation. Cicéron veut être orateur, et il veut y arriver par l'art, par la méthode et l'exercice. Le hasard lui amène des maîtres excellents, bien supérieurs à ceux qui avaient formé son enfance. C'était l'époque où Mithridate poursuivant ses succès venait de s'emparer d'Athènes. Beaucoup de Grecs illustres avaient été contraints de prendre la fuite. Parmi eux se trouva Philon, qui vint se fixer à Rome. Cicéron profita de cette fortune inespérée : il adopta et défendit lui-même la doctrine du philosophe qu'il conserva depuis toute sa vie. C'est ce qui lui fit écrire un livre tout entier dont nous n'avons plus que des fragments, les Académiques. Philon y tient le principal rôle. Un autre personnage vint en même temps à Rome : c'était Molon

d'Alabanda qui dirigeait à Rhodes une école célèbre, autrefois fondée par Eschine, et qui dut à cette circonstance le surnom sous lequel il est plus souvent désigné, celui de Molon de Rhodes. Mêlé aux affaires politiques de son pays adoptif, il vint à Rome comme ambassadeur. Il y prolongea son séjour et donna des leçons de rhétorique. Cicéron s'empressa de les suivre.

Molon possédait à merveille cet art tout grec de la rhétorique. Il était en outre un critique sérieux en fait d'éloquence; il connaissait à fond les secrets de la plaidoirie, et quoique placé sur un petit théâtre, il avait déployé à Rhodes de véritables talents politiques. Ses leçons profitèrent beaucoup à Cicéron. En même temps le futur orateur recevait de Philon les éléments de cette amplification qui discute et de cette discussion qui orne, propres à l'Académie. L'une et l'autre convenaient merveilleusement à Cicéron: par cela même que la philosophie des Académiciens était plus sceptique que doctrinale, il y voyait une arme excellente pour les discussions du barreau, où le talent de l'avocat consiste précisément à pouvoir soutenir également le pour et le contre sur chaque matière.

Au bout de deux ou trois ans, Cicéron osa enfin parler. C'était une chose sérieuse et que personne à Rome ne faisait à la légère. Cicéron, dans

son pro Roscio, nous parle d'un jeune-homme qui dirigeait la défense de l'accusé, réunissait les preu faisait venir les témoins, les logeait et les nourrissa suivait l'audience lui-même, et menait enfin tout la procédure. Pourquoi ce jeune-homme ne parla il pas ? C'est, répond Cicéron, que son âge et u certaine pudeur le lui défendent. Ce n'était donc assez, pour prendre en main la défense d'un accusé avoir le talent nécessaire : il fallait en outre qu l'âge lui donnât sa consécration.

Cicéron crut avoir ce droit, après qu'il eut attei vingt-trois ou vingt-quatre ans, et commença lors à plaider dans les causes civiles. On distingu à Rome les causes civiles et les causes publiques non qu'il y eût jamais ce que nous appelons le ministère public, c'est-à-dire un magistrat poursu vant le crime au nom de la société, au nom de sûreté générale et de l'intérêt commun ; il n'y a de jugement que sur une dénonciation ; mais enfin il ne se pouvait faire que la république fût égale ment indifférente lorsqu'il ne s'agissait que d'un débat d'intérêt, ou lorsqu'un homme avait été tu quelques particuliers étaient seuls lésés dans le premier cas ; dans le second, la sûreté de tous était compromise. On appelait causes civiles cell qui ne traitaient que d'intérêts privés ; dès que

l'intérêt public se trouvait engagé, la cause elle-même était dite cause publique. Cicéron débuta par des causes civiles.

De ces premières œuvres, nous n'avons presque rien. Quand Cicéron réunit lui-même et publia ses discours, il supprima les essais de sa jeunesse. Heureusement il ne les supprima partout. C'est ainsi que le Discours pour Quintius est venu jusqu'à nous. Il convient d'en dire quelques mots. Le procès eut lieu l'an de Rome 672. Cicéron avait 26 ans. C'était encore une affaire civile, mais qui par un endroit touchait de près à la politique. C'était un intérêt de plus; c'était aussi une difficulté. Cicéron la brava. Son éducation sédentaire l'avait alors beaucoup amaigri : lui-même nous donne à ce sujet dans le Brutus des détails extrêmement curieux :

" J'étais alors très maigre, dit-il, et d'une complexion très délicate; j'avais le cou long et mince, et enfin, une santé et une conformation qui, dit-on, n'est pas rassurante pour la vie, quand on y joint le travail et de grands efforts de poitrine. Aussi les personnes auxquelles j'étais cher s'en alarmaient d'autant plus, que je prononçais un discours entier sans baisser le ton ni varier mon débit, de toute la force de ma voix et avec une véhémence d'action à laquelle tout mon corps prenait part. Mes

amis et les médecins me conseillaient d'abandonner la plaidoirie. Mais je crus devoir m'exposer à tout plutôt que de renoncer à la gloire que me promettait l'éloquence."

Brut. ch. 91 Traduct. de M. Burnouf.

Cicéron ne se laissa donc point décourager; il accepta la défense de Quintius.

La question au fond est bien simple; elle se réduit à ceci: Publius Quintius associé de Nevius, est-il, ou non, redevable à la société? Mais ce n'est pas là du tout ce que plaident les deux parties. L'affaire s'était singulièrement compliquée. Pendant deux ans Nevius avait laissé dormir la dette qu'il prétendait contractée par Quintius à son égard. Puis tout à coup Quintius étant en Gaule à visiter ses propriétés particulières, il se présente devant le tribunal, sans citation ni ajournement préalable, prend défaut contre Publius, ce qui, chez les Romains, équivalait à notre banqueroute et entraînait le déshonneur, obtient la saisie de ses biens et en fait afficher la vente. Six mois après retour de Quintius qui paraît devant le préteur et fait ce qu'on appelait une Sponsio: il gage que Nevius n'est jamais entré en possession de ses biens; autrement dit, il l'attaque en nullité de saisie.

La cause était délicate, mais la défense de Cicéron est extrêmement habile. Il démontre successivement que Nevius n'était pas fondé à requérir

la saisie ; qu'il n'a pu ni saisir ni posséder les biens aux termes de l'édit ; enfin que la saisie, même illégale, n'a pas été consommée.

Gagna-t-il ou non son procès ? c'est ce que nous ignorons, et il nous importe peu de le savoir. Ce qui nous intéresse davantage, c'est ce que dit l'orateur de la politique de son temps ; c'est aussi de voir ce qu'était dès lors l'éloquence de Cicéron.

Marius et Sylla venaient de passer : on sait quelles traces sanglantes ils avaient laissées derrière eux. Marius avait donné le signal des massacres, après le départ de Sylla pour l'Asie : ils furent épouvantables. On se rappelle toujours les beaux vers de Lucain, si énergiques et si tristes en même temps :

Phars., II, 99 suiv.

Quis fuit ille dies, Marius, quo mœnia victor
Corripuit ! quantoque gradu mors saeva cucurrit !..

Il y eut cependant encore quelque consolation au milieu de ces calamités. C'était l'emportement de vengeances effrénées qui laissent place dans de courts intervalles à des passions meilleures. Les soldats de Marius inondèrent Rome de sang ; mais quand lui-même accorda au peuple le pillage des maisons des proscrits, le peuple refusa, et ne voulut point s'enrichir de la dépouille des innocents. Citons les paroles mêmes de Valère-Maxime : "C. Marius

et L. Cinna quum a se proscriptorum penates vulgi manibus diripiendos objecissent, inveniri nemo potuit, qui e civili jactura prædam peteret. Unus enim quisque se ab his perinde ac sacris ædibus abstinuit. Quæ quidem tam misericors continentia plebis tacitum crudelium victorum convicium fuit."

Val. Maxime, IV. 3. 14.

Sylla revint, et dépassa Marius. Sylla, c'est le massacre à froid, le massacre légal et organisé. Il commença par se faire donner le droit de vie et de mort sur tous les citoyens, par la loi Valeria; puis la loi Cornelia qu'il publia lui-même régla l'ordre des proscriptions. Quinze consulaires, quatre-vingt-dix sénateurs, deux mille six cents chevaliers périrent de la sorte.

Quand Cicéron prononça son discours, les proscriptions étaient terminées, mais la dictature de Sylla était mieux que jamais établie. Or les deux hommes qui étaient en cause s'étaient trouvés mêlés aux luttes politiques. Quintius avait suivi le parti de Marius. Accusé une première fois par Nevius, il avait eu pour défenseur un certain Alfenus, qui lui aussi avait embrassé la même cause, et qui fut quelque temps après compris dans les listes de proscription. On voit que les préjugés ne devaient pas lui être favorables. Quant à Nevius, attaché d'abord au même parti que Quintius, quand il l'avait vu près de succomber, il

l'avait trahi, pour courir sous les drapeaux de Sylla vainqueur. De là l'embarras de Cicéron. Névius avait pour lui tous les grands, les préteurs et presque tous les gens en place. Beaucoup d'entre eux l'assistaient de leur présence. Quintius, au contraire, était seul et sans appui. Cicéron ne se laissa point intimider par ces circonstances. Il en profita au contraire avec une extrême habileté, et fit servir à la cause de son client le revirement même de Névius. C'est ainsi que plus tard dans le pro Ligario, il retournera contre Tubéron ce qui aurait dû plaider en sa faveur, son passage dans le camp de César. Il y a dans le discours dont nous nous occupons moins de chaleur sans doute que dans le plaidoyer pour Ligarius : les hommes, les circonstances ne sont pas à cette hauteur ; mais il y a déjà la même vivacité, le même piquant d'éloquence :

Cicéron vient de rappeler la défense de cet Alphénus que nous-mêmes citions tout-à-l'heure ; il continue :

" Quel crédit avait-il ? c'est ce qui me paraît indifférent pourvu qu'il défendît l'absent devant la loi et les magistrats. Il était, dites-vous, du parti alors tout puissant. Pourquoi non ? Il avait reçu vos leçons ; vous l'aviez formé dès l'enfance à ne pas reculer devant un noble, fût-il gladiateur. Ce que vous désiriez alors ardemment, Alphénus le désirait aussi. Dans cette rivalité de zèle vous combattiez vraiment

à forces égales. Il était, dites-vous, intime ami de Brutus, et voilà pourquoi ce tribun intervenait. Vous étiez, vous, l'ami de Burrhiénus qui ordonnait l'injustice; vous étiez l'ami de tous ceux qui à la faveur de la violence et du crime pouvaient beaucoup alors, et osaient tout ce qu'ils pouvaient. Souhaitiez-vous la victoire à tous ces hommes qui se donnent aujourd'hui tant de peine pour vous faire vaincre? Osez le dire, non pas tout haut mais à l'oreille de vos amis qui m'entendent. Non, pour l'attachement au parti vous ne cédiez rien l'un à l'autre mais c'est vous sans contredit qui avez remporté le prix du génie, de l'expérience et de l'adresse; c'est assez de qualités sans parler des autres. Alphénus a péri avec ceux qu'il aimait, et pour eux. Mais vous, Névius, quand vous avez vu que vos amis ne pouvaient triompher, vous vous êtes fait l'ami de ceux qui triomphaient. Au reste, je ne veux pas rappeler le souvenir d'événements qu'il faudrait selon moi ensevelir dans un éternel oubli.

Pro Quintio, ch. 21.
Trad. Burnouf.

Cicéron en effet n'a plus rien à rappeler. Il a fait ce qu'il fallait pour ôter à Névius ses appuis devant les juges. Nous devinons déjà toute l'habileté de son argumentation.

Il faut le dire en passant: le personnage pour qui Cicéron essayait avec tant de succès son talent méritait peu un tel intérêt. Lui-même s'était associé à Névius pour acheter de Sylla les biens de

ce Alphénus qu'il avait peu auparavant chargé de sa défense. C'est Cicéron qui nous l'apprend : " Tu as acheté, dit-il à Névius, les biens de Sext. Alphénus que Sylla faisait vendre, et tu t'es associé Quintius dans cette entreprise. " Mais laissons de côté ce personnage qui a peu d'intérêt pour nous. L'éloquence de son défenseur nous en offre bien davantage.

Pro Quintio, ch. 24.

Cicéron avait pour adversaire dans ce procès Hortensius : il n'est pas impossible qu'il ait exprès affronté la lutte avec lui. Cette espèce de rivalité est bien sensible dans le Brutus, où Cicéron nous détaille lui-même toutes les qualités d'Hortensius : la puissance de sa mémoire qui lui rappelait fidèlement tout ce qu'il avait soit pensé, soit écrit, et sans aucun secours étranger toutes les paroles de ses adversaires ; son ardeur au travail qui l'empêchait de passer un jour sans plaider au barreau ou s'exercer dans le cabinet ; la nouveauté et l'originalité de sa manière ; ses divisions surtout et ses résumés, qui n'étaient qu'à lui ; puis la fécondité de son talent, l'heureux choix de ses expressions, sa voix douce et sonore, son geste plein d'art, jusqu'à paraître un peu trop étudié. — A toutes ces ressources Hortensius en joignait une autre dont Cicéron ne parle pas : il achetait les juges. Voilà l'orateur qui suivi de la noblesse romaine appuyait de son talent Névius. Que fait Cicéron contre un

Brut. ch. 88

Pro Quintio, ch. 10
Trad. Burnouf.

tel adversaire? il lui emprunte ses armes : " Je ferai dit-il à Hortensius, ce que je vous ai vu faire souvent je diviserai tout mon plaidoyer en plusieurs parties distinctes et séparées. Vous le faites toujours parceque vous le pouvez toujours ; je le ferai dans ce discours, parce que je crois le pouvoir. Ce talent que la nature ne vous refuse jamais, ma cause me le donne aujourd'hui. " Il lui prend de cette façon les divisions qu'il admirait tant il lui prendra de même ses résumés, d'autant plus précieux aujourd'hui qu'il y a dans ce discours une lacune considérable. Voilà dans le vif la méthode de Cicéron, empruntant de tous côtés pour être plus fort et plus sûr de soi.

L'exorde est curieux. Nous le connaissons tous et toutes les rhétoriques, depuis Quintilien, l'analyseur. Il consiste à mettre en regard le crédit de son adversaire, l'éloquence de son défenseur, et la mauvaise situation dans laquelle il se trouve lui-même :

" Les deux puissances qui exercent dans un Etat l'empire le plus absolu, le crédit et l'éloquence, semblent s'être aujourd'hui réunies contre nous. L'une m'intimide, C. Aquillius, et l'autre m'épouvante. J'éprouve, en pensant à l'éloquence de L. Hortensius un trouble qui nuira peut-être à ma défense ; mais je redoute surtout que le crédit de S. Nevius ne soit funeste à P. Quintius . . . . Plus nos

désavantages sont nombreux, plus nous vous prions, Aquillius, et vous, et ceux qui forment votre conseil, de nous prêter une oreille favorable, afin que la vérité obscurcie par tant de nuages retrouve enfin son éclat dans les lumières de votre équité. Que si un juge tel que vous ne protège point contre le crédit et la puissance l'homme faible et sans appui, si devant un tel conseil cette cause est pesée au poids de la fortune et non à celui de la justice, hélas! il sera donc vrai qu'il n'est plus dans Rome de vertu sans tache et sans reproche, et que la faiblesse n'a rien à espérer désormais de la sagesse et de l'impartialité de son juge. Oui, Aquillius, ou la vérité triomphera devant vous et votre conseil, ou repoussée de ce tribunal par la violence et l'intrigue, elle ne pourra plus trouver sur la terre d'asile assuré."

Pro Quint. Exord.
Trad. Burnouf.

Tout le monde a lu vingt fois la spirituelle parodie de ce genre d'exorde faite par Racine dans sa comédie des Plaideurs. Elle avait, à l'époque où la pièce fut représentée, d'autant plus de sel et d'à-propos que peu de temps auparavant le célèbre Patru, plaidant pour un pâtissier contre un boulanger, avait imité sérieusement l'exorde de Cicéron. Les spectateurs saisirent l'allusion, et la salle éclata de rire aux dépens du maladroit avocat.

(Les Plaideurs, act. III. 3)

(Cf. Geoffroy, Comment. sur les Plaideurs.)

Si l'exorde de Cicéron manque un peu de caractère il y a dans le discours des morceaux vraiment bien frappés. Nous ne pouvons les citer ici à cause de leur longueur : il faut les lire dans le texte. Tout le chapitre XI, par exemple, est un modèle d'argumentation et d'ironie, qui rappelle les plus beaux temps de Cicéron. Dans le chapitre XXV, l'orateur, changeant de ton tout à coup, substitue adroitement aux raisonnements suivis un récit familier, qui est bien la scène la plus piquante que l'on puisse imaginer. Jamais la plaisanterie ne fut mieux maniée.

Irons-nous maintenant chercher dans ce discours les traces du mauvais goût juvénile ? il serait aisé d'en relever plus d'une. Nous y trouverions, par exemple, des traits comme celui-ci, quand Cicéron reproche à Nævius de n'avoir point averti Quintius avant de l'accuser : " Et nous croirons que Nævius a épargné les oreilles de celui dont il demande la tête ! " Nous aurions à reprendre dans le chapitre XV des amplifications qui montrent que la raison n'a pas encore mûri le talent. Nous reconnaîtrions encore le jeune homme dans cette péroraison, dont le moule est heureux sans doute, mais qui lasse en se prolongeant : " Il est malheureux d'être dépouillé de tous ses biens, plus malheureux de l'être injustement ; il est affligeant d'être trompé, plus

Pro Quintio, ch. 12.

(Trad. Burnouf.) affligeant de l'être par un de ses proches ; c'est une calamité de perdre sa fortune ; c'en est une plus grande de perdre en même temps son honneur . . . . . "
Et ainsi de suite : on ne peut continuer. " L'auditeur, dit judicieusement Rollin, prévient la réponse, et est fatigué par cette espèce de refrain, qui est toujours sur le même ton. "

Malgré ces défauts, il y a déjà dans ce discours les grandes facultés oratoires de Cicéron : argumentation vive et serrée, ironie fine et mordante, amplification harmonieuse. Mais il est temps de passer à une œuvre plus importante : la défense de Roscius d'Amérie.

Cicéron avait montré en plaidant pour Quintius qu'il était capable d'effleurer la politique et de dire la vérité, même à Sylla. Une cause s'offrit bientôt dont personne n'osa se charger. C'était l'an de Rome 673. Un riche citoyen d'Amérie, Roscius, avait été tué. Ayant toujours soutenu le parti de Sylla, il pouvait se croire en sûreté : les proscriptions d'ailleurs avaient cessé. Cependant, trois mois à peine après le terme fixé par Sylla lui-même aux massacres et aux confiscations, il fut assassiné à Rome entre sept et huit heures du soir. Roscius possédait des biens considérables. Deux de ses parents, que Cicéron prouve n'avoir pas été étrangers à l'assassinat,

s'entendirent avec un certain Chrysogonus, affranchi de Sylla, pour s'emparer de ses dépouilles en le faisant mettre sur la liste des proscrits. Les biens de Roscius qui valaient six millions de sesterces, furent vendus pour deux mille à Chrysogonus. Il fit une part pour ses deux complices, et garda le reste. Malheureusement Roscius avait laissé un fils qui se trouvait ainsi injustement spolié. Les coupables craignirent une attaque en justice, et résolurent de s'en débarrasser. Il y avait un moyen bien simple, c'était de lâcher contre lui quelques sicaires; on essaya de le faire périr. Il avait prévu le coup et s'était réfugié dans la maison même du dictateur, auprès de sa femme Cecilia Metella, qui lui accorda sa protection. Ses ennemis irrités tentèrent un coup désespéré. Les tribunaux, longtemps suspendus par les troubles civils, venaient d'être rétablis. Une commission même de Sicariis, pour les crimes d'assassinat, avait été formée. Ils y firent comparaître Roscius comme coupable de parricide. L'imagination est épouvantée d'une telle audace. On comprend à peine qu'elle ait pu se présenter à l'esprit des imposteurs; et cependant, de toute la noblesse romaine, pas un homme généreux n'osa se présenter pour défendre Roscius. On redoutait le crédit du principal accusateur, Chrysogonus. Cicéron seul eut la hardiesse d'entreprendre cette cause.

Le crime dont on accusait Roscius était chose à peu près inconnue à Rome. On n'en citait alors qu'un exemple, le parricide de Malleolus, en 642, vingt ans environ avant ce discours. Il est vrai que plus tard les choses changèrent bien. Témoin ce passage de Sénèque, qui faisant allusion au supplice des parricides (on les jetait à la mer cousus dans un sac), dit que de son temps on voyait plus de sacs que de croix : « pessimo loco pietas fuit, postquam sæpius culeos quam cruces vidimus. » Il faut bien qu'il en ait été ainsi pour que les satiriques parlent du parricide comme de tout autre crime. On sait les vers de Juvénal : (1)

(De Clementia, I. 23)

Le plaidoyer de Cicéron est admirablement composé. Nous avons relevé tout à l'heure la division du Discours pour Quintius ; elle était excellente dans une cause civile ; mais cette fois il fallait plus d'art ; il s'agissait de lutter contre Sylla. Il y a trois parties dans le discours. Cicéron prend l'un après l'autre, le jeune Roscius son client, pour mettre son innocence en lumière ;

(1) Confer et artifices mercatoremque veneni,
Et deducendum corio bovis in mare, cum quo
Clauditur adversis innoxia simia fatis.
(Sat. XIII. 154).

les vrais coupables, les deux autres Roscius, pour les dénoncer à leur tour comme les auteurs du crime; Chrysogonus enfin, pour convaincre les juges que seul il mène tout. Ainsi, la division qu'il tirait tout à l'heure des choses et du droit, c'est dans les personnes cette fois qu'il la prend.

On ne saurait mieux montrer par l'exposé de toutes les circonstances l'innocence de Roscius. L'argumentation de Cicéron ne laisse plus aucune place au doute. Aussi le plaidoyer pourrait-il s'arrêter à cette première partie, si l'on ne cherchait que la vérité. Mais Cicéron veut aller plus loin. C'est alors qu'il laisse la défense pour devenir à son tour accusateur. Vous alléguez, dit-il, des soupçons contre mon client: ah! vous allez connaître quelle foule de présomptions appuie une accusation réelle et positive. C'est la seconde partie du discours. Et enfin vient la dernière scène où l'orateur réunit ensemble toutes les armes de l'éloquence pour frapper le coup décisif: tableaux animés, ironies vives et piquantes, apostrophes à la noblesse pour qu'elle mette un frein à ce système de cruautés, qui trop longtemps a déshonoré Rome.

Si nous y regardons de près, nous trouverons déjà dans cette œuvre de Cicéron, le caractère philosophique propre à son éloquence. C'est ainsi que

les Furies sont à ses yeux une allégorie qui rappelle les remords des coupables.

" Telle est la force du sang paternel et maternel, telle est l'intimité de ses liens, telle est la sainteté de ses droits, que celui qui s'est souillé d'une seule goutte de ce sang précieux n'en peut jamais effacer la tache; elle pénètre jusqu'à l'âme; elle y porte un trouble et un délire affreux. Car ne croyez pas que les impies et les scélérats soient, comme vous le voyez sur nos théâtres, poursuivis en effet, qu'ils soient effrayés par les torches ardentes des Furies. Le crime du coupable et ses propres terreurs font son plus cruel supplice. Ce sont ses forfaits qui l'agitent et qui troublent sa raison; ce sont les remords cuisants et les cris de sa conscience qui jettent l'épouvante dans son âme. Voilà les Furies qui s'attachent aux impies, qui les suivent partout, et qui vengent jour et nuit la nature outragée par des fils parricides. "

Pro Roscio Amerino. ch. 24
Trad. Guéroult.

Ne reconnait-on par là le sentiment qui a dicté les beaux vers de Lucrèce, et peut-être l'inspiration même où a puisé le poète :

Cerberus et Furiæ jam vero, et lucis egenus
Tartarus, horrificos eructans faucibus æstus,
Hæc neque sunt usquam, neque possunt esse [profecto:

Sed metus in vita pœnarum pro malefactis
Est insignibus insignis, scelerisque luela
Carcer, et horribili de saxo jactu' deorsum,
Verbera, carnifices, robur, pix, lamina, tædæ:
Quæ tamen et si absunt, at mens sibi conscia [facti
Præmetuens, adhibet stimulos, torret q. flagellis,
Nec videt interea qui terminus esse malorum
Possit, nec quæ sit pœnarum denique finis,
Atque eadem metuit, magis hæc ne in morte [gravescant.
Hinc Acherusia fit stultorum denique vita.

de Nat. rerum. III. 1024 suiv.

Dans ce discours encore, il y a, comme dans le plaidoyer pour Quintius, la marque d'un talent juvénile. Tel est ce passage fameux sur le supplice des parricides, qui fut d'abord couvert d'applaudissements, mais que Cicéron plus tard n'hésitait pas à condamner lui-même : "Quels applaudissements accueillirent dans ma jeunesse cette peinture du supplice des parricides, où je ne tardai pas à blâmer moi-même l'effervescence du jeune orateur ! .... Tout ce passage est d'un jeune homme, et l'on applaudit l'orateur, moins à cause de ce qu'il était déjà, qu'à cause de ce qu'il semblait promettre ."

Orator. ch. 30
Trad. Leclerc.

Mais à côté de cet éclat un peu trop vif et de cette fécondité qui avait besoin d'être retenue,

il y a des morceaux bien curieux sur l'histoire politique de Rome à cette époque. De ce nombre est le Chapitre XXIX sur les assassins de Roscius. Il avait bien pu, disait-on, être frappé dans Rome par quelques-uns de ces sicaires qui l'infestaient, et que Roscius le fils avait sans doute achetés : " A merveille, Erucius " reprend Cicéron " Il me semble que payé pour une seule chose, vous voulez en faire deux à la fois : nous immoler par le glaive des lois, et accuser en même temps ceux qui vous salarient. Que dites-vous ? on tuait partout : Et qui donc ordonnait, qui donc exécutait les meurtres ? Oubliez-vous que ceux qui vous emploient sont des acquéreurs ? Et ne savons-nous pas qu'alors les acquéreurs et les égorgeurs étaient les mêmes ? (1)

" En un mot, ceux qui jour et nuit couraient armés dans toutes les rues, ceux qui ne sortaient pas de Rome, qui vivaient sans cesse dans le pillage et le sang, reprocheront-ils à Sextus les atrocités de ces temps désastreux ? Cette foule d'assassins dont ils étaient eux-mêmes les chefs et les guides, sera-t-elle imputée à Sextus qui n'était pas à Rome, qui même ignorait ce qui se passait à Rome, puisque de votre propre aveu il a toujours vécu à la campagne ? "

(Trad. Guéroult.)

Cependant cette sortie pouvait bien ne par-

(1) il y a dans le latin un jeu de mots intraduisible :
" Nescimus, per ista tempora, eosdem fere sectores fuisse collorum et bonorum. "

blesser Sylla. On rappelait les excès de quelques hommes qui se disaient de son parti pour autoriser leur licence : ce n'était pas l'accuser lui-même : il pouvait toujours désavouer ceux qui le compromettaient. Mais ce n'est plus la même chose quand il s'agit des accusateurs. On ne dénonçait guère que sur les ordres du maître, et s'en prendre aux auteurs de ces dénonciations, c'était s'en prendre à Sylla lui-même. Or les accusateurs ne sont pas épargnés plus que les assassins. Écoutez Cicéron :

« Il est utile que dans un État il y ait beaucoup d'accusateurs, afin que l'audace soit contenue par la crainte ; mais il ne faut pas qu'ils se jouent ouvertement du public : Un homme est innocent. Cependant l'innocence n'est pas toujours à l'abri de la suspicion. C'est un malheur, sans doute : toutefois sous un certain rapport, je puis pardonner à celui qui l'accuse. Si les faits qu'il allègue donnent lieu aux soupçons et à la défiance, on ne peut pas dire qu'il se fait un jeu de calomnier et de tourmenter ses semblables.

« Ainsi donc nous souffrons sans peine qu'il y ait un grand nombre d'accusateurs, parceque si l'on accuse un innocent, il peut être absous, et qu'un coupable ne peut être condamné si on ne l'accuse pas. Or que l'innocence soit réduite

quelque fois à se justifier, c'est un moindre mal que si le crime n'était jamais accusé. Des oies sont entretenues dans le Capitole aux dépens du public; des chiens y sont nourris, afin qu'ils avertissent les gardiens si des voleurs se présentent. Ces animaux ne connaissent pas les voleurs, mais ils donnent l'alarme lorsque, pendant la nuit, ils entendent quelqu'un s'introduire dans le Capitole; et comme cette démarche est suspecte, leur erreur, même s'ils se trompent, est utile à la sûreté du temple. Si les chiens aboyaient aussi durant le jour contre ceux qui viennent adorer les dieux, ils mériteraient qu'on les assommât, parcequ'ils seraient défiants lorsqu'il n'y aurait aucun lieu de soupçon.

« Il en est de même des accusateurs : parmi vous, les uns sont des oies qui crient sans faire de mal; les autres sont les chiens qui peuvent aboyer et mordre. Nous voyons qu'on a soin de vous nourrir; mais votre premier devoir est de vous jeter sur ceux qui le méritent. Le peuple vous en saura gré. Ensuite, si l'apparence du crime éveille vos soupçons, aboyez, si vous voulez, on peut encore vous le permettre. Mais si vous accusez un fils d'avoir tué son père, sans pouvoir dire ni pourquoi, ni comment il l'a tué; si vous aboyez, sans que rien excite le soupçon, l'on ne vous assommera pas, mais, ou je

(1) la lettre K dont on marquait les calomniateurs.

(Pro Roscio Amer. ch. 20 trad. Guéroult)

connais mal les juges qui nous écoutent, ou cette lettre qui vous est tellement odieuse que vous avez toutes les lettres en aversion, vous sera imprimée sur le front, de manière que vous ne pourrez plus accuser que votre mauvaise fortune. "

Entre les accusateurs et Sylla, il y a quelqu'un encore, Cicéron va vous dire son nom : " C'est un jeune homme aujourd'hui tout puissant dans Rome

ib. ch. 2.

Lucius Cornelius Chrysogonus." Voilà le coup porté. A ce nom l'accusateur est troublé. C'est une scène fort piquante, à laquelle Cicéron nous a fait lui même assister : " Enfin il a conclu : (il s'agit de l'accusateur Erucius.) il s'est assis ; je me suis levé ; il a semblé satisfait que ce ne fût pas un autre que moi. Pendant que je parlais, j'ai observé qu'il plaisantait, et s'occupait de tout autre chose, jusqu'au moment où j'ai nommé Chrysogonus. Tout à coup il s'est dressé : il a paru s'étonner. J'ai senti pourquoi : j'ai répété ce nom une seconde, une troisième fois. Alors des émissaires empressés n'ont cessé de passer et de repasser. Sans doute ils allaient avertir Chrysogonus qu'il se trouve dans Rome un homme assez hardi pour résister à ses volontés ; que la cause est traitée autrement qu'il ne l'avait pensé ; que l'achat des biens est dévoilé et l'association très maltraitée ; que son

crédit et sa puissance ne sont pas redoutés ; que les juges écoutent et que le peuple s'indigne. "

Pro Roscio ch. 22.

En effet, Cicéron semble ne rien redouter. Tout le chapitre XLVI est une attaque directe pleine d'ironie en même temps et de vigueur contre l'affranchi de Sylla. Ses maisons et les richesses qu'il y a entassées à la faveur du trouble et du brigandage, la multitude de ses esclaves et la profusion de ses dépenses, l'insolence de ses regards, la mollesse de sa démarche, tout ce qui peut atteindre l'amour-propre et les délicatesses de l'orgueil, Cicéron le passe en revue pour flétrir Chrysogonus.

Mais enfin, jusqu'ici, il n'y a rien contre Sylla lui-même. Attendez. Cicéron ne l'épargnera pas non plus. Il en veut au dictateur et à son pouvoir absolu : lui-même plus tard nous l'avouera bien. C'est dans le traité de Officiis : " Ut nos, et saepe alias, et adolescentes, contra L. Sullae dominantis opes pro Sexto Roscio Amerino fecimus ; quae, ut scis, exstat oratio. " Mais cherchons ces traits dans le discours.

(De officiis, II, 14)

" Je sais, dit-il, et je le sais avec certitude, que tout s'est fait à l'insu de Sylla. — En effet, considérez que Sylla est occupé à la fois à régler le passé, à préparer l'avenir ; qu'à lui seul est remis le pouvoir d'établir la paix et de

conduire la guerre ; que tous les yeux sont fixés sur lui seul ; que seul il gouverne tout ; que surchargé d'affaires de la plus haute importance, il n'a qu'à peine la liberté de respirer : considérez surtout qu'une foule de subalternes observe le temps de ses occupations ; épie le moment d'une distraction pour se livrer au crime ; et vous ne serez pas surpris qu'il échappe quelque chose à sa vigilance ? D'ailleurs, quoiqu'il jouisse d'un bonheur sans exemple, quel mortel peut être assez heureux pour n'avoir pas dans un nombreux domestique, un esclave ou un affranchi malhonnête ? "

Pro Roscio, ch. 8
trad. Guéroult.

Voyez-vous l'épigramme cachée sous ces paroles à-demi louangeuses ? Pourquoi tant de maux commet-il dans Rome ? Ah ! c'est que Sylla veut être absolu ; c'est qu'il veut tout accaparer ; c'est qu'il gouverne seul, comme si, dans une ville aussi grande que Rome, un seul homme était assez fort pour contenir tous les désordres ! Et cette allusion mordante au surnom de Felix dont Sylla aimait à se parer, n'est-ce pas encore un trait adroitement lancé contre le dictateur ?

Le second passage dans lequel Cicéron s'adresse directement à Sylla, sent un peu cette rhétorique de jeune-homme dont nous avons parlé.
" Sans doute, dit-il, il eût mieux valu

que rien n'échappât à sa vigilance; mais la chose était impossible. Le maître des Dieux, Jupiter lui-même, dont la volonté souveraine gouverne le ciel, la terre et la mer, souffre quelquefois que l'impétuosité des vents, que la violence des orages, que des chaleurs excessives et des froids rigoureux nuisent aux hommes, ruinent des villes, détruisent des moissons : nous ne l'accusons pas de ces calamités; nous les regardons comme des accidents produits par des causes naturelles; mais nous recevons comme un don de sa bienfaisance les avantages dont nous jouissons, la lumière qui nous éclaire et l'air que nous respirons. Faut-il s'étonner que Sylla n'ait pu tout apercevoir, lorsque lui seul gouvernait la république, réglait les destinées de l'univers, et affermissait par les lois la majesté de l'empire rétabli par les armes ? Il faudrait donc aussi trouver étrange que l'intelligence humaine n'ait pas fait ce que la puissance divine n'a pu faire ? »

Pro Roscio, ch. 45
trad. Guéroult.

C'est la même pensée que tout à l'heure; c'est aussi la même ironie.

Cicéron osait tout alors, parcequ'il était encore inconnu : plus tard de moindres hardiesses lui coûtèrent la vie.

Le plaidoyer pour Roscius fut couronné d'un

plein succès. Plutarque le dit en toutes lettres:
" Ἀναδεξάμενος οὖν τὴν συνηγορίαν καὶ κατορθώσας, ἐθαυμάσθη. " — Κικέρων, III.

Roscius fut absous, mais on ne lui rendit pas ses biens. Cicéron du reste n'en avait pas demandé davantage. " Contentez-vous, avait-il dit à Chrysogonus, de notre argent et de nos biens, sans vouloir notre sang et notre vie. " — Pro Roscio, ch. 3. Son courage en cette occasion fut réel, et cette époque de sa vie fut dans la suite un des plus doux souvenirs de sa vieillesse. Il conseillait à son fils de débuter au barreau en défendant l'innocence malheureuse. Il voyait dans cet emploi du talent un moyen honorable et sûr d'arriver à la gloire. C'est ce que j'ai fait moi-même, disait-il et il rappelait son discours pour Roscius. Nous avons plus haut cité le texte. — (de Officiis, II. 14)

Cicéron défendit encore une femme d'Arezzo dans une cause où la politique de Sylla était intéressée; et cette fois encore il osa parler librement. Mais il jugea prudent de s'arrêter après cette nouvelle hardiesse; et pour se faire oublier de Sylla, il partit en Asie, prenant pour prétexte de son départ l'état de sa santé. Nous le suivrons dans ce voyage qui, comme on le sait, influa dès lors sur l'éloquence du grand orateur.

Emile Jacob.





3e Leçon.

Voyage de Cicéron en Grèce et en Asie.
Son plaidoyer Pro Q. Roscio comœdo.
Sa questure.

Cette rédaction, qu'il était difficile de rendre intéressante, car elle est presque toute en récit et en explications, me paraît écrite avec une facilité bien élégante.

Exactitude parfaite, sauf un ou deux petits détails que j'ai relevés à la marge. J'ai lu ce travail avec grand plaisir.

3e Leçon.

Voyage de Cicéron en Grèce et en Asie. Son plaidoyer pro Q. Roscio Comœdo. Sa questure.

Nous avons signalé la période de la vie de Cicéron qui nous a occupés jusqu'ici comme celle de son éducation. Il avait d'abord suivi les cours des grammairiens, comme on disait à Rome, c'est-à-dire des maîtres qui initiaient la jeunesse à la connaissance de la langue et de la littérature latine ou grecque : il avait ensuite entendu les rhéteurs, qui apprenaient à composer et à prononcer un discours ; puis il avait passé dans la maison d'un jurisconsulte où il avait étudié le droit ; enfin on l'avait vu au forum, au sénat, auditeur assidu des orateurs célèbres, et recueillant de leur bouche des leçons pratiques d'éloquence qui valaient mieux que des théories. Après cette longue préparation on avait vu Cicéron, déjà mûri par tant d'enseignemens divers, apporter aux leçons de Philon l'Académicien et de Molon le rhéteur son insatiable curiosité et son ardente attention : son début au forum avait été un triomphe : et après la défense de Roscius d'Améric, il passait, nous dit-il lui même, pour un des premiers avocats de Rome, pour un de ceux à qui l'on pouvait confier les causes les plus difficiles. Cepen-

dant c'est au moment même où la plus brillante carrière oratoire semble s'ouvrir devant lui, que Cicéron se dérobe aux applaudissements qu'il aimait tant, quitte Rome et part pour la Grèce. Plutarque nous apprend que la prudence entra pour beaucoup dans cette résolution, et que la crainte du ressentiment de Sylla fut la cause, sinon le prétexte de ce voyage. En effet, par une singulière fortune qui avait contribué peut-être à mettre en évidence ce jeune-homme inconnu par sa naissance et sa fortune, Cicéron dans les trois causes qu'il avait eues à plaider, pour Quintius, pour Roscius d'Amérie, et pour une femme d'Arezzo, s'était vu en face de Sylla ou de ses favoris; il avait affronté le péril avec la hardiesse d'un honnête homme et l'habileté d'un avocat consommé; mais Cicéron était l'homme des mouvements généreux et des retours timides; il eut peur du danger après l'avoir bravé, et crut qu'il fallait se faire oublier. Ses craintes étaient-elles fondées? Sans doute Sylla pouvait menacer un ambitieux et un libertin de dix-sept ans, noble comme un Scipion, hardi et orgueilleux comme un Clodius, et dans lequel il prévoyait déjà plus d'un Marius; car Sylla avait trop de sagacité pour ne pas deviner César: mais il ménageait un jeune-homme de nom obscur, de talent modeste quoique distingué, et dont il était impossible de prévoir les hautes destinées. Qui aurait deviné le futur consul

dans le jeune chevalier sans fortune, et même l'orateur des *Catilinaires* et des *Philippiques* dans l'avocat de Quintius ?

Cicéron, du reste, ne parle que de sa santé ; si on l'en croit, ce qu'il allait chercher en Grèce et en Asie, c'était le repos et un air plus pur. Quoiqu'il en soit des motifs de son voyage, cet éloignement volontaire lui profita, et son exil de deux années ne fut point stérile pour son avenir.

A peine arrivé à Athènes, il rechercha la conversation et les leçons des philosophes : il retrouvait en Orient les disciples, les amis de son ancien maître Philon l'Académicien, qui tous, il est vrai, n'avaient pas conservé intactes ses doctrines philosophiques. Cicéron semble même accorder la préférence à un des dissidents, Antiochus d'Ascalon, qui inclinait du côté de l'école stoïcienne et s'éloignait de l'Académie. Philon était l'héritier du scepticisme élégant de Carnéade ; Antiochus, au contraire, se rapprochait de Zénon, et les vrais disciples du maître le désavouaient comme un transfuge mal déguisé.

Il aimait sa douceur et sa grâce, mais n'approuvait pas ses nouvelles opinions (Plutarq. Cicéron. ch. IV.)

Cicéron se trouvait ainsi placé entre les deux philosophies qui ont partagé sa vie toute entière : l'une, vive, élégante, plaidant le pour et le contre, empruntant souvent ses arguments à une spirituelle rhétorique, et qui devait plaire à l'avocat ; l'autre

plus austère, plus élevée; attirait à elle l'âme honnête de Cicéron, par la grandeur même de cette morale stoïcienne qu'il a reproduite, quelque fois exagérée dans les Tusculanes et le de Officiis.

Cicéron aimait du reste la philosophie, sincèrement et presque avec passion. Jeune alors et ne prévoyant pas encore son active et brillante carrière, il rêvait une vie tranquille, consacrée à la philosophie et aux lettres, ou, après les fatigues du barreau et de la vie publique, une vieillesse plus calme qu'il emploierait à recommencer et à perfectionner ces études chéries de sa jeunesse.

Plutarq. Cicer. ch IV.
Cic. de nat. deorum. I, 3.

D'Athènes, il passa à Rhodes. L'école rhodienne, célèbre dans tout le monde romain et hellénique, avait été fondée par Eschine. Créée par un Attique et située sur les limites de l'Asie, elle avait inauguré une éloquence intermédiaire entre la force, la sobriété, la pureté élégante de l'atticisme, et le luxe, l'abondance de l'école asiatique. Un Carien, Apollonius d'Alabanda ou Molon (Cicéron lui donne les deux noms) était le chef de l'école rhodienne, et Cicéron l'avait déjà entendu à Rome, où il avait profité d'un séjour momentané pour donner des leçons à la jeunesse romaine. Cicéron recommença sous la direction de cet habile rhéteur des études qu'il avait déjà poussées si loin; et comme Molon, sous prétexte qu'il entendait mal le latin, le faisait déclamer

Plutarq. Cicer. v
trad. Ricard.

en grec, il acquit ainsi cette merveilleuse facilité à parler la langue d'Athènes, qu'il conserva toute sa vie: Un jour, dit Plutarque, qu'il avait déclamé en public, tous ses auditeurs ravis d'admiration, le comblaient à l'envi de louanges : mais Apollonius en l'écoutant ne donna aucun signe d'approbation; et quand le discours fut fini, il demeura longtemps pensif sans rien dire. Comme Cicéron paraissait affecté de son silence: Cicéron, lui dit Apollonius, je vous loue, je vous admire ; mais je plains le sort de la Grèce en voyant que les seuls avantages qui lui restaient, le savoir et l'éloquence, vous allez les transporter aux Romains."

Il y avait là sans doute une délicate flatterie, comme les Grecs en savaient faire, mais il y avait aussi un horoscope. Molon et tous ces rhéteurs grecs étaient des esprits quelquefois subtils, mais souvent aussi doués de vrais talents, et à qui il ne manquait qu'un théâtre pour être les dignes héritiers d'Eschine et de Démosthènes. La Grèce était morte, avec ses assemblées populaires, avec ses luttes de l'Agora; Rome seule était une scène assez vaste pour l'éloquence et le génie; Molon et Antiochus le comprenaient: mais comme aux seuls Romains était ouvert le forum, le sénat, grands théâtres de l'éloquence; il fallait que la Grèce se résignât à s'effacer derrière ces heureux parvenus, et cédât la place à une génération,

nouvelle d'orateurs qui ne seraient pas fils de Rhodes ou d'Athènes. Cependant il semble que les descendants déshérités de Démosthènes aient trouvé au moins une consolation dans l'espoir de voir le premier rang à la tribune de Rome occupé par un homme qui s'était pénétré de leurs leçons et qui leur devait peut-être quelque chose de sa gloire. Antiochus le Stoïcien, Molon le rhéteur, ne cessent de pousser Cicéron vers la carrière politique, et de lui prédire un long et brillant avenir qu'ils eurent au moins le mérite de deviner.

Ces prédictions de ses maîtres éveillèrent-elles chez Cicéron une sorte de curiosité inquiète, ou le propre courant de ses pensées l'entraînait-il vers les mêmes projets et les mêmes espérances? L'un et l'autre est possible et probable : on sait même que Cicéron, qui n'était pas superstitieux, consulta pourtant la Pythie et lui demanda quelle carrière il devait suivre : "Suis ton génie, lui répondit-elle, et non les conseils des hommes." C'est un petit fait, sans doute, mais qui n'est pas sans intérêt, parcequ'il nous révèle les préoccupations de Cicéron dans un moment où il semble tout occupé de littérature et de philosophie pendant ses voyages en Asie et en Grèce.

De Rhodes, Cicéron passa en Asie où il entendit Xénoclès, Eschines de Milet et d'autres rhéteurs célèbres. Un voyage d'Asie pouvait être

dangereux, surtout pour un orateur; mais Cicéron échappa à la mauvaise influence si redoutée au temps des vieux Romains. Il est vrai que les opinions avaient bien changé en un siècle. Le vieux Caton ne voulait même pas que les légionnaires missent le pied en Asie de peur d'y gagner la contagion du luxe et de la corruption: et cent ans après, un personnage consulaire, Q. Catulus, disait à un autre Caton, tribun militaire en Macédoine, qu'il serait bon pour lui de voir l'Asie, qu'il en reviendrait plus maniable (mansuetior). Caton vit l'Asie; mais si ses mœurs n'y perdirent rien, son caractère n'y gagna pas beaucoup en flexibilité et en douceur. Cicéron, comme Caton, ne se laissa point ébranler par les délices de l'Asie; mais il en rapporta, sinon l'amour d'un luxe effréné, du moins la curiosité et le goût des belles choses: la première table de bois de Citrus (citronnier?) que l'on vit à Rome, ce fut Cicéron qui l'acheta 100,000 sesterces: il était même amateur de vases et de statues comme Verrès, seulement il les payait, et c'était un mérite à cette époque pour un connaisseur romain. Les envieux et les adversaires de Cicéron l'accusèrent d'avoir rapporté d'Asie, avec les délicatesses d'une civilisation élégante et raffinée, le goût de l'éloquence asiatique; et nous devons avouer que le grand orateur a donné prise quelquefois à

peut-être le Thuya, que nous avons retrouvé en Algérie.

un pareil reproche. Son mot favori pour exprimer brièvement toutes les perfections de l'éloquence, c'est Copia, l'abondance oratoire. Dans cette cause de Rabirius où il plaide contre César, où ses puissants adversaires lui ont pour ainsi dire compté les paroles en abrégeant la durée de son discours, veut-il caractériser d'un mot énergique l'éloquence d'Hortensius, qui a défendu la cause de son client avant lui, il n'en trouve pas d'autre que copiosissime defendentem (audivistis).

Toutefois, pour justifier Cicéron, on doit dire que la plupart de ses adversaires étaient des Attiques exagérés, et qu'il a pu leur faire avec vérité, par l'aveu d'un des leurs, le reproche de sécheresse :

" Amisimus non modo omnem sanguinem sed etiam succum et colorem veterem. "

Cicéron, après ce long séjour en Grèce et en Asie, revint enfin à Rome, mais pour y continuer encore cette éducation qui pour lui ne cessa jamais, puisque dans ses dernières années il ne dédaignait point de déclamer sur des sujets de philosophie comme un jeune-homme qui s'exerce.

A peine de retour à Rome, Cicéron reparut au barreau. Plutarque nous peint d'un trait le caractère de son éloquence pendant cette période. il se rendit, nous dit-il, redoutable par ses bons mots. En effet, la plaisanterie surtout telle que

l'entendaient les Romains, moins délicats en cette matière que nous autres modernes, était une arme terrible, surtout quand elle était maniée par un bras aussi exercé que celui de Cicéron. Nous avons déjà vu, dans le pro Roscio, avec quelle verve de malice il maltraite les délateurs : il n'eut garde de négliger un talent aussi heureux, et s'il se fit beaucoup d'ennemis en froissant beaucoup d'amours propres, il se fit aussi beaucoup d'amis en faisant rire la multitude toujours portée à bien penser de ceux qui l'amusent.

Toutefois ces succès de Cicéron se bornaient encore à des causes civiles : Sylla était mort, mais ses partisans, son système politique lui avaient survécu, et Cicéron attendait prudemment en fréquentant tour à tour le barreau et les théâtres, et en complétant par cette double étude son éducation d'orateur.

Aristote avait dit, et la raison répète après lui, qu'il est chez l'orateur un talent qui domine tous les autres, c'est l'art d'entraîner les âmes ψυχαγωγία. Ce talent, Cicéron l'apprenait au forum, dans la vie, dans les livres, mais surtout au théâtre, en y étudiant le cœur et les passions de l'âme.

On a nié parfois ou cherché à atténuer l'influence qu'exerçait le théâtre : elle est incontestable pour qui aborde la question avec impartialité :

le livre provoque la réflexion; le théâtre soulève les émotions; et quand elles sont partagées par des milliers de spectateurs, elles font plus que s'insinuer, elles s'imposent. Platon, dans une défense ironique des sophistes, qui renferme pourtant d'importantes vérités morales, avait dit: On accuse les sophistes de corrompre la jeunesse; mais que peut faire un homme éloquent peut-être, médiocre le plus souvent, qui parle au milieu de quelques jeunes-gens, dans une école, et bien rarement devant des auditeurs attentifs? Non, ce qui forme les opinions et les mœurs de la jeunesse, c'est le théâtre et la place publique, où une pensée accueillie par des huées ou des applaudissements apparaît à l'âme émue et entraînée du jeune homme comme l'expression de la vérité ou du mensonge, de l'injustice ou de la vertu. le vrai corrupteur, ce n'est point le sophiste, c'est la foule.

Pour Cicéron, le théâtre ne fut point un corrupteur; ce fut un maître, et peut-être un des meilleurs. En effet ce vieux théâtre dédaigné, calomnié même par le goût plus délicat du siècle d'Auguste, avait gardé le cachet de la franchise et de la simplicité nationales, quand elles n'étaient pas encore altérées par la contagion des mœurs étrangères. En ouvrant au hasard les fragments de Névius et d'Ennius, on peut recueil-

lis de nombreuses maximes pleines d'élévation et d'enseignements moraux que Cicéron aimait à citer dans ses œuvres les plus sérieuses, comme les préceptes de la sagesse antique.

« Serva cives, defende hostes, quum potes defendere » dit Ennius. Et ailleurs :

" Ego meæ vitæ quum parcam, letum inimico deprecor "

Maxime de pardon qui fait honneur à la philosophie antique.

« Melius est virtute jus : nam sæpe virtutem mali
Nanciscuntur : jus atque æquum se a malis spernit procul.
— Ea libertas est, qui pectus firmum et purum gestitat. »

Plaute même pourrait apporter son contingent à ces nobles maximes :

« Qui per virtutem perbitat, dit-il dans les Captifs,
[is non interit. »

En effet, le siècle d'Auguste et surtout Horace, furent injustes pour le vieux poète qui avait charmé les contemporains de Caton : l'élégance de Térence les séduisait et leur faisait mépriser l'énergie un peu rude de son prédécesseur. Cicéron au contraire cite Plaute avec une sorte de prédilection ; et Cicéron avait raison contre le siècle d'Auguste. La comédie de Térence est plus élégante et par cela même plus dangereuse. Ses jeunes-gens sont livrés à toutes les folies, à tour

les caprices de leur âge, mais ils sont aimables et séduisants ; les courtisanes mêmes y deviennent généreuses et dévouées : la comédie de Plaute a des nuances moins adoucies, elle est d'une vérité plus âpre ; les jeunes débauchés y sont peints comme des fils sans respect qui ruinent leur famille, et déshonorent leur nom : les femmes qui seules puissent paraître sur le théâtre antique, y sont ce qu'elles étaient dans la société : Plaute ne pare point le vice, il le peint, et par conséquent l'effet de ses pièces est plus moral.

A côté de l'expérience morale que Cicéron allait chercher au théâtre, il y trouvait encore un art essentiel, surtout à l'orateur antique, celui du geste et du débit. On sait quel prix les anciens attachaient à cette partie de l'art oratoire : Démosthènes deux fois chassé par les huées de la tribune publique, avait osé y reparaître une troisième fois, malgré sa voix désagréable et son geste monotone : cette fois encore il avait été obligé d'en descendre et allait peut-être se retirer pour toujours, quand un comédien, Satyrus, l'arrêta et lui dit : Démosthènes, j'ai reconnu en toi un orateur : il ne te manque que l'art du geste et du débit, pour réussir auprès des Athéniens. Satyrus donna des leçons à Démosthènes, qui une quatrième fois reparut à la tribune ; on sait avec

quel succès. Sans avoir les mêmes défauts que Démosthènes, Cicéron avait la voix rude et perçante. Il sentit ce défaut et, pour le corriger, il alla chercher des leçons à la meilleure école, c'est-à-dire au théâtre, et surtout auprès de Roscius et d'Æsopus.

Roscius était surtout un acteur comique, bien qu'il jouât parfois des rôles de tragédie, comme le prouvent certaines allusions de Cicéron lui-même. De bonne heure les présages l'avaient annoncé comme un personnage célèbre. Dans le de Divinatione (1, 36), Quintus Cicéron raconte que pendant que Roscius était au berceau, et qu'on l'élevait à Lanuvium, la nuit, à la clarté d'une lampe, sa nourrice s'éveillant soudain le vit enveloppé d'un serpent: « Le père de Roscius consulta les haruspices qui répondirent qu'il n'y aurait rien de plus illustre et de plus célèbre que cet enfant. » Il est vrai que Cicéron reprend l'anecdote pour l'expliquer et lui enlever tout caractère merveilleux: mais le présage ne s'en réalisa pas moins. De bonne heure le jeune Roscius parut sur la scène et charma tout d'abord les Romains: c'était pour lui que Q. Catulus avait fait ces vers dignes de figurer à côté des plus gracieux

de l'Anthologie :

"Constiteram, exorientem Auroram forte salutans,
Quum subito a læva Roscius exoritur.
Pace, mihi liceat, cœlestes, dicere vestra,
Mortalis visus pulchrior esse Deo."

De nat. Deor. 1. 28.

Il est vrai que Cicéron ajoute, après avoir cité ces jolis vers (1), que Roscius avait les yeux louches.

---

(1) Ce madrigal de Catulus est l'original du fameux sonnet de la Belle Matineuse, qui partagea avec ceux de Job et d'Uranie l'honneur de soulever d'interminables discussions dans le monde littéraire de l'Hôtel de Rambouillet et de défrayer une longue dissertation de Gilles Ménage. Voici le sonnet français qui ne vaut point l'épigramme latine:

„ Le silence régnait sur la terre et sur l'onde ;
L'air devenait serein et l'Olympe vermeil,
Et l'amoureux Zéphyr, affranchi du sommeil
Ressuscitait les fleurs d'une haleine féconde.

L'Aurore déployait l'or de sa tresse blonde
Et semait de rubis le chemin du soleil ;
Enfin ce dieu venait au plus grand appareil
Qu'il soit jamais venu pour éclairer le monde.
Quand la jeune Philis au visage riant —

(*perversissimis oculis fuit*); mais ce défaut disparaissait sans doute dans la perfection de son jeu.

Roscius n'était pas seulement le meilleur acteur de Rome; c'était un des plus honnêtes gens de la république. Cicéron disait de lui dans le pro Quintio: « Si ce grand acteur semble par son talent seul digne de se montrer sur la scène, telles sont aussi ses excellentes qualités que nul ne paraît plus digne de n'y monter jamais. »

Pro Quintio, XXV.

Et ailleurs: « Roscius aurait orné le sénat par ses vertus. »

Toutefois, comme l'historien doit tout dire, nous sommes forcés d'ajouter que Plutarque représente Roscius comme l'un des favoris de Sylla, qui entouré d'acteurs et de courtisanes, se délassait de ses travaux politiques par une vie de débauche. Peut-on en conclure quelque chose contre Roscius? N'était-ce point la supériorité de son

Sylla, 45 (36 éd. Reiske)

Sortant de son palais plus clair que l'Orient,
Fit voir une lumière et plus vive et plus belle.

Sacré flambeau du jour, n'en soyez point jaloux!
Vous parûtes alors aussi peu devant elle
Que les feux de la Nuit avaient fait devant vous. »
(Malleville).

talent qui le forçait seule à subir l'amitié du dictateur? et ce témoignage isolé doit-il prévaloir contre la sincère et inaltérable affection de Cicéron qui dura de 663 à 692?

La fortune de Roscius était digne de son mérite. Il ne jouait que rarement; car les représentations du théâtre à Rome n'étaient point régulières comme dans les temps modernes; et cependant il gagnait par an 600,000 sesterces. Après s'être enrichi par son talent, il refusa le salaire auquel il avait droit chaque année, et joua dix ans sans que le trésor eût rien à dépenser pour lui: c'était un présent de six millions de sesterces qu'il faisait au peuple romain. Roscius eut même le courage bien rare de préférer son art à sa réputation; il ne renonça pas à jouer, même lorsque l'âge eut affaibli sa voix et son geste; seulement il faisait ralentir l'accompagnement de la flûte et adoucissait sa déclamation. Il sut ainsi jusqu'à son dernier jour charmer le peuple romain, et Cicéron put dire à sa mort: « Qui de vous a eu le cœur assez insensible, assez dur pour n'être point touché de la mort de Roscius? Quoiqu'il fût alors déjà vieux, il nous semblait qu'il n'aurait jamais dû mourir, tant nous étions séduits par la grâce de son talent. »

Pro Archia, VIII (V. c. 691.) trad. Leclerc.

+ et l'enthousiasme

Æsopus était un acteur tragique. Il portait si loin la passion+ de son art qu'un jour, dit-on, en jouant le rôle d'Atrée il tua un esclave en le frappant de son sceptre ; Plutarque l'affirme dans la Vie de Cicéron. Cicéron lui-même nous a raconté avec quel courage et quel bonheur le grand acteur fit allusion à son exil en jouant dans une pièce d'Attius :

pro Sextio 56, 57, 58.
Trad. Guéroult.

« La nouvelle du sénatus-consulte rendu dans le temple de la vertu venait d'arriver aux Jeux et au théâtre. En présence d'une foule innombrable, cet acteur sublime, qui n'a pas moins de noblesse et de dignité dans ses opinions politiques que dans les rôles qu'il joue à la scène, pleurant de joie à cette nouvelle et pénétré de douleur de mon absence, plaida ma cause avec plus de force que je n'aurais pu la défendre moi-même. Ce n'était pas seulement un acteur qui rendait la pensée d'un grand poète, c'était un ami qui exprimait sa propre douleur : "Un héros, le sauveur, l'appui de la patrie, toujours fidèle aux Grecs !" Ces Grecs, c'était vous à qui il disait que j'avais toujours été fidèle, ses regards se tournaient de votre côté. L'assemblée entière lui faisait répéter ces mots : "dans les dangers, il n'a pas craint d'offrir sa vie, il n'a point ménagé ses jours." Eh !

quelles acclamations lorsqu'on parut ensuite oublier le geste de l'acteur pour applaudir aux paroles du poète, au zèle d'Æsopus, à l'espoir de mon retour! "Incomparable ami, génie admirable au milieu de nos périls!" Son amitié ajoutait ces derniers mots qui ne sont pas dans le poète, et peut-être le regret de mon absence les faisait approuver aux spectateurs.

" Quels furent les gémissements du peuple romain, quand l'acteur un moment après fit entendre ces mots: "Ah! mon père!" C'était moi qu'il croyait devoir pleurer comme un père, moi que Catulus et tant d'autres avaient souvent nommé dans le sénat. Combien il répandit de larmes lorsque déplorant l'exil d'un père, la ruine de sa patrie, son palais embrasé, il s'attendrissait sur mes propres malheurs. Au moment où, après avoir tracé le tableau de son ancienne fortune, il se tourna en s'écriant: " la flamme a tout détruit," son jeu fut si pathétique, qu'il arracha des pleurs même à mes envieux. Dieux immortels! avec quel accent il prononça ces autres paroles qui ne sembleraient point déplacées dans la bouche de Catulus même s'il pouvait revenir à la vie: ce grand citoyen osait censurer librement la légèreté du peuple et l'erreur du sénat! " Trop ingrats Argiens! peuple léger, mobile, qui perds le souvenir des bienfaits." Ce reproche

n'était pas juste. Ils n'étaient pas ingrats, ils étaient malheureux de ne pouvoir sauver un homme qui les avait sauvés : et nul ne sentira plus de reconnaissance dans un particulier que moi dans tout un peuple. Cependant les paroles du poète semblaient avoir été écrites pour moi, et l'acteur, non moins admirable par son courage que par son talent, me désignait lorsque ses yeux se portaient sur toute l'assemblée, et désignaient le sénat, les chevaliers, le peuple entier : " Vous permettez qu'il vive dans l'exil ! Vous avez souffert qu'on le bannît et vous ne le rappelez pas ! " On m'a redit avec quelle expression et quelle énergie le peuple romain manifesta sa volonté dans la cause d'un homme qui n'était pas populaire ; mais ceux qui furent présents purent en juger encore mieux. "

Tels furent les maîtres de Cicéron dans l'art du débit et du geste ; maîtres difficiles (car Roscius n'avait pu, grâce sans doute à l'extrême délicatesse de son goût, trouver un élève dont il fût pleinement content) ; mais qui durent trouver un puissant secours dans les qualités naturelles du jeune orateur. Roscius disait en effet que " le point capital de l'art, c'était la bonne grâce naturelle (decere), et que c'était le seul pourtant que l'art ne pût enseigner. " Cicéron qui posséda cette bonne

grâce à un si haut degré la tenait sans doute de la nature, puisque Roscius même n'eût pu la lui apprendre. La nature aussi et le bon sens lui avaient appris ces préceptes que tout le monde connaît et pratique sans maître, par exemple, que l'orateur doit parler plus lentement quand il veut produire plus d'effet, comme le remarque Quintilien : mais à côté de ces dons naturels et de ces connaissances pratiques, il y avait d'autres secrets auxquels une étude prolongée pouvait seule initier l'orateur.

" Plus affectus habent lentiora : ideo que Roscius citatior, Æsopus gravior fuit, quod ille comœdias, ille tragœdias egit. "

(XI. 3. III)

Il fallait connaître l'art des gradations et des transitions, que Cicéron analyse avec une délicatesse presque minutieuse dans le passage suivant, où revient encore le nom de Roscius : " Il faut laisser quelque relâche à l'admiration, et mettre adroitement des ombres au tableau pour que les objets éclairés aient plus de relief et d'éclat. Roscius ne déploie pas toute son énergie en prononçant ce vers :

De Orat. III. 26. trad. Gaillard.

" Le sage réclame pour la vertu une récompense honorable et non un vil butin "

Il le laisse tomber tout à fait pour arriver à ceux qui suivent :

" Que vois-je ? il envahit, le fer à la main, les demeures sacrées ! "

Alors il regarde, il est interdit, frappé d'horreur. Et dans cet autre passage :

« Où chercher un refuge ? »
quelle douceur ! quel abandon ! quelle tranquillité ! Bientôt en effet va venir :
« O mon père ! ô ma patrie ! ô palais de Priam ! »
Il n'atteindrait pas dans ce vers à un si haut pathétique, s'il avait usé et épuisé ses forces en disant ceux qui précèdent. »

Les difficultés du geste n'étaient pas moins grandes que celles du débit. Les anciens avaient poussé cet art jusqu'aux dernières limites ; il ne se contentait plus de traduire et d'aider la pensée, il allait jusqu'à imiter, jusqu'à contrefaire les personnes : « Quand Roscius, écrit Cicéron, dit dans un rôle de vieillard : "C'est pour vous, Antiphon, que je les plante", c'est la vieillesse personnifiée qui parle devant moi. »

de Orat. II, LIX. trad. Gaillard.

Cependant cette perfection même était un danger et une tentation pour l'orateur : Cicéron l'avait vu (de Oratore I, LIX) et tout en conseillant aux orateurs d'imiter le geste élégant de Roscius, il ne voulait point que les jeunes avocats devinssent des pantomimes et poussassent l'étude de cet art aussi loin que les comédiens. Le bon sens public avait même fait justice de cette exagération ridicule, et le grand Hortensius, par les prétentions excessives de son geste et de son extérieur, s'était attiré le surnom de Dionysia, la danseuse en vogue au temps de Sylla.

Cf. Quintil. liv. XI.

Aulu-Gelle, I. 5.

Le jeu de la physionomie n'avait pas moins d'importance que le geste. Cicéron nous l'a dit lui-même (de Oratore, III. LIX) : " Tout est dans la physionomie, et le pouvoir de la physionomie elle-même réside tout entier dans les yeux. Aussi nos vieillards goûtaient-ils médiocrement Roscius lui-même lorsqu'il paraissait masqué. C'est de l'âme en effet que dépend toute l'action, et le visage est le miroir de l'âme, les yeux en sont les interprètes. " On peut voir dans Macrobe jusqu'où l'antiquité avait poussé cette étude (Saturnales III, 14, ou II, 10) : Roscius, nous dit-il, luttait avec Cicéron à qui exprimerait mieux une pensée, l'un par le geste, l'autre par la parole, et le grand acteur avait même écrit un livre où il comparait l'art du geste à l'éloquence. Tel était cet art que Cicéron apprit des meilleurs maîtres, Æsopus et Roscius : il les avait déjà payés de son amitié mais bientôt se présenta une occasion où Cicéron put à la fois reconnaître les services du grand acteur, et exercer son talent sur une question épineuse et délicate.

Malgré sa libéralité, Roscius ne travaillait pas moins à augmenter sa fortune par des gains légitimes : il instruisait des esclaves achetés à vil prix par un certain Fannius Cherea, et qui en sortant de ses mains étaient vendus aux plus riches Romains pour des sommes considérables. L'un de

ces esclaves, nommé Panurge fut tué par un Romain : on réclama des dommages, et Fannius Chéréa fut chargé de négocier au nom de la société : mais de son côté Roscius s'entendit avec la partie adverse, et en obtint comme dédommagement pour sa part une somme de 100,000 sesterces. Fannius réclama, et demanda le partage de cette somme qui devait être payée à la société et non à l'un des associés. Telle est la question de droit, question fort incertaine et que nous ne discuterons pas. Cicéron, du reste, gagna sa cause ; mais à côté du point en litige, Cicéron pouvait se permettre dans une pareille cause des excursions sur le domaine de l'art, ou des allusions personnelles où son talent brillait et qu'il aimait parcequ'il y trouvait le succès. Il ne les épargna pas : tantôt, c'est un magnifique éloge de Roscius, son ami et son maître : « Roscius a trompé son associé, s'écrie-t-il ! Un tel homme peut-il être soupçonné d'un tel crime ? un homme qui, j'ose le dire, réunit dans sa personne encore plus de vertus que de talents, plus de vérité que d'étude ; en qui le peuple romain admire plus l'homme que l'acteur, qui fait autant d'honneur au théâtre par son habileté, qu'il en ferait au sénat par ses mœurs irréprochables. » Tantôt c'est un éclatant hommage rendu au talent qui

Pro Q. Roscio, VI. trad. Leclerc.

agrandit tout ce qu'il touche, et qui fait un objet de faveur et d'intérêt pour le peuple romain, d'un esclave inconnu comme Panurge, ou même d'un bouffon comme je ne sais quel Eros chassé du théâtre par les sifflets, et qui peu de temps après y fut couvert d'applaudissements, par cela seul que Roscius lui avait ouvert sa maison. »

pro Roscio, ch. VIII. trad. Binet revue par Leclerc.

Cicéron tire de la vie même de Roscius des arguments contre son indigne adversaire : « Était-il avare ? non ; car avant même de devenir riche, il était, il fut toujours très libéral et très généreux. Dieux immortels ! lui qui refusait de gagner trois cent mille sesterces (et il pouvait, il devait obtenir cette somme puisque Dionysia s'est bien engagée pour deux cent mille), il aura songé à s'en approprier 50,000 par fraude, par méchanceté, par perfidie !... Depuis dix ans il aurait pu se faire 10,000,000 de sesterces, il ne l'a pas voulu. Il a accepté la fatigue, et en a refusé le salaire. Il n'a point cessé de travailler aux plaisirs du peuple romain, et il a cessé depuis longtemps de travailler à ses intérêts. Feriez-vous jamais cela, vous, Fannius ? Et si vous pourriez espérer un pareil profit, ne chercheriez-vous pas à vous signaler sur nos théâtres, dussiez-vous rendre l'âme en y faisant votre rôle ? Dites maintenant que Roscius vous a volé. Cinquante mille

sesterces, lui qui a refusé des sommes immenses, non par aversion pour le travail, mais par une noble générosité ! "

On voit que Cicéron suivait les préceptes de la rhétorique ancienne, et qu'il traitait assez mal son adversaire : l'attaque devient même plus personnelle encore et plus directe quand il s'écrie : "Roscius a donc fraudé C. Fannius Chérea ? Or je vous en prie et vous en conjure, vous qui connaissez l'un et l'autre, comparez ensemble leur vie passée ; vous qui ne les connaissez pas, regardez-les seulement en face : voyez cette tête, ces sourcils parfaitement rasés : tout cela ne sent-il pas la méchanceté raffinée, et ne proclame-t-il pas la ruse et la mauvaise foi ? Des pieds à la tête, si l'on peut juger les hommes par leur extérieur muet, Fannius tout entier ne semble-t-il pas un composé de fraudes, de supercheries et de mensonges ? Il se fait toujours raser la tête et les sourcils, pour qu'on ne dise pas qu'il ait la plus légère apparence d'un homme de bien, et Roscius le représente souvent sur la scène d'une manière si admirable, qu'il avait bien le droit d'en attendre plus de reconnaissance. Quand Roscius en effet remplit le rôle de Ballion,(*) cet effronté, ce parjure, cet infâme, c'est Chérea qu'il joue :

Pro Q. Roscio, ch. VII.

(*) dans le Pseudolus de Plaute ; c'était un des triomphes de Roscius.

ce personnage vil, impur, odieux, est entièrement calqué sur les mœurs, le caractère et toute la conduite de Chéréa ; et il ne peut avoir d'autre fondement pour croire que Roscius lui ressemble en imposture et en méchanceté, que de s'être vu si parfaitement imité par lui dans le rôle du marchand d'esclaves!..

Cicéron l'emporta, et ce fut sans doute la justice qui triompha si Fannius était tel qu'il nous le représente : mais on sait que Cicéron savait adoucir ses portraits, par exemple, quand il devenait le défenseur d'un de ses anciens adversaires ; et que son témoignage comme avocat ne prouve beaucoup ni pour ni contre ceux qui en sont l'objet.

La même année, il briguait la questure qu'il obtenait à l'unanimité. Le sort lui donna la Sicile ; et il partit en 667. La Sicile était gouvernée par un préteur et deux questeurs ; l'un résidait à Syracuse, sous les yeux mêmes du préteur, l'autre à Lilybée, plus loin du centre et par conséquent dans une position plus indépendante et qui laissait plus de champ aux talents personnels. Cicéron obtint ce dernier poste. Il se fit d'abord quelques ennemis par sa rigueur à exiger le blé que devait fournir la Sicile ; car Lilybée était le principal port où on l'embarquait pour Rome, mais son intégrité, la facilité de son caractère

effacèrent bientôt ces premières impressions : quand il quitta sa charge, son départ fut un triomphe au milieu des populations accourues sur son passage pour lui recommander de défendre la Sicile à Rome, comme il l'avait protégée en Sicile même. Sans prendre le titre officiel de patron de la province qui appartenait aux Marcellus, Cicéron par une promesse publique se constitua pour ainsi dire le défenseur des Siciliens. Cet engagement devait avoir une grande influence sur sa vie; car au moment où il sortait de Sicile, Verrès y entrait. Il passa par Syracuse; et ce fut là qu'en errant parmi les ruines de tombes abandonnées, il en découvrit une sans inscription, mais qui portait la sphère inscrite au cylindre : c'était le tombeau d'Archimède, que Cicéron venait d'arracher à l'oubli et à l'indifférence de ses concitoyens.

Quand Cicéron revint en Italie, c'était la saison des eaux. Il ne résista pas au plaisir de passer par Baïes, où il attendait une sorte d'ovation de toute la société élégante qui s'y trouvait réunie. Son espérance fut trompée; et lui-même nous l'a raconté d'une manière charmante dans le Pro Plancio, Ch. 26 :

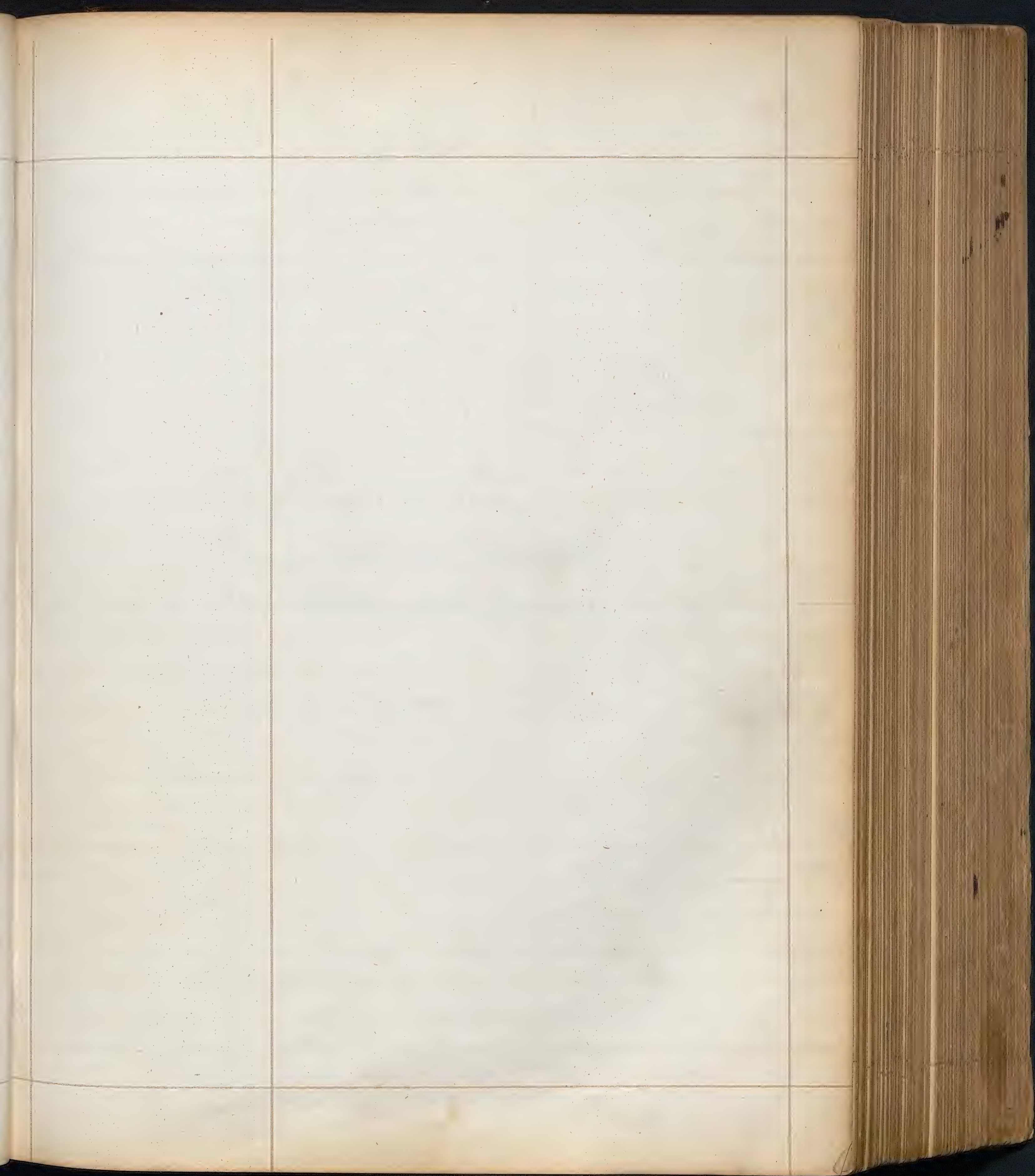
" Il me semble que je puis parler de ma questure, sans crainte d'être taxé de vanité. Quoiqu'

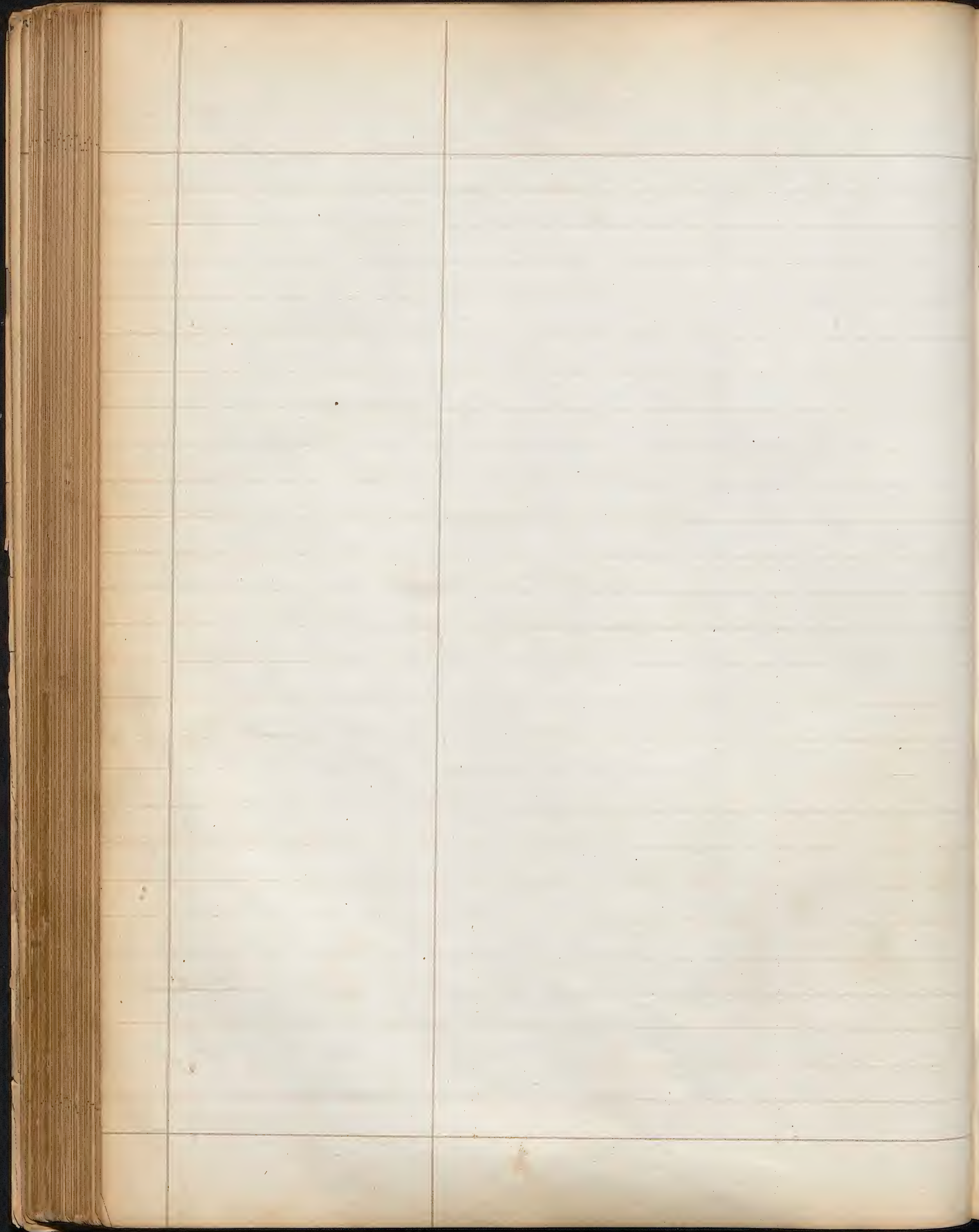
elle n'ait pas été sans éclat, je crois cependant avoir géré, depuis, les premières charges de manière à n'avoir pas besoin de recourir à ma questure pour me faire valoir mais enfin, je n'appréhende pas qu'on puisse dire qu'il y ait jamais eu en Sicile un questeur plus agréable ou plus considéré. Je l'avouerai avec franchise, je m'imaginais qu'il n'était bruit à Rome que de ma questure. Dans une grande cherté de grains, j'en avais envoyé une immense provision. Les négociants m'avaient trouvé affable; les marchands, équitable; les citoyens des municipes, obligeant; les alliés, intègre; tout le monde, exact et fidèle à remplir mes devoirs; et les Siciliens avaient inventé pour moi des honneurs sans exemple. Aussi quittais-je la Sicile dans la persuasion qu'il n'était rien que le peuple romain ne s'empressât de m'offrir. Pouzzol se trouvait sur ma route; c'était par hasard la saison où l'usage y rassemble en foule la plus brillante société. Je fus presque anéanti, lorsque je m'entendis demander depuis quand j'étais parti de Rome, et s'il n'y avait rien de nouveau. Je réponds que je reviens de ma province. Ah! oui, dit le questionneur, je le vois, vous revenez d'Afrique. Non vraiment, lui répliquai-je d'un air fâché et dédaigneux; c'est de Sicile. Alors un autre, qui faisait l'homme instruit: " Eh! ne savez-

vous pas, dit-il, que Cicéron était questeur à Syracuse? Que faire? je pris le parti de ne me plus fâcher, et je me contentai de passer pour un de ceux qui étaient venus prendre les eaux.

« Cette petite aventure m'a plus servi, peut-être, que toutes les félicitations et tous les compliments. Bien convaincu que le peuple romain avait l'oreille dure, mais l'œil vif et perçant, je ne m'embarrassai plus de ce que l'on entendrait dire de moi; je fis désormais en sorte que mes concitoyens me vissent tous les jours; je ne quittai point le forum; je vécus sous leurs yeux, et je ne souffris jamais que ni mon portier, ni mon sommeil leur fermassent l'entrée de ma maison. Que dirai-je de mes occupations, moi qui, dans mon repos même, ne suis jamais resté oisif? Ces discours, Cassius, que vous avez coutume de lire, dites-vous, quand vous n'avez rien à faire, je les ai composés pendant les jeux, et dans les jours de fête, afin de ne point passer même les jours de repos dans l'oisiveté. J'ai toujours regardé comme aussi belle que solide, cette maxime que Marcus Caton a mise à la tête de ses Origines, "Que les grands hommes étaient responsables de leurs loisirs, comme ils le sont de leurs occupations. »

Pigeonneau





4e Leçon.

Procès de Verrès.

In Q. Caecilium divinatio.

In C. Verrem actio prima.



4e Leçon.

Procès de Verrès:

In Q. Cœcilium divinatio.

In C. Verrem actio prima.

Après sa questure en Sicile, Cicéron revint à Rome qu'il ne quitta plus et reparut bientôt au barreau. C'est sur ce champ de bataille qu'il va gagner successivement tous ses titres de noblesse et conquérir toutes les magistratures. Il plaide d'abord plusieurs causes peu importantes; enfin, en l'année 685, parvenu à 68.
l'âge légal, il demande l'édilité. Cette même année l'orateur Hortensius demandait le consulat et Verrès revenait à Rome chargé des dépouilles de la Sicile qu'il avait pillée pendant trois années consécutives. Cicéron et Hortensius sont nommés, le premier édile, l'autre consul pour l'année suivante, et Verrès est accusé de concussion par les Siciliens. Quelles étaient à Rome les lois portées contre la concussion, et quelle avait été l'origine de ces lois? Elles n'étaient pas très anciennes; Rome n'en eut pas besoin tant qu'elle fut pauvre, tant que son empire ne dépassa pas les frontières de l'Italie. En 513, elle conquit sa première province et chassa définitivement les Carthaginois de la Sicile, après la première guerre punique. En

Le commencement, c'est à dire tout ce qui concerne les lois de repetundis, est péniblement écrit: les documents sont pourtant employés et cités, mais le style ne les fait pas valoir.

L'analyse même du discours de Cicéron contre Cécilius est meilleure de tout point: il y a du mouvement, de la chaleur, et les citations sont bien amenées.

La dernière partie (sur les lois judiciaires et la portée politique du procès de Verrès), un peu mieux écrite que la première, n'est pas exempte des mêmes défauts.

Rédaction, du reste, très exacte.

210.

227 527, elle forma une seconde province de la Corse et de la Sardaigne, enlevées également aux Carthaginois. Bientôt après, en 533, l'Istrie et l'Illyrie
221 rapidement conquises formèrent une troisième et peut-être une quatrième province. Il avait fallu cinq siècles à Rome pour s'emparer de l'Italie, il ne lui en faudra qu'un et demi pour s'emparer du reste du monde, tant ses légions marchèrent vite une fois hors de la péninsule.

Pendant la deuxième guerre punique, elle n'eut pas le temps d'opprimer les provinces; Annibal était à ses portes, et, tant qu'il y fut, tant qu'il eut un pied en Italie, tant que la terreur fut dans Rome, la paix et la prospérité furent dans les provinces. Paix trop courte! prospérité de quelques années qui fut payée par plusieurs siècles d'oppres-
202 sion! En 552, commence pour les provinces le déplorable régime qui va les livrer en proie à des préteurs, à des proconsuls affamés, qui se ruinent pour arriver aux charges publiques, et qui ruinent ensuite leurs gouvernements pour refaire leur fortune. Les cris des opprimés se font entendre jusqu'à Rome, et quelques honnêtes citoyens en sont émus. Une première loi est portée contre les
144 concussionnaires en 609. Elle n'arrêta point le mal et dans l'espace de 72 ans il fallut porter trois

autres lois toujours plus sévères ; preuve que les gouverneurs de province avaient continué leurs exactions avec plus d'ardeur et d'avarice.

Ces quatre lois de repetundis sont la loi Calpurnia, la loi Acilia, la loi Servilia et la loi Cornelia.

La première fut portée par L. Calpurnius Piso, comme nous l'apprend Cicéron en plusieurs endroits (Brut. 27) de Offic. II, 21) in Verrem III, 84) (idem IV, 25). Nous n'avons pas beaucoup de détails à donner sur cette loi. Le texte nous a été conservé, ou plutôt a été restitué par Pighius (Ann. rom. T. II, p. 447) :

« Uti quibus in provinciis magistratus populi romani, eorum-ve comites contra leges pecunias cepissent quid-ve commisissent, earum injuriarum ergo Romæ quiritari judicio que quæsito sua repetere provinciales possent. »

Il est difficile d'être plus verbeux pour dire moins de choses. Il n'y a que trois points à remarquer dans ce texte :

1° Les gouverneurs devaient répondre non seulement de leurs propres exactions, mais encore de celles de leurs officiers subalternes . . . .

2° Les provinciaux avaient droit de réclamer contre eux à Rome ;

753 645 107 3.° Ils avaient droit à un dédommagement.

De plus, la loi Calpurnia les autorisait à poursuivre les gouverneurs concussionnaires, soit par un jugement privé, <u>privata judicia</u>, soit par un jugement public, <u>publica judicia</u>. Dans le premier cas, la procédure était civile et la condamnation pécuniaire ; dans le second cas, la procédure était criminelle, et la peine était ordinairement le bannissement.

Nous n'avons point de date certaine pour la loi Acilia. Elle fut portée par Acilius Glabrio très probablement pendant son tribunat. Les lois contre la concussion ne venaient jamais du préteur ni des consuls ; ils n'étaient pas assez désintéressés ni assez vertueux à cette époque de luxe et de corruption, pour mettre un frein à leur propre avarice et pour se punir en quelque sorte de leurs propres mains. Car c'était à eux qu'appartenaient les gouvernements, et c'était contre eux qu'étaient portées les lois <u>de repetundis</u>. La loi Acilia est
107-108 de 645 à 650, d'après les conjectures les plus plausibles. Elle établissait une pénalité plus sévère : quelle pénalité ? nous n'en savons rien. Elle défendait de remettre les jugements à une seconde séance ; la sentence devait être prononcée dès la première ; auparavant, l'affaire était d'abord

plaidée entre l'accusateur et l'accusé ; elle était reprise un autre jour (Causa iterum dicebatur), après un intervalle plus ou moins long qui permettait aux juges d'éclairer leur conscience et de prononcer en toute connaissance de cause. On appelait cette prorogation comperendinatio.
D'après la loi Acilia, on jugea désormais les prévenus dès la première audience (Causa semel dicta, semel auditis testibus). Cette mesure était peut-être favorable à l'accusé, car les juges durent plus d'une fois, faute de lumière, porter une sentence d'absolution, plutôt que de s'exposer à condamner injustement.

La loi Servilia fut portée par C. Servilius[1] Glaucia, qui exerça la préture en 654, et périt 100
avec Apuleius Saturninus, peut-être par ordre de Marius, consul pour la sixième fois.

---

(1) (Cic. pro Scauro, I. 2) Reus est factus (Scaurus) a Q. Servilio Cæpione, lege Servilia, quum judicia penes equestrem ordinem essent, et, P. Rutilio damnato, nemo tam innocens videretur ut non timeret illa.

Et Ascon. in Orat. pro Scauro, p. 21.
Q. Servilius Cæpio Scaurum ob legationis Asiaticæ invidiam adversus leges pecuniarum captarum reum fecit repetundarum, lege quam tulit Servilius Glaucia.

106. La date de la loi est incertaine: Pighius la reporte à l'année 649, parcequ'il place en cette année le tribunat de Glaucia; mais c'est une pure conjecture qui n'est appuyée sur aucun texte.

La loi Servilia (1) plus sévère que les deux précédentes, faisait une obligation de remettre le jugement à une seconde séance, la cause fût-elle parfaitement éclaircie dès la première. Il nous reste de cette loi quelques précieux fragments qui ont été publiés par C.A.C. Klenze, Berlin, 1825, in 4° — C. f. Egger, *Reliquiae veteris* &a.

La loi Cornelia vint bientôt après frapper les concussionnaires plus rigoureusement encore. Sylla aurait mérité d'être condamné le premier par sa propre loi. Mais le dictateur n'avait aucun compte à rendre à personne, pas même du sang qu'il avait versé; ce qui ne l'empêchait pas de punir la rapacité des autres, et de régler par ses lois toute l'administration de la république. La loi Cornelia atteignait nonseulement les concussionnaires, mais même leurs complices. Cicéron le marque dans un passage de son discours *pro Rabir.*

(1) Glaucia primus tulit ut comperendinaretur reus; antea, vel judicari primo poterat vel amplius pronuntiari (Cic. in Verrem. act. II, lib. 1. 9).

Posthumo, 4. (1). Si les biens du concussionnaire ne suffisaient pas pour couvrir la somme à laquelle il était condamné, on avait recours sur les biens de ceux qui avaient eu leur part de ses concussions. C'est en vertu de cet article qu'après la condamnation de Gabinius, on poursuivit L. Rabirius Posthumus que défendit Cicéron. Eh bien, cette loi qui nous semble si sévère, n'empêchait pas Verrès, presque aux portes de Rome, de livrer la Sicile au pillage pendant trois années. Jugeons par là quel sera le sort de l'Asie, de l'Afrique aux mains d'un autre Verrès. Car chaque province eut le sien et en eut même plusieurs, qu'elle accusa vainement au nom de la justice et des dieux. Le coupable achetait son absolution et jouissait de ses rapines, malgré la colère des dieux : fruitur dîs iratis ; la province perdait inutilement ce qui lui restait de richesses

(1) Jubet lex Julia persequi ab iis, ad quos ea pecunia quam is ceperit, qui damnatus sit, pervenerit. Si est hoc novum in lege Julia, sicuti multa sunt severius scripta quam in antiquis legibus et sanctius, inducatur sane etiam consuetudo hujus generis judiciorum nova. Sin hoc totidem verbis translatum caput est quod fuit non modo in Cornelia sed etiam ante in lege Servilia, &a ...

à poursuivre son gouverneur; et quelquefois le nouveau préteur ou le nouveau proconsul la punissait par de nouvelles rigueurs d'avoir osé se plaindre.

Malgré toutes ces difficultés d'obtenir justice, la Sicile se décide à accuser Verrès. Pour soutenir son accusation, il lui faut des patrons et un defenseur (actor). Les patrons ne lui manquent pas; elle en trouve dans la noble famille des Marcellus, qui la protège depuis qu'elle est devenue province romaine. Mais il ne lui est pas si facile de trouver un défenseur; elle se rappelle alors la promesse d'un de ses anciens questeurs, de Cicéron dont elle conserve un cher souvenir. Cicéron, au moment de s'embarquer à Lilybée pour revenir à Rome, avait promis aux Siciliens de leur prêter son appui en toute occasion. L'occasion était venue; les Siciliens s'adressent à l'orateur. Malgré sa promesse, Cicéron n'aurait pas été fâché d'éviter cette commission; les accusateurs étaient mal vus à Rome, j'entends les accusateurs de métier. Car plus d'une fois ce fut en accusant des personnages consulaires, qu'un jeune Romain gagna tout à coup sa réputation et prit place parmi les grands orateurs. C'est ainsi que débutèrent Crassus et Antoine; mais outre qu'ils appartenaient à des familles nobles et puissantes, ils n'avaient point comme Cicéron déjà parcouru une partie de leur carrière oratoire sans avoir jamais

accusé personne. Cicéron s'était toujours porté comme défenseur, et il était obligé tout à coup de changer d'habitude et de devenir accusateur. Sa tâche était d'ailleurs des plus difficiles; il allait plaider devant un préteur et devant un tribunal uniquement composé de sénateurs, et l'homme qu'il accusait était tout à la fois un sénateur et un ancien préteur. Il prit néanmoins son parti, et accepta la commission que lui confiaient les Siciliens. Ce qui l'encourageait, c'est qu'il y avait beaucoup d'honnêtes gens parmi les juges, et que le préteur devant qui il devait plaider était fils de M. Acilius Glabrion, celui-là même qui avait porté une loi contre la concussion. Il allait de plus lutter contre Hortensius, le grand orateur, le roi du barreau, et s'acquérir une gloire et une réputation sans égale en triomphant d'un pareil adversaire. Toutes ces raisons et d'autres encore que nous marquerons plus loin levèrent les scrupules de Cicéron. Il accusera donc Verrès; mais auparavant il faut qu'il en ait le droit; son premier pas à faire est de l'obtenir. C'est ainsi que l'on procédait à Rome: l'accusateur citait le prévenu à un tribunal (in jus vocabat); là il demandait la permission d'exposer le sujet de son accusation et priait le préteur de fixer un jour à cet effet (postulare aliquem de crimine). L'accusateur n'était jamais seul; il avait des

seconds, qui se joignaient à lui, soit avec son consentement pour l'aider et le seconder, soit malgré lui pour l'observer. Ces seconds s'appelaient Subscriptores, parcequ'ils mettaient leurs noms au bas de l'acte d'accusation, à côté de celui du principal accusateur; accusationi subscribebant. Cicéron craignait fort qu'on ne lui imposât des Subscriptores, autres que ceux qu'il s'était choisis, et qui auraient trahi sa cause au lieu de la servir: " Me croyez-vous, dit-il, si dépourvu d'amis, qu'on aille me donner pour assesseur le premier venu, au préjudice de ceux que j'ai amenés avec moi? Et vous, trouvez-vous donc assez peu d'accusés pour vouloir m'enlever ma cause, au lieu d'aller chercher à la colonne Mænia des accusés de votre rang? Donnez-moi, dit l'un, pour surveillant à Cicéron! Et moi, combien de surveillants ne me faudra-t-il pas, si je consens à vous communiquer mes pièces pour vous empêcher non seulement d'en révéler, mais même d'en dérober aucune? Enfin, voici la courte réponse que je vous fais à tous sur cette question: de tels juges ne permettront jamais que, dans une cause de cette importance confiée à mes soins et dont je me charge, qui que ce soit ose intervenir et me servir de second malgré moi. Ma droiture ne peut souffrir un surveillant, et ma vigilance craint un espion." (Divinatio in Q.C. ch. 16).

Cicéron pouvait parler avec ce ton ferme; il était déjà influent et il sentait sa force. Mais il a trouver de nouveaux obstacles sur son chemin: le droit d'accuser Verrès lui est disputé par un certain Q. Cécilius, qui a été questeur de Verrès en Sicile, qui a pris part à ses rapines, et qui veut être maintenant chargé de l'accusation, pour la trahir, et faire absoudre le coupable. On le voit, c'étaient deux ou trois procès dans un seul; en perdre un, c'eût été les perdre tous. Avant d'attaquer Verrès, Cicéron attaque Cécilius. Nous avons encore le discours qu'il prononça contre ce dernier, et nous pouvons juger des progrès qu'il avait déjà faits en éloquence.

Dans ses premiers plaidoyers pour Quintius, pour S. Roscius et pour Roscius le comédien, on remarque encore bien des traits de jeunesse, des divisions trop étudiées, des amplifications à la manière de l'école, une ironie quelquefois trop forte, qui aurait besoin d'être déguisée: dans ce discours contre Cécilius, tout est mûr, tout est fort, tout est réglé; c'est la raison éloquente et passionnée. Il ne faut pas s'étonner de voir Cicéron s'élever tout à coup si haut: le péril était grand et la cause, outre les intérêts de toute une province, avait en elle-même un intérêt politique très grave, comme on le verra. L'orateur était donc porté

par son sujet, et sa voix trouvait aisément dans une pareille circonstance des accents forts, vifs et éloquents.

L'exorde est très adroit: Cicéron s'excuse de remplir pour la première fois le rôle d'accusateur; il tient une promesse sacrée, il accomplit un devoir, et de plus il a pour se justifier l'exemple des hommes les plus illustres de la république. D'ailleurs, si l'on y réfléchit, c'est encore une défense dont il est chargé: il défend un peuple d'opprimés, des malheureux auxquels Verrès n'a laissé que des yeux pour pleurer et une voix pour demander justice.

Après l'exorde vient la division, qui est naturelle et que Fénélon lui-même n'aurait pas désavouée. Qui accusera Verrès? rien n'est plus simple. Quel est le défenseur que les Siciliens réclament, et quel est l'accusateur que Verrès redoute le plus? C'est sur ces deux questions que roule tout le discours de Cicéron. Il n'était pas difficile de répondre à la première: Cicéron est l'élu des Siciliens; tout le prouve, les témoins, la notoriété publique, les députés mêmes que la Sicile a envoyés pour assister au jugement; cette dernière preuve était si forte que l'orateur n'avait pas besoin d'en invoquer une autre;

de sorte qu'on peut lui reprocher d'avoir trop raison en quelque sorte sur ce premier point. Il est donc bien vrai que Cicéron est l'élu des Siciliens; mais peut-être qu'on leur refusera le droit de se choisir eux-mêmes un défenseur. Si on leur ôte ce droit, on leur ôte tout : la loi n'est plus qu'une dérision; au lieu de venger les victimes, elle défend les tyrans, les spoliateurs, les bourreaux. En effet, n'est-ce pas absoudre Verrès d'avance que de lui donner Cécilius pour accusateur, Cécilius qui a partagé ses rapines, qui ne les a pas empêchées quand il l'aurait pu, Cécilius qui mériterait d'être accusé lui-même par les Siciliens au lieu d'être choisi, malgré eux, pour soutenir leur cause?

Cicéron est donc appelé par la voix des Siciliens, par celle de la justice à soutenir l'accusation : de plus c'est lui seul, et non pas Cécilius, que Verrès redoute; car Verrès doit redouter un accusateur intègre, de bonne foi, un accusateur habile et formé à l'éloquence. Or Cécilius n'a aucune de ces qualités. Dira-t-on qu'il est intègre, qu'il est de bonne foi, lui qui, questeur de Verrès, s'est prêté complaisamment à toutes les exactions du préteur, qui a été son complice, et qui en l'accusant serait obligé de s'accuser soi-même ? N'est-il pas plus vraisemblable

que pour cacher ses propres torts, il cachera beaucoup des torts de l'accusé? Le discours de Cicéron est d'une force irrésistible en cet endroit; je ne puis mieux faire que de citer ce passage:

« Toute la Sicile se plaint que Verrès ayant demandé, par une ordonnance, le blé du préteur, et le blé étant à deux sesterces, il en ait exigé la valeur en argent à douze sesterces par boisseau. Voilà un délit grave, des sommes immenses, un vol effronté, une horrible vexation. Moi, avec ce seul chef d'accusation, je le condamne. Mais vous, Cécilius, que ferez-vous? Garderez-vous le silence sur ce grief important? En parlerez-vous? Si vous en parlez, ferez-vous un crime à autrui de ce que vous avez fait vous-même, dans le même temps et dans la même province? Oserez-vous accuser autrui, au risque de ne pouvoir éviter votre propre condamnation? Si vous n'en parlez pas, que penser d'un accusateur qui, dans la crainte de se compromettre lui-même, tremble non seulement de donner le soupçon, mais même la seule idée d'un fait si grave et si notoire? Il y a eu du blé acheté aux Siciliens, sous la préture de Verrès, en vertu d'un sénatus-consulte, et ce blé n'a pas été payé le prix qu'il devait l'être. Voilà un moyen terrible d'accusation contre Verrès; terrible, dis-je, entre mes

mains, mais qui n'est plus rien dans les vôtres ; car vous étiez questeur. Les deniers publics étaient administrés par vous ; quelque envie qu'eût le préteur d'en détourner quelque chose, il dépendait pourtant de vous, en grande partie, de l'empêcher. C'est donc un nouveau délit dont il ne sera pas fait mention, si vous accusez. Dans toute cette procédure, il ne sera pas dit un mot des déprédations et des injustices les plus criantes et les plus manifestes. Croyez-moi Cécilius, la défense des alliés ne saurait être que fort mal entre les mains d'un accusateur complice des crimes de l'accusé. Les adjudicataires des dîmes se sont fait payer le blé en argent par les cités. Eh ! bien, cela s'est-il fait seulement sous la préture de Verrès ? non ; mais aussi sous la questure de Cécilius. Maintenant irez-vous reprocher à Verrès ce que vous avez pu, ce que vous avez dû vous-même empêcher ? Laisserez-vous ce fait à l'écart ? Verrès alors n'entendra pas dire un seul mot dans son procès d'une chose sur laquelle il n'imaginait pas, en la faisant, comment il pourrait se justifier...."

Le questeur de Verrès ne ressemblait guère à celui de Scipion l'Africain. Celui-ci remplissait sa charge avec tant de zèle, notant tout, enrégistrant tout, que Scipion le renvoya à Rome, sous prétexte qu'il n'aimait point un questeur si exact-

Ce questeur s'appelait M. P. Cato. Mais Cécilius ne se piquait pas d'une vertu si rigide. Ajoutons que s'il n'avait pas la probité de Caton, il était encore plus éloigné d'en avoir l'éloquence. Comment pourra-t-il donc remplir le devoir d'un accusateur?

Cicéron triomphe encore sur ce point :

« Et ces autres qualités, Cécilius, croyez-vous qu'on doive les compter pour rien, ces qualités sans lesquelles il est impossible de soutenir une cause, surtout de cette importance? Un certain talent pour la plaidoirie, une certaine habitude de la parole, la connaissance ou du moins l'usage du forum, des jugements, des lois? J'arrive, je le sens bien, à un endroit périlleux et rempli d'écueils; car enfin, l'arrogance est toujours odieuse, et, de toutes les prétentions, il n'en est point qui blesse plus que celle du génie et de l'éloquence. Je ne dis donc rien de mes talents; je ne vois pas ce que j'en pourrais dire, et, quand je le verrais, je ne le dirais pas. En effet, ou je dois me contenter de l'opinion qu'on a de moi, quelle qu'elle puisse être; ou, si elle est trop faible pour me plaire, je ne saurais l'accroître en essayant d'en parler. Quant à vous, Cécilius, permettez que, laissant à part tout débat et toute comparaison, je vous parle en ami sincère; de grâce, quelle idée avez-vous de vous-même? Prenez-y bien

garde, sondez-vous, voyez qui vous êtes et de quoi vous vous sentez capable. Croyez-vous, quand vous vous serez chargé de défendre la cause des alliés, la fortune d'une province, les droits du peuple romain, la majesté des lois et des jugements, croyez-vous pouvoir présenter tant de faits si graves, si multipliés, avec une voix, une intelligence, une mémoire, un génie qui répondent à la grandeur du sujet, à l'indignité des attentats? Croyez-vous pouvoir ranger convenablement, dans votre accusation, selon l'ordre des temps et des lieux, tous les crimes commis par Verrès dans sa questure, dans sa lieutenance, dans sa préture, à Rome, dans l'Italie, dans l'Achaïe, dans l'Asie, dans la Pamphylie? Croyez-vous, chose surtout nécessaire dans la poursuite d'un tel accusé, faire paraître toutes ses débauches, toutes ses abominations, toutes ses barbaries aussi exécrables, aussi odieuses à vos auditeurs, qu'elles le parurent à ceux qui en étaient les victimes? Voilà, Cécilius, voilà de grandes obligations; n'en jugez pas avec mépris. Il faudra tout dire, tout démontrer, tout développer; il faudra non seulement exposer la cause, mais la traiter avec force, avec abondance; il faudra, du moins si vous voulez réussir, non seulement que vos auditeurs soient attentifs, mais qu'ils trouvent du plaisir à

l'être. Et quand vous auriez reçu pour cela d'heureux secours de la nature; quand vous vous seriez appliqué dès l'enfance aux études les plus utiles, et particulièrement à celle de l'éloquence; quand vous auriez appris le Grec à Athènes et non pas à Lilybée, le Latin à Rome et non pas en Sicile, ce serait encore beaucoup de vous mettre bien au fait, à force de soins, d'une aussi grande cause; de l'embrasser dans votre mémoire, de l'exposer avec une élocution, une voix et des forces dignes du sujet. Vous direz peut-être: "mais, vous-même, avez-vous tout cela?" Plût aux dieux! mais enfin j'y ai travaillé dès mon enfance avec beaucoup de zèle. Et si, par la grandeur et la difficulté des choses, je n'ai pu y parvenir, moi qui en ai fait l'étude de toute ma vie, combien croyez-vous en être éloigné, vous qui n'y avez jamais songé jusqu'à ce jour, et qui même en ce moment, n'avez pas même l'idée de la nature et de l'importance de vos devoirs?

"Moi qui suis tellement assidu, comme tout le monde le sait, au forum et aux tribunaux, qu'il n'est guère de citoyens de mon âge qui ait plaidé plus de causes; moi qui emploie tout le temps que me laissent les affaires de mes amis, aux études, aux travaux qui peuvent me fortifier et me fournir des armes pour les combats du barreau; cependant

j'en prends à témoin les dieux que j'implore, quand je me figure le jour où, après avoir appelé l'accusé devant les juges, il me faudra prendre la parole contre lui ; je sens non seulement mon âme s'émouvoir, mais tout mon corps frissonner. Je me représente déjà l'empressement et l'affluence de tous ceux qui accourront pour m'entendre, l'attente où l'on sera sur la décision d'une si grande affaire, la foule d'auditeurs que ne manquera pas d'attirer la honteuse célébrité de Verrès, enfin l'attention avec laquelle je serai écouté, grâce à la variété de ses crimes. Dans cette pensée je cherche en tremblant ce que je pourrai dire qui soit proportionné à l'indignation de tant de personnes soulevées contre lui, à l'attente de tout le public et à l'importance du sujet. Mais vous, vous n'avez aucune de ces craintes, aucune de ces pensées, aucune de ces inquiétudes, et pourvu que vous ayez pu meubler votre mémoire d'un : "Puisse aujourd'hui le très bon, le très grand Jupiter ; Je voudrais qu'il fût possible"... ou autre formule semblable, tirée de quelque vieille harangue, vous vous croyez bien préparé à vous présenter devant les juges ..... »

On ne peut faire qu'un reproche à Cicéron sur ce beau passage, c'est de s'être moqué un peu

légèrement de ces vieilles formules autrefois en usage pour commencer un discours ; elles sont nobles, graves et religieuses ; elles forçaient en quelque sorte l'orateur d'être honnête-homme.

Jusqu'ici Cicéron a prouvé deux choses : 1° que Cécilius est un malhonnête homme ; 2° que c'est un ignorant. Il a maintenant à répondre à cette objection que Cécilius est l'ennemi personnel de Verrès ; qu'il a été son questeur ; qu'il connaît mieux que personne les méfaits du préteur ; que par conséquent il mérite plus que personne de l'accuser.

Cécilius, l'ennemi personnel de Verrès ! et pour quelle raison ? à cause de certaine injure qu'il en a reçue autrefois en Sicile. Cicéron examine cette injure, et fait voir que c'est une injure de fripon à fripon, dont l'un vole à l'autre ce que celui-ci a volé lui-même aux honnêtes-gens. En vérité, Cécilius est bien malheureux ou bien maladroit : que pouvait-il répondre à ces paroles de Cicéron ?

« Mais l'injustice de Verrès à votre égard est peut-être de nature à intéresser tout le monde pour le malheur d'un seul homme. Point du tout ; et il n'est pas indifférent de savoir quelle est cette injustice, quelle est la cause de tant d'inimitié : Daignez donc l'apprendre de moi ;

car lui-même n'est pas assez sot pour vous en parler. Il est à Lilybée une certaine Agonis, affranchie de Vénus Erycine ; cette femme était très riche et très opulente avant la questure de Cécilius. Comme elle se voyait enlever injustement par un capitaine de vaisseau d'Antoine de jeunes musiciens qu'elle avait parmi ses esclaves, et que l'on voulait, disait-on, employer sur la flotte ; alors, selon le privilège qu'ont d'ordinaire en Sicile tous les esclaves de Vénus, et tous ceux qui se sont rachetés de cet esclavage, croyant arrêter le capitaine en lui opposant le nom de cette divinité et la religion de son culte, elle dit qu'elle appartenait à Vénus, elle et tous ses biens. Cécilius, questeur intègre et plein d'équité, en fut instruit. Il fait venir Agonis, lui nomme des juges pour examiner s'il était vrai qu'elle eût dit que sa personne et tous ses biens appartenaient à Vénus ; les juges prononcent comme ils doivent, car il n'y avait pas le moindre doute qu'elle ne l'eût dit. Le questeur déclare tous les biens de cette femme acquis à Vénus, elle-même esclave de cette déesse, met ensuite les biens en vente et en fait de l'argent. Ainsi, en voulant sauver quelques esclaves à l'abri du nom de Vénus et du culte de cette déesse, Agonis perd sa fortune et sa liberté par l'iniquité du magistrat. Dans la suite Verrès vient à

Lilybée, prend connaissance de l'affaire, improuve la conduite du questeur, et le force de rendre comptant à Agonis tout l'argent qu'il avait retiré des biens de cette femme. Jusqu'ici, comme vous le voyez, avec surprise sans doute, ce n'est point Verrès, c'est un autre Mucius. Et que pouvait faire de plus un honnête homme pour établir sa réputation, un juge équitable pour tirer de l'oppression cette femme infortunée, un magistrat sévère pour réprimer les excès d'un questeur avide? Tout cela me paraît mériter les plus grands éloges. Mais tout à coup, par une subite métamorphose, comme s'il eût bu quelque breuvage de Circé, le voilà devenu la bête vorace dont il porte le nom. Il revient à lui même, à son caractère, et de tout cet argent il détourne à son profit la plus grande partie, ne rendant à cette femme que ce qu'il veut, c'est-à-dire peu de chose. »

Cécilius est terrassé, et ne se relèvera pas. Il ne reste à Cicéron qu'à détruire dans l'esprit du tribunal l'influence d'Hortensius. L'orateur prend un ton inaccoutumé; sa parole devient haute et ferme; il raille, il menace; il sent qu'il a besoin de toutes ses armes, et de plus il n'a pas de ménagements à garder à l'égard d'un homme dont il se croit avec raison déjà l'égal. Il

dévoile toutes les manœuvres d'Hortensius; il attaque cette espèce de royauté qu'il s'arrogeait au barreau, et qu'il devait autant à sa bourse qu'à son éloquence. Des allusions fines et mordantes rappellent aux juges le système de corruption plus d'une fois employé par le défenseur de Verrès. Enfin le défenseur de Verrès n'est-il pas bien maladroit de défendre Cécilius, l'accusateur? Quand a-t-on vu l'accusateur et l'accusé s'entendre ainsi? Que penser d'un patronage qui vient à Cécilius d'un homme qu'il aura bientôt pour adversaire devant les tribunaux? N'y a-t-il pas évidemment connivence entre les deux parties?

Jusqu'ici Cicéron n'a attaqué dans la personne d'Hortensius que l'homme politique, que les manœuvres de l'avocat; il va maintenant railler l'orateur:

« De bonne foi, dit-il, en s'adressant à Cécilius, quand il n'y aurait personne pour vous répondre, n'eussiez-vous que la cause elle-même à exposer, je ne vous crois pas en état de le faire. Mais vous ne songez pas même que vous aurez en tête l'homme du monde le plus disert et le mieux pourvu de toutes les ressources de l'éloquence, avec lequel il vous faudra tantôt suivre le fil d'un raisonnement, tantôt

combattre et lutter sous toutes les formes. Moi, je loue ses talents sans les craindre, et malgré toute l'estime que j'en fais, ils peuvent bien me charmer, mais non me réduire. Jamais il ne me surprendra par son adresse, jamais il ne me donnera le change par ses artifices; jamais il n'essaiera de m'ébranler et de me désarmer par la force de son génie; je connais toutes ses manières d'attaquer, toutes ses pratiques, toutes ses ruses oratoires; nous nous sommes vus souvent, tantôt plaidant les mêmes causes, tantôt opposés l'un à l'autre. En parlant contre moi, il ne laissera pas de craindre, malgré tout son talent, une lutte où le public sera juge. Mais vous, Cécilius, comme il vous jouera, comme il vous tourmentera de toutes les façons! Il me semble déjà le voir. Combien de fois vous dira-t-il: "choisissez, Cécilius; voulez-vous que telle chose soit ou ne soit pas, que tel fait soit vrai ou faux? Dites ce qu'il vous plaira, vous aurez parlé contre vous même. Bons dieux! Comme vous suerez, comme vous perdrez la tête! Comme vous n'y verrez plus avec votre simplicité! Et quand il se mettra à dépecer votre accusation et à distribuer sur ses doigts les différentes parties de la cause, à trancher court sur tel

point, à éclaircir celui-ci, à décider celui-là ; je ne doute pas que vous ne commenciez à craindre d'avoir mis l'innocence en péril. Et s'il en vient à plaindre l'accusé, à exciter la compassion, à décharger Verrès d'une partie de l'odieux pour vous en accabler, à faire valoir l'étroite union que les lois ont établie entre le questeur et le préteur, les maximes de nos ancêtres, la religion du sort, pourrez-vous soutenir l'indignation qui naîtra contre vous d'un pareil discours ? Prenez donc garde ; pensez-y plus d'une fois ; car j'ai lieu de craindre que non seulement il ne vous écrase de ses paroles, mais que d'un simple geste, d'un simple mouvement, il ne vous aveugle l'esprit et ne vous fasse perdre de vue vos plans et vos idées. Et nous allons en juger bientôt ; car si vous venez à bout de me répondre aujourd'hui, si vous vous écartez un instant de ce cahier, que vous a donné je ne sais quel maître d'école, qui l'a composé des discours des autres, je vous croirai capable de vous montrer avec honneur devant ce tribunal et d'y faire votre devoir ; mais si dans ce prélude, vous ne pouvez rien contre moi, que pourrez-vous dans un combat en règle, contre un si terrible adversaire ? "

En entendant ces paroles, Hortensius ne devait pas s'abuser sur la grandeur de sa tâche. Cicéron, après avoir obtenu juridiquement le droit d'accuser

Verrès, et un délai de 110 jours pour réunir toutes les pièces relatives au procès, partit aussitôt pour la Sicile. Il y courut risque de la vie; mais il eut le bonheur d'échapper à une embuscade que Verrès, ou des partisans de Verrès avaient dressée pour le faire périr. Il mena l'affaire avec tant d'activité qu'en 50 jours il eut recueilli tous les documents nécessaires à sa cause. Il repartit aussitôt pour Rome et ajourna Verrès.

Disons un mot maintenant de l'importance politique de ce procès. Deux ordres de la république se livraient un combat sur la tête de Verrès: c'étaient l'ordre sénatorial et l'ordre équestre qui se disputaient le privilège de rendre la justice. Les sénateurs étaient alors seuls juges; ils étaient accusés de corruption et d'iniquité non seulement par les chevaliers, mais encore par tout le peuple. De leur côté, les sénateurs rappelaient aux chevaliers la condamnation de Rutilius, et l'usage qu'ils avaient fait eux-mêmes des tribunaux quand ils y étaient tout puissants. Ce qui était vrai, c'est que les chevaliers avaient été de fort mauvais juges aussi bien que les sénateurs, et qu'il eut été difficile de faire un choix entre l'un ou l'autre des deux ordres. Par suite de quels événements les sénateurs avaient-ils alors en main le pouvoir judiciaire?... Primitivement, pendant les cinq premiers siècles de

la république, ils l'avaient exercé sans contestation. Vinrent les Gracques avec leurs tentatives de réforme et l'un d'eux, Caïus, transféra les jugements des sénateurs aux chevaliers, l'an 632 de Rome. Quelques 121
années après la mort de Caïus, Servilius Cépion, le même qui pillait l'or de Toulouse, et se faisait battre par les Cimbres, rendit une part des jugements aux sénateurs. L'œuvre de Caïus et de Cépion avait été une œuvre de parti ; Drusus Livius, qui porta les mêmes lois que Cépion touchant le pouvoir judiciaire, semble avoir eu des vues plus étendues. Il voulait réconcilier tous les ordres de la république ; au peuple, il promettait des largesses et des terres ; aux Italiens, le droit de cité ; aux sénateurs, les jugements ; aux chevaliers le droit de siéger au sénat. Ces demi-concessions n'aboutirent à rien, ou plutôt elles mécontentèrent tout le monde. (1) Livius se fit des ennemis,

---

(1) (<u>Aurel. Victor</u>, de <u>Viris illustribus</u>, 66)

« M. Livius Drusus, tribunus plebis, Latinis civitatem, plebi agros, equitibus curiam, senatui judicia permisit . . . . Idem ex gratia nimia in invidiam venit ; nam plebes acceptis agris gaudebat, expulsi dolebant ; equites in senatum lecti, lætabantur ; sed præteriti querebantur ; senatus permissis judiciis exsultabat, sed

il n'eut guère pour soutien que la faveur des Italiens

societatem cum equitibus ægre ferebat. »

Ce passage remarquable d'Aurélius Victor est confirmé par deux passages, l'un de Velleius Paterculus, II, 13 ; l'autre de Cicéron :

Velléius Paterculus parle ainsi du mécontentement des sénateurs :

« M. Livius Drusus, vir nobilissimus, eloquentissimus, sanctissimus . . . . , quum senatui priscum restituere decus cuperet, et judicia ab equitibus transferre ad eum ordinem (quippe eam potestatem nacti equites Gracchanis legibus, quum in multos clarissimos atque innocentissimos sævissent, tum Rutilium, virum non sæculi sui sed omnis ævi optimum, interrogatum lege repetundarum, maximo cum luctu civitatis damnaverant) in iis ipsis quæ pro senatu moliebatur, senatum habuit adversarium. »

Cicéron parle ainsi de la résistance des chevaliers :

« O viros fortes, equites romanos ! qui homini clarissimo et potentissimo, M. Druso, tribuno plebis restiterunt, quum ille nihil aliud ageret cum illa cuncta, quæ tum erat nobilitas, nisi uti, qui rem judicassent, hujusce modi quæstionibus (de corruptis judiciis) in judicium vocarentur. Tunc C. Flavius Pusio, Cn. Titinius, C. Mæcenas, illa robora

qui voulaient à tout prix obtenir le droit de cité. Les lois passèrent; mais quelque temps après il périt d'un coup de poignard, et une violente réaction détruisit toute son œuvre, qui dura moins que son tribunat. Les lois de Livius, dit Cicéron, n'étaient pas des lois et ne méritaient pas ce nom; car elles n'étaient point appuyées sur l'inébranlable base de la justice, sur la distinction du juste et de l'injuste. C'est le sens d'un très beau passage du de Legibus, II, 6 (1).

En 654, la loi Plautia apporta de nouvelles modifications dans le pouvoir judiciaire; les juges de- 89

---

populi romani, cœterique ejusdem ordinis.... apertissime repugnarunt (Pro Cluentio, 56)

(1) Ergo est lex justorum injustorumque distinctio, ad illam antiquissimam et rerum omnium principem expressa naturam; ad quam leges hominum diriguntur, quæ supplicio improbos afficiunt, defendunt ac tuentur bonos. — Q: præclare intelligo; nec vero jam aliam esse ullam legem puto non modo habendam, sed ne appellandam quidem. — M: Igitur tu Titias leges et Apuleias leges nullas putas? — Q: Ego vero ne Livias quidem, Marce, et recte quæ præsertim uno versiculo senatus, puncto temporis, [illegible] lex autem illa, cujus vim explicavi, neque tolli, neque abrogari potest."

vinrent électifs comme les autres magistrats : chaque tribu choisissait dans son sein 15 juges qui devaient exercer leur charge pendant un an. De cette manière, chaque ordre fut représenté dans les tribunaux : il y eut des juges pris parmi le peuple, et d'autres parmi les sénateurs.

(Asc. Péd. ad orat. pro Cluentio) p. 79.
(Cicér. pro Com. Frag. 27. p. 451)

Ce nouveau régime dura moins de dix ans, de 664 à 673. La loi Cornélia rendit les jugements aux sénateurs, et c'est sous cette loi, comme nous l'avons vu, qu'eut lieu le procès de Verrès ; et à l'époque de ce procès, l'opinion publique se prononçait fortement contre les sénateurs, qui, en recouvrant l'autorité judiciaire tant de fois arrachée, reconquise, n'étaient devenus ni plus sages ni plus modérés. La plupart d'entre eux désiraient l'absolution de Verrès, et n'épargnaient rien pour l'obtenir ; tout le peuple au contraire demandait sa condamnation. Si Verrès est condamné, le sénat tout entier est frappé en quelque sorte dans la personne d'un de ses membres ; l'impression morale et politique qui suivra ce procès aboutira à une réaction contre la loi Cornélia elle-même, et le sénat ne pourra plus garder les jugements : c'est ce qui arriva. En effet, cette même année, la loi Aurélia, portée par
70 le préteur L. Aurélius Cotta (683), statuait que

les juges ou les jurés seraient pris parmi les sénateurs, les chevaliers et les tribuns du trésor.

Mais nous devançons les événements: revenons au procès de Verrès. Cicéron avait été nommé édile; Hortensius avait été nommé consul. Dès lors l'accusé reprit courage; il se crut assuré de la victoire. Son défenseur allait être le premier magistrat de la république et Métellus, un autre de ses partisans, devait succéder comme préteur à Marcus Acilius Glabrion alors en charge et devant qui se jugeait l'affaire. Il n'y avait donc qu'à tirer le procès en longueur jusqu'à l'année prochaine. La chose était facile; on était au mois d'Août, et le reste de l'année était tellement rempli par des jeux, des fêtes publiques, qu'on comptait à peine trente jours libres pour l'exercice des tribunaux judiciaires. Cicéron prévit le danger, et renonçant à la gloire qu'il aurait pu acquérir dans une lutte d'éloquence, il assigna Verrès, et passant rapidement en revue la vie de l'accusé, il se borna à exposer les différents chefs d'accusation et à produire les témoins. Ce n'était point l'orateur, c'étaient les témoins tout seuls qui plaidaient la cause. Hortensius ne put rien répondre et Verrès n'attendit pas la sentence des juges: il se condamna lui-même à l'exil.

Cicéron triomphait; mais son amour-propre

l'orateur ne pouvait se contenter du court et modeste discours par lequel il avait terminé le procès. – (Actio prima in Verrem) : plus tard il écrivit les Verrines, véritables pamphlets où il donne libre carrière à son éloquence, où il livre Verrès à l'exécration de tous les siècles.

C. Courbaud.

5e. Leçon.

In C. Verrem actio Secunda.

1er. Livre. _ De pretura urbana.

Histoire de la loi Voconienne.

Je trouve un peu de décousu dans les récits et les citations qui composent la première partie de la leçon. Les textes de la loi Voconia sont bien rangés et bien cités : le sens général de la loi a de la peine à ressortir. Il eût fallu plus de ménagements de style, en exprimant un désaccord avec Montesquieu. Écrite, en général, d'une manière un peu traînante. Exacte.

5e Leçon.

In C. Verrem actio secunda.

1er Livre. — De Praetura urbana.

Histoire de la loi voconienne.

Nous avons vu comment se termina le procès de Verrès. Cicéron ne prononça pas d'autre discours que celui qu'il avait fait contre Q. Cécilius pour obtenir le droit d'accuser Verrès, et la première action contre Verrès. Pendant près de huit jours, les témoins défilèrent devant Hortensius : Cicéron les interrogea sur chaque grief, et somma Hortensius de les interroger lui-même ; mais celui-ci refusa. Il lui eût été trop difficile de discuter des témoignages imposants, nombreux et appuyés sur les pièces les plus authentiques : en plaidant pour Verrès, il n'avait voulu accepter qu'une lutte d'éloquence, et non pas entrer dans une discussion sérieuse. Son dessein avait été de traîner le procès en longueur, d'attendre à l'année suivante qu'il fût consul avec Q. Métellus ; qu'un autre, L. Métellus gouvernât la Sicile en qualité de préteur ; qu'un troisième, M. Métellus occupât la préture urbaine et que tout le tribunal fût complètement changé.

Cicéron nous fait connaître avec la plus rigoureuse précision le calcul d'Hortensius :

(in Verr. 1ª Act. ch. 10.)

« Nous sommes aujourd'hui aux Nones de Sextilis; vous n'avez commencé à vous assembler que vers la neuvième heure. Ce jour est déjà nul pour eux. Il reste dix jours pour arriver aux jeux votifs que Pompée doit donner au peuple; ces jeux emporteront la quinzaine; ensuite viendront immédiatement les jeux romains. Ce n'est donc qu'au bout de quarante jours d'intervalle qu'ils s'attendent à répondre à mes accusations; et ils se flattent, soit en parlant, soit en demandant des délais sous différents prétextes, de traîner le procès jusqu'aux fêtes de la Victoire. Ces jeux touchent aux jeux plébéiens, après lesquels il n'y aura plus guère de jours d'audience; et, de cette manière, lorsque tant d'obstacles auront éteint le feu de l'accusation, les débats seront à recommencer sous le preteur Métellus.

Trad. Binet, rev. par Leclerc.

Si à toutes ces fêtes, on joint les Comices qui existaient encore à Rome, les Nundines et les jours néfastes, on voit qu'il ne restait qu'un bien petit nombre de jours d'audience. Toutefois Cicéron sut déjouer tous ces projets; Verrès n'attendit pas le jugement, et profita du droit que la loi lui accordait de s'exiler avant la sentence.

Cependant Hortensius l'avait assisté jusqu'au bout : aussi ne faut-il pas ajouter une foi

complète aux paroles de Cicéron lorsqu'il dit, dans le de Oratore, qu'Hortensius n'osa pas lui répondre. Deux ou trois fois l'avocat de Verrès prit la parole pour discuter des témoignages dont l'autorité pouvait paraître suspecte. Il sut même, lorsqu'il le fallait, interroger Cicéron; mais alors il lui arrivait souvent de tomber dans les pièges que lui tendait son adversaire, et Cicéron ne ménageait point son rival. On sait qu'Hortensius avait reçu de Verrès, non pas de l'argent (la loi l'interdisait au défenseur), mais des présents, et entre autres un sphinx d'ivoire d'une beauté remarquable. Hortensius, grand amateur d'objets d'art, avait conçu une telle admiration pour ce Sphinx, qu'il le portait sans cesse avec lui. Un jour que dans le procès de Verrès Cicéron lui adressait quelques reproches détournés: "je n'entends pas les énigmes", dit Hortensius: "cependant, repartit Cicéron, vous avez chez vous le Sphinx."

(Pline, XXXIV, 8)

Tout était terminé, si Cicéron n'avait voulu que faire condamner Verrès. Mais il avait beaucoup travaillé, et ne voulait pas perdre le fruit de son éloquence. Il publia donc après coup les discours qu'il aurait prononcés si Verrès eût été présent. Ces discours sont au nombre de cinq, et composent ce qu'on a appelé la 2e.

action contre Verrès. C'est le premier de ces pamphlets que nous allons essayer de faire connaître.

Le 1er discours de la 2e action contre Verrès n'atteint pas même le sujet de la cause. L'accusateur avait chez les Romains un droit complet sur toute la vie de l'accusé, et pouvait la flétrir impunément. Cicéron va passer en revue la vie de Verrès. Il aurait pu commencer par sa jeunesse, trop souvent infâme, trop souvent souillée par des désordres bien connus dans Rome : mais il lui en fait grâce, il n'examinera Verrès que dans les différentes magistratures qu'il a exercées, en commençant par la questure, et cette longue revue suffira pour remplir les cinq discours.

Dans l'exorde du premier, Cicéron a une fiction à établir, il suppose que Verrès est présent, qu'il répond à l'accusation. Il faut en même temps qu'il revoie l'état de la cause, et qu'il en fasse un résumé. Tacite dit de Cicéron qu'il est "lentus in principiis". Peut-être ne fait-il pas allusion au passage qui nous occupe : quoiqu'il en soit, il semble qu'on peut répondre à ce reproche. Lorsque dans ses traités de Rhétorique Cicéron veut définir la brièveté, il dit : une narration qui ne contient que ce qu'elle doit contenir,

est brève, fût-elle très étendue ; au contraire une narration très courte peut être longue, si elle contient des détails superflus. Si donc cet exorde renferme trop il est long ; s'il ne contient que ce qu'il doit contenir, le reproche de Tacite est faux. Du reste il est bien difficile, dans une question d'art, d'apprécier la longueur et la brièveté. On connaît à ce sujet la réponse de Cicéron. Comme on lui demandait lequel des discours de Démosthène il trouvait le plus beau : "le plus long", répondit-il.

Cicéron commence son discours par une adroite insinuation aux juges. Dans cette affaire, c'était bien moins la personne de l'accusé qui intéressait les sénateurs que la question des jugements. La judicature resterait-elle au Sénat, ou passerait-elle de nouveau entre les mains des chevaliers ? Cicéron sait tirer un admirable parti de la situation. Il dit aux juges : on vous accuse de prévarication ; on vous reproche de vendre tous vos jugements : or,

In Verr. Act. sec. Cap. II Disc. 1.

Verrès, d'après des preuves irrécusables, est le plus coupable des hommes. S'il est condamné, on cessera de dire qu'avec les juges actuels l'argent peut tout ; s'il est absous, nous cesserons de réclamer contre le changement des juges. Mais en prononçant ces paroles, Cicéron trompait les juges, et ne l'ignorait

point. L'accusé fut condamné, ce qui n'empêcha point que peu de temps après le procès de Verrès, la loi Aurélia vînt enlever les jugements aux sénateurs pour les rendre aux chevaliers.

Act. Sec. Disc. 1, 4 399.

Cicéron va plus loin encore; il menace ces mêmes juges : "En accusant Verrès, dit-il, je ne crains pas d'échouer; j'en ai pour garant les crimes de l'accusé, les conjonctures présentes, la composition du tribunal; et, s'il m'est permis de le dire, je ne suis pas un accusateur si peu redoutable qu'on puisse m'arracher impunément un tel scélérat."

Vous le condamnerez donc, poursuit l'orateur; mais je suppose qu'il soit acquitté par vous; je le traîne au tribunal d'un autre préteur : je l'accuse de péculat; je lui reproche d'avoir emporté la caisse lorsqu'il était questeur de Cn. Carbon, d'avoir vendu l'exemption des dîmes, d'avoir dépouillé les temples, et les offrandes mêmes de Scipion et de Marcellus. Si le préteur l'absout, je l'accuse de lèse-majesté; il a rendu des chefs ennemis à la liberté pour de l'argent, il a substitué des hommes à d'autres sous la hache du bourreau; au sein même de Rome, il a donné asile aux pirates que Rome faisait poursuivre. Et s'il est de nouveau renvoyé, je l'appelle à comparaître devant le peuple : "Le peuple pense qu'il a le droit de juger

les crimes commis contre la liberté et la cité romaine, et il le pense avec raison." „J'accuse alors Verrès d'avoir puni des citoyens romains du supplice de la hache, d'en avoir fait battre de verges, et d'en avoir envoyé aux carrières; je lui reproche d'avoir fait mettre Gavius en croix. " Lorsque je plaiderai cette cause du haut de la tribune par le droit que m'en donne le bienfait du peuple, je ne crois pas qu'aucune force puisse soustraire le coupable à ses suffrages, ni que je puisse moi-même, dans mon édilité, donner au peuple romain aucun spectacle qui soit plus agréable et plus magnifique à ses yeux."

L'exorde est complet pour ce qui regarde l'accusé, l'accusateur et les juges. Mais Cicéron ne se croit pas quitte avec Hortensius. Il l'avait dit: c'était entr'eux une lutte d'éloquence. Hortensius s'était plaint d'abord de ce que Cicéron avait semblé décliner le combat; Cicéron répond en publiant les Verrines. " Maintenant, dit-il, pour épargner à Hortensius un nouveau genre de plaintes; pour qu'il ne dise pas de l'accusateur qu'il opprime l'accusé en ne parlant point contre lui, et que l'innocence n'a rien tant à redouter que le silence des adversaires, pour qu'il ne fasse pas l'éloge de mes talents autrement que je ne voudrais, en insinuant que si j'avais

In Verr. Act. II Disc. 1. 9.

parlé davantage j'aurais adouci la situation de l'accusé, au lieu qu'en ne disant rien je l'avais perdu; je veux me prêter à ses désirs : je parlerai sans interruption, non que cela soit nécessaire, mais pour essayer lequel lui déplaira le plus, que j'aie d'abord gardé le silence, ou que je le rompe aujourd'hui."
(Trad. Binet, revue par Le clerc).

Tel est l'exorde de ce discours, dont la matière sera le commencement du récit des crimes de Verrès qui doivent remplir toute la deuxième action. Malgré l'abondance et la variété infinie des détails, ce n'en est pas moins un drame à beaucoup de scènes, qui nous paraîtra moins monotone, si de temps en temps nous prenons tel ou tel crime de Verrès comme occasion d'étudier quelque point de la législation romaine. Il sera temps d'insister plus longuement sur les crimes de Verrès, lorsque nous arriverons à ces forfaits abominables dont le récit occupe les deux derniers discours, et dont le tableau peut servir à l'historien pour savoir l'oppression qui pesait alors sur les provinces malheureuses de l'empire romain. Toutefois les crimes dont nous allons parler méritent aussi d'attirer l'attention quoiqu'ils soient moins grands ; nous passerons ainsi par le drame avant d'arriver à la tragédie.

Questure

Questure de Verrès.

Verrès fut questeur sous le deuxième consulat de Cn. Carbon, l'an 669 de Rome. Il accepta cette fonction pendant que Sylla faisait encore la guerre contre Mithridate. Verrès était donc du parti de Marius ? non, mais du parti de l'argent. Sylla n'était pas à Rome, et Verrès ne se fit pas scrupule de servir sous les ordres de Carbon. Lorsque celui-ci partit pour la Gaule, Verrès l'accompagna en qualité de questeur : puis, une fois maître du trésor de l'armée, il passa du côté de Sylla. Mais vint le moment de rendre des comptes. Sylla, devenu dictateur, avait relégué Verrès à Bénévent, en le chargeant à dessein d'une mission qui l'éloignait de Rome. C'est de là qu'il revint devant le sénat justifier l'emploi qu'il avait fait du trésor de l'armée. Cicéron nous fait connaître la manière abrégée dont Verrès rendit ses comptes : "J'ai reçu 2,235,417 HS. Pour la paie des soldats, pour le blé, pour les lieutenants du consul, pour les proquesteurs, pour les hommes attachés au consul, j'ai donné 1635417 HS. J'ai laissé à Rimini 600000 HS. " Sans doute, dit Cicéron, voilà des comptes bien succincts pour une pareille somme. Ni Carbon ni Sylla n'avaient touché les 600000 HS : mais Verrès avait eu soin de les laisser à

In Verr. act. II Disc. I. 16.

82

Rimini, ville complètement saccagée et brûlée pendant les guerres civiles, sûr d'éviter ainsi toute vérification.

Plus loin, Cicéron mêle à son discours de hautes considérations politiques. Verrès, dit-il, en quittant Cn. Carbon, doit être considéré comme un traître. S'il est du parti de Sylla, qu'il n'accepte pas de fonctions auprès du chef qui commande le parti contraire, pour profiter de ses secrets, et aller ensuite les vendre lâchement à son adversaire. Cicéron insiste vivement sur ce point, et devient très pressant : admettez ce principe, dit-il en s'adressant aux partisans de Sylla, et la même chose vous arrivera : ceux sur lesquels vous croyez pouvoir compter passeront du côté contraire.

Lieutenance de Verrès.

Quelques années après, Verrès fut nommé lieutenant de Dolabella, qui gouvernait l'Asie mineure, tandis que les parties méridionales obéissaient à Néron. Cette lieutenance occupe plus de place que la questure dans le discours de Cicéron; elle fut signalée par des crimes plus grands, sans parler de déprédations de toutes sortes, sur lesquelles Cicéron passe très rapidement.

Pour aller de Rome en Asie, il fallait traverser la Grèce. Verrès était grand amateur de luxe et d'objets d'art ; mais nous n'insisterons

pas sur tous les vols de statues et d'objets sacrés qui signalèrent son passage. Arrivé à Lampsaque, dans la province de Néron, Verrès inaugure sa lieutenance par un forfait atroce. Epris de la fille d'un citoyen nommé Philodème, il veut l'enlever. L'entreprise était difficile : Philodème était un des principaux citoyens de Lampsaque, et de plus, il n'était pas cette année l'hôte public des citoyens romains. Mais si Verrès ne peut pas loger lui-même chez Philodème, il y fera loger un de ses agents, un certain Rubrius. Philodème se récrie d'abord, disant qu'il consent, lorsque c'est son devoir, à loger dans sa maison les magistrats romains, mais qu'il est injuste de lui imposer cette charge contre les termes de la loi. Verrès insiste et Philodème se voyant forcé d'obéir, traite Rubrius avec plus d'égards qu'il n'eût pu en attendre. Au milieu du repas que Philodème offre aux gens de Verrès, Rubrius lui demande d'amener sa fille. Philodème, étonné de cette proposition, allègue la coutume des Grecs qui ne permet point aux femmes de se mettre à table avec les hommes. Rubrius ordonne alors aux siens de bien garder les portes. Bientôt les convives deviennent des ennemis ; mais les esclaves de Philodème lui sont fidèles et se montrent prêts à le défendre courageusement.

Sur ces entrefaites, Philodème envoie chercher son fils qui accourt aussitôt pour protéger la vie de son père et l'honneur de sa sœur. Une bataille s'engage, les ravisseurs sont chassés et Cornélius, un des licteurs de Verrès posté par Rubrius pour enlever la jeune femme, est tué. Philodème se transporte sur la place publique, annonce aux habitants de Lampsaque les violences dont il vient d'être l'objet. On entoure aussitôt la maison de Verrès; déjà on a entassé des fagots, et la maison va devenir la proie des flammes, lorsque Verrès parvient à s'échapper, au grand regret de Cicéron, qui n'attribue son salut qu'à un miracle.

On voit combien le crime de Verrès était grand; ce qui le prouve c'est que les habitants de Lampsaque, qui ont failli le brûler vif dans sa maison, n'ont pas été poursuivis : et pourtant on connaît la sévérité des lois contre les injures faites aux magistrats romains. Mais Philodème n'échappera pas aux poursuites; Verrès le fait accuser, et la cause est portée devant le tribunal de C. Néron. A ce moment Dolabella et son lieutenant Verrès étaient en présence d'une armée ennemie; au mépris des lois, ils abandonnent le camp et laissent leur armée exposée à tous les périls de la guerre pour venir assister au jugement de Philodème. Néron, homme plein de bonté, mais aussi de faiblesse, se vit obligé d'admettre dans son conseil Dolabella

et Verrès qui parut dans sa propre cause comme témoin et comme juge. Aussi, malgré les larmes de Néron, Philodème fut condamné, et décapité avec son fils sur la place publique de Laodicée.

Tel était l'acte par lequel Verrès avait commencé sa lieutenance, et Hortensius lui-même avait insisté dans sa défense sur ce jugement inique. Selon lui, la culpabilité de Philodème, ressortant de sa condamnation, mettait au grand jour l'innocence de Verrès et devait le faire absoudre.

Cicéron, passant très rapidement sur les vols de statues, arrive à l'affaire de Milet. Verrès, allant de Milet à Minde, demande un vaisseau aux Milésiens. De tout temps, les Milésiens étaient obligés d'entretenir dans leur port une escadre de dix vaisseaux au service des Romains: on choisit le meilleur pour le donner à Verrès; mais arrivé à Mynde, il renvoie par terre les soldats et les matelots, et vend le vaisseau à son profit. Cicéron développe à la fois le côté odieux et le côté comique d'un pareil acte.

Arrivé à Mynde, Verrès apprend qu'un de ses collègues, nommé Malléolus, vient de mourir en lui laissant la tutelle de son fils. Malléolus, aussi scélérat que Dolabella et que Verrès, avait cru néanmoins pouvoir se

fier à ce dernier. La fortune de son fils n'était autre que le fruit du pillage des provinces : Verrès, à dire vrai, respecta sa vie, et le ramena à Rome sain et sauf ; mais il oublia de rendre à sa mère et à son aïeule les fonds qu'il avait reçus. Ne recevant rien, ces femmes demandaient à Verrès : " dis-nous au moins le chiffre de ce que tu nous donneras." — " un million de sesterces," répondit Verrès, et elles purent à peine en obtenir 200000. Il est pourtant probable que si Verrès put prendre pour sa part 40 000000 de sesterces à la Sicile, Malleolus en avait enlevé plus d'un million à la province.

Au moment de rendre des comptes, Verrès se trouvait engagé dans un embarras assez grand. Dolabella était alors en procès pour concussion, et il était bien difficile de séparer les deux causes ; sans doute Verrès avait dû donner la main aux exactions du préteur. Mais voici le moyen ingénieux qu'il découvre pour triompher de tous ces obstacles. Il s'abouche avec l'accusateur de Dolabella, lui promet, s'il ne l'accuse point, de déposer contre le préteur et d'appuyer ainsi l'accusation. L'accusateur accepte, Dolabella est condamné, et c'est seulement après le départ de celui qui pouvait seul le contredire, que

In Verr. Act. II Disc. I. 39.

Verrès se décide à rendre des comptes. Ceux de la légation ne sont pas moins succincts que ceux de la questure, et Cicéron s'attache encore à en faire ressortir le laconisme : " Dolabella déclare dans ses comptes qu'il a reçu de Verrès 535000 HS. de moins que Verrès n'a marqué dans ses livres ; il déclare encore que Verrès a reçu de lui 232000 HS. de plus que ne portent les régistres de Verrès ; il déclare enfin que Verrès a perçu en blé 1800000 HS de plus que n'en avouent les recettes de cet homme exact et scrupuleux.

Préture de Verrès.

Le premier vol de la préture urbaine de Verrès est relatif à une succession réglée par la loi Voconia. P. Annius Asellus était mort sous la préture de C. Sacerdos, prédécesseur de Verrès, et par testament avait institué sa fille légataire universelle. Or la loi Voconia défendait en certains cas d'instituer une fille héritière. Verrès, comme tous les préteurs, avait à faire un édit avant d'entrer en charge. Cet édit était le code du préteur, code seulement valable pour un an. Du reste, le droit ne variait pas d'année en année. Il y avait dans l'édit une partie qui ne changeait point ; c'était

l' edictum tralaticium, et une autre qui était soumise à l'arbitraire du préteur, l'edictum novum. Dans la partie nouvelle de son edit, Verres annonçait qu'il ferait observer dans toute sa rigueur la loi Voconia, qu'il est nécessaire de reprendre ici dès son origine et de suivre dans tous ses développements, jusqu'au moment où elle commença non pas à tomber en désuétude, mais du moins à subir certaines modifications. Cette histoire sera d'ailleurs moins une étude de lois qu'une étude de mœurs, en ce qu'elle nous fera connaître quelle était à Rome la condition des femmes.

Dans l' origine, les femmes n'héritaient ni de leurs maris ni de leurs enfants, de même que les enfants ne pouvaient hériter de leur mère. Montesquieu explique ainsi cet usage: Les plus anciennes lois romaines sont fondées en vue d'un état qui a pour base le partage des terres. Une fois ce partage organisé, tous les efforts des législateurs doivent tendre à l'altérer le moins possible. Or si la femme ne peut hériter de son mari, et transporter la fortune de celui-ci dans sa propre famille; si, d'un autre côté, les enfants ne peuvent hériter de leur mère, les biens resteront toujours ainsi dans les mêmes familles. Il est clair que cette législation ne resta en harmonie avec

la constitution romaine que jusque vers le temps de Servius Tullius qui organisa les six classes de citoyens. Du moment où il y eut des riches et des pauvres à Rome, le partage cessa d'être un fait réel, pour n'être plus qu'un fait historique.

Cependant les lois de succession ne furent point modifiées; mais par le moyen des dots et des aliénations autorisées par la loi, les transferts ne tardèrent pas à se multiplier. Au sixième siècle le mélange des fortunes était devenu tel, que les législateurs s'en émurent. En 585, Q. Voconius 168.
Saxa (1) imagina de mettre des bornes au luxe en réglant les droits des femmes aux successions. Mais à l'époque où Rome était arrivée, entre la deuxième et la troisième guerre punique, cette mesure était insuffisante, et ce n'était déjà plus + seulement par le moyen des dots que le luxe tendait à s'introduire dans la société romaine. Toutefois Caton, qui désirait par dessus tout le maintien des anciennes mœurs, appuya avec empressement la loi proposée par Voconius, et elle fut adoptée en 585.

(1) Voconius était du municipe d'Aricie :
" Quod autem municipium non contemnit is, qui Aricinum tanto opere despicit . . . . ?
Hinc Voconiæ, hinc Atiniæ leges. " (Cic. Philip. III, 6.)

C'est ce que Cicéron nous apprend par la bouche de Caton : " ille (Ennius) autem Cæpione et Philippo iterum consulibus, mortuus est, quum ego quidem quinque et sexaginta annos natus, legem Voconiam magna voce et bonis lateribus suasissem. "

Quel était le texte de cette loi ? Cicéron ne nous en a conservé que des commencements d'alinéas, parce qu'il la connaissait lui-même et que ses auditeurs la connaissaient aussi : mais Gaïus, dans ses Instituts, nous en fait connaître les deux principaux articles, que nous examinerons successivement :

Gaïus, II. §. 274.

" Item mulier, quæ ab eo qui centum millia æris census est per legem Voconiam, hæres institui non potest, tamen fidei commisso relictam sibi hæreditatem capere potest. "

Ce texte est d'autant moins suspect, qu'il est confirmé par le passage suivant de Dion Cassius :

Dion Cassius, LVI. 10.

" Τῶν τε γυναικῶν τισι, καὶ παρὰ τὸν Οὐοκώνειον νόμον, καθ' ὃν οὐδεμιᾷ αὐτῶν οὐδενὸς ὑπὲρ δύο ἥμισυ μυριάδας οὐσίας κληρονομεῖν[+] συνεχώρησε τοῦτο ποιεῖν. "

[+] ἐξῆν,

Il resterait toutefois à expliquer la différence des chiffres cités par ces deux auteurs.

Peut-être, dans la loi de Voconius, outre l'expression de censi, ou bien, au lieu de ce terme, lisait-on classici, qu'on trouve dans le discours de

Caton. C'est ce qu'on peut conjecturer du passage suivant :

Aulu-Gelle VII, 13.

" Classici dicebantur non omnes qui in classibus erant, sed primæ tantum classis homines ; qui centum et viginti quinque millia æris amplius re censi erant. Hæc eo strictim notavi, quoniam in M. Catonis oratione, qua Voconiam legem suasit, quæri solet, quid classicus, quid infra classem ? "

Ainsi, par la loi Voconia, quiconque était census, ne pouvait faire sa fille héritière, par testament du moins. Car, à défaut de testament, la fille héritait d'après la loi romaine, comme étant le plus proche parent sien.

On pouvait aussi faire un legs, mais il ne pouvait jamais égaler la valeur de l'héritage ; et la loi y avait pourvu :

Cic. In Verr. Act II. Disc. 1, 43.

" Quid ? si plus legârit quam ad heredem heredesve perveniat, quod per legem Voconiam ei, qui census non sit, licet ? "

Gaius ; II ; §. 226.

" Ideo postea lata est lex Voconia, qua cautum est, ne cui plus, legatorum nomine, mortisve causa, capere liceret, quam heredes caperent. "

Il résulte de là qu'une fille ne pouvait recevoir à titre de legs qu'une moitié de la fortune de son père. Peut-être même cette clause était-elle en toutes lettres dans la loi. Ainsi on lit dans

Quintilien :

Quintil. Declam. 264

« Quæ lex tamen, qualis est ? ne liceat mulieri plus quam dimidiam partem bonorum suorum relinquere. »

Ce qui serait corroboré par la phrase de Cicéron

Cicer. de Rep. III, 10

« de mulierum legatis et hæreditatibus. »

et encore :

de Finib. II. 17.

« Quam posset ad eam lege Voconia pervenire. »

Cette loi devait avoir son effet à partir de la censure de A. Posthumius et de Q. Fulvius, qui, nommés censeurs en 580, inaugurèrent en 581 le Cinquante-unième lustre de la République (Tit. Liv. XLI, 27 ; XLII, 10)

Telle était la loi Voconia. A l'époque où elle parut, elle était inutile et insuffisante, parcequ'elle était en opposition avec la marche de la civilisation romaine. Depuis le premier siècle de Rome, la condition de la femme était bien modifiée. On sait pour quel crime on condamnait alors une femme à mourir : il suffisait qu'elle eût bu du vin, ou pris les clefs du cellier. Mais au sixième siècle, l'état des choses avait complètement changé. D'ailleurs cette loi était évidemment inique, non pas aux yeux des Caton, des Oppius, des Voconius, ces hommes pour qui la femme était un animal indomptable à qui on devait serrer le mors. Telle est en effet l'expression que Tite-Live met dans la bouche de Caton :

« date frena indomito animali. » Mais écoutons L. Furius Philus, l'un des interlocuteurs du *De republica* :

De repub. III, 10. « Genera vero si velim juris, institutorum, morum, consuetudinumque describere, non modo in tot gentibus varia, sed in una Urbe, vel in hac ipsa, millies mutata demonstrem : ut hic juris noster interpres alia nunc Manilius jura dicat esse de mulierum legatis et hæreditatibus, alia solitus sit adolescens dicere, nondum Voconia lege lata ; quæ quidem ipsa lex utilitatis virorum gratia rogata, in mulieres plena est injuriæ. Cur enim pecuniam non habeat mulier ? Cur virgini vestali sit hæres, non sit matri suæ ? Cur autem si pecuniæ modus statuendus fuit feminis, P. Crassi filia posset habere, si unica patri esset, æris millies, salva lege, mea tricies non posset ? »

La loi était donc inique, et on cherchait tous les moyens possibles de l'éluder. Le premier qui se présenta fut le fidéi-commis :

Gaïus, II, §. 274. « Item mulier, quæ ab eo qui centum millia æris census est, per legem Voconiam hæres institui non potest, tamen *fidei-commisso* relictam sibi hæreditatem capere potest. »

Cependant, au temps de Cicéron, le moyen n'était pas toujours très sûr : témoin l'anecdote suivante :

De Finib. II, 17.

« Je me souviens, dit Cicéron, d'avoir assisté à une consultation que faisait P. Sextilius Rufus: il se portait héritier de Q. Fadius Gallus, dans le testament duquel il était écrit qu'il avait prié Sextilius de faire passer toute la succession à sa fille Fadia. Sextilius le niait, et il pouvait le nier impunément; car qui l'aurait pu convaincre? Mais aucun de nous ne le croyait, et il était plus vraisemblable que le mensonge était du côté de celui qui avait intérêt à mentir, que du côté d'un homme qui attestait qu'il avait prié Sextilius d'une chose dont il avait dû le prier. Sextilius ajoutait qu'ayant juré d'observer la loi Voconia, il n'osait pas aller contre, à moins qu'on n'en jugeât autrement. J'étais fort jeune alors; mais il y avait à cette assemblée de fort graves personnages, et aucun ne fut d'avis qu'il donnât plus à Fadia que ce qu'elle devait avoir par la loi. Sextilius eut là une grande succession, dont il n'aurait pas retenu un sesterce, s'il avait obéi à l'opinion de ceux qui soutiennent qu'il faut toujours préférer l'honnête à l'utile. »

(Trad. Régnier-Desmarais, rev. par Leclerc)

Dans le même livre, Cicéron cite encore l'exemple de Sextus Peduceus, qui, ayant reçu un fidéi-commis de vive voix, et sans testament, rendit à la veuve l'héritage qui lui avait été

confié. Cicéron lui-même se montra plus délicat que Sentilius, dans l'affaire de Publilia. Il détenait les biens de celle-ci comme fidéi-commissaire (si c'est bien là le sens du texte de Plutarque, Vie de Cicéron, 41) : καὶ τὴν οὐσίαν αὐτῆς Κικέρων ἐν πίστει κληρονόμος ἀπολειφθεὶς διεφύλαττεν)." Plus tard il épousa Publilia ; mais ayant vu qu'elle éprouvait un sentiment de joie à la mort de sa fille Tullia, il la répudia la même année, et lui rendit tous les biens, dont il avait profité pendant quelque temps pour ses besoins. C'est là cette affaire avec Publilius, dont il est question dans les Lettres à Atticus (XIII, 33, 47 ; XIV, 19 ; XVI, 1).

Le fidéi-commis n'étant pas toujours sûr, on imagina un autre moyen d'éluder la loi. La loi portait non pas : « qui centum millia æris habet » mais bien « qui centum millia æris census est. » Si donc on pouvait esquiver le cens, et n'être pas couché sur les régistres des censeurs, on échappait sinon à l'esprit, du moins à la lettre de la loi. Jusqu'en 584, époque du triomphe de Paul-Emile, le cens avait été tenu avec la plus grande rigueur. C'était par ce moyen qu'on connaissait la population militaire de Rome ; et c'était le tribut payé par chaque citoyen et déterminé par le cens qui formait le trésor

public. Après le triomphe de Paul-Emile, les citoyens sont déchargés de tout impôt; Rome vivra désormais des dépouilles de l'Asie; de plus Rome commence à avoir des armées permanentes. Les régistres du cens sont devenus moins importants; aussi le cens se fait-il avec beaucoup de négligence. Beaucoup de citoyens n'allaient pas faire leur déclaration au censeur, et alors ils pouvaient instituer par testament leur filles héritières. Les edits successifs des préteurs avaient même consacré cette jurisprudence:

Cicer. In Ver. 2e act. Disc. 1 (41. ... « edita prætorum, consuetudo juris ejus ..... »

C'est dans ces circonstances que se présente l'affaire d'Annius: Cicéron l'expose ainsi:

chap. 41. « P. Annius Asellus vint à mourir sous la préture de C. Sacerdos. Il avait une fille unique et n'avait pas donné sa déclaration aux Censeurs. Il fit ce que lui inspirait la nature, ce que la loi ne lui défendait pas: il nomma sa fille sa légataire universelle. Elle était héritière naturelle, et elle avait tout en sa faveur, les lois, l'équité, la volonté d'un père, les édits des préteurs, la jurisprudence en usage à l'époque où Asellus était décédé. »

A ce moment, Verrès n'était pas encore préteur; il travaillait seulement à l'édit qui devait précéder son entrée en charge. Ordinairement la loi Voconia avait été laissée par les autres préteurs

dans l'édictum tralaticium; mais Verrès avait entendu parler de l'affaire d'Annius, et il introduisit comme article nouveau dans son édit qu'il ferait observer la loi Voconia dans toute sa rigueur.

On peut se demander pourquoi Annius avait fait un testament; car s'il n'en eût point fait, il ne tombait pas sous le coup de la loi Voconia; sa fille, héritière naturelle, recueillait tous ses biens sans contestation. En effet :

Cicer. IIe act. Disc. I. 44.

« Depuis qu'il y a une jurisprudence prétorienne, il a toujours été de droit parmi nous que, quand il ne se présente pas de testament, le plus proche parent hérite de préférence, et est envoyé en possession. Rien de plus juste en soi : il serait facile de le prouver. Mais dans une chose aussi incontestable, il suffit de rappeler que tous les préteurs ont ainsi jugé, et que c'est un édit ancien, arrivé jusqu'à nous comme par tradition .. »

Mais la fille d'Annius était en bas-âge; il fallait lui donner un tuteur, ce qui ne pouvait se faire que par un testament; et Annius comptait sur l'interprétation consacrée de la loi Voconia. La fille d'Annius avait pour elle, outre le droit, la possession; il fallait donc un double acte d'injustice pour s'emparer de ses biens. Verrès s'abouche avec L. Annius, le second héritier d'Asellus, et lui

promet moyennant un certain prix d'évincer la jeune fille en rétablissant dans son édit la loi Voconia. Le marché est conclu: mais en même temps Verrès promet aux tuteurs de la jeune fille de lui donner la préférence, si elle consent à payer la même somme. Les tuteurs n'osaient prendre sur eux de donner au préteur, au nom de leur pupille, une somme d'argent, surtout une somme considérable, ne voyant pas comme ils la feraient entrer dans leur compte, comment ils la pourraient donner sans courir eux-mêmes des risques; ils ne pouvaient croire que le préteur poussât jusqu'à ce point la méchanceté. Ils persistèrent dans leur refus. Verrès mit alors dans son édit la disposition suivante: « Quum intelligam legem Voconiam » Nous ne connaissons pas la fin du texte; Verrès disait, sans doute: persuadé que dans le sens vrai de la loi Voconia, il ne faut point tenir compte du cens, mais de la fortune réelle, &a. Ainsi voilà Verrès devenu l'ennemi déclaré des femmes, lui qui avant d'entrer en charge, avait pris les auspices chez la courtisane Χελιδών. Puis il rétablissait le texte de la loi: « Qui ab A. Posthumio, Q. Fulvio censoribus, postve ea fecit, fecerit. » Fecit! Fecerit! Cicéron s'élève de toute son indignation contre cet effet rétroactif que Verrès veut donner à la loi Voconia, et montre qu'aucune loi

n'a eu cet effet rétroactif. Puis il prend Verrès comme en flagrant délit : quoi ! il ne s'occupe que de modifier la première partie de la loi, et néglige complètement la seconde ! Sans doute, c'est parce que, pour son but particulier, c'est-à-dire pour la spoliation d'Annia, il n'a pas besoin du second article. Enfin Cicéron conclut en montrant que la spoliation est complète. Inutile de dire qu'après Verrès, et dès l'année suivante, l'ancienne jurisprudence fut rétablie. La clause introduite par Verrès dura moins que sa préture ; il ne s'y conforma que pour l'affaire d'Annius, afin de s'emparer de ses biens ; et lorsque, l'année suivante, il fut nommé préteur en Sicile, il eut soin de faire disparaître cet article de son édit.

Lorsque Cicéron a flétri ainsi par des preuves légales la conduite de Verrès, il fait entendre un cri d'une autre nature, le cri de l'humanité et de la famille. On aime, après ces détails de la chicane, voir Cicéron s'élever à des considérations plus nobles et plus élevées :

In Verr. Act. II. Disc. 1 44. « Je ne doute pas que ce qui me paraît le comble de la cruauté et de l'injustice, à moi qui chéris tendrement ma fille, ne vous le paraisse également à vous tous, qui avez les mêmes sentiments et la même tendresse pour les vôtres. En effet, quelle plus douce consolation, quel trésor plus

précieux la nature nous a-t-elle donné ? Quel objet plus digne d'occuper tous nos soins et toutes nos affections ? Barbare ! comment avez-vous pu outrager d'une manière si odieuse la mémoire d'Annius ? Comment avez-vous exercé votre cruauté jusque sur ses cendres, en ravissant à ses enfants les biens paternels que leur donnait la volonté d'un père, le droit naturel et les lois, pour les donner, pour les vendre à un étranger ? Ces biens, ces propriétés que nous partageons avec nos enfants pendant notre vie, un préteur pourra-t-il donc les leur ravir après notre mort ? Je ne donnerai, dit-il, ni droit de revendiquer, ni mise en possession. Vous arracherez donc à cette orpheline la robe de son âge ? vous lui ôterez les ornements non seulement de sa fortune, mais même de sa condition ? Et nous sommes étonnés que les habitants de Lampsaque aient couru aux armes contre Verrès ! Nous sommes étonnés qu'en quittant sa province, il se soit évadé furtivement de Syracuse ! Ah ! si nous étions sensibles aux maux d'autrui, comme s'ils étaient les nôtres, on ne verrait plus dans cette place la trace de ses pieds ! Un père donne à sa fille ; la loi le permet : vous vous mettez entre lui et la loi. Il donne de son bien, sans s'écarter des règles : qu'y trouvez-vous à redire ? rien, ce me semble. Mais je veux qu'il ait tort : empêchez-le, si vous

le pouvez, si quelqu'un prête l'oreille à vos défenses, et peut vous obéir. Vous allez donc arracher aux morts leur volonté; aux vivants, leurs biens; à tous, leurs droits légitimes? Et le peuple romain n'en eût pas fait lui-même justice, s'il n'en eût réservé le soin aux juges, devant qui vous êtes aujourd'hui? Depuis l'établissement de la puissance prétorienne, il a toujours été de droit parmi nous que, quand il ne se présente pas de testament, le plus proche parent hérite de préférence et est envoyé en possession. Rien de plus juste en soi; il est facile de le prouver. Mais dans une chose aussi incontestable, il suffit de rappeler que tous les préteurs ont ainsi jugé, et que c'est un édit ancien, arrivé jusqu'à nous comme par tradition. »

Ce chapitre eût bien suffi pour écraser Verrès, s'il ne l'eût pas été déjà par les preuves irrécusables de Cicéron.

Quant à la loi Voconia, elle fut modifiée sous Auguste par la loi Papia, qui permettait en certain cas d'instituer les femmes héritières. Une loi de Claude étendit ces droits confirmés et augmentés encore sous Adrien par le Sénatus consulte Tertullien. Enfin, Justinien, Liv. II, au code de Jure liberorum, leva les dernières entraves que la loi mettait au droit des femmes au sujet des successions (Cf. Inst. III, Tit. III, §. 4).

Aul. G. XX, 1.

Aulu-Gelle parle déjà de cette loi comme d'une loi tombée en désuétude :

« Quid utilius plebiscito Voconio de coercendis mulierum hereditatibus ? Quid tam necessarium existimatum est ... quam lex Licinia et Fannia ... ? Omnia tamen hæc obliterata et operta sunt civitatis opulentia. »

Plin. Jun. Paneg. 42.

Un passage de Pline le Jeune nous révèle même un côté nouveau de cette loi :

« Locupletabant et fiscum et ærarium non tam Voconiæ et Juliæ leges, quam majestatis singulare et unicum crimen. »

On peut en effet conclure de ce texte qu'il fallait payer une amende pour pouvoir se soustraire à l'action de la loi Voconia.

On ne saurait trop admirer le vingt-septième livre de l'Esprit des lois de Montesquieu sur la législation romaine. Tout ce qu'il y dit sur la succession des femmes, dans les premiers temps de Rome, est parfait. Lorsqu'il arrive à des temps où les monuments sont plus nombreux, on peut craindre quelquefois qu'il n'ait un peu forcé les textes qu'il cite au sujet de la loi Voconienne :

Montesq. Esp. des lois, liv. XXVII, Ed. Berger, p. 436.

« La loi fixait une certaine somme qui devait être donnée aux femmes qu'elle privait de la succession. Cicéron, qui nous apprend ce fait, ne nous dit point

quelle était cette somme ; mais Dion dit qu'elle était de 100000 HS. »

Et il s'appuie sur ce texte :

De Finib. II — « Nemo censuit plus Fadiæ dandum quam posset ad eam lege Voconia pervenire. »

Montesquieu n'a pas remarqué la véritable signification de <u>posset</u>. La loi Voconia autorisait à donner aux femmes la moitié de l'héritage. Cette première erreur le conduit à une autre sur le chiffre désigné par Dion Cassius : la loi portait non pas, comme le prétend Montesquieu, qu'on devait donner 100000 HS. à la fille qui n'était pas héritière ; mais que tout homme qui avait plus de 100000 HS, &c. Quant au texte de Dion Cassius, LVI, 10 : ὑπὲρ δύο ἥμισυ μυριάδας ; sans chicaner sur l'interprétation du chiffre, il n'est point question du <u>chiffre d'une indemnité</u>, mais de l'exclusion des femmes de toute succession atteignant ce chiffre : κληρονομεῖν οὐκ ἐξῆν.

Ce n'est pas là le seul reproche qu'on puisse adresser à Montesquieu. Au sujet des fidéi-commis, faits pour éluder la loi Voconia, nous trouvons dans Montesquieu :

Montesq. Page 437. — « Le fidéi-commissaire remettait-il la somme, il était un mauvais citoyen ; la gardait-il, il était un malhonnête homme... Peut-être même y aurait-il de la rigueur à les regarder en cela comme

de mauvais citoyens."

Montesquieu aurait dû sans doute effacer le peut-être. Lorsque deux devoirs se contredisent, ils ne le sont pas ordinairement au même titre. Ainsi, quand la loi civile trouble la loi naturelle, le doute n'est guère possible; et d'ailleurs le fidéi-commissaire n'avait qu'à renoncer au bénéfice du testament. On pourrait encore reprocher plusieurs inexactitudes à la fin de ce chapitre de Montesquieu; toutes sont occasionnées par une connaissance peu approfondie ou une fausse interprétation des textes.

Le reste de la préture de Verrès ressemble au commencement. Les jugements de Verrès étaient connus à Rome: on avait pour habitude d'en appeler à son collègue Pison, qui était en quelque sorte chargé de réviser les jugements de Verrès, parce que celui-ci rendait des décrets contraires à son propre édit. D'ailleurs, la maison de Chélidon ne désemplissait pas; des sénateurs étaient obligés d'aller chez elle obtenir à prix d'argent qu'on ne leur fît pas injustice. Souvent même on voyait Verrès se dédire et casser ses propres jugements. C'est à ce propos que Cicéron décrit cette scène où des plaideurs malheureux, condamnés par Verrès après avoir été absous d'abord, ne peuvent s'empêcher de plaisanter, même dans leur infortune: " Negabant mirandum esse

jus tam nequam esse Verrinum : ils disaient que ce n'était pas étonnant que le jus de porc fût si mauvais. « Sacerdotem exsecrabantur qui Verrem tam nequam reliquisset, » faisant allusion au nom du prédécesseur de Verrès, C. Sacerdos. Quintilien (VI, 3) essaie de justifier Cicéron, en disant qu'il ne fait que rapporter les plaisanteries de la foule. Mais peut-être faut-il plutôt en croire Tacite qui les attribue franchement à Cicéron : « Nolo irridere . . . . . jus Verrinum, etc »

Tacite, Dial. de Orat. 23

Enfin Verrès, dans sa préture, fit respecter la loi Cornélia contre les enfants des proscrits : cette loi défendait à la famille des proscrits de leur donner du secours. Cicéron rappelle à ce sujet l'aventure de Trébonius :

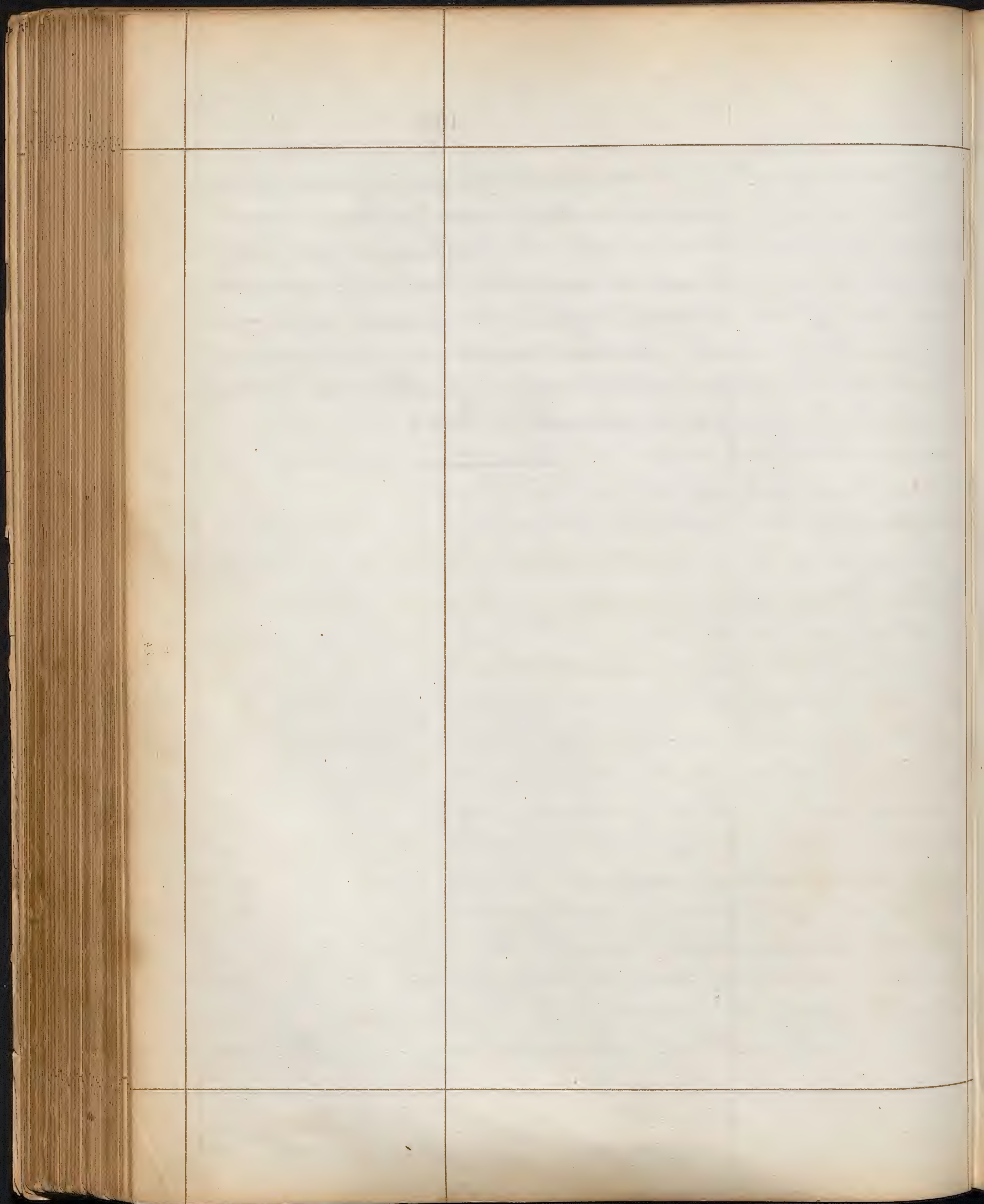
act. II. Disc. 1, 47.

« C. Trébonius se donna par testament plusieurs héritiers, gens honnêtes et qu'il estimait, entr'autres un de ses affranchis. Il laissait un frère, A. Trébonius, qui avait été mis sur les tables de proscription. Voulant lui ménager quelques secours, il avait ajouté cette clause, que les héritiers jureraient de faire passer, chacun à ce frère, quoique proscrit, au moins la moitié de leur part. L'affranchi prête le serment ; les autres héritiers vont trouver Verrès, lui font entendre qu'ils ne croient pas devoir jurer ; que ce serait aller contre la loi Cornélia qui défend de donner aucun

secours à un proscrit. Ils obtiennent dispense du serment et l'envoi en possession. Je n'y trouve point à redire: il y aurait eu, sans doute, une grande injustice à faire toucher à un malheureux proscrit la moindre portion du bien de son frère; mais l'affranchi aurait cru faire un crime en ne prêtant point le serment exigé par le testament de son patron. Verrès déclare donc qu'il ne l'enverra point en possession de l'héritage, de peur qu'il ne s'en serve pour faire du bien à un patron qui était proscrit, et en même temps pour le punir de s'être conformé à la volonté dernière de son autre patron. Vous accordez la possession à celui qui n'a pas juré: cela, j'en conviens, est du ressort du préteur. Pour l'ôtez à celui qui a fait le serment: sur quel exemple? il aidait un proscrit; il y a une loi contre lui, une peine décernée. En quoi cela regarde-t-il le magistrat civil? Que lui reprochez-vous? de rendre service à un patron qu'il sait être dans la misère, ou bien de respecter la volonté de l'autre patron, dont il avait reçu des bienfaits si marqués? Verrès, lequel des deux moyens emploierez-vous? Et le vertueux magistrat a dit encore du haut de son tribunal: « Quoi donc! un chevalier romain, un homme si riche, aurait un affranchi pour héritier! » Certes, les affranchis firent preuve d'une grande modération, en le laissant sortir vivant de son siège. »

Cicéron exprime la plus vive indignation contre un pareil acte de sévérité, venant d'un homme comme Verrès. Cependant, il faut l'avouer à regret; Cicéron, lui aussi, fit respecter la loi Cornelia. Ce n'était pas, il est vrai, dans un intérêt personnel; mais on est fâché de retrouver, dans cette vie si belle et si honnête de Cicéron, la moindre ressemblance avec la vie impure et criminelle de Verrès.

H. Royer.



6e Leçon.

In C. Verrem actio secunda.

2e livre. — De jurisdictione Siciliensi.

3e livre. — De re frumentaria.

C'est d'une grande exactitude.
On pourrait relever dans le style quelques duretés, quelques négligences.

6e Leçon
In C. Verrem actio Secunda.
2e Livre : — de Jurisdictione Siciliensi.
3e Livre : — de re frumentaria.

S'il faut du génie pour féconder un sujet stérile, il en faut peut-être davantage pour se tirer d'une matière trop riche. C'est dans cet embarras que se trouve Cicéron au point où nous en sommes. Il semble qu'il ait épuisé son sujet. Toutes les faces du procès ont passé sous nos yeux : la rivalité politique des chevaliers et des sénateurs, la rivalité oratoire d'Hortensius et de Cicéron, la personne et les crimes de Verrès, tout nous est connu. Et cependant nous avons encore à entendre quatre discours sur ce procès. Cicéron est obligé de mener l'intérêt en croissant : c'est lui-même qui a posé le précepte : "Semper augeatur et crescat oratio ;" et il se voit d'autant plus forcé de le suivre qu'il s'adresse à des lecteurs toujours moins accommodants et moins faciles à intéresser que des auditeurs. Eh ! bien, Cicéron satisfera à cette loi, et trouvera le moyen, après avoir tout déflorée, de tout traiter d'une manière neuve.

Nous pouvons réunir le deuxième et le troisième discours de la deuxième action. Ils vont tous deux nous montrer l'administration de Verrès en Sicile, et comme préteur et comme gouverneur. Cicéron ne

restera pas inférieur à lui-même : témoin cet admirable exorde du ~~deuxième~~ troisième discours, où il récapitule en quelque sorte tout le procès, ce qui touche les crimes de Verrès et sa personne, le tribunal, les deux ordres. C'est un résumé, mais un résumé plein d'éloquence : c'est un de ces morceaux rares dont la lecture est le meilleur commentaire. (Lire dans l'édition Leclerc les quatre premiers chapitres). Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'y signaler un trait des mœurs romaines, d'y relever une doctrine rare dans l'antiquité. — « Juges, dit Cicéron en commençant, tous ceux qui sans avoir de haine à satisfaire, ni d'injure particulière à venger, tous ceux qui sans autre espoir de récompense que la gloire et l'intérêt de leur patrie, appellent un coupable devant les tribunaux, doivent considérer à la fois et le fardeau qu'ils s'imposent pour le moment, et bien plus encore les obligations qu'ils contractent pour tout le reste de leur vie. Demander aux autres compte de leurs actions, c'est se prescrire à soi-même l'intégrité, la modération, toutes les vertus ; surtout, je le répète, si l'on n'est point animé par d'autres motifs que celui de l'utilité commune. »

A mesure que nous avancerons dans l'étude des discours de Cicéron, nous verrons combien la doctrine de la vengeance est encore établie. L'orateur

qui accuse montre toujours qu'il a des griefs personnels : autrement on le regarderait comme un accusateur stipendié. C'est une singulière contradiction entre les mœurs et les lois romaines : les lois s'en rapportent au patriotisme de chacun pour accuser, et l'on est blâmé de n'avoir pas de griefs personnels contre celui qu'on accuse. Cicéron s'élève contre cette contradiction, contre ce préjugé : il le condamne avec force, avec éloquence, surtout dans le mouvement oratoire qui se termine par ces mots : « Quoi ! si dans quelque occasion Verrès avait prononcé contre mes intérêts, je me croirais fondé à être son ennemi ; et lorsqu'il attente aux intérêts, à la fortune, au bonheur, à la liberté de tous les gens de bien, Vous me demandez, Hortensius, pourquoi je suis l'ennemi d'un homme qu'abhorre le peuple romain ! moi surtout qui pour obéir à la volonté du peuple romain, regarde comme un devoir d'accepter sans consulter mes forces un si pénible ministère ! »

L'exorde en un mot, répond à tout ce qu'on peut en attendre.

De ces deux discours, l'un roule sur la justice, l'autre sur l'administration de Verrès : nous suivrons cet ordre. Seulement, il nous est impossible d'entrer dans tous les détails. Ce qui fait

l'ornement et le charme des *Verrines*, ce sont les narrations innombrables et si variées qui les remplissent. Ne pouvant les lire toutes, il vaut mieux n'en lire aucune, mais les résumer:

Un texte pourrait dispenser de citer les autres. C'est un aveu terrible: Cicéron, qui le fait, a trente-trois ans, dix ans de forum, et cinq de sénat: « Dubium nemini est, quin omnes omnium pecuniæ positæ sint in eorum potestate, qui judicia dant, et eorum qui judicant; quin nemo nostrum possit ædes suas, nemo fundum, nemo bona patria obtinere, si, quum hæc a quopiam vestrum petita sint, prætor improbus, cui nemo intercedere possit, det, quem velit judicem; judex nequam et levis, quod prætor jusserit judicet. »

(2e act. Disc. 2. 12.)

Ainsi tout ce qu'on sait de l'autorité romaine, surtout des tribuns du peuple, tout disparaît devant l'arbitraire de celui qui a la justice dans ses attributions; personne ne lui échappe, personne ne peut venir s'interposer entre la victime et lui, "nemo intercedere possit." On comprend alors que Salluste et Tite-Live regardent la succession du pouvoir, « vicissitudinem imperandi, comme la condition de la liberté. Le texte de Cicéron explique tout ce qui suit. Il nous suffira de résumer en quelques lignes ce qui est raconté dans quarante

(Voir Mr. Laboulaye)

huit chapitres.

§. 7. 8 Verrès vend la justice. Il extorque cent mille sesterces à Dion pour permettre au fils de Dion de recevoir un héritage: plus le pillage de la maison de Dion, meubles, chevaux, etc.

§. 9-10. Il extorque 400,000 HS. à Sosippe et à Epicrate pour qu'ils puissent hériter de leur père: c'était tout l'héritage.

§. 14. 20. Héraclius de Syracuse hérite de 3,000,000 sesterces. Verrès prend tout, plus le patrimoine.

§. 23. 25. Epicrate de Bidis hérite de 400,000 HS. Il les prend, plus son patrimoine, qui était de 1.500,000 HS.

§. 48. Quintus Varius (ce n'est plus un Sicilien) compte 130,000 HS. pour obtenir le droit de demander justice.

Voilà la justice de Verrès en matière civile: voici sa justice en matière criminelle.

Sopater d'Halycie avait été accusé de crime capital sous la préture de Sacerdos, mais absous à l'unanimité; car cette accusation était manifestement une vengeance personnelle. Verrès le cite de nouveau. Sopater est sans inquiétude; il est innocent, il a déjà été absous et le conseil de Verrès est le même que celui qui, près de Sacerdos, l'a acquitté. Cependant Timarchide, l'agent de Verrès, que nous reverrons tout à l'heure, vient le trouver, et lui représente que sa

adversaires sont plus nombreux qu'il ne le pense, et qu'on lui demande pour arranger ses affaires 80,000 HS. Sopater refuse d'abord, puis se décide à payer. Le jugement arrive. Verrès fait en sorte que les débats ne soient pas terminés le premier jour. Timarchide revient à la charge; il apporte à Sopater de nouveaux sujets de crainte, lui demande une nouvelle somme. Sopater refuse. A la deuxième audience, Verrès éloigne son conseil, Petillius en tête, refuse un sursis au patron de Sopater, Minucius, qui quitte l'audience; enfin, assisté pour tout conseil de son médecin et de son aruspice, invite Sopater à se défendre: celui-ci refuse: il le condamne.

L'affaire de Sthénius de Thermes est plus odieuse encore. Cet hôte de Verrès est dépouillé par lui: il supporte patiemment cette injure. Quelque temps après, invité par Verrès à l'aider pour voler les statues publiques, il refuse, et même exhorte ses concitoyens à les défendre. Verrès médite sa vengeance: il accuse Sthénius. Celui-ci échappe et parvient à Rome; il est condamné en son absence, puis, par ordre de Verrès, accusé de crime capital. Il se plaint à Rome; les consuls en parlent au sénat, mais le père de Verrès étouffe l'affaire. Verrès informé de tout, et malgré les prières de son père, poursuit: il condamne Sthénius absent. L'affaire va aux tribuns; Cicéron parle pour Sthénius; les tribuns autorisent ce dernier à demeurer à Rome

mal écrit. Solécisme!

Verrès a peur, il falsifie les régistres publics et suppose que Sthénius s'est défendu par un fondé de pouvoir. Il a la main assez malheureuse pour prendre un ennemi connu de Sthénius. Voilà comme Verrès rendait la justice. Il vend également les magistratures. Les villes avaient le droit de nommer elles-mêmes leurs censeurs : Verrès vend ces fonctions. L'argent versé, les nouveaux censeurs ne sont pas quittes : ils doivent élever partout des statues à Verrès.

§. 51. Les sacerdoces se vendent de la même manière. Verrès veut faire donner à Théomnaste, qui avait financé pour cela, le sacerdoce de Jupiter à Syracuse. Il le fait d'abord nommer d'autorité parmi les trois noms qui doivent courir la chance du sort, et comme la loi portait en propres termes qu'on jetterait dans l'urne autant de boules qu'il y avait de personnes nommées par le suffrage, et que celui dont le nom sortirait serait pourvu du sacerdoce, il fit jeter dans l'urne trois boules avec le nom de Théomnaste.

§. 52 A Céphalide, on élisait le premier pontife aux calendes de Mars. Artémon, ami de Verrès, veut être nommé. Hérodote, son concurrent, que l'estime publique avait désigné d'avance, était à Rome, persuadé qu'il viendrait assez à temps pour l'élection, quand il ne viendrait que la veille. Que fait Verrès ? il retranche, de son autorité, un mois et demi du

calendrier : les ides de Janvier deviennent calendes de Mars, et l'élection a lieu !

Il est inutile de dire comment des sommes immenses étaient mises en mouvement dans cette administration de la Sicile. Verrès ne dédaignait pas les petits profits, les petits intérêts. C'étaient les Chevaliers qui touchaient

§. 76. 77. 78. cet argent pour lui. Carpinatus, le chef de la ferme, inscrivait tout sur ses régistres. Au moment du procès, il songe qu'il aurait bien pu se compromettre. Il change partout C. Verrès en C. Verrutius. Cicéron n'est pas embarrassé ; il assigne Carpinatus devant Métellus, l'interroge, lui demande de produire son Verrutius, fait transcrire les régistres et certifier la copie, et la montre au tribunal.

Au milieu de ces narrations, toutes à la charge de Verrès, Cicéron oublie-t-il Hortensius ? pas le moins du monde. Il se tourne contre lui ; il va trouver en lui son premier témoin, bien que la loi défende de se servir du témoignage du défenseur.

(2e. Act. Disc. II, 8.) « Tous dans leurs témoignages ont parlé de l'argent donné par Dion à Verrès. Joignez celui de M. Lucullus qui atteste que Dion, son hôte, l'avait depuis longtemps instruit de ses malheurs. Eh ! bien, + je

+ Hortensius,

vous le demande, Lucullus qui était alors en Macédoine, était-il mieux instruit de ces faits que vous qui étiez à Rome, à qui Dion a eu recours, qui dans une

lettre écrite à Verrès vous êtes plaint avec force de l'injustice faite à Dion ? Ce grief est-il nouveau pour vous ? Est-ce aujourd'hui pour la première fois que vos oreilles en sont frappées ? N'avez-vous rien appris par Dion, rien par Servilia, votre belle-mère, cette femme du premier rang anciennement unie avec Dion par le lien de l'hospitalité ? Ne savez-vous pas là-dessus bien des choses que nos témoins ignorent ? Et ce qui m'empêche de vous avoir pour témoin dans ce délit, n'est-ce pas la défense de la loi plutôt que l'innocence de Verrès ? »

Quand un accusé est convaincu non seulement par des témoignages authentiques, mais encore par des pièces falsifiées et par la conscience de son avocat, n'est-il pas vrai que l'accusateur a beau jeu ?

Nous n'avons encore vu que la préface des crimes de Verrès. Passons à une partie moins dramatique, moins pleine de noms propres, mais qui renferme peut-être plus de choses, plus d'infamies : je parle de l'administration des blés. Ici l'injustice n'atteint plus seulement quelques particuliers, mais tout un peuple : nous avons à raconter moins d'anecdotes, mais à peindre le ravage de toute la Sicile.

La Sicile n'était pas soumise à la même organisation que les autres provinces : « Entre la Sicile et les autres provinces, dit Cicéron, voici,

2e act. orat. III, 6.

Romains, la différence dans le système des impôts. Nous avons imposé sur les autres peuples, par exemple, sur les Espagnols et sur les Carthaginois un tribut fixe, une taxe qui est comme le prix de nos victoires et le châtiment de leur résistance; ou bien, ce qui se voit en Asie; on a établi que les censeurs afermeraient les terres d'après la loi Sempronia. En recevant les villes de la Sicile dans notre amitié et sous notre protection, nous avons stipulé qu'elles seraient gouvernées par leurs anciennes lois, qu'elles obéiraient au peuple romain sous les mêmes conditions qu'elles avaient obéi à leurs princes ... »

La Sicile cependant devait envier le tribut fixe de l'Espagne et de Carthage; c'est au moins une barrière contre l'avidité et la rapacité des préteurs.

« ... Très peu de ces villes (dix-sept!) ont été conquises par nos ancêtres; leur territoire, devenu la propriété du peuple romain, mais qu'on leur a rendu, est affermé par les censeurs. Il est deux villes fédérées dont les dîmes ne s'afferment pas, Messine et Tauromenium. Cinq, sans être fédérées, sont franches et libres, Centorbe, Halise, Ségeste, Halicye, Palerme. Tous les autres territoires des villes de Sicile sont soumis aux dîmes, comme ils l'étaient, avant notre domination, par le vœu

et les lois des Siciliens eux-mêmes."

Il faudrait savoir si les lois d'Hiéron étaient en effet le vœu de la Sicile. Elles étaient très dures, et avaient établi une pénalité des plus rigoureuses: mais elles étaient exécutées loyalement. Après Hiéron, ce fut Marcellus qui constitua la Sicile. plus tard, après la première guerre des esclaves, Rutilius, de l'avis des dix sénateurs qui formaient son conseil, porte son ordonnance, les decreta Rupilia, que les Siciliens appelaient lex Rupilia.

Voici quels étaient les articles de ce décret:

1°. Les laboureurs paieront tous les ans la dîme de leur blé: le transport jusqu'à la frontière est à leurs frais. Or le blé était toute la richesse du pays.

2°. Le sénat se réserve le droit de lever une seconde dîme, mais payée: le prix en est fixé à Rome.

3°. Tous les ans le sénat fait acheter en Sicile 800,000 boisseaux de blé, dont le prix est également fixé d'avance, et, il faut le dire, à un taux généralement avantageux pour le laboureur. Si Verrès s'était contenté de suivre le décret à la lettre, les Siciliens auraient pu bénir son nom.

Enfin, 4°., la Sicile approvisionne la Cohors, ou la maison du préteur.

Des officiers publics sont chargés de vérifier la

dîme et de la lever. Elle est affermée à des particuliers qui gagnent ou perdent selon qu'elle rapporte plus ou moins. Verrès se fait l'associé des décimateurs, qui, forts de l'appui du préteur, se livrent à toutes les extorsions. Il serait trop long d'entrer dans les détails. Verrès ne vole pas seulement sur le blé dîmé, mais encore sur le blé estimé, sur le blé acheté. Il devait acheter 800,000 boisseaux de blé pour le sénat : il trouve moyen d'avoir de reste, qu'il vend d'autorité aux Syracusains.

Verrès n'a rien touché de ses propres mains, disait Hortensius. Oui, répond Cicéron, mais cela est-il nécessaire ? N'a-t-il pas ses agents ? N'a-t-il pas sa cohorte ? La cohorte était la foule de magistrats inférieurs que le préteur désignait à son choix pour l'accompagner : à chaque nouveau gouverneur, c'était une nouvelle troupe qui s'abattait sur la province. C'étaient d'abord les questeurs ; il y en avait deux en Sicile ; puis les lieutenants, la Sicile, province pacifiée, n'en avait point ; les præfecti, qui remplissaient souvent les fonctions civiles ; les lictores, ou gardes armés de la hache et du faisceau ; les accensi, simples huissiers ; les viatores, ou licteurs sans hache ni faisceau ; les cornifices, ou trompettes ; les aruspices : plus, la maison particulière du préteur, médecins, affranchis, scribes. Tout cela

pompait la province, avec quel acharnement ? c'est ce que nous apprend déjà le vieux Caton dans ce morceau célèbre :

« Je fis apporter les tablettes où était écrit mon discours. Vint d'abord la provocation de Cornelius dans les termes que j'avais acceptés : c'était l'acte même ; puis on lut les services de mes ancêtres et ceux que j'ai rendus à la république. Cette lecture achevée, le discours continuait ainsi : « Jamais je n'ai répandu à profusion ni mon argent, ni celui des alliés, pour me faire des créatures. » Qu'est ceci ? m'écriai-je : garde-toi de l'écrire ; ils ne veulent pas l'entendre. Il lut ensuite : « M'a-t-on vu établir dans les villes de vos alliés des gouverneurs qui aient ravi leurs biens ou leurs enfants ? » Efface encore cela, ils ne veulent pas l'entendre. Continue : « Jamais le butin, les dépouilles de l'ennemi ou l'argent des ventes n'a été réparti par moi entre un petit nombre de familiers, pour en frustrer ceux qui l'avaient conquis. » Efface encore ; c'est là surtout ce qu'ils ne veulent pas entendre. Continue : « Je n'ai jamais accordé de ces voyages gratuits dont le brevet donne lieu à l'extorsion de sommes considérables. » Hâte-toi d'effacer cela au plus vite. « Jamais je n'ai distribué d'argent sous le nom de pot de vin à mes appariteurs et à mes amis, et je ne les ai point enrichis aux dépens de l'Etat. » Oh ! pour ceci, efface-le jusqu'au bois. »

Si les choses en étaient déjà à ce point l'an de Rome 583, qu'était-ce au temps de Verrès ? Ce passage de Caton nous dispense de chercher tout autre exemple des vexations et de la tyrannie de cette cohorte.

Verrès l'avait organisé très habilement : il avait un chef d'emploi pour chaque vol. Pour insinuer, pour séduire soit les femmes, soit les villes, son agent était Timarchide. Le portrait que trace Cicéron de ce coquin peut être regardé comme le modèle du genre :

Orat. II., §4. « Dans l'art de séduire les femmes, dans tous les genres de libertinage et de perfidie, Timarchide me paraît, d'après ce que je sais de lui, un être extraordinaire, né avec une aptitude merveilleuse pour seconder les passions basses et les dissolutions de son maître. Aller à la découverte, rendre visite à celles qu'il voulait perdre, les gagner, les corrompre, mettre en œuvre dans ces attaques toute la finesse, toute l'audace, toute l'effronterie imaginable, voilà ce qui le rendait un prodige non moins précieux pour les nouveaux moyens de friponnerie qu'il savait inventer. Car Verrès sans génie, sans imagination, n'était remarquable que par une avidité dévorante et qui menaçait de tout engloutir, et vous avez pu voir à Rome qu'abandonné à lui-même, il employait la violence bien plus que l'adresse. Mais tel était le rare talent et l'admirable sagacité de Timarchide,

que, dans toute la province, il découvrait habilement, il suivait à la piste les affaires, et devinait les besoins de chacun; il connaissait les adversaires, les ennemis de tout le monde; il leur parlait, les sondait, pénétrait les motifs, les sentiments, les moyens et les facultés des uns et des autres; il effrayait par les menaces quand il était nécessaire; il flattait par les caresses quand il le croyait utile. Une foule d'accusateurs et de délateurs étaient à ses ordres. Voulait-il susciter une affaire à quelqu'un, il en venait facilement à bout: décrets, ordonnances, provisions émanées de Verrès, il vendait tout cela avec une habileté et une intelligence singulières. Mais il ne se contentait pas d'être le ministre des passions de son maître, il songeait aussi à lui-même. Non content de se faire une fortune immense en ramassant les petites sommes que négligeait le préteur, il recueillait encore les restes de ses plaisirs et de ses infamies. Sachez donc que, pendant trois ans, on a vu régner sur toutes les villes de la Sicile, non pas un Athénion qui n'en a pris aucune, mais le fugitif Timarchide: oui, les femmes et les enfants, les biens et les fortunes des plus anciens et des plus fidèles alliés du peuple romain, ont été au pouvoir d'un Timarchide."

Voilà l'agent de Verrès pour les finesses; voici son agent pour les violences, pour les insultes, les ex-

torsions à main armée. C'est Apronius. "Remarquez je vous prie, l'air du personnage et sa figure, et par la fierté qu'il garde dans une situation désespérée, essayez de vous représenter à vous même quelle a dû être sa violence lorsqu'il régnait en Sicile..... Verrès l'employait en chef dans tous ses adultères, dans les pillages des temples, dans ses fêtes impures. La ressemblance des mœurs les avait rapprochés, les avait liés au point que, cet Apronius qu'on trouvait généralement grossier et rustique, Verrès seul le trouvait agréable et beau parleur; que celui-là même que tout le monde abhorrait, qu'on ne voulait par voir, Verrès ne pouvait s'en passer; qu'un homme avec lequel on évitait de se rencontrer à la même table, buvait dans la même coupe que Verrès; qu'enfin l'odeur infecte qu'exhalaient sa bouche et son corps, et que les bêtes même, comme on dit, ne pourraient souffrir, paraissait à Verrès le parfum le plus doux et le plus suave. Apronius se trouvait à ses côtés au tribunal; Apronius était sans cesse dans sa chambre; et faisait les honneurs de ses repas, et surtout de ces honteux festins où, sans respect pour le jeune fils du préteur, il se mettait à

(III, 9) danser nu devant ses yeux."

Voilà quel était l'homme de Verrès. Avec des agents de cette espèce et une bande, que ne pouvait

(5e liv. let. 2) on faire? Au besoin, la force militaire était là, et Verrès pouvait faire pour Apronius ce qu'Appius fit pour Scaptius dont parle Cicéron dans une de ses Lettres à Atticus, lui prêter un escadron pour se faire payer.

Timarchide était Sicilien de naissance: c'était une de ces plaies que les philosophes ont souvent flétries; un de ces hommes corrompus et pernicieux auxquels Tacite songeait quand il disait: "deterrimum quemque provincialium."

Si quelque chose ressemble au gouvernement des provinces de la république romaine, c'est le gouvernement de l'Inde anglaise: on y trouve aussi de ces indigènes qui s'attachent à n'importe quel membre de la compagnie, et commettent toutes les horreurs. Ne croit-on pas voir un portrait du deterrimus provincialis, dans ce passage de la défense de lord Clive:

Hist. d'anglet. de Hume, Smollet, etc. Trad. Campenon. T. XI, p. 43.

" Arrêtons-nous un moment pour examiner quelle est la situation de la jeunesse destinée à aller dans l'Inde. Les avantages qu'on trouve au service de la Compagnie sont bien connus maintenant, et chacun désire voir son fils nommé clerc de la compagnie au Bengale; ce qui se fait ordinairement à l'âge de seize ans. Ses parents lui font envisager la certitude de faire fortune, exci-

tant son ambition en lui nommant les pairs et les membres de la chambre des communes qui ont acquis d'immenses richesses en peu de temps. C'est ainsi que ses principes sont corrompus de bonne heure; et, comme ces jeunes gens partent ordinairement un grand nombre ensemble, ils s'enflamment tellement les uns les autres dans leurs projets de fortune pendant la traversée, qu'avant leur arrivée ils ont déjà fixé l'époque de leur retour. Suivons maintenant un de ces élèves arrivant au Bengale et n'ayant pas quatre sous à lui. A peine est-il débarqué qu'un banyan, possesseur peut-être de cent livres sterling, lui demande l'honneur de le servir pour quatre schellings et six pences par mois. La compagnie lui a préparé des chambres, mais elles ne lui plaisent pas; le banyan lui en trouve de plus belles. Le jeune homme, en se promenant dans la ville, remarque que les jeunes clercs arrivés avant lui ont de somptueux appartements, qu'ils sont même propriétaires de maisons, qu'ils montent de beaux chevaux arabes et vont en palanquins ou en phaëtons, qu'ils ont des sérails et qu'ils boivent du vin de Champagne ou de Bordeaux. Il fait part de ses observations au banyan qui l'assure que bientôt il pourra jouir des mêmes avantages. Il lui donne de l'argent et prend sur lui un pouvoir absolu. Les profits du banyan croissent avec le rang de son maître

qui, tout en acquérant de grands biens, en dépense trois fois autant. Mais ce n'est pas tout : il tombe ainsi dans la dépendance du banyan, qui commet des actes de violence et d'oppression, sous la prétendue sanction d'un agent de la Compagnie. De là les clameurs qui s'élèvent contre les jeunes Anglais dans l'Inde. "

Otez les noms, il n'y a pas un mot à changer pour les Romains. Rien ne ressemble plus à la rapine et au meurtre que le meurtre et la rapine. Poussons plus loin la comparaison. Apronius séquestre un chevalier romain, C. Matrinius, pendant deux jours, pour le forcer à une transaction ; il fait entraîner au milieu d'une de ses débauches un chevalier, un vieillard, Q. Lollius, et lui arrache ce qu'il veut. Annéius Brocchus, sénateur, est rançonné par un esclave d'Apronius. Lord Hastings, successeur de Clive, ne va pas moins loin :

(Hist. d'Anglet. t. 11. p. 276) " Le nouveau Verrès, comme l'ancien, dit Fleury, ne ménageait guère plus ses compatriotes que les vaincus. Le jour où il célébra à Calcutta avec une splendeur orientale ses noces avec la baronne Imhoff auparavant sa maîtresse, il fit arracher de chez lui et promener de force dans les salons du palais du Gouvernement le conseiller Clavering, qui avait refusé de prendre part à la fête. Le malheureux conseiller succomba à ce mauvais traitement peu de jours après. Un autre

conseiller fut grossièrement insulté en plein conseil par Hastings qui se battit en duel avec lui, et lui envoya une balle dans le corps. »

La supériorité reste encore à Verrès et à ses agents.

Quels étaient les résultats de cette tyrannie? La Sicile, ce grenier de Rome, cette nourrice de la république, était devenue la plus malheureuse et la plus triste des provinces. Ravagée par les guerres d'esclaves, elle avait pu cependant soutenir le poids de la guerre sociale; elle avait fourni à Rome des cuirs, des habits, des grains; équipé ses plus grandes armées; elle enrichissait tous les citoyens qui venaient y commercer, y labourer. Voici ce qu'elle était devenue quand Cicéron la vit:

(115, 118) « Non, Romains, ce n'est pas une exagération de ma part; je ne ferai que vous exposer simplement et avec vérité le sentiment que j'ai éprouvé en revoyant la Sicile. Il y avait quatre ans que j'avais quitté cette province; elle me parut comme ces pays qu'ont désolés les ravages d'une guerre longue et cruelle. Ces campagnes et ces collines que j'avais vues auparavant si belles et si florissantes, je les voyais alors dans un état d'abandon et de dévastation; le sol même paraissait redemander son cultivateur et pleurer son maître. Les territoires d'Herbite, de Morgante, d'Assore, d'Agyrone étaient déserts en grande partie, et je n'y retrouvais plus cette multitude de terres labourées et de propriétaires;

le territoire d'Enna, si bien cultivé ; celui de Leontini qui donnait auparavant de si belles espérances que lorsqu'il était ensemencé on ne craignait plus la disette ; ces deux territoires étaient alors si hérissés de ronces et si défigurés que, dans la partie la plus riche de la Sicile, nous cherchions la Sicile même. L'avant-dernière année avait déjà extrêmement fatigué les laboureurs ; la dernière les avait entièrement ruinés. »

Quoique tous les mots de ce passage soient poignants et sans amplification, voici qui vaut mieux : ce sont des chiffres :

(III. 51) « D'après la loi d'Hiéron, les magistrats des villes font tous les ans un nouveau recensement des cultivateurs. Greffier, lisez combien Verrès a trouvé de cultivateurs sur le territoire de Leontini. — 83. — Combien ont donné leur nom la troisième année. — 32. — Voilà donc 51 cultivateurs dépossédés sans que d'autres aient pris leur place. Combien y avait-il à votre arrivée de cultivateurs dans le territoire de Mityca ? Voyons les régistres. — 188. — Et la troisième année ? — 101. — Vos vexations, Verrès, ont enlevé 87 laboureurs à un seul territoire, ou plutôt à la république, qui réclame et demande des pères de famille, puisque ce sont là les revenus du peuple romain. »

Le calcul continue encore quelques lignes. Ce que nous avons cité suffit pour montrer combien

s'étendait alors la dépopulation de la Sicile. Les autres provinces n'étaient guère plus heureuses : c'est encore ce que nous dit Cicéron, quoiqu'avec un peu d'amplification :

(III, 89) « Toutes les provinces gémissent, tous les peuples libres se plaignent, enfin tous les royaumes crient contre nos vexations et nos violences : il n'est plus jusqu'à l'océan de lieu si reculé ni si caché où n'ait pénétré de nos jours l'iniquité et la tyrannie de nos concitoyens. Le peuple romain ne peut plus soutenir non la force, non les armes, non les révoltes, mais les gémissements, mais les larmes, mais les plaintes de toutes les nations. »

Si nous reprenons le rapprochement que nous avons laissé un peu plus haut, nous verrons que, pour la tyrannie épouvantable, l'avantage reste aux persécuteurs de l'Inde. Qu'on en juge par ces paroles :

(Hume, XI, p. 31) « La sécheresse extraordinaire du blé fit manquer la récolte du riz ... Quand l'état de la saison fit juger que la récolte serait généralement mauvaise, les capitalistes anglais achetèrent tout ce qu'ils purent trouver... On avait acheté le riz une roupie les cent vingt ou cent quarante mesures ; on fit payer aux marchands noirs la même somme pour quarante mesures. »

Il n'en fallait pas davantage pour réduire au désespoir les habitants de l'Inde dont le riz est la prin-

cipale nourriture. Leur détresse s'accrut encore par l'incendie de plusieurs magasins où les marchands noirs avaient déposé leurs achats. Lorsque le Nabab et les principaux du pays eurent vidé leurs greniers par des largesses envers les pauvres et que les champs n'offrirent plus de moyens de subsistance, les villes étaient remplies de malheureux affamés qui, luttant contre l'agonie d'une mort cruelle, imploraient un terme à leurs maux dont ils ne pouvaient plus espérer d'être soulagés. Chaque jour ils mouraient par milliers dans les rues; l'air était infecté d'exhalaisons pestilentielles. La Compagnie employait sans cesse à Calcutta cent hommes à emporter les morts sur des chariots et à les jeter dans le Gange. Un nombre extraordinaire de chiens, de chacals et de vautours dévoraient les cadavres, et augmentaient encore la désolation universelle par cet horrible spectacle. Les Européens, qui n'avaient plus qu'une très petite quantité de riz, ne purent pas venir au secours des malheureux indigènes; et ils souffrirent eux-mêmes de l'effet imprévu de leur injuste monopole. Le fleuve était couvert de cadavres; le poisson ne fut plus une nourriture saine; les porcs, les oies, les canards se nourrissaient également de corps morts. Le mouton devint le seul aliment qui ne fût pas nuisible, et cette ressource même était très faible dans

un temps d'extrême sécheresse. Telle fut l'horrible situation des malheureux habitants jusqu'à ce qu'on put trouver les moyens de leur procurer des subsistances en attendant la moisson prochaine. »

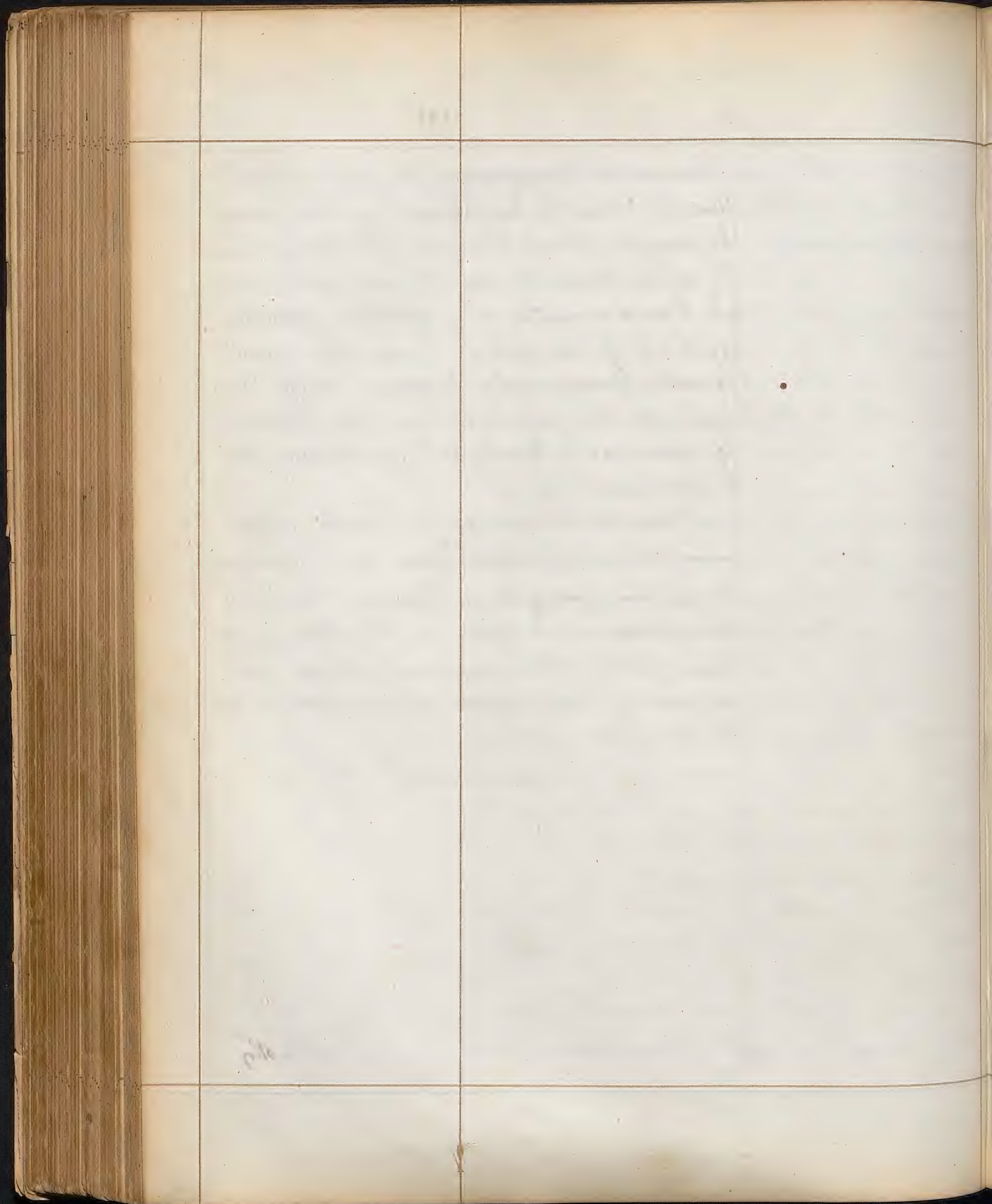
L'affreuse vérité de ce récit ressort de sa sécheresse et de sa froideur même. — Au reste les Siciliens en avaient assez. Pour couvrir le tout et clore dignement son œuvre, Verrès supprime la fête de Marcellus et y substitue la sienne. L'humeur que cette effronterie cause à Cicéron lui inspire un de ces calembourgs intraduisibles dont ses écrits sont pleins : « Verrea, quelle admirable fête ! Est-il un seul endroit où vous ayez porté vos pas qui ne puisse la célébrer ? Etes-vous entré dans une maison, dans une ville, dans un temple, que toutes les richesses n'en aient été soudainement balayées (verrere) devant vous ? Ah ! j'y consens : que ces fêtes soient appelées Verrea, puisqu'elles rappellent avec votre nom, votre caractère et vos rapines. » (II. 21)

Au moins les Anglais n'établirent-ils pas de fête de ce genre. Ils firent mieux. Sheridan, Fox et Burke accusèrent lord Hastings. On connaît l'admirable péroraison de Burke : « Moi, le délégué des Communes, j'accuse Warren Hastings de haute trahison. Je l'accuse au nom de la Grande-Bretagne, au nom du Parlement dont il a trahi la confiance. Je l'accuse au nom de l'Angleterre dont il a flétri (Fleury, t. II, p. 276. Suiv.)

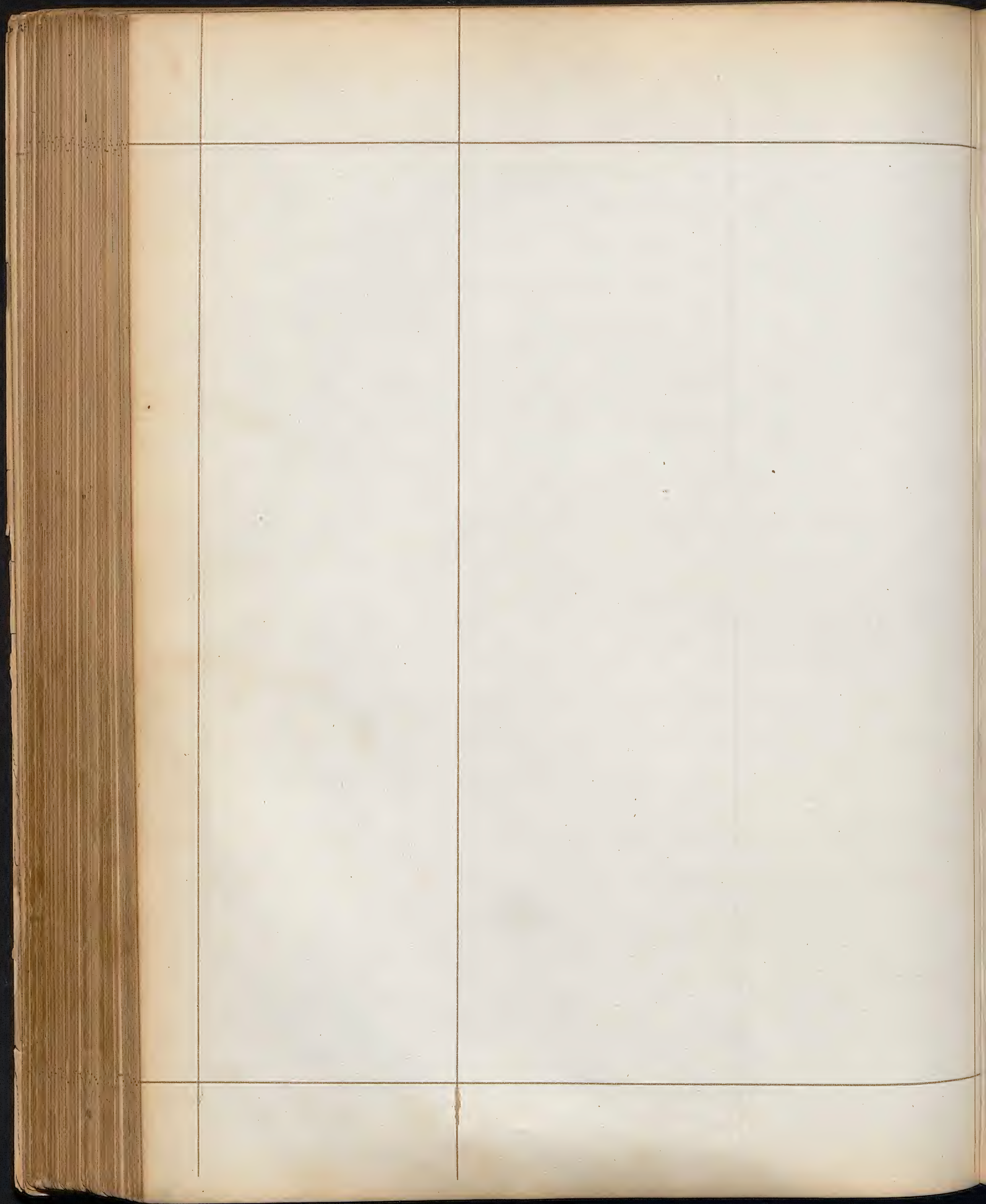
l'honneur. Je l'accuse au nom du peuple Indien dont il a détruit les lois, anéanti la liberté, ravagé la propriété et désolé le territoire. Je l'accuse au nom de ces lois éternelles de vertu et de justice qu'il a violées. Je l'accuse au nom de ces lois spéciales et nationales qu'il a foulées aux pieds. Je l'accuse enfin au nom de la nature humaine qu'il a indignement outragée, dans tous les âges, dans toutes les conditions, par l'extorsion et la rapine, par la brutalité et l'empoisonnement, par le fer et par le feu. »

A coup sûr l'homme qui conclut ainsi n'est pas moins véhément ni moins éloquent que Cicéron dans les plus beaux passages de ses Verrines. Mais Verrès fut condamné par le sénat ; et lord Hastings, condamné par le cri de la conscience publique, après un procès qui dura sept ans, fut absous par la Chambre des Lords.

G. Hinstin.







7e Leçon.

—

In C. Verrem actio secunda.

4e livre. — De Signis.

—

En général, aucun fait n'est omis; mais tous sont écourtés, ou présentés avec peu de grâce. Le style laisse surtout à désirer : point d'élégance, point de couleur.

7e Leçon

In C. Verrem actio Secunda.
4e Livre :- de Signis.

Nous avons déjà abandonné une fois Verrès, chemin faisant, pour faire l'histoire de la loi Voconia ; nous l'abandonnerons encore aujourd'hui pour nous occuper des œuvres d'art dont la mention remplit le De Signis. Cette digression sera une préface nécessaire à la quatrième Verrine.

Jamais ville ne fut aussi remplie d'œuvres d'art que la Rome impériale, lorsque les dépouilles du monde s'y furent amassées. Les auteurs nous citent un si grand nombre de monuments, de statues et de tableaux que nos architectes, lorsqu'ils mesurent la colline du Capitole, ne trouvent pas assez de place pour tous les chefs-d'œuvre qui, dit-on, y furent entassés. Pourtant cette Rome si pleine d'objets d'art, a manqué du goût des arts.

(XXXIV, ch. 16 § 7) Si l'on veut en croire Pline l'ancien, les arts existaient en Italie avant la fondation de Rome. La preuve qu'il en donne c'est qu'Évandre consacra une statue d'Hercule dans le forum boarium. Il parle aussi de peintures plus

(XXV. 6) anciennes que Rome qui auraient existé à Ardée et à
Lanuvium; mais le nom de l'artiste qu'il cite lui-même,
(ibid. 37) M. Ludius Helotas Ætolus, rappelle si bien l'idée
de quelque affranchi romain, qu'on ne peut s'empê-
cher d'avoir quelques scrupules sur la haute antiquité
de ces peintures. Aussitôt après la fondation de Rome,
(XXXIV, 6, § 11) toujours au témoignage de Pline, les arts sont pra-
tiqués dans la ville naissante. Il nous énumère un
certain nombre de statues en argile contemporaines
des rois ou des personnages qu'elles représentent. Ce
sont les statues de Romulus, sans tunique et sans
(XXXIII, ch. 4 § 5; ch. 6, § XII, 13) anneau; puis les statues de Numa, des Tarquins,
XXXIV. ch. 6 § 11, 13) de Servius; pour celle d'Attus Navius, dont il parle
aussi, son témoignage est confirmé par celui de Tite-
Live (I, 36) et de Denys d'Halicarnasse (III, 71).
On pourrait s'appuyer pour dire que ces ouvrages
étaient romains, sur la fondation du septième
(XXXV. ch. 46) collège, celui des Figuli, par Numa Pompilius,
puisque la matière de ces statues était l'argile;
mais figuli veut dire potiers et non pas modeleurs.
D'ailleurs, il y a un fait qui prouve jusqu'à quel
point les arts étaient peu cultivés à Rome, même
à une époque assez avancée de la période monar-
chique. Lorsque Tarquin le Superbe voulut
finir le Capitole, fondé par Tarquin l'ancien,
il fut obligé de faire venir des artistes de l'É-

(Tite-Live, 1, 55)

trurie. Le quadrige qui ornait le sommet du Capitole fut fait à Véies et transporté à Rome; le Jupiter d'argile fut également fait à Véies. On pourrait en dire autant de l'Hercule d'argile; mais cela n'est pas incontestable. Cet emploi exclusif de l'argile prouverait déjà l'origine étrusque des statues dont nous avons parlé; car chacun sait avec quel art les Etrusques ont manié l'argile. Properce parle bien d'une statue de Vertumne en airain qui était dans le *Tuscus vicus*; mais c'est un poète, et une autorité minime en matière historique. On pourrait se demander d'ailleurs si le *Tuscus vicus* existait au temps de Numa. Denys d'Halicarnasse, il est vrai, dit que les Etrusques vinrent à Rome au temps de Romulus.

(Properce, IV, Eleg. 2)

La statue était de Mamurius Veturius, celui qui fabriqua les Ancilles.

Telle est à peu près la première période de l'histoire de l'art chez les Romains. Dire que l'influence étrusque y domine, ce serait trop peu dire : tout est étrusque à Rome, à cette époque; les artistes, et la matière même qu'ils mettent en œuvre.

Dans cette période se montre la naissance d'un art dont nous n'avons pas parlé, et qui tendait à devenir de jour en jour plus exclusivement romain. « On commençait, comme dit Montesquieu, à bâtir la ville éternelle. » Dès cette époque l'idée

que les Romains se faisaient de leur grandeur et de l'éternité promise à leur ville donna naissance à cette architecture élégante et solide qui devait produire de si beaux monuments. Si, dans cette architecture on retrouve l'empreinte du génie romain, le plus souvent la main-d'œuvre, dans cette première période, doit en être attribuée aux Étrusques.

Avec la chute des rois, commence une nouvelle période dans l'histoire de l'art chez les Romains. L'an de Rome 261 (493), Damophile et Gorgasus ornent de peintures le temple de Cérès, près du grand Cirque. A la seule inspection du nom de ces deux artistes, quand même on n'ajouterait pas qu'ils signèrent leur ouvrage en caractères grecs, on voit assez que ce sont des Grecs. Le commencement de cette période est donc marqué par l'introduction d'un art nouveau pratiqué à Rome par une nation nouvelle. (Pline, XXXV, ch. 45).

L'an de Rome 268 (486) apparaît la première statue authentique, faite de bronze. C'est une statue de Cérès, faite sur l'ordre du Sénat, avec la fortune confisquée de Spurius Cassius, qui venait d'être mis à mort par son père pour avoir aspiré à la tyrannie. Pline, qui nous a fait connaître ce détail intéressant, nous apprend aussi plus loin que Spurius Cassius avait élevé sa propre (— XXXIV, ch. 9 § 4)

statue près du temple de Tullus, et que cette statue fut fondue en l'an 596 de Rome (158), par ordre des censeurs P. Cornélius Scipion et M. Pompilius.

En l'an 316 (338), des ambassadeurs envoyés au Lar Tolumnius, roi de Véies, furent mis à mort. (Tite-Live, IV, 17) Le sénat leur fit élever des statues aux frais du public. (Pline XXXIV, ch. 6 §. 11). Ces statues ne dépassaient pas la hauteur de trois pieds: les statues de grandeur naturelle étaient réservées aux dieux. Plutarque même nous apprend que cette distinction commença seulement à partir du troisième siècle.

En 316 (338), eut lieu le triomphe de Camille et de Maenius. Tite-Live dit qu'on leur éleva des statues équestres dans le forum; selon Pline, on aurait seulement élevé à Camille une statue pédestre et sans tunique, et à Maenius une colonne appelée colonne Maenia. La première statue équestre fut celle qu'on éleva à Quintus Marcius Tremulus en 448 (306), après son triomphe sur les Herniques. (Pline, livre XXXIV, ch. 11 §. 3) Pline parle pourtant d'une statue équestre de Clélie, dont Tite-Live aussi a fait mention (II, 13) (ibid. ch. XIII, §. 1 et 2) et dont Sénèque (Consol. ad Marciam, 16) parle comme d'un monument existant encore de son temps; mais comme on le voit par le passage de Pline, on n'était pas d'accord à Rome sur la destination de cette statue. Quel-



ques-uns prétendaient qu'elle représentait Valeria, fille du consul Valerius.

En l'an 452, (302), les arts de la Grèce ont pris définitivement possession de Rome. Fabius Pictor orne le temple de la déesse Salus de peintures qui durèrent jusqu'au règne de l'empereur Claude, époque à laquelle elles furent détruites par un incendie.

(Pline, XXXV, ch. 7. 9.1)
(Tite Live

En 461 (293) Spurius Carvilius, après la défaite des Samnites, fit fondre une statue colossale de Jupiter, avec les boucliers et les armes ramassés sur le champ de bataille. A côté de la statue colossale de Jupiter, se voyait une petite statue de Spurius Carvilius.

La deuxième période de l'histoire de l'art chez les Romains finit en 482 (272), époque de la prise de Tarente. Le fils de Papirius Cursor fit transporter à Rome tout ce qu'il put dépouiller de cette capitale. Pendant cette période le caractère de l'art chez les Romains est exclusivement grec, puisqu'une grande partie des objets d'art sont enlevés à la Grèce. Toutefois, ces objets ne servent encore qu'à l'embellissement des édifices publics ou des places ; la simplicité continue à régner dans les maisons des particuliers : c'est l'époque où le consul Fabius ne permettait aux citoyens en fait d'argenterie, qu'une patère et une salière. L'emploi

que Rome fait des objets d'art est irréprochable; mais la source d'où elle les tire, la violence et la rapine, a quelque chose de barbare.

Après la prise de Tarente, les Romains s'emparèrent de Vulsinies. Quelques auteurs malveillants prétendent que le sénat voulait seulement s'emparer de deux mille statues que possédait cette ville. On a peine à croire qu'une compagnie aussi sérieuse que le sénat ait été poussée à cet acte de violence par un motif si futile. Le sénat avait sans doute besoin d'affermir son autorité, et l'on peut croire qu'il était capable de tout faire dans cette vue, lorsqu'on le voit au septième siècle après la fondation de Rome, au moment où l'empire du monde était acquis aux Romains, détruire la ville de Fregelles sur un simple soupçon.

La quatrième période, qui s'étend jusqu'à l'année 542 (212), ne se distingue par rien de remarquable.

La prise de Syracuse (en l'an 212) marque le commencement d'une cinquième période, en faisant connaître aux Romains des richesses artistiques dont ils ne connaissaient ni l'existence ni la valeur. Syracuse était une ville comme les Romains n'en avaient pas encore vu, avec tous les raffinements de luxe que crée la civilisation, avec toute la splendeur

que le commerce et l'industrie, aidés par l'admirable position de cette heureuse ville, y faisaient briller. Qu'on juge de l'impression que cette grande ville dut produire sur les Romains grossiers du troisième siècle avant l'ère chrétienne ! Cicéron lui-même, habitué à la vue des grandes capitales, ne peut se soustraire à l'admiration enthousiaste que Syracuse inspirait à ceux qui la voyaient. Il ne peut s'empêcher d'en donner une description dans les *Verrines*, où il fait bien ressortir, quoique d'une manière incomplète, les avantages de la position géographique ~~& avantageuse~~

mal écrit.

de cette ville. Si nous voulons en croire Cicéron, Marcellus se montra fort équitable : après la prise de Syracuse, il fit deux parts des objets d'art, en laissa une aux Syracusains, et emporta l'autre à Rome. Malheureusement cette modération de Marcellus est très commode à Cicéron pour faire une antithèse. Marcellus, un général, après avoir pris la ville d'assaut, a montré plus d'équité que Verrès, préteur romain, dans une province pacifiée et fidèle. Nos doutes se fortifient quand nous lisons dans Tite-Live les réclamations que les Syracusains indignement dépouillés firent au sénat et la réponse de Marcellus. Lorsque Tite Live rapporte des faits aussi peu flatteurs pour la magnanimité romaine, il est complètement digne de foi.

A partir de la prise de Syracuse, le goût effréné des objets d'art ne connaît plus de bornes. La prise de Carthage et celle de Corinthe introduisent à Rome le goût des tableaux et des vases. Un barbare, Lucius-Mummius, fait transporter une multitude de statues et de tableaux à Rome, sans même en connaître la valeur. Le troisième triomphe de Pompée fait connaître à Rome les pierres précieuses et les perles. Pline nous donne sur ce triomphe des détails curieux mêlés aux réflexions amères que lui inspire cette invasion du luxe :

(XXXVII, ch. 5.1) « C'est la victoire de Pompée, dit-il, qui commença à tourner le goût vers les perles et les pierreries ; comme celle de L. Scipion et de Cn. Manlius l'avait tourné vers l'argent ciselé, les étoffes attaliques et les lits de tables garnis de bronze ; comme celle de L. Mummius vers l'airain de Corinthe et les tableaux. Pour faire connaître la chose plus clairement, je citerai textuellement ce qui est dit dans les actes mêmes des triomphes de Pompée. A son troisième triomphe, où il triompha des pirates, de l'Asie, du Pont, des nations et des rois énumérés au septième livre de cet ouvrage ......, Pompée fit passer sous les yeux des Romains un échiquier avec ses pièces, fait de deux pierres précieuses,

large de trois pieds, long de quatre.... J'ajouterai que cet échiquier portait une lune d'or du poids de trente livres...; trois lits de table ornés de perles; des vases d'or; des vases d'or et de pierreries suffisant pour garnir neuf buffets; trois statues d'or, Minerve, Mars et Apollon; trente-trois couronnes de perles; une montagne d'or carrée, avec des cerfs, des lions et des fruits de tout genre entourée d'une vigne d'or; un muséum en perles, au haut duquel était une horloge; un portrait de Pompée fait en perles.

Ce troisième triomphe de Pompée introduisit encore à Rome un nouvel élément de luxe, les vases Myrrhins. Le passage de Pline où le fait est rapporté, avec une description de ces vases, est classique sur cette matière:

(Livre XXXVII, ch. 7. 1)

« Cette même victoire introduisit pour la première fois dans Rome les vases Myrrhins; et Pompée le premier, à la suite de ce triomphe, consacra à Jupiter Capitolin des coupes et des vases de cette matière, qui bientôt passa aux usages ordinaires de la vie. On en fit même des buffets et des plats. Cette sorte de luxe augmenta chaque jour, puisqu'un vase Myrrhin dont la capacité n'excédait pas trois setiers, a été vendu soixante-dix talents (344.000 f). Un consulaire qui se servait de cette coupe il y a quelques années,

se passionna tellement pour elle, qu'il en rongea le bord. Ce dommage n'a fait qu'en augmenter le prix, et il n'y a point aujourd'hui de vase Myrrhin qui se cote plus haut. On peut juger combien ce même personnage engloutit d'argent en vases de ce genre : ces vases, lorsque l'empereur Néron les enleva à ses enfants, remplirent, au delà du Tibre, dans les jardins du prince, un théâtre particulier où ils étaient exposés ; et ce théâtre, rempli de spectateurs, suffisait à Néron même quand il chantait... J'ai vu alors compter les débris d'un seul vase qu'on se plaisait à conserver dans une urne et à montrer, comme si c'eût été le corps d'Alexandre le Grand. T. Pétronius, consulaire, près de mourir, voulant par jalousie déshériter la table de Néron, cassa un bassin Myrrhin qui avait coûté trois cents talents (1,476,000£). Mais 3920 Néron, en sa qualité de prince, l'emporta sur tous : il acheta une seule coupe trois cents talents. Chose bien digne de mémoire qu'un empereur, que le père de la patrie ait bu à si haut prix.

style de Bourbier

VIII. Les Myrrhins viennent de l'Orient. On les trouve là en plusieurs localités qui n'ont rien de remarquable, particulièrement dans l'empire des Parthes ; mais les plus beaux sont dans la Caramanie. On les croit formés d'une humeur

qui s'épaissit sous terre par la chaleur. Ils ne surpassent jamais en grandeur de petits guéridons, et rarement ils sont assez épais pour des vases à boire de la grandeur indiquée ci-dessus. L'éclat n'en est point vif, et ils sont plutôt luisants qu'éclatants; mais on y estime particulièrement la variété des couleurs, et ces veines contournées qui s'y dessinent offrent les nuances du pourpre, du blanc et d'une troisième couleur de feu où les deux autres se confondent, comme si par une sorte de transition, la pourpre devenait blanche, ou le lait devenait rouge. Quelques amateurs prisent surtout les extrémités, et certains reflets comme dans l'arc-en-ciel; d'autres aiment des taches opaques; pour eux, c'est un défaut que la transparence ou la pâleur d'une partie quelconque. On estime encore les grains, les verrues qui ne font pas saillie, mais qui sont sessiles, comme on le voit sur le corps humain. L'odeur que cette pierre exhale est aussi un certain mérite."

Malgré ces renseignements assez détaillés la matière des vases Myrrhins n'est pas bien connue. Ce n'était pas de la porcelaine, comme le prétend Scaliger, (Exercit. in Cardanum, 92 p. 327). puisque Pline nous dit que la matière de ces vases se trouvait à l'état solide dans la terre. Ce n'était pas du cristal de roche: Pline, dans une énumération, dis-

tingue les vases Myrrhins des vases de cristal (XXXV, 46, 1) – (XXXIII, 2, 2). Un passage d'Ælius Lampride montre que ce n'était pas de l'Onyx (Elag. p. 212). Ce n'était pas non plus, comme le veut Isidorus Mercator, de la myrrhe solidifiée. De toutes les conjectures, c'est la plus moderne qui présente encore le plus de vraisemblance : dans ces derniers temps, on a prétendu que les vases Myrrhins étaient faits d'agate ; et des vases de cette matière, donnés au siècle dernier à l'Angleterre par un empereur de la Chine et conservés au British Musæum, répondent assez bien à la description que Pline a faite des vases Myrrhins. Nous allons retrouver dans les vols de Verrès des échantillons de tous ces objets d'art et de luxe que Rome avait appris à connaître en les prenant aux nations vaincues. Nous n'y retrouverons pas les vases Myrrhins ; mais en revanche nous y trouverons les tables de citre dont nous n'avons pas encore parlé.

Le goût de Verrès pour les objets d'art et de luxe n'était donc pas nouveau chez les Romains : même il n'avait fait que suivre pour satisfaire ce goût, les exemples de pillage et de rapine que lui avait donnés la

nation tout entière. Mais ce goût était-il chez Verrès l'effet de l'avidité, ou d'un amour éclairé pour les œuvres d'art? Verrès se connaissait-il en statues, en tableaux, en vases ciselés? Cicéron prétend que non. Toutefois comme il lui fallait quelqu'un pour guider son avidité et le mettre sur la trace des chefs-d'œuvre, il avait à son service deux Grecs, Hiéron et Tlépolème, véritables limiers, sans cesse à la piste des objets d'art et du reste se moquant volontiers de l'ignorance de leur patron en ces matières. Cicéron raconte à ce sujet une anecdote assez piquante. On avait enlevé à un homme des coupes auxquelles il tenait beaucoup et on l'avait fait appeler pour les lui acheter, à la manière dont Verrès achetait. Avant d'être mis en présence de Verrès, l'homme se trouve en face des deux limiers dont nous avons parlé. Tu tiens beaucoup à tes coupes, lui disent-ils; eh! bien, donne-nous de l'argent et nous te les ferons rendre. L'homme y consent; les deux Grecs déclarent à Verrès que ces coupes sont des objets sans valeur, et les coupes sont rendues.

Il y avait longtemps que Verrès était dominé par cette passion aveugle: dès l'époque de sa lieutenance en Orient, il avait commencé à travailler sur une grande échelle. Il avait dépouillé Chio, Erythres, Halicarnasse, Aspendo[1] et Délos

(1) 2ᵉ act. Orat. 1, 20.

A Délos, Apollon défendit ses statues. Des vaisseaux de Verrès qui avaient mis à la voile, chargés des dépouilles du temple, furent rejetés à la côte et les statues remises à leur place. Mais ce fut surtout en Sicile que Verrès se livra audacieusement à sa passion aux dépens du public et des particuliers. (2ᵉ Act. Orat. I, 18)

La plupart des monuments publics de la Sicile, outre leur caractère religieux, auraient dû être sacrés pour un citoyen romain, parce qu'ils rappelaient presque tous la munificence des Romains à l'égard de la Sicile. Les Carthaginois, en saccageant Himère, avaient emporté parmi le butin des statues, des objets d'art. Après la destruction de Carthage, Scipion qui devait beaucoup à la Sicile, rendit ces objets aux habitants de Thermes, ville où s'étaient réfugiés les débris de la population d'Himère. Il rendit aussi aux habitants d'Agrigente le taureau de Phalaris et une statue de Diane à la ville de Ségeste. Cette dernière statue était une œuvre remarquable. Elle était vêtue comme les divinités de premier ordre, c'est-à-dire qu'elle avait une robe traînante: (2ᵉ Act. Orat. IV)

... *pedes vestis defluxit ad imos.* (Virg. I, 408.)

De la main droite, elle tenait un arc, et dans la main gauche elle avait un flambeau allumé. On a reproché plus d'une fois à l'antiquité de

trop charger les statues de symboles, ce qui nuit à la vraisemblance. On est forcé d'avouer qu'ils en ont un peu abusé, lorsque, lisant dans Pline la description de la Minerve de Phidias, on voit que les chaussures même de la déesse étaient couvertes d'emblêmes. Quoiqu'il en soit, cette statue de Diane, Verrès se la fit céder, malgré les hésitations, les refus et enfin les pleurs des habitants de Ségeste qui mettaient toute leur gloire dans cette statue. Le même Scipion, à la même époque, avait rendu aux Tyndaritains une magnifique statue de Mercure. Verrès voulut l'avoir, et, comme le premier magistrat nommé Sopater la lui refusait, il fit saisir le malheureux, le fit attacher tout nu par le froid à la statue d'un Marcellus, jusqu'à ce que les habitants le voyant à demi-mort consentirent à abandonner leur statue pour lui sauver la vie. Tous ces affronts, faits aussi bien au nom de Scipion qu'à la Sicile, fournissaient un mouvement oratoire à Cicéron, qui voit parmi les partisans de Verrès un Scipion Métellus, et qui l'adjure de ne pas laisser ainsi profaner les monuments de la magnanimité de ses ancêtres.

En enlevant la Cérès de Catane, Verrès avait blessé à la fois la piété des Siciliens et celle des Romains. Il avait osé porter la main sur une

ou plutôt la Cérès d'Enna. V. act. II ch. 49 du lib. IV

statue qu'aucun Sicilien n'avait jamais même regardée: les femmes seules étaient admises dans le sanctuaire de la déesse. De plus, cette statue avait peu de temps auparavant, été honorée des vœux du peuple romain. En 621 (133), dans un moment de calamité publique, on trouva qu'il fallait sacrifier à la Cérès la plus antique: une députation du sénat fut envoyée rendre hommage à cette même statue que Verrès avait prise pour orner sa maison.

Voilà comment Verrès se comportait avec les propriétés publiques; avec les particuliers, il employait un moyen plus délicat et plus spirituel, il achetait. Mais comment achetait-il? Cela n'est pas difficile à deviner, quand on voit qu'il se faisait céder pour six mille sesterces (un peu plus de mille francs) trois statues, trois chefs-d'œuvre de Polyclète, de Myron et de Praxitèle. Quand il daignait acheter, d'abord on était forcé de lui vendre, puis de donner une quittance en bonne forme en échange d'un prix illusoire, sous peine de s'exposer à sa juste colère. Les vieux Romains avaient bien compris quels marchés trop avantageux pourraient faire ceux qui avaient la force en main; aussi une ancienne loi défendait aux magistrats de rien acheter dans leurs provinces pendant toute la durée de leur commandement. Il n'y

avait pas très longtemps que cette loi était tombée en désuétude : on lit dans Athénée (livre 11) que Scipion Emilien ne voulut pas même profiter de l'exception que la loi faisait dans le cas où le magistrat aurait besoin de remplacer un esclave. Lorsqu'il se rendit en Afrique, pour y régler la succession de Massinissa, un des cinq esclaves qu'il menait avec lui vint à mourir ; il écrivit à Rome, pour qu'on en achetât et qu'on lui en fît passer un autre.

Les particuliers ne pouvaient résister à Verrès ; les villes essayèrent quelque fois, et quelque fois réussirent. Le préteur romain ne put enlever la statue d'Hercule à Agrigente, chef-d'œuvre de l'art, à ce que dit Cicéron, et l'objet d'un tel culte que la bouche et le menton du dieu étaient usés par les baisers de ses adorateurs. Pendant le séjour de Verrès à Agrigente, Timarchide, à la tête d'une troupe d'esclaves armés, vient attaquer le temple au milieu de la nuit. Les gardiens répandent l'alarme, toute la ville se rassemble et fait pleuvoir les pierres sur les sicaires du préteur, qui, armés de leviers et de câbles, s'acharnent en vain à ébranler la statue immobile. La troupe du préteur est obligée de fuir, et pour que rien ne manque à la défaite de Verrès, Cicéron met dans la bouche des Siciliens un bon mot qui achève de le

(Act. II, orat. IV, ch. 43.)

rendre ridicule : " *dicebant in labores Herculis non minus hunc immanissimum Verrem, quam illum Erymanthium referri oportere.* "

(act. II, Orat. IV, ch. 44)

Les habitants d'Assore, ville bien moins riche et moins bien peuplée, imitèrent cet acte de vigueur. Ils osèrent défendre la statue du fleuve Chrysas, leur dieu.[1] Tlépolème et Hiéron, à la tête d'une troupe armée, vinrent, de nuit, fondre sur le temple, en brisèrent les portes ; mais les gardiens du temple sonnèrent de la trompette d'alarme, les habitants accoururent de tous côtés, et Tlépolème fut mis en fuite.

(1) Fazelli ; de reb. Sicul. decad. 1. lib. 10) prétend qu'il restait encore vers 1550 trois grands arcs et neuf portes du temple de Chrysas.

Un des vols les plus audacieux de Verrès, celui pour lequel Cicéron a su encore se réserver de nouveaux accents d'indignation, c'est celui de la statue de Cérès à Enna. La vallée d'Enna était un des lieux que les traditions Siciliennes avaient le plus orné de souvenirs poétiques. Cicéron, pour décrire cette vallée si célèbre, trouve des traits dignes d'un poète :

« Enna, qu'on prétend avoir été le théâtre de ces événements, est sur une hauteur qui domine tous les environs. Au sommet se trouve une plaine arrosée par des eaux qui ne tarissent jamais. La ville s'élève comme une pointe détachée ; elle est partout environnée de lacs, de bois sacrés, où

" Enna autem, ubi ea quæ dico, gesta esse memorantur, est loco præcelso atque edito, quo in summo est æquata agri planities, et aquæ perennes. Tota vero ab omni

aditu circumcisa atque dirempta est : quam circa lacus luci que sunt plurimi, et lætissimi flores omni tempore anni. »
(Ver. Act. II. Orat. IV, 48).

les fleurs les plus agréables se renouvellent dans toutes les saisons de l'année. »

C'était là que Proserpine, cueillant des fleurs avec ses compagnes, avait été enlevée par Pluton; enfin c'était le lieu le plus révéré de la Sicile, comme contenant la plus ancienne statue de Cérès, au culte de laquelle toute l'Ile était consacrée. Cela n'empêcha pas Verrès de faire enlever la statue de la déesse. Les esclaves eux-mêmes, dans la guerre qu'ils firent autrefois à la Sicile, avaient respecté cette statue, et Verrès s'en est emparé sans pudeur. Il y a là une occasion à de belles antithèses ; Cicéron la saisit et en profite avec une complaisance encore un peu juvénile.

Verrès ne bornait pas ses rapines à des vols de statues : tous les objets d'art qu'il pouvait rencontrer tentaient aussitôt son avidité. Il avait entre autres une collection superbe de Coupes phialées. Le nombre des artistes auxquels on devait ces Coupes n'était pas très considérable : Pline les cite Livre XXXIII, ch. 55.1. C'était Mentor et, en seconde ligne, Acragas, Boethus et Mys, à Rhodes et à Lindos ; après eux, on vantait Calamis, Antipater et Stratonicus, puis Tauriscus de Cysique, Ariston et Eunicus, tous deux de Mitylène, Hécatée ; et, vers l'époque du grand

Pompée, Pasitèles, Posidonius d'Ephèse, Loedus, Stratiate, Zopyre, puis plus tard, Pythéas.

Pline remarque que de son temps cet art avait produit tout ce qu'il pouvait produire, que c'était un art fini (XXXIII, 55, 2) " Tout-à-coup, dit-il, l'art s'est tellement perdu, qu'aujourd'hui l'on ne recherche plus que des morceaux anciens, et que l'autorité s'attache à des ciselures usées, au point qu'on n'en distingue pas les figures. " Verrès n'emportait pas toujours les vases tout entiers, et se contentait quelquefois d'en arracher les figures, qu'il faisait appliquer sur des vases d'or, dont il avait une fabrique à Syracuse. Il avait aussi une manufacture de tapis de pourpre.

Il avait jugé de bonne prise quelques-unes de ces fameuses tables en bois de citre qui devinrent à Rome plus précieuses que si elles eussent été faites d'or. Ces tables furent connues à Rome relativement assez tard. On n'en cite aucune avant le temps de Cicéron. Elles étaient rondes, et portées par un seul pied d'ivoire qui représentait quelque animal, une panthère, un lion — (Juv. XI, 120) C'était un des objets de luxe les plus coûteux (Martial, XIV, 89). Cicéron en possédait une qu'il avait payée un million de sesterces (225,000[f]) Pline cite entre autres une table héréditaire dans

la famille des Céthégus qui avait coûté quatorze cent mille sesterces (350,000 f.) Le citre était un arbre qui croissait dans la Mauritanie, vers le mont Atlas. Le bois était veiné, très dur, et presque indestructible. Pline (XIII, 30) explique assez en détail quelles sont les beautés et les défauts des veines de ce bois. Mr. de Lafosse, dans une note sur le passage en question, dit que le Citrus des anciens est le Thuya articulata des modernes.

(In Verr. act. II. orat. IV, [55.]) Verrès enleva aussi du sénat même de Syracuse vingt-sept portraits de rois syracusains. Les médailles qui nous restent ne nous font pas connaître plus de neuf de ces rois.

Il vola dans un sanctuaire particulier l'Hercule de Myron, statue authentique en airain (orat. IV sub init.) Cet Hercule, nous le retrouvons à Rome; au témoignage de Pline, il fut placé près du Circus maximus, dans le temple du Grand Pompée. (Pline, XXXIV, 19, 8).

Il prit aussi l'Apollon de Myron qui se voyait à Agrigente, dans un temple d'Esculape très vénéré. Le nom de l'artiste était écrit en petites lettres d'argent sur la cuisse de la statue. (orat. IV. 43). Pline nous dit (XXXIV. 19, 9) qu'Auguste, averti par un songe, rendit aux Ephésiens l'Apollon de Myron. Il est douteux que l'Apollon dont

parle Pline soit celui de Verrès. Cependant il ne dit pas que Myron eût fait plusieurs Apollons. L'authenticité des objets d'art, lorsqu'elle repose uniquement sur des documents écrits, est très difficile à établir. Une autre statue célèbre qui n'échappa pas non plus à Verrès, c'est la Sappho de Silanion qu'il prit dans le prytanée de Syracuse.(1) Pline dit de cet artiste (XXXIV, 19. 31) en parlant d'une statue d'Apollodore, son frère, qu'il n'avait pas fait un homme quelconque en airain, mais la colère même. Nous voyons par là que Silanion avait brillé par une qualité qui ne s'est montrée que tard dans le développement de l'art grec, par l'expression. Toutes les statues, à partir de Dédale en passant par Calamis et Canachus, sont bien jugées par Cicéron, lorsqu'au commencement de l'*Orator*, il les taxe de mauvaise grâce et de raideur; la vie ne commence à se répandre dans les membres qu'à partir de Myron, et l'expression du visage ne devient satisfaisante qu'à partir de Polyclète, pour arriver enfin à sa perfection sous la main habile de Silanion.

Verrès vola dans le temple de Jupiter à Syracuse une statue de *Jupiter imperator*. On connaît trois statues de *Jupiter imperator*: (les mêmes que les Grecs appelaient Jupiters οὔριοι).

(1) Nous avons encore conservé la tête de Sappho sur les médailles de Mytilène.

l'un au Capitole, qui fut, dit-on, rapporté de Macédoine par T. Quinctius Flaminius; mais Tite-Live (VI, 29) dit que T. Quinct. Cincinnatus le prit à Préneste. Le second se voyait au sortir du Bosphore, avant Trapizunte; le troisième à Syracuse. Le premier se voyait encore au temps de Trajan (Paneg. 5.)

Le fameux Cupidon de Praxitèle devint aussi la proie de Verrès. Ce Cupidon avait déjà paru à Rome, l'an 654 (100), sur le forum, lors de l'édilité de Caïus Claudius, le même qui fit voir sur le théâtre des décorations peintes, fit entendre le bruit du tonnerre et donna au peuple des combats d'éléphants. (Pline, VIII, 7). C'était l'usage des édiles d'emprunter aux provinces avec lesquelles ils étaient en relation des chefs-d'œuvre de l'art pour orner Rome pendant le temps de leur édilité. Verrès le prit et ne le rendit pas. Il y avait probablement deux Cupidons de Praxitèle, celui de Sicile et un autre qu'on voyait à Thespies, bien que Pline, à tort, les confonde en un seul. Le Cupidon de Thespies eut des fortunes bien diverses: Caligula le fit apporter à Rome; Claude eut un scrupule, et le renvoya; Néron le fit revenir, et il périt dans l'incendie de Rome. Pausanias dit qu'on voyait encore de son temps à Thespies le Cupidon,

mais il dit lui-même que c'était une copie faite d'après Praxitèle par Ménodore. Quant au Cupidon de Verrès, on ne sait ce qu'il devint. Le Cupidon, peut-être plus particulièrement celui de Thespies, était le chef-d'œuvre de Praxitèle ; ce qui le prouve, c'est une anecdote assez piquante conservée par Pausanias. Praxitèle avait promis à Phryné le plus beau de ses ouvrages ; seulement il ne voulait pas lui dire lequel lui-même il trouvait le plus beau. La courtisane a recours à la ruse. On vient, par son ordre, avertir Praxitèle que son atelier brûle. " Tout est perdu, s'écrie-t-il, si l'on ne sauve le Satyre et le Cupidon." Phryné prit le Cupidon.

x Tous ces objets ramassés de côté et d'autres par Verrès furent rapportés à Rome et disposés en galerie dans son palais. Cicéron vit cette galerie lorsqu'il alla mettre les scellés chez Verrès, et celui-ci laissa tout en place tant qu'il espéra traîner son procès en longueur ; mais dès qu'il eut perdu cet espoir, il fit enlever presque tout. " Il y a peu de temps que je les ai vus moi-même chez lui, dit Cicéron, lorsque je m'y rendis pour mettre le scellé ; maintenant, Verrès, où sont tous ces chefs-d'œuvre ? Je parle de ceux que nous avons vus dernièrement chez vous, adossés à toutes les colonnes, placés même dans les entre-colonnements, et dont tous les bosquets

de vos jardins étaient ornés. Pourquoi sont-ils restés chez vous, tant que vous vous êtes flatté d'être jugé par un autre préteur? ... Depuis que vous nous avez vus nous servir de nos témoins, plutôt que d'attendre ce moment qui vous semblait si favorable, vous n'avez pas laissé de statues chez vous, si ce n'est les deux qui sont dans votre cour, et qui elles-mêmes viennent aussi de Samos. »

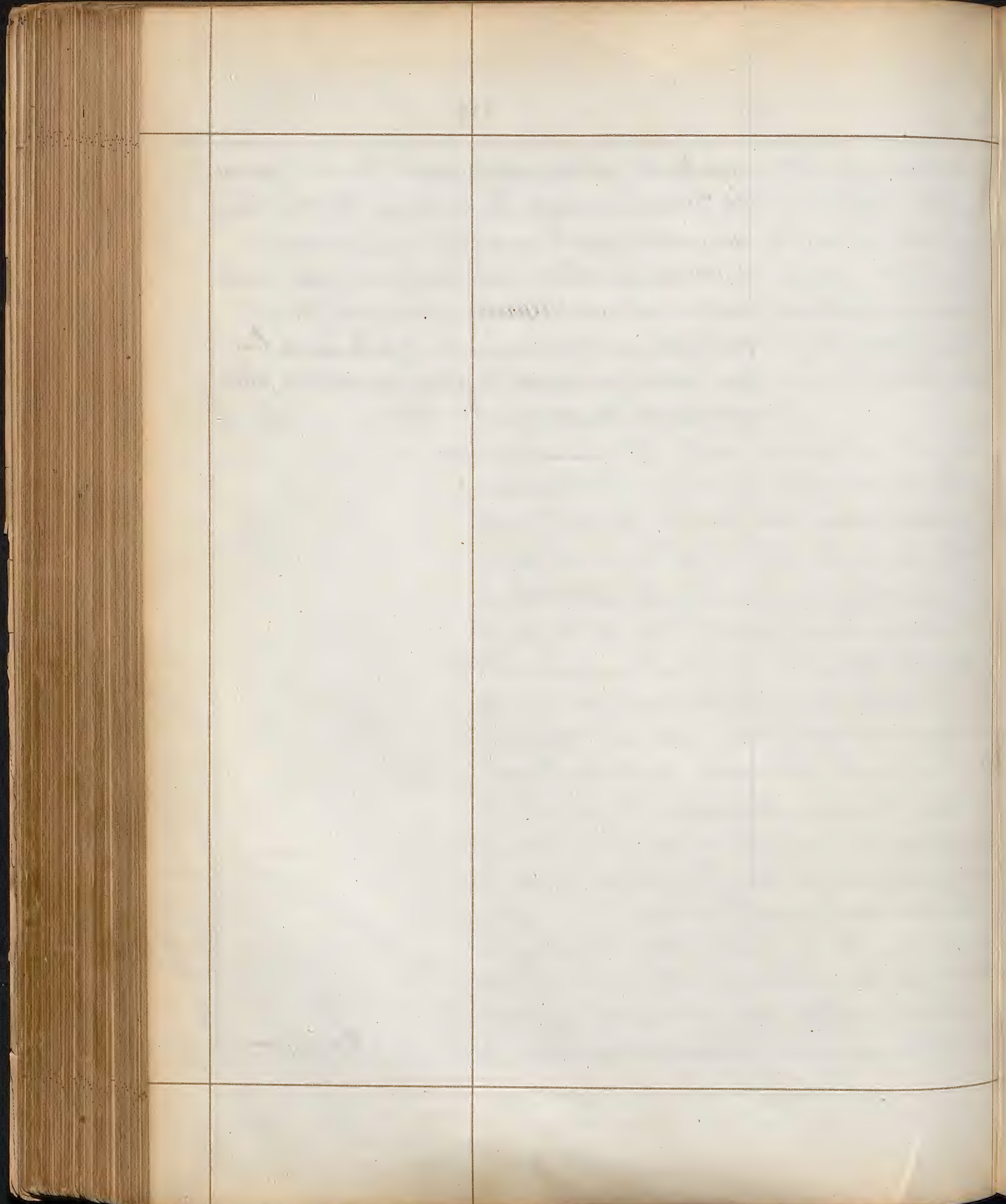
(In Verr. act. II. Orat. I. 19) Trad. Binet, revue par Leclerc.

Tous ces chefs-d'œuvre accumulés à Rome par les rapines de Verrès ne sont pas retournés dans la province de Sicile; ils sont restés exposés dans un même centre aux incendies et à toutes les autres chances de destruction, qui pourront agir avec d'autant plus de facilité qu'elles trouveront tous les monuments de l'art réunis. Peut-on appeler artiste le peuple qui par une manie aveugle dépouille ainsi l'univers pour orner une seule ville? on pourrait plutôt l'appeler barbare. Avant tout, ces chefs-d'œuvre de l'art sont la propriété des pays qui les produisent, le reste des hommes n'a droit qu'à l'usufruit. Ils perdent même de leur beauté lorsqu'on les transporte sous un autre ciel, dans d'autres conditions, au milieu d'autres mœurs que celles pour lesquels on les a faits. Bien des accidents peuvent les détériorer pendant un voyage périlleux; l'influence du ciel et de l'atmosphère peuvent en altérer l'éclat,

impropre

et enfin de grands sinistres comme l'incendie peuvent les détruire en masse; de sorte que le genre humain aura été dépouillé sans profit pour personne. Cicéron ne s'élève nulle part contre cette barbarie; c'est le seul reproche qu'on puisse faire à un ouvrage, si remarquable d'ailleurs, où l'on ne trouve pas moins de seize narrations plus piquantes les unes que les autres.

Mercier.



8e Leçon.

In C. Verrem actio secunda.

4e livre. _ De Signis (Suite).

Très exacte, mais un peu sèche, cette rédaction ressemble à un programme plutôt qu'à une leçon. Les idées sont si brièvement indiquées que l'on réclamerait souvent des explications. Cela tient un peu à la nature du sujet; il est plus difficile de raisonner sur les arts que de raconter une scène, d'exprimer une passion.

8e Leçon

In C. Verrem actio secunda.
4e Livre : - de Signis. (Suite).

Nous n'en avons pas encore fini avec Verrès; nous le retrouverons dans le plus éloquent des discours de Cicéron, dans le de Suppliciis; mais nous ferons une nouvelle digression, afin d'insister sur quelques points ébauchés seulement la dernière fois. En suivant rapidement la destinée de quelques-uns des objets d'art qui se trouvaient à Rome, nous n'avons écrit, pour ainsi dire, que quelques lignes de l'histoire extérieure de l'art, sans parler de l'art en lui-même. Il faut aussi voir comment Cicéron dépeint ces objets, comment il en parle. Les exemples sont nombreux chez lui, nous nous bornerons à deux ou trois, afin de traiter ensuite la question en général.

Et d'abord, pour nous arrêter sur une partie de l'art qui n'est pas aux yeux des modernes la plus importante, mais que les anciens traitaient très sérieusement, à savoir la décoration des portes des temples; quand Cicéron nous montre Verrès dépouillant les portes du temple de Minerve à Syracuse, et dépeint ces portes, s'il ne le fait pas d'une façon minutieuse, il en parle assez pour nous en donner

une idée très nette :

« Que dirai-je des portes à deux battants de ce même temple de Minerve ? .... Jamais, dans aucun temple, il n'y eut de portes plus magnifiquement décorées en or et en ivoire. Vous ne croiriez jamais combien de Grecs en ont décrit la beauté .... Ces portes étaient ornées de reliefs historiques, travaillés en ivoire avec un art infini. Verrès a détaché tous les reliefs, entre autres une superbe tête de Méduse, avec sa chevelure de serpents. »

Cicer. in Verr. 2. act. Orat. IV, 56.

Cicéron touche presque ici à la description poétique, et Properce parlant des portes du temple d'Apollon Palatin dédié en 725, se borne aux traits de la prose de Cicéron :

Et valvæ Libyci nobile dentis opus ;
Altera dejectos Parnassi vertice Gallos,
Altera mœrebat funera Tantalidos.

Prop. II, 23, 12.

A Agrigente, les aventures de la guerre de Troie étaient représentées sous le portique du temple de Jupiter Olympien. Diodore le rapporte : « On y voyait, dit-il, la prise de Troie ; chacun des héros était reconnaissable. » Ces images ressemblent fort à celle du temple élevé par Didon dans Virgile, et peut-être bien que le poète s'est inspiré du temple dont parle Diodore :

Diodore, XIII, 82.
Æneid., I, 453 sqq.

"In foribus letum Androgeo : tum pendere pœnas

Cecropidæ jussi (miserum!) septena quotannis
Corpora natorum: stat ductis sortibus urna.
Contra elata mari respondet Gnossia tellus:
Hic crudelis amor tauri, suppostaque furto
Pasiphaë, mixtumque genus, prolesque biformis
Minotaurus inest, Veneris monumenta nefandæ;
Hic labor ille domus et inextricabilis error;
Magnum reginæ sed enim miseratus amorem
Dædalus, ipse dolos tecti ambagesque resolvit,
Cæca regens filo vestigia. Tu quoque magnam
Partem opere in tanto, sineret dolor, Icare, haberes.
Bis conatus erat casus effingere in auro,
Bis patriæ cecidere manus.

Æneid., VI, 20 sqq.

Ce nouveau passage et bien d'autres que l'on pourrait prendre soit dans Virgile lui-même (Georg. III, 26 sqq), soit dans Ovide (Métamorph. II), soit dans des prosateurs s'occupant de l'art comme Pausanias (I, 24; V, 10; X, 19; VIII, 45), montrent quel usage les anciens faisaient de la sculpture sur les portes des temples, les battants d'airain, sur les faîtes des temples et des palais.

Quant aux statues, Cicéron ne montre pas un moindre talent dans leur description: voici ce qu'il dit de la Diane de Ségeste:

« Erat admodum amplum et excelsum signum cum stola: verumtamen erat in illa magnitudine

ætas atque habitus virginalis : sagittæ pendebant ab humero ; sinistra manu retinebat arcum ; dextra ardentem facem præferebat. »

Cicer. in Verr. 2e act. Orat. IV, 34.

« Malgré sa grandeur presque colossale, on distinguait les traits et le maintien d'une vierge : vêtue d'une robe longue, un carquois sur l'épaule, elle tenait son arc de la main gauche, et de la droite elle présentait une torche allumée. »

La description est complète, et supposons que l'orateur l'ait tirée de son imagination, elle pourrait parfaitement servir à l'artiste comme modèle de statue.

Il en est de même des Canéphores de Polyclète.

« Erant ænea præterea duo signa, non maxima, verum eximia venustate, virginali habitu atque vestitu, quæ manibus sublatis sacra quædam, more Atheniensium virginum, reposita in capitibus sustinebant. Canephoræ ipsæ vocabantur. »

Cic. in Verr. 2e act. Orat. IV, 3.

« Les deux statues étaient aussi de bronze, et d'une grandeur moyenne, mais d'une beauté parfaite. A leurs traits, à leurs vêtements, on reconnaissait de jeunes vierges : les bras élevés, elles portaient sur leurs têtes, comme les jeunes Athéniennes dans les fêtes de Cérès, des corbeilles sacrées qu'elles soutenaient de leurs mains. On les appelait Canéphores. »

A la place du nombre oratoire, qu'on mette le mètre poétique, et l'on n'aura rien à changer à

l'expression ni à la composition de la phrase.

Prenons un autre passage de Cicéron où il s'agisse non plus d'un objet d'art, mais de Verrès lui-même se faisant porter dans sa litière avec tous les raffinements de la plus somptueuse mollesse ; nous y retrouverons toujours ce même caractère poétique, et cette même beauté de détail :

« Nam, ut mos fuit Bithyniæ regibus, lectica octophoro, vehebatur, in qua pulvinus erat perlucidus, Melitensi rosa fartus ; ipse autem coronam habebat unam in capite, alteram in collo, reticulumque ad nares sibi admovebat, tenuissimo lino, minutis maculis, plenum rosæ. »

Cicer. In Verr. 2e act. Orat. V, 11.

« A l'exemple des anciens rois de Bithynie, mollement étendu dans une litière à huit porteurs, il s'appuyait sur un coussin d'étoffe transparente, et tout rempli de roses de Malte. Une couronne de roses ceignait sa tête, une guirlande serpentait autour de son cou ; il tenait à la main un réseau du tissu le plus fin, à mailles serrées, et plein de roses, dont il ne cessait de respirer le parfum... »

Que dire de cette ligne, qui peint Verrès paraissant en public :

« Stetit soleatus prætor populi romani cum pallio purpureo, tunicaque talari, muliercula nixus in littore. »

Ibid. 2e act. Orat. V, 33.

Le meilleur commentaire de cette phrase se trouve dans Quintilien, et on ne peut mieux faire que de le citer ici :

« An quisquam tam procul a concipiendis imaginibus rerum abest, ut, quum illa in Verrem legit, non solum ipsum os intueri videatur, et locum, et habitum, sed quædam etiam de iis, quæ dicta non sunt, sibi ipse adstruat ? Ego certe mihi cernere videor et vultum, et oculos, et deformes utriusque blanditias, et eorum, qui aderant, tacitam aversationem ac timidam verecundiam. »

(VIII, 3).

« Est-il un homme qui ait l'imagination assez froide, pour ne pas se représenter, je ne dis pas seulement la contenance de Verrès, et le lieu où se passe la scène, mais une partie des choses que l'orateur ne dit pas ? Pour moi, il me semble voir le visage, les yeux du préteur et de sa courtisane, leurs indignes caresses, la secrète indignation et le timide embarras du spectateur. »

Voilà ce que Cicéron prêterait à l'artiste, et ce que celui-ci accepterait volontiers, car les artistes n'ont jamais répudié leur filiation avec les grands poètes. On demandait à Phidias ce qui lui avait inspiré sa belle statue de Jupiter. Il répondit par ce vers d'Homère :

Ἦ καὶ κυανέῃσιν ἐπ' ὀφρύσι νεῦσε Κρονίων.

Ἀμβρόσιαι δ' ἄρα χαῖται ἐπερρώσαντο ἄνακτος
Iliad. A. 528 sqq. κρατὸς ἀπ' ἀθανάτοιο· μέγαν δ' ἐλέλιξεν Ὄλυμπον.

Et non seulement il devait à Homère cette inspiration qui lui faisait agrandir la réalité, et lui faisait représenter un dieu sous des formes matérielles en lui donnant un type unique de majesté, mais Winckelmann par une remarque aussi profonde que fine, montre qu'il a dû aussi emprunter à Homère cette idée que dans les sourcils réside surtout l'expression de la puissance et de la force.

Phidias avait aussi placé un aigle endormi sur le sceptre de Jupiter. Ce détail ne se trouve pas dans Homère, mais dans Pindare, et les détails sont si précis que si l'on n'avait la description de l'aigle de Phidias, on la retrouverait dans Pindare.

« ... Εὕδει δ' ἀνὰ σκάπτῳ Διὸς αἰετός,
ὠκεῖαν πτέρυγ' ἀμφοτέρωθεν χαλάξαις,
ἀρχὸς οἰωνῶν, κελαινῶπιν δ' ἐπί οἱ νεφέλαν
ἀγκύλῳ κρατί, γλεφάρων ἁδὺ κλαΐστρον κατέχευας·
ὁ δὲ κνώσσων
ὑγρὸν νῶτον αἰωρεῖ, τεαῖς
Pindare, Pyth. I. 9 sqq. ῥιπαῖσι κατασχόμενος.

« L'aigle s'endort sur le sceptre de Jupiter; il laisse pendre des deux côtés ses ailes rapides, le roi des oiseaux; sur sa tête qui s'incline s'épand un nuage noir, qui lui ferme doucement les pau-

pières ; son dos s'élève et s'abaisse ; il dort, vaincu par les accents de la lyre. »

Lessing qui s'occupa avec tant de soin et de talent de l'art et de ce qui le touche, et qui composa son Laocoon pour marquer les rapports et les limites de l'art et de la poésie, Lessing a ici des doutes et des craintes, et redoute fort qu'en suivant cette voie d'imitation, l'art ne dégénère et ne perde le caractère qu'il doit avoir. Spence, dans son ouvrage intitulé Polymétis, voyant des corrélations très fréquentes et très étroites entre les poètes et les artistes, en conclut qu'elles sont continuelles, et poussant son idée jusqu'aux dernières limites, il voit des imitations partout, et ne reconnaît rien pour ainsi dire de spontané. Lessing s'effraie de cette théorie, la combat très vivement, et même la traite assez durement ; mais il n'est pas satisfait de faire ainsi le procès à son prédécesseur, il trouve que c'est trop peu défendre sa cause, et s'attaque à un Français son contemporain, dont les idées étaient pourtant loin d'approcher des premières qu'il avait critiquées. Le Comte de Caylus, dans un ouvrage intitulé Tableaux d'Homère et de Virgile, avait voulu montrer que de sujets de tableaux pouvaient fournir ces deux poètes. Il s'était aperçu que de son temps un seul poète, Ovide, inspirait tous les ar-

tistes, et que l'art tendait à une certaine mollesse, à un certain affadissement pour ainsi dire par l'effet de cette inspiration. Il voulut alors substituer à cette influence une autre influence plus pure et plus élevée, celle de Virgile et d'Homère. L'idée était certainement très bonne. Lessing le blâme néanmoins et passant en revue ses sujets de tableaux, il en cite quelques-uns d'inexécutables. Il y en a de très beaux dont il aurait certainement dû parler, mais il les écarte pour mieux soutenir sa thèse, et se fait ainsi la victoire trop facile. Après avoir établi qu'il y a deux manières d'imiter, 1° prendre le sujet d'une œuvre seulement; 2° prendre le sujet et les détails, il dit que cette seconde imitation n'est pas légitime et rapetisse trop le travail de l'artiste en le réduisant en quelque sorte à n'être plus qu'une simple copie. Il admet toutefois que cette même imitation peut être quelquefois utile pour l'artiste peintre ou sculpteur, mais jamais pour le poëte; car pour le poëte l'invention est tout, tandis que c'est l'exécution qui est tout pour l'artiste. A un langage aussi affirmatif on pourrait répondre que l'exécution poétique a bien aussi ses difficultés, et qu'il faut le croire en voyant que les Virgile et les Racine ne sont pas plus communs que les Phidias.

Mais quand nous lisons un poète que nous trouvons beau, nous vient-il l'idée de chercher s'il doit tel trait à tel prédécesseur? non, sans doute, nous avons assez du plaisir que nous éprouvons et que l'érudition ne ferait que gâter. Et pourtant cette imitation même détaillée ne doit pas être tout à fait dédaignée. Elle est le génie des auteurs secondaires, et leur enlever cette imitation, c'est leur enlever tout leur mérite. Un seul exemple montrera que cette poésie descriptive est parfois digne d'estime, et qu'elle comporte de véritables qualités: une copie peut être faite avec un talent remarquable, et l'on a souvent du plaisir à la voir même après avoir vu l'original. Telle est par exemple cette description de la statue d'Homère par un Byzantin, Christodore, dans une énumération des statues du gymnase de Zeuxippe:

« Un bronze animé nous y rendait Homère, plein de vie et de génie, à qui rien ne manquait, sinon le charme divin de la parole: c'était l'œuvre d'un art inspiré. Oui, un dieu même avait coulé ce bronze avec la beauté de ses formes; mon esprit ne peut croire qu'un artisan mortel, assis près de ses fourneaux, eût pu ainsi commander à l'airain. Minerve elle-même l'avait façonné de ses mains ingénieuses, connaissant bien les formes de ce corps où elle fit son séjour; c'est

elle qui, avec Apollon, habitait le sein d'Homère et chantait par sa bouche ses merveilleux poèmes. Notre père, l'homme égal aux immortels, le divin Homère, était debout : on reconnaissait en lui un vieillard ; mais sa vieillesse n'avait rien que de doux, et lui prêtait encore de nouvelles grâces ; il s'y mêlait un charme qui commandait le respect et l'amour, et sa beauté brillait d'un vif éclat. Sur son cou légèrement incliné ondoyait sa vénérable chevelure, abondante par derrière, et dont les boucles encadraient avec art ses oreilles. De son menton descendait une barbe longue et touffue, moëlleuse et souple ; elle ne se terminait pas en pointe, mais s'étendait à l'aise sur sa poitrine nue dont elle relevait la beauté, comme elle faisait l'ornement de son doux visage ; son front était nu ; mais sur ce front dépouillé de cheveux siégeait la sagesse, qui nourrit les jeunes âmes. Ses sourcils s'avançaient en arcs proéminents : sage prévoyance de l'art ! car les yeux n'offraient que des prunelles éteintes. Et cependant il ne ressemblait point aux autres aveugles. La grâce habitait dans ces yeux dévastés. L'art, je n'en doute pas, avait voulu manifester à tous cette lumière éternelle de la pensée qui rayonnait de son âme. Ridées par la vieillesse, ses deux joues étaient un

peu creusées: mais là même prenait naissance une aimable pudeur, compagne des grâces. L'abeille du Piérus voltigeait autour de la bouche divine, et y déposait son miel onctueux. Les deux mains du vieillard, reposant l'une sur l'autre, s'appuyaient sur un bâton, comme au temps de sa vie. L'oreille droite penchée, il semblait écouter Apollon ou quelque Muse parlant à ses côtés. Il était plongé dans une méditation profonde. De moment en moment la pensée jaillissait du sanctuaire de son âme en travail: ainsi s'accroissait le poëme guerrier inspiré par la sirène du Piérus."

Défendra-t-on d'employer ainsi la poésie à dépeindre les chefs-d'œuvre? et condamnera-t-on une description où se montre tant de talent?

Mais prenons un exemple plus connu et qui
295 nous touche de plus près. Le sénat, en 458, fit faire une image en bronze de la louve allaitant Romulus et Rémus. On la mit au Capitole où elle fut entamée par le feu de la foudre. Cette louve nous est parvenue avec les deux jumeaux, qui, selon Winckelmann, sont plus récents. Elle ne pouvait manquer de se trouver sous la plume des Romains qui avaient à parler de leur patrie, et nous avons des vers de Cicéron à ce sujet:

"Hic silvestris erat, romani nominis altrix,
Martia, quae parvos Mavortis semine natos
Uberibus gravidis vitali rore rigabat;
Quae tum cum pueris flammato fulminis ictu
Concidit, atque avulsa pedum vestigia liquit."

Cicer. De Consulat. suo.

Le monument a-t-il mal inspiré Cicéron? Ce sont ses plus beaux vers, peut-être, et ce n'est pourtant qu'une copie d'un bronze.

Dans Virgile nous trouverons des vers plus beaux encore, parcequ'ils sont une copie plus exacte et plus fidèle de la nature:

"Fecerat et viridi fetam Mavortis in antro
Procubuisse lupam; geminos huic ubera circum
Ludere pendentes pueros, et lambere matrem
Impavidos; illam tereti cervice reflexam
Mulcere alternos et corpora fingere lingua."

Virgile, VIII, 630.

Ces vers sont la copie fidèle du groupe que nous avons. Si ceux qui défendent au poète de reproduire un objet d'art voulaient pousser cette théorie à ses dernières limites, quels seraient leurs blâmes pour le poète reproduisant un autre poète? Les conclusions sont tellement dures qu'il faut s'arrêter. Et puis le *natu tremefecit Olympum* est beau après le μέγαν ἐλέλιξεν Ὄλυμπον; et ce vers de Racine
"Sur les yeux de César composent leur visage,"
n'est pas plus mauvais parceque Tacite avait dit:

" resistunt defixi et Neronem intuentes."

Y a-t-il quelqu'un qui ait plus imité que Virgile? Dira-t-on néanmoins qu'il n'est pas poète? Si l'on en croit Macrobe, son deuxième livre de l'Enéide est copié d'un nommé Pisandre : « Quæ Virgilius traxit a Græcis, dicturum ne me putetis, quæ vulgo nota sunt? quod Theocritum sibi fecerit pastoralis operis autorem, ruralis Hesiodum? Et quod in ipsis Georgicis, tempestatis serenitatisque signa de Arati phænomenis traxerit? Vel quod eversionem Trojæ, cum Sinone suo, et equo ligneo, ceterisque omnibus quæ librum secundum faciunt, a Pisandro pene ad verbum transcripserit? Qui inter Græcos poetas eminet opere quod, a nuptiis Jovis et Junonis incipiens, universas historias, quæ mediis omnibus seculis usque ad ætatem ipsius Pisandri contigerunt, in unam seriem coactas redegerit, et unum ex diversis hiatibus temporum corpus effecerit? In quo opere, inter historias cæteras, interitus quoque Trojæ in hunc modum relatus est. Quæ fideliter Maro interpretando, fabricatus est sibi Iliacæ urbis ruinam. Sed et hæc et talia ut pueris decantata prætereo. »

Sat. V. 2.

Ce passage de Macrobe empêche-t-il le deuxième livre de l'Enéide d'être un chef-d'œuvre? Virgile lui-même n'avait pas trop mauvaise opinion de cette imitation quand il disait qu'elle était le

plus difficile de l'art, et qu'il était moins aisé d'enlever une expression à Homère, qu'à Hercule sa massue.

Mais suivons Lessing dans l'application qu'il fait de sa théorie à l'étude du Laocoon. Le sujet est beau, car d'une part on possède le groupe de Laocoon, le chef-d'œuvre de l'art dans l'antiquité, au dire des connaisseurs, et de l'autre part on a les vers de Virgile, qu'il ne sera pas inutile de citer parce qu'ils mettront plus de netteté dans la question:

" Laocoon, ductus Neptuno sorte sacerdos,
Solemnes taurum ingentem mactabat ad aras.
Ecce autem gemini a Tenedo tranquilla per alta,
(Horresco referens) immensis orbibus angues
Incumbunt pelago pariterque ad littora tendunt:
Pectora quorum inter fluctus arrecta, jubæque
Sanguineæ exsuperant undas; pars cetera pontum
Pone legit, sinuatque immensa volumine terga.
Fit sonitus spumante salo; jamque arva tenebant,
Ardentes oculos suffecti sanguine et igni,
Sibila lambebant linguis vibrantibus ora.
Diffugimus visu exsangues: illi agmine certo
Laocoonta petunt: et primum parva duorum
Corpora natorum serpens amplexus uterque
Implicat, et teneros morsu depascitur artus.
Post, ipsum auxilio subeuntem ac tela ferentem

Corripiunt spiris que ligant ingentibus : et jam
Bis medium amplexi, bis collo squamea circum
Colla dati, superant capite et cervicibus altis.
Ille simul manibus tendit divellere nodos ;
Clamores simul horrendos ad sidera tollit :
Quales mugitus fugit quum saucius aram
Taurus, et incertam excussit cervice securim. »

Énéid., II.

Winckelmann pense que le groupe est antérieur à Virgile, et son autorité doit peut-être l'emporter ; mais admettons avec Lessing qu'il soit postérieur à Virgile, et raisonnons dans cette hypothèse.

Selon Lessing, l'artiste avait pris à Virgile l'idée même du groupe, l'idée du père et de ses enfants saisis à la fois par les serpents. Dans un autre poète, Quintus Calaber, l'aventure de Laocoon était aussi racontée ; seulement le poète montrait d'abord les enfants saisis et tués ; puis ensuite le père saisi et tué ; ces circonstances détachées et sans liaison ne devaient pas inspirer comme les vers de Virgile. Viennent ensuite les différences entre l'artiste et le poète : dans le poème, Laocoon est vêtu de ses habillements pontificaux ; dans la statue, il n'a plus ces vêtements qui, comprimés par les plis des serpents, auraient fait une impression désagréable ; d'ailleurs le nu est plus beau et plus conforme à l'art. Ensuite, dans le groupe

les bustes sont découverts, et les parties inférieures seulement entourées, parceque l'espèce de bourrelet produit par les serpents enroulés autour du cou de leurs victimes aurait été d'un effet très disgracieux: ces détails sont beaux en poésie, mais la sculpture doit les éviter. L'art a ses délicatesses, et ne peut faire tout ce que la poésie a le droit de dire. Ainsi le Satan de Milton, la Renommée de Virgile ne sont pas propres à être représentés par la peinture ou la sculpture.

Il faut remarquer encore que le Laocoon du groupe a sur le visage l'expression d'une grande souffrance; mais que néanmoins l'artiste n'a pas employé pour rendre cette souffrance l'ouverture de bouche indiquée dans le poète par le Clamores horrendos, ce qui aurait déparé la beauté et la dignité de la figure.

Tels sont les changements apportés par l'artiste à l'œuvre du poète, et, selon Lessing, l'imitation est ici légitime, car le sujet seul a été emprunté, et les détails sont dûs tous à l'invention du sculpteur. Supposons le cas contraire: si Virgile est postérieur, les changements sont de lui, et l'imitation est encore légitime, parce que, comme tout à l'heure, le fond du sujet est le même pour les deux œuvres, mais la composition et les

détails sont différents.

Cependant Lessing qui se montre si rigoureux pour les autres, pourrait peut-être se trouver en contradiction avec lui-même. Il loue très fort les vers par lesquels Sadolet décrit le groupe de Laocoon récemment découvert; on serait en droit de demander pourquoi il donne tant d'éloges à une description toute matérielle, et qui n'est qu'une copie en quelque sorte, lui qui fait la part de l'imitation si petite pour le poète.

Mais essayons par un dernier exemple de combattre ce qu'il y a de trop tranchant dans les idées de Lessing. Catulle, dans son poème des Noces de Thétis et de Pélée, décrit avec un rare bonheur une tapisserie où se trouve l'image d'Ariane abandonnée par Thésée; voici en quels termes:

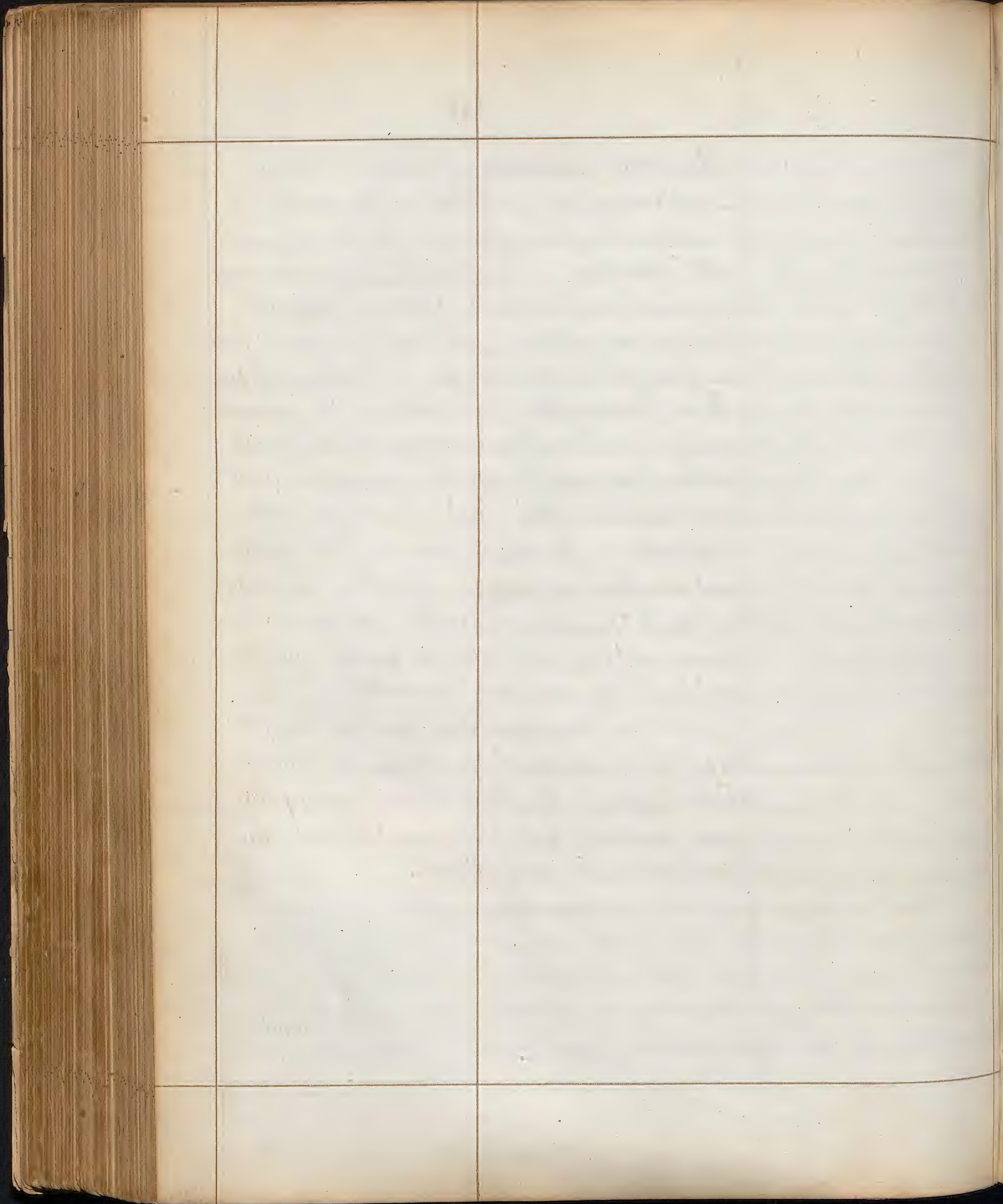
" Quem procul ex alga mœstis Minoïs ocellis
Saxea ut effigies bacchantis prospicit Evoe,
Prospicit, et magnis curarum fluctuat undis;
Non flavo retinens subtilem vertice mitram,
Non contecta levi velatum pectus amictu,
Non tereti strophio luctantes vincta papillas;
Omnia quæ toto delapsa e corpore passim
Ipsius ante pedes fluctus salis alludebant.
Sed neque tum mitræ, neque tum fluitantis amictus

Illa vicem curans, toto ex te pectore, Theseu,
Toto animo, tota pendebat perdita mente. "

Quoi de plus pittoresque, de plus vif que cette description. Bacchantis Evoë est une image frappante du désordre d'Ariane; prospicit fait voir son attitude : elle tient ses regards fixés, ses bras tendus vers un objet; Saxea ut effigies, elle a l'immobilité d'une statue. On pourrait prendre de même d'autres expressions; on verrait qu'elles sont toutes image et expriment un sentiment profond, celui d'une douleur qui touche à l'égarement. Un artiste pourrait très légitimement recueillir ces traits-là, et si l'on traduisait les détails donnés par Catulle, soit dans un tableau, soit dans une statue, on aurait sans aucun doute un morceau admirable.

Notre conclusion sera qu'il ne faut pas ériger des remarques et des critiques en théorie absolue, comme l'a fait Lessing; quoique, pour tous ceux qui s'occupent de l'art, son livre soit à lire et à étudier.

Colomb.



9e Leçon.

In C. Verrem actio secunda.

5e livre. — De Suppliciis.

Rédaction très complète, et faite avec le plus grand soin ; non seulement il n'omet aucun détail, mais les accessoires eux-mêmes, citations, renvois, notes de tout genre, sont traités avec la dernière exactitude. — Prend la peine de citer en entier les morceaux qui n'ont pu être qu'indiqués ou abrégés. Quelques appréciations sont écrites avec une véritable chaleur. — Travail très intéressant. Il me semble que, pour être utiles, les rédactions doivent être faites sur ce modèle.

9e Leçon

In C. Verrem actio secunda.
5e Livre : — de Suppliciis.

Quand on a lu les six premiers discours contre Verrès, on pourrait croire que la matière est épuisée : il n'est pas un genre de crimes, et sur tous ces crimes pas une sorte d'arguments que Cicéron ait omise, ou du moins n'ait touchée : cependant, si l'on ouvre le De suppliciis, il semble qu'il n'ait rien dit encore : là tout est neuf, complet, décisif. D'où vient cela ? c'est que jusqu'à présent l'orateur a pris les crimes de Verrès un à un, en les rapportant à la sphère d'action, dans laquelle ils ont été commis. S'agissait-il du trafic des magistratures ? il nous a montré Verrès vendant les fonctions de censeur, les sacerdoces ; du trafic de la justice ? il nous l'a montré falsifiant les registres publics, acquittant ou condamnant à prix d'or ; du commerce des blés ? il nous l'a montré dépouillant les particuliers et les villes ; de sa passion pour les œuvres d'art, les statues, les objets précieux ? il nous l'a montré encore dépouillant les particuliers et les villes. Dans tout cela Rome n'a point paru : or Verrès n'est pas seulement un homme qui dans ses relations avec les Siciliens peut

prévariquer, piller les maisons et les temples, faire couler le sang des citoyens ; c'est encore le représentant de Rome : reprenons donc tous ces crimes ; voyons, dans la négation des plus simples devoirs d'un préteur romain, jusques à quel point il a compromis l'honneur et la dignité de Rome ; n'est-ce pas là un moyen neuf et puissant, de faire sentir toute l'énormité de ces crimes même ? C'est celui qu'a employé Cicéron dans le De Suppliciis : tous ses autres discours nous avaient fait connaître dans Verrès l'homme ; nous ne connaissions pas encore le préteur : nous l'allons voir.

Ceci nous servira à expliquer un mot qu'on rencontre au début même de cette partie des Verrines, et qui pourrait être embarrassant : Cicéron suppose un plan de défense de l'accusé, et le réfute par avance : à tous ces vols, à tous ces brigandages, à tous ces crimes que l'on ne peut nier, qu'oppose Hortensius ? un seul mot : oui, sans doute, les Siciliens ont été malheureux, ils ont pu souffrir de l'administration de Verrès ; mais quoi ? les intérêts de Rome exigeaient les sévères mesures qu'il a prises : comment les lui reprocher, si elles ont sauvé la domination romaine en Sicile : Verrès a fait acte de "bonus imperator" : Il est évident qu'ici imperator n'est pas seulement le général, comme on traduit le plus souvent ; c'est le dépo-

(Cicer. In Ver. (de Suppliciis) Ch. 1.

sitaire de l'*imperium* : or il y a une grande différence entre *potestas* et *imperium* : *potestas*, c'est la dignité elle-même, sans qu'il s'y rattache aucune idée de pouvoir plus ou moins étendu ; *imperium*[1], c'est cette dignité, conférée par le peuple, avec toutes ses prérogatives. La confirmation de l'élection par

---

(1) Les textes de la jurisprudence romaine établissent nettement cette distinction :

" Magistratus, vel is qui *in potestate aliqua* " venit, ut puta proconsul, vel prætor, vel alii qui " provincias regunt " (Ulpien). Voilà la définition générale : *potestas*, c'est la charge même dont peuvent être investis tous les magistrats envoyés dans les provinces. Au contraire, " *cum imperio* " *esse dicitur, cui nominatim est a populo manda*" *tum imperium*. " (Festus). Voilà l'élection par le peuple, qui seul a le droit de conférer l'*imperium*.

La même distinction est encore plus clairement indiquée dans deux textes de Tite-Live : il parle (au livre II. ch. 56) des magistrats supérieurs, c'est-à-dire les dictateurs, les consuls et les préteurs, qui étaient dits agir *pro imperio* ; tandis que les magistrats inférieurs, tels que les tribuns du peuple, les édiles, les questeurs, étaient dits *esse sine imperio*, et agir seulement *pro potestate*

(Tite Live II. 56 cf II. 26)

l'assemblée des Curies, avait eu longtemps à Rome une certaine solennité : au temps de Cicéron, ce n'était plus qu'une simple formalité, nécessaire pourtant. Cette élection conférait de sérieux privilèges au magistrat investi de l'imperium : il avait le droit d'ordonner et de contraindre : à Rome, il ne marchait que précédé de deux licteurs avec leurs faisceaux : dès qu'il avait franchi le pomœrium, six licteurs l'escortaient avec les haches, symbole de son autorité : il portait la robe prétexte, qu'il prenait ordinairement comme les consuls, le premier jour de son entrée en charge, après avoir adressé ses prières aux Dieux dans le Capitole. Comment Verrès usa-t-il de ce pouvoir ? c'est ce que Cicéron examine dans le De Suppliciis : en vertu de l'imperium, on gouvernait la légion comme la cité : si donc Verrès a fait quelque exploit militaire, le récit de ses expéditions rentre naturellement dans ce sujet.

Or il aurait pu en faire : sa préture coïncide précisément avec cette guerre de Spartacus, qui effraya tant Rome, et qui la mit si sérieusement en danger : le préteur de Sicile en particulier avait le droit d'être inquiet : après avoir successivement défait deux généraux, Clodius et Publius Varinus, puis deux armées consulaires, celles de Lentulus et de Crassus, Spartacus

avait gagné le détroit de Messine : là, d'accord avec des pirates ciliciens, il avait formé le projet de jeter deux mille hommes en Sicile, et de rallumer dans cette province la guerre des esclaves, éteinte depuis peu de temps : les Siciliens n'avaient pas encore perdu le souvenir d'Eunus, et il n'y avait guère plus de trente ans qu'Athénion avait tenu en échec des armées romaines envoyées contre lui. L'activité de Crassus fit échouer les desseins de Spartacus : du moins Verrès avait-il pris quelques mesures ? peut-être, et Cicéron suppose qu'Hortensius se rejettera sur ce moyen de défense. Voyez, dit-il, avec ironie, voyez ce bon général (imperator) dont mon adversaire soutient la cause ; Hortensius va vous demander de ne pas le condamner. " Je connais ce lieu commun, je vois la carrière qui s'ouvre à l'éloquence d'Hortensius. Il vous peindra les périls de la guerre, et les malheurs de la république ; il parlera de la disette des bons généraux ; puis, implorant votre clémence, que dis-je ? réclamant votre justice, il vous conjurera de ne pas souffrir qu'un tel général soit sacrifié à des Siciliens, et de ne pas vouloir que de si beaux lauriers soient flétris par des allégations d'avarice" (Trad. de M. Guéroult).

(Le texte au verso)

L'ironie se prolonge ainsi pendant une partie du discours, et peut-être malheureusement, car elle perd par là même beaucoup de son effet : Cicéron rapproche le nom de Verrès de ceux de Marius, de Scipion : celui de Paul-Emile est prononcé ! Il va même jusqu'à raconter l'anecdote de M. Antoine défendant le concussionnaire Aquilius, et déchirant la tunique de son client pour faire voir au peuple romain les cicatrices dont sa poitrine était couverte. Cicéron suppose qu'Hortensius arrachera aussi la tunique de Verrès pour montrer aux juges quelles blessures ? L'orateur ose les désigner.[1]

Mais ces précautions, si Verrès en a pris, devaient être inutiles : il n'y eut en Sicile aucun mouvement d'esclaves : Cicéron a le droit de l'affirmer ; car, maître du greffe, il n'a trouvé aucune lettre sur des affaires de cette nature : pourtant, trop généreux

(1) ch. XIII.

« Novi locum ; video ubi se jactaturus sit Hortensius. Belli pericula, tempora reipublicæ, imperatorum penuriam commemorabit : tum deprecabitur a vobis, tum etiam pro suo jure contendet, ne patiamini talem imperatorem populo romano Siculorum testimoniis eripi ; neve obteri laudem imperatoriam criminibus avaritiæ velitis. »

(Chap. 1).

pour enlever à son rival cette dernière ressource, il avoue qu'il a pu y avoir quelque part un commencement de fermentation : "Voyez jusqu'où va ma générosité, s'écrie-t-il : moi-même, son accusateur, je vais révéler des faits, qu'il cherche, et dont vous n'avez jamais entendu parler"[1]. Il s'agit d'une tentative de soulèvement à Triocala ; c'était un pays mal famé pour cela : ç'avait été jadis pour la bande d'Athénion un des repaires, que les légions romaines avaient eu le plus de peine à forcer. Or, il paraît que les esclaves d'un Léonidas, habitant de ce lieu, avaient été soupçonnés de conspiration : leur maître fut assigné comme civilement et peut-être politiquement responsable : le préteur siège, il connaît de l'affaire : les esclaves sont condamnés, et cela publiquement. On les saisit, on les attache au poteau, on les dépouille..... ici nous n'attendons plus qu'un mot : leur tête tombe ?... Mais tout à coup on les délie, et on les rend à leur maître. Verrès avait été payé sans doute par ce dernier ; mais je ne veux pas

(1) Trad. de M. Guéroult. – Texte :
" At videte, quam non inimico animo sim
" acturus : ego ipse hæc, quæ ille quærit, quæ
" adhuc nunquam audistis, commemorabo et pro-
" feram." (Ch. IV).

parler de cela, s'écrie Cicéron; laissons de côté les vols et les brigandages; je ne veux voir dans l'accusé que le mandataire du peuple romain, le dépositaire de l'imperium: ces esclaves étaient coupables, puisqu'il les a condamnés de l'avis de son conseil: comment donc a-t-il osé délivrer des hommes criminels envers le peuple romain, reconnus et jugés comme tels par lui-même[1]? Cicéron reproche donc ici à Verrès non plus un crime de concussion, mais un crime politique: c'est le peuple romain tout entier qu'il met en cause; c'est la dignité de l'Etat, sa grandeur, son salut; on se souvient qu'au commencement même du procès, l'orateur, énumérant tous les tribunaux devant lesquels il pourrait citer Verrès, avait déclaré qu'au besoin, il le traînerait jusque devant le tribunal suprême du peuple; ce n'est plus une menace.

(1) v. ch. IV, V et VI).

Mais si Verrès n'a eu aucun soulèvement d'esclaves à réprimer, il a dû prendre au moins toutes les précautions nécessaires, surveiller activement sa province, la visiter: en effet, lui aussi s'est montré à la Sicile; comme tous les préteurs, il a fait ses tournées, et Cicéron nous trace de ces marches un piquant tableau:

" Je crois avoir rapporté tout ce qui est relatif à cette prétendue fermentation des esclaves: du moins je n'ai rien omis volontairement. Vous connaissez

donc la prudence de notre préteur, son activité, sa vigilance, ses soins pour la défense de la province. Mais il est plusieurs classes de généraux : il importe que vous sachiez dans laquelle il doit être placé. Il ne faut pas que dans un siècle aussi stérile en grands hommes, vous ignoriez plus longtemps le mérite d'un tel général. Vous ne retrouverez pas en lui la circonspection de Fabius, l'ardeur du premier des Scipions, la sagesse du second, l'exactitude et la sévérité de Paul-Emile, l'impétuosité et la valeur de Marius : son mérite est d'un autre genre, et vous allez sentir combien il est précieux, avec quel soin vous devez le conserver.

« Les marches sont ce qu'il y a de plus pénible dans l'art militaire, et de plus indispensable dans la Sicile : apprenez à quel point il a su par une sag-

(1) Trad. de M. Guéroult. Texte :

« Nam mihi videor de omnibus jam rebus ejus gestis dixisse, quæ quidem ad belli fugitivorum pertinerent suspicionem : certe nihil sciens prætermisi. Habetis hominis consilia, diligentiam, vigilantiam, custodiam defensionemque provinciæ. Summa illuc pertinet ut sciatis, quoniam plura genera sunt imperatorum, ex quo genere iste sit. Ne diutius in tanta penuria virorum fortium talem imperatorem ignorare possitis : non ad Q. Maximi sapientiam, neque ad illius Superioris Africani in re

combinaison les rendre faciles et agréables pour lui. D'abord, voici la ressource admirable qu'il s'était ménagée pendant l'hiver contre la rigueur du froid, contre la violence des tempêtes et les débordements des fleuves. Il avait choisi pour sa résidence la ville de Syracuse, dont la position est si heureuse et le ciel si pur, que dans les temps les plus orageux, le soleil n'a jamais été un jour entier sans se montrer à ses heureux habitants. Cet excellent général y passait toute la saison, de manière que personne à peine ne pouvait l'apercevoir, je ne

gerenda celeritatem, neque ad hujus qui postea fuit singulare consilium, neque ad Paulli rationem ac disciplinam, neque ad C. Marii vim atque virtutem; sed aliud genus imperatoris sane diligenter retinendum est et conservandum, quæso, cognoscite.

"Itinerum primum laborem, qui vel maximus est in re militari, Judices, et in Sicilia maxime necessarius, accipite quam facilem sibi iste et jucundum ratione consilio que reddiderit. Primum temporibus hibernis, ad magnitudinem frigorum et ad tempestatum vim ac fluminum, præclarum sibi hoc remedium compararat. Urbem Syracusas elegerat, cujus hic situs, atque hæc natura esse loci cœli que dicitur, ut nullus unquam dies tam magna turbulenta que tempestate fuerit, quin aliquo tempore ejus diei solem homines

dis pas, hors du palais, mais hors du lit. La courte durée du jour était donnée aux festins, et la longueur des nuits se consumait dans les dissolutions de la débauche la plus effrénée.

"Au printemps, et son printemps à lui ne datait pas du retour des Zéphyrs ou de l'entrée du soleil dans tel ou tel signe, il ne croyait l'hiver fini, que lorsqu'il avait vu des roses: alors il se mettait en marche, et soutenait la fatigue des voyages avec tant de courage et de force, que jamais personne ne le voyait à cheval.

A l'exemple des anciens rois de Bithynie, mollement

viderim. Hic ita vivebat iste bonus imperator hibernis temporibus, ut eum non facile non modo extra tectum, sed ne extra lectum quidem quisquam videret: ita diei brevitas conviviis, noctis longitudo stupris et flagitiis conterebatur.

"Quum autem ver esse cœperat, cujus initium iste non a Favonio, neque ab aliquo astro notabat; sed quum rosam viderat, tunc incipere ver arbitrabatur; dabat se labori atque itineribus: in quibus usque eo se præbebat patientem atque impigrum, ut eum nemo unquam in equo sedentem videret.

Nam, ut mos fuit Bithyniæ regibus, lectica octophoro ferebatur, in qua pulvinus erat perlucidus, Melitensi rosa fartus; ipse autem coronam

étendu dans une litière à huit porteurs, il s'appuyait sur un coussin d'étoffe transparente, et tout rempli de roses de Malte. Une couronne de roses ceignait sa tête; une guirlande serpentait autour de son cou; il tenait à la main un réseau du tissu le plus fin, à mailles serrées et plein de roses dont il ne cessait de respirer le parfum. Lorsque, après cette marche pénible il arrivait dans quelque ville, cette même litière le déposait dans l'intérieur de son appartement. Les magistrats des Siciliens, les Chevaliers romains se rendaient auprès de lui, comme vous l'avez appris d'une foule de témoins. Les procès étaient soumis à ce tribunal secret. Bientôt les vainqueurs emportaient

---

habebat unam in capite, alteram in collo, reticulumque ad nares, sibi admovebat, tenuissimo lino, minutis maculis, plenum rosæ. Sic confecto itinere, quum ad aliquod oppidum venerat, eadem lectica usque in cubiculum deferebatur. Eo veniebant Siculorum magistratus, veniebant equites romani, id quod ex multis juratis audistis; controversiæ secreto deferebantur; paullo post palam decreta auferebantur, deinde ubi paullisper in cubiculo, pretio, non æquitate, jura descripserat, Veneri jam et Libero reliquum tempus deberi arbitrabatur.

Quo loco mihi non prætermittenda videtur præ-

ouvertement les décrets qu'ils avaient obtenus ; et, quand il avait employé quelques moments à peser dans sa chambre l'or et non les raisons des parties, il croyait que le reste du jour appartenait à Vénus et à Bacchus.

« Ici je ne dois pas omettre une preuve de la prévoyance merveilleuse de notre incomparable général : sachez donc que, dans toutes les villes de la Sicile, où les préteurs ont coutume de séjourner et de tenir les assises, il y avait toujours en réserve pour ses plaisirs quelque femme choisie dans une famille honnête. Plusieurs de ces beautés complaisantes venaient publiquement se placer à sa table ; celles qui conservaient un reste de pudeur ne se rendaient chez lui qu'à des heures convenues ; elles évitaient le grand jour et les assem-

---

clari imperatoris egregia ac singularis diligentia. Nam scitote esse oppidum in Sicilia nullum ex iis oppidis, in quibus consistere pretores et conventum agere solent, quo in oppido non isti ex aliqua familia non ignobili delecta ad libidinem mulier esset. Itaque nonnullae ex eo numero in convivium adhibebantur palam : si quae castiores erant, ad tempus veniebant ; lucem conventumque vitabant. Erant autem convivia, non illo silentio pretorum atque imperatorum, neque eo pudore,

blées. Au surplus, dans de pareils festins, n'exigez pas le silence respectueux que commande la présence d'un préteur ou d'un général, cette décence qui préside ordinairement à la table d'un magistrat : c'étaient des cris confus, c'étaient des clameurs horribles. Plus d'une fois, même on en vint aux mains, et la scène fut ensanglantée ; car ce préteur exact et scrupuleux, qui n'avait jamais obéi aux lois du peuple romain, se soumettait religieusement aux lois que prescrivait le roi du festin. Aussi voyait-on, à la fin du repas, ici un blessé qu'on emportait de la mêlée, plus loin un champion laissé pour mort ; la plupart restaient étendus sans connaissance et sans aucun sentiment. A la vue de ces tristes effets de la débauche, le spectateur eût méconnu la table

---

qui in magistratuum conviviis versari solet, sed cum maximo clamore atque convicio ; nonnunquam etiam res ad manus atque ad pugnam veniebat. Iste enim praetor severus ac diligens, qui populi romani legibus nunquam paruisset, illis diligenter legibus, quae in poculis ponebantur, obtemperabat. Itaque erant exitus ejusmodi, ut alius inter manus e convivio, tanquam e praelio auferretur ; alius, tanquam occisus, relinqueretur, plerique fusi sine mente, ac sine ullo sensu jacerent ; quivis ut, quum adspexisset, non se praetoris convivium, sed ut Cannensem

d'un préteur; il aurait cru errer parmi les débris d'une autre bataille de Cannes.

"Vers la fin de l'été, saison que tous les préteurs de la Sicile ont toujours employée aux voyages, parce qu'ils croient devoir choisir, pour visiter la province, le moment où les blés sont dans les aires; alors les esclaves sont rassemblés, il est aisé d'en connaître le nombre, de juger du produit des récoltes; les vivres sont abondants, et la saison n'oppose aucun obstacle; dans ce temps donc où les autres préteurs sont en course et en voyage, ce général d'un genre nouveau établissait son camp dans le plus délicieux bosquet de Syracuse.

"A l'entrée même du port, dans le lieu où la

---

pugnam nequitiæ videre arbitraretur.

"Quum vero æstas summa esse jam cœperat, quod tempus omnes Siciliæ semper prætores in itineribus consumere consueverunt, propterea quod tum putant obeundam esse maxime provinciam, quum in areis frumenta sunt; quod et familiæ congregantur, et magnitudo servitii perspicitur, et labor operis maxime offenditur; et frumenti copia commonet, tempus anni non impedit: tum, inquam, quum concursant cæteri prætores, iste novo quodam ex genere imperator, pulcherri-

mer commence à s'enfoncer vers le rivage pour former le golfe, il faisait dresser des tentes du lin le plus fin. Alors il quittait le palais prétorial qui fut jadis celui du roi Hiéron; et, de ce moment, il n'était plus possible de le voir hors de cet asile voluptueux. L'accès était fermé à tout ce qui n'était pas ou le complice ou le ministre de ses débauches. Là se rendaient toutes les femmes avec lesquelles il avait des liaisons : et vous ne sauriez croire combien le nombre en était grand dans Syracuse. Là se rassemblaient les hommes dignes de son amitié, et qui méritaient d'être associés à la honte de sa vie et de ses festins. C'était parmi de tels hommes, c'était au milieu de ces femmes scandaleuses, que vivait son fils déjà parvenu à l'adolescence; en sorte que si la

---

mo Syracusarum luco stativa sibi castra faciebat.

" Nam in ipso aditu atque ore portus, ubi primum ex alto sinus ad urbem ab littore inflectitur, tabernacula carbaseis intenta velis collocabat. Huc ex illa domo praetoria, quae regis Hieronis fuit, sic emigrabat, ut per eos dies nemo istum extra illum locum videre posset : in eum autem ipsum locum aditus erat nemini, nisi qui aut socius, aut minister libidinis esse posset. Huc omnes mulieres, quibuscum iste consueverat, conveniebant; quarum incredibile est, quanta multitudo fuerit Syracusis; huc homines digni

nature lui inspirait de l'aversion pour les vices paternels, l'habitude et l'exemple le forçaient de ressembler à son père .....

" Tandis que le préteur, vêtu d'un manteau de pourpre, et d'une tunique longue, se livrait aux plaisirs au milieu de ses femmes, les Siciliens ne montraient aucun mécontentement. Ils enduraient sans peine que le magistrat ne parût point sur son tribunal, que le barreau fût désert, que la justice fût muette. Ils ne se plaignaient pas du bruit des instruments, des voix de tant de femmes, qui remplissaient toute cette partie du rivage; pendant que le silence régnait autour des tribunaux. Ce n'étaient pas en effet la justice et les lois qui s'en étaient éloignées, mais la violence, mais la cruauté, et les déprédations les plus iniques et les plus atroces. "

---

istius amicitia, digni vita illa conviviis que veniebant. Inter ejusmodi viros ac mulieres, adulta ætate filius versabatur: ut eum, etiamsi natura a parentibus similitudine abriperet, consuetudo tamen ac disciplina patri similem esse cogeret.

" Ac per eos dies, quum iste cum pallio purpureo talari que tunica versaretur in conviviis muliebribus, non offendebantur homines in eo; neque moleste ferebant abesse a foro magistratum; non jus dici, non

Telles sont les marches de Verrès : à partir de ce moment, il n'y aura plus dans cette partie des Verrines, que des récits de supplices : en sorte que, dans cette période de la vie du préteur, nous retrouvons sans cesse ou des scènes de débauche, ou des scènes de cruauté : en réunissant ainsi ces deux ordres de faits, Cicéron se montrait historien fidèle ; mais il faisait preuve aussi de profondeur philosophique : les moralistes ont remarqué depuis longtemps, que quand les habitudes de débauche s'emparent d'un homme dès sa première jeunesse, elles s'allient presque toujours à des instincts de cruauté, qui se développent tôt ou tard. Nous pourrions citer à l'appui de cette thèse tel chapitre de Jean-Jacques Rousseau ; bornons-nous aux anciens : le livre de Suétone nous en donnerait des preuves à chaque page : ce serait une sorte de manuel où vingt noms, pour ainsi dire, témoigneraient en faveur de cette vérité. Il y en a un exemple bien

v. l'Emile, liv. IV (éd. de Paris 1817. p. 208)

judicia fieri ; locum illum littoris percrepare totum mulierum vocibus, cantu que symphoniae ; in foro silentium esse summum causarum atque juris, non ferebant homines moleste ; non enim jus abesse videbatur a foro, neque judicia ; sed vis et crudelitas, et bonorum acerba atque indigna direptio. » (In Verr. act. Secunda. Lib. V, ch. X, XI, XII et XIII).

frappant : un des précepteurs de Tibère, Théodore de Gadare, avait deviné, dès l'enfance de ce prince, ce qu'il serait un jour, et à cette époque même, il l'appelait déjà, par un rapprochement de mots d'une singulière énergie, πηλὸν αἵματι πεφυρμένον (de la boue mêlée avec du sang).[1] Et cependant les vices de Tibère ont été tenus secrets bien longtemps : Tacite lui-même nous en montre avec une merveilleuse délicatesse d'observation les progrès successifs : tant que vécut Germanicus, Tibère fut honnête homme ; Germanicus mort, tant qu'il eut devant lui Séjan, il put voir là comme un rival, et il garda au moins les apparences d'un prince juste, équitable, humain : Séjan mort, il lâcha le frein à ses passions, et alla s'enfermer, comme on sait, dans sa solitude de Capri, mêlant à des scènes de débauche les emportements d'une cruauté sans nom. Son précepteur avait deviné juste ; d'une chose il avait conclu à l'autre.

Cette alliance des instincts de débauche et des

---

(1) Suétone, Vie de Tibère, Ch. 57 :
" Saeva ac lenta natura ne in puero quidem latuit : quam Theodorus Gadareus*, rhetoricae praeceptor, et perspexisse primus sagaciter, et assimulasse aptissime visus est, subinde in objurgando appellans eum πηλὸν αἵματι πεφυρμένον. "

* Il est question de ce Théodore de Gadare, dans Quintilien (Instit. III, 1, 17) (Note de l'éd. de Suet. Lemaire)

instincts de cruauté dans un même homme est donc très vraie, dans la nature; dans l'art, il n'y a rien de plus puissant: elle produit d'étonnants contrastes. Ainsi, après le tableau de Cicéron que nous venons de voir, se trouve dans les Verrines le tableau du supplice bien célèbre des capitaines siciliens: après les scènes de débauche, les scènes de cruauté. Le contraste périt dans notre étude, parceque nous prenons les morceaux un à un, et que nous détruisons ainsi cet ensemble harmonieux, mais il existe dans l'ouvrage de l'auteur, et ce n'est pas l'une des beautés les moins frappantes de cette partie du livre.

Voilà donc les exploits de Verrès, mais ce n'est pas tout: cette guerre des esclaves, sur laquelle Hortensius aurait pu se rejeter, elle va fournir à Cicéron un nouvel et terrible argument. Au moment où Verrès venait de quitter la Sicile, et de franchir le détroit, il avait encore l'imperium, puisque le préteur en jouissait jusqu'à ce qu'il fût rentré dans l'enceinte de Rome même: or, arrivé en Italie, il rencontre une bande de fugitifs rassemblés à Temsa. Les Valentiens, à qui appartenait ce territoire, viennent à Verrès et le conjurent, en sa qualité de préteur, de se mettre à leur tête pour exterminer cette poignée d'ennemis. C'était une gloire que Verrès pouvait acquérir à bon marché; il refusa. Ce qu'il y eut de plus honteux pour lui dans cette affaire, c'est que,

(Cicer. Verrines, ibid.) ch. XV, XVI.

quand la nouvelle de ce rassemblement de Tempsa parvint à Rome, elle y causa peu de trouble, parce qu'après tout la chose n'était pas grave; seulement on fut fort embarrassé; pas de généraux disponibles; il y avait bien là Crassus et Pompée; mais comment envoyer de pareils hommes contre une bande de fuyards? Quelqu'un fit observer que Verrès était sur les lieux: à ce nom, un frémissement s'éleva dans la salle: les princes du sénat demandent la parole: Verrès est repoussé avec dégoût.

Il est vrai, comme pouvait le dire Hortensius, que le préteur avait beaucoup à faire sur mer: depuis Marius et Sylla, les pirates ciliciens étaient maîtres de la mer, et devaient l'infester jusqu'au jour où Pompée détruisait leur flotte près du cap Coracesium; ils parcouraient l'Océan, la Méditerranée; et, malgré les victoires de P. Servilius Vatia, qui prit d'une campagne en Isaurie le surnom d'Isauricus, ils ne laissaient pas que d'être inquiétants pour Rome; les côtes de la Sicile en particulier étaient sans cesse visitées par eux. Verrès prit-il au moins quelques mesures pour garantir sa province, équiper une flotte, combattre les Corsaires? Suivant l'usage, chaque ville devait au préteur un vaisseau tout construit, gréé, armé, monté par des Siciliens, bref un vaisseau en état de faire face à l'ennemi: Verrès en ordon-

na tout autrement : il dispensa les villes siciliennes de lui fournir les trirèmes exigibles ; mais à la condition qu'elles lui donneraient les sommes destinées à ces armements : du reste, il se chargeait de tout, disait-il. Qu'advint-il ? que la flotte fut incomplète, et en hommes et en vaisseaux : en vaisseaux, parceque le préteur garda pour lui une bonne part des sommes qui lui avaient été remises ; — en hommes, parcequ'il vendit les congés, beaucoup à raison de six cents sesterces :

Cicéron (Verr. ibid. ch. 24. 25) " Recevoir de l'argent des villes pour ne pas fournir des matelots, vendre aux matelots des congés à prix fixe ; garder pour lui la paye de ceux qu'il avait licenciés, ne rien donner à ceux qui restaient, voilà ses opérations de finances, et voilà ce que prouvent les dépositions des villes " (1). Cependant, on signale les pirates : la flotte, si l'on peut appeler de ce nom

id ibid. ch. 25 dix vaisseaux mal équipés. (Navibus semiplenis), va se mettre en mer sous les ordres du questeur et du lieutenant de Verrès, P. Cœsetius et P. Tadius ;

---

(1) "Accipere a civitatibus pecunias, ne nautas darent ; pretio certo missos facere nautas ; missorum omne stipendium lucrari ; reliquis, quod deberet, non dare ; hæc omnia ex civitatum testimoniis cognoscite."

(Ch. 24 à la fin. Trad. Gueroult).

tous deux ramassent un vaisseau de pirates presque submergé par le butin dont il était chargé : on l'amène au préteur, qui le pille à son aise ; mais que deviennent les corsaires qui le montaient ? Verrès en fait un choix : " il met en réserve tous ceux qui ont de la figure, de la jeunesse ou des talents ; il en distribue quelques-uns à ses secrétaires, à son fils, à ses favoris ; six musiciens sont envoyés à Rome à un de ses amis (1)." Tous ceux qui étaient vieux ou difformes, il les condamne à mort. Malheureusement pour lui, " les Syracusains avaient de l'esprit et de l'usage ; ils savaient fort bien voir ce qu'on leur montrait, et deviner encore ce qu'on leur cachait" ; présents au débarquement du vaisseau, ils avaient pu connaître exactement le nombre des captifs ; à chaque exécution, ils comptaient le nombre des victimes ; or ils n'avaient pas encore vu paraître le chef de la bande, et une moitié tout au plus des prisonniers avait été envoyée au supplice : il est évident que Verrès avait reçu de l'argent des pi-

Ciceron (Verrines, ib. ch 28)

(1) ibid ch 25, 26, 27)

(1) "Qui aliquid formae, aetatis, artificii que habebant, abduci omnes ; non nullos scribis suis, filio cohorti que distribuit ; symphoniacos homines sex cuidam amico suo Romam muneri misit."
(Ch. 25 Trad. Gueroult)

rates pour sauver leur chef; mais les autres, qu'étaient-ils devenus? Le peuple de Syracuse murmure; le préteur n'est pas embarrassé pour si peu: il fait prendre dans la prison publique des citoyens romains, qu'il y tenait en réserve pour les cas imprévus: c'étaient, disait-il, des soldats de Sertorius, qui avaient abordé en Sicile, lorsqu'ils fuyaient d'Espagne, ou des marchands qui s'étaient associés aux pirates: par cet expédient, il complète le nombre exigé: seulement, pour que ces malheureux ne fussent pas reconnus, il leur avait fait voiler la tête.

(Cicer. Verrines, l. 5. ch. 28)

Après ce bel exploit, le questeur et le lieutenant n'osaient plus reparaître: Verrès, chose inouie jusqu'à lui dans les annales de Rome, confie le commandement de sa flotte à un Syracusain, Cléomène, le mari d'une de ses maîtresses. "N'ayant pas assez du palais prétorial, de l'ancien palais d'Hiéron, pour ses plaisirs et ses débauches, il avait fait dresser des tentes du tissu le plus fin, ainsi qu'il le faisait toujours dans le temps des chaleurs, sur cette partie du rivage, qui est derrière la fontaine d'Aréthuse, à l'entrée même du port, dans un lieu délicieux et retiré." (1) Ce fut

(1) "Eo tempore, ad luxuriam libidinesque suas, domo sua regia, quæ regis Hieronis fuit, qua prætores uti solent, contentus non fuit: taberna-

là que le préteur alla assister au moins au départ de sa flotte : " Cléomène quitte le port : il montait le vaisseau le Centorbe : c'était une galère à quatre rangs de rames. A la suite marchent les vaisseaux de Ségeste, de Tyndare, d'Herbite, d'Héraclée, d'Apollonie, d'Haluntium, belle flotte en apparence, mais faible en réalité, et, grâce aux congés, dégarnie de soldats et de rameurs. Le vigilant magistrat ne la perdit pas de vue, tout le temps qu'elle mit à côtoyer la salle de ses honteux festins : invisible depuis plusieurs jours, il daigne paraître un moment aux yeux des matelots ; le préteur du peuple romain, appuyé sur une courtisane, se fait voir sur le rivage, en sandales, en manteau de pourpre, en tunique longue. " (1) En cinq jours, Cléomène, en suivant

---

cula, quemadmodum consueverat, temporibus æstivis, quod antea jam demonstravi, carbasis intenta velis, collocari jussit in littore ; quod est littus in insula Syracusis post Arethusæ fontem, propter ipsum introïtum atque ostium portûs, ameno sane et ab arbitris remoto loco."

(ch. XXXI. Trad. Gueroult)

(1) " Egreditur centuripina quadriremi Cleomenes e portu ; sequitur Segestana navis, Tyndaritana, Herbitensis, Heracliensis, Apolloniensis, Ha-

le littoral, arrive au port de Pachynum; et voulant représenter Verrès par son luxe et sa débauche, comme il le représentait par son autorité, il se fait dresser une tente sur le rivage, comme avait fait le préteur, et là il passe les jours entiers dans la débauche: cependant les rameurs à bord mouraient de faim, et étaient obligés de manger des racines de palmiers sauvages, qui sont en abondance dans ces lieux comme dans la plus grande partie de la Sicile. On signale les pirates. Cléomène comptait emprunter à la garnison de la ville un nombre de soldats suffisant pour monter ses galères; mais la garnison était dépeuplée comme la flotte: " Sans [1] attendre personne, Cléomène

(Chap. XXXIII).

---

luntina: praeclara classis in speciem, sed inops et infirma, propter dimissionem propugnatorum atque remigum. Tamdiu in imperio suo classem iste praetor diligens vidit, quamdiu convivium ejus flagitiosissimum praetervecta est; ipse autem, qui visus multis diebus non esset, tum se tamen in conspectum nautis paullisper dedit. Stetit soleatus praetor populi romani, cum pallio purpureo, tunicaque talari, muliercula nixus in littore. "

(Chap. XXXIII Trad. Guéroult).

(1) Princeps Cleomenes in quadriremi centuri-

commande à ses Cantorbiens de redresser le mât, de déployer les voiles, de couper les câbles, et donne à la flotte le signal et l'exemple de la fuite. Le vaisseau de Cantorbe était un excellent voilier : car de savoir ce que chaque vaisseau pouvait faire à l'aide de ses rames, c'est ce qui n'était pas possible sous la préture de Verrès. Celui-ci pourtant, par une faveur spéciale, avait, à peu de chose près, ses soldats et ses rameurs. Il part, il fuit ; déjà il avait disparu, lorsque les autres manœuvraient avec effort pour se mettre en marche." Aussi y en eut-il un de pris,

(chap. XXXIV). ce fut le vaisseau d'Haluntium ; le commandant Philargue tomba au pouvoir des pirates. Le vaisseau d'Apollonie voulut résister ; mais son

---

pina malum erigi, vela fieri, praecidi anchoras imperavit ; et simul, ut se caeteri sequerentur, signum dari jussit. Haec centuripina navis erat incredibili celeritate velis ; nam scire, isto praetore, nemo poterat, quid quaeque navis remis facere posset : etsi in hac quadriremi, propter honorem et gratiam Cleomenis, minime multi remiges et milites deerant. Evolarat jam e conspectu fere fugiens quadriremis, cum etiam tunc caeterae naves suo in loco moliebantur."

(ch. XXXIV. Trad. Gueroult).

(ch. XXXV). capitaine Anthropinus fut tué, et le navire fut pris comme celui d'Haluntium. Cependant Cléomène avait échoué au village d'Elore; les quatre autres commandants le voyant débarqué, crurent devoir suivre son exemple: ils échouèrent aussi, et les pirates, maîtres des vaisseaux, les embrasèrent: les flammes furent vues de Syracuse.

Verrès s'était bien douté que l'expédition tournerait mal: il avait donné des ordres sévères, pour qu'on ne vînt pas le troubler par l'annonce ou de la victoire, ou plutôt de la défaite: nul n'osait donc lui porter la nouvelle; mais le peuple s'assemble autour du palais: on murmure: Verrès effrayé sort, appesanti

(ch. XXXVI). par le vin, le sommeil et la débauche: peu s'en fallut que les Syracusains ne le brûlassent, comme avaient fait les habitants d'Utique pour le préteur Adrianus (1). Un incident nouveau vint augmenter son trouble et sa terreur: les pirates, une fois la flotte brûlée, s'étaient donnés le plaisir de venir visiter le port de Syracuse: c'était pour Rome un affront plus grand encore que la prise de ses vaisseaux: défendu, le port de Syracuse était imprenable: il n'avait été forcé qu'une fois dans toute l'antiquité, et ç'avait été par Nicias: encore faut-il

(1) V. Verr. I. chap. 27.

ajouter que le général s'y était trouvé bloqué lui-même ; si bien que le seul homme qui fût entré de force dans ce formidable port, était venu y périr : or quatre barques de pirates étaient venues le visiter à leur aise ; elles s'étaient promenées devant tous les quais de Syracuse, s'étaient avancées jusqu'au forum : car ce n'était pas un port ordinaire : au lieu d'enfermer la ville, il était lui-même enfermé par la cité, et
(ch. XXXVII) la mer, au lieu de baigner les dehors et l'extrémité des murs, s'enfonçait jusque dans le centre de la place. Pour comble d'insulte, les pirates, tout en se promenant ainsi, jetaient sur le rivage, aux
(ch. XXXVIII). yeux des Syracusains, les racines de palmiers sauvages, qu'ils avaient trouvées dans les vaisseaux capturés. Verrès jugea qu'une pareille affaire pourrait bien le faire condamner : par précaution, il imagina d'abord de se faire attester que tous les vaisseaux engagés étaient au complet, au moment de l'action :
(ch. XXXIX). on lui montra que cette attestation même déposerait contre lui, et prouverait ce qu'il voudrait nier : dès lors il prend une autre résolution, et se décide à faire périr les capitaines qui ont été témoins
(Voir le texte de ce long morceau, ch. XLI ; jusqu'au milieu du ch. XLIV). de son incurie et de sa lâcheté : " Ce plan ainsi arrêté, il sort du palais, le crime, la fureur, la cruauté empreinte sur tous les traits de son visage. Il arrive au forum, et fait appeler les capitai-

nes. Ils viennent sans crainte et sans défiance. Soudain il ordonne qu'ils soient chargés de fers. Ces malheureux implorent la justice du peuple romain; ils demandent la raison de ce traitement barbare. La raison? dit Verrès; vous avez livré la flotte aux pirates. On se récrie, on s'étonne qu'il soit assez impudent, assez audacieux pour imputer à autrui un malheur dont sa propre avarice a été la cause; que soupçonné lui-même d'intelligence avec les pirates, il accuse les autres de trahison; qu'enfin l'accusation n'éclate que le quinzième jour après la perte de la flotte.

« Tous les yeux cherchaient Cléomène, non que l'on crût devoir rendre cet homme, quel qu'il fût, responsable de ce désastre. En effet, qu'avait pu faire Cléomène? car je ne veux accuser personne sans de justes raisons: je le répète, qu'avait-il pu faire avec des vaisseaux désarmés par l'avarice de Verrès? Voici qu'au même instant on l'aperçoit assis à côté du préteur, lui parlant à l'oreille aussi familièrement qu'il avait coutume de le faire. Alors l'indignation fut générale. On était révolté de voir dans les fers des hommes honnêtes, l'élite de leurs concitoyens, tandis que Cléomène, parce qu'il s'était associé aux infamies de Verrès, jouissait de toute la familiarité du préteur.

« Cependant on aposte pour les accuser un

certain Nérius Turpion qui, sous la préture de Sacerdos, avait été flétri par un jugement : homme en effet digne de servir l'audace de Verrès : c'était son émissaire, son agent fidèle dans l'exaction des décimes, dans les accusations capitales, dans toutes les affaires qu'il suscitait à ceux qu'il voulait perdre.

" A cette affreuse nouvelle, les parents et les proches de ces malheureux jeunes-gens accourent à Syracuse. Ils voient leurs fils courbés sous le poids des fers et portant les peines dues à l'avarice de Verrès. Ils se présentent, ils les défendent, ils les réclament, ils implorent votre justice, c'est-à-dire une vertu que vous n'avez jamais connue. Parmi ces pères infortunés était Dexion, l'un des premiers citoyens de Tyndare, chez qui vous aviez logé, que vous aviez nommé votre hôte. Vous le vîtes à vos pieds, sans respecter ses titres, sans plaindre sa misère ! Ses larmes, sa vieillesse, le nom, les droits de l'hospitalité ne purent un moment ramener votre âme atroce au sentiment de la pitié !...

" Hélas ! je parle d'un monstre, et je réclame les droits de l'hospitalité ! Est-ce à celui qui, après avoir pillé et dévasté la maison de Sthénius, dans le temps qu'il logeait chez lui, intenta une accusation capitale contre ce même Sthénius absent, et le condamna à mort sans l'avoir

entendu; est-ce à lui que je rappellerai les saints nœuds de l'hospitalité et les devoirs qu'elle impose? Car enfin ce n'est pas un homme cruel, c'est un monstre que je combats ici. Les larmes d'un père tremblant pour les jours de son fils innocent n'ont point amolli votre âme! Barbare! Vous aviez votre père à Rome, votre fils auprès de vous, et la présence de ce fils n'a pas réveillé dans votre cœur les douces émotions de la nature! Et le souvenir de votre père absent n'a pas rendu plus touchants pour vous les accents de la tendresse paternelle!

" Aristée votre hôte, le fils de Dexion, était chargé de chaînes. Pourquoi? Quel était son crime? — Il avait livré la flotte; il avait abandonné l'armée. Et Cléomène? — Il avait été lâche. — Pourtant vous aviez honoré sa valeur d'une couronne d'or. — Il avait licencié les matelots. — Mais vous aviez reçu de tous le prix de leurs congés. D'un autre côté, se présentait un autre père, Eubulide d'Herbite, distingué dans sa patrie par ses vertus et par sa naissance. Eubulide eut le malheur en défendant son fils de compromettre Cléomène; peu s'en fallut qu'on ne le dépouillât pour le battre de verges. Que dire? Comment se justifier? — Je ne veux pas que Cléomène soit nommé. Mais ma cause l'exige. — Si tu le nommes, tu

meurs; car Verrès ne menaça jamais à demi. — Je n'avais pas de matelots. — Tu accuses le préteur? — Qu'on le traîne à la mort. — Si l'on ne peut nommer ni le préteur, ni le rival du préteur, quoique la cause roule tout entière sur ces deux hommes, à quoi faut-il s'attendre?

« Héraclius, un des premiers citoyens de Ségeste, se trouve aussi au nombre des accusés. Écoutez, Juges, écoutez au nom de l'humanité! Vous allez entendre les indignités et les horreurs dont vos alliés ont été victimes. Sachez que cet Héraclius, attaqué d'une forte ophtalmie, n'avait pu s'embarquer avec les autres; il était resté à Syracuse par congé, par ordre du commandant; s'il en eût été autrement, son absence coupable aurait été remarquée au moment du départ. Celui-là certes n'a pas trahi la flotte; il n'a pas fui lâchement; il n'a pas déserté. Eh bien! cet homme, contre qui on aurait même manqué de prétexte, est confondu avec les autres, comme s'il était convaincu d'un délit manifeste.

« Parmi ces capitaines, était Furius d'Héraclée. Beaucoup de Siciliens portent des noms latins. Cet homme, fort connu dans sa ville, tant qu'il a vécu, est devenu depuis sa mort célèbre dans toute la Sicile. Non seulement il eut le courage de braver le préteur; sûr de mourir, il sentait qu'il

n'avait rien à ménager. mais lorsque déjà la hache se levait sur sa tête, sa main, trempée des larmes d'une mère qui passait les jours et les nuits avec lui dans sa prison, traça cette apologie, que toute la Sicile connaît, que tout le monde lit, où chacun apprend à détester votre scélératesse et votre barbarie. On y voit le nombre des matelots que sa ville a fournis, le nombre et le prix des congés qui ont été vendus; le nombre des rameurs qui lui sont restés; il entre dans les mêmes détails sur les autres vaisseaux: et, tandis qu'il vous disait ces vérités à vous-même, on lui frappait les yeux à coups de verges. Résigné à la mort, il se laissait déchirer sans se plaindre: d'une voix ferme, il répétait ce qu'il a écrit dans son mémoire, qu'il était affreux que les larmes d'une mère eussent moins de pouvoir pour sauver un fils, que les sollicitations d'une épouse impudique n'en avaient eu pour sauver l'infâme Cléomène.

" Je lis dans cet écrit des paroles remarquables; et si le peuple romain vous a bien connus, Juges, vous accomplirez ce qu'il a prédit de vous à l'instant de sa mort: " Le sang des témoins, dit-il, ne
" peut jamais effacer les crimes de Verrès. Du séjour
" des ombres, ma voix viendra se faire entendre à
" des juges intègres, avec bien plus de force que si
" je paraissais moi-même devant les tribunaux.
" Vivant, je ne pourrais prouver que son avarice;

„ la mort qu'il m'aura fait subir attestera sa scélératesse, son audace et sa férocité."
„ Ce qu'il ajoute est admirable: " Quand on
„ instruira ton procès, Verrès, non seulement tu
„ seras investi par des légions de témoins; mais les
„ Euménides, qui vengent l'innocence, les Furies, qui
„ tourmentent le crime, sortiront des Enfers pour
„ presser ton jugement. Quant à moi, la mort n'a
„ rien qui m'effraie. J'ai déjà vu le visage de
„ ton Sestius. J'ai vu la hache briller dans ses
„ mains infâmes, lorsque, par ton ordre, il l'essayait sur des citoyens romains, en présence même
„ de leurs concitoyens." — "Que vous dirai-je de plus? Furius subissant le plus cruel supplice des plus malheureux esclaves, a fait éclater cette liberté généreuse que Rome a donnée à ses alliés."

„ Verrès les condamne tous, de l'avis de son conseil; et cependant, à ce conseil qui doit prononcer sur la destinée de tant d'hommes, sur la vie de tant de citoyens innocents, il n'appelle ni Vettius son questeur, ni Cervius son lieutenant, homme trop intègre pour être son assesseur, et sans doute aussi pour être son juge; car c'est le premier qu'il ait récusé, par la raison même qu'il a été son lieutenant. De l'avis de son conseil veut dire: de l'avis des brigands ses associés.

Cet arrêt fut un coup de foudre pour les Siciliens. Nos anciens et fidèles alliés, si souvent comblés de bienfaits par nos ancêtres, furent glacés d'effroi : personne ne se crut en sûreté ......

(ch. 45). « Les condamnés sont enfermés dans la prison. Le jour du supplice est fixé. On le commence dans la personne de leurs parents ; on ne leur permet pas d'arriver jusqu'à leurs fils ; on les empêche de leur porter des vivres et des vêtements. Ces pères dont vous voyez les larmes restaient étendus sur le seuil de la prison. De malheureuses mères passaient la nuit auprès de la porte qui les séparait de leurs enfants. Hélas ! elles demandaient pour unique faveur de recueillir leur dernier soupir. Sestius était là ; Sestius, le geôlier de la prison, le chef des bourreaux, la mort et la terreur de nos alliés et de nos citoyens. Le féroce licteur mettait un prix à chaque larme, fixait un tarif à chaque douleur. Pour entrer, il faut tant ; pour introduire des vivres, tant. Personne ne refusait ! Mais que donneras-tu pour que du premier coup j'abatte la tête de ton fils ? pour qu'il ne souffre pas longtemps ? pour qu'il ne soit frappé qu'une fois ? pour que la vie lui soit ôtée sans qu'il sente la hache ? On payait encore au licteur ce funeste service !

« O douleur ! ô nécessité cruelle et déchi-

rante! Des pères, des mères forcés d'acheter pour leurs enfants, non la vie, mais la célérité de la mort! Et ces jeunes-gens eux-mêmes composaient avec Sestius afin de n'être frappés qu'une fois. Ils demandaient à leurs parents, comme une dernière marque de tendresse, de payer Sestius pour qu'il abrégeât leur supplice. Voilà bien des tourments inventés contre les pères et contre les familles de ces tristes victimes. Ils sont affreux; ils sont atroces. Que du moins la mort de leurs fils en soit le terme! Non, il n'en sera rien. La cruauté peut-elle donc aller plus loin que la mort? elle en trouvera le moyen. Quand leurs enfants auront été frappés de la hache, et qu'ils auront perdu la vie, leurs corps seront exposés aux bêtes féroces. Si cette idée révolte l'âme d'un père, qu'il achète le droit d'ensevelir son fils." (trad. Gueroult)

(Voilà l'histoire des capitaines siciliens: Cicéron la fait suivre d'un commentaire plein de chaleur et d'indignation: il semble qu'il y épuise toutes les ressources du pathétique; et cependant il trouve moyen d'augmenter encore l'effet de son éloquence par un admirable morceau: il imagine de mettre la condamnation de Verrès dans la bouche même du père de Verrès: et cette prosopopée, qu'on pourrait croire tout d'a-

bord un peu factice, est amenée ici tout naturellement. L'orateur suppose que l'accusé se prévaudra de l'amitié de tel ou tel juge, des rapports qui l'unissent à celui-ci ou à celui-là. " Tel juge est mon ami, tel autre est l'ami de mon père ! — Non, Verrès, plus ce juge a eu de rapports avec vous, plus il rougit en vous voyant l'objet d'une telle accusation. L'ami de votre père ? Eh ! votre père lui-même, s'il était juge, que pourrait-il faire ? — " Mon fils, vous dirait-il, tu étais préteur dans une province du peuple romain ; et, lorsque ton devoir était de tout disposer pour une guerre maritime, tu as pendant trois années dispensé Messine du vaisseau que le traité l'obligeait de fournir ; et cette même Messine, aux frais de son trésor, a construit pour toi un superbe vaisseau de transport. Tu faisais contribuer les villes pour l'équipement d'une flotte, et tu vendais à ton profit les congés des matelots. Lorsque ton questeur et ton lieutenant eurent pris un vaisseau des pirates, tu en as soustrait le chef à tous les regards ; et tu n'as pas craint de frapper de la hache des hommes reconnus et réclamés comme citoyens romains ! Tu as osé retirer des pirates dans ta maison, et produire devant le tribunal leur chef que tu gardais chez toi !

(Verrines, ib. ch. 53).

" Dans une province telle que la Sicile, chez

les plus fidèles de nos alliés, sous les yeux d'une foule de citoyens romains, au milieu des alarmes et des périls de la province, tu as passé plusieurs jours de suite à t'enivrer sur le rivage; et, pendant ce temps, nul n'a pu pénétrer jusqu'à toi, ni te voir un instant dans le forum. Tu admettais à ces festins les épouses de nos amis et de nos alliés. Et, parmi ces femmes corrompues, tu plaçais ton fils, mon petit-fils, à peine sorti de l'enfance, afin que, dans cet âge tendre et flexible, l'exemple de son père fût pour lui la première leçon du vice. Préteur, tu as paru dans ta province, en tunique, en manteau de pourpre; afin de tranquilliser tes honteuses amours, tu as ôté au lieutenant du peuple romain le commandement de nos vaisseaux, et tu l'as remis à un Syracusain; tes soldats ont manqué de blé dans la Sicile; tes débauches et ton avarice ont livré notre flotte aux pirates qui l'ont réduite en flammes.

" Un port où, depuis la fondation de Syracuse, nul ennemi n'a jamais pénétré, des pirates y sont entrés pour la première fois sous ta préture. Loin de dissimuler ces opprobres et de chercher à les ensevelir dans le silence et dans l'oubli; tu as sans aucune raison, arraché les capitaines des bras de leurs parents et de tes hôtes,

pour les traîner aux tourments et à la mort! Témoin de la douleur et des larmes de ces pères infortunés, mon nom qu'ils invoquaient n'a pas adouci ton cœur, et le sang de l'innocent a tout à la fois assouvi ta cruauté et ton avarice."

Cicéron, on le voit, n'a pas étendu outre mesure ce petit discours; il s'est sagement borné, puisque, après tout, cette prosopopée n'était qu'épisodique; seulement, il a su tirer de ces quelques paroles un admirable parti, pour résumer, avec force et avec chaleur, tout ce qu'il avait longuement développé jusqu'ici.

(Verrines, ib. chap. 53) Là se termine le plaidoyer, Cicéron le déclare: il a payé sa dette aux Siciliens; il a fait pour eux tout ce qu'ils avaient droit d'attendre d'un défenseur et d'un ami; mais maintenant c'est au nom de Rome qu'il va parler: ce n'est plus seulement l'orateur chargé d'une accusation par des clients, c'est le citoyen qui s'indigne et qui poursuit le criminel au nom de la patrie: Verrès avait en effet de terribles comptes à rendre au peuple:

(chap. 55-58). il avait rempli de citoyens romains les latomies de Syracuse, et les avait vidées aussi facilement qu'il les avait remplies. Cicéron en donne une preuve curieuse; car, au milieu de ces atrocités, il y a toujours quelque révélation piquante:

Verrès, pour se disculper de cette accusation, avait produit les registres de la prison : en regard des noms inscrits dans les colonnes, se trouvait le mot ἐδικώθησαν, que le préteur interprétait naïvement : "ont été justifiés" : il ignorait que c'était une forme sicilienne pour ἐδικαιώθησαν "on leur a fait justice" : euphémisme bien significatif ; Cicéron ne manque pas d'en tirer parti ; si bien qu'ici c'est Verrès qui a fait lire lui-même sa propre condamnation. Mais, répondait Hortensius, ces citoyens étaient

(Verrines. ib. ch. 58).

des traîtres, des soldats de Sertorius, qui fuyaient d'Espagne : l'argument était dangereux : le vainqueur de Sertorius était, comme on sait, Pompée ; et Pompée à ce moment était la puissance du jour. Mais Cicéron n'en est plus à ses débuts ; ce n'est plus le jeune orateur du Pro Quintio, ni du Pro Roscio : il attaque l'argument de front ; il parle de haut et traite admirablement la question : depuis que la victoire est décidée, ces soldats de Sertorius sont revenus à Rome ; ils ont pu reparaître au forum, résider dans la ville, jouir de tous leurs droits de citoyens, aux yeux du peuple, du sénat, des magistrats ; Pompée lui-même s'est employé pour en sauver un grand nombre ; la guerre était donc oubliée ; Verrès a donc réveillé des haines assoupies : il a pris part à une nouvelle guerre civile ; il a frappé des proscrits, et par là inauguré une nouvelle proscription.

(Verrines, ch. 59 et 60).

Mais il n'a pas même la ressource d'une pareille

excuse : ces malheureux n'étaient pas des soldats de Sertorius, mais des citoyens romains établis dans les villes de la Sicile, ou venant dans la province pour des affaires de commerce : comment il se débarrassait d'eux, après les avoir emprisonnés, Cicéron le raconte en grand détail : il cite les noms de plusieurs d'entre eux, décapités par la hache du bourreau ; produit des dépositions accablantes pour Verrès, et arrive ainsi à ce supplice de Gavius que son éloquence a rendu si célèbre. Gavius était un citoyen romain : ayant eu à se plaindre du préteur, il avait résolu de quitter la Sicile : arrivé à Messine, il lâcha quelques paroles imprudentes ; il se plaignit qu'on l'eût mis aux fers, quoique citoyen romain, ajoutant qu'il allait droit à Rome, et que Verrès l'y retrouverait. " Les Mamertins, nous l'avons vu, étaient autant d'espions aux gages de Verrès : Gavius fut arrêté et conduit devant le magistrat de la ville. Son malheur voulut que ce jour-là même Verrès vint à Messine ; mais laissons parler Cicéron lui-même :

(Verrines, l. ch. 61).

(ch. 62).

" L'infortuné[1] ne savait pas que tenir ce langage à Messine, c'était comme s'il parlait au préteur lui-même, dans son palais. Je vous l'ai dit : Verrès avait

(1) " Non intelligebat miser nihil interesse, utrum hæc Messanæ, an apud ipsum in prætorio loqueretur. Nam, ut ante vos docui, hanc sibi iste urbem dele-

fait de cette ville la complice de ses crimes, la dépositaire de ses vols, l'associée de toutes ses infamies. Aussi Gavius fut-il conduit aussitôt devant le magistrat. Le hasard voulut que ce jour-là Verrès lui-même vint à Messine. On lui dit qu'un citoyen romain se plaignait d'avoir été enfermé dans les carrières de Syracuse; qu'on l'a saisi, au moment où il s'embarquait, proférant d'horribles menaces contre lui; et qu'on l'a gardé pour qu'il décidât lui-même ce qu'il en voulait faire.

" Verrès les remercie; il loue leur bienveillance et leur zèle, et aussitôt il se transporte au forum ne respirant que le crime et la fureur. Ses yeux étincelaient: la cruauté était empreinte sur tout son visage. Chacun attendait à quel excès il se porterait et ce qu'il oserait faire, lorsque tout à coup il ordonne qu'on amène Gavius

---

gerat, quam haberet adjutricem scelerum, furtorum receptricem, flagitiorum omnium sociam. Itaque ad magistratum Mamertinum statim deducitur Gavius; eoque ipso die casu Messanam venit Verres. Res ad eum defertur, esse civem romanum qui se Syracusis in lautumiis fuisse quereretur; quem, jam ingredientem navem, et Verri nimis atrociter minitantem, a se retractum esse et asservatum, ut ipse in eum statueret, quod videretur.

" Agit hominibus gratias, et eorum erga se benevolentiam diligentiamque collaudat. Ipse inflammatus

qu'on le dépouille, qu'on l'attache au poteau et qu'on apprête les verges. Ce malheureux s'écriait qu'il était citoyen romain, habitant de la ville municipale de Cosa; qu'il avait servi avec Prétius, chevalier romain, actuellement à Palerme; et de qui Verrès pouvait savoir la vérité. Le préteur se dit bien informé que Gavius est un espion envoyé par les chefs des esclaves révoltés. Cette imposture était entièrement dénuée de fondement, d'apparence et de prétexte. Ensuite il commande qu'il soit saisi et frappé par tous les licteurs à la fois.

« Juges, un citoyen romain était battu de verges, au milieu du forum de Messine. Aucun gémissement n'

---

scelere et furore, in forum venit. Ardebant oculi: toto ex ore crudelitas eminebat. Exspectabant omnes, quo tandem progressurus, aut quidnam acturus esset; quum repente hominem proripi, atque in foro medio nudari ac deligari, et virgas expediri jubet. Clamabat ille miser se civem esse romanum, municipem Cosanum; meruisse se cum L. Pretio, splendidissimo equite romano, qui Panormi negociaretur, ex quo haec Verres scire posset. Tum iste se comperisse ait, eum speculandi causa in Siciliam ab ducibus fugitivorum esse missum; cujus rei neque index, neque vestigium aliquod, neque suspicio cuiquam esset ulla. Deinde jubet undique hominem proripi vehementissimeque verberari.

échappa de sa bouche, et parmi tant de douleurs et de coups redoublés on entendait seulement cette parole : " Je suis citoyen romain." Il croyait par ce seul mot écarter tous les tourments, et désarmer ses bourreaux. Mais non ; pendant qu'il réclamait sans cesse ce titre saint et auguste, une croix, oui, une croix était préparée pour cet infortuné, qui n'avait jamais vu l'exemple d'un tel abus du pouvoir.

(ch. 63). " O doux nom de liberté ! droits sacrés de citoyen ! loi Porcia ! loi Sempronia ! puissance tribunitienne si vivement regrettée, et rendue enfin aux vœux du peuple, vous viviez, hélas ! et dans une province du peuple romain, dans une ville de nos alliés, un citoyen de Rome

---

" Cædebatur virgis in medio foro Messanæ civis romanus, Judices : quum interea nullus gemitus, nulla vox alia istius miseri, inter dolorem, crepitum que plagarum, audiebatur, nisi hæc : " Civis Romanus sum ". Hac se commemoratione civitatis omnia verbera depulsurum, cruciatum que a corpore dejecturum arbitrabatur. Is non modo hoc non perfecit, ut virgarum vim deprecaretur : sed, quum imploraret sæpius, usurpares que nomen civitatis, crux, crux, inquam, infelici et ærumnoso, qui nunquam istam potestatem viderat, comparabatur.

" O nomen dulce libertatis ! O jus eximium

est attaché à l'infâme poteau; il est battu de verges par les ordres d'un homme à qui Rome a confié les faisceaux et les haches! ......

(Ch. 66). .. « Mais pourquoi parler plus longtemps de Gavius, comme si vous n'aviez été que l'ennemi du seul Gavius, et non l'ennemi du nom romain, de la nation entière et du droit des citoyens? Ce n'était pas lui, c'était la liberté commune que vous vouliez immoler. En effet, lorsque les Mamertins, suivant leur usage, eurent dressé la croix derrière la ville, sur la voie Pompeia, pourquoi ordonner qu'elle fût transportée sur les bords du détroit?

---

nostræ civitatis! O lex Porcia! legesque Semproniæ! O graviter desiderata, et aliquando reddita plebi romanæ tribunitia potestas! Huccine tandem omnia reciderunt, ut civis romanus in provincia populi romani, in oppido fœderatorum, ab eo, qui beneficio populi romani fasces et secures haberet, deligatus in foro virgis cæderetur? . . . .

. . . « Sed quid ego plura de Gavio? quasi tu Gavio tum fueris infestus, ac non nomini, generi, juri civium hostis: non illi, inquam, homini, sed causæ communi libertatis inimicus fuisti. Quid enim attinuit, cum Mamertini, more atque instituto suo crucem fixissent post urbem, in via Pompeia, te jubere in ea parte figere, quæ ad fretum spectaret; et hoc addere, quod

Pourquoi ajouter, ce que vous ne pouvez nier, ce que vous avez dit hautement devant tout un peuple, que vous choisissiez cet endroit, afin que cet homme, qui se disait citoyen romain, pût, du haut de sa croix, apercevoir l'Italie et reconnaître sa maison ? Aussi, depuis la fondation de Messine, nulle autre croix n'a été dressée dans ce lieu. Verrès a choisi l'aspect de l'Italie, afin que ce malheureux, expirant dans les douleurs, pût mesurer l'espace étroit qui séparait la liberté de la servitude, et que l'Italie pût voir un de ses enfants mourir dans le plus cruel des supplices réservés aux esclaves.

« Enchaîner un citoyen romain est un crime ; le battre de verges est un forfait ; lui faire subir la mort,

---

negare nullo modo potes, quod, omnibus audientibus dixisti palam, te idcirco illum locum deligere, ut ille, qui se civem romanum esse diceret, ex cruce Italiam cernere, ac domum suam prospicere posset ? Itaque illa crux sola, Judices, post conditam Messanam isto in loco fixa est. Italiæ conspectus ad eam rem ab isto delectus est, ut ille in dolore cruciatu que moriens, per angusto fretu divisa servitutis ac libertatis jura cognosceret ; Italia autem alumnum suum servitutis extremo summo que supplicio affixum videret.

« Facinus est, vinciri civem romanum ;

c'est presque un parricide ; mais l'attacher à une croix ! les expressions manquent pour caractériser une action aussi exécrable ! Ce n'était pas encore assez de tant de barbarie ; qu'il regarde sa patrie, dit-il, qu'il meure à la vue des lois et de la liberté ! Ah ! je le répète, ce n'était point Gavius, ce n'était point un individu quelconque, citoyen romain, c'étaient les droits communs de la liberté et de la cité, qu'il condamnait à cet affreux supplice. "

Voilà comment Cicéron a su intéresser le peuple romain tout entier au supplice de Gavius : après ce dernier effort d'éloquence, la condamnation de Verrès ne pouvait plus se faire attendre ; mais Cicéron ne croit pas sa tâche accomplie. Les Juges avaient été corrompus par Verrès ; Hortensius, son défenseur, les avait gagnés à prix d'or ; Cicéron déclare de nouveau

---

scelus verberari ; prope parricidium necari ; quid dicam in crucem tollere ? Verbo satis digno tam nefaria res appellari nullo modo potest. Non fuit his omnibus iste contentus. Spectet, inquit, patriam ; in conspectu legum libertatisque moriatur. Non tu hoc loco Gavium, non unum hominem, nescio quem, civem romanum ; sed communem libertatis et civitatis causam in illum cruciatum et crucem egisti. "

(Verrin. act. II. lib. V. cap. 56)

que s'ils osent absoudre l'accusé, il évoquera l'affaire devant le tribunal souverain du peuple : là il attaquera et les juges corrompus et leurs corrupteurs : il s'attirera par cette conduite, il le sait, de puissantes inimitiés ; mais tel est le sort des hommes nouveaux qui s'élèvent avec courage contre la corruption des grands ; du moins est-ce aussi leur gloire : Caton, Marius et tant d'autres, voilà les hommes qu'il tient à honneur d'imiter ; Cicéron parle ici avec chaleur et éloquence, mais on ne peut s'empêcher de regretter, en lisant ces mots, qu'il n'ait pas eu en lui un peu plus de Caton et de Marius : il aurait rendu bien d'autres services à la république que celui de faire condamner un misérable comme Verrès ; du moins, en cette circonstance, en eut-il assez pour obtenir la sentence ; et rendre Verrès odieux, non pas seulement aux yeux des juges, mais aux yeux de la postérité tout entière.

(Laharpe, liv. II. ch. IV Sect. II)

Laharpe trouve que Verrès ne fut pas assez puni : " Quand on lit dans Cicéron, dit-il, le détail de ses crimes atroces et innombrables, dont un seul aurait mérité la mort, on est indigné que la jurisprudence romaine, digne d'éloges à tant d'autres égards, ait eu plus de respect pour le titre de citoyen romain, que pour cette justice distributive qui proportionne le châtiment au délit ; et qu'elle ait permis, que tout citoyen

qui se condamnait lui-même à l'exil, fût regardé comme assez puni". Pour nous, qui jugeons les choses avec des idées nouvelles, nous qui croyons qu'on ne travaille pas à la moralité publique ou privée en exagérant les supplices, nous ne saurions partager cette opinion. Ce qu'il faut voir d'ailleurs au fond de tout ce procès, ce n'est pas la personne de Verrès : la vraie condamnation, c'est celle de Rome elle-même ; c'est Rome qui est comptable de tous les crimes, de tous les brigandages de son préteur : si ces excès ont été commis, c'est qu'ils ont pu l'être ; c'est que l'organisation des provinces était déplorable ; c'est qu'elle laissait place à l'arbitraire, à la violence, à la cruauté du premier venu. Est-ce que Rome est bien disculpée, parcequ'elle dit à ses magistrats : vous avez pillé votre province, égorgé les citoyens, deshonoré les familles ; je vous condamne ? Est-ce que le devoir d'un état bien organisé n'est pas de prévenir avant tout de pareils excès ? Si les fonctions du préteur avaient été réglées, comme il convenait, si sa puissance avait été contenue, s'il avait été soumis à une surveillance, à un contrôle sévère, la Sicile, la Sardaigne, et toutes les provinces romaines seraient-elles jamais devenues le théâtre de semblables violences ? Au lieu de ces précautions nécessaires, que voyons-

nous ? pleins-pouvoirs confiés aux préteurs ; droit de vie et de mort sur les habitants de sa province, et la loi elle-même le protégeant contre les accusations de ses administrés. Pour qu'un préteur puisse être mis en jugement, quel concours de circonstances ! Il faut d'abord que l'accusateur trouve à Rome des appuis suffisants ; il faut que le coupable se soit porté à de tels excès que l'opinion publique le condamne par avance ; il faut que les juges veuillent bien siéger ; il faut enfin qu'ils consentent à prononcer la condamnation. Nous avons vu quelles difficultés Cicéron avait rencontrées ; quelle opposition il lui avait fallu vaincre ; à quelles menaces il avait dû recourir ! Est-ce ainsi que se passent les choses dans un état sagement constitué ? Ce que Rome se devait à elle-même, ce qu'elle devait au monde, on ne saurait trop le répéter, c'était de prévenir ces abus : pour cela, il n'y avait qu'un moyen, la division des pouvoirs, et le droit d'appel à Rome des décisions du préteur ; ce moyen-là, Rome le trouvera elle-même un jour, sous les empereurs ; mais elle le trouvera trois siècles trop tard. La condamnation de Rome elle-même, de cette mauvaise administration des provinces, voilà ce qu'a obtenu Cicéron ; voilà la cause qu'il a gagnée, sans le savoir, et sans le vouloir ; voilà le ré-

sultat le plus net de ses admirables discours.

Pour apprécier maintenant la valeur de ce plaidoyer, on pourrait prendre, comme ont fait bien des admirateurs de Cicéron, le ton de l'enthousiasme, et l'on trouverait sans peine dans cette série de discours de quoi justifier de pareils éloges : disons pourtant à cette magnifique éloquence, sans vouloir la rabaisser en rien, quelques vérités. Aulu-Gelle, au dixième livre de ses Nuits attiques, rapproche avec une certaine malignité du supplice de Gavius deux fragments de discours, l'un de Caton, l'autre de C. Gracchus : suivant lui, le fragment de Caton ne manque pas d'éloquence ; mais il est sans vigueur ; c'est une peinture effacée, une sorte d'ébauche dont Cicéron fera plus tard un tableau parfait (1). Quant à celui de C. Gracchus, c'est simplement de

---

(1) " Qui considerat M. Catonis, hominis antiquioris, orationem ad cujus vim et copiam Gracchus nec adspiravit, intelliget, opinor, Catonem contentum eloquentia ætatis suæ non fuisse, et id jam tum facere voluisse, quod Cicero postea perfecit. In eo namque libro, qui de Falsis pugnis inscriptus est, ita de Q. Thermo . . . .

(Aulu Gelle, X, 3)

voyez pages suivantes le discours

la faiblesse, dit-il; cela ne s'élève pas plus haut qu'une conversation familière : il s'étonne qu'un orateur, dont on vante la véhémence, n'ait pas trouvé dans un pareil récit plus d'effusion, de chaleur, de sensibilité (1). Or, lisons ces deux fragments : voici d'abord celui de Caton : il est extrait d'un discours que l'orateur prononça contre Thermus sur les faux combats (in Thermum de falsis pugnis) :

« Il dit que sa table avait été mal pourvue par les décemvirs : il ordonna de les dépouiller et de les battre de verges; les Brutiens frappèrent les décemvirs : un peuple entier l'a vu. Qui peut supporter un tel outrage, un tel pouvoir, une telle servitude? Jamais roi n'a rien osé de semblable : traiter ainsi des gens de bien, nés d'une bonne famille, est-ce une bonne politique? Et les droits de l'alliance? la

(1) Aulu-Gelle vient de citer le fragment de C. Gracchus et il ajoute :

« In tam atroci re, ac tam misera atque mœsta injuriæ publicæ contestatione, ecquid est, quod aut ampliter insigniterque, aut lacrimose atque miseranter, aut multa copiosaque insidia, gravique et penetrabili querimonia dixerit? Brevitas sane, et venustas et munditiæ orationis est, qualis haberi ferme in comœdiarum festivitatibus solet. »

(Aulu-Gelle X. 3).

foi de nos ancêtres ? Mortelle injure, coups, lanières, verges, violences, tortures, supplices ; outrages ; deshonneur des hommes sous les yeux de leurs concitoyens et d'une foule nombreuse, voilà où s'est porté ton audace ! Mais, si j'en crois les récits, quelle douleur, quels gémissements, combien de larmes, combien de sanglots ! Les esclaves même ont peine à supporter les injures ; ces hommes de naissance honorable et de grand courage, quels sentiments, pensez-vous, ont-ils eus au cœur, et quels sentiments garderont-ils, tant qu'ils vivront ? (1) »

---

(1) Dixit a decemviris parum sibi bene cibaria curata esse ; jussit vestimenta detrahi atque flagro cædi : decemviros Bruttiani verberavere ; videre multi mortales. Quis hanc contumeliam, quis hoc imperium, quis hanc servitutem ferre potest ? Nemo hoc rex ausus est facere ; eane fieri bonis bono genere gnatis, boni consulitis ? Ubi societas ? Ubi fides majorum ? Insignitas injurias, plagas, verbera, vibices, vis, dolores atque carnificinas, per dedecus atque maximam contumeliam, inspectantibus popularibus suis atque multis mortalibus te facere ausum esse ? Sed quantum luctum, quantum gemitum, quid lacrumarum, quantum fletum factum audivi ! Servi injurias nimis ægre ferunt. Quid illos, bono genere gnatos, magna virtute præditos, opinamini

Est-ce donc là un tableau effacé? mais non: dans toutes ces paroles, il y a un sentiment généreux, une émotion vraie, chaleureuse: l'expression est brève, précise, mais forte par là même; et sous cette brièveté rien ne manque de ce qui peut frapper l'esprit, exciter dans le cœur la pitié ou l'indignation. Caton ne pouvait pas, et n'a pas voulu faire un récit développé: il parlait du haut de la tribune; il ne pouvait pas apporter au forum, devant le peuple, ces préoccupations de l'artiste qui arrange habilement ses phrases. Aulu-Gelle fait de même fausse route, quand il cherche dans le fragment de C. Gracchus de l'éclat oratoire: l'orateur n'a pas songé à mettre dans ce récit un seul trait brillant; il énumère au peuple les empiètements du consul; il le fait sans colère, sans cris, sans exclamations, il se contente de raconter, non pas froidement, mais simplement, ce qui s'est passé:

« Dernièrement (1) le consul vint à Téanum

---

animi habuisse, atque habituros, dum vivent? »
(Cato, in Thermum, de Falsis pugnis, ap. Aul. Gel. X. 3)

(1) « Nuper Teanum Sidicinum consul venit: uxor ejus dixit, [se] in balneis virilibus lavari velle. Quaestori Sidicino a M. Mario datum est negotium, uti balneis

Sidicinum. Sa femme dit qu'elle voulait se baigner dans les bains des hommes. M. Marius chargea le questeur campanien d'en faire sortir ceux qui s'y baignaient. La femme du consul se plaint à son mari qu'on a mis peu d'empressement à lui livrer les bains, et peu de soin à les préparer. En conséquence un poteau est dressé dans la place publique: on y amène l'homme le plus distingué de la ville, M. Marius. On lui arrache ses vêtements; il est battu de verges. Les habitants de Calenum, à cette nouvelle, défendirent par un décret que personne approchât des bains, lorsqu'un magistrat romain serait dans leur ville. A Ferentinum, pour un semblable motif, notre préteur ordonna d'arrêter les questeurs. L'un d'eux se précipita du haut d'un mur; l'autre fut saisi et battu de verges."

---

exigerentur, qui lavabantur. Uxor renuntiat viro, parum cito sibi balneas traditas esse, et parum lautas fuisse. Idcirco palus destitutus est in foro; eoque adductus suæ civitatis nobilissimus homo M. Marius. Vestimenta detracta sunt; virgis cæsus est. Caleni, ubi id audierunt, ediderunt ne quis in balneis lavisse vellet, cum magistratus romanus ibi esset. Ferentini ob eamdem causam prætor noster quæstores arripi jussit; alter se de muro dejecit; alter prensus et virgis cæsus est." (aul. G. ibid)

Il n'y a dans ce récit aucune apostrophe véhémente, aucune exclamation ; mais ce calme même a une grande force, et par là le cœur est bien autrement ému que par tous les effets cherchés d'une éloquence savante.

Si nous étudions l'art de l'orateur dans les Verrines, nous les jugerons comme un chef-d'œuvre sous ce rapport. La perfection de l'art, d'après Cicéron lui-même, dépend de trois conditions indispensables ; l'orateur doit :

× 1°. explicare crimina ; c'est-à-dire exposer des griefs, les développer habilement dans des narrations savamment composées.

2° irretire reum criminibus ; c'est-à-dire embarrasser l'adversaire par des accusations, lui poser des dilemmes, l'enlacer dans des arguments, dont il ne peut plus sortir.

3°. conqueri ; c'est-à-dire toucher les juges, exciter leur pitié ou leur indignation par des plaintes, par des lamentations.

Or, cela, Cicéron l'a fait supérieurement dans les Verrines : il a exposé les crimes de Verrès, avec quel merveilleux talent ! nous avons essayé de le faire sentir : il a embarrassé l'accusé par ses arguments : l'épisode des capitaines siciliens, celui de Gavius et mille autres, nous en ont donné des preuves frappantes. Il a excité la pitié pour tant de malheureuses



victimes, l'indignation contre Verrès; je n'en voudrais pour preuves que les mêmes épisodes; mais ce serait faire tort au talent de l'orateur, que de ne pas citer à cette occasion l'admirable tableau de son entrée dans Héraclée:

" Si Métellus l'avait permis, vous auriez devant vous les mères, les femmes, les sœurs de ces infortunés. La nuit où j'entrai dans Héraclée, une d'elles vint à ma rencontre à la clarté des flambeaux, accompagnée de toutes les mères de famille; et, m'appelant son libérateur, nommant Verrès son bourreau, répétant le nom de son fils, cette femme, abîmée de douleur, restait étendue à mes pieds, comme s'il eût été en mon pouvoir de le rappeler à la vie. Les autres villes m'offrirent le même spectacle. Juges, partout la vieillesse et l'enfance sollicitaient mon zèle et ma sensibilité; partout elles imploraient votre justice et votre compassion." (1).

---

(1) Trad. Guéroult. Voici le texte:

" Si per Metellum licitum esset, judices, matres illorum, uxores, sorores que veniebant: quarum una, quum ego ad Heracliam noctu accederem, cum omnibus matronis ejus civitatis, et cum multis facibus mihi obviam venit, et ita, me suam salutem appellans, te suum carnificem nominans, filii nomen

Voilà vraiment l'éloquence, grave, émue: Cicéron a dit lui-même qu'il excellait dans le pathétique: ce tableau suffirait à le prouver. Il a donc satisfait aux trois conditions de son art, telles que lui-même a cru devoir les exiger dans toute la maturité de son talent, et toute la sévérité de son goût. Peut-être y a-t-il à regretter que cet art se trahisse parfois lui-même. On sait que Cicéron développe ordinairement sa pensée avec une abondance et un luxe d'expression vraiment oratoires; mais ici cette abondance, qui devient quelquefois de la diffusion, avait un danger: il fallait exciter l'indignation ou la pitié; or pour cela il faut se garder de longs développements: s'étendre, c'est courir le risque d'affaiblir la vivacité et la force du sentiment: c'est montrer à côté de l'homme vraiment ému l'orateur, l'avocat qui cherche à faire briller son talent: Cicéron n'a pas su éviter ce

---

implorans, mihi ad pedes misera jacuit, quasi ego excitare filium ejus ab inferis possem. Faciebant hoc idem in ceteris civitatibus grandes natu matres, et item parvuli liberi miserorum: quorum utrorumque ætas laborem et industriam meam, fidem et misericordiam vestram requirebat."

(In Verrem, act. II orat. V. Cap. 49).

péril. Il serait difficile de citer un morceau où le défaut que nous lui reprochons ici soit plus sensible que dans d'autres : il est un peu partout : ce n'est pas tel ou tel passage, mais l'ensemble de cette éloquence qui inspire, s'il faut prononcer le mot, cette restriction.

?

Cicéron laisse échapper quelquefois dans ses Verrines des traits de ce pathétique plaisant, que les Romains mêlaient presque toujours à leurs discours les plus sérieux. Que le lecteur s'y laisse entraîner, rien de plus naturel ; rien de mieux ; mais, moralement parlant, en est-il de même pour le juge ? Et un juge a-t-il bien le droit de condamner un homme sur le compte duquel il a ri ? il y a là peut-être quelque chose à regretter.

Si de cette critique très élevée, nous entrons dans le détail, il y a de certaines fautes à relever : il est fâcheux, par exemple, que Cicéron compare Verrès à Charybde et à Scylla, et un peu plus bas à Polyphème : "La Sicile, après un long intervalle, voyait reparaître, non pas un autre Denys, non pas un autre Phalaris, non pas un des cruels tyrans qu'elle a produits en grand nombre, mais un monstre de la nature de ceux qui, dans les siècles antiques, ravagèrent cette malheureuse contrée. J'ose le dire, Charybde et Scylla firent moins de mal aux navigateurs, que dans ce même détroit ne leur en a fait Verrès, d'autant plus redoutable

qu'il s'était entouré d'une meute et plus nombreuse et plus dévorante. C'était un autre Cyclope, plus terrible encore que le premier. Polyphème du moins n'occupait que l'Etna et le pays qui l'avoisine; Verrès dominait sur la Sicile entière (1)". — On peut regretter que Cicéron ne s'en soit pas tenu à Denys et à Phalaris : c'eût été déjà assez fort, et plus vrai.

De temps en temps, il y a des fautes de goût. On a reproché, non sans raison, à notre Racine ce vers si connu :

" Brûlé de plus de feux que je n'en allumai :"

ce n'était peut-être qu'un souvenir de Cicéron :

" O nuit désastreuse ! nuit horrible pour la pro-

---

(1) Trad. Guéroult.

" Versabatur in Sicilia longo intervallo non Dionysius ille nec Phalaris (tulit enim illa quondam insula multos et crudeles tyrannos); sed quoddam novum monstrum ex vetere illa immanitate quæ in iisdem locis versata esse dicitur. Non enim Charybdim tam infestam neque Scyllam nautis, quam istum in eodem freto fuisse arbitror : hoc etiam iste infestior, quod multo se pluribus et majoribus canibus succinxerat. Cyclops alter, multo importunior : hic enim totam insulam obtinebat; ille Ætnam solam, et eam Siciliæ partem tenuisse dicitur. " (In Verr. act. II. orat. V. Cap. 56)

vince ! Malheur déplorable et funeste à bien des têtes innocentes ! O honte éternelle pour l'infâme Verrès ! Dans la même nuit, au même instant, le préteur brûlait des feux d'un amour criminel, et les flammes des pirates consumaient la flotte du peuple romain ! (1) " Dans cette péroraison même si souvent admirée, où Cicéron invoque tour à tour tous les Dieux, dont Verrès a dépouillé les temples, enlevé les statues, profané les sanctuaires, n'y a-t-il pas quelque chose d'artificiel et de factice ? Qu'un païen convaincu, ayant vraiment foi dans ses divinités, s'écrie : C'est vous maintenant que j'implore, ô souverain des immortels, Jupiter .... et vous, Junon, mère des Dieux ; et vous, Latone, Apollon, Diane ... &a ; on pourra voir dans ces apostrophes le cri d'indignation d'une âme religieuse, qui demande aux Dieux de se venger eux-mêmes : mais dans la bouche de Cicéron, qui composera plus tard son De divinatione, n'est-ce pas plutôt un artifice oratoire, d'autant plus froid que la foi de l'auteur est plus suspecte ? Au reste,

(1) Trad. Guéroult :

" ... Una atque eadem nox erat, qua praetor amoris turpissimi flamma, ac classis populi romani praedonum incendio conflagrabat. "

(In Verr. act. II, Orat. V. Cap. 35).

cet artifice était vieux déjà ; et, bien longtemps avant Cicéron, des orateurs célèbres s'en étaient servis ou moqués. Eschine, on s'en souvient, terminait son discours contre Ctésiphon par ces mots : "Pour moi, Terre, Soleil, Vertus, Lumières acquises et naturelles qui nous faites discerner le bien et le mal, je vous prends à témoin que, dans cette cause, j'ai défendu l'État, autant qu'il m'était possible avec de simples discours ; et, si j'ai parlé d'une manière digne de mon sujet, j'ai rempli mon ministère selon mes désirs ; du moins selon mes forces, si je suis resté au-dessous. Vous, Athéniens, éclairés et par les raisons que je vous ai présentées, et par d'autres qui auront pu m'échapper, prononcez aujourd'hui selon la justice et pour les intérêts de la république." (1)

---

(1) Eschine, Discours contre Ctésiphon, Péroraison (trad. Auger)

" Ἐγὼ μὲν οὖν, ὦ Γῆ, καὶ Ἥλιε, καὶ Ἀρετή, καὶ Σύνεσις, καὶ παιδεία, ᾗ διαγινώσκομεν τὰ καλὰ καὶ τὰ αἰσχρά, βεβοήθηκα, καὶ εἴρηκα· καί, εἰ μὲν καλῶς καὶ ἀξίως τοῦ ἀδικήματος κατηγόρηκα, εἶπον ὡς ἐβουλόμην· εἰ δὲ ἐνδεεστέρως, ὡς ἠδυνάμην. Ὑμεῖς δέ, καὶ ἐκ τῶν εἰρημένων λόγων, καὶ ἐκ τῶν παραλελειμμένων, αὐτοὶ τὰ δίκαια καὶ τὰ συμφέροντα ὑπὲρ τῆς πόλεως ψηφίσασθε."

Et Démosthène lui répondait ironiquement : "Il faut faire connaître le caractère et l'origine de cet homme, si prompt à médire, si hardi à relever mes expressions, lui qui s'en est permis, dont rougirait tout homme un peu raisonnable. En effet, si j'avais pour accusateur un Éacus, un Rhadamanthe, un Minos, et non pas un artisan de mots, un suppôt de chicane, un clerc de greffe ; je ne crois pas qu'ils eussent jamais emprunté un langage aussi extraordinaire, qu'ils se fussent écriés d'un ton aussi tragique : " Ô Terre ! Ô soleil ! Ô Vertu ! " invoquant " les lumières acquises et naturelles qui nous font discerner le bien et le mal .... " et autres exclamations que nous venons d'entendre. Vous osez prononcer le nom de vertu, infâme ! Eh ! qu'avez-vous de commun avec elle, vous et les vôtres ? Connaissez-vous ce qui est bien et ce qui est mal ? " Sans appliquer à Cicéron tout ce que Démosthène dit ici à Eschine, nous pouvons lui reprocher seulement d'avoir suivi le fâcheux exemple de son devancier ; et, parceque sa péroraison est encore ~~due~~ plus étendue que celle d'Eschine, elle est encore plus condamnable. Il est remarquable que c'est toujours là la restriction à faire dans les œuvres de Cicéron : il éveille tant de sentiments, qu'il éveille aussi le sentiment critique ; et c'est là sans doute ce qui faisait dire à Pascal : " Toutes les fausses beautés, que nous blâmons dans Cicéron, ont des admirateurs en grand nombre.. "

Démosthène, Pour Ctésiphon. Péroraison (Trad. Auger).

Pascal (Pensées, 1re partie art. X. 35). — pas compris —

A. Bailly.

10e Leçon.

Le plaidoyer pro Fonteio.

Exactitude, avec un peu de sécheresse. — Style facile, quelquefois négligé. — Plusieurs accessoires, qui pouvaient donner lieu à des notes intéressantes, ont été négligés. — Les sources n'ont pas toujours été indiquées. — Cependant rien d'essentiel ne manque, et ce travail est une reproduction fidèle de la leçon.

10e Leçon.

Le plaidoyer pro Fonteio.

Si, dans l'étude que nous faisons de Cicéron, nous cherchions non l'intérêt de l'ordre chronologique, mais celui des contrastes, nous serions ici merveilleusement servis par la suite de ses œuvres. C'est l'adversaire récent de Verrès le concussionnaire, qui va défendre Fontéius accusé de concussion. Nous aurons ainsi l'avantage de mettre Cicéron aux prises avec lui-même; et comme il a fait valoir les maux de la Sicile et les crimes de Verrès, il va atténuer maintenant et les crimes de Fontéius, et les maux que sa province a soufferts.

Le Pro Fonteio est une cause politique. Le caractère nous en est attesté par un passage même du quinzième chapitre, qui peut servir en même temps à fixer l'époque de ce discours. "N'oubliez point, dit Cicéron, que ce serait pour notre empire une flétrissure et une ignominie, si l'on allait publier dans la Gaule que les Sénateurs et les chevaliers du peuple romain ont prononcé comme les Gaulois ont voulu, non par égard pour leurs dépositions, mais effrayés par leurs menaces." Ainsi,

69 Pour la loi Aurelia, voir Ciceron (Philipp.) 1, VIII. 20

on peut rapporter le discours Pro Fonteio à l'an de Rome 684, et il paraît postérieur, mais de très peu de temps, à la loi Aurelia qui avait partagé les tribunaux entre les sénateurs et les chevaliers. La préture de Fontéius en Gaule est de l'année 676; elle se prolonge jusqu'en 679; mais Fontéius étant un partisan de Sylla, les amis de Marius attendirent jusqu'en 684, après la loi Aurélia, pour attaquer les anciens amis de Sylla, et les plaintes des Gaulois ne trouvèrent d'écho à Rome que le jour où une faction du peuple eut avantage à agir sous leur nom pour ruiner un ennemi.

L'accusateur de Fontéius est M. Plétorius, partisan de Marius; il avait été édile et préteur, et Cicéron l'appelle quelque part, peut-être par ironie, amicus meus. Nous n'avons point le plaidoyer de Plétorius; mais nous savons qu'il opposait à Fontéius l'exemple de L. Hirtuléius dont l'administration, comme questeur, avait été fort exacte. Cet Hirtuléius, dont nous aurons occasion de parler, avait été lieutenant de Sertorius en Espagne; il fut battu et trouva la mort à Ségovie. Tels sont les renseignements que nous avons sur le fond de la cause, et sur la personne de l'accusateur et de l'accusé.

Ces renseignements mêmes ne nous sont parvenus que par la découverte récente de nouveaux fragments du Pro Fonteio. Ce discours n'est pas un des

morceaux de Cicéron le plus anciennement connus : le fragment unique que l'on retrouva d'abord parut vingt ans après les premières éditions de Cicéron ; les célèbres imprimeurs de Venise ne le connaissaient pas. Le manuscrit original existe encore à la bibliothèque du Vatican. Le commencement du discours manque ; puis viennent plusieurs feuillets, notés en tête Pro Fonteio, et qui sont une partie du discours Pro Flacco que le copiste ignorant a mêlé au Pro Fonteio ; puis enfin la dernière partie du Pro Fonteio. Dans cet état, le discours était très mutilé, et ne commençait qu'à ces mots : " hoc pretore oppressam esse Gere alieno Galliam" ; qui appartiennent au chapitre 4 du texte actuel.

En 1820, Niebuhr découvrit à Rome un autre fragment du Pro Fonteio. Parmi les manuscrits de la bibliothèque Palatine achetée par Christine et par elle apportée à Rome, se trouvait un manuscrit latin contenant les livres de Tobie, Judith, Job et Esther. Ce manuscrit fut feuilleté en 1772 par P. J. Bruns de Hambourg : il y reconnut deux écritures ; l'une, la première, qu'il jugea être du septième siècle, l'autre qu'il rapporta au huitième. Bruns trouva sur ce palimpseste le commencement du plaidoyer de Cicéron pour Roscius d'Amérie,

Gregoire XV

un fragment inédit du XCI livre de Tite-Live, où se trouve la narration du siège de Contrebie, et autre chose encore, qu'il ne put lire. Le manuscrit fut revu par Niebuhr en 1820 ; avec l'autorisation du cardinal Consalvi, Niebuhr fit reparaître l'ancienne écriture au moyen de l'hydrosulfate de potasse, et parvint à lire les pages omises par Bruns : c'étaient les nouveaux fragments du Pro Fonteio, fragments au nombre de trois, qui furent réunis en un seul et qui d'ailleurs se rapportent tous au commencement du discours. Niebuhr pensait que c'était au temps de Charles-le-Chauve que remontait le lavage de la première écriture. (1)

Tel que nous le possédons, le Pro Fonteio est loin d'être complet. Il paraît qu'il y avait eu deux actions ; c'est la seconde que nous lisons. Quels étaient tous les griefs exposés par l'accusateur ? nous

---

(1) L'orthographe de cette première écriture si heureusement retrouvée est bizarre, quelquefois fautive. On y lit toujours accussare, comme venant de caussa ; difficile' st, consecuta' st, comme dans les comiques maxumus, existumare, suivant l'ancien usage qui ne fut changé que par Jules César. On y voit sescentorum, pour sexcentorum, Sestus pour Sextus, premières traces de la langue rustique qui succéda

V. Quintil. I. 7 ; Cornutus ap. Gramm. Putsch.

l'ignorons ; mais nous connaissons du moins les plus intéressants, ceux qui regardent les Gaulois.

Entrons maintenant dans le détail du discours. L'accusateur avait suivi la méthode de tradition, qui consistait à reprendre la vie entière de l'accusé, méthode que Cicéron avait employée avec tant de succès. Fontéius avait été questeur du Trésor à Rome et triumvir ; triumvir monetalis ou deducendæ coloniæ, puisque nous savons qu'il mania des fonds considérables, et que les autres fonctions de triumvirs n'avaient qu'une médiocre importance. Fontéius avait été ensuite lieutenant en Macédoine, en Espagne, puis préteur à Rome et enfin propréteur en Gaule.

L'accusateur attaquait la questure de Fontéius ; Cicéron la défendait en mettant l'accusateur au défi de produire des témoins contre Fontéius pour les griefs relatifs à la questure. C'est là-dessus que Cicéron va triompher, et il faut avouer qu'il tire de cette circonstance un parti très spirituel : on en peut juger par ce passage :

« Quæ est igitur ista accusatio quæ facilius possit Alpes quam paucos ærarii gradus ascendere, diligentius Rutenorum quam populi

---

peu à peu à la langue latine, et d'où naquit l'italien.

romani defendat ærarium, libentius ignotis quam notis utatur, alienigenis quam domesticis testibus, planius se confirmare crimen libidine barbarorum, quam nostrorum hominum litteris arbitretur ? "

Mais si l'accusateur ne produisait point de témoins, il produisait des régistres. Pour entendre le reproche que Plétorius adresse à Fontéius, il faut se rappeler que l'an de Rome 667 une loi de spoliation (1) portée par Valérius avait réduit au quart toutes les dettes de l'Etat et des particuliers, aux termes latins de la loi, " argentum ære solutum est " (2), c'est-à-dire que pour un sesterce, monnaie d'argent, on donna un as, monnaie de cuivre, pour un denier, un sesterce ; pour mille sesterces, deux cent cinquante. Cette loi ne pouvait point stipuler pour l'avenir, et du moment qu'elle fut portée et eut reçu son exécution pour les dettes antérieures, solutum est en asse, comme à l'ordinaire, et non en quadrante. Hirtuléius, dont l'accusateur oppose l'exemple à Fontéius, fut le premier questeur qui eut à appliquer la loi Valéria.

---

(1) " In hujus (C. Marii septimum consulis) locum suffectus L. Valerius Flaccus, turpissimæ legis auctor, qua creditoribus quadrantem solvi jusserat : cujus facti merita cum pœna intra biennium consecuta est. "

(Velleius, II, 23. 2).

(2) Catilina, 33.

Il imagina des registres ou tables en partie double appelés *dodrantariæ* et *quadrantariæ*: ces registres contenaient les paiements ou les recettes *ex asse*, et ceux qui en vertu de la loi Valéria, se faisaient *ex quadrante*. Payait-on un sesterce *ex asse*, Hirtuléius faisait porter à l'*expensum* un sesterce et rien à l'*acceptum*; mais si l'on payait un sesterce ex *quadrante*, on portait à l'*expensum* un sesterce, et à l'*acceptum* un *dodrans*. Réciproquement, recevait-on un sesterce *ex asse*? on portait à l'*acceptum* un sesterce et rien à l'*expensum*. Recevait-on un sesterce *ex quadrante*, on portait à l'*acceptum* un sesterce, et de l'*expensum* un *dodrans*. Tel était le système de comptabilité fort simple imaginé par Hirtuléius. On reprochait à Fonteius de n'avoir point suivi ce modèle; à quoi Cicéron répondait que les régistres de Fontéius étaient absolument semblables à ceux d'Hirtuléius, et qu'il avait payé *ex asse*, comme l'ont fait tous les autres questeurs: "Nam ita defendo M. Fonteium, judices, itaque contendo post legem Valeriam latam, a M. Fonteio quæstore usque ad T. Crispinum quæstorem, aliter neminem solvisse; hunc omnium superiorum, hujus autem omnes, qui postea fuerint, auctoritatem dico secutos."

et plus loin:

" Reprehendis solutionis genus: eodem modo Hirtuleium dissolvisse publicæ tabulæ coarguunt.

Laudas illum quod dodrantarias tabulas instituerit; easdem Fonteius instituit, et eodem genere pecuniæ."

Nous ne comprenons guères comment, si les registres étaient produits en effet, Cicéron et Plétorius pouvaient s'attaquer ainsi sur un fait en quelque sorte sensible. Mais on sait que ces actes publics ne sont souvent rien moins qu'authentiques, et que par exemple les nombreux décrets cités par Démosthènes et par Eschine sont tous de la fabrique des rhéteurs. C'est ainsi que nos jurisconsultes ont refait des textes entiers de lois avec des fragments.

Quoi qu'il en soit, voilà pour la questure. Quant au triumvirat et aux lieutenances, nous n'avons nul détail. Le fragment s'arrête à cet endroit, et nous ne le retrouvons qu'avec la préture en Gaule.

Fontéius avait opprimé les Gaulois durant toute la durée de son administration. Ceux-ci l'accusaient en particulier pecunia capta de viis muniendis. Ici une explication est nécessaire. La province romaine en Gaule étant déjà fort étendue, et comprenant le pays renfermé entre Toulouse, Rhodez, Lyon et Genève, Domitius avait reconnu la nécessité de construire des voies; et la grande voie Domitia avait été ouverte; mais quand Fontéius arriva en Gaule, elle n'était pas encore pavée, (munita); Fontéius en chargea ses lieutenants, C. Annius Bellienus et C. Fontéius, sans doute le frère du préteur, qui extorquèrent de

incorrect

l'argent aux Gaulois. Cicéron ne trouve d'autre moyen pour excuser Fontéius, que de mettre ces extorsions sur le compte de ses lieutenants : " Satis opinor, dit-il, hanc rationem munitionis non ad M. Fonteium pertinere . . . . . ." et par cette belle raison, qu'il ne s'est pas occupé lui-même des travaux, il le croit déchargé de toute responsabilité. Mais on peut ici réfuter Cicéron par Cicéron. Car quand Hortensius prétendait justifier Verrès, en laissant retomber tout l'odieux des actions sur le seul Apronius, chef des décimateurs, que répondait Cicéron ?

(In Verrem, 2. act., II, 10) « . . . . . Lorsqu'on remettait des sommes pour obtenir de vous des ordonnances, des décisions, des arrêts, il n'était pas question de savoir dans les mains de qui on les avait comptées, mais par l'injustice de qui elles étaient extorquées. Vos mains étaient tous ces hommes d'élite attachés à votre personne ; vos mains étaient vos préfets, vos scribes, vos médecins, vos huissiers, vos aruspices, vos crieurs ; plus on tenait à vous de près par le sang, par l'alliance, par quelque liaison, plus on était censé la main du préteur Verrès ; tous ces gens de votre suite qui ont fait plus de mal à la Sicile que n'auraient pu faire cent cohortes d'esclaves fugitifs, étaient autant de mains qui recevaient pour vous. Ils ne pillaient qu'en votre nom, et vous êtes responsable de tout ce qu'on leur a donné . . . . . . Voulons-nous

passer pour intègres, nous ne devons pas seulement nous mêmes être désintéressés, mais encore rendre tels ceux qui forment notre cortège." — Si l'accusateur de Fontéius s'était servi de tels arguments, il n'est pas facile de concevoir ce que Cicéron aurait répondu.

Les adversaires de Fontéius avaient contre lui d'autres griefs plus graves encore, entre autres celui que Cicéron réfute sous le nom de crimen vinarium. On voit qu'il s'agit de l'impôt établi par le préteur sur les vins. Les chiffres sont dans Cicéron. Fontéius faisait percevoir quatre deniers (3f. 28c) pour une amphore (25 lit. 5) à Toulouse, par les mains de Titurius; trois victoriats[1] (1f. 23c) pour une amphore, à Crodunum, par Porcius et Numius; deux victoriats pour une amphore, à Vulchalon, par Servaeus; six deniers (4f. 92) pour une amphore, par Clesiodulus, qui percevait ce droit sur les marchands qui portaient du vin à l'ennemi, c'est-à-dire aux Espagnols du parti de Sertorius.

Quelle somme pouvait produire cet impôt ainsi inégalement perçu? Cicéron n'en donne par le chiffre, mais il avoue que le revenu dut être énorme (pecuniam

(1) Le Victoriat était une monnaie d'Épire, ainsi nommée, parcequ'elle portait une figure de la Victoire. Elle valait un demi-denier, ou deux sesterces.
(Pline XXXIII, 3. — Varron, De ling. lat. IX, 3).

permagnam ita ratione cogi potuisse confiteor"); mais il nie la culpabilité de Fontéius. Malheureusement ici commence une lacune qui regarde les impôts sur le vin, la guerre des Vocontiens, et la disposition des quartiers d'hiver. A propos de cette lacune, Niebuhr fait remarquer que, dans le manuscrit original, les titres de ces trois griefs sont écrits en rouge, et il suppose que Cicéron n'a pas écrit ses développements là-dessus. A l'appui de sa conjecture, il cite le passage connu de

(Lett. 1. 20). Pline: "...... ita, ut contendat hos ipsos quorum orationibus nitar, pauciora dixisse quam ediderint. Ego contra puto. Testes sunt multæ multorum orationes, et Ciceronis pro Murena, pro Vareno: in quibus brevis et nuda quasi subscriptio quorumdam criminum solis titulis indicatur. Ex his apparet, illum permulta dixisse; quum ederet, omisisse." — Cette conjecture n'a rien d'invraisemblable. Cependant il faut remarquer que Cicéron a développé le crimen vinarium, et qu'il n'est aucune raison pour qu'il n'ait point également expliqué et réfuté les autres griefs, dans le texte qu'il publia.

Cicéron, après l'exposé de ces griefs, s'appuie encore avec avantage sur ce fait, qu'il ne s'était point trouvé de témoin romain pour déposer contre Fontéius, et il en félicite Fontéius. Mais la réponse serait trop facile: Fontéius n'est pas un

Verrès qui opprime également Romains et provinciaux; plus habile ou moins imprudent, il ne fait sentir qu'aux Gaulois le poids de sa tyrannie; quoi d'étonnant si les Romains ne songent point à l'accuser? Cicéron, il est vrai, fait valoir le témoignage des villes de Narbonne et de Marseille en faveur de Fontéius: "Est in eadem provincia Narbo Marcius, colonia nostrorum civium, specula populi romani ac propugnaculum, istis ipsis nationibus oppositum et objectum." Mais ces derniers mots mêmes infirment le témoignage de Narbonne contre les plaintes de la province gauloise.

(ch. IV).

De même pour celui de Marseille: ......"est item urbs Massilia, de qua ante dixi, fortissimorum fidelissimorumque sociorum, qui gallicorum bellorum pericula populo romano copiis armisque compensarunt." C'est précisément pour cette raison que leur déposition contre les Gaulois a si peu de valeur. Que dirait Cicéron si on lui opposait encore ici sa propre argumentation? Rappelons-nous comme il tourne contre Verrès le témoignage des Mamertins en sa faveur:

(In Verrem. II. act. V. 22)

....."Et cet homme osera se prévaloir encore de l'éloge des Mamertins! Qui de vous ne voit par sous combien de rapports cet éloge même lui devient fatal? D'abord, un accusé qui ne produira en sa faveur les témoignages de dix villes, fait plus, pour son honneur, de n'en présenter aucun que de ne pas compléter

le nombre prescrit par l'usage. Or, Verrès, de tant de villes que vous avez gouvernées pendant les trois années de votre préture, le plus grand nombre vous accuse; quelques-unes, et ce sont les moins considérables, quelques-unes se taisent parcequ'elles n'osent se plaindre; une seule vous loue; n'est-ce pas assez vous dire que vous sentez le prix d'un véritable éloge, mais que votre conduite dans l'administration de la province vous a nécessairement enlevé cet avantage?" — Encore une fois, Cicéron est condamné par lui-même.

Il est temps d'aborder la partie générale du procès. La malheureuse Gaule a été le champ de bataille des Romains. Que de guerres les Gaulois ont soutenues contre les légions! "bella acerba et diuturna", ainsi que dit Cicéron. L'an 630, M. Fulvius Flaccus triompha des Gaulois Rutènes; en 631, C. Sextius Calvinus et Cn. Domitius Ahenobarbus, des Arvernes; en 632, Q. Fabius Max. Allobrogicus, des Allobroges; en 652, c'est Marius et Lutatius Catulus qui écrasent les Teutons et les Cimbres. Q. Fabius, des dépouilles des Allobroges, fait construire à Rome le Fornix Fabianus, plus une tour de pierre sur l'emplacement même de sa victoire; et Cn. Domitius, une tour de pierre là où il avait battu les Arvernes. Depuis Marius, la Gaule avait subi des choses pires que la guerre, c'est-à-dire le passage d'armées affamées;

c'est elle qui les nourrissait, ainsi qu'en témoignent ces paroles de Salluste, dans la lettre de Pompée au Sénat: " praeter maritimas civitates, quae ultro nobis sumptui onerique, Gallia, superiore anno, Metelli exercitum stipendio frumento que aluit; et nunc, malis fructibus, ipsa vix agitat. " C'est ce dont Cicéron nous est lui-même une preuve, quand il énumère toutes les souffrances de la Gaule, afin de montrer que Fontéius ne l'a opprimée que pour le service de Rome: " Il a subjugué ceux qui résistaient encore; il a contraint ceux qui venaient à peine de déposer les armes, à céder les terres confisquées par le Sénat; quant aux autres qu'une lutte terrible et sans cesse renaissante avait enfin soumis pour jamais à notre empire, il en a exigé une nombreuse cavalerie pour les guerres que nous faisions alors dans toutes les parties du monde, de fortes sommes d'argent pour la solde de ces troupes, une grande quantité de blé pour l'entretien de l'armée d'Espagne.... Quels témoins Fontéius a-t-il contre lui? ceux qui n'ont souffert qu'avec une peine extrême toutes ces contributions; ceux qu'il a forcés légalement d'abandonner leurs terres; ceux qu'il a vaincus, mis en fuite, et qui, sauvés du carnage, osent aujourd'hui pour la première fois, paraître devant Fontéius désarmé! "

Ainsi, le plus grand crime des Gaulois, c'est d'-

avoir été indignement traités par les armées romaines, et d'avoir osé se plaindre, eux à qui on n'avait épargné aucun outrage; car à propos des tours que les vainqueurs élevèrent sur le lieu de leurs victoires, Florus remarque que "c'est là un usage nouveau; car jusque là le peuple romain, content d'avoir vaincu les nations, ne leur reprochait pas sa victoire."

(Florus, III. 2).

Voilà comment Cicéron croyait justifier Fontéius, en le faisant le complice des vengeances de Rome sur la Gaule. Mais comment pourrait-il accorder ce langage avec celui qu'il tenait naguères, quand, accusant Verrès, il accusait en même temps l'avarice romaine qui ruinait les provinces? et parmi ces provinces, il n'oubliait pas alors la Gaule: "Toutes les provinces gémissent, tous les peuples libres se plaignent, enfin tous les royaumes crient contre nos vexations et nos violences: il n'est plus, jusqu'à l'Océan, aucun lieu si reculé et si caché, où n'aient pénétré de nos jours l'iniquité et la tyrannie de nos concitoyens. Le peuple romain ne peut plus soutenir, non la force, non les armes, non les révoltes, mais les gémissements, mais les larmes, mais les plaintes de toutes les nations."

Cicéron, peu soucieux sans doute de ces contradictions, et persuadé que ses arguments devaient faire quelque impression sur des juges romains, se jette

sur un lieu commun qu'il développe en véritable avocat. Fontéius étant accablé par les témoignages des Gaulois, il faut, dit Cicéron, peser avec soin les témoignages; et par suite il s'efforce de démontrer qu'il ne faut pas tenir grand compte de ceux des Gaulois. Ici commence la partie la plus piquante du discours. Pour l'accusateur de Verrès, les Siciliens ont donné lieu à de belles amplifications sur la civilisation, les arts, les lettres de ce peuple industrieux; maintenant c'est la barbarie des Gaulois que le défenseur de Fontéius s'applique à rendre ridicule ou odieuse. Écoutons Cicéron, en prenant garde de ne point nous laisser tromper par l'esprit de l'avocat:

(Chap. XI) ..... " Enfin, s'il est convenable et nécessaire, comme personne n'en doute, d'examiner aussi le caractère des témoins, peut-on comparer le premier des Gaulois, je ne dis pas aux grands hommes de notre patrie, mais au dernier de nos citoyens? Induciomare sait-il quels sont les devoirs d'un témoin? Éprouve-t-il la crainte qu'éprouve chacun de nous, quand il faut déposer devant les juges?

XII. " Rappelez-vous, Romains, quelles sont alors vos inquiétudes, non seulement sur ce que vous avez à dire, mais sur la manière de le dire, et combien vous pesez toutes vos paroles, pour que rien ne vous échappe qui décèle la passion: vous craignez même qu'on ne lise sur votre visage quelque signe d'animosité;

vous vous montrez jaloux, quand vous paraissez, de persuader tous ceux qui vous écoutent de votre sincérité et de votre candeur, et, quand vous vous retirez, de laisser dans tous les esprits des traces profondes de cette honorable opinion. Sans doute Induciomare n'aura pas manqué d'apporter dans son témoignage ces craintes et ces scrupules, lui qui d'abord n'a pas employé une seule fois cette parole si sage, usitée chez nous, Je crois, dont nous nous servons même lorsque, sur la foi du serment, nous déposons sur des faits dont nous sommes certains, sur des choses que nous avons vues de nos propres yeux: il n'a jamais dit: "je crois"; il a dit: "je sais tout". "

En vérité, ceci est bien puéril. Certes il ne faut point blâmer ces euphémismes, tels que arbitror, fecisse videtur; mais, après tout, quand le juge prononçait que l'accusé lui paraissait coupable, l'accusé était condamné! Peut-on faire à Induciomare un reproche sérieux de n'avoir point employé ces formules? et d'avoir dit: "je sais", quand il savait? mais continuons:

. . . . "Croyez-vous que ces peuples, dans leurs dépositions, soient retenus par la foi du serment et par la crainte des Dieux Immortels, eux qui diffèrent de toutes les nations par leur caractère et par leurs usages? Les autres peuples entreprennent des

guerres pour défendre leur religion ; les Gaulois, pour attaquer celle de tous les hommes. Les autres peuples, dans leurs guerres, implorent la protection et la faveur des Dieux immortels ; les Gaulois font la guerre aux Dieux Immortels eux-mêmes."

(Ch. XIII). « Ce sont les Gaulois qui ont pénétré si loin de leur pays, jusqu'à Delphes, pour outrager et pour dépouiller l'oracle de l'univers, Apollon Pythien. Ces mêmes peuples, témoins si respectables, si religieux, sont venus assiéger le Capitole, et ce Jupiter par le nom de qui nos ancêtres ont voulu que fût scellée la foi des témoignages."

Le plaisant argument ! comme si les Gaulois connaissaient le Dieu de Delphes, ou le Jupiter du Capitole ; ou comme si les Romains, les Mummius, les Scipion-Emilien avaient eu quelque scrupule à piller les temples des Grecs, et celui d'Hercule en particulier !

« Enfin, continue Cicéron, que peut-il y avoir de saint et de sacré pour des hommes qui, même jusqu'au pied de leurs Dieux, quand la frayeur les y précipite pour les apaiser, souillent de victimes humaines leurs temples et leurs autels, et ne peuvent rendre hommage à la religion qu'en la profanant par un crime ? Qui de nous ignore qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour l'usage atroce et barbare

des sacrifices humains ? Quelle est donc, selon vous, la bonne foi, quelle est la piété de ces peuples qui s'imaginent que les Dieux Immortels ne peuvent être fléchis que par les crimes de leurs adorateurs et par le sang des hommes ? "

On voit que ce passage de Cicéron est d'accord avec celui où César nous parle des sacrifices humains usités chez les Gaulois. Mais Cicéron oublie-t-il que, à Rome aussi, dans les grands périls publics, on enterrait tout vifs un Gaulois et une Gauloise ? _ Laissons-le poursuivre.

Vous semblez présenter la chose comme un usage.
Cela se fit une fois.

" Doutez-vous, Romains, que tous ces peuples ne soient les ennemis de votre nom, et ne soient fiers de l'être ? Croyez-vous que, malgré leurs vêtements étrangers, ils aient ici une démarche humble et soumise, comme tous ceux qui, après avoir essuyé des outrages, viennent implorer, en suppliant, la protection et la pitié des juges ? Non, certes. Ils parcourent tout le forum, la tête haute et avec un air de triomphe ; ils font des menaces, ils voudraient nous épouvanter des sons horribles de leur barbare langage. C'est une audace incroyable ; mais comment ne pas y croire, quand vous avez entendu comme moi les accusateurs eux-mêmes nous menacer d'une nouvelle guerre avec les Gaulois, si Fonteius était absous ?.

L'audace est incroyable en effet; mais Cicéron croit-il que les Siciliens aussi n'auraient pas menacé, si la résistance avait été encore possible? Que de puérilités dans ces arguments présentés avec une indignation si soutenue!

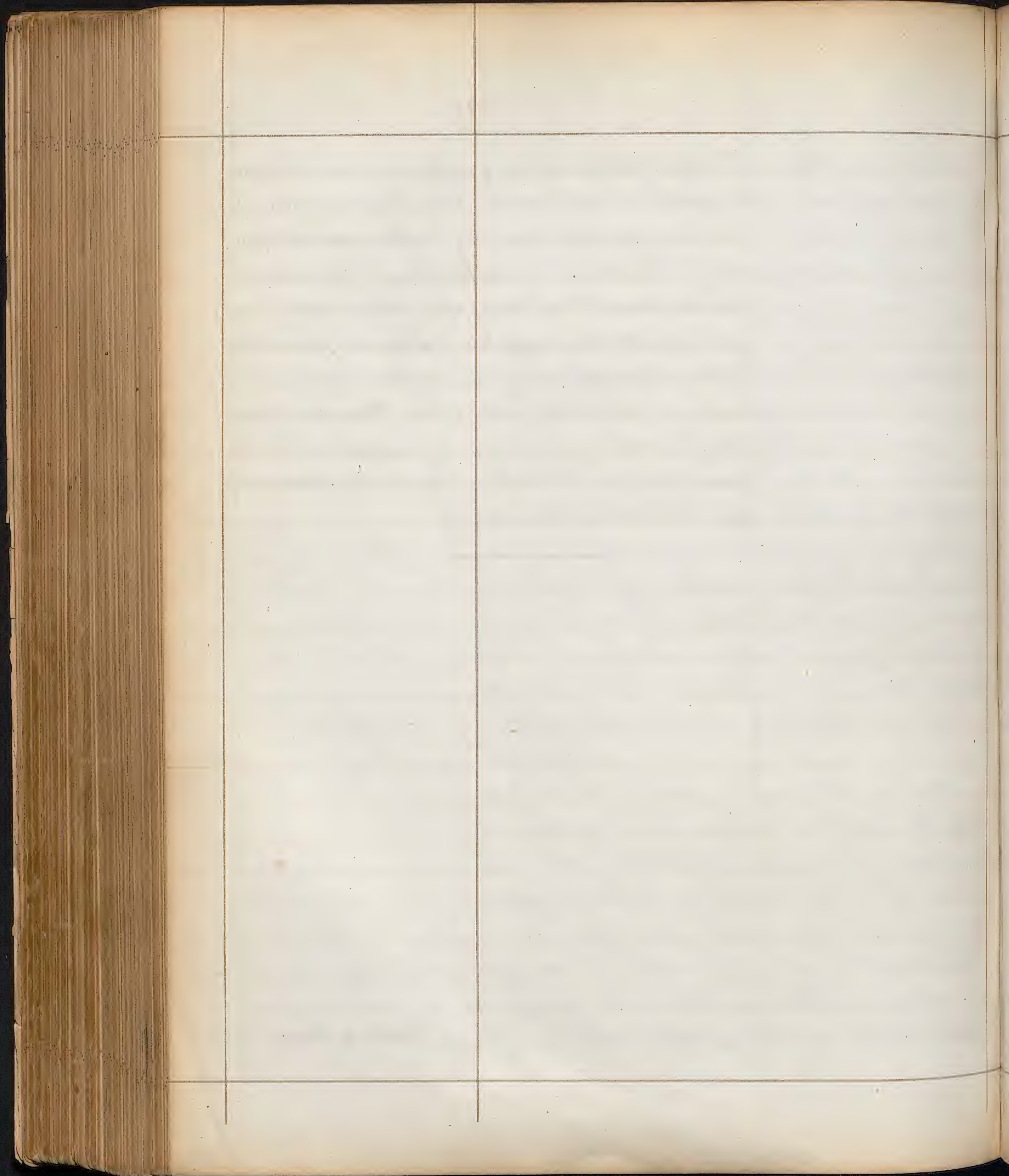
La péroraison, il faut le dire, est vraiment pathétique. Cicéron introduit la mère et la sœur de l'accusé sollicitant la pitié des juges; et, comme la sœur de Fontéius était une Vestale: "Ne souffrez pas, s'écrie l'orateur, que désormais condamnée à gémir de votre arrêt, cette vierge aille tous les jours émouvoir de ses plaintes les autels de ses Dieux et de la déesse Vesta!" et il ajoute assez malheureusement: "qu'il ne soit pas dit que ce feu éternel, entretenu par les soins religieux et les saintes veilles de Fontéia, s'est éteint par l'abondance des larmes de votre prêtresse!"

Enfin, Fontéius pleura, "lui qui ne fut jamais ému dans les combats". De plus, il avait sur Verrès l'avantage que sa vie n'était point souillée comme celle du préteur de Sicile. Il fut absous.

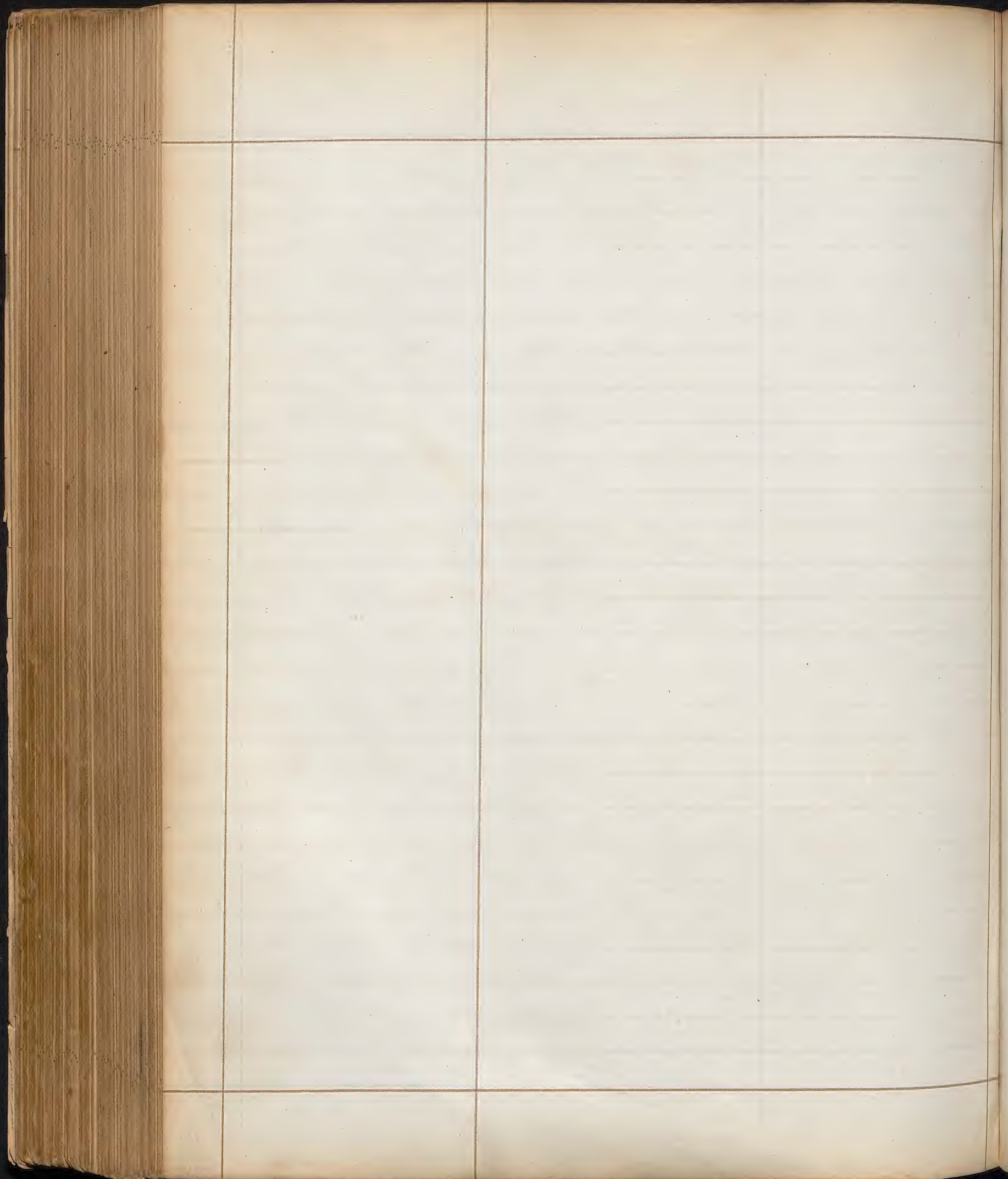
Maintenant, ne nous sera-t-il point permis de juger l'éloquence de Cicéron, d'après la définition qu'il a donnée lui-même de l'orateur? — Vir bonus dicendi peritus. — Après les Verrines,

Cicéron pêchait encore quelque peu contre la seconde partie de la définition ; cette fois, ne serait-ce pas la première qui manque, la plus importante peut-être ? Pour nous, quand le talent de la parole n'est plus au service d'une cause juste, nous ne nous y trompons point ; et nous n'appelons pas du nom presque sacré d'éloquence, ce qui n'est qu'une certaine expérience habile, ἐμπειρία τις καὶ τριβή. Mais nous ne sommes plus les hommes du temps de Cicéron, et, dès ce jour, celui qui fit absoudre Fontéius, ne manquera pas de clients à défendre.

Gindre de Mancy.







11e Leçon.

Début de Cicéron dans la vie politique.
Le discours pro lege Manilia.

Rédaction exacte et complète, mais d'un style tout à fait négligé. Je ne doute pas que la plupart des fautes signalées à la marge ne m'appartiennent en propre : mais le travail de la rédaction consiste, précisément, à faire disparaître ces sortes de taches.

11e Leçon.

Début de Cicéron dans la vie politique.
Le discours pro Lege Manilia

Nous sommes en l'an de Rome 687; Cicéron est préteur et nous allons voir commencer sa vie politique. Il est inutile de retracer ici un tableau des partis qui divisaient la république, tableau déjà esquissé dans le commencement de ce cours, et dont les traits sont trop connus; il suffira d'en rappeler brièvement les principaux.

Les chefs du sénat, les Hortensius, les Catulus, les Cotta, les Servilius étaient fermement attachés aux lois de Sylla; ils n'auraient voulu ni renouveler les excès, ni faire revivre les formes de la dictature; mais en conserver les résultats. Et après tout, qu'avait fait Sylla, par ses lois, que soutenir l'ancienne république? En ce sens, les chefs du sénat étaient les représentants du parti républicain. Ils étaient ennemis des hommes nouveaux et cherchaient à les exclure par-dessus tout du consulat, mais aussi des autres charges.

En face d'eux était Pompée, vu d'un œil jaloux par le sénat qui n'osait ni l'attaquer, ni le contredire, mais qui lui témoignait autant de mauvaise volonté qu'il lui était possible. En Espagne, par

exemple, pendant qu'il combattait Sertorius, le sénat laisse mourir de faim son armée; Pompée est obligé d'engager sa fortune tout entière, celle de ses amis, de ruiner et d'affamer les provinces voisines; enfin il écrit au sénat cette belle lettre qu'a rapportée ou qu'a refaite Salluste.

A son retour, il se sépare du sénat, mais sans rompre entièrement avec lui; il ne le peut, car s'il ne veut pas obéir au sénat, il ne veut pas non plus le détruire; il a l'ambition de régner, mais il veut être maître par des moyens légaux; il veut un sénat, une tribune au forum. Il ménage donc le sénat, et le regarde en face. Aussi, à partir de ce moment, ses actes politiques trahissent ces deux préoccupations, d'asservir le sénat, et cependant de ne point rompre avec lui. Il ne lui ôte pas les jugements, mais il le force à les partager avec les chevaliers et les officiers du trésor; et en même temps il rend aux tribuns tout leur pouvoir. Ainsi l'on voit d'un côté l'aristocratie républicaine, de l'autre le despotisme naissant, appuyé sur le deuxième ordre de l'Etat et sur les sympathies populaires.

Mais il n'y a pas là de parti vraiment populaire. Il y a un parti populaire, quand ceux qui le conduisent, comme les Gracques par exemple, ont à propos des destinées du peuple une idée, pour le mal présent un remède. Les Gracques voyaient le mal

de leur temps : toute la partie populaire de Rome, décimée par les guerres, épuisée par la misère, disparaissait, et c'était cette classe qui fournissait aux armées romaines des soldats, aux campagnes des cultivateurs : les Gracques voulaient refaire des agriculteurs et des soldats, et pour cela recruter parmi les peuples de l'Italie de nouveaux citoyens romains. Ils ont échoué dans leur projet, ce n'est pas ici le lieu d'en rechercher les causes ; mais disons seulement que ni le parti du sénat, ni celui de Pompée n'offrent rien de semblable. Le sénat veut garder ce qui existe, et se maintenir dans sa puissance ; Pompée veut se mettre au-dessus de tout ce qui existe sans rien ébranler.

Cicéron, chevalier et homme nouveau, se trouve tout naturellement et dès le début enrégimenté parmi les partisans de Pompée, et engagé dans l'opposition qu'ils faisaient au sénat : on en voit des preuves non équivoques même avant les débuts politiques de Cicéron, dans les allusions que présentent ses plaidoyers, par exemple le Pro Quintio, le Pro Roscio Amerino, le Pro Roscio Comœdo. Y a-t-il donc apporté au parti dans lequel il entre, l'idée qui lui manque, pour en faire un parti populaire ? A-t-il un plan ? non. Il est plus honnête que les autres hommes de son parti, mais il est tout aussi creux. Que veut-il donc ? Au moment où il prononce son

premier discours politique, il a quarante et un ans, il est préteur : il veut être consul. Voilà ce qui nous explique la ligne de conduite qu'il suit en politique. C'est chez Cicéron lui-même que nous en trouvons l'aveu dans sa défense de la loi Manilia, son premier discours politique. Le tribun Manilius avait proposé de conférer à Pompée des pouvoirs extraordinaires pour terminer la guerre de Mithridate : Cicéron l'appuie. Voici comment il termine sa péroraison :

Pro lege Manilia XXIV, 70.

" Je prends à témoin tous les dieux, surtout ceux qui consacrent par leur présence cette enceinte et cette tribune, ces dieux dont les regards lisent dans le cœur de tous les citoyens qui viennent ici prendre part au gouvernement, que je n'agis à la sollicitation de personne, ni dans le dessein de gagner l'amitié de Pompée, ou de me procurer par l'élévation de qui que ce soit, un secours dans les dangers, une protection dans la carrière des honneurs. " On ne l'accusait point, il prévient lui-même les accusations, il va au-devant ; il se défend trois ans d'avance, c'est bien maladroit. Quant à ces serments exagérés, où Cicéron paraît comme un ultra-croyant, ils touchent peu, naturellement, parce qu'ils sont exagérés ; mais surtout ils ne nous touchent point, nous, qui en lisant ce discours, nous souvenons du *De natura deorum*, du *De divinatione*, ces confidences que

Cicéron nous a faites des pensées de toute sa vie. Il produit tout le contraire de l'effet qu'il cherchait. Il poursuit : « J'espère me garantir aisément de tous les périls à l'abri de mon innocence, comme le doit tout homme de bien, et obtenir les dignités, non par le suffrage d'un seul, ou par les opinions que je puis exprimer à la tribune, mais en persévérant avec courage dans les travaux auxquels j'ai consacré ma vie. Ainsi, Romains, à quelque chose que je me sois engagé dans cette discussion, je proteste que je ne l'ai fait qu'en vue des intérêts de la république ; et bien loin d'avoir cherché à me ménager des amitiés utiles, je sens au contraire que je m'attire par là beaucoup d'inimitiés secrètes ou déclarées, importunes pour moi, mais qui peuvent être de quelque utilité pour vous. Oui, après tant de bienfaits dont vous m'avez comblé, après le titre honorable que j'ai reçu de vous, je me suis fait une loi, Romains, de préférer l'exécution de vos désirs, la dignité de cette république, le salut de vos provinces et de vos alliés, à tous les intérêts et à tous les biens qui ne touchent que moi. » C'est bien dit, il est impossible de donner des excuses plus ingénieuses ; mais il est impossible de trahir sa pensée plus ouvertement. ✕

Malgré la solennité de ces serments, qui semblent nous faire entendre que Cicéron porte un

scrupule religieux dans toutes ses paroles, dans tous ses actes, devons-nous attendre d'un homme que son âge jette dans la carrière des honneurs, que son ambition y pousse, le modèle même de la véritable éloquence politique? Pour savoir quel est ce modèle, interrogeons Périclès, ou plutôt Thucydide qui le fait parler.

Thucyd. liv. II, ch. 60.

L'orateur politique, selon lui, doit avoir quatre qualités : n'être inférieur à personne dans l'intelligence des besoins, οὐδενὸς ἥσσων εἶναι γνῶναι τὰ δέοντα ; n'être inférieur à personne dans l'art de les faire comprendre, οὐδενὸς ἥσσων εἶναι ἑρμηνεῦσαι ταῦτα ; en troisième lieu, être patriote, φιλόπολις ; enfin être invincible à l'argent : χρημάτων κρείσσων.

Insistons un peu sur chacune de ces qualités, et voyons jusqu'à quel point Cicéron les a possédées. D'abord γνῶναι τὰ δέοντα : par là Thucydide n'exige pas seulement cette simple dose d'intelligence que tout homme public ne manque pas d'avoir, cette science des choses et des détails sans laquelle il est impossible ou superflu de se mêler d'affaires ; mais aussi l'intelligence de l'ensemble d'une situation, y compris le passé, le présent, l'avenir. Or c'est ce que l'on ne trouve nulle part dans Cicéron.

Ἑρμηνεῦσαι : cette qualité-là, Cicéron l'a au suprême degré ; après Démosthène, il est le

premier et n'a point d'égal.

φιλόπολις : s'il s'agit de cette affection banale de tout homme de bien pour son pays, oui, sans doute, Cicéron l'a eue ; mais si nous entendons le patriotisme d'un citoyen préoccupé surtout de l'intérêt public et mettant de côté le sien, nous ne le trouvons que par intervalle dans Cicéron : il a eu des moments de vrai patriotisme, surtout dans la dernière période de sa vie, dans le temps des Philippiques, et il est mort en bon citoyen ; mais tout le long de sa vie, tant qu'il a cru avoir une certaine influence sur les destinées réelles de son pays, il a suivi souvent d'autres vues que celles de l'intérêt public.

Reste la quatrième qualité, être invincible à l'argent, χρημάτων κρείσσων. Cicéron était désintéressé. Mais il ne s'agit pas seulement ici de ne se point laisser corrompre par l'offre d'une somme d'argent ; il s'agit aussi de n'être accessible à aucune influence extérieure, à aucune séduction, à aucun calcul particulier. Or ce sont de tels calculs que nous trouvons tout d'abord, et pendant presque toute la vie de Cicéron ; il n'était nullement inaccessible à l'attrait des honneurs, à la séduction des grandes amitiés.

Ainsi, nous ne trouvons point dans Cicéron l'idéal de l'orateur politique tel que nous l'avons

couru d'après Thucydide. Mais il va porter à la tribune tout son talent acquis d'orateur judiciaire. Il voit dans le débat politique, une cause à gagner, et il va la plaider supérieurement, en employant toutes les ressources de son art, en s'adressant à tous les instincts, bons ou mauvais, des juges. Aussi il va gagner sa cause, et donner un beau modèle de l'éloquence judiciaire dans laquelle nous l'avons déjà vu si heureux. Le coupable à défendre dans ce cas c'était la loi Manilia (et nous justifierons plus loin ce mot de coupable); Cicéron l'a fait absoudre; mais son éloquence ici est trop belle. On pourrait appliquer à l'éloquence politique ce que dit Bossuet que « dans les grandes actions il faut songer seulement à bien faire, et laisser venir la gloire après la vertu." Dans l'éloquence de Cicéron, rien de semblable. Que voyons-nous paraître en effet, dès les premières lignes de son discours ? une préoccupation d'artiste. Il commence ainsi : « Sans doute, Romains, l'aspect de vos nombreuses assemblées a toujours eu beaucoup d'attraits pour moi ; j'ai toujours regardé cette tribune comme le plus vaste et le plus brillant théâtre où l'on puisse déployer son éloquence et son zèle ; et ce n'est point ma volonté, c'est le plan de conduite que je me suis tracé dès ma jeunesse, qui m'a éloigné de cette carrière de gloire, ouverte

redite

Pro lege Manilia, 1.

sous vos yeux au mérite et à la vertu. Je n'osais, trop jeune encore, m'élever jusqu'à la majesté de ce lieu.... » Il semble qu'il n'y ait ici que la réserve d'un bon citoyen qui ne veut se lancer dans les affaires qu'avec la prudence nécessaire pour les bien conduire. Mais ce qui le préoccupe, c'est bien plutôt le succès de son éloquence : « Persuadé, poursuit-il, qu'il n'y fallait apporter qu'un génie consommé et mûri par le travail, j'ai cru jusqu'ici devoir consacrer tout mon temps à secourir des amis malheureux. Ainsi, tandis que cette tribune ne cessait d'être remplie de zélés défenseurs de vos intérêts, occupé de mon côté à défendre les particuliers dans le péril, et à leur prêter une voix secourable et fidèle, j'ai vu mes travaux couronnés par vos suffrages, qui sont à mes yeux la plus magnifique récompense. En effet, à cause de la prorogation des comices, nommé trois fois premier préteur par toutes les centuries, cette faveur constante m'a fait connaître, Romains, et ce que vous pensiez de moi, et ce que vous prescriviez à tous les autres. Maintenant, avec l'autorité que me donnent les honneurs dont vous avez daigné me revêtir, avec l'habitude de la parole, telle que j'ai pu l'acquérir par mes veilles et par un exercice presque journalier de la plaidoirie,

(Nihil huc nisi perfectum ingenio, elaboratum industriâ, afferri oportere).

certes, si je jouis de quelque considération, j'en userai auprès de ceux qui me l'ont donnée ; et si ma faible éloquence peut quelque chose, j'en consacrerai les fruits à ceux qui ont bien voulu récompenser aussi mes travaux par le jugement qu'ils ont porté de moi. »

On peut remarquer, même à travers la traduction, une certaine magnificence de style, que le traducteur a bien fait sentir, mais qui frappe encore davantage dans le latin : on y voit l'arrangement cherché des paroles, ces clausulæ calculées pour le nombre. En disant quelles étaient ses préoccupations, Cicéron a voulu nous montrer en même temps qu'il avait atteint le but de ses efforts ; tout y est achevé ; c'est la perfection de l'art. Mais est-ce bien là une qualité dans l'exorde d'un discours politique ? Cette attention donnée à la forme, à la beauté du détail, nous détourne du véritable but.

Si nous passons au discours même, comme composition, comme rhétorique, il tient tout ce que promettait l'exorde ; il n'y a pas de discours plus régulièrement composé suivant les règles de la rhétorique. Après l'exorde, vient une petite exposition très courte, puis une division et subdivision du sujet, de la régularité la plus parfaite.

Nous n'avons qu'à la citer, et nous aurons ainsi tout l'ensemble du discours. Cicéron parle d'abord de la nature de la guerre. Quatre subdivisions:

1°. Il s'agit de la gloire du nom romain;

2°. du salut des alliés;

3°. des revenus de Rome les plus sûrs et les plus considérables;

4°. de la fortune d'un grand nombre de citoyens romains.

Deuxième partie: grandeur du péril:

1°. Mithridate, même seul, est redoutable.

2°. Il a relevé le courage des barbares, ses voisins.

3°. Il a battu deux lieutenants de Lucullus.

Enfin vient la troisième partie, la plus importante, celle qui contient la conclusion: du choix d'un général, de imperatore eligendo. Ce général, c'est Pompée; personne mieux que lui ne réunit les quatre grandes qualités d'un général:

1°. Scientia rei militaris.

2°. Virtus.

3°. Auctoritas.

4°. Felicitas.

Après cela, il reste encore quelque chose à faire: la proposition de Manilius avait éprouvé une vive opposition de la part du sénat: Cicéron avait à répondre à deux adversaires, Catulus et Hortensius; il leur

prête à chacun une objection, et les réfute l'un après l'autre.

Enfin, dans la péroraison, il encourage Manilius, et l'exhorte à la constance ; et il termine en protestant de son propre désintéressement, comme nous l'avons vu plus haut.

Rien de plus complet, on le voit : Cicéron a parfaitement rempli ce devoir de l'orateur judiciaire, ut doceat ; mais il l'a trop bien rempli pour un discours politique ; il traite un peu son auditoire comme une classe d'enfants, à qui il veut inculquer son discours tout entier, non comme un auditoire d'hommes intelligents dont il suffit d'attirer l'attention sur certains points pour les persuader. Nous ne nous proposons point de suivre Cicéron pas à pas dans tous ses développements ; nous toucherons seulement les choses essentielles et vitales.

Rien n'est plus régulier, nous l'avons vu, que le discours pour la loi Manilia, rien aussi n'est plus orné, et par là encore il tient toutes les promesses de l'exorde ; c'est d'un bout à l'autre un modèle d'abondance, d'éclat, d'élégance, et il est aussi soigné à la dernière ligne qu'à la première. Mais nous, les yeux fixés sur notre idéal tracé par Thucydide, nous sommes peu enthousiasmés de ces ornements. Écoutons, par exemple, comment il fait l'éloge des vertus guerrières de Pompée. Après avoir affirmé que les quatre grandes qualités d'un général ne furent jamais

Pro lege Manil. , XI, 30.

réunies en un plus haut degré qu'elles ne le sont dans Pompée, il continue ainsi : « Témoin l'Italie sauvée par sa valeur et par son secours, comme Sylla lui-même, au milieu de sa victoire, en fit hautement l'aveu ; témoin la Sicile, qu'il délivra des dangers qui la menaçaient de tous côtés, moins par la terreur des armes que par la célérité des opérations ; témoin l'Afrique inondée du sang de cette multitude d'ennemis qui la tenaient sous le joug ; témoin la Gaule, à travers laquelle il ouvrit à nos légions le chemin de l'Espagne sur les corps des Gaulois : témoin l'Espagne elle-même, qui vit plus d'une fois des ennemis nombreux vaincus et terrassés par lui ; témoin une seconde fois et d'autres fois encore l'Italie, qui, désolée par une guerre d'esclaves, guerre également honteuse et formidable, sentit le besoin qu'elle avait de Pompée, alors absent, et qui vit cette guerre malheureuse, affaiblie d'abord et ralentie par la seule attente de son retour, tomber et s'éteindre à son arrivée ; témoin toutes les contrées de l'univers, tous les peuples et toutes les nations étrangères, toutes les mers, et dans chacune d'elles toutes les rades et tous les ports. En effet, durant ces dernières années, y eut-il un seul endroit dans toute l'étendue des mers, assez bien gardé pour qu'on y fût en assurance, ou assez ignoré pour échapper aux recherches des pirates ? Pourrait-on

s'embarquer sans avoir à craindre la mort ou l'esclavage, puisqu'il fallait braver ou la mauvaise saison, ou les brigands dont la mer était couverte ? Cette guerre difficile, honteuse, invétérée, qui s'étendait si loin et formait tant de guerres différentes, espérait-on qu'elle pût être achevée en un an par tous nos généraux ensemble, ou par un seul général dans une longue suite d'années ? Laquelle de vos provinces a été pendant tout ce temps à l'abri des pirates ? Lequel de vos revenus avez-vous pu croire assuré ? Lequel de vos alliés avez-vous garanti du pillage ? A qui vos flottes ont-elles été de quelque secours ? Combien d'îles abandonnées de leurs habitants ! Combien de villes de nos alliés devenues désertes par la crainte des pirates, ou tombées entre leurs mains !

Mais pourquoi vous entretenir de ce qui s'est passé loin de nous ? Ce fut jadis, ce fut la gloire du peuple romain de faire la guerre loin de ses foyers, lorsque nos armées, comme autant de boulevarts de l'empire, couvraient les possessions de nos alliés et non pas nos propres demeures. Vous dirai-je qu'en ces derniers temps la mer était fermée à vos alliés, tandis que vos armées n'osaient partir de Brindes qu'au milieu de l'hiver ? Me plaindrai-je que des envoyés des nations étrangères aient été pris en venant vers vous, tandis qu'il vous a fallu

racheter des ambassadeurs du peuple romain? Dirai-je que les marchands n'étaient pas en sûreté sur la mer, lorsque douze faisceaux sont tombés en la puissance des pirates? Rappellerai-je la prise de Cnide, de Colophon, de Samos, et de tant d'autres villes célèbres, quand vous savez que vos ports, et des ports dont vous tirez la subsistance et la vie, ont subi ce joug déshonorant? Ignorez-vous que le port de Caïète, ce port si fréquenté, et continuellement rempli de navires, a été pillé par ces brigands sous les yeux d'un préteur, et qu'à Misène ils ont enlevé la fille de celui même qui leur avait auparavant fait la guerre dans ces parages? Et qu'est-il besoin de rappeler à votre mémoire le malheur d'Ostie, ce honteux échec, ce sanglant affront qu'y reçut la république, quand, presque sous vos yeux, la flotte que commandait un consul romain y fut prise et coulée à fond par les pirates? Grands Dieux! comment la valeur incroyable et divine d'un seul homme a-t-elle en si peu de temps rendu à la république l'éclat de sa gloire, au point qu'après avoir vu la flotte ennemie à l'embouchure du Tibre, vous n'entendez plus dire aujourd'hui que, dans nos mers jusqu'aux bouches de l'Océan, aucun pirate ait osé se montrer? »

Si c'était là de l'éloquence académique,

cela nous donnerait la plus grande idée de Pompée; mais c'est de l'éloquence politique (et l'on a le droit de prendre tout à la lettre) ; alors, que restera-t-il de toute cette amplification ? L'exagération et la fausseté sont d'autant plus choquantes, que les faits étaient récents et que tous les auditeurs étaient à même de comparer les véritables exploits de Pompée, avec les louanges outrées de l'orateur. En Espagne, par exemple, Pompée va attaquer Sertorius; il est battu et rebattu, jusqu'au moment où, Sertorius ayant été assassiné, la guerre finit d'elle-même. Au retour de cette guerre, il arrive en Italie, au moment où Crassus venait d'écraser à Silare l'armée de Spartacus. Trois mille hommes avaient échappé, Pompée extermine cette bande de fuyards, et il vient triompher à Rome pour cet exploit.

En Afrique, Pompée avait livré en effet une bataille qui avait été sanglante, et bien menée. – Quant aux pirates, avec les immenses ressources dont il disposait, il fit preuve d'une célérité fort louable ; mais pour cela il déploya un appareil immense. Avec [illegible] une flotte qui couvrait toute la mer, quel général n'eût pu venir à bout de barques de pirates capables seulement d'un coup de main ?

De tout cela, il en reste assez pour faire un

éloge glorieux, mais non pas de quoi justifier toutes ces pompes de style. On ne peut orner plus magnifiquement ces exploits ; mais cette magnificence ne convient qu'à l'éloquence académique, ou peut-être, si l'on veut, à l'oraison funèbre.

Cicéron tombe moins dans ce défaut, lorsqu'il parle du bonheur de Pompée. C'était là un point délicat pour les anciens. Dans leur croyance, le bonheur des hommes rendait les Dieux jaloux. Ce n'est pas seulement la Fortune qui aime à transporter ses faveurs :

Horace, Odes, 1, XXIV, 14

Hinc apicem rapax
Fortuna cum stridore acuto
Sustulit ; hic posuisse gaudet :

mais ce sont les Dieux eux-mêmes que trop de bonheur irrite. Aussi voit-on ceux qui jouissent d'une constante prospérité s'effrayer bientôt et chercher à prévenir par quelque sacrifice volontaire la jalousie céleste. Tout le monde connaît la légende de ce tyran de Samos, Polycrate, qui jeta dans la mer, en sacrifice, sa bague à laquelle il tenait beaucoup ; dans le ventre du premier poisson que l'on sert sur sa table, il retrouve la bague ; il reconnaît alors que les Dieux n'ont pas accepté son sacrifice, et prévoit le sort qui l'attend : il périt assassiné quelques jours plus tard.

En même temps on se souvenait du nom de

felix qu'avait pris Sylla; et Cicéron aura bien soin de ne pas employer ce mot une seule fois; il dira felicitas, mais jamais felix. Dans cette question délicate, il ne faut offenser ni les Dieux ni les hommes; Cicéron s'en tire habilement par ses ménagements et sa réserve; il ne dit les choses qu'à moitié, et il les dit mieux:

Pro lege Manil., XVI, 47.

« Il me reste à parler du bonheur attaché à sa personne, avantage que nul ne peut s'attribuer à soi-même, mais que l'on peut reconnaître et louer dans les autres. Aussi en parlerai-je, Romains, comme il convient à l'homme de parler de la puissance des Dieux; je veux dire avec une timide circonspection et en peu de mots. Pour moi, je suis persuadé que l'on confia souvent les grands emplois et le commandement des armées aux Fabius, aux Marcellus, aux Scipions, aux Marius, et à d'autres célèbres généraux, non seulement à cause de leur mérite, mais à cause du bonheur qui semblait suivre leurs armes. En effet, on ne saurait douter qu'il n'y ait eu des hommes extraordinaires à qui les Dieux semblaient avoir donné la fortune pour coopérer à leur élévation, à leur gloire et au succès de leurs grandes entreprises. Ici, je ne dirai point sans doute que Pompée tient la fortune dans ses mains; je me contenterai, fidèle à cette modération que je m'impose, de rappeler le passé et de bien espérer de l'avenir,

afin que mon discours ne puisse être taxé ni d'impiété ni d'ingratitude envers les Dieux : d'impiété, s'il attribuait à Pompée lui-même ce qui vient des Dieux ; d'ingratitude, s'il négligeait de rappeler le souvenir de ce bonheur, pour en rendre grâces aux Dieux qui le donnent. » Jusqu'à la fin de ce développement, il observe la même modération ; son éloquence est, dans ce passage, moins abondante, moins brillante, moins ornée que dans le reste du discours ; mais elle est par cela même plus sérieuse et moins scholaire.

Il serait à souhaiter que Cicéron gardât partout la même mesure ; mais dans le courant du discours, quelquefois à force de développer et d'orner sa pensée, il arrive jusqu'à des détails d'un goût un peu faux. Par exemple, nous allons voir comment il raconte la fuite de Mithridate. Après avoir fait le récit des exploits de Lucullus, et les avoir exagérés au point qu'on ne comprend pas comment la guerre n'est pas finie, il reprend ainsi :

Pro lege Manil. IX, 22.

« On demandera peut-être comment, après ce que je viens de dire, nous avons encore à soutenir une guerre dangereuse. Il faut vous l'expliquer, Romains ; car cette question ne paraît pas sans fondement. D'abord Mithridate, il est vrai, s'est sauvé du royaume de Pont, mais à peu près comme la fameuse Médée s'enfuit autrefois, dit-on, de ces mêmes contrées, en dis-

persant dans sa fuite les membres de son frère sur tous les chemins où son père suivait ses traces, afin que le soin de recueillir ces membres épars, joint à la douleur paternelle, ralentît la poursuite. Ainsi Mithridate a laissé dans le Pont une quantité prodigieuse d'or, d'argent et de toutes sortes d'effets précieux qu'il avait hérités de ses ancêtres, ou qu'il avait rapportés dans ses états, du pillage de l'Asie entière, durant la guerre précédente; et pendant que les vainqueurs ramassaient trop avidement ces riches dépouilles, le roi lui-même s'est échappé de leurs mains. Ainsi, comme le père de Médée fut arrêté par l'excès de la tristesse, ils l'ont été par l'excès de la joie."

Y a-t-il un rapport bien étroit entre la fuite de Médée et celle de Mithridate, et ne semble-t-il pas que Cicéron n'ait cherché que le plaisir d'une comparaison ingénieuse et inattendue? Cependant l'or de Mithridate retarde les vainqueurs, comme les membres du frère de Médée arrêtèrent son père; voilà une ressemblance, et si le reste n'a pas grand rapport, nous nous rappellerons que toute comparaison est imparfaite, <u>omne simile claudicat</u>, comme disent les Latins. Mais du moins que Cicéron ne s'applique pas avec un si grand soin à développer ce qui est en dehors de la ressemblance: "afin que le soin de recueillir ces membres épars, joint à la douleur

paternelle retardât la fuite. » Cela ne vient ici que pour l'effet non pas tant oratoire que poétique, et paraît d'un goût un peu étrange ; mais toujours entraîné par le développement de sa comparaison et de ses oppositions, il arrive à ce trait final : « comme le père de Médée fut arrêté par l'excès de la tristesse, ils l'ont été par l'excès de la joie : » antithèse que le bon goût ne peut approuver. Voilà où l'on arrive par degrés. Si, concevant d'avance cette antithèse, on l'eût présentée toute faite à Cicéron ex abrupto et sans préparation, « Coup sûr il l'eût rejetée ; mais à force de travailler et d'orner son style, d'hyperbole en hyperbole, de phrase arrangée en phrase arrangée, d'antithèse en antithèse, il arrive à en écrire une dernière qui est indigne de lui.

J'aime mieux l'endroit où, s'adressant à la foule, il provoque peut-être des haines redoutables. C'est au sujet du désintéressement de Pompée ; il veut le faire sentir davantage en comparant ce général aux autres : « Pouvons-nous en effet, dit-il, regarder comme un général estimable celui qui vend et qui a vendu les grades militaires dans son armée ? &a. » A ces mots, un murmure s'élève dans l'assemblée contre les hommes ainsi désignés et que tout le monde ~~nommait~~. C'était Lucullus, dont Cicéron avait eu soin de taire le nom ; c'était Muréna,

Pro lege Manil. XIII, 37.

Glabrion et tant d'autres.

A ce sujet l'abbé Maury, dans son _Essai sur l'éloquence de la chaire_, a commis une singulière erreur. Cicéron entendant le bruit qui s'élève : " je juge par vos murmures, Romains, poursuit-il, que vous reconnaissez les coupables. " L'abbé Maury l'a entendu autrement. Il se rappelait combien de fois il avait été interrompu à la tribune ; hué quand il en descendait, menacé au sortir de cette assemblée où il défendait une cause déjà perdue ; il prend ici le murmure du peuple, pour une interruption de ce genre ; voici comment il en parle :

Maury, Eloq. de la chaire § . 53.

" Cicéron s'était imposé le joug des bienséances oratoires avant d'en prescrire les règles. Il nous en offre un exemple frappant dans sa harangue pour la loi Manilia. Son éloquence venait de tonner, mais sans désigner personne, avec cette mesure qui ajoute à la force, contre les dilapidateurs du trésor public. Ces misérables, enhardis par sa modération se flattèrent que, pour lui fermer la bouche, il leur suffirait d'interrompre le fil de son discours en lui prodiguant les huées les plus bruyantes. Cicéron s'arrêta durant ce tumulte, et laissa tranquillement passer l'orage. Mais dès que le calme fut rétabli, il sut profiter des clameurs de ses adversaires pour les écraser, en dénonçant aussitôt ces hurlements de la rage, comme autant de témoignages solennels

du remords excité dans leur âme par le double ressort de la peur et de la honte. » Suit la traduction du passage, où le sens est noyé dans les paroles et où la réponse de Cicéron : " admurmuratio vestra, etc " est l'objet d'un contre-sens : " ils se dénoncent eux-mêmes par leurs murmures." C'est ainsi qu'on se défend toujours des allusions : je ne nomme personne, vous vous plaignez, vous êtes donc coupable. Ceci rappelle ce qui se passait en France il y a quelques années dans une assemblée moins puissante et moins terrible que celle où figurait Maury, mais presque aussi bruyante. Là, quand une allusion faite à la tribune provoquait des réclamations et que des voix s'élevaient pour répondre, on criait : " silence aux blessés."

Elevons-nous d'un degré, et demandons-nous : au profit de qui cette éloquence telle quelle ? Si cette idole méritait les éloges qu'on lui prodigue, si cet homme valait les frais d'éloquence que l'on fait pour lui, Cicéron alors serait excusable. Mais Pompée est un héros dont la gloire n'a pas duré. Nous trouvons de lui un portrait curieux dans Lucain ; c'est un des morceaux les mieux touchés de tout son poëme. Il le met dans la bouche de Caton. On venait de donner la sépulture triomphale, non pas à Pompée, puisque l'on n'avait plus

son corps, mais à sa toge, à ses armes, à tout ce qui restait de lui: Caton, dans cette circonstance, ne pouvait pas être aussi rogue, aussi dur que la veille ou le lendemain de la bataille de Pharsale; il consent à prononcer quelques mots qui tiendront lieu d'éloge funèbre. Là Lucain lui a fait dire "avec cette mesure qui ajoute à la force", tout ce qu'il y avait à dire sur et contre Pompée. Je ne citerai que les principaux traits:

Lucain, IX, 192 et suiv.

. . . . salva
Libertate potens.
. . . . rectoque senatus,
Sed regnantis, erat.

"Il fut le maître, le roi du sénat, mais en le laissant régner."

Immodicas possedit opes, sed plura retentis
Intulit.

Il avait d'immenses richesses, il était plus riche que César, mais il était à peu près aussi gueux; comme lui, il était criblé de dettes. Caton place à côté du reproche, une sorte, sinon d'éloge, au moins de circonstance atténuante: il a plus fait entrer dans le trésor public qu'il n'a gardé pour lui; voilà ce dont il faut lui faire un mérite.

. . . . Invasit ferrum, sed ponere norat.

Il savait poser les armes, voilà son mérite; mais

il les a prises.

Olim vera fides, Mario Sullaque receptis,
Libertatis obit : Pompeio rebus adempto,
„ Nunc et ficta perit.

"Il avait conservé une apparence de liberté ; après lui, il n'en reste pas même l'ombre." C'est un éloge, sans doute, mais quel éloge ? Tout ce qu'il a fait, c'est de conserver l'ombre de la liberté.

O felix cui summa dies fuit obvia victo,
Et cui quærendos Pharium scelus obtulit enses !
Forsitan in soceri potuisses vivere regno.
Scire mori, sors prima viris, sed proxima cogi.

Quærendos enses : "une mort qu'il fallait chercher toi-même. Peut-être tu aurais pu vivre, tu aurais consenti à vivre le sujet de ton beau-père." Et sans doute il l'aurait pu, il y aurait consenti. Si le poème de Lucain était écrit ainsi dans toute son étendue, il ne serait point du même genre que celui de Virgile, il ne l'égalerait point, mais il en serait beaucoup plus près.

Joignons à cela quelques traits recueillis dans Salluste et dans Cicéron, l'un trop ennemi, l'autre trop ami de Pompée ; quand ils parleront l'un comme l'autre, la diversité de leurs affections, donnera à leur témoignage une parfaite certitude. Ces traits sont empruntés aux fragments si précieux de Salluste.

Sallust. Fragm. incert. lib.

(Végèce, liv. 1, ch. 9. Jean de Salisbury)

Nous n'insisterons pas sur celui que rapporte Végèce au sujet des exercices du corps auxquels se livrait Pompée. En voici un autre très court, mais très expressif.

Suétone. de illust. gram. ch. XV.

« Pompeius oris improbi, animo que inverecundo. » Un visage deshonnête, une âme sans conscience; voilà un portrait peu avantageux. C'est à cause de cela même qu'il a été sauvé de l'oubli. - Lenæus, affranchi de Pompée, avait conservé de lui un pieux souvenir. Un jour, dans son école (car il était grammairien), il fit une grande sortie sur cette ligne de Salluste; elle devint célèbre, et Suétone, dans ses Grammairiens illustres, à l'article Lenæus, a enrégistré le mot.

Sallust., Fragm. du liv. III.

Nous voyons dans un autre fragment (conservé par Nonius) quels modèles il se proposait dès sa première jeunesse:

« Sed Pompeius a prima adolescentia, sermone fautorum, similem fore se credens Alexandro regi, facta consulta que ejus quidem æmulus erat. » (pour æmulus, il faut corriger æmulatus.) Ceci dit tout, et n'a pas besoin de commentaire: ce témoignage a été recueilli par Plutarque, et on le retrouve fondu dans sa Vie de Pompée.

Écoutons maintenant Cicéron. Il écrit à Atticus pendant la guerre civile, et lui rappelle la définition qu'il avait donnée au Cinquième livre de la République de l'homme d'État, ou

plutôt des grands citoyens qui en de certains temps s'élèvent au premier rang dans une république, puis il en rapproche les deux auteurs de la guerre:

Cicero, ad Atticum, VIII, 11.

« Tenes ne igitur moderatorem illum reipublicæ quo referre velimus omnia? Nam sic quinto, ut opinor, in libro loquitur Scipio: « Ut enim gubernatori cursus secundus, medico salus, imperatori victoria, sic huic moderatori reipublicæ beata civium vita proposita est ..... etc .... » Hoc Cnæus noster quum antea nunquam, tum in hac causa minime cogitavit. Dominatio quæsita ab utroque est; non id actum beata et honesta civitas ut esset ...... e Ventri σκοπός est ille, ut nos beati simus; uterque regnare vult. » C'est ainsi qu'il parle de Pompée déjà vieux et qu'il avait vu vivre. nunquam, dit-il, jamais il n'a songé au bien public. Voilà pour le patriotisme: voici pour les talents; le contraste avec le pro lege Manilia est vraiment piquant. Il écrit à Atticus, peu de temps après la lettre que nous venons de citer: « Pompeium ego hominem

Cicero, ad Atticum, VIII, 16.

ἀπολιτικώτατον omnium jam ante cognoram, nunc vero etiam ἀστρατηγικώτατον. » Il est impossible de le mettre plus bas. Cependant ce n'est pas tout, et nous trouvons dans Cicéron

encore un mot le plus expressif dans sa barbarie, le plus heureux de tous ; on pourrait porter le défi à Cicéron lui-même de trouver mieux. Après la bataille de Dyrrachium où Pompée avait été sur le point de forcer le camp de César, il avait laissé échapper la victoire de ses mains, et avant la bataille de Pharsale, Cicéron écrit au même Atticus : « Sullaturit animus Pompeii et proscripturit. » Voilà pour quelle idole Cicéron avait dépensé tant d'éloquence et tant de rhétorique.

Mais attaquons-le encore plus profondément ; allons au fond des choses, et voyons quelle est cette loi qu'il défend ; quelle extension elle donne à la puissance de Pompée ; quels pouvoirs elle lui communique ; mais pour cela il faut remonter un peu plus haut.

Dix-huit mois auparavant, avait été proposée la loi Gabinia, quand il avait été question d'envoyer un général avec des pouvoirs extraordinaires contre les pirates. Le décret de Gabinius, dit Plutarque, « non seulement conférait à Pompée le commandement de toutes les forces maritimes, mais lui donnait encore une autorité monarchique et une puissance absolue sur toutes les personnes, sans

Plutarq. (Pompée, XXV) Trad. Ricard.

avoir à en rendre compte ; il lui attribuait aussi l'empire sur toute la mer jusqu'aux colonnes d'Hercule et sur toutes les côtes à la distance de quatre cents stades. Cet espace renfermait la plus grande partie des terres de la domination romaine, les nations les plus considérables et les rois les plus puissants. Il était autorisé enfin à choisir dans le sénat quinze lieutenants, qui rempliraient sous lui les fonctions qu'il voudrait leur assigner ; à prendre chez les questeurs et les receveurs des deniers publics tout l'argent qu'il voudrait ; à équiper une flotte de deux cents voiles, à lever tous les gens de guerre, tous les rameurs et tous les matelots dont il aurait besoin. "

Le jour où la loi Gabinia devait être votée, Pompée quitta Rome, et se retira dans une maison de campagne des environs ; car le succès n'était pas sûr. Le sénat avait fait beaucoup d'opposition ; Catulus avait pressé le peuple de rejeter la loi : n'y avait-il donc que Pompée dans la république ? fallait-il donner tant de puissance à un seul homme ? et si Pompée mourait, qui aurait-on pour le remplacer ? Le peuple, avec un accord glorieux pour Catulus, avait répondu : " <u>te, Catule</u> " ; mais cela n'avait point dé-

sarmé son opposition.

Aussitôt la loi votée, on envoie la nouvelle à Pompée; il rentre la nuit même dans Rome, et, le lendemain, paraît sur la place publique. Il semblait que la question était vidée, et qu'il n'y avait plus à en parler : il y revient, et par une nouvelle délibération, il obtient plus encore que la veille : « Le lendemain, dit Plutarque, à la pointe du jour, il sortit pour sacrifier aux Dieux; et le peuple s'étant assemblé, il obtint presque le double de ce que le décret lui accordait pour ses préparatifs de guerre. Il était autorisé à équiper cinq cents galères, à mettre sur pied cent vingt mille hommes d'infanterie et cinq mille chevaux. On choisit pour ses lieutenants vingt-quatre sénateurs, qui tous avaient commandé des armées, et on y ajouta deux questeurs. »

Plutarq. (Pompée, XXVII)

Pompée était encore en possession de ces pouvoirs immenses, quand Manilius proposa d'y joindre le commandement des armées d'Orient. Nous n'avons besoin encore ici que de citer Plutarque: « .... Un tribun du peuple, nommé Manilius, proposa un décret, qui, donnant à Pompée le commandement de toutes les provinces et de toutes les troupes que Lucullus avait sous ses ordres, y joignait la Bithynie, occupée par Glabrion,

Plutarq (Pompée, XXXI) Trad. Ricard.

le chargeait d'aller faire la guerre aux rois Mithridate et Tigrane, l'autorisait à conserver toutes les forces maritimes, et à commander avec la même puissance qu'on lui avait conférée pour la guerre précédente. C'était soumettre à un seul homme tout l'empire romain; car les provinces que le premier décret ne lui donnait pas à gouverner, telles que la Phrygie, la Lycaonie, la Galatie, la Cappadoce, la Cilicie, la haute Colchide et l'Arménie, lui étaient attribuées par le second, avec toutes les forces, toutes les armées que Lucullus avait employées à vaincre Mithridate et Tigrane. "

Cette loi, Cicéron l'appuyait. Elle était combattue par les chefs du sénat, soutenue par César, comme le rapportent Dion et Velléius. Et l'on ne doit pas s'étonner de la conduite de ce dernier; il travaillait moins pour Pompée que pour lui-même: ces grands commandements tuaient la république; après cela, il ne restait plus qu'à hériter du maître; une fois les institutions ruinées, ce ne devait plus être qu'une question de personne. Averti par l'opposition de Catulus, par l'appui de César, Cicéron poursuivit néanmoins dans la voie où il était entré.

Dion, XXXVI. 26.
Velléius, II. 44.

Le président de Brosse a essayé de refaire le discours de Catulus. Et en effet, en ramassant dans Dion, dans Plutarque, dans Salluste, on avait

des matériaux qui pouvaient tenter. Nous n'essaierons pas de refaire ce travail ; nous rapporterons seulement l'un des quatre fragments du cinquième livre de Salluste que l'on rapporte à la discussion de la loi Manilia ; c'est le troisième qui appartenait au discours de Catulus : « Nam si Pompeio quid humani accidisset..» Il est douteux que les autres fissent partie du même discours ; mais celui-ci est caractéristique. (1).

(Sallust. ; fragment du livre V Arusianus.)

Voyons maintenant quelle est la réfutation de Cicéron. Catulus demandait qu'on ne fît point d'innovations, nihil novi fieret, qu'on maintînt les lois et leur autorité. Cicéron lui répond, et nous ne pouvons assez nous étonner qu'il se contente d'une raison aussi faible : On ne veut pas que nous fassions d'innovation ; mais n'en fait-on pas tous les jours pour ce même Pompée ? « Quoi de plus nouveau que de voir un jeune homme, simple particulier, lever une armée dans les conjonctures les plus fâcheuses

(1) Voici quels sont les autres fragments :
« Sæpe celebritatem nominis intelligo timentem. (Priscien, liv. 18)
Video ingentia dona quæsitum ire properantem. (id. ibid.)
Quibus de causis Sullam in victoria dictatorem, equo descendere, sibi uni assurgere de sella, caput aperire solitum. » - (Nonius, Arusianus, Servius ad Aeneid. X.)

de la république? il l'a levée; la commander? il l'a commandée; vaincre? il a vaincu. Quoi de plus extraordinaire que de confier à un homme si jeune, encore bien loin de l'âge requis pour être sénateur, un commandement, une armée, la Sicile, l'Afrique et les guerres qu'il y fallait soutenir? etc, etc. » et le reste sur le même ton pendant une grande page. Quoi? de ce que la maison est aux trois quarts brûlée, s'ensuit-il qu'il ne faut pas sauver le reste? Une seule chose donnait de la force à cette raison, c'est qu'il paraît que Catulus avait approuvé ces premières innovations. Mais était-il libre alors, pouvait-il les prévenir et s'y opposer? Dans le danger pressant où était son parti, il fallait songer avant tout à se tirer d'affaire, et l'on peut croire que Catulus avait moins approuvé que subi ces actes irréguliers dans les nécessités de la guerre civile.

Hortensius de son côté disait qu'il était fatal d'accumuler toute la puissance sur une seule tête, ad unum omnia deferri non oportere. Que répond Cicéron? c'est à n'y pas croire: « tu en disais autant pour la loi Gabinia; elle a passé cependant, et l'on s'en est bien trouvé; on se trouvera bien encore de celle-ci. Oui, sans doute, on s'en est bien trouvé, la mer a été purgée des pirates, mais Rome a été purgée de la république; et maintenant Pompée écrasera

Mithridate, et au retour il ne se fera pas maître de Rome; mais il le sera d'avance. — Voilà la cause que Cicéron a défendue. Encore, s'il se fût borné là ? Mais comment un honnête-homme comme Cicéron va-t-il jusqu'à entrer sans aucun besoin dans des détails tels que celui-ci ? Gabinius voulait être un des quinze lieutenants que son décret accordait à Pompée; c'était contraire aux lois. Il était interdit à tout tribun d'exercer aucune lieutenance au sortir de sa charge; autrement chaque tribun se fût mis au service d'un citoyen puissant, qui au sortir du tribunat lui aurait fait partager ses honneurs, et la facilité de piller avec lui les provinces. On voulait laisser le temps aux services rendus de s'oublier un peu, et aux places de se remplir avant que le tribun pût en occuper aucune. La loi en cela était fort prudente. Cicéron prend fait et cause pour Gabinius contre les lois. — On te refuse la lieutenance, je te la ferai obtenir; les consuls ont refusé de rapporter ta demande au sénat; moi, préteur, je ferai le rapport.

Ainsi périssait la république. C'est Cicéron lui-même qui va nous le dire. Nous ne trouverons pas cet aveu dans le <u>pro Sestio</u>, ni dans le <u>pro Cornelio</u>, ni dans aucun des discours qu'il prononça, quand il espérait encore pour lui quelque chose, mais dans un passage des <u>Philippiques</u>, alors que l'on n'entendra plus que la voix du citoyen cherchant

à sauver les restes de la république. Il nous donne alors son jugement sincère sur ces tribuns qu'il avait soutenu si éloquemment : « De Cn. Pompeii imperiis, summi viri atque omnium principis, tribuni plebis turbulenti tulerunt. »

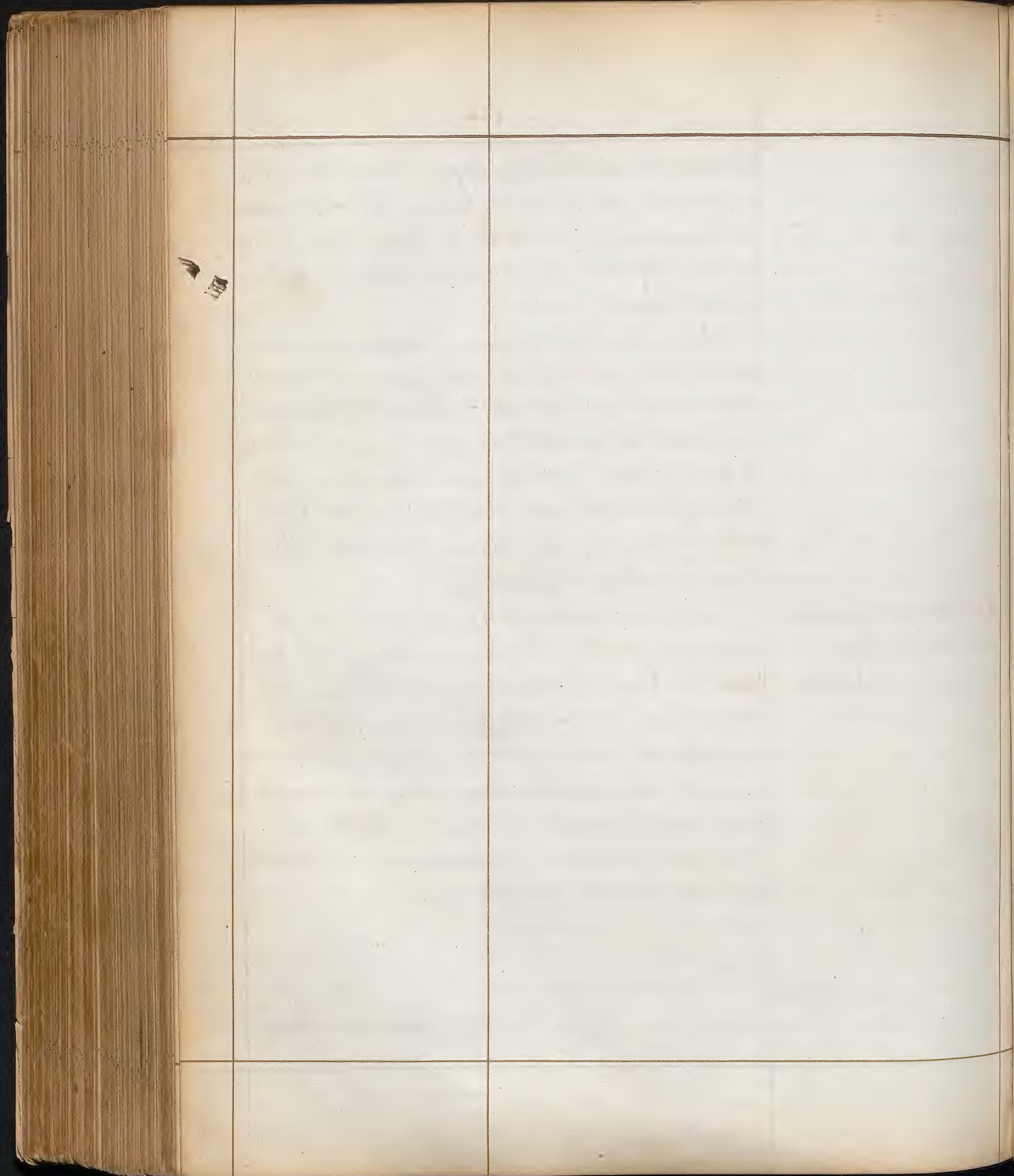
Philipp. XI, 8.

Après avoir jugé sévèrement Pompée, nous serions moins assurés peut-être dans notre jugement, si nous avions contre nous l'autorité considérable de Montesquieu, et ce serait la matière d'un nouvel examen. Mais le passage assez court que nous allons citer ne contredit en rien ce que nous avons dit dans cette leçon; et l'on va voir que la grandeur et les succès de Pompée ne l'ont point ébloui :

Montesquieu (Grandeur et décadence) Chap. 8 à la fin.

« Ce fut alors que Pompée, dans la rapidité de ses victoires, acheva le pompeux ouvrage de la grandeur de Rome. Il unit au corps de son empire des pays infinis : ce qui servit plus au spectacle de la magnificence romaine qu'à sa vraie puissance; et quoiqu'il parût par les écriteaux portés à son triomphe qu'il avait augmenté le revenu du fisc de plus d'un tiers, le pouvoir n'augmenta pas, et la liberté publique n'en fut que plus exposée. »

St.-H. Gaultier de Claubry.



12e. Leçon.

—

Le plaidoyer pro Cluentio.

—

12e Leçon

Le plaidoyer pro Cluentio.

Nous nous sommes occupés jusqu'à présent des discours politiques de Cicéron : nous allons trouver aujourd'hui dans le Pro Cluentio un plaidoyer où la politique est absente, ou du moins n'apparaît que très incidemment. C'est le seul discours, parmi ceux de Cicéron qui nous ont été conservés, où l'on voit l'éloquence judiciaire dans toute sa pureté, et ce discours est un chef-d'œuvre. Quintilien le cite et le commente perpétuellement ; peut-être n'y a-t-il pas un seul passage un peu remarquable du Pro Cluentio qui ne soit cité par lui.

L'aspect général de la cause est effrayant : c'est un véritable drame de cour d'assises dans toute la force du terme. Il y a là une suite d'horreurs amoncelées les unes sur les autres : assassinats, avortements, empoisonnements, faux, incestes, tortures, rien n'y manque, et tout y est répété plusieurs fois. Le procès a toutes les émotions d'une pièce de théâtre, et Cicéron nous les donne.

Les deux personnages qui paraissent au premier rang dans ce débat, sont deux monstres : l'un Statius Albius

Exposé avec une clarté méritoire, vu l'obscurité et la complication des faits : toutefois, cette difficulté principale n'est pas toujours surmontée. Des lacunes dans la seconde partie : je n'ai rien vu, ni de la fin de non-recevoir, si longuement traitée par Cicéron, et si admirée par Quintilien ; ni des développements sur les Notes des Censeurs ; ni du Sénatus-consulte rendu à l'occasion du procès de Junius.
Le style est simple, souvent trop négligé.
Je reconnais que cette rédaction était une des plus difficiles.

mal écrit.

Oppianicus a eu six femmes; il en empoisonne deux; on ne sait ce que deviennent les deux autres; la cinquième n'a échappé à la mort que parce qu'elle avait été répudiée; la sixième lui a survécu. En outre il fait périr son propre frère, un de ses beaux-frères, une de ses belles-mères, deux de ses propres fils, sans compter plusieurs étrangers. L'autre personnage, Sassia, mère de Cluentius le client de Cicéron, ne le cède en rien à Oppianicus. Ayant perdu Cluentius, le père de l'accusé, elle avait marié sa fille à Aulus Aurius Melinus. A peine sa fille est-elle mariée qu'elle séduit son gendre et l'épouse après le divorce de sa fille. De là naît l'inimitié de Cluentius pour sa mère, dont il se sépare en prenant fait et cause pour sa sœur. Bientôt Melinus est tué pendant les proscriptions par Oppianicus; mais cela n'empêche pas l'assassin de demander la main de Sassia; et il l'obtient. La haine de Sassia pour son fils éclate: Oppianicus, excité par elle et poussé d'ailleurs par son avarice, essaie d'empoisonner Cluentius. Cluentius attaque alors Oppianicus et le fait condamner à l'exil.

Le jugement par lequel Oppianicus avait été condamné est désigné par Cicéron sous le nom de Judicium Junianum, parce que le président des juges se nommait Junius. Ce tribunal, qui avait rendu la sentence pendant la guerre civile,

avait été accusé aussitôt d'avoir vendu sa conscience. La corruption avait passé pour une chose évidente; et nous verrons si le procès de Cluentius doit changer notre opinion à ce sujet. Le tribun Quintius avait trouvé là l'occasion de soulever le peuple contre le sénat. Pendant quelque temps, les tribuns et les consuls, tous les magistrats et tout le peuple n'avaient été occupés que de cette affaire. Rome entière avait été agitée par le Judicium Junianum, et Junius avait fini par être lui-même condamné.

Oppianicus était mort environ deux ans après sa condamnation à l'exil: six ans après, son fils Caius Oppianicus, excité par Sassia qui lui avait donné sa fille en mariage, et lui promettait son héritage, accuse Cluentius du même crime pour lequel celui-ci avait fait condamner son père, et il ajoute à son accusation que Cluentius avait corrompu les juges qui condamnèrent Oppianicus.

Cicéron se charge de défendre Cluentius: une tâche importante lui était imposée; c'était de satisfaire la curiosité, le besoin d'émotion des juges et des spectateurs. Eh bien! nous aurons le drame en action, et le drame représenté avec toutes les faces qu'il comporte. Tantôt Cicéron fait naître l'horreur par ses terribles révélations, tantôt il égaye l'assemblée par des récits piquants, tantôt il se met dans

mal écrit

des positions embarrassantes dont il ne peut sortir que par des tours de force. Ce n'est pas qu'il n'y ait aucune critique à faire de quelques-unes de ses inventions oratoires; mais il faut reconnaître que les choses que la cause promettait, Cicéron les a tenues. Ce que l'on admire surtout dans ce plaidoyer, c'est la richesse, l'abondance intarissable de l'éloquence de Cicéron. On ne voit pas trop ce que l'orateur a omis dans la défense en général, et ce qu'il y aurait à ajouter à chaque point en particulier. C'est une abondance toujours égale à elle-même, et qui ne s'arrête que lorsque tout est épuisé.

Une des choses les plus difficiles dans ce procès, était surtout de l'aborder. Heureusement pour Cicéron, le tribunal d'aujourd'hui n'était pas composé de sénateurs exclusivement, mais de sénateurs et de chevaliers; ce qui lui rendait la tache plus aisée. Son exorde est d'une modestie et d'une adresse incomparables. L'orateur devait d'abord s'expliquer sur le rôle de Sassia dans cette affaire; et il sent combien il est difficile, non pas seulement à un fils, mais encore à l'avocat d'un fils de parler contre une mère; il dit que nous devons jeter un voile sur les fautes de nos parents. Cependant la cause tout entière est là, et puisque au lieu du rôle de mère, Sassia a pris celui d'ennemie et qu'elle poursuit son fils, il faut la réfu-

ter, et pour la réfuter, il faut l'attaquer.

Quintilien (livre XI, ch. I) donne des préceptes pour dire, sans manquer à l'honneur et sans indisposer contre nous, des choses que nous ne voudrions pas dire s'il était possible de les taire, et il cite pour exemple ce passage de Cicéron : " Est-il une chose, dit Quintilien, qui révolte plus d'abord, et qui offense plus les oreilles des honnêtes-gens, que d'entendre un fils ou les avocats de ce fils plaider contre sa mère ? Cependant c'est quelquefois une nécessité de le faire, ainsi qu'il est arrivé dans la cause de Cluentius Avitus. Comme Sassia en voulait ouvertement aux jours de son fils, il fallait repousser ses attaques avec vigueur. Il y avait seulement deux choses à ménager, et Cicéron l'a fait admirablement. D'abord il ne fallait pas manquer au respect que tout homme doit à l'auteur de ses jours ; ensuite l'orateur devait montrer que s'il disait quelque chose contre cette mère, c'est qu'il y était forcé par une impérieuse nécessité. Cicéron commence donc par cette exposition, quoiqu'elle n'ait aucun rapport avec le procès de Cluentius, tant il était persuadé que dans une cause si difficile et si embarrassante, il fallait avant tout ménager les bienséances. Par ce moyen, il fait retomber sur Sassia toute l'indignation que ce

(Burnouf)

nom de mère devait attirer sur un fils qui la livrait à l'opprobre." (1) Cicéron, en effet, s'est tiré admirablement de ce pas difficile. Il a poursuivi Sassia avec rigueur, et en même temps il a respecté le nom de mère. Quant à ce qu'il pouvait y avoir d'odieux dans ce procès, il l'a détourné de Cluentius pour le prendre tout entier sur lui.

---

(1) "Quid asperiorem habere frontem potest, aut quid aures hominum magis respuunt quam quum est filio filii ve advocatis in matrem perorandum ? Aliquando tamen necesse est, ut in causa Cluentii Aviti..... Itaque Sassia, quum filii caput palam impugnaret, fortiter fuit repellenda. Duo tamen quæ sola supererant, divine Cicero servavit ; primum ne oblivisceretur reverentiæ, quæ parentibus debetur ; deinde ut, repetitis altius causis, diligentissime ostenderet, quam id, quod erat in matrem dicturus, non oporteret modo fieri, sed etiam necesse esset ; primaque hæc expositio fuit ; quanquam ad præsentem quæstionem nihil pertinebat ; adeo in causa difficili atque perplexa nihil prius intuendum credidit quam quid deceret ; fecit itaque nomen parentis non filio invidiosum, sed ipsi, in quam dicebatur."

(Quintil. Instit. orat. XI, 1).

Le personnage de Sassia une fois connu par l'habile précaution oratoire de Cicéron, le défenseur aborde la cause. Il emprunte son exorde au plaidoyer de son adversaire, qui ne s'imagine pas qu'il indique à Cicéron le point vulnérable. L'accusateur avait trouvé ses griefs principaux dans l'empoisonnement d'Oppianicus et la corruption des juges présidés par Junius ; et comme le tribunal qui connaissait des empoisonnements connaissait aussi de la corruption, il avait cru trouver là une coïncidence fatale pour Cluentius. L'accusateur avait donc commencé, suivant l'usage, par éplucher la vie entière de Cluentius, et il y avait trouvé entre autres choses la corruption des juges présidés par Junius ; et après avoir essayé par ce moyen d'exciter la haine contre l'accusé, il avait abordé le grief d'empoisonnement. Cicéron déclare qu'il adoptera l'ordre de l'accusateur ; et il en profite avec un bonheur et une adresse étonnante.

Il se préoccupe donc du premier point, la corruption des juges, et il insinue d'abord que cela est étranger à l'accusation ; il réclame à ce sujet l'impartialité du tribunal. Dans la première partie de l'exorde, il n'annonce pas tout d'abord l'intention de combattre les bruits qui avaient couru sur le jugement de Junius ; s'il eût agi autrement, il n'aurait pas manqué de soulever une sorte de récla-

mation générale. Mais dès la seconde partie, il devient plus hardi. Il annonce qu'il combattra la prévention dont Cluentius est victime, avec l'appui de la conscience des juges. Leur devoir est de frapper sans haine les coupables et de juger sans prévention. Sans cela, il n'y a pas de jugements dignes de ce nom. Peu importe donc l'ancienneté des préventions ; on ne doit apporter au tribunal aucune opinion toute faite, et si la vérité se fait jour, il faut l'accepter. Cicéron arrive à dire que ce jugement dont on effrayait Cluentius est pour lui le jour désiré, le jour du salut. Un jugement, voilà le seul recours de l'innocence calomniée : « Quamobrem magna me spes tenet, si ea, quae sunt in causa explicare, atque omnia dicendo consequi potero, hunc locum consessumque vestrum quem illi horribilem A. Cluentio ac formidolosum fore putaverunt, eum tandem ejus fortunae miserae multumque jactatae portum ac perfugium futurum. »

Ainsi, dès l'exorde, nous trouvons des preuves de l'admirable talent de Cicéron. Il avait pu en voir le modèle dans l'Apologie de Socrate, de Platon. Socrate explique qu'il a deux sortes d'accusateurs, ceux d'aujourd'hui, Anytus et Mélitus, et ceux qui le calomnient depuis de longues années, qui le font passer pour une espèce de magicien, pour "un connaisseur de choses célestes, investigateur de ce qui est sous la terre" — "ἀνὴρ τά τε μετέωρα φροντισ-

τῆς, καὶ τὰ ὑπὸ γῆς ἀνεζητηκώς, » en un mot pour un athée. C'est à ces derniers qu'il veut d'abord répondre : " Car, dit-il aux Athéniens, vous les avez entendus depuis plus de temps et bien plus souvent que les autres ; oui, Athéniens, il faut que je me défende et que je tâche de détruire dans ce peu d'instants l'injuste prévention dont je suis l'objet depuis tant d'années." — " Καὶ γὰρ ὑμεῖς ἐκείνων πρότερον ἠκούσατε κατηγορούντων, καὶ πολὺ μᾶλλον ἢ τῶνδε τῶν ὕστερον. Ἀπολογητέον δή, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ ἐπιχειρητέον ὑμῶν ἐξελέσθαι τὴν διαβολὴν, ἣν ὑμεῖς ἐν πολλῷ χρόνῳ ἔσχετε, ταύτην ἐν οὕτως ὀλίγῳ χρόνῳ." On dirait que Cicéron s'est inspiré de Platon.

Cette première partie, Cicéron la divise : " Puisque la source d'une si violente animosité, dit-il, est cette corruption mise en œuvre pour opprimer l'innocence, je vous montrerai d'abord que jamais accusé n'a été traduit en justice pour des faits plus atroces, et convaincu par des témoins plus irrécusables que ne l'a été Oppianicus. Ensuite je prouverai que des sentences, déjà prononcées par les juges mêmes qui l'ont condamné ne leur laissaient en aucune manière, je dis plus, ne laissaient à quelque tribunal que ce fût, la faculté de l'absoudre. Après avoir établi ces deux points, je dévoilerai

le mystère qui intéresse le plus la curiosité, et je ferai voir que la corruption essayée dans ce jugement, ne l'a pas été par Cluentius, mais contre Cluentius. Je tâcherai enfin d'exposer à vos regards la réalité des faits, les illusions de l'erreur et les impostures de la haine. " (1)

(Burnouf).

Quintilien (liv. IV. ch. 5) nous apprend que quelques critiques blâmaient cette subdivision en trois points, parceque le troisième bien prouvé dispensait des deux autres. Nous pouvons répondre

---

(1) " Ostendam, judices, primum, quoniam caput illius atrocitatis atque invidiae fuit, innocentem pecunia circumventum, neminem unquam majoribus criminibus, gravioribus testibus esse in judicium vocatum; deinde ea de eo praejudicia esse facta ab ipsis judicibus, a quibus condemnatus est, ut non modo ab iisdem, sed ne ab aliis quidem ullis absolvi ullo modo posset. Quum haec docuero, tum illud ostendam, quod maxime requiri intelligo, judicium illud pecunia esse tentatum non a Cluentio, sed contra Cluentium; faciam que ut intelligatis, in tota illa causa quid res ipsa tulerit, quid error affinxerit, quid invidia conflarit. "

(Pro Cluentio, ch. IV).

que ceux-ci ne sont point des hors-d'œuvre; car étant bien prouvés, ils aident fort à la démonstration du troisième point, et la preuve du troisième, réduite, à ce qu'elle est dans Cicéron, ne paraîtra satisfaisante à personne. Cicéron prouve donc surabondamment ce qu'on ne peut lui nier, pour dissimuler sa pauvreté sur le point essentiel.

Dans le premier point de la première partie, Cicéron est tout entier à ce qu'il y a de dramatique dans le procès. Il raconte les crimes d'Oppianicus, sans y mettre beaucoup d'ordre: d'ailleurs ses forfaits sont si nombreux et se mêlent tellement les uns aux autres, qu'on ne saurait par où commencer. Cet Oppianicus a eu six femmes. La première, Térentia, tante de Cluentius, il l'empoisonne. Cicéron le déclare sans le prouver. Mais il eût été difficile d'inventer ainsi toute une biographie: quelques-uns des crimes mêmes d'Oppianicus, surtout ceux qu'il avait commis sous Sylla sont si patents, qu'il n'y a pas moyen d'en douter. Nous les considérerons donc comme établis. Bientôt Oppianicus empoisonne la femme de son propre frère, enceinte de huit mois, puis son frère lui-même, et de cette façon toute une famille se trouve détruite. Il épouse Magia, fille de Dinea, et elle disparaît l'année même. Elle avait un frère, M.

Aurius, qui avait été fait prisonnier pendant les guerres civiles et vendu comme esclave, sans que sa famille sût ce qu'il était devenu. A cette malheureuse époque il n'était pas rare que des hommes même libres disparussent tout à coup. On les enlevait sur les routes, dans les tavernes et dans les mauvais lieux. Le fait est constaté par Suétone (Biographie d'Auguste Chap. XXXI). Ce M. Aurius avait été ainsi enlevé, vendu à un sénateur et envoyé par lui dans un ergastulum de la Gaule. Sa mère Dinéa apprend son sort. Aussitôt elle fait rassembler ses amis, et a l'imprudence d'appeler aussi son gendre Oppianicus dans le premier moment de sa joie. Celui-ci fait semblant d'approuver les efforts de Dinéa pour retrouver son fils; on envoie réclamer Aurius en Gaule; mais pendant le voyage, l'homme qui avait découvert à Dinéa où était son fils est égorgé, d'après les instructions d'Oppianicus; et Aurius lui-même est assassiné par un égorgeur à gages payé aussi par Oppianicus. Craignant alors le ressentiment de sa belle-mère Dinéa, Oppianicus la fait empoisonner. Voilà encore une famille détruite, dont la fortune tout entière passe entre les mains de ce scélérat. Mais la rumeur publique étant devenue menaçante pour lui, il quitte le municipe de Larinum et se rend au camp de Quint. Metellus.

Il revient bientôt au moment de la victoire de Sylla, et accourt à Larinum, à la tête d'une troupe de gens armés, au milieu de la consternation générale. Il fait égorger tous ceux qui l'avaient menacé autrefois. A partir de ce moment, ses crimes ne furent ni oubliés, ni expiés, mais du moins on ne songea plus à les lui reprocher. Mais il ne s'arrête pas encore: il épouse successivement la femme de son beau-frère, Cn. Magius, après qu'elle s'est fait avorter, puis Papia qu'il répudie, puis Novia. Dans le même temps, il fait assassiner Aurius Melinus, mari de Sassia, et demande la main de cette femme. Celle-ci refuse d'abord, non pas pour l'horreur que lui cause le meurtrier de son mari, mais parce qu'il lui reste deux fils, l'un qu'il avait eus de Papia, l'autre de Novia. Oppianicus les fait tuer tous les deux, et achève son horrible mariage avec Sassia.

A ces épouvantables forfaits, Oppianicus ajoute le crime de falsification de testament. De concert avec un scélérat, Avilius, il corrompt un jeune homme de Larinum, nommé Asinius. Après quelques jours d'orgie passés à Rome, et après qu'Avilius eut fait un faux testament sous le nom d'Asinius en faveur d'Oppianicus, on se débarrasse par le fer d'Asinius. Oppianicus est attaqué en justice, le crime est prouvé; mais

Oppianicus gagne un des *triumviri Capitales* qui était parvenu à siéger au tribunal à la faveur des discordes civiles : la poursuite cesse, quoique le crime fut avéré, et le faux testament a son effet. (Cette histoire ressemble à celle de Crispin, dans le *Légataire universel* de Régnard).

Lorsqu'après cela, Cicéron fait le résumé des crimes d'Oppianicus, et demande s'il y avait besoin de juges corrompus pour condamner un pareil monstre, en vérité on est de son avis. La politique aurait pu se mêler à ce procès ; mais Cicéron n'y touche pas et il a raison : il est tellement fort, il se fie tellement sur l'horreur d'une telle biographie, qu'il n'a plus qu'à conclure.

Cluentius n'avait pas accusé tout d'abord Oppianicus. Il avait eu peur. Cependant il n'était pas resté inactif. Le poison avait été saisi dans les mains d'un affranchi ; il accusa l'affranchi ; mais il fallait rechercher l'instigateur ; on le trouva dans Fabricius, parasite d'Oppianicus. Il fallait chercher plus haut encore ; car il était évident que ce parasite était poussé par quelqu'un. Fabricius fut condamné, et Cluentius armé de ces deux premiers jugements, accusa Oppianicus et le fit condamner à son tour.

Cicéron rappelle les deux premiers jugements, et, après avoir raconté tant d'horreurs, il juge convenable d'égayer son auditoire par le récit de la

défense de Fabricius. Rien n'est plus léger ni plus spirituel. " Embarrassé de trouver un défenseur pour une pareille cause, Fabricius eut recours dans sa détresse aux frères Cépasius, plaideurs infatigables et toujours prêts à recevoir comme un honneur et un bienfait toutes les occasions qu'on pouvait leur offrir d'exercer leur industrie. Et ici je remarquerai un contraste étonnant entre deux choses qui se ressemblent. Est-on attaqué d'une maladie, plus elle est grave, plus on choisit un médecin habile et renommé. A-t-on à soutenir une accusation capitale, il suffit que l'affaire soit mauvaise, pour qu'on s'adresse à un avocat sans nom et sans talent. La raison en est peut-être que le médecin n'est responsable que de sa capacité dans son art; tandis que l'orateur doit encore offrir aux juges une garantie morale. On cite l'accusé, la cause se plaide; Canutius expose les griefs en peu de mots comme une affaire déjà jugée. L'aîné des Cépasius commence sa réponse par un préambule très long et tiré de fort loin. On l'écoute d'abord avec attention. Oppianicus abattu et découragé, sentait renaître son espoir. Fabricius même se réjouissait. Il ne voyait pas que les juges étaient moins frappés de l'éloquence de l'orateur, que choqués de son effronterie. Quand Cépasius en vint à parler sur le fond, il porta lui-même de nouveaux coups

à une cause déjà prête à succomber. Malgré la franchise de son zèle, on eût dit quelquefois qu'au lieu de défendre l'accusé, il était de connivence avec l'accusateur. Cet habile avocat croyait plaider avec une adresse infinie, et s'applaudissait d'avoir trouvé dans les trésors de sa rhétorique ces imposantes paroles : " regardez, juges, combien est fragile la destinée des hommes ;
" regardez l'incertitude et la variété des événements ;
" regardez la vieillesse de Fabricius : " _Après avoir répété bien des fois, pour l'ornement de son discours, ce mot touchant : " regardez ", il regarda lui-même. Mais Fabricius, honteux et confus, s'était levé de sa place et avait disparu. Les juges éclatent, l'avocat s'emporte, il se plaint que sa cause lui échappe, qu'il ne peut achever ce mouvement si pathétique : " regardez, juges ". On vit presque le moment où il allait courir après l'accusé, le saisir à la gorge et le ramener à sa place, afin de pouvoir finir cet éloquent morceau. " Assurément, voilà un très joli récit ; mais Quintilien (Livre VI. 3) nous apprend qu'il n'y a rien de vrai dans tout cela que la retraite de Fabricius ; tout ce que Cicéron met dans la bouche de l'avocat, est inventé pour le rendre ridicule et dérider la gravité des juges. Quintilien loue ce moyen comme adroit et oratoire : " Imprimis est subtile et oratorium " ; nous, nous dirions autre

(Pro Cluentio, ch. XXI)

chose. Du reste, ce moyen, ce n'est pas Cicéron qui l'a inventé. Dans son De oratore, il cite de Crassus un récit amusant sur la querelle de Largius et de Memmius: "Il y a deux genres de plaisanterie: l'un consiste dans les choses, l'autre dans les mots. Les contes faits à plaisir, les anecdotes appartiennent au premier. Ainsi, Crassus, dans votre plaidoyer (c'est Caius Julius César qui parle) contre Memmius, vous racontâtes que s'étant pris de querelle à Terracine avec Largius au sujet d'une maîtresse, il mordit et dévora le bras de son rival. Cet épisode amusa beaucoup, mais il était tout entier de votre invention. Vous ajoutâtes une circonstance, ce fut que le lendemain, toutes les murailles de Terracine étaient couvertes d'inscriptions où l'on voyait trois LL et deux MM, et qu'ayant demandé ce que cela pouvait signifier, un vieillard vous répondit: "Lacerat lacertum Largii mordax Memmius. – Memmius mord et déchire le bras de Largius" (Trad. de M. Gaillard)(1)

---

(1) Duo sunt genera facetiarum, quorum alterum re tractetur, alterum dicto. Re, si quando quid tanquam aliqua fabella narratur, ut olim, tu, Crasse, in Memmium comedisse eum lacertum Largii, quum esset cum eo Tarracinae de amicula rixatus. Salsa ac tamen a te ipso ficta tota narratio. Addidisti clausulam, tota Tarracina

On voit que Cicéron profitait des règles qu'il donne et des exemples qu'il cite.

Comment Oppianicus aurait-il pu être absous, lorsque déjà les deux hommes qui avaient été ses instruments étaient condamnés? Ici le défenseur de Cluentius devait répondre aux accusations de corruption qui pesaient sur son client. Il pose un dilemme, qui est un modèle d'argumentation oratoire, du moins pour la forme, car nous verrons tout à l'heure qu'on peut ajouter une troisième supposition aux deux que Cicéron présente. Voici le dilemme : « Il est au moins une chose que la partialité la plus décidée contre Cluentius ne saurait me refuser, c'est que, si le fait de la corruption est constant, il est ou son ouvrage, ou celui d'Oppianicus. Si je prouve qu'il n'est pas de Cluentius, il s'ensuivra qu'il est celui d'Oppianicus ; si je prouve qu'il est celui d'Oppianicus, Cluentius est justifié. » (Pro Cluentio, ch. XXIII). — Cicéron prétend alors qu'il a suffisamment démontré que son client n'avait aucun motif de corrompre les juges, et il annonce qu'il va prouver que c'est au contraire Oppianicus qui les a corrompus. Vient le récit

---

tum omnibus in parietibus inscriptas fuisse litteras L.L.L. MM. Quum quaereres, id quid esset, senem tibi quemdam oppidanum dixisse: Lacerat lacertum Largii mordax Memmius."

(Cicero, de Orat. II, 59).

(ch. XXIV). par lequel il démontre cette assertion : " Je dis que C. Elius Stalenus, un des juges, reçut d'Oppianicus une somme considérable pour corrompre ses collègues. Quelqu'un ose-t-il le nier ? Je vous interpelle ici, Caïus, qui gémissez en secret de cette condamnation, et vous, Attius, qui la déplorez avec tant d'éloquence. Osez nier qu'Oppianicus ait donné de l'argent au juge Stalénus. Démentez-moi, démentez-moi, vous dis-je, à la face de ce tribunal. Pourquoi gardez-vous le silence ? Mais vous ne pouvez nier que cet argent n'ait été remis, puisque vous l'avez avoué hautement, puisque vous l'avez redemandé, puisque vous l'avez remporté. (Il y a une habileté infinie à commencer par là : Cicéron mettra tout le reste du récit sous le bénéfice de cette conclusion). Comment donc osez-vous parler de juges corrompus, puisque de votre aveu, un juge avait reçu de vous de l'argent que vous lui avez fait rendre après l'arrêt fatal ? Mais quelle fut donc la marche de toute cette intrigue ? Je vais, juges, reprendre les choses d'un peu plus haut, et je vous dévoilerai si bien ce mystère d'iniquité, si longtemps enveloppé de ténèbres, que vous croirez tout voir de vos propres yeux.

" Aussitôt qu'Oppianicus put soupçonner, en voyant Scamander (l'affranchi entre les mains duquel le poison avait été trouvé) accusé, le sort qui l'attendait à son tour, il rechercha l'amitié de

Staiénus, homme pauvre, audacieux, exercé dans l'art de corrompre les juges et qui alors était juge lui-même.... Il s'adressa donc à Staiénus, comme à l'intrigant le plus habile à trouver des ressources, etc."...

(ch. XXV). " Vous n'ignorez pas, juges, que les animaux pressés par la faim retournent ordinairement aux mêmes lieux où ils ont déjà trouvé leur pâture. Deux ans auparavant, Staiénus s'était chargé de l'affaire des biens de Safinius Atella, et devait, disait-il, pour six cent mille sesterces, corrompre les juges. Il les reçoit du pupille, les garde, et après le jugement, il ne les rend ni à Safinius, ni aux acquéreurs des biens. Quand il eut dépensé cet argent, sans en rien réserver, je ne dis pas pour fournir à ses prodigalités, mais pour satisfaire ses besoins, il prit le parti de recourir à de nouvelles proies judiciaires, et de continuer à tout garder pour lui. Voyant donc Oppianicus perdu sans ressource et frappé à mort par deux arrêts précédents, il releva son courage par d'adroites promesses, et l'assura que tout n'était pas désespéré. Oppianicus pria cet homme de lui indiquer les moyens de corrompre les juges. Celui-ci, comme on l'a depuis entendu de la bouche d'Oppianicus, répondit que lui seul dans Rome était capable de lui rendre ce bon office. Mais il fit quelques difficultés parce que se trouvant, disait-il, en concurrence pour l'édilité avec des candidats de la plus grande distinction, il craignait d'indisposer les

esprits par quelque démarche imprudente. Enfin, se laissant fléchir, il demanda une somme exorbitante ; puis il voulut bien se réduire à ce qui était possible et ordonna qu'on apportât chez lui six cent quarante mille sesterces. Une fois en possession de l'argent, cette âme basse et dégradée se mit à faire le honteux calcul que rien ne favoriserait mieux ses intérêts que la condamnation d'Oppianicus. En effet, s'il était absous, il faudrait ou distribuer la somme aux juges, ou la lui rendre à lui-même, tandis que s'il était condamné personne ne la lui réclamerait. Plein de cette idée, il imagine la plus extraordinaire des fourberies ; et vous n'hésiterez point, juges, à croire le récit véritable que je vais vous en faire, si vous voulez interroger vos souvenirs, et vous rappeler après un si long temps quels furent la vie et le caractère de Staiénus : car une opinion bien formée sur les mœurs d'un homme conduit à juger quelles peuvent avoir été ses actions :

(ch. XXVI).

« Ce dépositaire à la fois indigent, prodigue, audacieux, rusé, perfide, voyant un si riche trésor transporté tout à coup dans le séjour où la misère habitait seule avec lui, appelle aussitôt à son aide tous les artifices de la trahison et de l'iniquité. Donnerai-je l'argent aux juges ? Mais moi, que me reviendra-t-il, si ce n'est le péril et l'infamie ? Ne pourrais-je donc pas rendre inévitable la condamnation d'Oppianicus ?

Essayons d'en trouver le moyen; car enfin il faut tout prévoir. Si quelque hasard allait sauver sa tête, peut-être faudrait-il restituer. Il tombe, hâtons sa chute; il va périr, portons-lui le dernier coup. Il s'arrête à la résolution de promettre, à quelques-uns des juges les moins délicats, de l'argent qu'il aurait soin de ne pas leur donner: il calculait que les juges intègres rendraient de leur propre mouvement un arrêt sévère, et que ce manque de parole irriterait contre Oppianicus ceux qui auraient été moins scrupuleux. En conséquence, il s'adresse d'abord à Bulbus, qu'il trouve sombre et rêveur, parce que depuis longtemps il n'avait rien gagné. Bulbus, lui dit-il, en lui frappant doucement sur l'épaule, êtes-vous homme à me seconder, pour que nous ne servions pas toujours gratuitement la république? A ces mots de ne rien faire gratuitement, Bulbus se réveille: commandez, répondit-il, je suis prêt à vous obéir. Mais de quoi s'agit-il? Alors Staiénus lui promet quarante mille sesterces, si Oppianicus est absous, et le prie d'en conférer avec ceux qu'il connaît particulièrement. Lui-même, chef et artisan de toute l'intrigue, séduit Gutta (ici il y a un calembour sur le mot Bulbus, qui signifie ognon, et sur Gutta: dans le texte: Guttam adspergit huic Bulbo) et Bulbus, aidé de cet auxiliaire, n'a pas de peine à flatter l'avidité de quelques autres d'une douce espérance. Deux jours se passent,

et l'on ne savait encore sur quoi compter. On désirait un dépositaire qui répondît de la somme. Alors Bulbus, d'un air riant, s'adresse à Staiénus, et prenant le ton le plus radouci qu'il lui fut possible: mon cher Pétus,* pour l'objet dont vous m'avez parlé, on me demande où est l'argent. Alors cet imposteur effronté, ce fourbe nourri de rapines judiciaires, qui déjà dévorait en espérance la riche proie qu'il tenait soigneusement cachée, ride son front, et se plaint qu'Oppianicus lui a manqué de parole. Cet homme, tout pétri de ruses et de mensonges et qui, appelant l'art au secours de la nature, avait perfectionné par l'étude sa détestable industrie, proteste avec assurance qu'Oppianicus l'a trompé, et pour preuve il ajoute que dans son procès, où tous les juges donneront leur suffrage à haute voix, il sera le premier à le condamner.

*lui dit-il,

(ch. XXVII).

" Un bruit s'était répandu dans le tribunal que des propositions avaient été faites à plusieurs juges. La négociation n'avait pas été aussi secrète qu'elle aurait dû l'être, ni aussi publique que l'eût demandé l'intérêt de la société. Pendant qu'on se livre à mille conjectures, Canutius, homme habile, averti par un soupçon assez naturel que Staiénus était vendu, et croyant pouvoir encore prévenir le succès de l'intrigue, pria les juges de prononcer sur le champ. Ils y consentirent. Oppianicus

n'en fut pas très alarmé. Il croyait l'affaire arrangée par Stalénus. Trente-deux juges allaient délibérer; seize voix suffisaient pour absoudre. Les six cent quarante mille sesterces, répartis entre seize juges, devaient les procurer; et la voix de Stalénus, ajoutée par surcroît et dans l'espoir d'une plus forte récompense, aurait formé la dix-septième. Le hasard voulut que Stalénus, ignorant qu'on délibérerait sitôt, se trouvât absent. Il plaidait je ne sais quelle cause à un autre tribunal. Cluentius n'était pas fâché de cette absence, et Canutius s'en consolait facilement; mais il n'en était pas de même de l'accusé ni de Quintius son défenseur. Ce dernier, alors tribun du peuple, s'emporte avec violence contre le président Junius pour l'empêcher d'aller aux voix sans Stalénus; et s'imaginant que les huissiers tardaient à dessein de le faire venir, il quitte lui-même cette audience solennelle, se rend au tribunal subalterne où plaidait Stalénus, fait d'autorité lever la séance et amène ce nouveau juge à sa place. On se lève pour aller aux opinions: Oppianicus usant du droit qu'avaient alors les accusés, demande qu'on les donne de vive voix, afin que Stalénus puisse savoir ce qui serait dû à chacun. Le tribunal était diversement composé: peu de juges étaient vendus; tous étaient irrités. Ceux qui mettent leurs suffrages à prix dans les élections du Champ de Mars ne pardonnent

pas au candidat qui manque à ses engagements: de même les juges corrompus étaient venus outrés de colère contre l'accusé. Tous les autres le regardaient comme un grand coupable; mais ils attendaient l'avis de ceux qu'ils soupçonnaient d'être gagnés, afin de découvrir de quel côté partait la corruption.

(Ch. XXVIII).

« Par un hasard assez étrange, le sort désigne Bulbus, Staiénus et Gutta pour donner leur avis les premiers. Tout le monde attendait avec impatience ce qu'allaient prononcer ces juges mercenaires et décriés: tous trois prononcent sans hésiter la condamnation. Cet incident jeta dans les esprits du doute et de l'incertitude sur ce qui s'était passé. Les hommes sages, attachés aux anciennes maximes du barreau, qui ne voulaient ni absoudre un homme évidemment coupable, ni condamner, avant d'avoir éclairci le fait, un accusé contre lequel on pouvait, à en croire les apparences, avoir employé la corruption, dirent qu'ils n'étaient pas suffisamment éclairés. Quelques juges sévères crurent que chacun ne devait prendre conseil que de sa propre conscience, et que, si d'autres avaient reçu de l'argent pour bien juger, eux-mêmes n'en devaient pas moins respecter l'autorité de leurs deux précédents arrêts. Ils condamnèrent donc. Cinq juges en tout, soit par ignorance, soit par pitié, soit par scrupule, soit enfin par des vues intéressées, donnèrent leur

voix en faveur de cet Oppianicus, qu'on nous représente comme un malheureux, victime de l'intrigue.

" Aussitôt après la condamnation d'Oppianicus, le tribun L. Quintius, homme très populaire, accoutumé à recueillir jusqu'aux moindres souffles de la renommée pour en former des tempêtes, crut trouver une belle occasion de s'élever aux dépens du sénat, en augmentant les préventions que le peuple paraissait avoir déjà contre les jugements de cet ordre. Dans une première et une seconde harangue des plus véhémentes et des plus animées, le tribun crie de toutes ses forces que les juges se sont vendus pour condamner un innocent ; qu'il y va de l'existence de tous les citoyens ; qu'il n'y a plus de justice ; que quiconque a un ennemi riche doit trembler pour sa tête. Le peuple, qui ne savait rien de ce qui s'était passé, qui n'avait jamais vu Oppianicus, qui le prenait pour un homme plein d'honneur et de vertu, immolé par des juges corrompus, conçoit de violents soupçons, parle de faire justice, et demande hautement que l'affaire soit portée à son tribunal. Ce fut à cette époque-là même que Staiénus appelé par Oppianicus, se rendit secrètement et de nuit dans la maison de Titus Annius, homme distingué par ses vertus, mon intime ami. Tout le reste est bien connu ; on sait comment Oppianicus redemanda l'argent ; comment Staiénus promit de le rendre ; comment

des témoins dignes de foi, cachés à dessein, dans un lieu voisin, entendirent toute leur conversation; comment l'intrigue fut dévoilée et rendue publique; comment enfin Staiénus se vit arracher des mains sa proie tout entière."

Si un récit habile et charmant était une preuve suffisante, la conviction serait faite. Mais il y a un défaut dans cette argumentation. Cicéron prouve bien qu'Oppianicus a essayé de corrompre le tribunal; mais s'en suit-il de là que Cluentius n'ait pas fait la même chose? D'après le portrait que Cicéron fait de tous ces juges sans pudeur, il paraît évident que Staiénus, Bulbus et Gutta n'ont manqué à leurs promesses que parce qu'ils avaient été payés par Cluentius. Ainsi, la troisième supposition dont Cicéron s'était bien gardé de parler, était probablement la seule véritable: c'est que Cluentius et Oppianicus avaient l'un et l'autre employé la corruption; ce qui détruit son dilemme.

Le président de Brosses, dans son troisième livre de la _République romaine_ (ch. 19) ne révoque pas en doute ce fait, que d'ailleurs Cicéron lui-même affirme positivement: " Le peuple romain apprendra de moi pourquoi il s'est trouvé des sénateurs (il parle du seul C. Fidiculanius Falcula) qui, désignés par C. Verrès alors préteur de Rome, allaient sur le champ donner leur suffrage contre un accusé dont ils n'avaient

(Trad. Leclerc)

pas entendu la défense ; pourquoi un autre sénateur, (C. Elius Staténus) étant juge, reçut de l'argent dans une même cause, et de l'accusé pour le distribuer aux autres juges, et de l'accusateur pour condamner l'accusé." (1) On ne doit pas s'étonner que cet habile orateur se soit vanté (au rapport de Quintilien, II, 17) d'avoir dans l'affaire de Cluentius empêché les juges de voir clair : " se tenebras offudisse judicibus in causa Cluentii". Cela montre assurément de l'habileté dans les moyens de l'art oratoire ; mais cela est loin de relever l'art lui-même.

De plus, ce plaidoyer est semé de principes, de maximes qui servent bien, si l'on veut, au besoin présent de la cause, mais qui prises en elles-mêmes, sont pernicieuses et fausses : " Et d'ailleurs, dit Cicéron, est-il un de nous qui doive balancer à parler contre un homme condamné et qui a cessé de vivre, pour défendre celui qui jouit encore de la vie et de l'honneur?

(1) "Cognoscet ex me populus romanus, quid sit..... quod inventi sunt senatores qui, C. Verre praetore urbano sortiente, exirent in eum reum, quem incognita causa condemnarent ; quod inventus est senator, qui quum judex esset, in eodem judicio et ab reo pecunias acciperet quas judicibus divideret, et ab accusatore, ut reum damnaret. " (In Verrem, act. I. 13).

L'arrêt qui condamna le premier (Oppianicus) ne lui laissait plus rien à craindre du côté de la honte, et la mort l'a dérobé même au sentiment de la douleur; l'autre, au contraire (Cluentius) ne peut éprouver la rigueur de ses juges sans ressentir dans son âme la plus cruelle douleur, et voir ses jours couverts d'opprobre et d'ignominie[1]." — Dans ces paroles, où est le culte de la vérité; où est le respect que l'on doit toujours aux morts, même coupables?

On avait reproché à des juges suppléants d'avoir osé condamner, sans avoir entendu les débats. Cicéron ne trouve pas cela illégitime: "Les juges sentirent que l'accusé avait pu légitimement être condamné par un homme qui n'avait pas suivi tous les débats; ils pensèrent même qu'on pouvait donner sa voix contre lui, sans rien connaître du procès que la condamnation

---

(1) "Simul et illud quis est qui dubitare debeat contra damnatum et mortuum pro incolumi et vivo dicere; quum illi, in quem dicitur damnatio omne ignominiæ periculum jam abstulerit, mors vero etiam doloris; huic autem, pro quo dicitur, nihil possit offensionis accedere, sine acerbissimo animi sensu ac dolore, et sine summo dedecore vitæ ac turpidine?"

(Pro Cluentio, ch. IV).

de ses complices[1]." — Cicéron lui-même (pro Cæcina, 10 et 25; in Verrem, Act. I. ch. 13), s'élève contre la conduite de ces juges, et flétrit les maximes qu'il avance ici.

Enfin, dans ce discours, comme la morale fléchit sur l'immortalité de l'âme! Ne croirait-on pas entendre César, ou tout autre épicurien de ce genre? "Car enfin, quel mal la mort a-t-elle pu lui faire? (à Oppianicus) à moins qu'ajoutant foi à des fables puériles, nous ne pensions qu'il souffre dans les Enfers les supplices des scélérats; qu'il y a trouvé plus d'ennemis qu'il n'en a laissé sur la terre; que les mânes irrités de sa belle-mère, de ses femmes, de son frère, de ses enfants l'ont précipité dans l'affreux séjour du crime et des tourments? Si ce sont là des chimères, comme personne n'en doute, qu'a donc pu lui enlever la mort, si ce n'est le sentiment de sa douleur?"[2].

(trad. Burnouf)

---

(1) "Adducti judices sunt non modo potuisse ab eo reum condemnari, qui non perpetuo sedisset; sed, si aliud is judex nihil scisset, nisi, quæ præjudicia de eo facta esse constarent, audire præterea nihil debuisse." (Pro Cluentio, XXXVII).

(2) "Nam nunc quidem quid tandem illi mali mors attulit? nisi forte ineptiis ac fabulis ducimur,

Plus tard, dans la quatorzième Philippique, en parlant des soldats d'Antoine tués à la bataille de Modène, Cicéron dira : "Ces soldats impies que vous avez tués subiront encore dans les Enfers la peine de leur parricide ; quant à vous, qui avez rendu le dernier soupir au milieu de la victoire, vous avez gagné la demeure et le séjour des âmes pieuses.(1)"

Enfin, on mettait Cicéron en contradiction avec lui-même. Il avait défendu autrefois l'affranchi Scamander, entre les mains duquel on avait surpris le poison destiné à Cluentius. Et comme les discours de Cicéron étaient recueillis, on lui opposait sa propre défense. Il se donne alors la satisfaction

---

ut existimemus, illum apud inferos impiorum supplicia perferre, ac plures illic offendisse inimicos, quam hic reliquisse ; a socrus, ab uxorum, à fratris, a liberum pœnis actum esse præcipitem in sceleratorum sedem atque regionem. Quæ si falsa sunt, id quod omnes intelligunt, quid ei tandem aliud mors eripuit, præter sensum doloris ?"

(Pro Cluentio LXI).

(1) "Illi igitur impii, quos cecidistis, etiam ad Inferos pœnas parricidii luent ; vos vero qui extremum spiritum in victoria effudistis, piorum estis sedem et locum consecuti."

de se réfuter dans le <u>Pro Cluentio</u>. Comme il ne voulait pas que sa réputation y perdît, il fait deux choses: il prouve que Scamandre a été défendu par lui avec la plus grande habileté, et qu'il a été condamné avec la plus grande justice par les juges. Il sauve ainsi sa réputation d'avocat, et il esquive l'objection qui lui est faite. « L'accusateur de Scamandre remontait à la cause de l'attentat. Il rappelait les liaisons de cet homme avec Fabricius; il faisait le tableau de sa vie et de son audace; enfin toute son accusation, exposée dans un discours plein de force et de variété, se termina par la circonstance accablante du poison découvert et saisi. Alors je me levai pour répondre, avec quel embarras, grands Dieux!...... Tout m'alarmait. Si je ne disais rien, c'était fait de ma réputation d'orateur; si j'en disais trop dans une pareille cause, je passais pour le plus effronté des hommes. Je me rassurai à la fin, et je pris le parti d'être ferme, persuadé qu'à l'âge où j'étais, on se fait honneur en n'abandonnant pas un homme dans le danger, sa cause fût-elle même équivoque. Je parlai donc; je combattis avec tant de chaleur, j'appelai tant d'arguments à mon secours; je fis si bien valoir, du moins autant que cela était en moi, toutes les ressources d'une cause désespérée, qu'on trouva, je n'ose presque le dire, que l'accusé n'avait pas à se plaindre de son défenseur.

Mais à-peine avais je saisi un moyen, qu'aussitôt l'accusateur me l'arrachait des mains. Lui demandais-je si Scamander et Cluentius étaient ennemis; il avouait que non; mais il ajoutait qu'Oppianicus, dont Scamander était l'instrument, avait été le plus mortel ennemi de Cluentius et l'était encore.... Si j'alléguais, ce qu'on regardera toujours comme* une présomption d'innocence, que Scamander possédait l'estime de son patron, il en tombait d'accord; mais il demandait si ce patron lui-même possédait l'estime de quelqu'un ....." Voilà un récit adroit et spirituel; mais ce n'est pas là répondre.

* dans un affranchi

(Pro Cluentio, ch. XVIII et XIX)

On l'avait sommé de s'expliquer au sujet du blâme que dans ce même plaidoyer pour Scamander il avait jeté autrefois sur l'arrêt de Junius. Il fait ici une réponse que l'on voudrait ôter de ses œuvres; mais nous la citerons, parce qu'elle est instructive; et d'ailleurs la vérité doit passer avant tout:

" On m'oppose encore, dit Cicéron, une autorité des plus graves que j'ai presque à ma honte oublié de combattre. Cette autorité, c'est la mienne. Attius a tiré de je ne sais quel discours qu'il dit être de moi, une exhortation adressée à l'équité des juges, où il est question de plusieurs arrêts condamnés par l'opinion publique, et entr'-

autres de celui de Junius; comme si je n'avais pas dit en commençant que la plus violente prévention s'était élevée contre cet arrêt ! ou comme si, en parlant alors de la vénalité des jugements, j'avais pu omettre ce qui occupait l'attention de tout le peuple ! Eh bien ! si j'ai dit quelque chose de semblable, j'ai rapporté un fait que je n'avais point approfondi : mon discours n'était pas la déposition d'un témoin; j'ai parlé suivant le besoin de ma cause, et sans rien garantir. J'étais accusateur; je me proposais de frapper fortement l'esprit des juges et celui du peuple romain; je rappelais, non d'après moi-même, mais sur la foi de la renommée, tous les scandales judiciaires : je ne pouvais donc pas passer sous silence un procès dont la tribune populaire avait tant de fois retenti. Mais c'est une grande erreur de croire trouver, dans les discours que nous prononçons devant les tribunaux, le dépôt fidèle de nos opinions personnelles. Tous ces discours sont le langage de la cause et de la circonstance, plutôt que celui de l'homme et de l'orateur; car, si la cause pouvait parler elle-même, on n'emprunterait pas le secours de notre voix. Si nous sommes appelés, ce n'est pas pour débiter avec autorité nos propres maximes, c'est pour faire valoir les moyens que fournit la cause.» — Puis, vient le récit de la

(Pro Cluentio. ch. L)

vengeance que L. Crassus avait tirée des citations indiscrètes de M. Brutus (Ce trait se trouve aussi dans le second dialogue De Oratore, ch. 55). Ce récit est charmant ; mais un exemple n'est pas une raison, et de plus Cicéron a eu le tort d'ériger la chose en principe.

Nous sommes obligés de passer rapidement sur la dernière partie de ce discours.

L'accusateur de Cluentius rappelait qu'il avait été noté d'infamie par les Censeurs. Cicéron montre que ces notes n'étaient pas des preuves, et il a raison ; il fait voir de plus qu'à cette époque les notes des Censeurs étaient inacceptables, parce que les censeurs se trouvaient à la fois accusateurs, témoins et juges. — C'est même là une des causes qui expliquent la chute de la censure, avant la destruction de la république.

Cette objection eut pu être faite de tout temps à la censure. Seulement, au temps de Cicéron, elle était plus grave que jamais, à cause des progrès de la législation.

Cicéron ne fait qu'effleurer certaines circonstances de la vie de Cluentius, que son accusateur avait rappelées. Arrivé au grief d'empoisonnement qui était le fond de l'accusation, Cicéron semble n'avoir pas beaucoup de peine à montrer l'innocence de son client. Il rappelle les raisons et les preuves que donnait l'accusateur, et en vérité elles semblent bien faibles, s'il est vrai qu'Attius n'en avait pas produit d'autres. Il nous est difficile de juger si Cluentius était, ou non, coupable, en l'absence de documents



suffisante. Selon Cicéron, loin d'avoir été empoisonné, Oppianicus est mort des suites d'une chute de cheval; et de plus l'accusateur ne peut produire aucun témoin. Après avoir détruit ainsi ce second grief, sur lequel il glisse vite, comme s'il était sûr de l'effet qu'avait produit sur les juges la première partie de son discours, Cicéron fait reparaître la mère de Cluentius, la cruelle Sassia; et de la conduite de cette femme acharnée à la perte de son fils, il tire une de ces péroraisons comme lui seul en savait faire. Si Cluentius est accusé aujourd'hui, c'est Sassia qui le veut; s'il est en danger de perdre sa réputation, ses biens, sa vie, c'est grâce à sa mère Sassia. Aussitôt après la mort d'Oppianicus, elle a fait mettre des esclaves à la torture pour leur arracher des témoignages contre Cluentius. Mais ces esclaves, au milieu des souffrances, n'ont pas trahi la vérité, et il a fallu que les parents de Sassia appelés par elle la forçassent de faire cesser d'inutiles tourments. Sassia, malgré la rage qui la possède, cesse nécessairement ses poursuites : mais deux ans après, elle marie sa fille au fils d'Oppianicus, à condition qu'il accusera Cluentius. C'est pour cela que Cluentius paraît dans ce moment devant le tribunal :

« O prodige d'inhumanité, s'écrie Cicéron ; ô comble d'horreur et de scélératesse !

Quel est ce monstre barbare, grands Dieux ! et dans quel autre sauvage a-t-il reçu le jour ? Vous le voyez à présent, juges ; ce n'est point sans de fortes raisons et une indispensable nécessité, que dès le commencement de ce discours, j'ai fait entendre ici le nom d'une mère. Je le répète ; il n'est pas de mal que cette mère n'ait de tout temps voulu à son fils ; pas de crime qu'elle n'ait conçu, préparé, exécuté pour le perdre. Je ne rappelerai pas le premier de tous ses outrages, sa flamme incestueuse, son horrible union avec son gendre ; sa fille chassée du lit nuptial par la passion effrenée d'une mère : opprobre domestique, qui faisait rougir le front de Cluentius, mais qui ne mettait pas encore ses jours en péril. Je ne me plaindrai pas de son autre mariage avec Oppianicus, dont elle exigea, en échange de sa main, la mort de ses enfants, peu contente si elle ne mettait par son hymen une famille en deuil et ses beaux-fils au tombeau,.....................

.... Le premier attentat que je lui reprocherai, c'est ce fait, si bien avéré maintenant, du poison préparé par Fabricius : crime qui, dans le premier moment, paraissait douteux au public, incroyable à Cluentius, mais qui aujourd'hui est porté au dernier degré d'évidence et de certitude. Non,

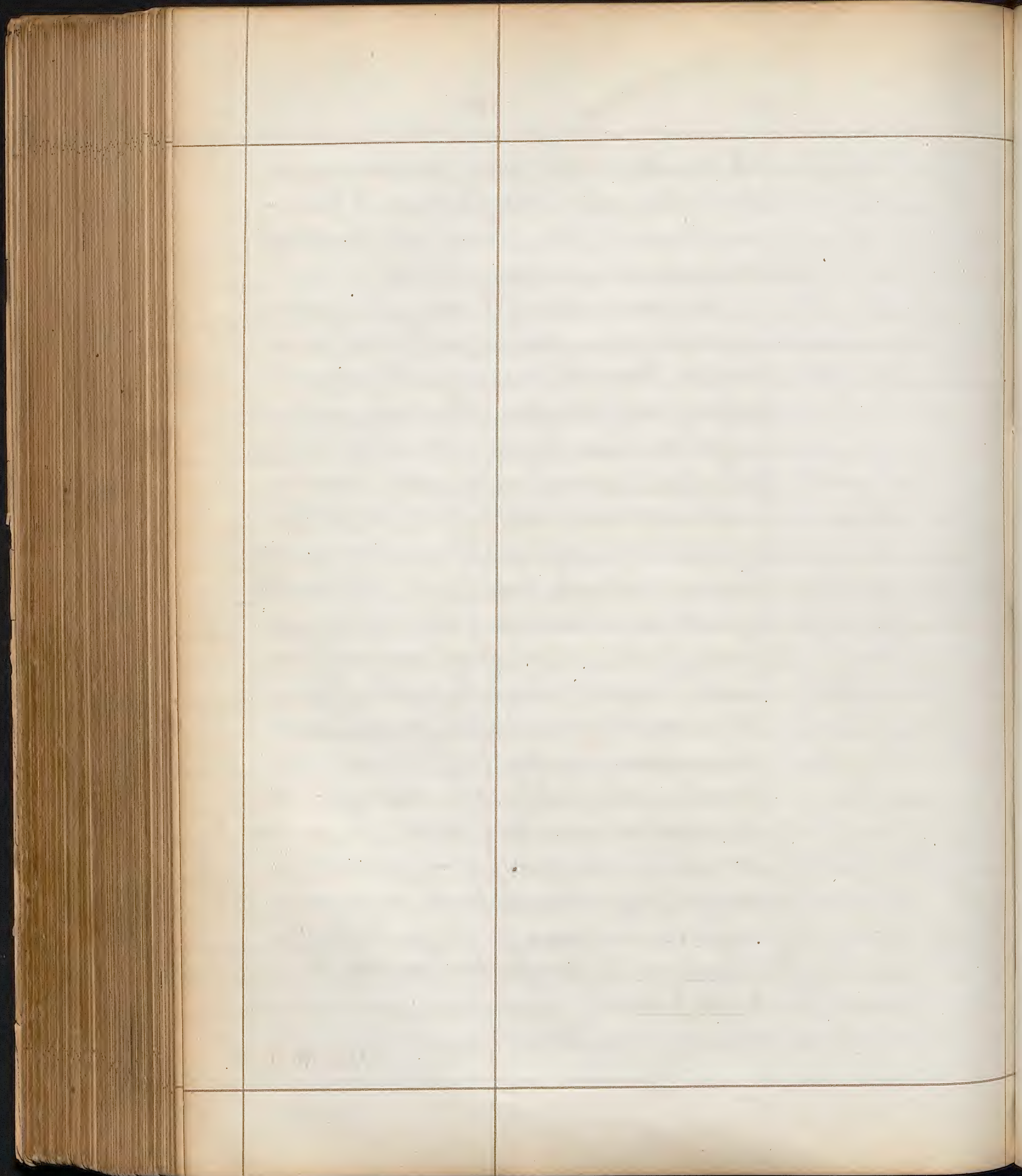
cette mère n'ignora point l'attentat médité contre son fils ; Oppianicus n'imagina rien que de concert avec elle. S'il en était autrement, certes on l'aurait vue, dès que le crime fut découvert, s'éloigner d'Oppianicus, non comme on quitte un mauvais époux, mais comme on fuit un mortel ennemi ; on l'aurait vue dire un éternel adieu à cette maison, repaire de tous les forfaits. Mais non ; bien loin de rompre avec le crime, elle n'a pas négligé depuis ce temps une seule occasion de dresser des embuches à son fils. Cette seule idée, perdre son fils, a rempli toutes ses journées, occupé toutes ses nuits, exercé toutes les puissances de son âme. Et d'abord, pour lui trouver un accusateur sur lequel elle put compter, elle s'est assurée du jeune Oppianicus, en le comblant de présents, en lui donnant la main de sa fille, en lui faisant

(Pro Cluentio, Ch. LXVI) espérer son héritage. » — Cicéron continue à montrer l'acharnement de Sassia. Elle a réuni de tous côtés de faux témoins ; elle les a payés ; elle a fait de nouveau torturer ses esclaves. Puis elle est venue elle-même à Rome ; elle a fait quatre-vingts lieues pour perdre son fils. Et dans ce voyage, où elle excitait l'horreur de toutes les populations, nulle part elle ne trouvait l'hospitalité. Arrivée à Rome, elle poursuit son fils de sortilèges ; car elle est aussi superstitieuse qu'

elle est cruelle, et elle se met en communication avec les Canidie et les Sagana du temps. Et lorsqu'enfin Cicéron a porté l'horreur à son comble, il conclut par une péroraison pathétique.

Les juges acquittèrent Cluentius. Nous aimons à croire que ce fut justice, et que l'accusé était une exception honorable dans une famille composée de criminels aussi audacieux. Mais enfin, nous nous rappelons toujours ce mot de Quintilien: tenebras judicibus offudisse. Pour la partie dramatique de ce discours, assurément Cicéron ne nous laisse rien à désirer; mais quand nous comparons cette éloquence avec celle dont l'idéal est si bien rendu par cette parole du vieux Caton: Orator, vir bonus, dicendi peritus; quand nous nous demandons si, dans ce plaidoyer, la parole a toujours été au service de la vérité et de la vertu, nous trouvons souvent, au lieu de l'éloquence véritablement morale, l'artifice et la rhétorique. Cette rhétorique est admirable, il est vrai; elle peut charmer, elle peut être pour nous une jouissance d'esprit très-vive; mais elle trouble par un certain remords. En un mot, ce n'est pas dans le Pro Cluentio qu'il faut chercher le moraliste du De Officiis.

Marotte.



13e Leçon.

Cicéron candidat au consulat

Le traité de petitione consulatus.

Le discours in Toga candida.

Ordre et clarté : une ou deux erreurs de détail. — L'appréciation des différents fragments des discours *in toga candida*, est un peu écourtée. Le style, coulant et facile, pourrait avoir quelquefois plus de caractère et de vigueur. — En somme, rédaction intéressante.

13e Leçon.

Cicéron candidat au consulat.
Le traité *de Petitione consulatus*.
Le discours *in Toga candida*.

Entre la préture et le consulat, la loi romaine exigeait deux années franches d'intervalle. Pendant ces deux années, le préteur qui aspirait à devenir consul était ce qu'on appelait *candidat*. La première année était employée à *tendre les mains vers le consulat*, *prensare consulatum* : telle était l'expression consacrée : la seconde, à demander le consulat, *petere consulatum*. Nous allons étudier le rôle de Cicéron pendant ces deux années de *candidature*.

Cicéron touchait au comble de ses vœux : tous ses efforts avaient eu le consulat pour but : c'était la récompense qu'il ambitionnait et qui devait le payer de tous ses travaux. Hâtons-nous de le dire, cette récompense était belle. Il n'était pas donné à tout le monde d'arriver au consulat. Sur les huit préteurs qui sortaient de charge et qui pouvaient avoir des prétentions plus ou moins justifiées à devenir consuls, deux seulement parvenaient au terme de leurs désirs : les six autres étaient exclus. L'aristocratie romaine serrait ses rangs et ne laissait guère arriver les *hommes nouveaux* : sur les deux consuls un seul

était plébéien : l'autre était un patricien, ou plus souvent un noble. A ce moment la race des patriciens allait s'éteignant de plus en plus : ils étaient remplacés par les nobles. La noblesse s'acquérait par l'exercice des magistratures. Telles sont les circonstances au milieu desquelles se place la candidature de Cicéron.

Certes, une telle ambition était légitime de sa part. De tous les candidats, il était le plus digne de réussir. Qui pouvait lutter contre lui ? Était-ce Hortensius dont le talent baissait de jour en jour ; et dont la réputation de probité avait reçu plusieurs atteintes ? Était-ce Catulus, dont personne ne contestait la probité, mais qui avait été tant de fois vaincu dans les luttes du forum ? Était-ce Lucius César, homme sans caractère ? A ce moment où Pompée est absent, où César n'est pas encore ce qu'il doit être un jour, Cicéron est sans contredit le premier personnage de Rome. Son ambition était donc légitime, mais, disons-le, c'était de l'ambition. Cicéron avait travaillé avec zèle et avec succès, mais il avait travaillé en vue de la récompense.

Il semblerait qu'Hortensius, Catulus, César, fussent les compétiteurs de Cicéron. Tous trois avaient été consuls : on compare seulement leur mérite et leurs services avec ceux de Cicéron.

On peut appliquer à Cicéron ce que dit Horace de la vertu romaine en général : *Spe finis dura ferentem*. La vertu romaine supporte héroïquement les privations et les fatigues, mais elle les supporte *spe finis*. Elle poursuit un but, elle veut une

récompense. Sans doute nous la trouvons plus désintéressée dans Lucilius qui veut que nos intérêts personnels ne viennent qu'en troisième lieu. Mais Lucilius a emprunté aux Grecs cette belle maxime; c'est à la Grèce qu'il faut en faire honneur, et non au poète latin. La Grèce nous offre quelques hommes dont la vertu est désintéressée : citons en premier lieu Epaminondas. Rome ne nous en présente qu'un seul, Caton: encore est-il l'élève des Grecs. Caton ne rechercha jamais les dignités : elles venaient, pour ainsi dire, le trouver; et il ne les acceptait que lorsqu'il croyait rendre par là un véritable service à la république. La veille des élections pour le tribunat, il s'enfuyait à sa campagne, au grand regret de ses amis qui essayaient en vain de le retenir. En route il apprend qu'un mauvais citoyen brigue le tribunat avec chance d'être élu : il revient à Rome sur le champ, et se fait nommer tribun, uniquement dans le but d'écarter l'homme dont il regardait le succès comme dangereux pour l'Etat.

Nous sommes en droit de demander à Cicéron candidat quelle ligne de conduite il a l'intention de suivre dans l'exercice de la magistrature qu'il ambitionne, quelle politique il compte embrasser, quels principes il veut défendre de préférence, quels intérêts il s'efforcera de faire triompher, en

un mot, pour emprunter une expression au langage politique de notre siècle, quel programme il s'engage à remplir. Tout homme qui brigue une dignité politique est tenu de répondre à ces questions. La tactique de Cicéron consiste à faire tous ses efforts pour se dispenser d'y répondre. Nous trouvons cette tactique indiquée dans le De petitione consulatus, ouvrage composé par Quintus Cicéron, mais revu et retouché par Marcus. Ce qui nous le prouve, c'est la lettre de Quintus dans laquelle celui-ci prie son frère de revoir ce livre de manière à en faire un véritable Manuel du candidat, et l'analogie que présentent les idées contenues dans le De petitione consulatus avec certaines parties du discours de Marcus Cicéron qui a pour titre : in toga candida.

Or, parmi les moyens de capter la faveur populaire, Quintus compte l'espoir que le candidat donne de soi aux différents partis : " Mais ce qui est plus désirable, dit-il, c'est que l'estime générale place en vous l'espérance de la république. Non que vous deviez, pendant votre candidature, dessiner une politique au Sénat ou à la tribune : faites seulement que d'après votre conduite antérieure, le Sénat espère trouver en vous un défenseur de son autorité ; les chevaliers et les gens riches et pacifiques,

d'après toutes vos actions, un ami de l'ordre et de la tranquillité publique ; la multitude (mais uniquement d'après la popularité de vos discours aux assemblées et dans les tribunaux), un magistrat qui ne sera point contraire à ses intérêts." (Trad. d'Eus. Salverte). — Comme on le voit, cette politique consiste à jeter de la poudre aux yeux de tout le monde, à flatter tous les partis sans se déclarer pour aucun exclusivement, à contenter les hommes de toutes les opinions, pour se ménager partout des appuis. Ce genre de manœuvre était prescrit à Cicéron par son Manuel : tout le reste de sa conduite politique était également réglé par le même Manuel que Cicéron ne suivit que trop fidèlement.

Ce Manuel était divisé en trois points que le candidat devait se replacer sous les yeux tous les matins. Voici ces trois points : novus sum : consulatum peto : Roma est. Il est facile de se les expliquer. Roma est, c'est à Rome que le candidat demande la magistrature, c'est-à-dire dans une ville pleine de corruption et de vices, dans la sentine de l'univers, suivant l'expression énergique d'un historien latin : le candidat devra mettre sa conduite et ses discours en harmonie avec le caractère et les mœurs d'une pareille

ville ; ce qui revient à dire que sa politique n'aura rien de grand, rien d'élevé, et qu'elle consistera tout entière dans l'habileté, la ruse et une souplesse déshonorante. — Consulatum peto : le manuel contient un art de demander divisé par chapitres et par sections. L'auteur du Manuel recommande au candidat de s'occuper d'abord à rassembler des influences particulières au moyen de ses amis, de ses clients et de ses affranchis : il lui enseigne jusqu'à l'art de se rendre favorables les esclaves. On sait en effet que les esclaves exerçaient une grande influence dans ces luttes politiques. Nous ne citerons qu'un exemple, celui de Quintus Cicéron, honteusement dominé par un de ses esclaves. Cette recommandation ne rappelle-t-elle pas le mot du duc d'Almaviva dans le Figaro de Beaumarchais : " Dans le vaste champ de l'intrigue, il faut tout cultiver, jusqu'à la vanité d'un sot. " ? — Le candidat devra donc mettre dans ses intérêts les gens influents, rappeler à ses obligés ce qu'ils lui doivent, libérer les citoyens endettés pour s'en faire des partisans, recruter des adhérents dans les rues, dans les faubourgs, dans les provinces qui ont le droit de tester, avoir des agents dans chaque village, connaître chaque citoyen de Rome par son nom, enfin adoucir les hommes qu'il aura pu offenser

Ceci ne donne pas un exemple de l'influence des esclaves dans les luttes politiques.

Ainsi, pour obéir à cette dernière prescription, Cicéron qui avait autrefois défendu Pompée, devait s'excuser auprès des républicains ennemis de Pompée, et tâcher de les gagner à sa cause. Telle est la théorie de la captation et de la flatterie: (il y a un chapitre intitulé De blanditia). L'auteur avoue que dans toute autre circonstance de telles manœuvres seraient honteuses, mais que dans le cas spécial dont il s'agit elles n'ont rien que de légitime.

Arrivons au troisième point: novus sum, et notons en passant que dans cette première partie du Manuel on peut signaler un certain nombre de redites. Ce n'est pas assez pour le candidat d'avoir réchauffé le zèle de ses amis, de s'être fait de nouveaux partisans, d'avoir apaisé ses ennemis: il lui reste à poursuivre et à écraser ses concurrents. Rien de mieux si les concurrents sont des hommes sans probité et sans mérite: mais s'ils sont honnêtes? s'ils ont du talent? s'ils ont rempli des magistratures avec honneur? enfin, si ce sont les amis politiques du candidat, amis de la veille ou du lendemain? que devra faire le candidat? Se bornera-t-il à soulever une question de mérite relatif, ce que les convenances lui défendent du reste? non: il fera un discours tel qu'on en fait dans les accusations judiciaires. Il fouillera la vie entière de son adversaire pour y

chercher la matière du réquisitoire habituel. Il tournera en mal toutes ses actions; il le noircira, le calomniera, si les circonstances l'exigent! Cicéron, disons-le encore une fois, n'a que trop pratiqué ces théories. Nous en trouvons la preuve dans la 1re lettre du 1er livre des Lettres à Atticus, où Cicéron écrit à son ami ce qui suit:

« Voici, autant que j'en puis juger, où en sont mes espérances qui, je n'en doute pas, vous intéressent. Il n'y a encore sur les rangs que P. Galba; on le refuse sans détour et sans artifice, comme on faisait au temps de nos pères. Dans la disposition où je vois les esprits, son trop grand empressement pourra bien tourner à mon avantage; car ceux qui le refusent lui allèguent pour raison qu'ils ne peuvent me refuser. On découvre ainsi tous les jours combien j'ai de partisans; et le bruit qui se répand ne me sera pas inutile. Je vais commencer à briguer dans le temps même que partira l'exprès qui doit vous porter cette lettre, à ce que m'a dit Cincius; c'est à dire le 17 de Juillet, à l'occasion de l'élection des tribuns dans le Champ de Mars. Je n'ai encore de compétiteurs assurés que Galba, Antoine et Q. Cornificius. Je ne doute pas que ce dernier ne vous fasse rire, ou plutôt gémir; mais, afin de pousser votre patience à bout, je vous dirai qu'on parle aussi de Césonius..... Aquillius, je crois, n'y pense point; il l'a même déclaré, alléguant ses in-

firmités, et les soins de son empire. Pour Catilina, si les juges déclarent qu'il ne fait pas clair en plein midi, nous l'aurons certainement pour compétiteur. Sans doute vous n'attendez pas que je vous parle d'Aufidius et de Palicanus. Quant à ceux qui demandent à présent pour l'année prochaine, César paraît sûr d'être élu. Thermus et Silanus se disputent l'autre place; mais ils sont si peu estimés l'un et l'autre, et ils ont si peu d'amis, qu'il ne me paraît pas impossible de les faire supplanter par Curius."

Certaines choses nous étonnent dans ces lignes. Nous ne voyons pas comment les engagements que les électeurs avaient pris envers Cicéron étaient un obstacle à la nomination de Galba. Pourquoi ne pas nommer consuls Galba et Cicéron? Galba était un honnête homme et un patricien. Nous sommes encore surpris de la légèreté avec laquelle Cicéron traite Cornificius. Sans doute on a tort d'attribuer à Cornificius la <u>Rhétorique à Herennius</u>, comme le font certains commentateurs: mais si Cornificius n'a pas l'honneur d'être l'auteur de ce traité, du moins il est l'ami de Cicéron, l'ennemi de César, un des défenseurs de la bonne cause, et il nous semble étrange que Cicéron dise de lui: "Je ne doute pas que ce dernier ne vous fasse rire ou plutôt gémir." A propos d'Aquilius, Cicéron parle des <u>soins de son</u>

empire : pour expliquer ces mots, il faut rappeler que par sa supériorité Aquilius exerçait dans le droit civil une sorte de royauté, de même qu'Hortensius était avant Cicéron le roi du barreau. Ce que dit Cicéron de Catilina nous montre que celui-ci était enlacé dans les liens d'un procès. Il était accusé de concussions par la province d'Afrique, et Cicéron regardait sa condamnation comme certaine. Remarquons enfin que Cicéron, en parlant des candidats qui demandent à présent pour l'année prochaine, nous fournit un renseignement que nous ne trouvons pas dans le De petitione consulatus. Il nous apprend que les candidats qui étaient dans la première année de leur candidature, s'occupaient activement des élections de cette année même, soit pour anéantir à jamais les prétentions d'un futur rival par un échec éclatant, soit pour se ménager dans la personne des consuls des amis précieux, qui en sortant de charge leur prêteraient par reconnaissance un utile appui.

Cicéron témoigne donc un profond dédain pour ses rivaux. Nous retrouvons ce même sentiment chez son frère Quintus : " Homme nouveau, dit celui-ci, il vous est surtout avantageux d'avoir pour concurrents des nobles dont personne n'osera dire que leur qualité doit leur servir plus qu'à vous votre mérite. P. Galba, L. Cassius, sortent du rang le plus illustre : quelqu'un

sait-il, toutefois, qu'ils prétendent au consulat? Vous voyez donc combien vous sont inférieurs des hommes de la première naissance, mais dénués de moyens personnels? Voilà comme on traite C. Galba et L. Cassius: mais on est obligé de considérer davantage des hommes comme Antoine et Catilina. Quelle conduite Cicéron tiendra-t-il à leur égard?

Le candidat devait non seulement briguer pour lui-même, mais encore se choisir un collègue et l'appuyer. Chacun des deux soutenait l'autre à charge de revanche et lui ménageait des voix parmi ses propres partisans. Il y avait là un abus prévu par la loi, mais la loi n'était pas exécutée. On a peine à en croire ses yeux lorsqu'on voit de quel collègue Cicéron avait fait choix. Le collègue de Cicéron était, puisqu'il faut le nommer par son nom, Catilina lui-même! C'était un homme dont Cicéron venait de dire qu'il serait à coup sûr condamné, à moins que les juges ne déclarassent qu'il ne faisait pas clair en plein midi. Voilà l'estime que Cicéron faisait de son collègue! Mais ce n'est pas tout: le procès est toujours pendant, et Catilina sous le coup d'une condamnation: que fera Cicéron? Il va s'employer en faveur de Catilina! Voici ce qu'il écrit à son ami Atticus (Lettre 2 du 1er livre):

" Je vous apprends en même temps que L. Julius César et C. Marcius Figulus ont été désignés

consuls, et que ma femme est accouchée heureusement d'un fils. Devais-je être si long-temps sans recevoir de vos lettres ? Je vous en ai écrit, il y a quelque temps, une assez détaillée sur mes espérances. Je me prépare maintenant à plaider pour Catilina, mon compétiteur. Nous avons eu tous les juges que nous souhaitions, et l'accusateur est aussi content que nous. Si je le fais absoudre, je compte que cela l'engagera à s'entendre avec moi dans notre poursuite commune ; sinon il faudra s'en consoler. »

Un mot de reproche que Cicéron adresse à son ami dans le commencement de cette lettre, nous donne lieu de remarquer que la correspondance entre Cicéron et Atticus avait quelque chose de froid et d'officiel dans les premiers temps ; les lettres étaient assez rares, puisque Atticus n'a pas répondu à celle dans laquelle Cicéron lui parle de ses espérances ! Comme on le voit par ce qui suit, la Sortitio judicum a eu lieu : les juges sont ceux que l'on souhaitait ; et pour obtenir cet heureux résultat, Cicéron a mis en jeu son autorité et son influence. L'accusateur est Clodius Pulcher, homme du caractère de Catilina, et bien digne de s'entendre avec lui.

Ce qui est hors de doute, c'est que Cicéron s'est employé pour Catilina. Nous regrettons vivement pour Cicéron qu'il ait pu marcher un seul instant avec un tel

homme. Ce qui est douteux, c'est qu'il l'ait défendu. L'historien Fénestella, contemporain de Cicéron, affirme que Cicéron a défendu Catilina. Asconius Pedianus, l'auteur des scholies sur le discours in Toga candida, rapporte l'opinion de Fénestella et la combat par des raisons assez fortes. Il invoque contre cette opinion le texte même du discours in Toga candida. Dans ce discours, Cicéron reproche à Antoine son ingratitude, en lui rappelant qu'il l'a défendu dans une accusation de vol. S'il était vrai que Cicéron eût défendu Catilina, pourquoi ne lui adressait-il pas le même reproche qu'à Antoine? Pourquoi négligeait-il un si bon moyen de rendre odieux cet autre compétiteur? Ajoutons que dans ce même discours, Cicéron semble faire le procès aux juges qui ont absous Catilina. Enfin, dans un passage, il est vrai, corrompu, Asconius fait entendre qu'il a eu sous les yeux des mémoires sur les causes et défenses de Cicéron, et qu'il n'y a rien trouvé de relatif à Catilina.

Il est donc très vraisemblable que Cicéron n'a pas défendu Catilina: mais il avait semblé un moment avoir l'intention de le défendre: il avait mis son influence au service du coupable. Il fallait se laver de cette tache: c'est ce que Cicéron tâcha de faire dans le Pro Coelio, discours prononcé, comme

où le sait à son retour d'exil. L'accusateur reprochait à Cœlius d'avoir été l'ami de Catilina. Cicéron se justifie lui-même indirectement en essayant de justifier Cœlius: " Juges, dit-il, vous n'avez pas dû l'oublier, Catilina savait présenter l'apparence des plus grandes vertus sans en avoir la réalité. Lié avec une foule de scélérats, il affectait d'être dévoué aux plus gens de bien. Ardent pour les plaisirs, mais capable d'application et de travail, il sut allier les excès de la volupté avec les fatigues de la guerre. Je ne crois pas qu'il ait existé dans l'univers un monstre composé de qualités et de passions si différentes, si contraires, ni qui parussent plus faites pour se combattre.

6. - Quel homme tour à tour posséda mieux l'art de plaire aux plus illustres citoyens, et de s'unir intimement aux gens les plus infâmes ? Quel homme d'abord plus attaché aux bons principes, et ensuite plus cruel ennemi de cette république ? Plus avili dans ses débauches et plus infatigable dans le travail ? Plus avide dans ses rapines et plus prodigue dans ses largesses ? Mais ce qu'il y avait en lui de plus merveilleux, c'était son talent pour se faire des amis, pour se les conserver par des soins attentifs, partageant avec eux tout ce qu'il avait, les aidant de son argent, de son crédit, de ses peines, de ses crimes même, s'il le fallait, et de son audace ;

c'était la flexibilité de son caractère, qui prenait toutes les formes, qui se pliait et s'accommodait à toutes les circonstances : sérieux avec les esprits sombres et austères, gai avec les personnes enjouées, grave avec les vieillards, facile et complaisant avec la jeunesse, audacieux avec les scélérats, dissolu avec les débauchés. Par ce caractère si flexible et si variable, il avait rassemblé autour de lui tout ce que l'univers renfermait d'hommes méchants et audacieux ; il s'était attaché même plusieurs citoyens estimables, qu'avaient séduits ces dehors d'une vertu simulée. Jamais il n'aurait conçu l'horrible projet de renverser cet empire, si la souplesse et la patience n'eussent servi comme de base à cet assemblage monstrueux de vices. Ainsi, qu'on ne reproche point à Célius l'amitié de Catilina : cette faute lui serait commune avec une infinité d'autres, et même avec de très honnêtes gens. Moi aussi, oui, moi-même, peu s'en est fallu que je ne fusse abusé comme tant d'autres. Je voyais en lui un bon citoyen, un homme jaloux de l'estime des gens de bien, un ami solide et fidèle. J'ai connu ses crimes avant de les avoir pressentis, et la preuve a prévenu le soupçon. Si Célius a été vu aussi parmi ses nombreux amis, il regrettera comme moi d'avoir été trompé ; mais il ne craindra pas que cette amitié soit un crime."

(Trad. Guéroult)

Comparons ce portrait de Catilina à celui que trace Cicéron dans le Pro Sylla (Ch. 25), et nous serons frappés de la contradiction étrange que présentent les deux passages :

" Dans toutes les accusations sérieuses et importantes, on doit juger de ce que chacun a pu vouloir et entreprendre ou faire, non d'après les délits qu'on lui impute, mais d'après ses mœurs : car nul homme ne saurait se transformer tout-à-coup ; il ne saurait changer en un instant de conduite et de caractère . . . . . Catilina a conspiré contre la république ; refusa-t-on jamais de croire un pareil dessein de la part d'un homme qu'on avait vu, dès sa plus tendre jeunesse, entraîné, non seulement par les idées de crime et de licence, mais par goût, par habitude, dans toutes sortes de meurtres, d'adultères et d'infamies ? Vit-on avec surprise périr en combattant contre la patrie un homme qu'on avait toujours regardé comme né pour les discordes civiles ? "

Cicéron ne maltraite pas moins Catilina dans le in Toga candida. C'est ainsi que Cicéron est plus d'une fois en désaccord avec lui-même. Quinze jours avant les Philippiques, il écrivit à Antoine une lettre dans laquelle il l'appelait son ami !

Cicéron avait rompu sa liaison avec Catilina : il lui restait à écraser ses adversaires. C'est le but

qu'il se propose dans le _in toga candida_, discours prononcé dans le sénat en 689, peu de jours avant les comices consulaires, et désigné par Quintilien (III. 7), sous ce titre : _in competitores_. Nous n'en connaissons que les passages transcrits dans les scholies d'Asconius. Pour réprimer l'insolence de Catilina et d'Antoine, qui employaient ouvertement la corruption, le sénat avait proposé contre la brigue une loi plus sévère encore que les précédentes ; le tribun Q. Mucius Orestinus, vendu aux ennemis de Cicéron et de la république, s'y était opposé. Comme on délibérait dans le sénat sur cette intercession, Cicéron, prenant la parole, prononça ce discours contre ses deux rivaux les plus redoutables, puisqu'ils avaient pour eux, outre leur audace, la protection de Crassus et de César. Il sera intéressant de comparer le portrait qu'il en fait ici, avec celui qu'on trouve dans la lettre de Q. Cicéron, _De petitione Consulatus_. Elle fut probablement répandue dans Rome vers le même temps, et la haine y parle souvent le même langage. Quintus, en finissant, prie son frère de retoucher sa lettre : il le fit sans doute avec soin, et il se souvint de ce travail quand il écrivit son discours au sénat ; car il est aisé de voir qu'il en reproduit plusieurs fois les expres-

sions et les formes de style.

Cicéron commence par s'adresser en ces mots au tribun opposant : " Je suis affligé, cependant, Q. Mucius, de vous voir penser si mal de la république. Hier, vous prétendiez que je n'étais point digne du consulat. Quoi ! le peuple romain sait-il moins bien que Q. Mucius se choisir un défenseur ? Lorsque L. Calénus vous accusa de vol, ne m'avez-vous pas chargé de préférence du soin de vous sauver ? Et celui dont vous avez imploré l'appui dans une si honteuse situation, le peuple romain, selon vous, ne peut l'accepter pour conservateur de sa puissance et de sa gloire ! Direz-vous que dans le temps où L. Calénus vous accusa de vol, vous avez reconnu que je vous étais d'un faible secours ? "

(Trad. Leclerc).

A propos de la loi en elle-même, Cicéron ajoute :

" Si donc vous voulez, Consuls, augmenter encore le prix des suffrages, réprimez, comme le sénat a commencé de le faire, l'opposition de Q. Mucius à la nouvelle loi : pour moi, je me contente de celle qui vient de faire condamner en même temps deux consuls désignés." (Cicéron parle ici de la loi Calpurnia, en vertu de laquelle, deux ans auparavant, (687) avaient été

condamnés comme convaincus de brigue P. Autronius et P. Sylla, consuls désignés).

Cicéron juge très bien de l'effet que pourrait produire la loi proposée. N'est-il pas évident que les peines sont impuissantes contre la brigue ? Quelques années d'exil sont-elles faites pour arrêter un ambitieux déterminé ? Toutefois, comme la brigue sera dangereuse, les suffrages se vendront plus cher : la loi proposée n'aura pas d'autre conséquence.

Cicéron sort bientôt de ces généralités pour arriver à ses compétiteurs. Il leur reproche le délit de coalition, manœuvre électorale dont nous avons parlé plus haut : « J'affirme, Pères Conscrits, que la nuit dernière, dans la maison d'un noble, déjà connu et même célèbre par les profits que lui vaut la corruption, Catilina et Antoine se sont réunis avec leurs dépositaires et leurs complices. Pouvons-nous en effet supposer des amis à celui qui a égorgé tant de citoyens, ou des clients à un homme qui, dans sa patrie, a déclaré ne pouvoir plaider à crédit égal contre un étranger ? » (Le noble déjà connu par ses profits que Cicéron lui reproche, est César ou Crassus, mais plus vraisemblablement Crassus).

Mais le délit de <u>coalition</u> était trop commun à Rome pour qu'un tel reproche, même mérité, brisât les espérances d'un candidat. Cicéron dirige contre ses adversaires une accusation plus grave : " Je passe sous silence, dit-il, cette entreprise exécrable qui faillit être pour la république un jour de malheur et de deuil, où tu voulus, avec Pison et quelques autres encore, massacrer nos principaux citoyens." L'existence de ce complot a été prouvée : voici en quoi il consistait. Catilina, Autronius, Pison, et quelques autres, comme dit Cicéron, réticence qui désigne sans doute Crassus, étaient convenus de poignarder les consuls le jour de leur entrée en charge, et de se partager le gouvernement. Catilina et Autronius devaient être consuls à Rome, et Pison préteur en Espagne. La politique de Pison, pour le dire en passant, ne nous fait-elle pas prévoir celle de Jules César ? Il sent que, s'il reste à Rome, il sera dominé par le crédit des autres conjurés : il s'exile dans une province toujours en révolte, où il y a de grandes choses à faire, pour revenir plus tard avec un nom illustre et des légions victorieuses et dévouées à leur général. Le complot échoua par la lâcheté du plus grand nombre des conjurés : au signal donné, Catilina seul ne recula pas : les autres n'osèrent rien exécuter

(trad. Leclerc).

« N'ayant pu alors, comme ils le tentaient, porter au peuple romain un coup mortel avec ce poignard espagnol (Pison était préteur en Espagne), ils s'efforcent aujourd'hui de tourner contre la république deux glaives à la fois (Antoine et Catilina) »

Viennent maintenant les portraits de Catilina et d'Antoine dans le <u>de in Toga candida</u>. Il ne sera pas sans intérêt de les faire précéder des portraits de ces mêmes hommes, tracés dans le <u>De petitione</u> par Q. Cicéron. Nous verrons que celui-ci ne reste guère au-dessous de son frère.

Voici le portrait d'Antoine, dans le <u>De petitione consulatus</u> (ch. 2) :

« Antoine et Catilina vous effraient-ils davantage ? Bien au contraire, un homme actif, habile, éloquent, irréprochable, vu favorablement de tous les juges, doit souhaiter de pareils compétiteurs, tous deux assassins dès l'enfance, ruinés tous deux, tous deux perdus de débauches. Nous avons vu vendre judiciairement les biens d'Antoine ; nous l'avons entendu affirmer avec serment qu'il ne pouvait, dans Rome, plaider, à crédit égal, contre un Grec ; nous l'avons vu chasser du sénat. Noté si avantageusement par les censeurs, il demanda la préture en même temps que vous : Sabidius et Panthéra l'assistaient : il n'avait pu trouver d'autres amis pour surveiller les scrutins.

Préteur, il alla au marché des esclaves chercher une maîtresse qu'il entretint publiquement chez lui. Candidat consulaire, il a mieux aimé piller toutes les hôtelleries, en voyageant sous le prétexte honteux d'une légation libre, que d'être à Rome et de solliciter les suffrages du peuple. »

(Trad. Eus. Salverte).

Voyons maintenant ce que dit Cicéron d'Antoine dans le in Toga candida:

« Laissons cet Antoine, brigand dans l'armée de Sylla, gladiateur à son entrée dans Rome, et cocher pour célébrer son triomphe. » — Antoine, à la tête de quelques troupes de cavalerie de l'armée de Sylla, dévasta l'Achaïe; il ne fut point étranger aux crimes des proscriptions; enfin, il descendit dans l'arène, et parut dans les courses de chars dont Sylla donna le spectacle en l'honneur de sa victoire. On voit que cette flétrissure des nobles descendant dans l'arène et combattant en public ne date pas seulement de Jules César: elle remonte à Sylla. C'est donc toujours au despotisme qu'il faut la reprocher.

Cicéron rappelle à Antoine les bons offices qu'il lui a rendus.

« As-tu donc oublié, Antoine, que, lorsque nous demandions ensemble la préture, tu m'engageas à te céder le premier rang? Comme tu renouvelais

tes instances et tes sollicitations effrontées, je te répondis qu'il y avait, de ta part, de l'impudence à me demander ce que ton oncle même n'eût jamais obtenu. Ne sais-tu pas que je fus nommé préteur le premier? Toi, par la condescendance de tes compétiteurs, les centuries qu'ils te cédèrent, et surtout par mes bons offices, du dernier rang tu passas au troisième?»

(Trad. Leclerc)

On ne sait quel est cet oncle maternel d'Antoine. Quant aux centuries cédées à Antoine, il faut rappeler que les candidats qui réunissaient les suffrages d'un plus grand nombre de centuries qu'il n'était nécessaire pour décider leur élection, pouvaient en céder une partie à celui d'entre eux à qui ils voulaient assurer un des premiers rangs.

Cicéron reproche ensuite à Antoine l'attitude menaçante qu'il a prise, et les moyens violents par lesquels il espère arriver :

« L'un, dont les troupeaux sont vendus, et les pâturages sur le point de l'être, se réserve les bergers avec lesquels il pourra, dit-il, dès qu'il voudra, renouveler la guerre civile. »

Citons maintenant le portrait de Catilina tracé par Q. Cicéron, qui soutient ici encore la comparaison avec son frère :

« De quel éclat, Grands Dieux! brille votre autre rival! Aussi noble que le premier, a-t-il plus

de vertu ? Non ; mais plus d'audace. Antoine craint jusqu'à son ombre : Catilina ne craint pas même les lois. Né d'un père ruiné, élevé par une sœur adultère, c'est dans le carnage des citoyens qu'il a fait l'essai de ses forces ; et son premier pas dans les affaires publiques a été le massacre des chevaliers romains. Créé par Sylla seul chef de ces Gaulois dont nous garderons longtemps le souvenir, et qui égorgèrent alors les Titinius, les Nannius, les Tanusius, ce fut au milieu d'eux qu'il assassina, de ses propres mains, le mari de sa sœur, Q. Cécilius, chevalier romain, homme irréprochable, étranger à tous les partis, dévoué en tout temps au repos par son caractère, et alors surtout par sa vieillesse.

« Dirai-je que cet homme qui vous dispute le consulat est le même qui, aux yeux du peuple, promena dans toute la ville en le battant de verges, M. Marius, le citoyen le plus chéri du peuple ; qui le traîna au monument de Catulus, l'y déchira par les plus affreux supplices ; qui, saisissant d'une main les cheveux de l'infortuné encore palpitant, lui trancha la tête de l'autre, et porta en triomphe cette tête qui inondait ses doigts de ruisseaux de sang ? Le même qui, depuis, a toujours vécu parmi des histrions et des gladiateurs, ministres, les uns de ses débauches, les autres de ses forfaits ; qui ne s'est jamais approché des lieux les plus saints, les plus vénérables, que sa

perversité n'y fît naître quelque soupçon d'infamie, lors même qu'il ne s'y trouvait pas d'autre coupable que lui ? Le même qui choisit pour amis, dans le sénat, des Curius et des Annius ; dans l'ordre équestre, des Vettius et des Pompilius ; et parmi nos clients, des Carvilius et des Sapala ? Le même enfin, dont l'audace, la scélératesse, la profondeur dans l'art de corrompre, sont telles, que ses débauches ont souillé des enfants nobles presque dans les bras de leurs pères ? Parlerai-je de sa préture en Afrique ? Des témoins entendus contre lui ? On a publié leurs dépositions : relisez-les sans cesse. Mais, ce que je ne dois pas omettre, c'est qu'il est sorti de ce jugement aussi pauvre que quelques-uns de ses juges l'étaient avant de l'absoudre, et si odieux que chaque jour on s'efforce de le remettre en jugement. Telle est enfin sa position, qu'il redoute plus de dangers en demeurant tranquille qu'il n'en brave en excitant une sédition."

(Trad. Eus. Salverte).

Comparons à ce portrait les invectives de M. Cicéron contre Catilina :

« ... Il s'est déshonoré par toutes les infamies et tous les opprobres ; il a lavé ses mains dans le sang de ses concitoyens ; il a pillé les peuples alliés ; il a foulé au pied, les lois, les tribunaux, les juge-

ments."

. . . .

« Catilina, abusant de son pouvoir sur un homme faible, lui a fait promettre tout à coup des gladiateurs au peuple, quoiqu'il n'y fût pas obligé: candidat consulaire, il examine lui-même, il choisit, il achète les gladiateurs; voilà ce qu'a pu voir tout le peuple romain."

. . . .

« Enfin ils ont pu nier, et ils ont nié; toi, tu n'as pas même laissé cette ressource à ton impudence. O combien on doit louer l'équité des juges qui condamnent Luscius malgré ses dénégations, et absolvent Catilina malgré son aveu!»

. . . .

« Est-ce là l'illustration qui t'enhardit à me dédaigner? à me mépriser? Est-ce la gloire du reste de ta vie? Toi, dont la vie a toujours été si infâme, qu'il n'est point de lieu si sacré que tu ne rendisses suspect par ta seule présence, même sans y commettre de crime; toi qu'on a surpris tant de fois en adultère, et qui cherchais aussi à surprendre les autres; toi qui dans le fruit d'un adultère as trouvé à la fois ta fille et ton épouse!» (Le fait auquel l'orateur fait allusion en parlant des lieux sacrés rendus suspects par la présence de Catilina, touchait de près Cicéron.

La vestale Fabia, sœur de Terentia, femme de Cicéron, fut accusée d'inceste avec Catilina, et absoute. On ne comprend pas que Cicéron respecte assez peu les plus simples convenances pour rappeler un événement dans lequel l'honneur de sa famille était ainsi compromis).

Continuons à citer les invectives contre Catilina telles que nous les offre le discours in toga candida.

" Je ne puis m'expliquer quelle démence a pu l'engager à me mépriser. A-t-il cru que je le souffrirais ? Et le sort d'un de ses amis les plus intimes (Verrès) ne lui avait-il pas appris quel vengeur trouvent en moi les querelles même qui me sont étrangères ? "

. . . .

" Il n'est pas rentré en lui-même, lorsque vous l'avez flétri, absent, par les plus sévères décrets. Il a vu depuis ce qu'il devait penser des jugements lorsqu'il a été absous : si toutefois il y eut alors quelque chose que l'on pût appeler jugement et absolution. Il a montré quel cas il faisait du peuple, lorsque, sous les yeux du peuple même, il a tranché la tête de l'homme le plus populaire."

. . . .

" ... Faut-il rappeler comment tu as envahi le gouvernement d'une province, malgré les cris et la résistance de tout le peuple romain ? Quant à la manière dont tu l'as administrée, je n'ose en parler, puis-

que tu as été absous. Non, je ne veux en croire ni les chevaliers romains, ni les régistres de la plus honorable cité; j'accuse de mensonge Q. Metellus Pius; je crois que l'Afrique entière a menti, et que tes juges ont eu je ne sais quelle raison pour te déclarer innocent. Malheureux! qui ne vois pas que leur sentence ne t'a pas absous, mais qu'elle t'a réservé à un jugement plus sévère, à un plus terrible supplice."

. . . .

" ... Mais toi, Catilina! que tu brigues le consulat, que tu oses l'espérer, n'est-ce pas une incroyable audace? A qui le demander-tu? Aux principaux citoyens, qui assemblés par le consul L. Volcatius, n'ont pas même voulu t'accorder le droit de te mettre sur les rangs? Aux sénateurs, dont un décret, après t'avoir dépouillé de tous les honneurs, t'a pour ainsi dire livré captif aux députés de l'Afrique? A l'ordre équestre, dont tu fus l'assassin? Au peuple, à qui ta cruauté a donné un spectacle qu'il n'a pu voir sans désolation, et qu'il ne peut se rappeler sans douleur? . . . . cette tête, pleine encore de chaleur et de vie, il la porta de ses propres mains à Sylla, depuis le mont Janicule, jusqu'au temple d'Apollon."

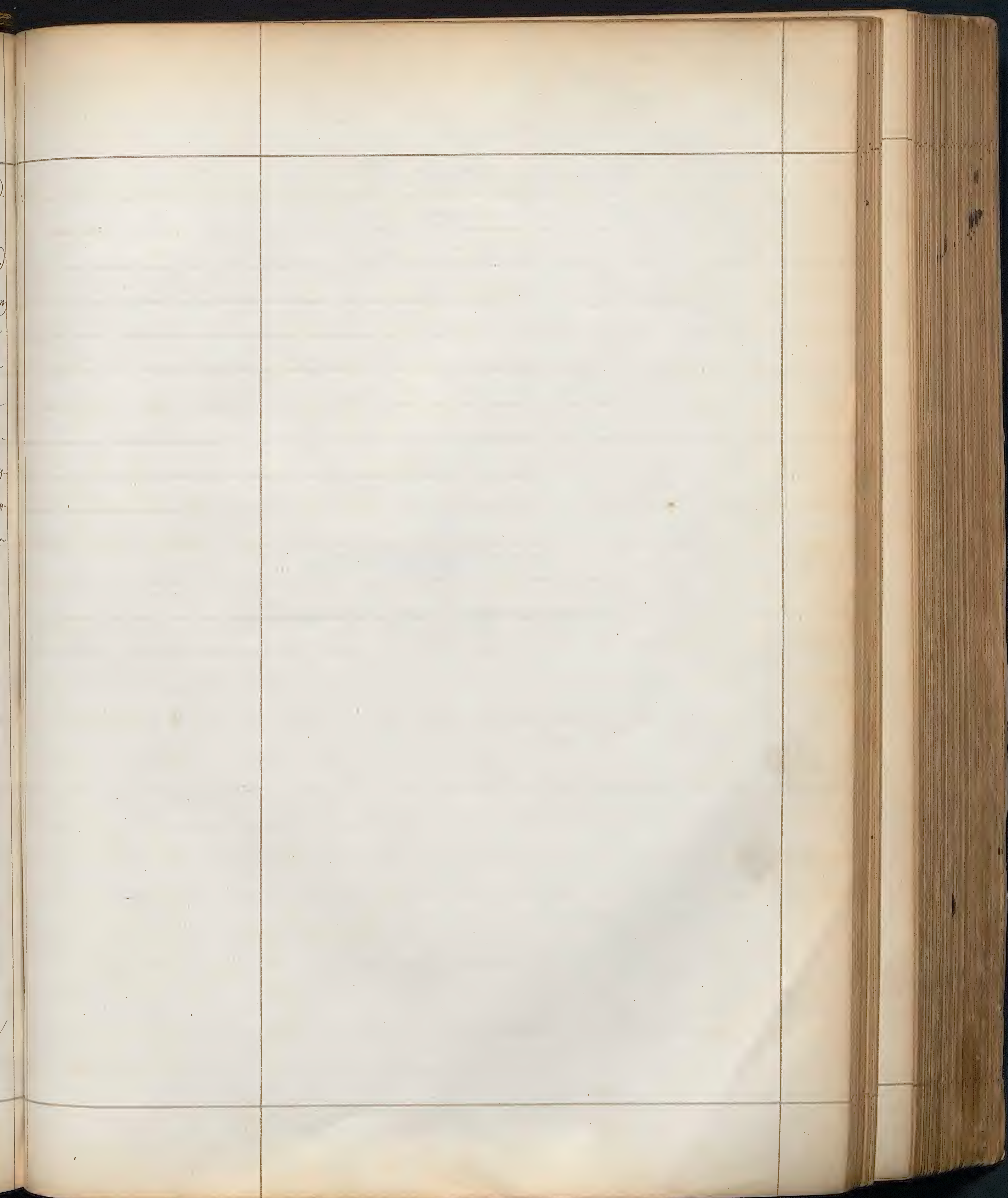
. . . .

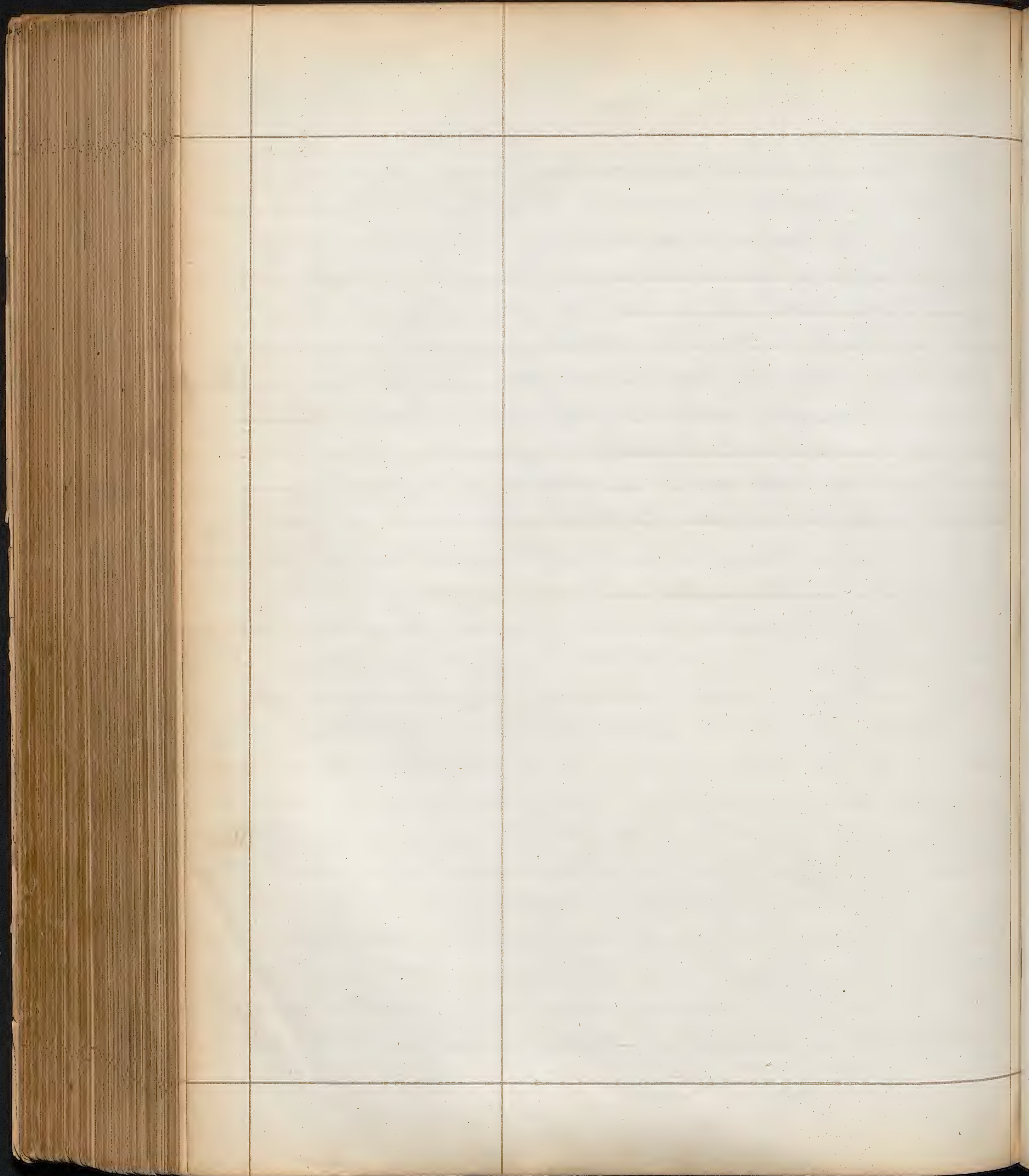
Ici finit le discours <u>in Toga candida</u>. Le discours

est un exemple de ce qu'on peut appeler le genre de l'invective. Les œuvres de Cicéron en contiennent beaucoup de semblables: outre le discours in toga candida, elles nous présentent les invectives contre Pison, contre Gabinius et la deuxième Philippique. Nous regrettons pour la gloire de Cicéron qu'il ait sacrifié autant à ce genre peu honorable. Il y a du talent, beaucoup de talent dans ces invectives, et notamment dans la deuxième Philippique: mais c'est là une éloquence pernicieuse, éloquence que flétrissait Platon, et que la démocratie athénienne, tant qu'elle a été puissante et forte, a toujours prohibée. C'est la satire transportée dans la politique. Or, la satire est permise peut-être au faible contre le fort; quand un homme s'en sert pour piquer celui qui l'écrase, on la tolère sans l'aimer: mais Cicéron est sûr du succès: sa réputation éclipse celle de ses concurrents: son élection n'est pas douteuse, et l'on ne saurait lui pardonner de déchirer avec un tel acharnement des adversaires déjà vaincus. On mène l'emploi de ces invectives? à remplacer par des questions de personnes des questions d'idées et de principes. Ces luttes qui ont pour objet un homme, et non une idée, sont plus agréables à la foule: elle y trouve un aliment à sa frivole curiosité et à son amour du scandale: elle aime mieux cela que les abstractions: malheu-

reusement au milieu de ces luttes personnelles les idées de justice et d'humanité s'obscurcissent ; les principes les plus sacrés sont mis en oubli, et l'homme ne prend plus pour guides que les inspirations funestes de la passion et de la haine. Si les hommes avaient employé à éclaircir, à développer, à répandre des idées sérieuses tout le temps qu'ils ont perdu à se haïr et à se déchirer mutuellement, l'humanité serait plus avancée, les conquêtes de l'esprit humain seraient plus considérables ; et l'homme serait plus jaloux, soit d'étendre ces conquêtes, soit de les défendre et de les conserver. !

A. Jacquet.





14e. Leçon.

Consulat de Cicéron.

Le discours *pro lege agraria*.

Rédaction assez exacte, au fond : mais rien n'y est présenté avec le développement, avec la liaison, néces-saires à la clarté. J'ai eu peine, assez souvent, à reconnaître ma pensée. Beaucoup de détails ont été omis. C'est écourté, et non resserré.

14e Leçon.

Consulat de Cicéron. Le discours pro *Lege agraria*.

Le premier semestre nous a conduits jusqu'à une division réelle de la vie de Cicéron. Nous l'avons quitté demandant le consulat ; nous le retrouvons consul. Il a pour collègue Caius Antonius, cet homme qu'il avait si vivement décrié au sénat et au forum, cet homme dont il avait flétri l'enfance, l'adolescence, l'âge viril et que, selon lui, les citoyens auraient dû chasser avec la fourche. Cicéron achète Caius Antonius, en lui promettant la Macédoine pour son proconsulat. Il entre en charge aux Kalendes de janvier. Dès lors on machine contre le nouveau consul : le principal agent du complot fut le tribun Rullus.

En étudiant le discours *Pro lege Manilia*, nous nous demandions où était à Rome le parti populaire : nous ne le trouvions pas. Quels sont les véritables meneurs contre le consulat de Cicéron ? C'est Crassus, c'est César. Cicéron ne les nomme pas ; il se borne à une allusion : "Je n'ai pas coutume, dit-il, d'apostropher durement les personnes, à moins qu'on ne m'attaque. Je voudrais qu'il fût possible de nommer, sans leur

faire injure, ceux qui se flattent d'être décemvirs : vous sauriez, dès à-présent, à quels hommes on veut que vous donniez le droit de tout vendre et de tout acquérir dans l'univers. Mais ce que je ne dois pas dire encore, vous pouvez l'imaginer sans que je vous le dise." (Deuxième discours, De lege agraria ch. 24) : ces hommes "qui n'eurent jamais assez pour contenter leur avarice et pour fournir à leurs profusions", c'est Crassus, c'est César.

La machine que ces deux personnages inventèrent pour faire pièce à Cicéron, ce fut une loi agraire. Qu'est-ce qu'une loi agraire ? Montesquieu ne le dit pas dans son livre De la grandeur et de la décadence des Romains, où les Gracques ne sont pas nommés ; mais il nous l'apprend dans l'Esprit des lois. " On sait, dit-il (livre 27 ch. 8) que Romulus partagea les terres de son petit état à ses citoyens ; il me semble que c'est de là que dérivent les lois de Rome sur les successions . . . .
Denys d'Halycarnasse (IV. p. 276) nous dit que Servius Tullius trouvant les lois de Romulus et de Numa sur le partage des terres abolies, il les rétablit, et en fit de nouvelles pour donner aux anciennes un nouveau poids. Ainsi on ne peut douter que les lois dont nous venons de parler, faites en conséquence de ce partage, ne soient l'ouvrage de ces trois législateurs de

Rome . . . .
La permission indéfinie de tester, accordée chez les Romains, ruina peu à peu la disposition politique sur le partage des terres ; elle introduisit, plus que toute autre chose, la funeste différence entre les richesses et la pauvreté ; plusieurs partages furent assemblés sur une même tête ; des citoyens eurent trop ; une infinité d'autres n'eurent rien. Aussi le peuple continuellement privé de son partage, demanda-t-il sans cesse une nouvelle distribution des terres. Il la demanda dans le temps où la frugalité, la parcimonie et la pauvreté faisaient le caractère distinctif des Romains, comme dans les temps où leur luxe fut porté à l'excès. »

Au livre XXIII, Chap. XV, nous trouvons ce curieux passage où se trahit la sympathie de Montesquieu pour les lois agraires : « Lorsqu'il y a une loi agraire, et que les terres sont également partagées, le pays peut être très peuplé, quoiqu'il y ait peu d'arts, parce que chaque citoyen trouve dans le travail de sa terre précisément de quoi se nourrir ; et que tous les citoyens ensemble consomment tous les fruits du pays. Cela était ainsi dans quelques anciennes républiques. »

Montesquieu n'est pas favorable à l'assertion de Cicéron en n'en donnant aucune explication : (Esprit des lois, 26, 15) :

" Cicéron soutenait que les lois agraires étaient funestes, parce que la cité n'était établie que pour que chacun conservât ses biens." — Enfin (Livre 7, 2) Montesquieu prétend que " les lois du nouveau partage des champs, demandés avec tant d'instance dans quelques républiques, étaient salutaires par leur nature. Elles ne sont dangereuses que comme action subite. En ôtant tout à coup les richesses aux uns, et augmentant de même celles des autres, elles font dans chaque famille une révolution, et en doivent produire une générale dans l'État."

Montesquieu entend par loi agraire le partage égal des terres. Or cela a pu se faire sous Romulus; mais jamais on n'a appliqué à ce partage le nom de loi agraire. Nous nous permettrons de contredire les assertions de l'auteur de l'Esprit des lois. Il faut chercher la véritable définition des lois agraires dans ce que dit Tite-Live de la loi de Spurius Cassius. " En 485, Spurius Cassius, patricien déjà connu par plusieurs faits éclatants, fut nommé Consul avec Proculus Virginius. Au commencement de son consulat, un traité conclu avec les Herniques leur enleva les deux tiers de leur territoire. C'est alors que Cassius proposa une loi par laquelle ce territoire, récemment conquis, devait être partagé parmi-

tié entre le peuple romain et les Latins. Il ajoutait même à ce premier présent des portions de terres qu'il accusait des particuliers d'avoir usurpées sur l'Etat... (V. Macé, Des lois agraires chez les Romains, p. 140).

Cette loi de Spurius Cassius est la première en date. Les autres lois agraires sont :

la loi Cassia	267.	Tite Live. II, 41.
la loi Licinia	386.	id VI. 35-42.
Flaminia	525.	Cic. Cat. maj. 4. 11.
	521.	Polybe II. 21.
		Cf. Cic. Brut. XIV.
		Acad. II, 5, 13.
		De Invent. II, 17.
		Valère-Max. V. 5
		Caton, dans Varron, R.R, 1. 2
Sempronia	620.	Tib. Gracch.
Manilia	643.	(Loi non politique)
Thoria	646.	
Marcia	649.	
Apuleia	653.	
Titia	654.	
Livia	662.	
Plotia	664.	(peut être 655).
Cornelia	672.	
Servilia	690	

Flavia .... 693.
Julia .... 694.
Antonia ... 709.

Voici le texte de Tite-Live, livre II, 41, sur la loi de Spurius Cassius : « Sp. Cassius et Proculus Virginius Coss. facti, cum Hernicis fœdus ictum, agri partes duæ ademptæ. Inde dimidium Latinis, dimidium plebi divisurus consul Cassius erat. Adjiciebat huic muneri agri aliquantum, quem publicum possideri a privatis criminabatur. Id multos quidem Patrum, ipsos possessores, periculo rerum suarum terrebat : sed et publica Patribus sollicitudo inerat, largitione consulem periculosas libertati opes struere. Tum primum lex agraria promulgata est, nunquam deinde usque ad hanc memoriam sine maximis motibus rerum agitata. Consul alter largitioni resistebat, auctoribus Patribus, nec omni plebe adversante. » (Cf. Denys d'Halicarnasse, VIII, 75). La définition de cette première loi agraire peut servir pour toutes les autres. (1).

C'est une machine de ce genre qui fut inventée par Crassus et César, et mise en action par Rullus.

---

(1) Ces lois, ou leurs fragments, sont réunis dans les Scriptores rei agrariæ, de Goes, p. 329 suiv.

Le tribun, entré en charge avant les consuls, avait déjà promulgué sa loi, "promulgaverat legem." Cicéron de son côté avait étudié profondément la loi lorsque s'ouvrirent les séances du sénat. Ces discours sur la loi agraire font le plus grand honneur à Cicéron; il y déploie une fermeté remarquable, et son éloquence y paraît dans son plus beau jour. Nous reconnaissons ici la véritable éloquence politique. Cicéron avait le courage de l'esprit, l'énergie du citoyen: seulement pour développer ce courage et cette énergie, il lui fallait le calme et la sécurité. Cicéron est avant tout l'homme de la pensée; la moindre épée coupe court à son éloquence.

La loi agraire de Rullus proposait de vendre tout ce que l'Etat possédait de terres en Afrique, en Sicile, en Espagne, en Italie, en Campanie: le tribun citait en justice les généraux qui depuis Sylla avaient commandé les armées, et il leur faisait rendre de nouveaux comptes. On vendait une foule de biens sacrés; on vendait tout ce qui se pouvait vendre. L'argent était réuni en une masse au moyen de laquelle on achetait des terres pour les citoyens pauvres. Il s'agissait d'éteindre la misère de Rome.

Quels étaient les personnages chargés d'appliquer cette loi? Dix hommes (decemvirs): Rullus, Valgius son beau père, Crassus, César, &c.

Une telle loi ne devait pas plaire même à la multitude grossière, qui ne voulait point quitter l'Italie, Rome surtout. C'est là ce qui fait la force de Cicéron; aussi accepte-t-il la lutte, non seulement au sénat, mais au forum.

Le premier discours contre la loi agraire est prononcé dans le sénat, aux Kalendes de Janvier. Il n'était pas difficile de flétrir une loi agraire devant les sénateurs romains. Cicéron sachant que le sénat est convaincu d'avance, prend à partie le tribun. Nous retrouvons dans son discours ces petits traits de vanité qui éclatent dans toutes les œuvres du grand orateur. Ce que nous voudrions n'y pas voir, ce sont ces injures qu'il adresse à Rullus, et dont il nous a donné le specimen dans le <u>Pro lege Manilia</u>. Cicéron appelle Rullus <u>helluo</u>, <u>Nepos</u>. Ces grossièretés déparent un peu l'admirable discours de Cicéron. Rullus n'avait pas le droit de répliquer dans le sénat; mais il somme le consul de venir s'expliquer à la tribune. Cicéron y comparaît, mais Rullus est absent: son adversaire n'en parle pas moins devant le peuple, et prononce le 2d. discours <u>de lege Agraria</u>.

Ce discours est le plus important et le plus beau des trois. Les rhéteurs, Quintilien en tête, ont principalement admiré l'artifice de l'exorde; et Rollin dans son <u>Traité des Etudes</u>, livre III,

Chap. 3. art. 2, propose cet exorde comme un modèle de précaution oratoire, de ce qu'on appelle dans l'école exorde par insinuation. Après avoir remercié le peuple de l'avoir nommé consul, Cicéron aborde son sujet (Chapitre III) :

" Je sais, Romains, en quel état j'ai pris la république, aux Kalendes de Janvier : partout la crainte, partout l'inquiétude ; point de malheurs, point de revers que ne redoutassent les gens de bien, que n'espérassent les méchants ; on formait, disait-on, ou déjà même on avait formé, lorsque je fus désigné consul, les plus violents desseins pour ruiner la constitution présente de la république et troubler votre repos. Plus de crédit dans le forum, non par le coup imprévu d'une calamité nouvelle, mais par de secrets soupçons, par le désordre des jugements, par le mépris des choses jugées : on accusait sourdement quelques citoyens d'aspirer à une domination absolue, et d'ambitionner non plus des commandements extraordinaires, mais le despotisme des rois. Moi qui soupçonnais de si funestes complots et qui même les voyais de mes propres yeux, je déclarai en plein sénat que je serais un consul populaire....." (Trad. Vict. Leclerc).

Dans tout ce discours, on ne trouve pas une seule amplification : c'est toujours un ton ferme et sobre, un raisonnement précis et concluant. Il

n'y a rien de cet appareil oratoire qui nous choquait dans le *Pro lege Manilia*. C'est une éloquence pratique nourrie de grands sentiments, et colorée par une pensée constamment élevée.

mal écrit

Après avoir annoncé qu'il veut être un consul populaire, Cicéron proteste qu'il ne blâme pas toute la loi agraire en elle-même, et débute ainsi par les moyens les plus propres à se rendre maître de l'esprit du peuple. Il examine ensuite la loi de Rullus. Cette loi renfermait au moins quarante articles, puisque dans le discours suivant (Ch. 2) il est parlé d'un article quarantième : Cicéron choisit pour les attaquer ceux par lesquels il pouvait plus facilement rendre Rullus et ses collègues odieux au peuple, dont ils voulaient paraître les protecteurs et les amis ; et par exemple, la manière de nommer les décemvirs ou les dix hommes chargés de l'exécution de la loi (V. Ch. 7). " Le premier article de la loi agraire, dit-il, est dans les idées de ses partisans, un léger essai pour s'assurer jusqu'à quel point vous pourrez souffrir les atteintes à votre liberté. Il permet au tribun du peuple auteur de la loi de créer des décemvirs dans une assemblée de dix-sept tribus, en sorte qu'il suffise de neuf tribus pour être fait décemvir. Ici je demande pour quelle raison Rullus, en proposant ses lois, débute par priver le peuple romain de son droit de suffrage ". Cicéron

trace ensuite une admirable peinture des abus du pouvoir des décemvirs, de leur tyrannie dans les provinces. Les décemvirs, qui avaient le droit de rançonner non seulement les monarques et les peuples étrangers, mais encore les généraux romains, avaient excepté Pompée. Cicéron tire de ce fait le plus heureux parti (Chap. 23) : " Il me semble, dit-il, que ce n'est pas pour honorer Pompée qu'on l'excepte, mais dans la crainte qu'il ne soit pas de caractère à supporter le même affront que les autres. Pompée, Romains, se fera toujours un devoir de souffrir le joug que vous lui aurez imposé ; mais si l'on vous en impose un que vous trouviez insupportable, il prendra soin qu'on ne vous force pas longtemps à le porter malgré vous. "

Jusqu'ici l'argumentation de Cicéron nous semble inattaquable ; mais il est des endroits où l'on pourrait peut-être réfuter son raisonnement. Cicéron tire spirituellement parti d'une lettre de Rullus à Pompée : " Je vous fais savoir, écrit Rullus au grand général, que vous ayez à vous rendre incessamment à Sinope et à m'amener une garde suffisante, pour que je vende en vertu de ma loi les terres que vous avez conquises par vos armes. " Nous ne pouvons nous associer au sourire de Cicéron qui raille cette lettre un peu cavalière. Rullus est un magistrat nommé par le peuple. Pourquoi Pompée

On dirait que vous tenez cette lettre pour authentique. Elle est imaginée par Cicéron, comme une plaisanterie qu'il croit bonne.

n'obéirait-il pas comme le premier venu à la loi dont Rullus est le représentant ? Mais voici une critique plus grave. Cicéron insinue qu'en vendant les terres de Campanie, on a vendu celles qui suffisent à la nourriture du peuple, solatia annonae. Il y a là bien de l'exagération oratoire. Cette exagération se montre bien plus encore, quand Cicéron prétend qu'en envoyant une colonie à Capoue les décemvirs élèveront une nouvelle Rome contre l'ancienne, contre la patrie commune (V. Chap. 32). Cicéron exhume pour ainsi dire tous les souvenirs d'Annibal. Mais au temps de Cicéron et de César, Capoue était-elle donc dangereuse? Il s'agissait tout simplement de faire partir pour Capoue cinq mille mauvais sujets. Pourquoi Cicéron s'écrie-t-il que par cette mesure on fortifie contre Rome un nouvel empire ? Il parle aussi du préteur de Capoue. Mais en vérité ce préteur ne ressemble pas mal à ce pauvre magistrat de village dont Horace se moque quelque part et qui s'intitule Aufidius praetor. Voilà sans doute des raisons bien peu sérieuses, et qui trahissent les habitudes de la rhétorique. Qu'on nous permette encore une dernière critique. Cicéron au chapitre 35 s'élève à des considérations assez ingénieuses sur l'influence des climats : " C'est moins le sang et la naissance qui donnent au peuple un caractère, que la nature même du sol et la manière de vivre,

l'éducation, les habitudes ....." Ces réflexions sont-elles bien ici à leur place, au milieu d'une discussion sur la loi agraire? Après une vive récapitulation, Cicéron conclut en annonçant la fermeté et le courage qu'il est résolu d'opposer aux projets pernicieux des tribuns, ou de quiconque oserait troubler le repos de l'État: sincèrement uni avec son collègue, il veille pour la tranquillité et le bonheur de ses concitoyens.

exagération

Voilà ce discours contre Rullus, qui reste comme le plus beau titre oratoire de Cicéron, et où se mêlent dans la plus heureuse mesure le mouvement, la chaleur et la sobriété. La loi agraire fut rejetée par le peuple ébloui de l'éloquence de son consul. Nous nous associons aux éloges que lui adresse Pline l'ancien, et nous répétons volontiers cette belle apostrophe:

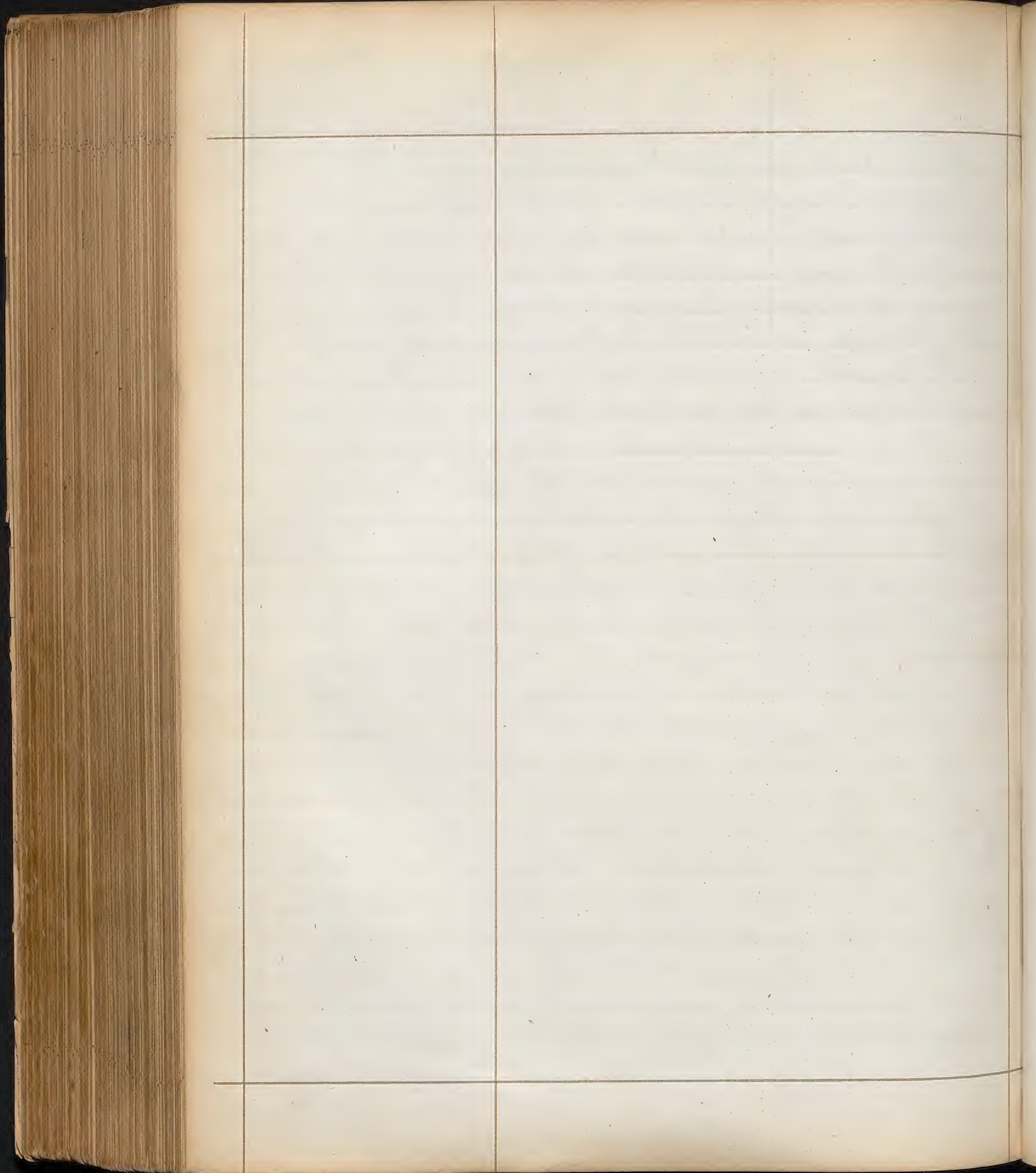
(Livre 7)

" O Cicéron! puis-je sans crime passer ton nom sous silence? et que célébrerai-je comme le titre distinctif de ta gloire? Mais en est-il qu'on puisse préférer au témoignage universel du peuple-roi, aux seules actions qui sans compter les autres merveilles de ta vie entière, ont signalé ton consulat? Tu parles, et les tribus renoncent à la loi agraire, c'est-à-dire à leurs besoins; tu conseilles, elles pardonnent à Roscius sa loi théâtrale, et consentent à des distinctions humiliantes; tu pries, et les enfants des proscrits rougissent de prétendre aux honneurs.

Catilina fuit devant ton génie : ta voix proscrivit un Antoine. Je te salue, ô toi qui le premier fus nommé père de la patrie ; toi qui le premier méritas le triomphe sans quitter la toge, et le premier obtins la victoire par les seules armes de la parole ; toi qui as remporté le plus beau de tous les triomphes, puisqu'il est plus glorieux d'avoir agrandi pour les Romains les limites du génie, que d'avoir reculé les bornes de leur empire. »

E. Lafargue.





15e. Leçon.

Le plaidoyer *pro Rabirio*.

Rédaction faite avec soin. Le style est un peu gêné : de là vient peut-être que les idées n'ont pu être rendues dans toute leur étendue, dans toute leur clarté. Le plus souvent le détail est exact. Il est regrettable que les morceaux cités ne le soient pas en français.

15e Leçon

Le plaidoyer pro Rabirio.

Le discours contre Rullus, que l'on connaît déjà, la défense de Rabirius que nous allons étudier, et les Catilinaires qu'on étudiera plus tard, sont pour ainsi dire les trois actes d'un seul drame. Rullus rédigeant la loi agraire, Labiénus accusant Rabirius d'assassinat, Catilina voulant détruire et saccager la république, ne paraissent pas avoir agi dans le même but ; cependant ils travaillaient tous les trois pour le compte de César qui se cachait derrière eux, prêt à se montrer et à les dominer, s'ils réussissaient. César croyait trouver cette année là, ce qu'il ne trouva que long-temps après, l'occasion d'anéantir à son profit l'autorité du Sénat ; le consul en charge était un homme sorti du peuple, moins propre sans doute que tout autre à défendre un parti qui ne l'aimait pas ; ce consul d'ailleurs, plein de courage à la tribune, en face d'un péril qu'on pouvait conjurer par la parole, s'effrayait d'une ombre, dans les circonstances où la parole était inutile.

La tentative de Rullus était plus hardie que raisonnable ; il avait été facile à Cicéron d'en triom-

pher. Celle de Labiénus fut plus dangereuse, parce qu'elle était plus modeste. Il ne s'agissait plus de changer l'état des propriétés, d'enrichir les pauvres aux dépens des riches ; on se contentait d'accuser de meurtre un vieillard ; mais en frappant ce vieillard, on voulait frapper aussi le parti qu'on l'accusait d'avoir servi, l'ordre qu'on l'accusait d'avoir exécuté.

Quant au rôle de César dans cette circonstance, on a moins de peine à le démêler que dans l'entreprise de Rullus. Il paie davantage de sa personne, et pour de bonnes raisons : il y a plus de chances de succès. César ne se compromettait pas légèrement ; il attendait pour se montrer une occasion favorable ; sa prudence explique pourquoi il atteignit si tard à sa haute fortune : c'est qu'il ne rencontra les occasions favorables qu'à la fin de sa vie, et qu'il eut la patience de les attendre. Il ne faut pas croire, comme on le dit souvent, que César ne fut ambitieux que dans ses dernières années ; dès qu'il eut l'âge de raison, il se proposa le but qu'il atteignit trente ans plus tard ; le peu de choses qu'il fit dans sa jeunesse révèlent déjà l'ambition la plus grande, et la plus décidée. Dès l'âge de dix-sept ans, il se sépara du sénat ; Sylla, qui faillit le faire mourir, ne put l'ébranler. Plus tard, revenant d'Espagne où il avait été questeur, il traversa les colonies italiennes qui désiraient et demandaient en vain le droit de

suffrage; il profita de leur mécontentement pour se faire une armée; il les souleva; le hasard amena en Italie une armée qui revenait de Macédoine; la sédition fut comprimée, avant d'être devenue une révolte, mais aussi avant d'avoir compromis son jeune chef: César rentra paisiblement à Rome. Le rétablissement des trophées de Marius au Capitole fut un acte aussi intéressé qu'honorable. La manière dont César exerça l'édilité aurait dû ouvrir les yeux au parti contraire; il se ruina pour donner des fêtes aux peuples; il fit en outre treize cents talents de dettes. On aurait dû peut-être conclure de là qu'il espérait un jour disposer des trésors de l'Etat: au contraire, ses ennemis politiques, et Cicéron tout le premier, se réjouirent de le voir ruiné; son alliance avec Crassus, pour payer ses dettes, avant d'aller en Espagne exercer la préture, n'ouvrit pas encore les yeux à Cicéron et à ses amis; César passait bien pour un ambitieux, mais pour un ambitieux qui aimait le plaisir, et qui ne saurait pas sacrifier son repos à son ambition. Plutarque attribue à Cicéron les paroles suivantes (Vie de César, ch. IV): " J'aperçois dans tous ses projets et dans toutes ses actions des vues tyranniques; mais quand je regarde ses cheveux si artistement arrangés, quand je le vois se gratter la tête du bout du doigt, je ne puis croire qu'un tel homme puisse concevoir le dessein si noir de renverser la république. "

C'était donc César qui suscitait encore Labiénus contre le parti du sénat; le prétexte fut habilement choisi. Trente-sept ans auparavant, l'an de Rome 653, le tribun Saturninus avait soutenu par la violence des lois injustes, contre ses neuf collègues, contre les deux consuls, Marius et Valérius, contre le sénat, contre le peuple lui-même. Une bande forcenée qui l'accompagnait s'était jetée dans le Capitole; il avait fallu recourir à la terrible formule, Caveant Consules, pour détruire cette faction: les citoyens de tous les rangs et de tous les âges s'étaient réunis en armes sur le forum. Saturninus avait été battu et tué. On avait récompensé un esclave qui prétendait l'avoir frappé à mort. Labiénus, tribun du peuple, et créature de César, accusa du meurtre de Saturninus le vieux Rabirius: sur quel fondement? on l'ignore; la constitution romaine permettait les accusations les plus absurdes. Labiénus avait donné à son accusation une forme terrible; il accusait Rabirius de perduellion.

Vous laisseriez croire qu'il périt dans un combat; ce qui est inexact.

Qu'entendait-on à Rome à cette époque par ce terme: perduellio? On sait que duellum et bellum sont le même mot prononcé de deux manières; Festus nous apprend que perduellis signifie un ennemi acharné (Festus in Duellum: Perduellis, qui pertinaciter retinet bellum). Deux autres textes, l'un du Digeste, l'autre de Cicéron lui-même, confirment ce témoignage. (Dig. 50, 16, 234:

"Quos hostes vocamus, eos veteres perduelles vocabant, per eam adjectionem indicantes cum quibus bellum esset". — Cicero, de Officiis, 1. 12: "Equidem illud etiam animadverto, quod qui proprio nomine perduellis esset, is hostis vocaretur, lenitate verbi tristitiam mitigante. Hostis enim apud majores nostros is dicebatur, quem nunc peregrinum dicimus".) Le mot perduellio signifie donc un acte hostile; on l'étend d'abord sur tous les meurtres commis sur une personne romaine; le crime d'Horace est appelé perduellio (Tit. Liv. Liv. 1. Ch. 26 S. "Horati tibi perduellionem judico.") On le restreint ensuite aux actes d'hostilité qui intéressent l'Etat, aux crimes de lèse-majesté (Ulpien, Digeste, 48, 4, 11: "qui perduellionis reus est, hostili animo adversus rempublicam vel principem animatus est".) C'était dans ce sens qu'on l'employait aux derniers siècles de la république (Tite-Live, L. 26, ch. 8), et notamment au temps de Cicéron. Labiénus, ou plutôt César, avait eu recours à cette forme d'accusation, parce qu'elle était plus redoutable que les autres; elle mettait l'accusé entre les mains de deux juges; elle entourait le condamné de cérémonies funèbres, au moment de le mettre à mort" (Tite-Live, liv. 1. 26: Duumviri perduellionem judicent. Si a duumviris provocarit, provocatione certato; si vincent, caput

obnubito, infelici arbori reste suspendito, verberato vel intra pomœrium, vel extra pomœrium)."
Le petit nombre des juges devait rendre facile la condamnation de Rabirius ; l'appareil dont on entourerait son exécution, s'il n'était pas absous par le peuple, contribuerait lui-même à l'effet qu'on attendait de cette injustice.

On est surpris de voir reparaître dans les tribunaux de Rome cette formule antique ; des lois plus récentes (lois Porcia et Sempronia) avaient assuré la tête des citoyens romains, et permis l'exil aux criminels. Quatre tribunaux perpétuels (quæstiones perpetuæ) avaient été établis, après la chute de Carthage, et l'un de ces tribunaux était chargé de poursuivre les crimes politiques. La loi de perduellion n'était plus en usage. Mais aussi, elle n'avait pas été formellement abolie ; et on sait le respect des Romains pour les formes légales : César avait le droit de l'exhumer ; Cicéron, qui dans cette circonstance s'en est moqué, parut plus tard la reconnaître, dans la Milonienne (ch. XIV).

Labiénus accusa donc Rabirius de perduellion. Il fallut, selon la formule, nommer les deux juges (duumviri) qui prononceraient la sentence. Autrefois le peuple nommait les duumvirs par son suffrage ; mais maintenant, on jette dans une urne les noms

de quatre cents sénateurs, et d'autant de chevaliers, et c'est le préteur qui les tire au sort. Le préteur met la main dans l'urne, et tire le nom de C. Julius César, et le nom de son cousin, Lucius Julius César : Cicéron peut répéter de César ce qu'il en a dit dans le discours contre Rullus : homo felix. Hortensius chargé de plaider la cause, démontre clairement l'innocence de Rabirius ; il cite les monuments publics, il fait paraître les témoins ; il termine son discours par une véhémente péroraison où, prêtant la parole à Rabirius, il lui fait parler de ses cicatrices (cicatricum mearum, seuls mots qui nous restent de ce discours ; conservés par Charisius : éd. Putsch, p. 100). Les deux juges condamnent Rabirius.

Rabirius profita de la ressource que lui laissait la loi : il en appela au peuple. Ces appels étaient portés aux comices par centuries, circonstance heureuse pour l'accusé : car la première classe, où les riches dominaient, avait seule plus de voix que toutes les autres. Enfin, il avait pour plaider sa cause auprès de cette assemblée, sans doute bienveillante, le consul en charge, le grand orateur, Cicéron.

C'est alors que Cicéron prononça son discours Pour Rabirius. Ce discours est peu connu, mais il mérite de l'être. Cicéron lui-même en faisait grand cas ; on peut l'estimer sans scrupule, quoique

les critiques modernes n'en aient pas parlé.

Labiénus avait, on ne sait comment, obtenu que Cicéron ne parlerait pas plus d'une demi-heure. C'est là un fait étrange, et surtout à Rome, où l'on permettait à un sénateur de garder la parole pendant une séance entière. Labiénus croyait peut-être embarrasser Cicéron, et il l'embarrassa sans doute ; mais cette violence lui fut très utile.

ajoutez : du sénat. Mais il s'agit ici du forum.

Nous savons en effet quel est le système de Cicéron : c'est l'épuisement du sujet qu'il traite ; c'est ce qu'il appelle copia, l'abondance ; et il n'y a pas pour lui de meilleur orateur que l'orateur abondant, copiosus. Si donc il avait pu parler à son aise, nous aurions de lui un discours abondant, un de ces discours dont les détails sont brillants, mais dont l'ensemble est un peu lourd ; la lecture de son ouvrage nous laisserait plus frappés du talent de l'orateur que de la bonté de sa cause. Emprisonné dans sa demi-heure, Cicéron est obligé de s'effacer, de ramasser tous ses arguments en peu de mots, et de frapper fort ; il est obligé de faire un discours pareil à ceux de Démosthènes, et il réussit. On trouve à peine dans le Pro Rabirio quelques taches, quelques phrases Cicéroniennes ; la noblesse des sentiments, la richesse des idées, une forme frappante, font du Pro Rabirio un chef-d'œuvre d'éloquence politique.

Vous avez l'air de prendre ce mot comme l'expression d'un défaut de style !

Le plan de ce discours ne ressemble pas au plan des défenses ordinaires; il est dicté par les circonstances. La cause dont Cicéron est chargé est double; on attaque la vie de Rabirius, mais aussi on attaque un ordre, une institution de la république. C'est d'abord l'avocat de Rabirius qui parle, et il ne parle pas longtemps; on entend bientôt le consul défendre la république attaquée dans la personne de ce vieillard. Dès le commencement de son discours, Cicéron caractérise fort bien la cause dont il est chargé: "Si Rabirius court le danger d'un procès criminel, ce n'est point qu'il soit coupable d'un délit, qu'il ait mérité la haine, qu'il ait tenu une conduite infâme, ou qu'il soit l'objet d'anciens, de justes, de graves ressentiments: non, mais on veut anéantir cette loi, souveraine protectrice de la majesté et de l'empire du peuple romain, et que nous avons reçue de nos ancêtres; on veut que désormais ni l'autorité du sénat, ni le pouvoir consulaire, ni l'accord des gens de bien, n'aient aucune force contre les scélérats armés pour la ruine de la république; et c'est dans le dessein d'abattre ces puissances, qu'on est venu attaquer la faiblesse d'un vieillard, seul et sans appui."

(Ch. 1 Trad. Naudet.)

On ne peut mieux mettre le doigt sur la plaie; ce n'était point Rabirius qu'on mettait en cause,

c'était la formule *Caveant consules*; la républi-
que devait un jour en avoir besoin contre César, elle
en aurait besoin cette année même contre Catilina,
et peut-être César le savait déjà. Cicéron, résu-
mant son consulat dans son invective contre
Pison (ch. 2), caractérise ainsi la défense de
Rabirius: " Ego in C. Rabirio, perduellionis
reo, XL annis ante me Consulem, interpositam
senatus auctoritatem sustinui contra invidiam, at-
que defendi." — On ne peut plus douter de son
intention.

Le plaidoyer commence par un exorde qu'on est
surpris de trouver dans Cicéron (ch. 1. 5)

" Quae quum ita sint, primum quod in tanta
dimicatione capitis, famae fortunarum que omnium
fieri necesse est, ab Jove Optimo Maximo ce-
teris que Diis Deabus que immortalibus, quo-
rum ope et auxilio multo magis haec respublica,
quam ratione hominum et consilio gubernatur,
pacem ac veniam peto, precor que ab iis ut
hodiernum diem ad hujus salutem conservan-
dam et ad rempublicam constituendam illu-
xisse patiantur. "

Dans le discours intitulé *Divinatio
in Q. Caecilium*, Cicéron tourne en dérision les
exordes où l'on nomme les Dieux. Il était pos-

sible que les prières à Jupiter Optimus Maximus fussent devenues ridicules par l'abus qu'en faisaient les avocats dans les causes les plus vulgaires ; mais il est fâcheux que Cicéron les ait condamnées sans restriction ; un exorde religieux, dans un temps où la religion n'était pas encore oubliée des peuples, pouvait très bien convenir à un discours grave, à un discours politique. La meilleure réponse qu'on puisse faire à Cicéron, en faveur des exordes religieux, c'est de citer l'exorde du plaidoyer pour Rabirius.

Vient ensuite la réfutation des griefs que Labiénus avait accumulés autour de son accusation principale. Labiénus, qui était assez fin, et qui disposait en outre de l'esprit de César, avait mis en cause toute la vie de Rabirius ; il l'avait accusé d'impiété, de péculat, etc. : Cicéron, obligé de répondre en une demi-heure à toutes ces imputations, se trouverait sans doute à l'étroit. Mais il n'en fut pas ainsi : Cicéron énuméra l'un après l'autre tous les griefs, et joignit à chacun d'eux sa réfutation. C'est là un moyen oratoire dont l'usage est difficile, parce qu'on ne peut pas toujours réfuter en quelques mots une accusation, mais dont l'effet est irrésistible, quand l'usage en est permis, ou plutôt, quand l'orateur sait en user. Or

obscur. Que voulez-vous dire ?

Cicéron fut en usage, comme nous pouvons nous en convaincre :

« .... Nisi forte de locis religiosis ac de lucis, quos ab hoc violatas esse dixisti, pluribus verbis tibi respondendum putes : quo in crimine nihil est unquam abs te dictum, nisi a C. Macro objectum esse crimen id C. Rabirio. In quo ego demiror, meminisse te, quid objecerit C. Rabirio Macer inimicus, oblitum esse quid æqui et jurati judices judicarint. An de peculatu facto, an de tabulario incenso longa oratio est exprimenda ? Quo in crimine propinquus C. Rabirii, judicio clarissimo, C. Curtius, pro virtute sua est honestissime liberatus : ipse vero Rabirius non modo in judicium horum criminum, sed ne in tenuissimam quidem suspicionem verbo est unquam vocatus. An de sororis filio diligentius respondendum est ? Quem ab hoc necatum esse dixisti quum ad judicii moram familiaris funeris excusatio quæreretur. Quid enim est tam verisimile quam cariorem huic sororis maritum, quam sororis filium fuisse ? atque ita cariorem, ut alter vita crudelissime privaretur, quum alteri ad prolationem judicii biduum quæreretur ? An de servis alienis contra legem Fabiam retentis, aut de civibus romanis contra legem Porciam

verberatis aut necatis plura dicenda sunt, quum tanto studio C. Rabirius totius Apuliæ, singulari voluntate Campaniæ vicinitatis ornetur? Quumque ad ejus periculum propulsandum non modo homines, sed prope regiones ipsæ concurrerint, aliquanto etiam latius excitatæ, quum ipsius vicinitatis nomen ac termini postulabant? Nam quid ego ad id longam orationem comparem, quod est in eadem mulctæ irrogatione perscriptum, hunc nec suæ nec alienæ pudicitiæ pepercisse? Quin etiam suspicor eo mihi semihoram a Labieno præstitutam esse, ut ne plura de pudicitia dicerem...+"

Il fallait traduire.

Cette discussion est éloquente; elle n'avait peut-être pas besoin d'être si forte; les accusations secondaires n'étaient pas + traitées sérieusement chez les Romains; c'était la mode d'en réunir un certain nombre autour de l'accusation principale; on ne se faisait pas scrupule d'en inventer; et cela en vertu du précepte d'Aristote: calomniez votre adversaire, il en restera toujours quelque chose. Cet usage nous révolte; mais il faut croire, pour l'honneur des anciens, qu'il n'avait pas d'autre importance que celle d'un usage, d'une formalité.

+ sans doute,

obscur. éclaircissez votre pensée.

Cicéron entre alors dans son véritable sujet, dans la partie politique de son discours:

il nous avertit lui-même que ce n'est plus l'avocat, mais le consul qui parle. Il exploite avec bonheur la cruauté de la loi de perduellion contre Labiénus : cet homme qui veut paraître populaire, prétend rétablir un tribunal composé de deux juges ! des supplices qui faisaient horreur sous les rois ! Cet homme qui veut être populaire abolit les lois qui ont assuré le salut de tous les citoyens romains, des lois qui portent le nom de Porcius, de Sempronius, et surtout le nom de C. Gracchus. Il écrase Labiénus du poids de ces arguments et de ces noms dont le dernier était encore cher au peuple de Rome.

c'est le même homme

« Popularis vero tribunus plebis, custos defensorque juris et libertatis ! Porcia lex virgas ab omnium civium romanorum corpore amovit : hic misericors flagella retulit. Porcia lex libertatem civium lictori eripuit. Labienus, homo popularis, carnifici tradidit. C. Gracchus legem tulit ne de capite civium romanorum injussu vestro judicaretur : hic popularis, a duum viris, injussu vestro, non judicari de cive romano, sed indicta causa civem romanum capitis condemnari coegit. Tu mihi etiam leges Porciæ, tu C. Gracchi, tu horum libertatis, tu cujusquam denique hominis popularis mentionem facis, qui non modo suppli-

ciis inusitatis, sed etiam verborum inaudita crudelitate violare libertatem hujus populi, tentare mansuetudinem, commutare disciplinam conatus es? Namque hæc tua, quæ te hominem clementem popularemque delectant, "I, lictor, colliga manus", non modo hujus libertatis mansuetudinis que non sunt, sed ne Romuli quidem aut Numæ Pompilii: Tarquinii Superbissimi atque crudelissimi regis, ista sunt cruciatus carmina: quæ tu, homo lenis ac popularis, libentissimé commemoras. Caput obnubito, arbori infelici suspendito..... Quæ verba, Quirites, jampridem in hac republica non solum tenebris vetustatis, verum etiam luce libertatis oppressa sunt.

" An vero, si actio ista popularis esset, et si ullam partem æquitatis haberet aut juris, C. Gracchus eam reliquisset? Scilicet tibi graviorem dolorem patrui tui mors attulit quam C. Graccho fratris (1): et tibi acerbior ejus patrui mors est, quem nunquam vidisti, quam illi ejus fratris quocum concordissime vixerat: et similis viri, tu ulcisceris patrui tui mortem, atque persequeretur fratris sui, si ista ratione agere voluisset..... An pietas tua major quam

(1) Un oncle de Labiénus était mort à côté de Saturninus.

Gracchi? an animus? an consilium? an opes? an auctoritas? an eloquentia? quae si in illo minima fuissent, tamen prae tuis facultatibus maxima putarentur."

Que pouvait répondre Labienus à tous ces arguments, à toutes ces railleries?

Amené par son sujet à parler de la mort de Saturninus, * Cicéron en parle avec un rare bonheur, avec une habileté admirable. Il accepte l'accusation portée contre Rabirius, en se réservant le droit de soutenir plus tard qu'il a été étranger au meurtre du tribun; il rappelle par allusion qu'Hortensius a démontré qu'un autre que Rabirius avait frappé Saturninus; mais il regrette que Rabirius ne soit pas en effet l'auteur de ce meurtre:

" Ego autem, si mihi esset integrum, susciperem hoc crimen, agnoscerem, confiterer. Utinam hanc mihi facultatem causa concederet, ut possem hoc praedicare, C. Rabirii manu L. Saturninum, hostem populi romani, interfectum!

Ici des cris interrompent l'orateur: la colère qui l'anime lui inspire une réponse des plus éloquentes:

" Nihil me clamor iste commovet, sed consolatur, quum indicat esse quosdam cives imperitos, sed non multos. Nunquam, mihi credite, populus

romanus hic, qui siles, consulem me fecisset, si vestro clamore perturbatum iri arbitraretur."

De nouveaux cris s'élèvent, mais plus faibles; l'orateur victorieux les couvre de sa voix terrible:

"Quanto jam levior est acclamatio! Quin continetis vocem, indicem stultitiæ vestræ, testem paucitatis!"

Quintilien (XI, 3) dit que l'orateur éleva ici la voix avec beaucoup de véhémence et d'éclat; cet éloge assez froid d'un mouvement sublime est cependant précieux; il atteste que Cicéron n'a pas ajouté ces phrases éloquentes après coup.

Reprenant avec calme le cours du récit que ces cris avaient interrompu, il montre d'un côté les consuls, le Sénat, le peuple, tous les personnages consulaires qui prennent les armes contre Saturninus; de l'autre, le tribun du peuple avec une poignée de factieux. Ce tableau est animé par de beaux traits; nous n'en citerons qu'un parcequ'on le retrouve dans Bossuet. Parmi tous les hauts personnages qui accouraient sur le forum, était le vieux Q. Scévola, qui dominait ses infirmités par l'amour de la patrie.

..... "Quum denique Q. Scævola, confectus senectute, præpeditus morbo, mancus et membris omnibus captus ac debilis, hastili nixus, et animi vim, et infirmitatem corporis ostenderet..."

Bossuet a dit et mieux dit encore :

« Trois fois il fut repoussé par le valeureux comte de Fontaines, qu'on voyait porté dans sa chaise, et, malgré ses infirmités, montrer qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime. »

Ce parti de Saturninus, qu'on veut faire passer pour le parti populaire, n'était donc qu'une minorité factieuse : c'étaient tous les honnêtes gens, c'était le peuple entier, c'était le parti populaire qui s'armait contre le tribun : à leur tête étaient Marius et Valérius, tous deux chefs reconnus du parti populaire ; Marius, l'adversaire de Sylla ; Valérius, de la famille des Publicola ! Tous deux plus coupables que Rabirius, si Rabirius a tué Saturninus : car ce sont eux qui lui ont mis les armes à la main !

A partir de ce moment, on peut considérer la cause comme gagnée : il n'y avait rien à répondre à ce qu'avait dit Cicéron ; il fallait être décidé à commettre une injustice, pour oser encore condamner Rabirius. Il ne faut donc pas être sévère pour le développement qui vient après ces belles paroles : c'est un développement sur l'immortalité de l'âme, ou au moins sur la perpétuité de la gloire. Cette digression est la seule qu'on trouve dans ce discours ; elle est d'ailleurs fort belle, et fort capable d'entraî

rer un auditoire déjà vivement ému : Cicéron tient à prouver que Marius est sensible aux outrages que Labiénus fait à sa mémoire, et il s'écrie :

« Quid jam ista, inquit, C. Mario nocere possunt, quoniam sensu et vita caret ? Itane vero ? tantis in laboribus periculisque vixisset, si nihil longius quam vitæ termini postulabant, spe atque animo de se et gloria sua cogitasset ? At, credo, quum innumerabiles hostium copias in Italia fudisset, atque obsidione rempublicam liberasset, omnia sua secum moritura arbitrabatur ? Non est ita, Quirites : neque quisquam nostrum in reipublicæ periculis cum laude ac virtute versatur, quin spe posteritatis fructuque ducatur. Itaque quum multis aliis de causis virorum bonorum mentes divinæ mihi atque æternæ videntur esse, tum maxime, quod optimi et sapientissimi cujusque animus ita præsentit in posterum, ut nihil nisi sempiternum spectare videatur." &c.

. . . .

Vient ensuite une lacune assez longue qui, tout récemment encore, s'étendait jusqu'à la fin du discours. — Niebuhr a retrouvé la péroraison dans le manuscrit du Vatican qui nous a rendu d'autres morceaux précieux. Mais cette péroraison est incomplète ; il en reste assez pour nous appren-

dre qu'elle était demi-politique et demi-pathétique; mais il faut pour la lire la sagacité d'un grammairien plutôt que le sentiment délicat d'un critique littéraire.

Quelle fut l'issue du procès? Il y a deux réponses à cette question. La première et la moins probable est de Dion Cassius. Suivant lui, Rabirius aurait été condamné définitivement si l'augure chargé de veiller au Janicule n'avait abaissé tout-à-coup l'étendart: à ce signal, l'assemblée s'était dispersée, pour ne pas prendre une résolution si grave avec de mauvais auspices; la conjuration de Catilina qui éclata bientôt après fit oublier Rabirius que la mort enleva bientôt à de nouvelles poursuites. Mais il vaut mieux en croire Suétone (Vie de César Ch. XII). Suivant cet historien, la partialité évidente de César aurait mieux servi Rabirius que l'éloquence de Cicéron: et Rabirius aurait été absous:

« Subornavit etiam qui C. Rabirio perduellionis diem diceret: quo præcipuo adjutore, aliquot ante annos, L. Saturnini seditiosum tribunatum senatus coercuerat: ac sorte judex in reum ductus, tam cupide condemnavit, ut ad populum provocanti nihil æque ac judicis acerbitas profuerit. »

Suétone écrivait plus près des lieux et des événements; son opinion s'accorde avec ce que nous attendions de l'assemblée par centuries et de l'éloquence de Cicéron. C'est à lui qu'il faut s'en rapporter.

Voici donc ce discours, que nous n'hésitons pas à mettre au premier rang parmi les discours politiques de Cicéron. Le seul témoignage qu'on ait porté sur ce discours s'accorde avec le nôtre; et il est d'un juge compétent, de Cicéron lui-même.

Après avoir dit que le parfait orateur était celui qui savait dire modestement les petites choses, agréablement les choses médiocres, gravement les grandes choses, il prouve par ses ouvrages qu'il a réuni ces trois qualités: c'est le Pro Rabirio qu'il invoque comme le meilleur de ses discours dans le genre élevé. Sans faire le procès à sa vanité, nous constatons l'estime singulière qu'il faisait de son discours pour Rabirius:

« Is erit igitur eloquens ..... qui poterit parva summisse, modica temperate, magna graviter dicere. Tota mihi causa pro Cæcina de verbis interdicti fuit; res involutas definiendo explicavimus; jus civile laudavimus; verba ambigua distinximus. Fuit ornandus in Manilia lege Pompeius: temperata oratione ornandi copiam persecuti sumus. Jus omne retinendæ majestatis Rabirii causa continebatur: ergo in omni genere amplificationis exarsimus. »

Royer.





16e. Leçon.

Les Catilinaires.

Le début est loin d'être clair. Ce qui regarde les deux premières Catilinaires est bien maigre, et ce qui concerne les deux dernières est tout à fait écourté. Le style a peu de nuances : quelquefois même il est incorrect. C'est une des rédactions que j'ai lues avec le moins de plaisir.

16e Leçon

Les Catilinaires.

Nous avons à parler aujourd'hui des Catilinaires. Nous commencerons par faire tout d'abord la part de ce que nous voulons prendre et de ce qu'il faut laisser. Ainsi nous ne parlerons pas du récit de la conspiration telle que l'ont dépeinte et Salluste et Plutarque; mais nous ferons un examen détaillé et tout littéraire de ces discours de Cicéron.

Dans un gouvernement où la parole avait tant de part, il est bien évident qu'une pareille affaire entraînait à sa suite un grand appareil d'éloquence. Que fit donc Cicéron dans ces circonstances, et quelle éloquence montra-t-il?

Devenons un instant, pour mieux juger, un des personnages de ce temps-là. Soyons, par la pensée le véritable auditeur; celui qui portera sur les discours de Cicéron un jugement sain et ferme, celui qui sera un bon citoyen sans préventions et sans préjugés. Qu'attendra un tel personnage de son consul et de son orateur?

Nous sommes en 690. Les bruits les plus sinistres courent depuis trois ans. Catilina avait déjà

commencé une conspiration qui avait échoué sous Torquatus et Cotta : si le succès ne répondit pas à son attente, c'est qu'il ne s'entendit pas bien avec César qui était déjà entré dans l'affaire. Cependant le peuple doit commencer à douter et à voir dans ces bruits une machine à l'usage du sénat. Mais les bruits deviennent de plus en plus sérieux, et se rapprochent chaque jour davantage de la réalité. Catilina avait demandé pendant trois années le consulat, et trois fois il avait été refusé. La première fois on le mit en accusation pendant sa candidature, et la loi défendait d'élever à la dignité de consul un citoyen que l'on accusait. La deuxième fois il demanda ce titre en concurrence avec Cicéron, et il échoua encore. La troisième fois, sous le consulat de Cicéron, il revint à la charge, ayant pour lui d'assez belles chances, quoique comptant parmi ses adversaires le sénat et le consul ; il échoua cette dernière fois, et alors il se met à conspirer activement ; il fait des plans, combine des moyens, distribue des rôles ; jusqu'à ce moment il avait simplement cherché à se faire des partisans en donnant de l'argent ; mais il ne commence à conspirer réellement qu'après son échec. Différents indices semblaient annoncer quelque péril imminent. Aux élections d'octobre, Cicéron avait paru portant une cuirasse cachée sous sa toge, mais de manière à être entrevue, et il avait pris soin de s'entourer d'un nombreux

que voulez-vous dire ?

cortège, laissant deviner par là qu'il s'attendait à un grand danger. Le soir et la nuit, on avait répandu dans Rome des postes et des gardes, ce qui témoignait que la sûreté publique était menacée. On avait en outre envoyé dans différentes provinces d'Italie des préteurs chargés de pouvoirs, et il était aussi question de levées de troupes: ces mouvements annonçaient sans doute des événements étranges. Tout à coup on apprend que Cicéron a prononcé un discours au sénat et que Catilina est parti de Rome. Cicéron paraît alors à la tribune. Que doit attendre de lui le peuple de Rome? Qu'attend cet auditeur dont nous avons parlé tout à l'heure, et dont nous prenons le personnage pour quelques instants? Il veut d'abord connaître pour croire et pour agir; puis il a besoin d'être ému, c'est la part de l'artiste; puis enfin, il demande des conclusions pour savoir quelle route il lui faudra suivre, et quels remèdes on pourra apporter au mal. Ce sont là trois conditions que l'orateur doit surtout avoir en vue de remplir: instruire, émouvoir, conclure, sont trois exigences auxquelles il ne doit pas se soustraire, sous peine de remplir imparfaitement sa mission.

Nous sommes obligés de dire que sur le premier point les développements de Cicéron sont tout-à-fait insuffisants; il débute par un cri de triomphe; soit; mais les citoyens en sont-ils bien satisfaits,

et ce cri répond-il à leurs désirs et à leurs besoins ? Tel est, par exemple l'exorde :

« Enfin, Romains, cet audacieux dont la fureur
« sacrilège méditait la ruine de la république, ce
« monstre dévoré de la soif du crime, qui menaçait
« vos cœurs du poignard, et vos maisons de l'incendie,
« Catilina est sorti de ces murs. Nous l'en avons
« chassé ; ou, si l'on veut, nous lui avons ouvert les
« portes, nous avons accompagné de nos adieux son
« départ volontaire. Oui, Romains, il est parti,
« il a pris la fuite ; sa frayeur ou sa rage l'a empor-
« té loin de nous. On ne verra plus ce forcené travail-
« ler dans Rome même à la destruction de Rome.
« Nous sommes sûrs au moins de ce premier triomphe
« sur le chef de la rébellion. Le poignard de cet
« assassin ne cherchera plus sans cesse le chemin de
« nos cœurs ; il ne nous poursuivra plus dans le
« champ de Mars, dans le forum, au sénat, et presque
« dans nos maisons. Catilina, chassé de Rome, a
« perdu sa position. C'est maintenant un ennemi dé-
« claré, auquel nous ferons, sans que personne s'y
« oppose, une guerre légitime. Certes, nous avons
« remporté sur lui une éclatante victoire, en le forçant
« de jeter le masque et d'arborer publiquement l'é-
« tendart de la révolte. Mais ce glaive qu'il n'a pu,
« au gré de ses désirs, emporter tout sanglant, cette

« vie qu'il n'a pu me ravir, ce fer que je lui ai arra-
« ché des mains, ces citoyens qu'il a laissés vivants,
« ces murailles qui sont encore debout, quel sujet
« pour lui d'une douleur profonde et d'un affreux
« désespoir ! Il sent maintenant le coup qui l'a
« frappé. Confondu, terrassé, anéanti, il fuit, et ses
« regards impuissants se retournent sans cesse vers cette
« Rome que les destins ont sauvée de sa rage, cette
« Rome qui se réjouit quand il pleure, et qui s'ap-
« plaudit d'avoir vomi de son sein un monstre si
« fatal. »

II Catilin. Ch. 1.

Voilà quelque chose de fort éloquent, mais aussi de fort peu instructif. Il faut être déjà bien au courant de l'affaire pour comprendre, car tous les faits auxquels Cicéron fait allusion n'étaient pas parfaitement connus. Cependant Cicéron lui-même (Pro Sylla, 14 et 15) nous apprend qu'il avait chargé des sénateurs accoutumés à écrire avec une grande vitesse, de recueillir toutes les déclarations qui avaient rapport à la conjuration, et qu'aussitôt il en faisait faire de nombreuses copies qu'il répandait dans tout l'empire : mais ces déclarations et ces pièces n'étaient pas encore connues lorsqu'il prononça ce deuxième discours. Au chapitre VI, Cicéron raconte au peuple la séance qui avait eu lieu la veille au sénat, avec une sécheresse de détails

qui n'apprend rien. Au chapitre III, il dit qu'il connaît les conjurés qui vont dans une province, ceux qui vont dans une autre, et ceux qui restent à Rome pour incendier la ville, mais il ne cite aucun nom, il n'indique aucun détail. Tout cela n'instruit pas; un tel discours est insuffisant et manque à la grande condition de l'éloquence politique qui est d'instruire, et alors ces parties qui sont privées de détails et de faits prennent quelque chose de déclamatoire. Tel est par exemple, le portrait de Catilina et de ses complices. Ce portrait, plein d'expressions brillantes et assez pompeuses, est une sanglante invective; mais qu'est-ce que cela apprend sur la conjuration; qu'est-ce que tout cela pouvait prouver? La vie de Catilina devient en quelque sorte un texte à déclamation. Dans un autre passage de la même Catilinaire, Cicéron nous fait assister à la formation de l'armée de Catilina, et nous montre six catégories dans lesquelles il recrute sa bande. Nous passerons ces catégories en revue, en supprimant les développements que Cicéron ajoute à chacune d'elles:

La première classe est composée de débiteurs qui possèdent encore plus qu'ils ne doivent, mais qui ne pouvant se détacher de leurs biens, n'ont aucun moyen d'acquitter leurs dettes. Cicéron ne nomme personne; mais on peut nommer pour lui Crassus et une petite

quantité d'autres citoyens riches et cupides à la fois: mais ce parti est peu nombreux.

La deuxième classe se compose d'hommes abîmés de dettes, mais ambitieux de pouvoir. Ils veulent dominer à tout prix; sans espoir d'obtenir les honneurs tant que la république sera tranquille, ils comptent s'y élever à la faveur des troubles. Nous mettrons dans ce parti César, Catilina et tant d'autres. Cicéron leur déclare que leur punition, en cas de succès, sera de céder fatalement leur pouvoir dès le lendemain de la victoire, au premier audacieux venu, à quelque esclave échappé des fers, ou à quelque gladiateur. Et voilà pourquoi César aidait Catilina, sans se mêler directement à la conjuration, pour profiter de ses efforts et ne pas partager ses désastres.

Ceci ne paraît pas se rattacher à ce qui précède.

La troisième classe est le corps militaire du parti: ce sont les vétérans de Sylla qui n'ont pu songer à se faire sérieusement laboureurs, et qui veulent une nouvelle guerre civile pour faire de nouveau du butin. Une chose étrange, c'est que beaucoup de propriétaires étrusques, c'est-à-dire dépossédés, se joignent à eux, leurs spoliateurs: se trouvant sans ressources, ils comptaient pareillement sur la guerre civile pour refaire leur fortune.

La quatrième classe, c'est la populace de Rome: celle-ci est trop lâche pour aller combattre au dehors,

en pleine campagne, contre les armées ; mais elle est assez bonne pour troubler la ville, semer le désordre dans les différents quartiers, piller et incendier.

La cinquième est celle des scélérats notoires, des parricides, des empoisonneurs &a.. Ces gens-là veulent le renversement des lois pour subsister.

La sixième et dernière est celle qu'on pourrait appeler des mignons de Catilina : « Ce sont les hommes « de Catilina, comme dit Cicéron, c'est son élite, ou « plutôt ce sont ses amours et ses délices. Vous les re- « connaissez au parfum de leur chevelure élégam- « ment peignée, à leur visage sans barbe, ou à leur « barbe arrangée avec art, à la longueur de leurs « tuniques, et aux manches qui couvrent leurs bras effé- « minés ; enfin à la finesse des tissus qui leur servent « de toges ; hommes infatigables qui signalent, dans « les festins prolongés jusqu'à l'aurore, leur patien- « ce à supporter les veilles. Ce vil troupeau renferme « tous les joueurs, tous les adultères, tout ce qu'il y a « de débauchés sans mœurs et sans pudeur. Ces jeunes « gens si délicats et si jolis, savent bien autre chose « que chanter et danser, qu'aimer et être aimés ; « ils savent darder un poignard et verser du poison, « etc. »

11 Catilin. Ch. 10.

Ce tableau est affreux, et si l'on cherche mainte- nant les citoyens qui échappent à ces catégories, on

incorrect.

en trouvera bien peu : Cicéron, Caton, quelques autres et voilà tout. Cette peinture est terrible contre Catilina, plus terrible encore contre la république romaine.

Enfin la troisième chose que nous réclamons de l'orateur, ce sont les ressources qu'il peut montrer, les moyens de résistance qu'il peut indiquer. Il faut l'avouer, les motifs de confiance que Cicéron expose paraissent d'abord bien insuffisants : « Laissons à « part, dit-il, tout ce qui est pour nous et contre lui, « le sénat, les chevaliers romains, le peuple, la « ville, le trésor public, les revenus de l'Etat, l'Italie « entière, toutes les provinces, les nations étrangères, « et bornons-nous à comparer entre elles les deux causes « rivales : ce parallèle nous fera voir quel mépris « nous devons à de si faibles ennemis. La guerre « est déclarée entre la pudeur et l'impudence, les bon- « nes mœurs et les mauvaises, la probité et la fraude, « la piété et le crime, le calme et la fureur, l'honneur « et l'opprobre, la continence et les plus viles passions... « etc., etc. » Il continue pendant quelque temps ces antithèses qui peuvent flétrir Catilina, mais qui ne doivent guère rassurer le peuple romain. Quand il met au nombre de ses ressources le sénat, les chevaliers, le trésor public, il oublie que Catilina a des partisans dans le sénat, et que le trésor peut lui être livré !

Au troisième chapitre se trouve une énumération plus rassurante, parce qu'elle est plus précise, quoique plus modeste : " Avec nos vieilles légions gauloises, " dit-il, avec celles que Métellus vient encore de lever " dans la Gaule et dans le Picenum, avec les forces " que je rassemble moi-même chaque jour, j'ai le plus " profond mépris pour une armée composée de vieillards " sans ressources, de paysans ruinés par le luxe, de dis- " sipateurs villageois, de débiteurs qui fuient la justice, " et courent sous les drapeaux d'un rebelle ; de gens " enfin que je pourrais foudroyer en leur montrant, je " ne dis pas la pointe de nos épées, mais une simple " ordonnance du préteur. " Il y a donc des armées, voilà des raisons précises et des moyens de défense sur lesquels on peut compter.

IIe Catilin. ch. 3.

Telle est dans une analyse fidèle, la substance de la deuxième Catilinaire : on peut y ajouter maintenant ce style que l'on connaît, avec toute sa richesse, son ampleur et sa perfection ; mais on voit au fond ce qu'il y a de vide et d'insuffisant dans ce discours.

Maintenant dira-t-on que la première Catilinaire comble les lacunes de la seconde ? Elle avait été prononcée la veille ; elle pouvait avoir été publiée par les journaux dès le matin du jour où Cicéron montait à la tribune. Le plus ancien monument de ce genre est de 695 ; mais admettons qu'en 690 les journaux aient

déjà

existé ; il y a d'autres difficultés matérielles qui s'opposaient à la propagation rapide de ces discours : d'ailleurs ils ne pouvaient être reproduits que par des abrégés très courts, la sténographie ou tachygraphie n'étant pas encore connue ou appliquée, et ne permettant pas de recueillir tout le détail d'un discours. Mais, même dans ce cas, cette première Catilinaire n'aurait rien appris ; elle est encore plus vide que la deuxième. Au chapitre 11, Cicéron dit : " Une armée prête à nous faire la guerre est campée dans les gorges de l'Etrurie." — "Castra sunt in Italia contra rempublicam in Etruriae faucibus collocata." Au chapitre suivant on voit qu'une tentative a été faite contre Préneste, et que les précautions du consul l'ont fait échouer. Un peu plus loin, il est question d'une réunion chez le sénateur Leca ; c'était là le point le plus grave ; Cicéron dit qu'il en est averti et le silence de Catilina lui semble un aveu, mais il ne devait pas en être de même pour le peuple. Cicéron aurait bien donné quelques détails de plus, mais il était moralement empêché de le faire, les tenant d'un scélérat, faux frère, qui vivait avec une courtisane, Fulvie ; celle-ci avait la première fait des dénonciations à Cicéron, et avait engagé et amené par la suite son compagnon à en faire d'autres. Cicéron pouvait se servir d'une telle police, mais non pas l'avouer.

Voilà les seuls faits que renferme cette Catilinaire, et voilà pourquoi aussi ces éloquentes invectives nous remuent aujourd'hui si peu.

Ce premier discours est ce qu'on appelle un expédient. Il y avait différentes manières de se tirer d'affaire. On pouvait assassiner le coupable; mais Cicéron rejetait l'idée d'un pareil acte. On pouvait le faire accuser; mais on avait déjà échoué trois fois dans les accusations dirigées contre lui : Catilina achetait ou intimidait les juges, et se faisait absoudre. Que restait-il donc à essayer? traquer Catilina, et le forcer à se déclarer. Comme expédient, cette première Catilinaire réussit. Le coupable, frappé, étonné, interdit, disparut de Rome. Prenons donc cette Catilinaire pour un expédient ~~et une admirable~~ invective.

Elle débute par une magnifique apostrophe que tout le monde sait par cœur; puis vient une peinture générale de la vie de Catilina, et une énumération de ses crimes passés. Un peu plus loin se trouve une prosopopée de la patrie s'adressant à Catilina; c'est un morceau factice; car un homme comme Catilina n'a plus de patrie, et d'ailleurs la même machine oratoire se trouve répétée deux fois dans ce discours. Il faut louer le mouvement d'éloquence dans lequel Cicéron ordonne à Catilina de sortir de Rome, en lui montrant le silence des sénateurs comme une approbation de l'or-

dre qu'il lui adresse ; mais on peut trouver trop d'art et de rhétorique dans la deuxième prosopopée, où la patrie prend encore la parole, mais cette fois-ci pour s'adresser à Cicéron, qui lui fait une réponse. La péroraison est courte et pathétique. Catilina essaya de balbutier quelques mots et sortit de Rome.

Une fois Catilina parti, l'espion de Cicéron n'avait plus grand chose à lui dire : le consul n'avait toujours pas de preuves, mais les maladresses de Lentulus le tirèrent d'embarras. On connaît l'affaire des Allobroges qui entrèrent dans le complot et devaient fournir de la cavalerie. On leur donne des lettres pour Catilina, en les chargeant de passer par son camp ; bref, on leur remet toutes les pièces de conviction qui manquaient au consul. On les arrête ; Cicéron muni des pièces en fait faire la lecture au sénat ; il n'y a maintenant plus de doutes. Le lendemain, Cicéron monte à la tribune, et son discours est un nouveau cri de triomphe.

On croirait qu'ils sont arrêtés par ceux-là mêmes qui leur ont remis les pièces !

L'événement était désormais connu ; on ne peut donc trouver le commencement de cette troisième Catilinaire obscur, comme l'était la seconde ; mais on peut lui reprocher d'être un peu toujours le même, et d'avoir trop de magnificence de style. Mais quand Cicéron arrive au récit de la conjuration, alors il devient ce que nous lui demandons d'être : les menées

de Lentulus, les négociations avec les Allobroges, tous les * papiers saisis, sont racontés avec précision et clarté. On comprend combien ce récit dramatique si plein de faits nets et si bien établis dut émouvoir. Tout à coup le discours tourne, et l'orateur reparaît avec ses amplifications. On ne sait comment appeler son chapitre des présages et des avertissements célestes. Il est permis de parler de pareilles choses en poésie, et les poètes ne s'en sont pas fait faute; mais ils n'en ont jamais dit plus que Cicéron à ce sujet, et le type de tous ces passages est dans la troisième Catilinaire. Cela est d'autant plus choquant qu'à cette époque, on le sait, l'incrédulité était déjà forte: la mythologie ou théologie était simplement une des pièces de la décoration des solennités publiques.

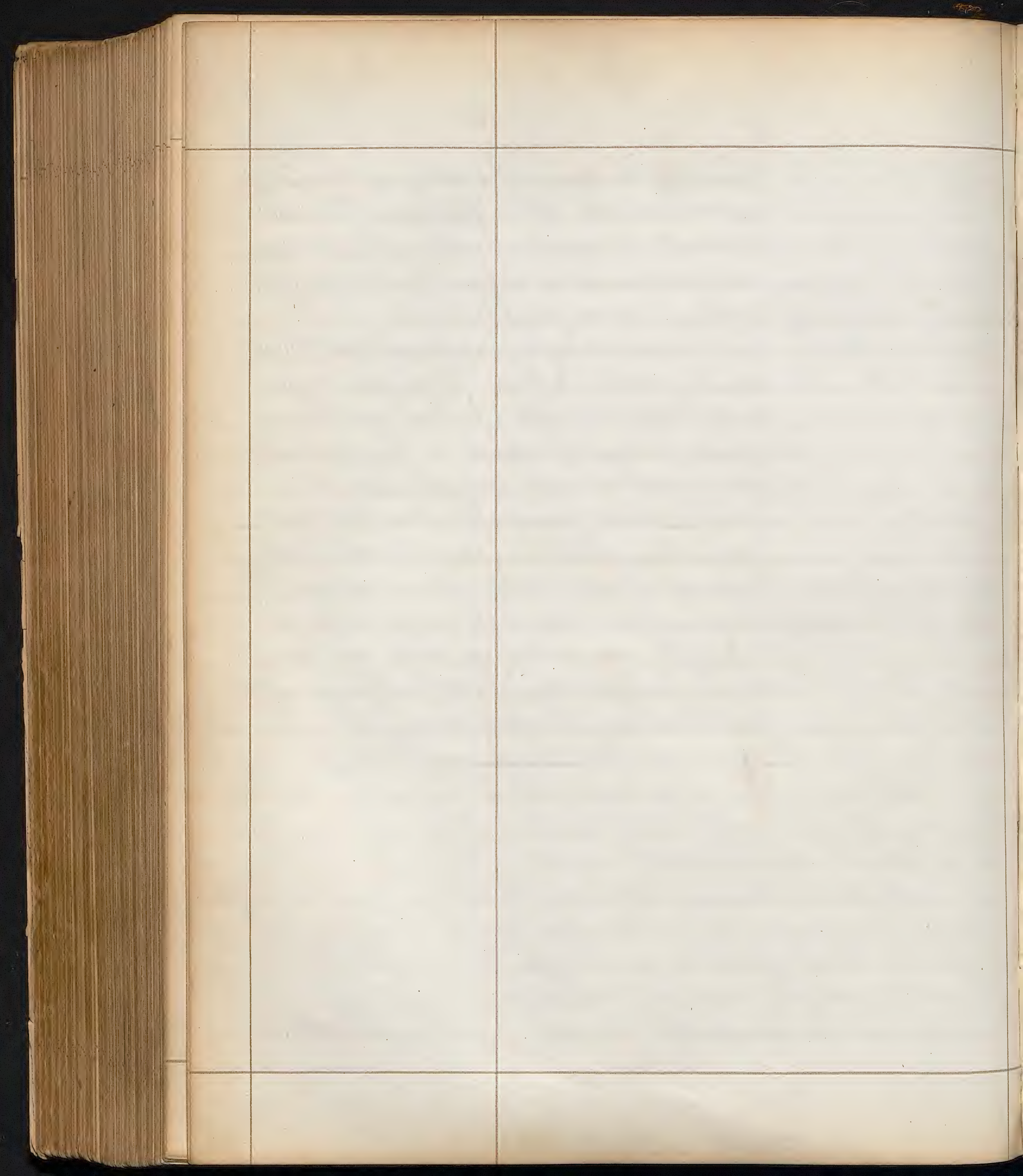
* détails enfin que Cicéron avait pris dans les

Mais les conjurés sont arrêtés: il faut statuer sur leur sort. Silanus est pour la mort, César pour la détention perpétuelle. Cicéron prononce alors sa quatrième Catilinaire, et défend l'avis de Silanus contre César. Cicéron avec un art infini montre l'avis de César, qui dans le fond était indulgent pour les coupables, comme trop sévère, et se sert ainsi de ses propres paroles pour le combattre. Pour tout ce qui est habileté dans la quatrième Catilinaire Cicéron ne laisse rien à désirer. Il finit par lui-même comme il a commencé, et se

place avec les Scipions et les autres grands hommes qui ont bien mérité de la république. Il termine par une de ces péroraisons pathétiques qu'on lui connaît, en recommandant son jeune fils au sénat, si un malheur le privait jamais de son père.

Le commentaire le plus ingénieux de ces _Catilinaires_ est la pièce de Voltaire, _Rome sauvée_. Laissons de côté le titre de tragédie; il restera toujours dans les rôles de Cicéron, de Catilina, de César, des beautés très remarquables inspirées des _Catilinaires_; et ce qui pouvait peut-être choquer à la tribune devait paraître fort beau à la scène. Cette pièce est pleine de vers énergiques et éloquents dont la substance était dans Cicéron, et que Voltaire a su extraire avec un art infini. En somme sa pièce est, comme nous l'avons dit, le plus beau et le plus intéressant commentaire des discours du grand orateur romain.

Colomb



17e. Leçon.

Le plaidoyer pro Muræna.

Trop rapide, quelquefois écourté. Tout est dit clairement: mais beaucoup de rapports, beaucoup de nuances ont disparu dans la hâte, dans la précipitation de ce résumé. Je regrette, en particulier, que l'on ait ainsi réduit tout ce qu'il y avait à dire sur la morale des Stoïciens, raillée dans le Pro Murena, enseignée dans le De Officiis. Le style a quelque distinction, et, s'il était un peu plus soigné, il en aurait bien davantage.

17e Leçon

Le plaidoyer pro Murenâ.

Le plaidoyer de Cicéron pour L. Muréna vient se placer entre la deuxième et la troisième Catilinaire. On sait qu'il s'écoula entre ces deux harangues vingt jours d'intervalle, vingt jours d'anxiété mortelle pour le sénat et pour le consul. Catilina était sorti de Rome pour aller se mettre à la tête de l'armée de Mallius en Étrurie; et Cicéron savait bien que le parti de la conjuration n'avait diminué dans Rome que de la personne de son chef; que Lentulus remplaçait Catilina; que la même organisation, les mêmes projets subsistaient toujours; que d'une nuit à l'autre ils pouvaient être mis à exécution. Ce n'est que vingt jours après la deuxième Catilinaire que le consul put annoncer au peuple qu'on avait enfin des pièces de conviction, que les coupables étaient saisis et allaient être jugés. Eh bien! c'est pendant cet intervalle si plein d'angoisses pour tous les amis de la vieille constitution républicaine, que les chefs du sénat se divisent; qu'ils font retentir le forum de débats étrangers à la question du moment; qu'ils donnent le scandale d'un procès de brigue où l'-

le peuple ?

accusé, les accusateurs et les défenseurs sont tous également membres et partisans de l'aristocratie.

Muréna et Silanus étaient consuls désignés : ils avaient été élus consuls dans les élections que présida Cicéron, revêtu de la fameuse cuirasse, destinée plutôt à avertir le peuple des dangers qu'il courait qu'à le protéger. Muréna avait eu pour compétiteur dans la demande du consulat, outre Silanus son collègue et Catilina, Servius Sulpicius le jurisconsulte. Cet homme intègre, illustre par la connaissance du droit, un des chefs du sénat, sans penser aux circonstances dans lesquelles se trouvait la république accuse Licinius Muréna de brigue. Cicéron le défend. Telle est l'occasion de ce Pro Muræna, un des chefs-d'œuvre de Cicéron, chef-d'œuvre d'avocat toutefois : car la discussion même du fond du procès n'y prouve pas que Muréna fût innocent. Cicéron gagna son procès tout d'une voix, et plaida fort peu la cause. Il a presque négligé de répondre aux arguments de l'accusation. Quant aux accessoires, on ne peut être plus abondant et plus ingénieux. Mais examinons d'abord le fond.

La cause était difficile en elle-même ; elle était difficile surtout pour Cicéron, qui peu de mois auparavant, dès les premiers jours de son consulat, avait porté contre la brigue une loi qui ajoutait

aux peines sévères de la loi Calpurnia. D'ailleurs il était consul, gardien des lois. Il pouvait sembler étrange que le consul, que l'auteur de la loi Tullia, défendît un homme si non coupable, du moins fortement soupçonné de captation de suffrages. Dans une cause de cette importance, Cicéron ne fut pas le seul avocat. Crassus et Hortensius parlèrent avant lui : ils s'étaient partagé la cause ; on lui laissa la liberté de dire ce qu'il voudrait. C'est ainsi que Cicéron prononça un discours qui est pour ainsi dire la péroraison des deux autres. Cela explique comment la réfutation de Cicéron sur le fond même de l'accusation est tout à fait insuffisante.

Avant de toucher au point capital, Cicéron se débat sur la question personnelle. Autant on donne à Cicéron de prétexte pour se jeter dans les alentours de son sujet, autant on lui prépare de triomphes oratoires. Cicéron dit très bien qu'auteur d'une loi sur la brigue, il peut défendre un homme faussement accusé de brigue ; ne fût-il pas l'auteur de la loi Tullia, il ne devrait pas défendre un coupable ; auteur de la loi, il peut bien défendre un innocent.

Tournier ?

Cependant il reste toujours dans l'esprit <u>du juge</u> impartial une impression fâcheuse que Cicéron ne peut venir à bout de détruire tout-à-fait. Cicéron trouve moyen de renvoyer à Sulpicius la responsabilité de

cette loi. C'est le jurisconsulte Sulpicius qui a sollicité du sénat de nouvelles rigueurs contre la brigue, qui lui avait même fourni le texte d'un projet de loi; Cicéron en avait combattu certaines dispositions, avait approuvé les autres; le sénat consulté avait modifié le projet de loi dans le sens des amendements du consul; et c'est d'après le sénatus-consulte que Cicéron avait fait la loi et l'avait présentée au peuple. Cicéron fait voir ensuite à Sulpicius que cette loi, dont il est l'auteur véritable, a beaucoup nui à sa candidature.

Muréna avait pour accusateurs, outre Sulpicius le jurisconsulte, son fils, jeune homme de grande espérance; Posthumius, jeune patricien, élève de Cicéron comme Sulpicius le fils, et Caton lui-même. Cicéron, après avoir écarté la question personnelle, répond aux arguments de Posthumius et du jeune Sulpicius. Posthumius parlait de sommes surprises aux mains des distributeurs; le jeune Sulpicius reprochait à Muréna d'avoir traité dans un festin toutes les centuries de chevaliers, ce qui était une manière de capter les suffrages interdite par les lois. Il serait fort curieux de connaître les réponses que fit Cicéron. Malheureusement, il y a dans le discours une lacune; et nous ne devons pas attribuer cette lacune à l'injure du temps, mais à la volonté même de l'orateur, comme nous l'apprend la lettre 20e du 1er livre

de Pline le jeune. Cicéron n'avait présenté sans doute dans cette partie de son discours que des arguments de peu de valeur, qu'il ne se souciait pas de faire passer à la postérité. Toutefois, dans la troisième partie du discours, où il répond à Caton, il touche à ces accusations. Il établit avec Caton une sorte d'altercation qui est d'un grand effet oratoire. Tu t'élèves contre la brigue, dit-il à Caton, et moi je ne la défends pas. J'ai proscrit la brigue, et je défends l'innocence : les faits condamnés par la loi n'existent pas dans le fait de mon client. La loi condamne ceux qui paieront pour qu'on vienne à leur rencontre. Il s'agissait dans cette disposition de la loi, des magistrats qui revenaient de leur province et choisissaient le plus souvent deux ou trois heures de l'après-midi, c'est-à-dire l'heure où les clients étaient réunis au champ de Mars. Souvent ces magistrats ne se contentaient pas du cortège de leurs clients, et payaient des hommes chargés de leur composer une escorte plus nombreuse. Muréna échappe à cette accusation. Il est entré dans Rome avec un nombreux cortège ; mais qui formait ce cortège ? les sociétés de publicains, montrant ainsi que Muréna ne leur avait pas été désagréable dans ses commandements d'Asie et de Gaule ; une partie du sénat, escorte naturelle d'un sénateur ; plusieurs des juges, enfin un des accusateurs, le jeune Posthumius lui-

même. On comprend l'effet de cet artifice, par lequel Cicéron réserve le nom de Posthumius pour le dernier, mais aussi l'on voit toute l'inanité d'un pareil argument. Posthumius peut très bien répondre qu'il a été au-devant de Muréna qu'il regardait comme un des chefs du sénat, que maintenant il l'accuse, parce qu'il est coupable. La loi condamnait encore ceux qui louaient pour les tribus des places aux combats de gladiateurs. Ces combats se donnaient sur le Forum. Les Consuls y avaient droit à un emplacement (locus); les préteurs, les vierges Vestales, les collèges de pontifes et d'augures, le sénat, les chevaliers, y avaient également leurs places réservées. Il ne restait guère de place pour le peuple qui ne jouissait qu'à moitié de son spectacle favori. Muréna avait donné des places non seulement aux plébéiens de sa tribu, mais à plusieurs tribus. Cicéron le justifie en disant que Muréna n'avait pas loué ces places, qu'il n'avait disposé que de sa place et de celle de sa famille. Il avait alors une parente parmi les Vestales. Enfin Muréna avait traité les chevaliers, et les lois défendaient de donner des repas au peuple. Cicéron répond que Muréna n'avait pas invité en son nom les centuries de chevaliers, que c'était son beau-fils qui, peut-être dans l'intérêt de sa candidature, avait traité les chevaliers romains. La loi était bien

facile à éluder, s'il suffisait de ne pas traiter sous son nom les électeurs dont on voulait capter les suffrages.

Cicéron couronne ces détails en disant à Caton, qu'il était trop sévère, trop Spartiate, en le renvoyant en Crète ou à Lacédémone. Il lui cite l'exemple de Tubéron, le gendre de Scipion l'Africain, qui ne put jamais arriver à la préture, parce que, s'étant chargé aux funérailles de son beau-père de traiter le peuple romain, il avait fait asseoir le peuple-roi sur des lits recouverts de peaux de chèvre, et l'avait servi dans de la vaisselle grossière. Le peuple lui tint rigueur et ne le laissa pas même arriver à la préture. Cette petite narration est une menace pour Caton. Caton n'était alors que tribun désigné, et il avait passé l'âge du tribunat. Mais aussi il ne s'était fait nommer tribun qu'en prévision des dangers de la république et pour tenir en bride Métellus Népos, un des précurseurs des Curion et des Salluste. Les menaces de Cicéron ne peuvent en rien émouvoir Caton, qui n'a jamais demandé et ne demandera jamais les charges que dans l'intérêt de la république.

Voilà tout ce qu'on peut tirer du discours de Cicéron relativement à l'accusation et à la réponse. La cause y est instruite d'une manière tout-à-fait insuffisante; et si nous recherchons l'impression qui résulte pour nous de la lecture de ce plaidoyer,

il nous semblera que Muréna était coupable, mais coupable selon toutes les formes reçues, en homme qui respecte la loi et qui se respecte lui-même. Aussi Cicéron ne plaida-t-il pas le fond même de l'accusation; mais il fit de ce procès un procès tout d'incidents et de personnes. Ni Caton avec sa vertu austère, ni Sulpicius avec son honnêteté plus pratique, n'étaient des personnages influents. Muréna, lieutenant de Lucullus, attirait davantage les yeux de la foule. Il était facile de le faire absoudre en mettant Pompée en avant, en effrayant au moyen de Catilina, en s'adressant aux instincts militaires du peuple romain. La vertu de Caton aurait condamné Muréna; le savoir-vivre de Cicéron le fit absoudre.

Le rôle de l'avocat ainsi compris, il faut reconnaître que Cicéron a fait un charmant plaidoyer. Il range les accusateurs par ordre d'importance. Il se débarrasse d'abord de Sulpicius, et réserve ses derniers coups pour Caton. La vertu de Caton se fondait sur une croyance philosophique; celle de Sulpicius sur la connaissance du droit civil. Cette sagesse du jurisconsulte, attachée à la lettre de la loi, explique chez Sulpicius bien des hésitations, bien des faiblesses, et même une chute que nous avons déjà signalée. Cependant Sulpicius avait été jusque là un homme irréprochable; il avait le sentiment du devoir et des convenan-

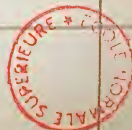
ces du devoir. Il s'étonne que Cicéron, son compagnon d'études, son ami d'enfance s'élève contre lui. Cicéron se tire de cette difficulté avec beaucoup d'adresse. Cette partie de son discours est pleine de délicatesse, et ce sont là des beautés plus rares que les invectives des Catilinaires. Cicéron dit d'abord à Sulpicius qu'il n'a pas besoin de lui parler d'une amitié dont il lui a donné dernièrement tant de preuves. Cicéron avait appuyé de tout son pouvoir la candidature de Sulpicius. Il l'avait soutenu, patroné. Maintenant qu'il s'agit pour Sulpicius d'un acte de vengeance qui coûterait la vie civile à un citoyen, à un chef du sénat, à un innocent, Cicéron se retourne contre lui et défend le malheureux Muréna. Ici Cicéron emploie une comparaison fort juste. Sulpicius est jurisconsulte : il est souvent consulté par des gens qui, dans le procès du lendemain, seront les adversaires de ses amis personnels, et il leur prodigue les lumières de sa science du droit. Il en est de même de Cicéron : en mettant son éloquence au service de l'innocence accusée, même lors que son ami Sulpicius est l'accusateur, Cicéron ne fait que remplir son devoir d'avocat.

Quant à Caton, il n'était pas aussi facile de lui fermer la bouche. Cicéron le prend par sa vertu même, et il tire de la réputation de vertu de

Caton un argument bien inattendu, mais qui a une certaine force. C'est précisément, dit-il à Caton, parce que ta vertu te donne une grande influence sur l'esprit de tous; que tu dois éviter de te porter accusateur. La voix de l'avocat honnête-homme, a dit Quintilien, retentit dans le temple de la justice comme un premier jugement. Quelle ne sera donc pas l'autorité de la voix de Caton se portant accusateur ? C'est un devoir pour Caton de ne pas juger légèrement et de ne pas juger très souvent. Cicéron lui cite un exemple accablant. Scipion Emilien, le vainqueur de Carthage et de Numance, le premier homme de la république aux yeux du sénat et du peuple, le disciple du stoïcien Panætius, accuse L. Aurélius Cotta, un homme généralement décrié et perd son procès. Les juges avaient craint qu'on n'eût pas l'air de condamner le crime, mais de livrer le faible au fort. Cicéron fait ici la leçon à Caton. Caton avait traité Muréna de danseur, saltator, ce qui était pour les Romains de la république le dernier outrage. Scipion Emilien regardait la république comme perdue, parce qu'il avait vu dans une école des enfants de patriciens et de consulaires à qui l'on apprenait les danses efféminées des Grecs. Cicéron répond à Caton avec une modération qui lui donne beaucoup de force. Caton se trompe; il reproche

à Muréna ce qui est le dernier degré d'une vie débauchée : on ne danse guère que dans des réunions de gens ivres ; or on n'a jamais vu Muréna ivre, Caton lui même ne l'accuse pas de rechercher la société des libertins ; pourquoi donc lui jette-t-il cette épithète de danseur ? Il ne devrait pas, étant Caton, ramasser dans le ruisseau la première injure venue pour la jeter à un consul désigné.

Cicéron se retourne ensuite contre Sulpicius. Sulpicius avait eu la maladresse de développer son discours, préparant ainsi à Cicéron des triomphes faciles, et de se jeter en dehors du fait en question. Pour rendre plus vraisemblable l'accusation de brigue, il avait essayé de montrer que lui, Sulpicius, le candidat battu, était plus digne du consulat de toute manière que son heureux concurrent Muréna. Cicéron reprend toute l'argumentation de Sulpicius et réfute chaque partie de son discours. Sulpicius a d'abord parlé de sa naissance ; il est patricien, tandis que Muréna est plébéien. Cicéron répond en montrant que la noblesse de Sulpicius, d'ailleurs incontestable, n'est guère connue que de ceux qui lisent les vieilles annales romaines ; il y a eu, il est vrai, un consul du nom de Sulpicius, dix ans après l'expulsion des rois ; mais qui connaît le père, le grand-père de Sulpicius ? Muréna



au contraire est plébéien ; mais son père a commandé des armées contre Mithridate, a obtenu le triomphe ; son grand-père était préteur. La noblesse de Sulpicius, perdue dans la nuit des temps, s'efface donc dans les siècles plus récents ; tandis que celle de Muréna, toute récente, brille de tout son éclat dans son père, dans son grand-père et dans lui-même. Ayant demandé la questure en même temps, Sulpicius et Muréna l'ont tous deux obtenue ; mais Sulpicius tire vanité de ce que son nom a été proclamé avant celui de Muréna. Cicéron lui montre très bien que, dans ces élections qui se font par scrutin de liste, on peut très bien être nommé avant un autre, sans que ce soit une distinction. Pendant leur questure, ni l'un ni l'autre n'ont fait parler d'eux ; le sort les avait maltraités : Muréna a eu « provinciam tacitam et quietam », une province où il n'y avait rien à dire ni à faire. Quant à Sulpicius, il a obtenu cette province qui fait toujours rire le peuple aux dépens de celui à qui elle échoit, la province d'Ostie, « provincia Ostiensium », c'est-à-dire qu'il a eu à surveiller les arrivages de blé à Ostie, mission très utile, mais où l'on a peu d'occasions de faire parler de soi.

Après leur questure, ils ont pris une direction différente. Sulpicius est devenu un célèbre juris-

consulte. Muréna, qui avait déjà servi en Asie sous son père, a été servir sous Lucullus. Souvent il a commandé des corps détachés qui ont gagné des batailles, et jamais le général en chef n'a vaincu sans lui. Cicéron en prend à témoin Lucullus lui-même qui était présent. Ici se place ce fameux passage où Cicéron compare le général au jurisconsulte, et chemin faisant à l'orateur :

« Des deux côtés je vois des titres également honorables ; et si Servius me le permettait, je reconnaîtrais dans les deux rivaux le même degré de mérite ; mais il ne veut pas le souffrir : il déprime l'art militaire, il rabaisse les exploits du lieutenant de Lucullus... Qui peut douter que la gloire des armes ne donne plus de droit au consulat que celle du barreau ? Le jurisconsulte se lève avant le jour pour répondre à ses clients ; le guerrier, pour faire prendre de bonne heure à ses troupes la position dont il veut s'emparer. L'un se réveille au chant du coq ; l'autre au son des trompettes. Vous, Servius, vous disposez les matériaux d'un procès ; lui, les rangs d'une armée. Vous défendez vos clients de surprise ; ce sont des villes et des camps qu'il protège. Il connaît et sait le moyen de nous garantir de l'ennemi ; vous, de l'écoulement des eaux. Son talent est de reculer les bornes de l'empire ; le vôtre, de régler

celles d'un champ. En un mot, s'il faut dire ma pensée, la gloire militaire efface toutes les autres. »

Il est évident que Cicéron a voulu plaisanter. Mais ces plaisanteries ont-elles beaucoup de portée? Allez au fond; il n'y a rien. On ne peut excepter de cette condamnation qu'une seule plaisanterie qui a un sens véritable: « Le général nous garde des surprises de l'ennemi; toi de celles d'un mauvais plaideur. » Il y a d'un coté un grand, de l'autre un médiocre service. Le reste n'a aucune portée.

Continuons la citation, et voyons ces pages où Cicéron prétend démontrer l'inutilité du droit civil:

« Quel éclat peut avoir une science aussi frivole, qui ne consiste qu'en recherches minutieuses et en distinctions de lettres et de mots? Si cette sorte d'étude a joui de quelque estime chez nos aïeux, aujourd'hui la révélation de vos mystères a remplacé par un discrédit total cette considération usurpée. Peu de gens connaissaient les jours où il était permis d'agir en justice. Les tableaux n'en étaient pas alors publiés. Les jurisconsultes étaient en vénération, et on les consultait sur les jours comme les Chaldéens. Il se trouva un greffier, nommé Cn. Flavius, qui sut, comme on dit tromper plus fin que lui, et, en publiant un tableau des jours où l'on pouvait intenter une action, déroba toute leur science à

nos habiles jurisconsultes. Ceux-ci furieux, et craignant que la publication de ces tables ne rendît leur ministère inutile, imaginèrent certaines formules obscures pour se rendre partout nécessaires. »

Et ici Cicéron cite quelques-unes de ces formules dont il montre la sottise et la mauvaise foi; mais il croit pouvoir en conclure l'inutilité du droit civil, et il a tort d'en tirer cette conclusion. La seule qui fût légitime, c'était qu'on eût pu mettre plus de brièveté et de clarté dans quelques formules du droit romain.

A cette citation de Cicéron, nous opposerons cet éloge qu'un orateur romain a fait du droit civil :

« Rejeter le droit civil, c'est agir contre l'intérêt de tous; c'est renverser le soutien des tribunaux; c'est détruire les fondements de la société. Blâmer les interprètes du droit, lorsque ces interprètes se trompent véritablement, c'est déprimer les personnes, et non le droit civil; mais croire qu'il faut les mépriser aussi quand ils en sont les organes fidèles, ce n'est pas offenser les personnes, c'est attaquer les lois et la justice. Il est donc absolument nécessaire de vous persuader qu'il n'est rien dans un état qu'on doive conserver plus soigneusement que le droit civil, puisque + ce droit je ne puis savoir ce qui est à moi ou à autrui, et qu'il n'est plus de règle commune en

+ sans

uniforme qui fixe les incertitudes des citoyens ...... Dans les questions de droit .... la puissance ni le crédit n'ont aucun accès dans ces sortes de questions... Quelle science admirable, Romains, et digne à ce titre d'être inviolablement conservée ! ——
Oui, tel est le droit civil, nul crédit ne peut le changer, nulle puissance ne peut l'ébranler, nul argent ne peut l'altérer. Si vous le détruisez, que dis-je? si vous le négligez un moment, si vous ne le conservez pas dans toute sa pureté, on ne peut plus compter ni sur ce qu'on reçoit du père, ni sur ce qu'on laisse à ses enfants ....
Croyez-moi, vous qui êtes propriétaires de quelques biens, vous avez plus d'obligation aux lois et au droit civil qu'aux personnes qui vous ont transmis ces biens-mêmes ...... Ainsi le patrimoine public du droit que vous avez reçu de vos ancêtres, vous ne devez pas le conserver avec moins d'attention que vous conservez vos patrimoines particuliers, non seulement que parce que ceux-ci n'ont de sûreté que par le droit civil, mais encore parce qu'un seul homme souffre de la perte d'un patrimoine de famille, au lieu que la science du droit ne saurait être perdue sans un énorme préjudice pour tout le corps de l'état ."

L'orateur qui parle ainsi dans le Pro Caecina n'est autre que Cicéron lui-même. En soutenant ainsi le pour et le contre, il ne fait qu'appliquer les principes de sa rhétorique. Dans quel cas parle-t-il plus selon son cœur? évidemment quand il fait ressortir les avantages du droit civil. Quoi qu'il en soit, ce passage du Pro Murena a gravement offensé plusieurs jurisconsultes; on a, entre autres ouvrages qu'il a provoqués, un livre de Jean Luzac, publié à Leyde en 1768: (Observationes apologeticae pro Jureconsultis Romanis ad locum Ciceronis in orat. Pro Murena, C. 11, 13).

Ajoutez à ces désavantages que Sulpicius n'a pas su demander le consulat. Ce grand art, exposé si longuement dans le traité adressé par Quintus à son frère, Sulpicius l'a tout-à-fait ignoré; il a pris d'avance les airs d'un concurrent battu. Au lieu de proclamer sa candidature dans toute l'Italie, il a préparé une accusation contre son compétiteur Muréna; il a consacré à une enquête judiciaire le temps, l'énergie, les forces de ses amis. Le peuple s'en est aperçu; il ne nommera pas un homme qui se considère comme battu. Le bruit se répand dans Rome que Sulpicius ne sera pas consul;

mais on redoute la candidature de Catilina ; il faut donc se serrer contre Muréna. Tout à l'heure le peuple était pour Sulpicius, maintenant il se tourne tout entier contre lui. Cicéron peint admirablement ces sortes de courants, de souffles qui agitent et détournent tout à coup les flots populaires. Il fait la théorie du mouvement qui le renversera trois ans après. Car nous verrons, à quelques mois d'intervalle, Cicéron rire aux éclats des fureurs extravagantes de Clodius, et bientôt après abandonner Rome à Clodius devenu tout puissant dans l'esprit de la multitude.

Cicéron en a fini avec Sulpicius. Reste Caton. La personne de Caton est déjà bien entamée. Cicéron a tiré de sa vertu même des arguments d'un grand poids. Mais ce n'est pas assez : ne pouvant rien dire contre Sulpicius, Cicéron a rabaissé Sulpicius en rabaissant le droit civil ; ne pouvant rabaisser Caton, il rabaisse le stoïcisme dont Caton fait profession. « Apprenez, Romains, que toutes les qualités supérieures et divines que vous admirez dans Caton lui appartiennent en propre ; ses légères imperfections ne lui viennent pas de la nature, mais du maître qu'il a choisi. Il y eut autrefois un homme d'un grand génie, Zénon, dont les

sectateurs s'appellent stoïciens. Voici quelques-uns de leurs dogmes et de leurs principes: le sage est inaccessible à toute faveur, inexorable à toutes les fautes; la compassion et l'indulgence ne sont que sottise et folie. L'homme ferme ne se laisse ni toucher, ni fléchir. Le sage, fût-il difforme, est beau; fût-il pauvre, est riche; fût-il esclave, est roi. Nous qui ne sommes pas des sages, ils nous traitent d'esclaves, d'exilés, d'ennemis, d'insensés. Toutes les fautes sont égales. – Tout délit est un crime. Il n'y a pas plus de mal à étrangler son père, qu'à tuer un poulet sans nécessité; le sage ne doute jamais, ne se repent jamais, ne se trompe jamais, ne change jamais d'avis. »

Ces railleries donnent-elles la moindre idée de la doctrine stoïcienne? Il y a dans le découpage même de tous ces paradoxes, qui semblent n'avoir entre eux aucune liaison, et dans ces expressions qui appartiennent plutôt à la charge qu'au discours sérieux, une véritable mauvaise foi.

Cicéron continue: « Telles sont les maximes dont le génie de Caton s'est emparé, séduit par des autorités respectables, non pas comme tant d'autres pour en parler, mais pour s'en faire un

plan de conduite. Les fermiers de l'État demandent-ils une remise? — Gardez-vous d'accorder rien à la faveur. » On sait les exactions des chevaliers romains, qui avaient pris à ferme les impôts, et qui deux fois forcèrent les Grecs d'Asie à se jeter dans les bras de Mithridate. Et c'était à ces honnêtes publicains que Caton avait la cruauté de refuser une remise! Cicéron nous dit là-dessus sa pensée dans sa Correspondance avec Atticus: « ils ont eu l'infamie de demander une réduction »; et plus loin: « je parlerai pour eux ». Voilà à quelles capitulations de conscience on était réduit, quand on se faisait l'homme des chevaliers!

A cette vertu de Caton qu'il tâche de rendre ridicule, Cicéron oppose la morale plus douce de l'Académie:

« Nos philosophes moins sévères, formés par les principes modérés de Platon et d'Aristote, disent que le sage ne doit pas se faire une règle d'être sourd à la faveur; que la compassion ne dépare point la vertu; qu'il doit y avoir des degrés dans les punitions comme il y en a dans les fautes; que la fermeté n'exclut pas la clémence; que le sage lui-même doit douter lorsqu'il ignore; qu'il n'est pas inaccessible à la colère; que les prières peuvent le fléchir; que dans certaines occasions il doit rectifier ce qu'il a dit;

que l'entêtement n'est pas toujours un devoir et que la modération doit régler toutes les vertus". Sans doute cette morale est fort bonne; mais en servant contre elle du même procédé déloyal dont s'est servi Cicéron contre la morale des Stoïciens, on pourrait accuser cette vertu de faiblesse.

Il nous est difficile de pardonner à Cicéron ses attaques contre le Stoïcisme : il appartient à la Nouvelle Académie parce qu'il est avocat. Mais dès qu'il se fait moraliste, il penche du côté de la morale stoïcienne, même dans le <u>De finibus</u> où il entreprend une réfutation régulière du stoïcisme. Et si, du <u>De finibus</u>, l'un de ses premiers ouvrages philosophiques, nous arrivons au <u>De officiis</u>, ouvrage de sa vieillesse, nous trouvons un livre stoïcien traduit du grec. Cicéron a même mêlé aux maximes stoïciennes des maximes d'Épicure, dans le goût de celle-ci : que le sage, qui serait jeté dans le ~~taureau~~ de Phalaris, éprouverait la joie la plus vive. D'ailleurs, depuis l'affaiblissement de la vieille vertu romaine, c'est-à-dire depuis l'époque de la seconde guerre Punique, il n'y a plus à Rome d'hommes vertueux que les élèves de la Grèce et du stoïcisme. Le second Scipion, Lélius, Tubéron, les Gracques, Rutilius, Favorinus, Caton, Brutus étaient tous stoïciens. Et, après Cicéron, sous l'Empire, c'est encore au stoïcisme que Rome a dû

ceci est dans les Tusculanes.
taureau

des Thraséas et des Sénèque. Cette attaque de Cicéron contre la seule doctrine qui pût sauver la République et la société Romaine, est impardonnable.

Cicéron a fait précéder cette attaque d'un compliment aux juges: « Puisque nous ne parlons pas devant une multitude ignorante et grossière, je crois pouvoir vous entretenir un moment sur une partie des connaissances humaines que vous cultivez et que vous aimez comme moi. » Dans le De finibus, où il s'adresse également à Caton, il se souvient de ce passage et il écrit ceci: « Vous prétendez que toutes les fautes sont égales. Aujourd'hui, en parlant avec vous, je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit sur ce sujet, en défendant L. Muréna que vous accusiez; je m'adressais à des ignorants (apud imperitos tum illa dicta sunt); il fallait aussi donner quelque chose à la multitude (aliquid etiam coronae datum); maintenant soyons plus précis. » Cicéron fait ici lui-même sa propre confession. Quintilien n'en veut pas; il admire beaucoup les attaques de Cicéron contre Caton. C'est que, pour lui, il ne voit autre chose dans tout ceci que les succès de l'avocat: « L'embarras est plus grand, dit-il, lorsque ceux contre qui nous plaidons sont tels que nous devons appréhender de les blesser. Cicéron, plaidant pour Muréna, eut à combattre tout à la fois deux personnes de ce caractère, M. Caton et Serv. Sulpicius. Cependant, avec quelle grâce, après

avoir accordé à Sulpicius toutes sortes d'avantages et de vertus, lui refuse-t-il l'art d'obtenir le consulat !... Et, pour ce qui regarde Caton, quelle dextérité, quelle finesse ne met-il point dans la manière dont il en parle, lors qu'après avoir admiré et célébré sa vertu, il le représente comme un homme trop dur, moins par un défaut de son naturel, que par la faute de la secte stoïcienne, dont il était partisan rigide ! Vous diriez que ce n'était pas un procès qu'ils eussent ensemble, mais une dispute sur quelque opinion philosophique. La bonne manière et le précepte le plus sûr, c'est donc de s'en tenir à la pratique de ce grand homme. »

Après cette malheureuse sortie contre le stoïcisme, Cicéron en vient à un argument politique qui a une grande valeur. Si l'on condamne Muréna, la république va rester au 1er janvier avec un seul consul. Catilina, s'il siégeait parmi les juges, condamnerait Muréna. Cicéron supplie les juges de ne pas faire ce que ferait l'ennemi qui a juré leur mort.

Quant à la péroraison, on l'a toujours citée comme un chef-d'œuvre, mais c'est un chef-d'œuvre artificiel. Où ira Muréna, dit Cicéron ? — Dans sa maison, où sa mère pleurera sur son exil ; dans la Gaule, ou dans l'Asie qu'il a comblés de ses bienfaits ? Ce dilemme est imité de la fameuse

apostrophe de C. Gracchus : mais il est imparfait, car il y a d'autres provinces que la Gaule et que l'Asie. On s'est moqué de Cicéron à propos de cette péroraison; on a dit qu'il n'avait ajouté la peine de l'exil aux peines portées par la loi Calpurnia, que pour se donner des sujets de péroraisons pathétiques : « ut miserabiliores epilogos possem dicere. »

En résumé, on voit que Cicéron n'est pas parvenu à nous prouver l'innocence de Muréna. Un savant du seizième siècle, Antonio degli Pagliaricci, plus connu sous le nom d'Aonius Palearius, fit un *Contra Murenam*. C'est ce malheureux Pagliaricci qui fut pendu et brûlé à Rome en 1569, pour avoir attaqué les moines de Sienne, pour avoir écrit sur les matières théologiques en style trop cicéronien ; pour avoir désapprouvé l'usage d'enterrer les morts dans les églises ; enfin pour avoir préféré le nom d'*Aonius* à celui d'*Antonius*, où se trouve le T, image de la croix, qu'il rejetait, disait-on, en voulant l'exclure de son nom.

B. Labbé.

18e Leçon.

Le plaidoyer pro Archia.

rédaction très exacte, très courante. Tous les textes cités sont bien à leur place. Les réflexions justes, mais un peu brèves. Le style simple et de bon aloi. J'ai lu ce travail avec intérêt.

18e Leçon.

Le plaidoyer pro Archia.

Nous sommes arrivés à l'époque critique de la vie de Cicéron. Son consulat l'a porté au comble de la gloire et du bonheur. Il nous reste à voir ses infortunes et sa chute. Mais cette étude ne nous occupera pas encore aujourd'hui. Nous rencontrons en chemin un épisode, la défense du poète Archias : nous nous y arrêterons volontiers.

Nous ne dirons pas sans doute que ce soit un des modèles de la grande éloquence. Ce serait nous mettre en contradiction avec Tacite, qui dans le Dialogue des orateurs en a parlé ainsi :

"L'imagination s'agrandit avec les objets, et le génie oratoire ne peut se déployer dans toute sa magnificence, s'il ne trouve un objet qui soutienne son essor. Je ne pense pas que Démosthène tire son illustration des discours qu'il composa contre ses tuteurs ; et Cicéron n'est pas un grand orateur pour avoir défendu Quintius et Archias. C'est Catilina, c'est Milon, ce sont Verrès et Antoine qui ont environné son nom d'un éclat immortel."

Ch. 37 trad. Burnouf.

Rien de plus vrai. Mais le discours de Cicéron a pour nous un bien autre intérêt. Nous n'y trouverons assurément pas un nouveau monument de son éloquence judiciaire. Nous n'y apprendrons rien sur ses procédés d'avocat, et sur sa méthode oratoire. Mais nous y entendrons un grand écrivain et un consul s'expliquer sur la poésie et sur les lettres devant un grand auditoire, et un auditoire prévenu, devant des Romains.

La cause est des plus simples. Archias était un Grec, né à Antioche. Il fut d'abord un enfant célèbre. Il écrivait en prose et en vers; il déclamait en public, avec un succès éclatant. Il se mit à voyager, parcourant l'une après l'autre les principales villes de l'Asie, et recueillant partout des applaudissements. Bientôt, cherchant un plus grand théâtre il vint en Italie; visita d'abord les villes grecques et y fut accueilli avec la plus grande faveur; on lui conféra même le droit de citoyen dans la plupart d'entre elles. Enfin, il arrive à Rome. Quel âge a-t-il alors? dix-sept ans tout au plus. Cicéron le dit en termes exprès. Il nous apprend que son entrée à Rome eut lieu sous le consulat de Marius et de Catulus et qu'il était encore vêtu de la prétexte : etiam prætextatus. Or les Romains ne portaient pas

cette robe au-delà de dix-sept ans : ils la quittaient à cet âge pour prendre la robe virile. Archias est accueilli dans les premières familles de la république, et d'abord chez les Lucullus, qui furent aussi ses derniers protecteurs : souvenir bien honorable pour la mémoire du poète. Marius lui-même, si peu sensible à la poésie, mais, il est vrai, célébré par Archias, lui prêta son appui ; ensuite les Catulus, L. Crassus l'orateur, Metellus le Numidique et les autres membres de cette famille illustre. Lucullus, nommé questeur, l'emmena bientôt en Sicile : à leur commun retour, il ajouta à son amitié un bienfait nouveau : il le fit recevoir citoyen d'Héraclée, ville de Lucanie, alliée de Rome. Or la ville d'Héraclée avait d'importants priviléges. La loi Plautia-Papiria avait donné en 664 de Rome (89 avant Jésus-Christ) le droit de cité romaine à tous ceux qui auraient été inscrits comme citoyens dans quelqu'une des villes fédérées, seraient domiciliés en Italie, et feraient dans les soixante jours leur déclaration au préteur. Archias, inscrit sur les régistres d'Héraclée, et domicilié depuis longtemps à Rome, fit dans les termes prescrits sa déclaration. Il était donc, en vertu d'un droit légitime, au nombre des citoyens romains.

Néanmoins, de longues années après, en 691, un

un certain Gratius lui contesta ce titre, en vertu de la loi Papia. C. Papius, tribun du peuple en 688, avait proposé et obtenu qu'on bannît de Rome les étrangers qui usurpaient le droit de cité. Gratius accusait de ce crime Archias.

Cicéron se chargea de la défense. Il ne la fit pas longue : en deux ou trois chapitres, il avait tout dit. En effet, rien n'était plus simple. On ne pouvait nier qu'Archias fût citoyen de la ville d'Héraclée. Les régistres, il est vrai, avaient été brûlés pendant la guerre civile. Mais Lucullus, le vainqueur de Mithridate et d'Antiochus, venait attester qu'il avait lui-même fait obtenir à son protégé le privilège en question : devant un tel témoignage, il ne restait qu'à se taire. Quant aux formalités prescrites par la loi pour obtenir la cité romaine, Archias les avait remplies : les livres du préteur en faisaient foi. La cause était trop claire : il suffisait d'établir les faits ; en peu de mots, Cicéron l'avait expédiée.

Mais il avait annoncé au début qu'il prouverait deux choses : que le poète Archias était légitimement citoyen romain ; et en second lieu, que, s'il n'avait pas ce titre, il méritait bien de l'obtenir. C'est cette dernière partie qui occupe surtout l'orateur, c'est aussi celle qui nous intéressera davantage.

Les commentateurs ont élevé de longues dis-

cussions sur le nom du préteur qui présidait au jugement ; et voici à quelle occasion. Au début du discours, Cicéron avait préparé ses juges à l'écouter, disait-il, un plaidoyer d'un nouveau style, novum dicendi genus ; et revenant à la fin sur cette pensée, il avait témoigné l'espoir que ce genre ne déplaisait ni à ses juges, ni au préteur, qui présidait le tribunal : pour celui-là même, avait-il ajouté, je suis certain qu'il l'aura goûté : certo scio.

Cette assurance a mis en émoi les critiques. Quel était ce préteur, si différent des Romains de son temps, si bien uni avec le consul d'idées et de sentiments, si ami des belles-lettres et de la poésie ? Convaincus que le discours avait été prononcé en 692, les commentateurs ont cherché à refaire avec les historiens anciens, la liste des préteurs de cette année, et ont cité alors, comme présidant le jugement d'Archias, soit un certain C. Virgilius, soit C. Octavius, père du triumvir. Cette dernière conjecture, proposée en 1815 par Schütz dans son édition de Cicéron, ne valait pas mieux que la première. D'abord le discours n'est pas de 692, mais bien de l'année précédente ; et de plus, dès 1814, ce que Schütz aurait dû savoir, M. Maï avait découvert au Vatican un fragment d'un ancien scholiaste, qui ne laisse aucun doute sur la question. Le préteur n'était autre que

Q. Cicéron, le frère de l'orateur. Nous voyons à-présent d'où vient la confiance de ses dernières paroles. Quintus était poète et aimait beaucoup les poètes, les grecs surtout : quoi d'étonnant alors que la cause d'Archias trouvât en lui un juge favorablement prévenu, et le discours de Cicéron un auditeur bienveillant?

Dans le cinquième livre du traité De finibus (chap. 1er) Cicéron fait lui-même allusion au goût de son frère pour les poésies de Sophocle ; et dans sa correspondance avec lui, il dit expressément en parlant des vers de Quintus : " Simul et illud (sine ulla mehercule ironia loquor) tibi istius generis in scribendo
(Ad Quint. frat. III, 4). priores partes tribuo, quam mihi." Quintus abordait tous les genres. Il avait composé un poème épique, assez probablement sur la guerre des Gaules, et peut-être en particulier sur l'expédition de César en Bretagne. Il avait fait en Gaule, une tragédie d'Erigone, qu'il envoya lui-même à son frère. Cicéron, à ce qu'il paraît, ne la reçut pas : peut-être allégua-t-il cette cause pour se dispenser de donner son avis : "..... .... Ne accidat (dit-il) quod Erigonae tuae; cui soli, Cæsare imperatore, iter in Gallia tutum non
(Ib. III 9) fuit." Il est vrai que Quintus composait en fort peu de temps ; lui-même écrit à son frère qu'il a fait quatre tragédies en seize jours. Peut-être est-ce là la principale raison qui empêcha l'Erigone

de parvenir à la postérité.

De toutes ses œuvres, il ne nous est resté que quelques fragments; tels que des vers traduits d'Aratus, et qui ne manquent pas de souffle poétique; et les deux épigrammes suivantes, dont la seconde semble porter l'empreinte des chagrins domestiques de l'auteur:

"Crede ratem ventis, animum ne crede puellis;
Nam que est fœminea tutior unda fide."

—

"Femina nulla bona est: vel, si bona contigit ulla,
Nescio quo pacto res mala facta bona est."

Ce genre spirituel et léger est précisement celui dans lequel s'exerçait Archias. Nous avons de lui, dans l'Anthologie environ vingt six petites pièces gracieuses et faciles, vingt-six épigrammes en un mot. N'était-ce pas là une sympathie de plus entre l'accusé et le juge?

Ce n'est pas que le poète n'eût composé des œuvres plus sérieuses. Il avait fait un poème sur la défaite des Cimbres, en l'honneur de Marius; un autre sur la guerre de Mithridate, pour Lucullus; d'autres peut-être où il célébrait, soit les Métellus, soit Cicéron lui-même. Il est vrai que celui-ci écrit un jour à Atticus: "Il faudra me contenter des inscriptions que vous avez mises à ma louange dans votre Amalthée (maison de campagne d'Atticus);

(Ad Atticum, I. 16).

Chilius m'a manqué ; Archias n'a rien fait pour moi ; et j'appréhende qu'à présent qu'il a achevé son poème grec sur les Lucullus, il ne travaille pour les Métellus." Mais cette lettre est sans doute antérieure au discours qui nous occupe, et l'on peut penser qu'à l'époque où Cicéron le prononça, Archias avait déjà cédé à son désir et commencé à faire pour lui quelques vers.

Malheureusement de tous ces poèmes il ne nous reste rien : il faut donc nous borner aux épigrammes de l'Anthologie ; nous en détacherons quelques unes.

En voici une, par exemple, sur le Sanglier de Calydon. La traduction que M. Le Clerc en a faite peut donner de l'original une idée suffisante.

"L'airain semble frémir : quelle est la main savante
Qui du monstre fatal lui donna la fureur ?
Son poil se hérisse d'horreur :
Il menace, il écume, et sa rage est vivante.
Dans ses regards l'éclair a lui ;
Tout tremble du courroux dont le feu le dévore :
Qui pourrait s'étonner encore
Si les enfants des Dieux ont succombé sous lui ? "

Une description vivante de la statue, un trait qui ne manque pas d'esprit, à la fin, voilà le mérite de cette épigramme.

En voici une seconde : Offrandes à Pan.

"Trois frères, trois chasseurs que l'amitié rassemble,

Sont venus, ô dieu Pan, te consacrer ensemble
Les instruments de leurs travaux :
Pigrès, les lacs trompeurs où tombent les oiseaux ;
Damis, des toiles redoutables,
Et Clitor, les filets qu'il lança sous les eaux.
Daigne, ô dieu Pan, leur rendre favorables
L'air, la terre et les flots ! »

Archias eut la patience de retourner cette même épigramme de quatre manières différentes, et il y réussit, tellement le sujet est mince ; tellement la grâce de ces petites pièces consiste toute dans l'arrangement des mots, si heureusement rendus par la traduction ! Croirait-on que Cicéron fait de ce talent un mérite à Archias ?

« Combien de fois ai-je vu Archias dont nous parlons, sans avoir écrit un seul mot, débiter sur le champ un grand nombre de très bons vers sur les matières du moment ! Combien de fois, lorsqu'on le priait de les redire, l'ai-je vu exprimer les mêmes choses en changeant les mots et les phrases ! Et les ouvrages qu'il avait médités, je les ai vu combler de tant d'éloges qu'ils égalaient la gloire des chefs-d'œuvre de l'antiquité. »

(Pro Archia, ch. 8).

Horace, en bon critique, est bien loin d'approuver cette facilité excessive, souvent trompeuse et funeste : mais elle pouvait séduire les juges du poète, encore bien grossiers à cet égard.

Cicéron fait valoir aussi les grands poèmes d'Archias, et ce n'est pas à ses yeux leur moindre mérite, qu'ils soient écrits en grec : « C'est que les ouvrages grecs sont lus de presque tous les peuples : les latins sont renfermés dans les limites étroites de l'Italie. Or, ajoute l'orateur, si nos exploits n'ont été bornés que par les bornes du monde, nous devons désirer que notre gloire et nos louanges aillent aussi loin que nos armes et nos victoires. »

(Pro Archia, 10)

Mais c'est assez nous occuper d'Archias : aussi bien, Cicéron ne s'arrête-t-il pas à lui. Derrière le poète, il a vu la poésie ; après l'homme qui écrit, il a vu l'art d'écrire, les belles-lettres, et c'est ce qui commence la partie originale, intéressante de l'œuvre. L'accusé change ici. Ce n'est plus Archias, ce sont les lettres que Cicéron défend. C'est un procès qu'il était bon de plaider alors devant les Romains à-demi barbares, comme il est bon de le plaider encore devant les civilisations qui se dégradent. Avant de lire cette apologie dans le discours de Cicéron, voyons l'attaque dans notre Montaigne, fort vif à cet endroit : puis Cicéron répondra pour nous :

(Essais. I. 24)

« Ce n'est pas, dit Montaigne, si grande merveille, comme on crie, que nos ancêtres n'ayent pas faict grand estat des lettres,

et qu'encores aujourd'huy elles ne se treuvent que par rencontre aux principaulx conseils de nos roys ; et si cette fin de s'enrichir qui seule nous est aujourd'huy proposée, par le moyen de la jurisprudence, de la medecine, du pédantisme, et de la théologie encores, ne les tenoit en crédit, vous les verriez sans doubte aussi marmiteuses qu'elles feurent oncques. Quel dommage, si elles ne nous apprennent ny à bien penser, ny à bien faire ?

(Seneq. lett. 95). Postquam docti prodierunt, boni desunt. Toute aultre science est dommageable à celuy qui n'a la science de la bonté. »

L'objection est rude et perçante, comme toutes celles de Montaigne. Joignons-y un autre passage où il prend à partie Cicéron lui-même :

(Essais, II. 12) « Nous avons eu raison de faire valoir les forces de nostre imagination : car touts nos biens ne sont qu'un songe. Oyez ce pauvre et calamiteux animal. Il n'est rien, dict Cicero, si doulx que l'occupation des lettres, de ces lettres, dis-je, par le moyen desquelles l'infinité des choses, l'immense grandeur de nature, les cieux et ce monde mesme, et les mers nous sont descouvertes ; ce

sont elles qui nous ont apprins la religion, la modération, la grandeur de courage, et qui ont arraché nostre ame des ténèbres, pour lui faire veoir toutes choses haultes, basses, premières et moyennes; ce sont elles qui nous fournissent de quoy bien et heureusement vivre et nous guident à passer nostre aage sans desplaisir et sans offense. — Cettuy-ci ne semble-t-il pas parler de la condition de Dieu tout vivant et tout puissant ? Et quant à l'effect, nulle femmelette eust vescu au village une vie plus équable, plus doulce et plus constante que ne feust la sienne : "

Le passage est bien piquant, sans doute; mais Montaigne se trompe sur les desseins qu'il prête à Cicéron. Il ne s'agit pas en effet de passer doucement sa vie à l'abri des coups de la fortune. Il s'agit de trouver en soi de quoi supporter ces coups avec fermeté, et la pensée de Cicéron alors est aussi vraie que belle. Mais laissons-le répondre lui même :

(Pro Archia. 6) « Peut-être voudrez-vous savoir, Gratius, quels charmes si grands Archias peut avoir pour nous. Nous trouvons dans sa société une agréable diversion pour notre esprit, fatigué du tumulte du forum; un délassement pour nos oreilles étourdies des querelles judiciaires. Croyez-vous

que nous puissions fournir tous les jours à tant de matières différentes, si notre esprit ne s'enrichissait par la culture des lettres, ou que nous eussions la force de soutenir tant d'application, si nous ne trouvions quelque repos dans ces nobles amusements ? Pour moi, j'avoue que je me livre avec plaisir à ces études. On peut en rougir quand on s'y renferme tellement qu'il n'en résulte aucun avantage pour la société, ni qu'il en paraisse rien au grand jour. Mais pourquoi en rougirais-je, moi qui depuis tant d'années, lorsqu'il s'est agi d'être utile, n'ai jamais été détourné, ni distrait, ni arrêté, pour mes intérêts, pour mon repos, pour mon plaisir, pour un instant de sommeil ? Et quelle réprimande enfin m'adresser, si le temps que les autres donnent à leurs affaires domestiques, aux fêtes et aux spectacles, à leurs plaisirs, aux délassements du corps et de l'esprit, que d'autres perdent dans de longs repos, dans les jeux de hasard, à la paume, je le consacre à repasser mes études littéraires. On doit me le pardonner d'autant plus aisément, que ces occupations tournent au profit de l'art que je cultive, et dont le secours, quel qu'il soit, n'a jamais été réclamé vainement par mes amis en danger. Mes talents sont faibles peut-être ; mais je

sens du moins où je dois puiser la force et la grandeur . . . . . .

(chap. 7 ad finem) « Mais quand on n'envisagerait pas ce grand avantage, et qu'on n'y chercherait que le seul plaisir, vous jugeriez encore, je pense, qu'il n'y a point d'amusement plus honnête ni plus digne de notre nature. Les autres délassements ne conviennent pas à tous les états de la vie, à tous les âges, à tous les lieux: les lettres nourrissent la jeunesse, charment nos vieux ans; elles servent d'ornement au bonheur, d'asile et de consolation à l'adversité; elles récréent sous le toit domestique et n'embarrassent point au dehors: elles veillent avec nous; en voyage, à la campagne, elles sont avec nous. »

Combien ce langage est plus doux et plus persuasif que celui de Montaigne! Cicéron nous enchante, pour ainsi dire, par la musique de ses paroles, avant de nous avoir convaincus par ses raisons.

Ce beau développement a été, à travers les siècles, l'aliment perpétuel de tous ceux qui ont eu à exprimer les mêmes idées. Pour ne rien dire des œuvres de la littérature contemporaine, citons ces beaux vers de Delille, trop admiré autrefois, peut-être aussi trop méprisé de nos jours:

"Beaux-arts ! Eh ! dans quel lieu n'avez-vous droit de plaire ?
Est-il à votre joie une joie étrangère ?
Non : le sage vous doit ses moments les plus doux.
Il s'endort dans vos bras ; il s'éveille avec vous.
Que dis-je ? autour de lui tandis que tout sommeille,
La lampe inspiratrice éclaire encor sa veille.
Vous consolez ses maux ; vous parez son bonheur ;
Vous êtes ses trésors ; vous êtes son honneur,
L'amour de ses beaux ans, l'espoir de son vieil âge,
Ses compagnons des champs, ses amis de voyage,
Et de paix, de vertus, d'études entouré,
L'exil même avec vous est un abri sacré. "

(L'homme des champs).

Les objections de Montaigne sont anéanties par de semblables rapprochements.

Pascal a pris en main la même cause que lui ; mais l'autorité de Pascal est bien ébranlée par la facilité que l'on a à trouver dans ses Pensées des armes pour toutes les causes et contre tous les partis :

" Le peuple, dit-il, a les opinions très saines ; par exemple : d'avoir choisi le divertissement et la chasse plutôt que la poésie. Les demi-savants s'en moquent, et triomphent à montrer là-dessus la folie du monde ; mais par une raison qu'ils ne pénètrent pas, on a raison. "

Cette raison, Pascal ne l'indique pas : il est facile de la deviner : mais nous aimons mieux renvoyer au commentaire de Voltaire, que cette pensée de Pascal a mis fort en colère. Il objecte très bien à Pascal que le vulgaire ne choisit pas entre la poésie et les autres divertissements : il prend ce qu'il peut.

Revenons à Cicéron, et remarquons, comme trait de mœurs, le besoin qu'il éprouve de justifier devant ses auditeurs son goût pour les belles lettres. C'est que les Romains, peuple avant tout actif et pratique, estimaient peu les lettres et surtout la philosophie, qui faisait des penseurs plus que des citoyens pour l'état.

Les plus illustres d'entre eux partageaient bien à cet égard les idées de Cicéron : si Lucullus protégeait Archias, Pompée avait recueilli un Grec de Mytilène, le poète Théophane dont il fit, lui aussi, un citoyen romain. Mais la foule pensait autrement et disait, comme plus tard Sénèque : "Docti prodierunt, boni desunt." Cicéron prend l'objection corps à corps, et la réfute.

Il fait voir, par l'histoire même, que plusieurs hommes lettrés ont été de grands citoyens :

(ch. 7) " Je soutiens que si l'on joint aux meilleures qualités naturelles les qualités morales que nous fournissent l'étude et l'instruction, il résulte de cet

accord je ne sais quoi de sublime et d'unique parmi les hommes. Tel fut du temps de nos pères, cet homme presque égal aux dieux, Scipion l'Africain; tels furent C. Lélius, L. Furius, ces exemples de modération et de sagesse; tel fut l'homme le plus ferme, le plus savant de son siècle, Caton l'ancien. "

Ce dernier exemple est contestable, et de plus l'énumération est peut-être un peu courte, surtout pour Cicéron qui d'ordinaire a plus d'abondance. Mais comme l'argument ne tient pas au nombre et qu'un seul exemple bien choisi lui donne toute sa valeur, il doit nous satisfaire.

Cicéron va plus loin; il démontre que la théorie donne les raisons de ce fait historique:

(Chap. 6). " Si les leçons des sages, si l'étude des lettres ne m'avaient pas convaincu, dès ma jeunesse, que rien n'est vraiment désirable en ce monde que la gloire et la vertu, et qu'aux yeux de l'homme qui les poursuit les tourments, la mort, l'exil ne doivent pas être des obstacles, jamais je ne me serais exposé, pour le salut de la république, à tant de démêlés terribles, ni aux attaques journalières des plus détestables citoyens. Mais tous les livres, mais les paroles des sages nous le répètent sans cesse; mais l'antiquité est pleine de grands exemples, qui seraient tous ensevelis dans les ténèbres sans la lumière des lettres. Combien de ta-

bleaux sublimes et de mâles caractères nous ont transmis les écrivains grecs et latins, moins pour être l'objet de notre admiration que pour nous servir de modèles ! Je les avais toujours devant les yeux quand j'étais chargé des affaires de l'état, et je me fortifiais moi même par l'idée de leur vertu. " (1)

(1) Voir à la fin, la note.

Mais on ferait un reproche à Cicéron si, en parlant de tout ce que valent les lettres et surtout la poésie, il avait oublié de parler de l'inspiration. Mais il n'a pas commis cette faute.

(chap. 8)

" De grands écrivains nous disent que les autres talents dépendent de l'art, des préceptes, de l'étude ; mais que les poëtes ne doivent rien qu'à la nature ; qu'ils s'élèvent par la force même de leur génie ; que c'est un souffle divin qui les inspire. Aussi notre poëte Ennius a-t-il surtout le droit de leur donner le nom de sacrés, comme s'ils portaient en eux-mêmes un saint caractère, un don céleste qui dût leur servir de recommandation auprès des hommes.

" Juges, ô vous qui aimez les arts et l'humanité, il sera donc sacré pour vous ce nom respectable, que les barbares mêmes n'ont jamais violé. Les rochers, les déserts répondent à la voix des poëtes ; souvent à leurs accords les animaux féroces se laissent fléchir et s'arrêtent ; et nous, que les lettres ont éclairés, nous serions insensibles à la douceur de leurs chants ! "

Cicéron, sans devenir poète, a mis dans ce morceau autant de poésie que la prose en pouvait admettre. Peut-être cependant le morceau de Platon qu'il imitait, est-il plus beau encore :

« Les chantres épiques ne doivent pas à l'art, mais à une flamme céleste, à un dieu, les belles créations de leur génie : les maîtres de la lyre, tels que les Corybantes toujours hors d'eux-mêmes quand ils célèbrent leurs danses religieuses, ne chantent pas de sang-froid leurs odes sublimes ; il faut que l'harmonie, que le rhythme les soulève ; il faut qu'une divinité les possède. Je crois voir des Bacchantes qui cédant à une sainte manie, vont puiser le lait et le miel dans les fleuves ; le charme cesse avec leur délire. Les poètes lyriques ne nous trompent pas lorsqu'ils nous disent tout ce que l'imagination leur fait voir, lorsqu'ils décrivent ces jardins des Muses, ces fontaines de miel, ces riches vallons, où ils recueillent leurs vers comme les abeilles, en voltigeant sur les fleurs. Oui, le poète est chose légère, volage, sacrée ; il ne chantera jamais sans un transport divin, sans une douce fureur. Loin de lui la froide raison : dès qu'il veut lui obéir, il n'a plus de vers, il n'a plus d'oracles ...... Un dieu seul, ce dieu qui subjugue leurs esprits, les prend pour ses ministres, ses oracles, ses prophètes : il veut, en leur ôtant le sens, nous apprendre qu'ils ne sont

pas les auteurs de tant de merveilles, mais qu'il nous les adresse lui-même, et se fait entendre par leur voix.

(Bon. trad. Le Clerc. Pensées de Platon, 1re partie)

Pour être justes envers ces deux morceaux, il faut songer que Platon, là, parle du haut de cette tribune qui s'adresse à tout le genre humain, tandis que Cicéron a devant lui un auditoire beaucoup plus restreint. Il fallait donc qu'il y proportionnât la hardiesse de ses expressions, de ses images. C'est aussi ce qu'il a su faire, et ce qu'il a mis de poésie dans le passage que nous venons de citer est tout ce qu'on pouvait lui demander.

Il reste un dernier point, sur lequel on aurait peut-être à discuter un peu avec lui. C'est l'éloge des lettres pour la gloire qu'elles donnent à ceux qui les cultivent. Cicéron va se trouver ici en contradiction avec les moralistes.

(Essais, I. 38).

Montaigne, que nous aimons à citer dans cette cause, fait bon marché de la gloire, "la plus inutile, vaine et fausse monnoye qui soit en nostre usage." — "De toutes les rêveries du monde, dit-il, en donnant à sa pensée une expression plus complète, la plus receue et la plus universelle est le soing de la réputation et de la gloire, que nous espousons jusques à quitter les richesses, le repos, la vie et la santé, qui sont biens effectuels et substantiaux, pour suyvre cette vaine

image et cette simple voix qui n'a ni corps, ni prinse:

« La fama, ch'invaghisce a un dolce suono
Voi superbi mortali, e par si bella,
è un eco, un sogno, anzi del sogno un'ombra
Ch'ad ogni vento si dilegua e sgombra. »
(Tasse. Ch. XIV 63).

« Et des humeurs déraisonnables des hommes il semble que les philosophes mêmes se desfacent plus tard et plus envy de cette-cy que de nulle autre; c'est la plus revesche et opiniastre, quia etiam bene proficientes animos tentare non cessat (S^t. Aug. De Civit. Dei, V. 14). Il n'en est guères de laquelle la raison accuse si clairement la vanité; mais elle a ses racines si vifves en nous, que je ne sçais si jamais aulcun s'en est peu nettement deschargé. Après que vous avez tout dict et tout creu pour la désadvouer, elle produict contre vostre discours une inclination si intestine que vous avez peu que tenir à l'encontre..... Toutes aultres choses tombent en commerce: nous prestons nos biens et nos vies aux besoings de nos amis; mais de communiquer son honneur, et d'estrener aultrui de sa gloire, ce ne se veoid guères. » (Essais, I. 41).

Enfin, voici qui nous ramène tout-à-fait à Cicéron:

(ib. II 16) « Je crois que si nous avions les livres que Cicero avait escripts sur ce subject, il nous

en conteroi de belles ; car cet homme-là feut si forcené de cette passion, que s'il eust osé, il feust, ce crois-je, volontiers tumbé en l'excez où tumberent d'aultres, que la vertu mesme n'estoit désirable que pour l'honneur qui se tenoit tousjours à sa suitte :

Paulum sepultæ distat inertiæ
Celata virtus ...

« qui est une opinion si faulse, que je suis dépit qu'elle ait jamais peu entrer en l'entendement d'homme qui eust cet honneur de porter le nom de philosophe. »

Nous ne donnerons pas cette fois Pascal pour second à Montaigne : ce serait accumuler trop d'objections contre Cicéron. Mais en laissant de côté un passage curieux auquel nous nous contentons de renvoyer (Pensées art. II, no 1 éd. Havet), nous ne pouvons nous empêcher de citer cette pensée qui n'est que la pensée même de Cicéron :

« La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme, qu'un soldat, un goujat, un cuisinier, un crocheteur se vante et veut avoir ses admirateurs : et les philosophes mêmes en veulent. Et ceux qui écrivent contre veulent avoir la gloire d'avoir bien écrit ; et ceux qui le lisent veulent avoir la gloire de l'avoir lu ; et moi qui écris ceci ai peut-être cette envie ; et peut-être que ceux qui le liront ..... »

sa pensée n'est pas achevée, mais on la continue sans peine.

Ne reconnaît-on pas là ce que dit Cicéron, dans un autre esprit ; il est vrai, en cet endroit de la défense d'Archias :

(ch. 9 et 9.) « Notre poète Ennius fut chéri du premier Scipion l'Africain. On pense même qu'il est un de ceux dont on voit la figure en marbre sur le tombeau des Scipions. Mais ses vers font-ils moins d'honneur au peuple romain qu'à ces héros qu'il a célébrés ? Il élève jusqu'au ciel Caton, le bisaïeul de celui qui m'écoute : c'est ajouter un nouvel éclat aux fastes de Rome. Enfin l'éloge des Maximus, des Marcellus, des Fulvius, n'est-il pas, en quelque sorte notre éloge ? . . . .
. . . . Combien d'écrivains Alexandre le Grand n'attacha-t-il pas à sa suite pour célébrer ses exploits ! Cependant quand il s'arrêta près du tombeau d'Achille, au promontoire de Sigée : Jeune héros, s'écria-t-il, que tu es heureux d'avoir trouvé un Homère pour chanter ta vertu ! Il disait vrai : car sans cette divine Iliade, le même tombeau eût enseveli ses cendres et sa gloire. Que dirai-je du héros que nous avons aussi nommé le Grand, et dont le mérite égale la fortune ? Théophane de Mytilène, qui avait écrit ses actions, n'a-t-il

pas reçu de lui, en présence de son armée, les droits de citoyen ? Et nos braves soldats, malgré leur rudesse et leur simplicité, comme touchés de cette gloire, qu'ils semblaient partager avec leur général, ne l'ont-ils pas approuvé par leurs acclamations ? ....

« Et pourquoi nous défendre de ce qu'on ne peut cacher et de ce qu'il faut avouer sans crainte ? l'attrait de la gloire agit sur tous les hommes, et ce penchant a d'autant plus de force que l'âme a plus de noblesse. Les philosophes même qui écrivent sur le mépris de la gloire, se nomment à la tête de leurs livres : tout en prouvant qu'il ne faut désirer ni la réputation, ni les louanges, ils tâchent de se faire connaître et louer .... Juges, lisez dans mon cœur : oui, j'aime la gloire, et cet amour, trop violent peut-être, mais légitime, ne peut être caché devant vous... Sans la gloire, quel motif aurions-nous, dans une carrière si courte et si rapide, de nous exposer à tant de dangers ? Non, s'il n'y avait en nous quelque pressentiment de l'avenir, si le même terme qui borne le cours de notre vie bornait celui de nos pensées, l'homme ne voudrait ni se livrer à tant d'occupations pénibles, ni se dessécher par tant de soins et de veilles, ni risquer tant de fois ses jours. Mais il y a dans tous les grands cœurs un sentiment généreux qui les excite jour et nuit par l'aiguillon de l'honneur, qui nous

avertis que notre nom, dont la mémoire nous survivra, doit aller aussi loin que la dernière postérité. »

Loin que la gloire fasse une concurrence déplorable à la vertu, ainsi que Montaigne le reproche à Cicéron, on voit par ce morceau et par d'autres précédemment cités, que Cicéron ne les sépare jamais, et qu'il n'estime et ne désire l'une que comme la récompense de l'autre.

Ce discours, extrêmement brillant, était-il un plaidoyer complet sur la matière ? non, sans doute. Cicéron en a effleuré les principaux chapitres, et les a présentés d'une manière oratoire. Mais peut-être n'a-t-il pas tout dit ; ou du moins, s'il n'a rien omis, peut-être une autre méthode pourrait-elle encore avoir place. Peut-être Cicéron eût-il pu montrer aux Romains que les lettres sont la vie de l'esprit, que par elles surtout l'homme, au lieu de se soumettre à la matière, la domine ; qu'elles développent le goût et les arts ; qu'en cultivant l'esprit elles le rendent meilleur, et assurent ainsi la morale. Mais si c'eût été là un développement plus grand et plus élevé, c'eût été en même temps une manière plus philosophique qu'oratoire de traiter le sujet. Or Cicéron avait une cause à défendre, et il l'a trop bien défendue, avec trop d'éclat et de bonheur, pour

que nous prétendions refaire son œuvre.

Note 1.

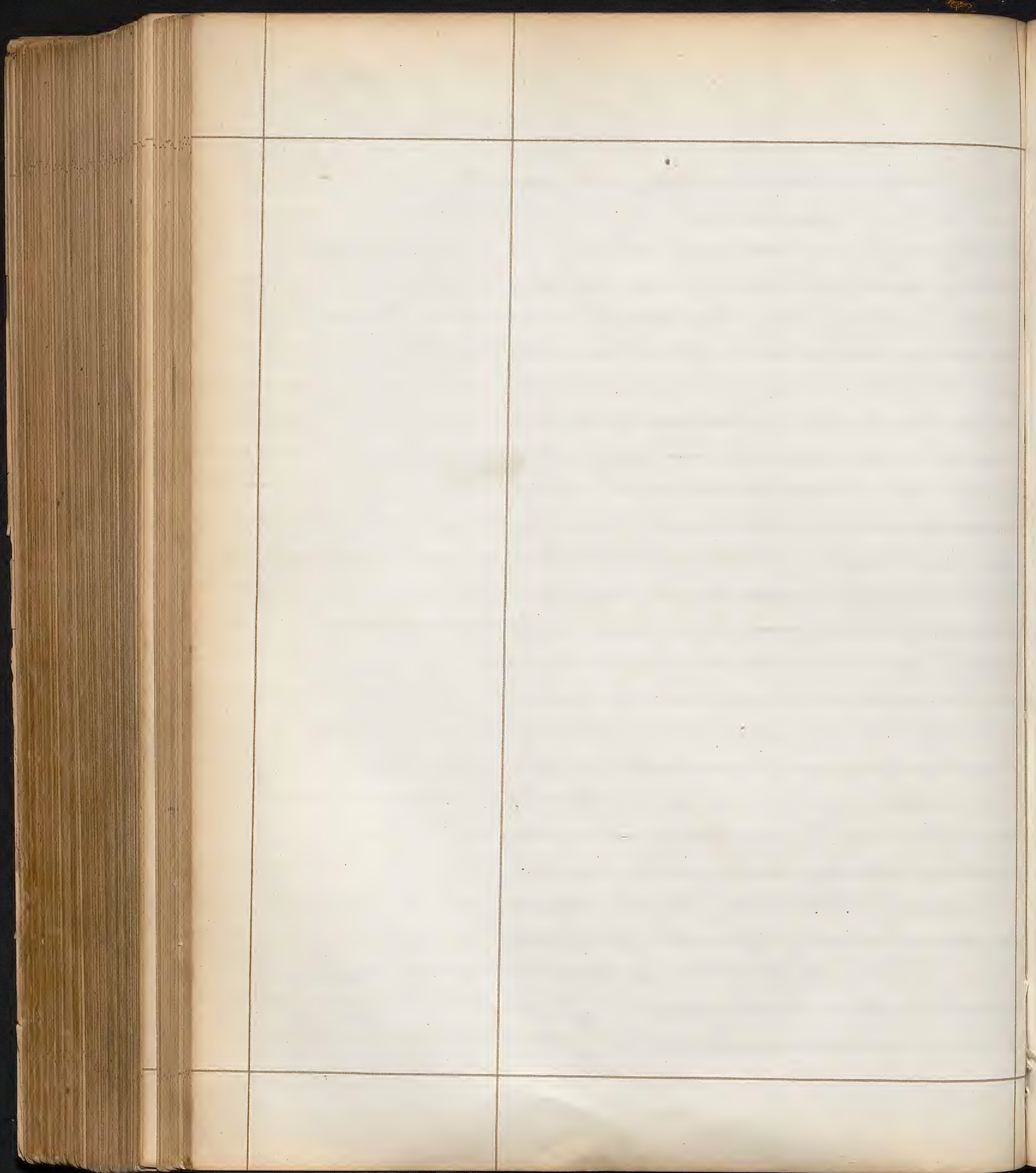
Cicéron dans ce morceau, n'a guère fait autre chose que copier à peuprès un beau passage d'Isocrate. « Je pense, Ô Nicoclès, qu'il ne faut pas dédaigner les statues et les tableaux qui nous représentent l'extérieur des grands hommes ; mais j'estime bien plus l'image fidèle de leurs actions et de leurs pensées, que d'habiles écrivains peuvent seuls nous offrir. Je préfère un tel portrait, d'abord parceque je vois l'homme de bien et d'honneur, moins jaloux de la beauté du corps que des belles actions et de la gloire ; ensuite parceque les statues et les tableaux restent nécessairement immobiles chez ceux qui les possèdent ; tandis qu'un ouvrage éloquent parcourt la Grèce entière, et va de tous côtés faire les délices des connaisseurs, juges dont l'approbation vaut mieux que tous les suffrages ; enfin parceque les chefs-d'œuvre des sculpteurs et des peintres ne nous serviront jamais de modèles pour réformer notre extérieur, au lieu que les mœurs et les sentiments d'autrui, recueillis par un écrivain, peuvent aisément servir d'exemple à quiconque ne craint pas de nobles efforts et chérit la vertu. »

(Eloge d'Evagoras, à la fin. Trad. Le Clerc).

Cf. Xenoph. Agesilas II, 7.

Emile Jacob.





19e Leçon.

—

Procès de Clodius.

Exil de Cicéron.

———

Cette rédaction, toute en récit, demandait une plume exercée : le style est vif et coulant. Les textes, très nombreux, sont bien placés dans leur ordre et soigneusement reproduits. Très bon travail.

19e Leçon.

Procès de Clodius. – Exil de Cicéron.

Après avoir suivi Cicéron au sénat, au forum et au barreau pendant son consulat, nous allons entrer dans cette période de sa vie qui s'étend depuis sa sortie de charge jusqu'à son exil, et qui nous est surtout connue par les deux premiers livres de ses _Lettres à Atticus_. Deux épreuves l'attendaient au sortir de cette lutte glorieuse dont le souvenir l'enivrait encore, celle de la prospérité et celle de l'infortune. Nous ne parlerons aujourd'hui que de la première qui fut la plus courte.

Tacite a dit quelque part : « _Secunde res acrioribus stimulis animum explorant quia miseriam toleramus, felicitate corrumpimur_. » Cette parole du grand historien est vraie de Cicéron, comme de bien des hommes de génie qui n'ont pas su porter leur gloire : il a manqué de dignité dans la prospérité, et le succès a fait ce que le péril n'avait pu faire. Cependant en face de ce spectacle toujours attristant de la vanité ridicule d'un grand homme, la postérité doit se souvenir que c'est surtout à Cicéron qu'elle doit la révélation de ses faiblesses ; parmi ses lettres qui nous peignent si vivement l'état de son âme pendant cette

période de sa vie; quelques-unes sans doute étaient écrites pour le public et pour l'histoire: mais beaucoup, et ce sont les plus sincères, n'étaient point faites pour le regard indiscret de la postérité: il ne faut point profiter contre Cicéron de confessions que lui arrachent les préoccupations du moment, et condamner trop sévèrement un homme qui s'accuse lui-même. Du reste même aux plus mauvais jours, il fut quelquefois imprévoyant et faible: jamais il ne fut criminel. Caton dit de Pompée dans la Pharsale:

...Civis obit multo majoribus impar
Nosse modum juris, sed in hoc tamen utilis ævo
In quo nulla fuit justi reverentia ....

L'histoire peut donner et à plus forte raison le même éloge à Cicéron, qui n'eut d'autres torts que des faiblesses à une époque où on pardonnait si facilement même des crimes.

L'année 691 fut pour Cicéron une année de calme et de repos: le récent souvenir de Catilina entourait encore d'un glorieux prestige l'éloquent consulaire: Pompée était en Orient, et l'attention de Rome se fixait sans partage sur le vainqueur de Catilina. Cicéron put vivre tranquillement de cette vie qu'il aimait tant, enivré de gloire, roi de la tribune et du barreau, entouré d'éloges et pour un moment le premier citoyen de Rome: mais ce fut pendant cette année

qu'il amoncela l'orage sur sa tête, en se prodiguant des louanges blessantes pour les vanités ombrageuses qui l'entouraient, et en exerçant avec trop peu de retenue la royauté de l'éloquence :

Plutarq. Vie de Cicéron XXIV.

« Le crédit de Cicéron, dit Plutarque, fut alors tout-puissant dans Rome : mais bientôt il s'attira lui-même une foule d'ennemis. Ce n'est pas qu'on lui reprochât aucune injustice ; on était seulement fatigué des louanges excessives qu'il se donnait sans cesse : dans le forum, au sénat, devant les tribunaux il fallait entendre répéter tous les jours les noms de Catilina, de Lentulus : il remplissait même de ses propres éloges tous ses livres, tous ses traités ; son éloquence si gracieuse et si aimable finissait alors par déplaire : c'était comme une fatalité qui s'attachait à lui. »

Cicéron lui-même confirme le témoignage de son biographe : ses lettres nous le montrent occupé à chanter sa gloire sur tous les tons et dans toutes les langues, pendant ces jours d'enivrement qui suivirent son consulat. Dans une lettre de mars 693, il écrivait à Atticus en lui envoyant des ouvrages composés en 691 et 692 : " Je vous envoie l'histoire grecque de mon consulat. Je ne vous dirai point ce que Lucullus vous dit, ce me semble à Palerme, de la sienne, qu'afin qu'il parût qu'elle était d'un Romain, il y avait semé exprès quelques

Mars 693. Ep. ad Atticum Trad. de Mr. Leclerc.

fautes contre la langue : car s'il y a quelque chose dans la mienne qui ne paraisse pas assez bien écrit et d'un assez bon grec et à un citoyen d'Athènes comme vous, c'est assurément sans intention. Quand j'aurai achevé la même histoire en latin, je vous l'enverrai, et je vous en promets une troisième en vers, afin de me louer de toutes les manières possibles. N'allez point dire que cela ne se fait pas : car s'il y a dans le monde quelque chose au-dessus de ce que j'ai fait, je consens volontiers qu'on loue cette autre chose et qu'on me blâme de ne pas la louer. Mais après tout, ce que j'écris sur mon sujet est une histoire, et non pas un éloge. »

Cicéron par sa vanité et sa hauteur commençait donc à faire oublier ses services et à voir baisser son crédit, quand Pompée revint à Rome. L'arrivée du vainqueur de Mithridate et des pirates fut comme le signal d'une réaction ouverte contre la gloire de Cicéron. Au 1er janvier, le consul Pison, au lieu de lui demander son vote le premier, distinction flatteuse dont on l'avait honoré jusqu'alors, ne le consulta que le second : c'était déjà une déchéance. Pompée même, quand il vint à parler de ce qui s'était passé à Rome en son absence, se montra avare d'éloges et se tint dans les bornes d'une politesse officielle. Pompée, le héros de la république, était étonné et presque irrité de retrouver si puissant un homme

qu'il ne regardait il y a quatre ans, à l'époque de la loi Manilia, que comme un instrument de ses vues ambitieuses : il était jaloux de cet orateur qui prétendait opposer ses victoires civiles aux triomphes militaires du conquérant heureux de l'Asie. La froideur de Pompée se révéla bientôt dans une occasion officielle. En février 692, il vint au Sénat rendre compte de son commandement. Il ne pouvait passer sous silence les événements importants qui s'étaient passés à Rome ; Cicéron lui-même serait forcé de s'expliquer sur les triomphes de Pompée et sur les siens ; les partis devaient sinon se poser nettement, du moins se dessiner dans cette mémorable séance. Pompée parla de lui-même avec modestie ; de Cicéron, avec une réserve qui ressemblait presque à du dédain, et approuva en gros tous les actes du Sénat ; on accueillit froidement une partie du discours de Pompée, et les applaudissements n'éclatèrent que quand il fit allusion à Catilina et au triomphe de Cicéron. Crassus se leva à son tour : génie médiocre, il était jaloux de Pompée parce qu'il sentait son infériorité, et aussi parceque l'heureux général lui avait enlevé la gloire de son plus bel exploit militaire, de la défaite de Spartacus : il saisit avec empressement une occasion de mortifier Pompée en accablant Cicéron d'éloges, et recueillit de nombreux applaudissements.

Enfin Cicéron lui-même prit la parole. Il s'est chargé de nous donner dans sa correspondance la plus piquante analyse de son discours : « Quand ce fut à moi de parler, écrit-il à Atticus, grands Dieux ! quelle carrière je me donnai ! Comme j'élevai ces mêmes actions sur lesquelles il ne m'avait point encore entendu (quo modo ἐνεπερπερευσάμην novo auditori Pompeio !) Périodes, tours de phrase, pensées, développements, rien ne fut oublié. (si unquam mihi περίοδοι, ἢ καμπαὶ, ἢ ἐνθυμήματα, ἢ κατασκευαὶ suppeditaverunt, illo tempore). En un mot, je parlai bien haut. Comme mon sujet était la sagesse du sénat, la bonne intelligence qui avait paru dans l'ordre équestre, le consentement unanime de toute l'Italie, les restes de la conjuration dissipés, l'abondance et la tranquillité rétablies : vous savez quelles sont sur ce sujet mes exclamations ordinaires : elles furent si grandes qu'elles doivent être allées jusqu'à vous, et qu'ainsi il est inutile de les redire : (nosti jam in hac materia sonitus nostros : tanti fuerunt, ut eo ego brevior sim, quod eos usque istinc exauditos putem).

Ad Atticum. I. 14.

Cette séance redoubla la jalousie et la froideur de Pompée, qui commença à abandonner le sénat pour se tourner vers le peuple et vers César : à Cicéron elle n'avait rapporté qu'une satisfaction de vanité et la

manifestation d'une stérile sympathie. Un incident difficile à prévenir hâta le dénoûment, et déconcerta la seule vue politique que Cicéron eût jamais saisie nettement et poursuivie avec constance, l'union des deux premiers ordres : ce fut la rupture politique du sénat et des chevaliers.

61 Pendant l'année 692, un patricien, Clodius, accusé d'un sacrilège manifeste, avait acheté ses juges et s'était fait absoudre : Caton, qui n'avait pu faire condamner le coupable, accusa les juges : c'étaient pour la plupart des chevaliers ; l'ordre tout entier prit leur défense, et la froideur commença entre le sénat et l'ordre équestre : un second débat plus grave encore que le premier décida la rupture. Les chevaliers qui réunis en sociétés de publicains tenaient la ferme des impôts, avaient soumissionné à trop haut prix les revenus de l'Asie ; pour éviter une perte légère que leur aurait fait subir cette fausse opération de finances, ces fermiers enrichis par le pillage du monde n'eurent pas honte de demander au sénat la résiliation de leur bail : une vive opposition s'éleva, Caton en était le chef. Cicéron prévit les conséquences d'une rupture, et pour l'empêcher il étouffa la voix de sa conscience, et prêta l'appui de son nom et de son éloquence aux exigences des publicains : « Je suis des premiers à les appuyer, écrit-il à Atticus ; mais je ne suis pourtant que le

1, 17 Ep. ad Attic.

second ; car c'est Crassus qui les a encouragés à présenter cette requête. La demande est odieuse : elle ne leur fait point d'honneur, et c'est un aveu public de leur imprudence mais il était fort à craindre qu'ils ne s'aliénassent entièrement du sénat, s'ils n'obtenaient rien. C'est encore moi qui ai travaillé le plus à rétablir la concorde ; c'est par mes soins que les deux premiers jours de décembre le sénat s'est trouvé nombreux et favorable : et j'ai parlé longtemps sur la dignité et l'union des deux ordres. La chose n'est pas conclue, mais le sénat paraît bien disposé : il n'y a eu que Métellus consul désigné qui leur ait été contraire ; et c'était à notre héros, Caton, à opiner quand la fin du jour a fait lever la séance. C'est ainsi que suivant toujours le même plan j'entretiens autant que je puis l'union des deux ordres que j'ai cimentée pendant mon consulat ; mais comme tout cela est fort peu solide, je me sers, pour conserver mon crédit, de moyens que je crois plus sûrs. Je ne puis pas bien vous en rendre compte par lettres : mais je vous en donnerai une idée par ce seul mot : je suis très bien avec Pompée. Je vous entends d'ici. Allez, je prendrai toutes les précautions nécessaires et je vous en dirai davantage une autre fois sur mes projets politiques. »

Caton parla le lendemain de cette séance où Cicéron croyait avoir gagné le sénat à la cause des chevaliers, et parla contre eux : l'affaire traîna

en longueur ; elle avait commencé en novembre, et en février
1.18 Ep. ad Atticum. 693 Cicéron écrivait encore : "Caton seul tient bon, mais à mon avis avec plus d'intégrité et de fermeté que d'habileté et de prudence. Il tourmente depuis trois mois ces pauvres fermiers de la république qui lui ont été si dévoués, et il empêche que le sénat ne réponde à leur requête. D'autre part on arrête toutes les autres affaires jusqu'à ce que celle-là ait passé ; et je crois même que les légations sont ajournées. "

L'opiniâtreté de Caton l'emporta enfin ; le sénat refusa de casser le bail, et la rupture fut consommée entre les deux ordres. La politique de Cicéron avait perdu sa base ; il l'avait prévu, et comme nous venons de le lire dans une lettre de décembre adressée à Atticus, il s'était ménagé un asile : c'était, on pouvait l'entrevoir, l'alliance de Pompée. Dans la conduite politique de Cicéron, cette démarche était un premier faux pas : l'appui des choses lui manquait, il est vrai ; mais s'appuyer sur un homme, c'était reconnaître sa propre infériorité, c'était donner à cet homme une force menaçante pour l'avenir de la république, et achever de faire disparaître le prestige qui entourait encore aux yeux du sénat et des chevaliers le sauveur de Rome, le vainqueur de la conspiration de Catilina.

Atticus, avec sa finesse d'esprit et sa prévoyance

ordinaire, compris tout ce qu'il y avait d'humiliant pour Cicéron dans cette espèce de défection mal déguisée, et s'attacha sans doute à dissiper des illusions dont Cicéron s'efforçait de s'éblouir lui-même sans y réussir toujours:

I. 20 Ep. ad Atticum.

« Je conçois, répondait-il en mai 693, à une lettre de son ami, je conçois comme vous que je ne dois me relâcher en rien de ce que demandent de moi ma dignité et ma réputation, ni entrer dans le camp d'un autre sans y mener mes troupes. Je sais que celui dont vous me parlez (Pompée) n'a rien de grand, rien d'élevé, rien de noble et qu'il se livre trop à la multitude. Cependant il n'était pas inutile et pour assurer mon repos à l'avenir, et encore plus pour les intérêts de la république, que je parasse les coups que les méchants citoyens voulaient me porter: ce que j'ai fait en fixant en ma faveur les sentiments irrésolus d'un homme dont la fortune, le crédit et le pouvoir sont si grands, et en le déterminant contre l'attente des gens mal intentionnés à faire mon éloge. Si je n'avais pu l'y engager sans marquer de la légèreté, il n'est point d'avantage que j'eusse voulu acheter si cher; mais je m'y suis pris de telle sorte que, bien loin que je me sois fait tort en m'attachant à lui, il s'est fait honneur en se déclarant pour moi ..... Non seulement je n'abandonnerai pas ces gens de bien dont vous me parlez et que vous

appelez le partage qui m'est échu : mais quand même ils m'abandonneraient, je ne changerais pas de sentiments. Il faut pourtant que vous sachiez qu'à-présent que Catulus est mort, je suis resté seul dans le bon parti sans appui et sans second : car, comme dit Rhinthon, ce me semble : "je vois tous nos amis sans force et sans courage." — " Οἱ μὲν παρ' οὐδὲν εἰσιν οἷς δ' οὐδὲν μέλει." Je vous marquerai une autre fois jusqu'où va contre moi l'envie de ces gens si amateurs de leurs viviers, ou je vous en parlerai à votre retour. Cependant rien ne sera capable de me détacher du sénat ; mon devoir, mon intérêt le demandent, et les marques d'estime que je reçois de ce corps m'y engagent."

II. 1 Ep. ad Atticum. Un mois plus tard (Juin 693) Cicéron revenait encore sur le même sujet : dans l'intervalle il s'était décidé à un second sacrifice, qui fut une seconde faute. Pour s'allier à Pompée il avait fait taire ses opinions, ses craintes, sa vanité même : une fois entraîné à la suite de ce nouveau parti politique, il n'était plus libre : les hommes et les événements l'emportaient : il s'était lié avec Pompée par faiblesse et par crainte, mais du moins avait-il maintenu dans cette liaison, qui n'était qu'une honorable dépendance, les dehors de la dignité : bientôt l'alliance de Pompée lui im-

posa celle de César, et cette fois il lui fallut étouffer et la voix de sa conscience et celle de ses souvenirs: César avait trempé dans toutes les conspirations: il n'était pas étranger à celle même de Catilina: Cicéron oublia tout pour ménager l'ami de Pompée, et peut-être le futur dominateur de Rome: de la république il était tombé à Pompée, de Pompée il tombait à César. Il sentait ses faiblesses et cherchait à les excuser en s'aveuglant sur l'avenir:

II, 1 Ep. ad Atticum.

« Quant aux reproches que vous me faites tout doucement sur ma liaison avec Pompée, disait-il à Atticus, ne croyez pas que j'aie recherché son amitié parce que j'avais besoin de lui pour me soutenir: mais c'est que les affaires en étaient au point que, s'il y avait eu entre nous la moindre dissension, il en serait arrivé de très grandes dans la république. Pour l'empêcher je m'y suis pris de telle sorte que sans me démentir en rien je l'ai rendu meilleur et moins dévoué aux fantaisies du peuple. Sachez qu'il parle plus avantageusement de mes actions, contre lesquelles tant de gens avaient voulu le prévenir, que des siennes propres: jusque là qu'il me rend ce témoignage que s'il a bien servi l'État, je l'ai sauvé. Je ne sais quel avantage j'en tirerai, mais je sais bien que c'en est un grand pour l'État. Et si je pouvais réussir de même auprès de César, qui à présent

a si fort le vent en poupe, rendrais-je un mauvais service ? Je dis plus ; quand je n'aurais point d'envieux, quand même tout le monde me rendrait justice, ne vaudrait-il pas mieux guérir les parties malades de la république, que d'être obligé de les couper ? Maintenant donc que nos chevaliers, qui pendant mon consulat et sous votre conduite s'étaient déclarés si hautement pour le sénat, s'en sont détachés, maintenant que nos grands mettent tout leur bonheur et toute leur gloire à avoir de vieux barbeaux qui viennent manger à la main, et ne se soucient plus des affaires publiques, croyez-vous que l'on m'ait une médiocre obligation, si je fais ensorte que ceux qui pourraient nuire ne le veuillent pas ? ».

Ces maîtres de la république que Cicéron croyait ou feignait de croire ses alliés, travaillaient en ce moment même à briser toutes les résistances par une alliance qui mettait l'état dans leurs mains : le triumvirat réunissait contre la république le génie de César, le grand nom de Pompée et la richesse de Crassus. Le but de Pompée c'était la ratification de ses actes, celui de Crassus une riche province et peut-être une guerre heureuse ; celui de César le consulat ; et quand la jalousie bien connue de Crassus et de Pompée les aurait brouillés, quand la désunion de ses collègues aurait laissé le champ libre

à son ambition, le renversement des anciennes institutions, et l'établissement de sa puissance sur les ruines de la république: Crassus et Pompée regardaient surtout vers le passé, César s'était réservé l'avenir.

César consul, pour se donner cette popularité qui devait faire sa force, avait compté sur l'instrument éternel de tous les agitateurs, sur la loi agraire. Plus habile que Rullus, César ne demandait point la vente de tous les domaines de l'État, et ne mettait pas à la disposition de quelques hommes cette immense puissance dont Rullus investissait les dix commissaires. Sa loi plus sérieuse et plus acceptable était même presque inoffensive: on ne vendait que quelques domaines publics; on évitait les expropriations forcées; enfin César en ne se chargeant point lui-même d'exécuter sa loi semblait désintéressé: cependant un article de la loi attaquait des maximes politiques qui étaient devenues depuis les dernières guerres d'Italie un des principes de conduite du sénat: César voulait vendre et coloniser les terres de Campanie. Pendant la guerre sociale, au moment où les relations de la république avec ses provinces étaient interceptées à la fois par les pirates et par les peuples italiens, c'étaient les revenus des terres de l'État en Campanie, et le dévoûment de la

ticité qui avaient nourri et sauvé Rome : le sénat s'opposait donc à l'aliénation de domaines aussi utiles.

César de son côté savait qu'une distribution de terres en Campanie était un des moyens les plus sûrs de se concilier l'affection de la plèbe romaine. Des terres en Gaule et en Espagne, c'était pour ces spectateurs du cirque et du forum, le travail, l'ennui et l'exil : des terres en Campanie, c'étaient à la fois les plaisirs de Rome et l'aisance qu'ils auraient été forcés d'aller chercher dans ces lointaines concessions des provinces à-demi barbares : propriétaires en Campanie ou en Etrurie, ils mangeraient leurs revenus à Rome ; c'était par une semblable distribution de terres que Sylla avait récompensé ses vétérans des guerres civiles, et s'était assuré leur dévouement.

Bibulus collègue de César, Caton, une partie du sénat étaient disposés à repousser la loi même par la force : Pompée et Crassus la soutenaient : placé entre ses anciens amis et ses nouveaux alliés, Cicéron ne pouvait soutenir la loi sans s'exposer à ce que l'on retournât contre lui son discours sur la loi de Rullus ; il ne pouvait l'attaquer sans briser avec les triumvirs : il éluda la difficulté en abandonnant la place. Il passa les mois de mars, avril, mai, juin et juillet à Tusculum, à Antium, à Formies : il visitait

ses maisons de campagne pendant que la fortune de la république se jouait au sénat et au forum. — Cependant il ne perdait pas de vue les événements de Rome : jour par jour, presque heure par heure, ses correspondants l'avertissaient de ce qui se passait aux séances du sénat ou de la place publique ; et comme si sa vue, en embrassant de loin ce triste tableau de la république expirante, fût devenue plus claire et plus étendue, il jugeait plus nettement que jamais la situation désespérée des affaires : Crassus et Pompée se perdaient, il le sentait, et perdaient avec eux la république : « Il ne me viendra point dans l'esprit, écrivait-il de Tusculum, de porter envie à Crassus, et je ne me repentirai jamais de ne m'être point démenti. » — « Prorsus ut scribis ita sentio, dit-il un mois plus tard. Turbatur Sampsiceramus. Nihil est quod non timendum sit. Ὁμολογουμένως τυραννίδα συσκευάζεται. Quid enim ita repentina affinitatis conjunctio, quid ager Campanus, quid effusio pecuniæ significant ? Quæ si essent extrema, tamen esset nimium mali. Sed ea natura rei est, ut hæc extrema esse non possint. »

Ep. ad Atticum, II. 3.

ib. II. 16.

Chaque jour dans les confidences de Cicéron à Atticus, perçait plus vivement un découragement à peine soutenu par quelques restes d'illusions ou d'espérances. A son retour à Rome, il s'écriait »

Ep. ad Atticum II. 21. juillet 694.

« De republica quid ego subtiliter ? Tota periit. » Que pouvaient en effet les efforts de Bibulus ou de Caton contre les légions de César et les vétérans de Pompée ? Si on gardait le silence, on périssait lâchement ; si on résistait par la parole et par la force, c'était une guerre d'extermination. « La

ib. II. 20.

république, écrivait Cicéron (Juillet 694) est prête à périr d'un mal tout nouveau : il n'est personne qui ne condamne les chefs de l'état, qui ne se plaigne, qui ne s'afflige ; il n'y a qu'un sentiment, on parle fort haut, on ne se cache point pour gémir, et cependant on n'y apporte aucun remède. Aussi je crois que si l'on se mettait en devoir de se défendre, on s'exposerait à un massacre général, et on ne cesserait de combattre qu'en périssant. »

Cependant une dernière et trompeuse espérance restait à Cicéron, c'était que le pouvoir des triumvirs tomberait enfin devant la haine et l'indignation publique, et que peut-être la république se relèverait sur les ruines de cette tyrannie passagère. Il écoute avidement les bruits de Rome : il recueille les murmures qui éclatent contre les triumvirs, non pas au forum et au champ de Mars où des mercenaires organisés représentent le peuple, mais au théâtre, où il croit entendre la voix du peuple romain : « Apprenez qu'il n'y eut jamais rien de si bon-

teux, de si décrié, de si détesté par les gens de toute sorte de rang, de profession et d'âge que le gouvernement présent. Cela va plus loin que je n'aurais cru et même que je ne voudrais. Ces hommes populaires ont appris aux plus modérés à siffler. On élève Bibulus jusqu'aux cieux, je ne sais pourquoi : mais enfin on le loue comme si

Par de sages lenteurs il eût sauvé l'empire.

Pompée, mon idole, s'est perdu lui-même : je ne saurais m'en consoler : il n'a personne pour lui. Je crains bien qu'il n'ose pas se détacher de César et de Crassus, quand même il en aurait envie. Pour moi, je n'agis point contre eux à cause de notre ancienne amitié ; et aussi je n'approuve point ce qu'ils font, de peur de condamner ma vie passée : je garde un certain milieu. Les dispositions du peuple ont éclaté au théâtre et aux autres spectacles. Aux derniers gladiateurs, celui qui les donnait (Gabinius) et son cortège furent sifflés outrageusement. Aux jeux Apollinaires, l'acteur Diphilus désigna Pompée d'une manière fort insolente : On lui fit répéter vingt fois ces mots : "Tu n'es grand que pour notre malheur." — "Nostra miseria tu es Magnus". Tout le monde s'écria aussi à cet autre endroit : "Tu te repentiras un jour d'avoir été trop puissant..." et le reste : car il semble que tout ce rôle ait été fait exprès

contre Pompée pour quelqu'un de ses ennemis. De grands cris accueillirent ce passage : " Si tu violes les lois et les coutumes ....." Lorsque César parut, faibles applaudissements ; et le jeune Curion venant ensuite, il fut applaudi comme autrefois Pompée dans les meilleurs temps. César en a été fort piqué, et on dit qu'il a envoyé un exprès à Pompée qui est à Capoue. Ils ne peuvent pardonner aux chevaliers qui se levèrent pour faire honneur à Curion : ils en veulent à tous les citoyens : ils menacent d'abroger la loi Roscia, la loi frumentaire. Nous sommes dans un grand chaos. Pour moi, j'aurais mieux aimé qu'on eût laissé passer sans bruit leurs entreprises, mais je doute que cela se puisse. On veut du moins se plaindre de ce qu'on ne saurait empêcher, et tout conspire dans un même sentiment qui n'est soutenu que par la haine. »

Mais ce que Cicéron ne disait pas, ce qu'il devinait peut-être, c'est que la haine était impuissante, ou que si elle réussissait à triompher de Pompée et de Crassus, dont l'ambition timide était au-dessous des événements, elle ne ferait qu'aplanir la route à César, et viendrait se briser contre cette énergie servie par le génie d'un grand général et d'un profond politique. Pompée à qui les avis de ses partisans à Rome commençaient à ouvrir les yeux, se sentait peu à peu entraîné dans le

cercle de cette ambition dévorante, et regrettait son alliance avec César : cependant il avait dit à la tribune que si on attaquait la loi agraire avec l'épée, il la soutiendrait avec l'épée et le bouclier : trois mois s'étaient écoulés depuis cette parole imprudente et les dispositions de Pompée avaient déjà bien changé ; mais il ne pouvait se démentir sans honte et sans danger ; il fallat parler, et Cicéron témoin de cette humiliation en fait dans sa correspondance la peinture la plus piquante et la plus curieuse : " Notre ami (Pompée) qui ne savait encore ce que c'était que d'être blâmé, et qui s'était toujours vu comblé de louanges et couvert de gloire, est tombé tout à coup dans un accablement d'esprit qui paraît jusques sur son visage : il ne sait de quel côté se tourner : il voit bien qu'il s'est trop avancé, et il craint de revenir sur ses pas : il a les bons pour ennemis, et n'est pas même aimé des méchants. Voyez combien je suis aisé à attendrir : je ne pus retenir mes larmes lorsque je le vis, le 24 juillet, haranguer contre les édits de Bibulus. Lui qui autrefois ne paraissait à la tribune que pour parler de lui-même en termes magnifiques, adoré du peuple et applaudi de tout le monde ; qu'il était alors rabaissé et abattu ! Et qu'on voyait bien qu'il n'était pas plus content de lui que ceux qui l'écoutaient ! Le triste spectacle pour tous les Romains, excepté pour Crassus ! Lorsqu'on son-

Ep. ad Atticum II, 21.

geait de quelle hauteur de gloire il était tombé, il semblait qu'on l'en eût précipité et non qu'il en fût descendu lui-même. Pour moi, comme Apelles et Protogène auraient été sans doute très fâchés de voir, l'un sa Vénus, l'autre son Jalysus couverts de boue, de même je ne puis, sans une extrême douleur, voir si étrangement défiguré un homme que j'ai peint souvent de mes plus brillantes couleurs...

Singulière compassion, pour le dire en passant, que ces regrets d'artiste qui pleure sur son modèle défiguré par ses infortunes politiques. Quelques jours après (août 694), Cicéron écrivait à Atticus qu'il avait reçu les tristes confidences de Pompée lui-même : " Je vous dirai que notre ami Sampsiceramus se trouve fort mal de la situation où il s'est mis ; il voudrait bien revenir à celle d'où il est tombé. Il me fait confidence de sa douleur, et laisse même voir quelquefois qu'il voudrait y apporter quelque remède, mais je n'en vois aucun. " En effet il n'y avait pas de remède, pas plus à la dégradation de Pompée, qu'à l'humiliation trop volontaire de Cicéron, descendu de degrés en degrés de la république à l'alliance de Pompée, de l'alliance à la subordination, de cette subordination déjà si pénible à l'amitié plus honteuse encore de César ; et

Ep. ad Atticum II. 23.

ne s'arrêtant sur cette pente fatale devant une faiblesse plus criminelle que toutes les autres, que pour abandonner le champ de bataille et aller cacher dans une sorte d'exil son silence et sa honte.

Aux préoccupations politiques était venue se joindre une affaire particulière, qui devait exercer sur la vie de Cicéron une funeste influence et précipiter sa ruine. En janvier 692 Cicéron écrivait à Atticus : " Vous aurez su sans doute que P. Clodius, fils d'Appius, a été surpris déguisé en femme dans la maison de César au sacrifice qu'on y faisait pour le peuple, et qu'une esclave l'a fait sauver : c'est un grand scandale ; je ne doute point que vous n'en soyez fâché. " Cette aventure n'était encore pour Cicéron qu'un de ces mille bruits de Rome qui venaient distraire un moment l'attention publique. Clodius était un patricien débauché et perdu de réputation comme beaucoup de jeunes gens nobles à cette époque : il avait trempé dans la conjuration de Catilina ; il était même parti pour rejoindre Mallius en Étrurie ; mais soit inconstance, soit frayeur, il était revenu sur ses pas, et pour dissimuler la part qu'il avait prise au complot, il n'avait pas trouvé de moyen plus sûr que de venir se cacher dans l'escorte de chevaliers et de patriciens qui entourait Cicéron le jour de la fameuse séance au temple de Jupiter Stator.

Ep. ad Atticum I. 12.

Toutefois Cicéron n'avait pas contre Clodius de motifs d'inimitié particulière, et si cette affaire l'alarma, ce fut seulement lorsqu'il crut y voir une menace pour le repos de l'état : " Je crois, disait-il quelques jours après la première nouvelle, que vous aurez su qu'on a trouvé un homme déguisé en femme au sacrifice qui se faisait pour le peuple chez César ; ce qui obligea les Vestales à recommencer la cérémonie. Q. Cornificius en parla au sénat le premier : je suis bien aise de vous le dire, de peur que vous n'alliez croire que ce fut quelqu'un de nous. On renvoya l'affaire aux pontifes, qui déclarèrent que c'était un sacrilège. Là dessus les Consuls par ordre du sénat ont proposé au peuple d'en faire informer et César a répudié sa femme. Le consul Pison, ami particulier de Clodius, agit sous main pour faire rejeter par le peuple cette proposition que lui-même a faite, qui est autorisée par un décret du sénat et où la religion est intéressée. Son collègue fait paraître jusqu'à-présent beaucoup de vigueur et de sévérité. Nos gens de bien se laissent fléchir par les prières de Clodius, qui en attendant recrute des mercenaires parmi le peuple (opera comparantur). Moi-même qui dans les commencements avais été inflexible, je deviens tous

Ep. ad Atticum I, 13

les jours plus traitable : Caton seul ne se relâche point. Que vous dirai-je ? J'appréhende que cette affaire négligée par les bons citoyens, et trop bien soutenue par les méchants, n'ait des suites très fâcheuses pour la république. »

Comment Cicéron se trouve-t-il engagé dans le procès de Clodius, c'est ce que sa correspondance ne nous apprend pas : mais ce silence est expliqué par un passage de Plutarque qui s'accorde assez bien avec les réticences volontaires de Cicéron. Clodia, sœur de Clodius et femme de Metellus, avait aimé Cicéron : peut-être même avait-elle été sur le point de l'épouser : la jalousie de Terentia éveillée par les relations qui subsistaient encore entre Clodia et Cicéron, crut à une intrigue ; et, pour forcer son mari à rompre à jamais avec la famille de Clodius, elle imagina de le mêler dans le procès de l'audacieux patricien. Quoiqu'il en soit, Cicéron parut comme témoin à charge ; et sa déposition fut accablante : Clodius, surpris chez César, avait eu l'imprudence d'invoquer un alibi : il prétendait être au moment du sacrifice à Interamna, à quinze lieues de Rome : et Cicéron déposait que Clodius était venu lui rendre visite trois heures avant la découverte du sacrilège : c'était

renverser d'un mot l'imprudente dénégation du coupable. L'affaire avançait lentement : le sénat avait d'abord pris le sage parti de la porter devant le peuple, qui sans doute en aurait confié l'examen aux pontifes et aux consuls, et aurait assuré par loi la condamnation de l'accusé. Clodius le sentait : aussi le jour de la séance décisive, ses bandes armées envahirent le forum : on entoure le sénat ; les sénateurs épouvantés durent passer au milieu des poignards que faisaient briller à leurs yeux les mercenaires de Clodius : Pison abandonnait la proposition ; Hortensius lui-même qui l'avait soutenue reculait effrayé ; enfin le sénat décréta que l'affaire serait abandonnée aux tribunaux ordinaires ; c'était assurer l'impunité du coupable : le tribunal se composait de 56 membres : 29 voix suffisaient pour absoudre l'accusé : il ne s'agissait plus que de trouver un ou deux millions de sesterces pour acheter la conscience des juges ; et le crédit de Clodius et de ses amis leur eût procuré sans peine des sommes plus considérables.

Ep. ad Atticum I. 14 février 692.

Le jour du jugement arriva ; mais ici il faut laisser la parole à Cicéron, dont le récit piquant et animé a fait revivre ces scènes honteuses du dernier siècle de la république romai-

Ep. ad Atticum I, 16
juillet 692.

ne : "Vous me demandez, dit-il à Atticus, comment la chose s'est passée. Je vous dirai que ce fut d'une manière surprenante pour ceux qui n'ont reconnu la faute d'Hortensius que par l'événement, mais non pas pour moi qui l'avais connue d'abord. La récusation ayant donc été faite non sans beaucoup de bruit, l'accusateur, comme un censeur exact, ayant rejeté les mauvais juges que le sort présentait; et l'accusé, comme un maître de gladiateurs qui épargne ses meilleurs esclaves, ayant récusé les plus honnêtes gens, dès que les juges eurent pris place, les gens de bien commencèrent à appréhender beaucoup. En effet, on ne vit jamais dans une académie de jeu un si honteux assemblage : des sénateurs diffamés, des chevaliers ruinés, des tribuns du trésor qui n'avaient pas su conserver leur propre bien. Cependant il s'y trouvait quelques juges intègres que l'accusé n'avait pu récuser, et qui, tristes et confus de se voir avec des gens qui leur ressemblaient si peu, gémissaient de partager cet opprobre. Dans les préliminaires, à chaque article sur lequel on opina, il parut d'abord une sévérité incroyable : nulle variété dans les avis : l'accusé n'obtenait rien; l'accusateur avait plus qu'il ne demandait. Je vous laisse à penser si Hortensius s'applaudissait d'avoir si bien deviné. Il n'y avait personne qui ne crût Clodius perdu. Mais

lorsque je me présentai pour déposer contre lui, les cris que firent ceux qui l'assistaient furent si grands que vous avez pu les entendre, et apprendre par là comment les juges se levèrent tous, m'environnèrent et présentèrent la gorge à Clodius pour périr à ma place. Je vous avoue que cela paraît plus glorieux pour moi que l'hommage rendu par vos concitoyens à Xénocrate, dont ils refusèrent le serment en justice, ou lorsque du temps de nos pères, les juges de Métellus Numidicus accusé de concussion ne voulurent point voir ses livres de compte. Oui, je trouve ici plus de grandeur. Les juges ayant donc déclaré qu'ils étaient prêts à me défendre comme le salut de la patrie, Clodius et ses amis furent également consternés. Le lendemain j'eus chez moi une aussi grande foule que lorsque je m'y retirai en sortant du Consulat.

"Notre nouvel aréopage déclare ensuite qu'il ne se rassemblera point qu'on ne lui ait donné des gardes. Ils délibèrent entre eux s'ils en demanderont: un seul fut d'avis de n'en point demander. L'affaire est portée au sénat, qui la règle d'une manière fort sage et fort honorable pour eux. On les loue de leur précaution et on charge les magistrats d'y pourvoir.

" Dites-moi maintenant, ô Muses, comment éclata cette flamme! Vous connaissez ce chauve, mon panégyriste (Crassus), qui fit il y a quelque temps ce discours à ma louange dont je vous ai parlé. C'est

lui qui a conduit toute cette affaire, et cela en deux jours, par le ministère d'un seul gladiateur de ses esclaves. Il a fait venir chez lui les juges, il a promis, il a cautionné, il a donné. Bien plus, grands Dieux! quelle horreur! certains juges ont eu par dessus le marché les faveurs de quelques femmes et de quelques jeunes-gens de la noblesse. Ainsi les bons citoyens n'ayant plus osé paraître, parceque le forum était plein d'esclaves armés, il s'est trouvé néanmoins vingt-cinq juges assez courageux pour aimer mieux s'exposer à tout que de perdre la république: les autres, au nombre de trente-un, ont plus redouté la faim que l'infamie (famem quam famam) Catulus en ayant rencontré un, lui dit: Pourquoi nous demandiez-vous des gardes? Était-ce de peur qu'on ne vous volât votre argent? Voilà l'histoire abrégée du jugement de Clodius."

Clodius triomphait, et Cicéron s'était fait un ennemi qu'il ne craignait pas assez. Cette haine éclata bientôt * dans une séance du Sénat postérieure au jugement de quelques jours. "Le Sénat s'étant assemblé le 15 mai, dit Cicéron, lorsque ce fut mon tour d'opiner, je parlai en général des affaires de la république, et bientôt, par une inspiration assez heureuse, je vins à dire que pour avoir reçu une seule blessure il ne fallait pas se

*. publiquement

(Ep. ad Atticum 1. 16)

laisser abattre; qu'on ne devait ni se la dissimuler, ni s'en alarmer; que comme il y aurait de la folie et de l'insensibilité à l'un, il y aurait de la faiblesse à l'autre: que Lentulus et Catilina avaient été absous chacun deux fois: que Clodius n'était que le troisième scélérat qu'on avait lâché contre la république. Tu te trompes, Clodius; si tes juges t'ont laissé dans l'enceinte de Rome, c'est qu'elle est une prison pour toi: ils ont voulu non te garder dans Rome, mais te priver de l'exil. Reprenez donc courage, sénateurs, soutenez votre dignité: l'union qui régnait entre les gens de bien subsiste toujours; pour avoir un sujet de douleur de plus, ils n'en ont pas moins de résolution. Il n'est même arrivé aucun mal nouveau dans la république. Celui qui était caché n'a fait que paraître: on a découvert plusieurs scélérats semblables à celui qu'ils ont absous. Mais que fais-je? Je mets ici insensiblement tout mon discours: je reviens à l'altercation. Ce beau garçon se lève et me reproche d'avoir été à Baïes. — Il n'en est rien, lui dis-je; mais, après tout, cela est bien différent d'avoir été dans un [illegible] interdit aux hommes. — Il appartient bien, reprend-il, à un paysan d'Arpinum d'aller à des bains. — Je n'en

rapporte, dis-je, à ton patron (Curion) qui s'est bien accommodé de ceux d'un paysan d'Arpinum ; tu connais sans doute les bains de Marius. — Jusques à quand souffrirons-nous ce roi ? — De quel roi parles-tu ? Rex ne t'a pas même nommé dans son testament. (Il avait fort compté sur sa succession) — Tu as acheté une maison..... — Que dirais-tu si j'avais acheté mes juges ? — Les miens ne sont pas ton serment. — Vingt-cinq se sont fiés à ma parole ; les autres ne se sont pas fiés à toi, puisqu'ils ont voulu être payés d'avance. — La huée qui s'éleva le fit taire, et acheva de l'accabler. "

(1) La vanité de Cicéron s'applaudissait de ces pe-

---

(1) Le passage était fort altéré et presque inintelligible dans les éditions de Cicéron antérieures à la découverte d'un manuscrit palimpseste de Turin qui a permis de rétablir le texte ainsi qu'il suit :

" Quid, inquit (Clodius) homini Arpinati cum aquis caldis ? — Narra, inquam, patrono tuo (Curion) qui Arpinatis aquas concupivit (Marius était d'Arpinum, comme Cicéron) : Nosti enim Marianas". (Curion avait acheté en Campanie les terres qui dépendaient de l'ancienne maison de Campagne de Marius, à Baïes.)

tits triomphes de paroles, mais ils ne faisaient qu'envenimer la haine de Clodius, qui bientôt allait se ménager une vengeance terrible en s'armant d'une magistrature qui lui permettait de satisfaire ses inimitiés personnelles, le tribunat. Clodius était patricien et du sang le plus orgueilleux qui eût jamais coulé dans les veines d'une famille romaine: mais l'adoption pouvait en faire un plébéien. La loi voulait que le père adoptif fût plus âgé que l'adopté et n'eût pas d'enfants légitimes: le plébéien qui adopta Clodius était plus jeune que lui et avait sept fils vivants: mais César, Pompée et Crassus fermèrent les yeux et la loi garda le silence. Cicéron suivait cette intrigue sans trop de souci et quelquefois avec une étrange légèreté.

Ep. ad Atticum 1, 18

" Il y a, dit-il en février 693, un tribun nommé Herennius que vous ne connaissez peut-être pas: il pourrait cependant ne pas vous être inconnu, car il est de votre tribu, et son père y distribuait l'argent pour les élections. Ce tribun veut faire adopter Clodius parmi les plébéiens, et il propose que tout le peuple assemblé au champ de Mars donne ses suffrages sur cette adoption. Je l'ai traité en plein sénat comme je sais faire: mais c'est un malheureux qui ne sent rien. Metellus est un très bon consul, et il a de l'amitié pour moi;

mais il se fait tort à lui-même en soutenant la proposition de ce tribun, quoiqu'il ne le fasse que par manière d'acquit. "

L'affaire traîna quelque temps : la confiance de Cicéron augmentait. Un matin qu'il plaidait au forum, il se permit quelques traits piquants contre César et Pompée : le plaidoyer finissait à onze heures, à onze heures et demie César en était informé, et à trois heures le peuple assemblé au champ de Mars confirmait l'adoption de Clodius. Cicéron s'aveugla quelque temps encore sur le coup qui le menaçait; mais Clodius appuyé par les triumvirs et la plèbe romaine aspirait ouvertement au tribunat : les craintes de Cicéron commencèrent à s'éveiller; il entrevit l'avenir. " On me laisse en repos pour le présent, dit-il en juin 693; si la fureur de Clodius venait à éclater, je vous appellerais de toute ma force, mais Metellus le contient comme il faut, et le contiendra. En vérité, c'est un consul plein d'amour pour la patrie, et à qui j'ai toujours trouvé de fort bons sentiments. Pour Clodius, il veut être tribun; il ne s'en cache plus. Comme on en parlait dans le sénat, je le menai rudement, et je lui reprochai sa légèreté de penser à être tribun, après avoir déclaré il n'y a que dix jours en Sicile qu'il demanderait l'édilité. J'ajoutai qu'on ne devait

Ep. ad Atticum II 1.

pas s'en mettre fort en peine ; qu'un plébéien tel que lui ne réussirait pas plus aujourd'hui à perdre la république que des patriciens de son caractère n'y avaient réussi sous mon consulat. Ensuite comme il avait dit qu'il était venu en sept jours du détroit de Sicile à Rome et qu'il était entré la nuit pour prévenir ceux qui auraient dû venir au-devant de lui, je dis qu'il n'y avait pas là de quoi se vanter devant le peuple comme il avait fait : que tout cela était ordinaire ; qu'il était allé en trois heures de Rome à Interamna, ce qui était bien plus merveilleux que de venir en sept jours de Sicile à Rome : que ce n'était pas la première fois qu'il était entré de nuit, et qu'il eût été à souhaiter que dans certaines occasions il eût rencontré quelqu'un sur son chemin. Que vous dirai-je ? tout insolent qu'il est, je le mets à la raison, et tantôt mes longs discours, tantôt mes traits rapides le poursuivent. "

Tant qu'on pouvait combattre avec l'esprit et la parole, le triomphe était facile pour Cicéron ; mais il prévoyait le jour où la force interviendrait dans la lutte, et son courage intimidé reculait déjà devant les dangers d'une bataille sur le forum contre les mercenaires de Clodius. Mille projets se succédaient dans son esprit : s'il restait à Rome, il fallait combattre ; s'il s'éloignait, c'était abandonner la

place à Clodius : il hésitait pourtant entre les conséquences probables de son séjour à Rome, et une ambassade en Arménie ou une légation libre qui aurait mis au

Ep. ad Atticum II, 3 (694)

moins sa personne en sûreté ! Il avait même pensé à obtenir une lieutenance auprès de César qui allait partir pour les Gaules : et il en garda quelque temps entre ses mains le brevet que César s'était empressé de lui envoyer. Pour échapper aux dangers du moment et donner à ses irrésolutions le temps de se fixer, il se décida enfin à voyager en Italie : c'était reculer le terme, sans trancher la difficulté. Ses ennemis, qui le connaissaient trop bien, entreprirent de le retenir en le trompant : on lui fit croire que César et Pompée avaient rompu avec Clodius, et contestaient même la légitimité de son adoption. Cicéron n'était que trop disposé à tomber dans le piège, et s'applaudissait déjà avec une joie imprévoyante de la

Ep. ad Atticum II, 12 (Trois Tavernes) avril 694.

désunion de ses ennemis : " Quoi ! écrivait-il à Atticus, ceux mêmes qui ont fait Clodius plébéien lui en contesteront la qualité ! C'est là une tyrannie insupportable ! Que Clodius m'envoie seulement quelqu'un pour recevoir ma déposition : j'attesterai que Pompée collègue de Balbus m'a dit lui-même à Antium, qu'il avait servi d'augure dans cette affaire. Apprenez une rencontre, poursuivait-il : comme j'arrivais de ma maison d'Antium aux Trois-

Tavernes, par la voie Appia, j'ai trouvé mon cher Curion, qui venait de Rome, et en même temps le porteur de vos lettres. Curion me demanda si je n'ai rien appris de nouveau : je réponds que non. Clodius, reprit-il, demande le tribunat, qu'en pensez-vous ? Il est le plus grand ennemi de César, et c'est pour faire casser tous ses actes. Et que dit César ? Il prétend qu'il n'a point fait confirmer l'adoption de Clodius. Curion m'a déclaré ensuite la haine que lui, Memmius et Metellus Nepos ont pour le même César. Je l'ai embrassé ; et je m'en suis défait pour lire au plus tôt vos lettres. »

Ep. ad Atticum i. 11. 7 et 11. 9.

Cicéron voyait déjà Clodius repoussé par les triumvirs et retournant contre eux les armes qu'ils avaient mises dans ses mains, César et Pompée écartant le prétendu plébéien du tribunat, et lui imposant sous prétexte d'une ambassade en Arménie un lointain exil : enfin le triumvirat ébranlé succombant sous la haine et le mépris public, et le parti des gens de bien reprenant son rang dans la république aux applaudissements du monde romain : cependant ses illusions n'étaient pas assez complètes pour lui faire négliger le soin de sa sûreté et l'empêcher de penser à l'avenir. « Je me soutiens assez honorablement par rapport à l'oppression générale, écrivait-il en juin 694 ; mais

non pas avec le courage et la dignité convenables à mes actions passées. César me propose avec bonté de me faire son lieutenant: on m'offre aussi une légation libre pour aller accomplir quelque vœu: mais cette dernière ressource me défendrait mal contre Clodius, et m'empêcherait de me trouver ici à l'arrivée de mon frère (Quintus était préteur en Asie). L'autre serait plus sûre, et me laisserait la liberté de revenir quand je le voudrais. Je ne la refuse pas; mais je ne crois pas néanmoins que je l'accepte; je n'en ai rien dit à personne. Je ne veux pas fuir; je suis résolu à combattre; on est fort zélé pour moi. Mais je ne vous assure de rien: n'en parlez pas.

Le jour de la crise approchait: les inquiétudes de Cicéron devenaient plus vives à mesure que ses espérances le trahissaient et que le terme décisif était moins éloigné: il avait besoin de se sentir appuyé par l'affection et le crédit du plus fidèle de ses amis; déjà il préparait par des demi-mots la paresse naturelle d'Atticus à un appel qui ne pouvait tarder à devenir pressant: « Clodius paraît toujours mon ennemi, écrivait-il en juillet 694, et se déclare ouvertement contre moi; nous allons voir éclater l'affaire qui vous fera sans doute voler ici. Je crois être assuré de tous les honnêtes-gens qui me secondèrent pendant mon Consulat, et même

Ep. ad Atticum II. 19.

des moins zélé. Pompée me témoigne beaucoup d'affection. Il m'assure toujours que Clodius ne proposera rien au peuple contre moi; et en cela il ne me trompe pas, mais il est trompé. Cosconius étant mort, César m'a offert sa place (C'était un des commissaires de la loi agraire de César). Ce serait n'être choisi qu'au défaut d'un autre; cela m'aurait fait le plus grand tort dans tous les esprits, et rien n'était moins propre à me mettre à couvert contre Clodius; car cette commission est odieuse aux gens de bien: elle ne diminuerait pas la haine que les méchants ont pour moi, et elle me chargerait de celle que les bons ont pour eux. César souhaite toujours de m'avoir pour lieutenant; c'est un asile plus honnête, mais je n'en veux pas. Que veux-je donc? combattre; cependant j'hésite encore: je le répète: que n'êtes-vous ici! Attendez néanmoins pour venir que je vous mande. » Les lettres se succédaient rapidement de plus en plus pressantes; Pompée continuait à jouer cette comédie où il était peut-être dupe autant qu'acteur; mais les intentions de Clodius se manifestaient avec trop de liberté pour que Cicéron s'y laissât tromper. « Pompée m'assure que Clodius n'entreprendra rien contre moi, écrit-il quelques jours après la lettre que nous venons de citer; mais il y aurait trop de danger à se reposer sur cette

Ep. ad Atticum II. 21.

assurance. Je me prépare à me défendre : j'espère que tous les ordres de l'état me soutiendront avec chaleur. Je souhaite fort de vous revoir, et les circonstances mêmes vous appellent. Je ne manquerai ni de conseil ni de courage, et je me croirai fort si vous venez à temps. Je suis content de Varron. Pompée parle toujours le mieux du monde. Je me flatte que je me tirerai de cette affaire ou avec beaucoup d'honneur, ou du moins sans déplaisir. » Pompée, s'il faut en croire son propre

Ep. ad Atticum. II. 21. témoignage rapporté par Cicéron, avait essayé de désarmer Clodius ; il n'en avait tiré que des promesses aussitôt oubliées : Cicéron sentait que la lutte était inévi-

——— 23. table. « Le frère de votre Junon (Atticus était lié avec Clodia) ne me fait pas de petites menaces ; et pendant qu'il nie à Pompée qu'il ait aucun dessein contre moi, il en fait gloire et s'en vante à tout le monde. C'est pourquoi, si vous m'aimez, ou pour mieux dire, puisque vous m'aimez ; si vous dormez, éveillez-vous ; si vous êtes éveillé, marchez ; si vous marchez, courez ; si vous courez, volez. Je ne saurais vous dire ce que je me promets de votre prudence, de vos conseils et plus encore de votre amitié. » Atticus arriva enfin quelque temps avant l'entrée en charge de Clodius : tout était prêt pour la lutte du côté des ennemis de Cicéron. Les consuls Pison et Gabinius étaient gagnés ; César était favorable au tribun ; on

avait épouvanté Pompée en subornant un certain Vettius qui était venu dénoncer une conjuration imaginaire tramée contre la vie du triumvir par les Curion, les Domitius et Pison, tous amis de Cicéron et du même parti politique : les bandes de Clodius étaient organisées et armées ; on n'attendait plus que le signal, et cependant Cicéron s'abusait encore. " J'aurai, je crois, des défenseurs, écrivait-il à son frère en novembre 694 ; on n'épargne ni les protestations ni les offres, ni les promesses. Mes espérances et mon courage en augmentent et je commence à me flatter de la victoire. Ma confiance va si loin que, dans la situation présente, je ne crains rien des événements. En effet, si Clodius m'accuse, on verra toute l'Italie accourir pour m'aider à sortir de cette lutte avec une nouvelle gloire ; s'il ose employer la force, j'espère que non seulement le zèle de nos amis, mais les secours mêmes de beaucoup d'étrangers me rendront capable de lui résister par la force. Tous me promettent, avec leur propre soutien, celui de leurs enfants, de leurs amis, de leurs clients, de leurs affranchis, de leurs esclaves, et s'engagent à ne point épargner leur fortune. Il ne manque rien à l'ardeur et à l'affection de notre ancienne armée d'honnêtes gens. Ceux mêmes qui étaient froids ou mal disposés, veulent en haine de ces rois se rallier au corps des gens de bien. Pompée et César me promettent tout ; mais ma

Ep. ad Quint. I. 2.

confiance en eux ne me fait rien diminuer de mes préparatifs. Les consuls se présentent à merveille. Les préteurs sont pour moi, et ce sont d'excellents citoyens: Domitius, Nigidius, Memmius, Lentulus: d'autres sont bons aussi, mais je vous nomme les meilleurs. Ainsi rien ne doit manquer à votre courage ni à votre espoir."

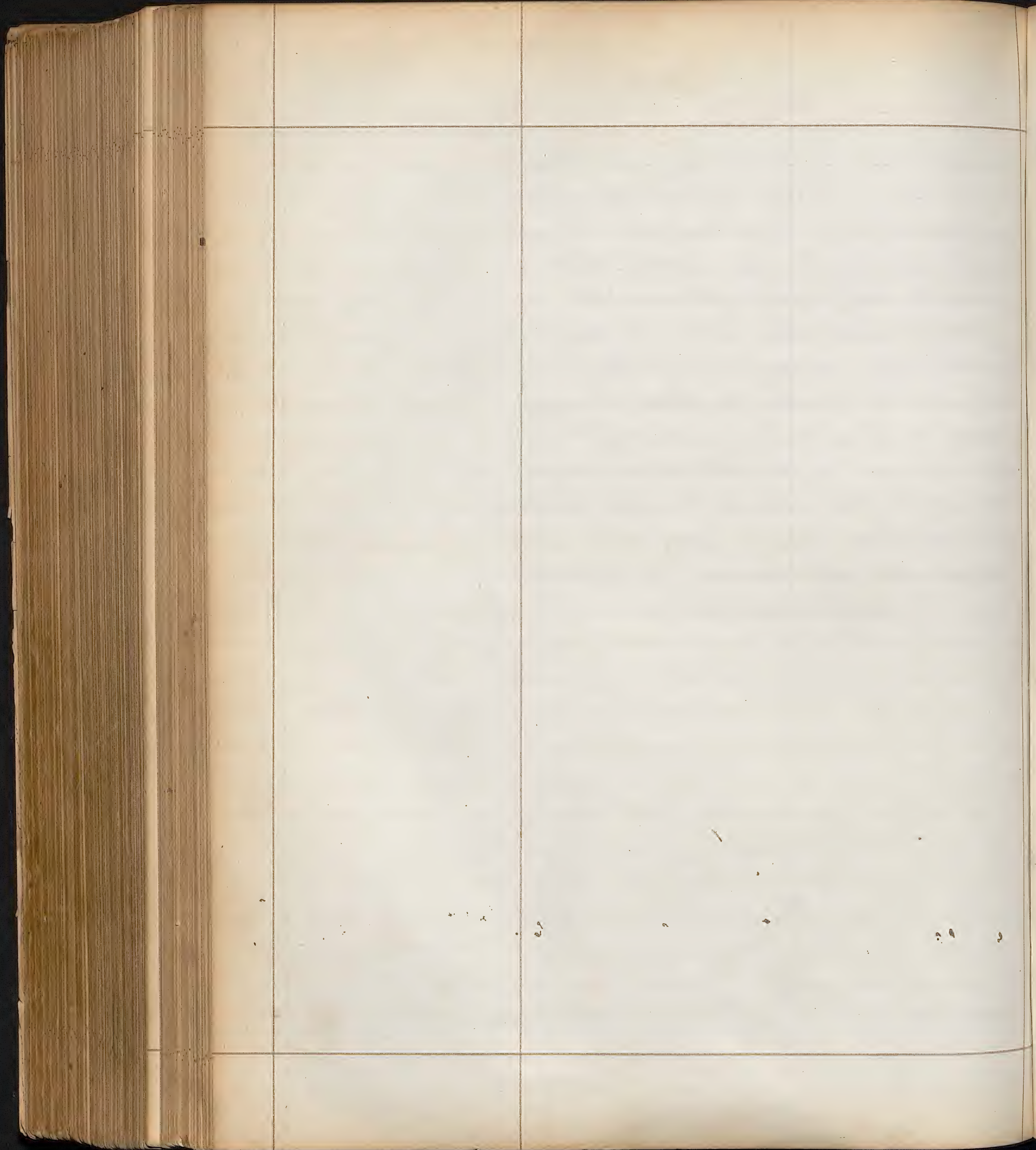
Le jour arriva enfin qui devait renverser toutes ces vaines espérances. Clodius convoque le peuple. L'assemblée devait se tenir au cirque Flaminien, en dehors du pomœrium, pour que César qui en sa qualité de proconsul commandant une armée ne pouvait entrer dans Rome, assistât pourtant à l'assemblée du peuple. Clodius avait fait appeler en même temps le sénat, les chevaliers et la jeune noblesse, pour rendre compte de leur conduite et justifier de l'intérêt qu'ils prenaient à Cicéron. La proposition du tribun était conçue en ces termes: "On interdira l'eau et le feu à quiconque a fait mourir un citoyen sans jugement." Les amis de Cicéron arrivèrent nombreux et assez décidés à le soutenir: mais tout à coup, des rangs de la plèbe s'élancent des esclaves, des mercenaires armés: les sénateurs et les chevaliers sont entourés; un tumulte effroyable s'élève. Hortensius est laissé pour mort, et un autre sénateur, Vibienus, reçoit plusieurs blessures aux suites desquelles il succombe quelques jours

après : l'émeute ne se calma que quand presque tous les défenseurs de Cicéron furent dispersés : alors Clodius fit paraître les deux consuls Pison et Gabinius : tous deux, surtout le dernier, accusèrent ouvertement Cicéron d'un meurtre illégal. César fut plus modéré ; il se contenta de déclarer que la forme des procédures contre Lentulus et ses complices était irrégulière et contraire aux lois, et que personne n'ignorait quelle avait été alors son opinion, mais qu'il n'approuvait point qu'on fît maintenant une loi sur des affaires qui remontaient à plusieurs années. Cette adroite réponse ménageait à la fois Cicéron en le traitant avec modération et Clodius en approuvant le principe de sa loi ; ce qui était tout autrement important que quelques paroles de politesse pour le vainqueur de Catilina. Cicéron sentit qu'il était perdu : dans l'intervalle qui sépara la séance préparatoire de celle du vote, il prit le deuil ; vingt mille chevaliers l'imitèrent ; le sénat allait rendre un décret pour se conformer à cet exemple, mais les sicaires de Clodius l'intimidèrent, et le sénatus-consulte ne fut pas proposé. Lucullus voulait armer les chevaliers et livrer bataille : Hortensius, Caton même s'y opposa : sans doute il ne voulait pas jouer sur la tête de Cicéron la fortune de la république.

Cicéron, abandonné et sans espoir se laissa per-

suadés par ses amis de quitter Rome et de faire un voyage dans ses terres d'Italie : c'était le troisième depuis quelques années, et de tous c'était au moins le plus honorable, puisqu'il ne cédait qu'à la force. Le lendemain de son départ, Clodius fit rendre un plébiscite qui l'exilait à 400 milles de Rome. (avril 695) ; puis accompagné de ses bandes mercenaires il se rendit à sa maison, la brûla, en dispersa les débris et éleva sur l'emplacement une pyramide construite avec les décombres : Les maisons de campagne de Cicéron les plus voisines de Rome éprouvèrent le même sort ; quant à lui, il s'acheminait lentement vers l'exil, et s'embarquait pour Thessalonique.

H. Pigeonneau.



20e Leçon.

Le discours *de provinciis consularibus*.

20e Leçon.

Le discours de Provinciis consularibus.

Dans notre dernière leçon†, nous avons suivi Cicéron en exil : nous pourrions lui reprocher de n'avoir pas soutenu en homme de cœur la dignité de son caractère, d'avoir ressenti trop vivement le coup qui le frappait, et surtout de l'avoir trop bien marqué. Il se plaint de tout le monde, de lui-même, de sa famille, de ses amis plus encore que de ses ennemis, tant la douleur le rend injuste en même temps qu'elle le rabaisse. Mais tandis que du fond de son exil il se tourne en gémissant vers l'Italie, ces mêmes amis dont il se plaint travaillent pour lui, gagnent le peuple et font voter son retour. Nous le retrouvons à Rome au mois de septembre 696. Notre leçon d'aujourd'hui sera consacrée à l'histoire de sa vie politique à partir de cette année, jusqu'à l'année 702. Nous retrouvons le même théâtre et les mêmes acteurs : trois hommes, César, Pompée, Crassus, sont maîtres de la situation ; sous leur bannière se range Cicéron, partisan déclaré cette fois du triumvirat : en face de ce parti tout puissant, nous voyons le parti du sénat faible et divisé,

Le style, surtout dans les premières pages, pourrait avoir plus d'élégance. Les réflexions, un peu resserrées, donnent à toute la leçon une apparence de sécheresse. Les textes sont bien placés, cités en entier : en somme exact et convenable.

† Leçon du Jeudi consacrée aux lectures de textes d'auteurs rédigée.

mais fier encore et gardant jusqu'au dernier jour de sa liberté quelque chose de son orgueil patricien. L'intervalle de six années que nous embrassons n'est marqué que par quelques incidents où nous pourrions suivre pas à pas la décadence politique de Cicéron. Nous ne nous arrêterons qu'aux plus importants.

Et d'abord ce retour si désiré a été pour Cicéron un véritable triomphe; il a été porté sur les épaules de l'Italie entière, accourue à sa rencontre pour le recevoir et le rendre à Rome à sa patrie. Écoutons-le parler lui-même.

Ad Atticum, IV, 1.
Rome, Septembre 696.

« Je partis de Dyrrhachium le 4 d'août, le jour même qu'on publia la loi de mon rappel. J'arrivai le lendemain à Brindes, où ma fille m'attendait, et il se trouva que c'était le jour de sa naissance, celui de la fondation de la colonie de cette ville, et celui de la dédicace du temple du Salut, auprès duquel vous logez. Le peuple de Brindes fit cette remarque qui sembla redoubler sa joie. Le 8, je reçus une lettre de mon frère, qui m'apprit que la loi de mon rappel avait passé dans les comices par centuries, où toute l'Italie était accourue, où tous les ordres et tous les âges avaient fait paraître une ardeur merveilleuse. Je quittai Brindes, comblé d'honneurs par les premiers citoyens, et sur ma route je ne rencontrai que des députations de toutes les villes voisines qui me venaient féliciter.

Quand on sut que j'approchais de Rome, il n'y eut pas de citoyen un peu connu, qui ne vînt au-devant de moi, excepté ceux qui s'étaient déclarés mes ennemis trop ouvertement pour le pouvoir nier, ou même dissimuler. Arrivé à la porte Capène, je vis tous les degrés des temples inondés de peuple; tout ce peuple me témoigna sa joie par ses applaudissements, et les continua jusqu'au Capitole, où il m'accompagna et où je trouvai, aussi bien que dans le forum, une immense multitude. Le lendemain, 5 Septembre, je fis mes remerciments au sénat.

(Trad. Mongault, rev. par Le Clerc)

Cet appareil triomphal avec lequel il est reçu abuse Cicéron sur sa nouvelle fortune et sur l'influence qu'il croit avoir reconquise: "

ad attic. IV. 1.

J'ai recouvré, dit-il, beaucoup plus ~~tôt~~ que je ne l'espérais, et bien plus facilement que je ne l'osais souhaiter, la supériorité, le crédit, et l'estime que j'avais avant ma disgrâce, dans le forum, dans le sénat et parmi tous les bons citoyens."

Illusion bien grande, qui fut courte: c'est le 6 Septembre qu'il écrivait ces paroles: le lendemain 7, il était obligé de donner à ce cri de victoire le plus éclatant et le plus triste démenti. Non, Cicéron n'a pas recouvré sa

supériorité ni son influence d'autrefois; il ne compte plus dans la république; il n'est désormais qu'un homme éloquent, forcé de mettre sa voix au service de ses trop puissants et trop impérieux protecteurs. Tel fut le malheur de l'illustre orateur, d'être obligé de chercher auprès de quelques citoyens, un refuge et un abri que les lois,[2] que la patrie[1] ne pouvaient plus lui assurer. Il tombe sans doute, mais il tombe avec la république dont la chute l'entraîne au même abîme. — Au moment même où Cicéron écrivait à son ami, qu'il avait tout reconquis, gloire et puissance, Rome était troublée par une émeute, causée par la cherté des vivres. Rome a faim; un seul homme est capable de lui assurer des vivres; cet homme, c'est Pompée. Ce n'est pas la première fois qu'on a recours à lui. Rome a-t-elle à craindre les derniers débris du parti de Marius? Pompée seul les exterminera. Faut-il détruire les pirates? tout le monde crie: Pompée. Faut-il achever la défaite de Mithridate? envoyez Pompée en Asie. Aujourd'hui faut-il nourrir Rome? invoquez Pompée; priez-le d'accepter une commission extraordinaire. On choisit Cicéron pour porter la proposition devant le sénat; Cicéron propose, le sénat vote le décret. Nous pouvons savoir quelle en était la rédaction, d'après ce passage de Cicéron lui-même: "Les consuls ont

Ad Attic. IV. 1.

dressé un décret qui donne à Pompée pour cinq ans, dans tout l'empire, la surintendance du commerce et du transport des blés. Messius en a dressé un autre, qui y joint le pouvoir de disposer de tout l'argent du trésor et de lever des troupes, d'armer une flotte, de commander dans les provinces au-dessus même des gouverneurs. Ce décret fait paraître le nôtre fort modéré. Pompée dit qu'il est content du premier, et ses amis se déclarent pour le second. Les consulaires murmurent, et Favonius encore plus; pour moi, je me tais; les pontifes n'ont pas encore prononcé sur ce qui regarde ma maison. »

Cicéron avait proposé un décret fort modéré assurément, si on le compare à celui de Messius: mais qui est-ce qui avait encouragé ce sénateur obscur à renchérir sur une première proposition? Qui est-ce qui avait été la cause du second décret? celui qui avait porté le premier, Cicéron lui-même. Mais à ce moment ce sont moins les intérêts de la république, dont il désespère, que les siens propres, qui le préoccupent. Les dernières paroles de la citation que nous venons de lire nous indiquent où en était Cicéron; il veut refaire sa fortune, être rétabli dans ses propriétés, il a besoin d'amis, il faut ménager les puissants du jour. Mais jetons un voile sur ces petites misères; nous en

avons de plus grandes à déplorer.

Tel est le premier gage donné par Cicéron aux triumvirs; voici le second. Pompée a besoin de lieutenants dans sa nouvelle charge: Cicéron sera le premier.

IV 11. « J'ai accepté, écrit-il à Atticus, la lieutenance de Pompée, à condition que si les consuls de l'année prochaine tenaient les comices pour l'élection des censeurs, il me serait libre de me mettre sur les rangs, et que cette lieutenance ne serait point incompatible avec une légation libre pour aller acquitter des vœux dans presque tous les temples et les bois sacrés de l'Italie. J'ai eu mes raisons pour cela: j'ai voulu être maître ou de demander la censure, ou de m'absenter de Rome au commencement de l'été; et je suis bien aise, en attendant, de soutenir par ma présence le zèle et l'affection que nos citoyens viennent de me témoigner. »

Cicéron avait bien changé d'avis et de conduite depuis son retour. Seize mois auparavant, il avait refusé d'être le lieutenant de César; il sentait alors que c'eût été rabaisser sa dignité, que de se faire lieutenant après avoir été consul, et trahir sa patrie que de servir un homme dont on connaissait les projets et l'ambition. Ces mêmes motifs de dignité et de patriotisme ne l'arrêtent pas aujourd'hui. Le voilà donc lié à Pompée, dont

il est le premier lieutenant : mais Pompée est encore l'ami, le beau-père, le complice de César : il faudra bien que Cicéron, après avoir donné une main à Pompée, tende l'autre à César, et en vienne à cette dernière extrémité, devant laquelle il avait toujours reculé jusqu'à son exil. C'est ce qui ne tarda pas à arriver.

Nous sommes au mois de mars 697, et le sénat songe à donner les provinces consulaires ; c'était l'usage établi et consacré par une loi de C. Gracchus, de désigner avant l'élection des consuls les provinces qu'ils auraient dans leur gouvernement. Il y avait alors quatre provinces qui attiraient l'attention du sénat : d'abord la Macédoine, où Pison n'avait fait que piller, et où avec une armée consulaire il n'avait pas même pu arrêter les courses de quelques bandes de brigands qui infestaient les routes : la Syrie, où Gabinius s'était encore plus mal conduit : non content de piller sa province, il s'était immiscé dans les affaires des gouvernements et des états voisins, pour trouver moyen de faire payer à haut prix son intervention à main armée. Les deux autres provinces étaient la Gaule cisalpine et la Gaule transalpine ; César les avait toutes les deux sous sa juridiction. Mais sa mission paraissait suffisamment remplie : il avait battu les Helvétiens, détruit les bandes d'Arioviste ; il avait soumis les

Belges et les Morins ; son lieutenant Crassus allait réduire l'Aquitaine dans une rapide et brillante campagne ; lui-même n'était plus arrêté que par le petit peuple des Armoricains. Rome devait donc être satisfaite de ses services et le rappeler. C'est ce que le salut de la république exigeait, et ce qui préoccupait alors le sénat. Mais le sénat était divisé et ne pouvait s'entendre : les membres les plus éclairés voulaient qu'on remplaçât César ; d'autres craignant que cette mesure n'irritât le tout puissant général, demandaient seulement qu'on retranchât la Cisalpine de son gouvernement. De cette manière ils reléguaient César au fond des Gaules, diminuaient ses ressources, et faisaient des Alpes un rempart plus sûr pour la république, que le petit fleuve du Rubicon. C'étaient donc encore des patriotes : venaient ensuite les sénateurs vendus, qui trouvaient mille raisons pour qu'on rappelât Gabinius et Pison et n'en trouvaient aucune pour qu'on rappelât César. Cicéron est parmi eux, il est l'orateur du parti ; il soutient César et prononce son discours <u>De provinciis consularibus</u>. Ce discours a deux parties : la première est dirigée contre Gabinius et Pison ; nous ne nous y arrêterons pas : c'est une invective violente comme Cicéron sait en faire et comme il nous en a déjà

donné tant d'exemples. Cette éloquence, autorisée par les mœurs antiques, est loin de nos usages et de nos goûts modernes ; c'est pourquoi nous la prisons moins ; c'est pourquoi cette première partie du discours de Cicéron a pour nous moins d'attraits ; d'ailleurs c'est de l'éloquence dépensée en pure perte. A quoi bon s'emporter contre des hommes que tout le monde méprise, que tout le monde déteste ? Si ce n'est pas pour exciter la haine publique, déjà bien manifeste, c'est donc pour satisfaire une rancune privée ? Cicéron a beau s'en défendre ; ses paroles sont pleines de fiel et d'amertume ; en l'entendant, on croit moins entendre un homme de bien qui dénonce le vice, qu'un ennemi qui se venge.

Il trouve donc utile qu'on donne des successeurs à Gabinius et à Pison, et il trouve utile qu'on n'en donne point à César. Toute la seconde partie du discours est consacrée à démontrer ce paradoxe. La chose n'était pas facile pour un homme comme Cicéron qui avait des antécédents, et qui ne pouvait les démentir sans encourir le reproche le plus grave qu'on pût faire à un Romain, celui de légèreté, c'est-à-dire de mobilité et d'inconstance dans les opinions et dans la conduite. Aussi l'habileté de l'orateur ne sauvera pas de ce reproche l'homme

politique; son discours ne fut pas accueilli sans mécontentement et sans réclamation; trois fois des interruptions arrêtèrent Cicéron et lui apprirent que les belles raisons, que les spécieux prétextes dont il s'armait ne le justifiaient pas aux yeux de ses nobles amis d'autrefois. Assurément si l'éloquence n'était jamais plus admirable que là où elle sait taire et déguiser, où elle use de subterfuges, où avec la plus mauvaise cause, elle s'en tire par les plus spécieuses raisons, Cicéron n'aurait jamais mérité plus d'admiration. Mais nous serons sévères pour lui si le langage habile, quand il est funeste à la patrie, est la condamnation de l'homme d'état. — Quelles sont donc ces excuses de Cicéron, ces raisons par lesquelles il se justifie? écoutons-le: Pères conscrits, dit-il, je vais vous ouvrir mon âme tout entière, et je ne craindrai pas les réflexions du vertueux ami qui vient de m'interrompre. Il prétend que je ne dois pas moins de haine à César qu'à Gabinius, parce que la tempête qui m'a jeté hors de ma patrie avait été suscitée par César. Mais si je lui réponds que je consulte ici le bien de l'état, et non l'intérêt de ma vengeance, pourra-t-il trouver mauvais que je m'autorise de l'exemple des plus illustres citoyens?

Ici l'orateur cite Tibérius Sempronius Gracchus protégeant l'Asiatique; L. Crassus, Scaurus et tous les Métellus votant pour que Marius conserve la province des Gaules.... Mais est-il permis de dénaturer ainsi les plus beaux exemples de patriotisme, et de comparer Cicéron votant pour César à Crassus, à Scaurus votant pour Marius? Les intentions sont-elles les mêmes? Est-ce la voix de la patrie en danger qui fait taire comme autrefois la voix des partis? non sans doute, Cicéron n'est pas de bonne foi; son cœur dément sa bouche, et c'est pour cela que son éloquence nous irrite presque contre lui. Il n'est pas plus sincère quand il ajoute:

" Et moi je pourrais être ennemi d'un héros de qui les lettres et les courriers font chaque jour retentir à mon oreille les noms inconnus des peuples et des nations que ses armes ont soumis? Mon cœur, ô mes concitoyens, est embrasé de l'amour de la patrie; vous connaissez mes sentiments et vous les partagez. Dans l'ardeur de mon zèle, je n'ai pas craint autrefois d'exposer ma vie pour vous sauver des plus affreux dangers; et depuis, j'ai présenté ma tête, et détourné sur moi seul les traits que je voyais dirigés de toutes parts contre la république. C'est encore ce sentiment profond

et inaltérable qui me ramène aujourd'hui vers César, qui me réunit à lui, et qui lui rend toutes les affections de mon âme. Qu'on pense ce qu'on voudra; il m'est impossible de n'être pas l'ami d'un homme qui sert bien son pays "

Comme Cicéron se bat les flancs! comme il s'échauffe à froid! Ce sont là des ardeurs, comme on l'a très bien dit, qui enflamment le papier et qui glacent le lecteur. Mais voyez jusqu'où va l'habile orateur; non seulement il a bien fait d'écouter la voix de la patrie, qui lui commandait de sacrifier sa haine à César; il n'a fait de plus que suivre l'exemple du sénat lui-même:

" J'avoue, dit-il, que mes opinions politiques ont été contraires à César, et conformes aux vôtres. Aujourd'hui je ne suis pas moins d'accord avec vous que je ne l'ai toujours été. Vous-mêmes, en effet, vous à qui Pison n'ose écrire pour rendre compte de ses exploits, vous qui avez imprimé à la lettre de Gabinius une flétrissure aussi honteuse que nouvelle; vous avez décerné en faveur de César des prières publiques pour plus de jours qu'on ne l'a fait dans aucune guerre, et en des termes plus honorables qu'on ne le fit jamais pour aucun autre général. Pourquoi donc attendrais-je qu'on nous réconcilie? L'ordre le plus auguste de l'état, l'oracle de la sagesse publique,

et la règle de toutes mes opinions, m'a réconcilié avec César. Oui, pères conscrits, c'est votre exemple que j'imite, j'obéis à vos conseils : je cède à votre autorité. Tant que César a formé des projets que vous n'approuviez pas, vous ne m'avez point vu me concerter avec lui; depuis que ses exploits glorieux ont changé vos idées et vos sentiments, vous m'avez vu non seulement adopter vos avis, mais même applaudir hautement à toutes vos décisions. »

Voilà certainement un modèle d'argument ad hominem; le sénat, il est vrai, est condamné par ses antécédents; mais Cicéron n'y gagne rien pour justifier sa cause. Encore le sénat aurait-il pu se justifier : il a voté des actions de grâces pour les victoires de César; mais qu'y a-t-il d'étonnant que le sénat remercie les dieux des succès de la république, quel que soit du reste le général qui les ait obtenus? Mais ces supplications, ces prières publiques ont duré plus longtemps que les prières d'usage en pareille occasion; mais on y a joint des marques particulières d'honneur pour César. A qui la faute, sinon à ces tribuns, à ces magistrats vendus qui forcent le sénat d'outrepasser la mesure, et de décréter plus de choses qu'il ne voudrait?

Cicéron poursuivant jusqu'au bout cet argument ad hominem, accuse le sénat d'inconséquence : en effet

le sénat n'a-t-il pas les jours précédents voté des subsides, de nouvelles légions, de nouveaux lieutenants pour César? Et l'on veut aujourd'hui lui ôter son commandement? Comment expliquer d'une part ces concessions, de l'autre ce rappel? Le sénat pouvait répondre qu'il n'y avait là aucune inconséquence; que toutes les délibérations antérieures et cette dernière devaient être regardées comme une seule délibération; que la guerre des Gaules étant entreprise, il fallait bien voter de l'argent et des troupes pour la continuer; seulement qu'il ne fallait pas la laisser continuer à César. Cette réplique aurait détruit tous les arguments spécieux entassés par Cicéron.

Jusqu'ici il n'a point encore parlé de la personne de César; mais le moment est venu, il aborde cette partie de son sujet, et avec une habileté de plus en plus audacieuse, il prétend que ceux qui veulent rappeler César à Rome sont les partisans de son ambition: que ceux qui veulent le laisser dans les Gaules sont les seuls vrais patriotes désirant voir achever une conquête si glorieusement commencée.

"Pourquoi, en effet, César veut-il rester dans sa province, si ce n'est pour achever son ouvrage, et le remettre parfait aux mains de la république? Dira-t-il que les charmes du pays, la beauté des villes, l'urbanité des peuples, l'ambition de vaincre, le désir d'étendre nos frontières le retiennent

dans les Gaules ? Mais quoi de plus sauvage que ces régions, de plus agreste que ces villes, de plus grossier que ces habitants, de plus admirable que tant de victoires, de plus reculé que l'Océan ? Son retour dans la patrie ferait-il quelque peine au peuple qui l'a envoyé, ou au sénat qui l'a comblé d'honneurs ? La durée de son absence irrite-t-elle le désir de le revoir ? ou plutôt une absence aussi prolongée ne peut-elle pas le faire oublier lui-même, et faner ces lauriers, le prix de tant de périls et d'efforts ? Ceux donc qui n'aiment point César, s'abusent dans leurs calculs : quand ils le rappellent de sa province, ils ne font que le rappeler à la gloire, au triomphe, aux félicitations et aux hommages du sénat, à la reconnaissance de l'ordre équestre, à l'enthousiasme du peuple. Mais s'il ne se hâte pas de jouir d'une fortune aussi brillante, s'il veut attendre pour le bien de l'état qu'il ait accompli son ouvrage, que dois-je faire, moi, sénateur, moi qui devrais, même en lui supposant d'autres désirs, envisager l'utilité publique ? "

Il développe ces dernières paroles de la manière suivante :

" ... Si ce grand général comblé des plus brillantes faveurs de la fortune, ne voulait pas s'exposer aux caprices de cette déesse ; s'il était impa-



tient de revenir dans sa patrie, vers ses dieux Pénates, vers les honneurs que Rome lui prépare, vers sa fille si tendrement chérie, vers son illustre gendre; s'il était pressé du désir de monter au Capitole, la tête ceinte de cet immortel laurier; enfin s'il redoutait le hasard des événements, qui ne peuvent plus que compromettre sa gloire, sans rien ajouter à sa splendeur, ce serait un devoir pour vous de vouloir que l'ouvrage fût conduit à sa perfection par la même main qui l'a commencé. Mais comme il a depuis longtemps assez fait pour sa gloire, sans avoir assez fait pour la république, et qu'il aime mieux jouir plus tard du fruit de ses travaux que de ne pas remplir entièrement la fonction que la patrie lui a confiée, nous ne devons ni rappeler un général plein d'ardeur pour le service de l'état, ni troubler et interrompre la guerre des Gaules au moment où elle va se terminer ... »

Ainsi voilà le contraire de la vérité présenté comme la vérité même. César ne laissera point flétrir ses lauriers, car il ne demeurera pas en repos; il en ajoutera de nouveaux à ceux qu'il a déjà conquis. Deux années de victoires lui ont gagné le cœur des soldats; huit années l'attacheront irrévocablement à sa fortune. Cicéron le savait bien; nous avons une lettre à Atticus qui le prouve, mais il ne parlait pas de la même manière au sénat qu'à son ami.

Mieux vaudrait une franche illusion que ce double jeu et ce double langage, indigne d'un grand caractère et même d'un simple honnête-homme.

La partie du discours la plus vraie est celle où il parle de la guerre des Gaules; on prévoit les arguments qui vont venir, mais du moins ce sont des arguments raisonnables et qui ont du poids. Cicéron fait remarquer que Rome de ce côté a toujours été sur la défensive; que la Gaule est la seule pépinière d'hommes redoutables et le seul berceau des guerres les plus terribles; que les Alpes, barrière autrefois nécessaire, pourront désormais s'abaisser. Il serait donc non seulement imprudent, mais contraire aux intérêts de la république de rappeler l'heureux général, qui seul pourra facilement achever de dompter une nation si puissante et si belliqueuse. Loin de le rappeler, loin de l'irriter par des défiances jalouses, ne vaudrait-il pas mieux tâcher de se l'attacher, de faire d'un chef populaire, le chef du sénat? il ne refusera pas cet insigne honneur:

"Tous ceux, dit Cicéron, que le sénat a comblés d'honneurs et de bienfaits, ont toujours préféré à toutes les autres distinctions, celles qu'ils avaient reçues de vous; et jamais on ne se fit chef du peuple, quand on put être chef du sénat. Mais souvent des hommes qui ne se fiaient pas à leurs

propres forces pour leur avancement, ou que l'acharnement de leurs envieux avait détachés du sénat, se sont vus contraints en quelque sorte de quitter ce port (pour) se livrer aux tempêtes. Si du sein des flots et des agitations populaires, ces hommes, après avoir bien servi la patrie, tournent leurs regards vers le sénat, s'ils cherchent à se rendre agréables à ce corps auguste, alors, loin de les repousser, il faut même aller au-devant d'eux."

Voilà une séduisante utopie, que le sénat sans doute eût bien voulu voir se réaliser; mais il n'est plus question de savoir si César sera chef du peuple, ou chef du sénat; la question est réduite à deux hommes, et non pas à deux ordres, César et Pompée. Ces deux hommes ne sont pas encore aux prises, mais le moment n'est pas loin où la victoire va décider entre eux; le plus fort sera le maître du peuple et du sénat. Il y avait de la part de Cicéron bien de la naïveté à ne pas prévoir un pareil dénouement; ou bien ce qui est plus vrai, beaucoup de fausseté et de mensonge à en faire espérer un autre.

Dans la dernière partie de son discours, il en vient à ses relations avec César. C'est un modèle de narration habile, où tout est ménagé, tempéré, dit à mots couverts :

" Mais afin de répondre une fois pour toutes à ceux qui me troublent par de fréquentes interruptions,

à ceux mêmes qui me condamnent dans le secret de leurs pensées, il n'est pas hors de propos d'entrer dans quelques détails sur mes relations avec César. Je ne vous dirai point que mon frère, que C. Varron mon parent, et moi, nous avons dès la plus tendre jeunesse contracté les liaisons les plus intimes avec lui : ce n'est pas sur ces premiers temps que je dois arrêter vos regards. Depuis que je me suis livré à l'administration publique, nous avons différé de principes, sans que la diversité des opinions ait jamais altéré les sentiments de l'amitié. Pendant son consulat, il a désiré que je prisse part à quelques unes de ses opérations. Sans les approuver, je n'ai pas dû être insensible à cette marque de déférence. Il m'a prié d'accepter le quinquévirat ; il a voulu que je fusse un des trois consulaires le plus intimement liés avec lui ; il m'a proposé une lieutenance à mon choix, avec tous les honneurs que je pourrais désirer. J'ai refusé ses offres, non qu'elles me fussent désagréables, mais par attachement à mes opinions. Je n'entreprends pas de prouver la sagesse de ma conduite ; il est bien des gens que je ne persuaderais pas. On conviendra du moins qu'elle a été conséquente et courageuse ; je pourrais m'étayer d'un puissant appui contre la scélératesse de mes ennemis, et, fort d'un secours populaire, je pouvais les repousser avec leurs propres armes,

J'ai mieux aimé recevoir tous les coups de la fortune, et subir tous les excès de la violence, que de m'écarter de vos sages principes et de la route que je m'étais tracée. Mais on doit de la reconnaissance non seulement pour le bienfait qu'on a reçu, mais encore pour celui qu'on a été maître de recevoir. Les distinctions dont César voulait me décorer, je ne croyais pas que la bienséance me permît de les accepter, et qu'elles convinssent aux choses que j'avais faites; mais je n'en sentais pas moins que son amitié me plaçait dans son cœur au même rang que son gendre, le premier de tous les citoyens de Rome. Il a fait passer mon ennemi dans l'ordre plébéien; peut-être était-il irrité de ne pouvoir même par des bienfaits m'attacher à lui; peut-être a-t-il cédé aux importunités. Mais cette démarche même n'a pas été celle d'un ennemi; car, depuis cette époque, il m'a conseillé, que dis-je? il m'a prié d'être son lieutenant. Je l'ai encore refusé, non que je crusse cet emploi au dessous de ma dignité; mais je ne soupçonnais pas que la république eût à redouter autant de forfaits de la part des consuls désignés. Jusque là il n'y avait point eu de torts envers l'amitié; on pourrait plutôt me reprocher

l'orgueil de mes refus.

« Tout à coup éclatèrent ces tempêtes désastreuses: on vit les bons citoyens frappés d'une terreur soudaine et imprévue, la république environnée de ténèbres, Rome menacée d'une destruction totale; César acharné pour les actes de son consulat, les glaives tirés sur la tête de tous les gens de bien, des consuls faméliques se livrant aux excès de la scélératesse et de l'audace. Si je n'ai pas été secouru par César, César ne me devait rien. Si j'en ai été abandonné, peut-être n'a-t-il songé qu'à lui. S'il s'est joint à mes oppresseurs, comme le pensent ou le veulent quelques personnes, l'amitié a été violée, j'ai souffert une injure, j'ai eu le droit de le haïr, je ne le nie pas. Cependant si ce même César s'est déclaré pour moi, lorsque vous me redemandiez comme un père demande le plus cher de ses fils, si vous pensiez vous-même qu'il importait à ma cause que César ne me fût pas contraire, et si j'ai pour témoin de sa bonne volonté son gendre, celui qui, dans les villes municipales, dans l'assemblée du peuple, dans le Capitole, excitait en ma faveur l'Italie, le peuple romain, et vous-mêmes qui toujours avez formé pour moi les vœux les plus ardents; en un mot, si Pompée

m'est témoin de la volonté de César, comme il lui est garant de la mienne, ne vous semble-t-il pas que le souvenir de nos anciennes liaisons, que les preuves d'affection qu'il m'a données dans ces derniers temps doivent effacer de mon cœur toutes les traces d'une mésintelligence passagère ? Pour moi, si l'on ne veut pas que je me glorifie d'avoir sacrifié mes inimitiés au bien de l'état, et que je m'honore d'un sentiment qui caractérise une âme noble et généreuse, je dirai, non pour en faire vanité, puisque la reconnaissance est un devoir, je dirai que je suis sensible aux bienfaits, et qu'une légère marque de bienveillance a des droits certains sur mon cœur..... "

Il est difficile de présenter les choses plus habilement, et d'interpréter les offenses avec plus d'envie de pardonner. Tel est, à part la péroraison, que nous laissons de côté, et qui n'a aucun intérêt, ce fameux discours sur les provinces consulaires. Cicéron avait plaidé une bien mauvaise cause : il la gagna. César n'eut pas de successeur, et fut, bientôt après, maintenu pour cinq ans dans le gouvernement de ses trois provinces ; Gabinius fut laissé un an encore en Syrie. Pison fut rappelé à Rome, et vint essuyer cette fameuse invective que nous connaissons.

Voici maintenant la confession de Cicéron : nous la trouvons dans sa correspondance, surtout dans ses Lettres à Lentulus Spinther et dans ses Lettres à Atticus. Lentulus était de tous les amis de Cicéron celui qui avait le plus travaillé à son rappel. Il était consul l'année même où Cicéron était en exil : il gagna l'autre consul, Métellus Népos, il gagna Pompée, le sénat, le peuple, il sauva Cicéron. L'année suivante, Lentulus était absent de Rome comme proconsul et une correspondance s'établit entre les deux amis. Lentulus était de cette partie éclairée du sénat qui voulait le rappel de César ; que dira-t-il quand il aura entre les mains le discours de Cicéron ? Celui-ci est obligé de se justifier :

(Ad famil. 1, 7) « Je trouve, écrit-il, une perversité incroyable, pour ne rien dire de plus, dans ceux dont la jalousie s'est armée contre nous, lorsqu'ils pouvaient se conserver notre amitié en nous favorisant dans une cause commune. Je ne vous le cacherai point, leurs mauvais procédés ont presque eu la force de me faire abandonner ces anciens principes auxquels je suis attaché depuis si long temps ; et si je me souviens toujours de ma gloire, je commence à songer que je dois aussi quelque chose à ma sûreté ...

« Puisque vous voulez savoir quel est l'état des affaires publiques, la division est extrême ; mais les forces ne sont pas égales. Ceux qui l'emportent par les richesses, les armes, la puissance, ont tiré tant d'avantages de la folie et de l'inconstance de leurs adversaires, qu'ils sont parvenus à l'emporter bientôt en autorité. Aussi n'ont-ils eu à surmonter que l'opposition d'un fort petit nombre de voix, pour obtenir au sénat ce qu'ils ne s'étaient pas flattés d'obtenir du peuple sans le secours de quelque sédition. Ils ont fait décerner à César de l'argent avec dix lieutenants, et rien ne leur a été si facile que d'empêcher la succession établie par la loi Sempronia. Je ne m'étendrai pas beaucoup sur l'état de la république parcequ'il ne me satisfait guère ; mais j'en touche néanmoins quelque chose, pour amener une réflexion que je dois à l'expérience plutôt qu'à mes longues études. Je veux que vous appreniez, lorsqu'il en est temps encore pour vous, que le soin de notre salut ne doit point aller sans celui de notre dignité, ni celui-ci sans l'autre.... »

Cicéron connaît sa faute, et il en rougit devant son ami ; il n'avoue pas qu'il a plaidé lui-même pour César ; il a même l'air de con-

damner le décret qu'il a contribué plus que tout autre à faire passer.

(Ad Attic. IV. 5)

Avec Atticus, il sera moins gêné et plus franc. Dans une lettre où il se justifie de n'avoir pas encore envoyé à Atticus une copie de son discours *De provinciis consularibus*, il lui dit :

" Quoi donc ? croyez-vous qu'il y ait personne au monde à qui j'aime mieux faire voir mes ouvrages qu'à vous ? Pourquoi, me direz-vous, n'ai-je pas vu le premier celui-ci ? c'est que je n'en avais qu'une copie, et je n'ai pu la refuser aux empressements de la personne à qui je l'ai envoyée. De plus (car il n'y a plus moyen de reculer, il faut dire tout) j'ai eu quelque honte de cette palinodie. Mais adieu le rigorisme, la vérité, les belles maximes ! Vous ne sauriez croire combien on trouve peu de sûreté avec ces gens qui se disent les chefs du bon parti, et qui le seraient s'il leur restait quelque droiture. Je les connaissais à mes dépens ; ils m'avaient engagé dans le péril, puis abandonné, enfin poussé dans le précipice, et cependant j'étais résolu de leur rester fidèle. Ils n'ont point changé. Vous m'avez ouvert les yeux. Je vous ai marqué, me direz-vous, quelle conduite vous deviez

tenir, mais je ne vous ai point conseillé de faire cet écrit. J'ai voulu par là m'imposer la nécessité de cette nouvelle alliance, et rompre pour jamais avec des gens qui me portent envie, quand je ne mérite que leur compassion. Mais, comme je vous l'ai dit, il n'y a ici rien d'outré. Je traiterai ce sujet avec plus d'étendue si l'on en est content et si cela mortifie autant que je le souhaite ces esprits jaloux, qui trouvent mauvais que j'aie acheté une maison de campagne qui vient de Catulus, et qui ne considèrent pas qu'elle a passé depuis par les mains de Vettius; qui prétendent qu'au lieu de rebâtir ma maison de Rome, je devais en vendre la place. Mais voici bien un autre trait de leur malignité: lorsque j'ai été dans le sénat de quelque avis conforme au leur, ils se sont réjouis de me voir contre Pompée. C'est trop souffrir; puisqu'ils ne veulent point de nous, cherchons ailleurs une amitié plus solide et une protection plus puissante. Il fallait s'y prendre plus tôt, me direz-vous; oui, vous l'aviez voulu, et j'avais perdu l'esprit. Mais il est temps que je travaille enfin pour moi, puisqu'ils m'abandonnent ... "

Ce passage est net et précis, trop net malheureusement. Il est triste de voir un grand

homme garder des rancunes si mesquines; car que sont ces reproches qu'il fait aux nobles? Que sont ces prétextes qu'il apporte pour démentir toute sa vie passée, pour abjurer des principes généreux, qui ont fait sa gloire, pour trahir, il faut bien le dire, les intérêts de l'état au profit de ses intérêts privés? Ailleurs il déplorera les affronts qu'il reçoit de ses nouveaux amis; car il n'a pas tout gagné en changeant de parti:

(Ad Attic. IV. 6)

« Quelles indignités n'avons-nous pas à souffrir? Je parle surtout de moi; vous, quoique né pour la politique, vous n'avez pris aucun engagement particulier, et le joug que vous portez vous est commun avec tous les citoyens. Mais moi, dont le zèle pour le bien de l'état est regardé comme une folie, les moindres ménagements comme une honteuse servitude, et le silence même comme une lâcheté et une trahison, quelle doit être ma douleur? Je souffre d'autant plus que je n'ose me plaindre, de peur de passer pour un ingrat. Encore si je pouvais me retirer et jouir de la paix! mais je n'en suis pas le maître: toujours la guerre, toujours des combats. Je serai donc subalterne, moi qui ai pu autrefois commander en chef: je m'y résous, puisque

je suivrai en cela vos conseils ; et plût aux Dieux que je les eusse toujours suivis ! il faut, dit-on, s'accommoder au temps, mais rien ne me paraît moins aisé, et je dis, comme Philoxène : qu'on me ramène aux carrières ! Je travaille ici néanmoins à me faire d'autres maximes, et vous achèverez de me changer quand nous serons ensemble.

Une fois lié d'amitié avec César, il ne reste plus à Cicéron qu'à en tirer le plus de profit possible. C'est de cette époque que date la correspondance avec Quintus. Elle nous révèle bien des choses curieuses et piquantes. Les deux frères sont toujours à genoux pour demander ; mais César n'exauce pas toujours leurs prières, bien que répétées sous tous les tons et sous toutes les formes, en prose et en vers. Il donne quelquefois, souvent il prête, pour s'attacher plus sûrement ses débiteurs. Cicéron au moment de la guerre civile, sera encore débiteur de César ; et pour cette raison dans un grand embarras sur le parti qu'il doit prendre. Mais ce qui nous afflige surtout, c'est de voir ses sentiments se rabaisser avec sa fortune ; croirait-on que ces paroles aient été écrites par le même homme qui sauva Rome des fureurs de Catilina ?

(Ad Attic. IV. 16) « Eh bien ! me direz-vous, comment re-

gardez-vous tout ceci? Moi? fort tranquillement, et j'y trouve de quoi flatter mon amour-propre. Nous avons perdu, mon cher Pomponius, non seulement la vraie constitution de Rome, mais l'apparence même des lois. La république n'a plus rien qui m'attache, qui m'intéresse. Et vous n'en êtes point affligé! me direz-vous. Tout au contraire. Je me souviens de l'état florissant où elle était, lorsque j'avais part au gouvernement: la manière dont elle a payé mes services me dispense de gémir de ses maux. Ceux qui m'ont envié le pouvoir que je partageais avec eux, s'indignent maintenant de le voir tout entier dans les mains d'un seul, et ce n'est pas une petite consolation pour moi..."

Voilà où en était venu Cicéron.

Courbaud.



21e Leçon.

Le traité de *republica*.

Exactitude, netteté, rigueur. Le style est clair et marche bien. Les textes bien rangés : un ou deux n'ont pas été traduits. A la fin, on a conservé quelques-unes de mes redites, dont il aurait fallu faire justice. Bon travail.

21e Leçon

Le traité de Republica.

Nous avons laissé Cicéron dans cet abaissement politique où il reste depuis l'an 696, jusqu'à son départ pour la Cilicie en 702. Dans l'intervalle Cicéron trouve moyen de se réhabiliter, en laissant de côté la politique pour cultiver les lettres. En faisant l'éloge des lettres dans le Pro Archia, Cicéron dit qu'elles vivent avec nous, qu'elles voyagent avec nous, qu'elles nous consolent dans nos malheurs ; il aurait pu ajouter qu'elles effacent nos fautes et servent à nous réhabiliter. Car si, comme citoyen, Cicéron semble plongé dans l'abaissement de 696 à 702, comme écrivain, comme penseur, il se relève et recommande sa mémoire par les nouveaux services qu'il rend au genre humain. En 698 paraît le De Oratore ; en 699 Cicéron publie le De Republica, que nous nous proposons d'étudier.

Le De Republica est un des traités les plus justement célèbres de Cicéron ; il a valu à son auteur tous les honneurs que peut attendre un écrivain. Dès sa naissance il eut la

vogue, et après Cicéron, il resta un de ces livres avec lesquels on vit dans les écoles et dans le monde. On en trouve des traces nombreuses dans Sénèque, dans Suétone, et, lorsqu'après un moment de sommeil la littérature romaine se réveille au quatrième siècle, le nom de Cicéron revient figurer dans la polémique de Lactance, Ammien-Marcellin le cite, on retrouve des fragments du De Republica dans les Pères de l'église et dans les grammairiens. La tradition est constante, et il y a lieu de croire que le livre a existé jusqu'au douzième siècle. Depuis, il s'est malheureusement perdu; on n'en a conservé que quelques faibles parties dans les ouvrages de Cicéron lui-même, et Macrobe, en commentant ce beau fragment du sixième livre, nous a du moins rendu le service de sauver le texte. En 1798, M. Bernardi eut l'idée non de refaire le livre, mais de le recomposer en prenant pour guide les fragments conservés, et en groupant autour de chaque doctrine les développements qu'il rencontrait dans les autres livres de Cicéron. Il arrivait ainsi à donner une sorte de Manuel des principes politiques de Cicéron, et publia son livre d'abord en français, 1798 in 8.° IV, et plus tard, en 1807, le latin en regard, 2 vol.

in 12°. Ce livre n'était pas sans mérite; mais nous n'aimons guère à trouver un pseudo-Cicéron. On sent en effet tout ce qu'il y a de factice dans ces sortes d'ouvrages: on peut, à ses risques et périls, faire des études sur les grands écrivains, mais non pas lutter contre eux avec tous les désavantages.

Tel était l'état des choses, lorsque M. Maï retrouva dans ses palimpsestes une part considérable du De republica. Il le publia en 1822 et aussitôt les éditions savantes de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre répondirent à la sienne.

Dans une étude purement philologique, le texte du De republica donnerait beaucoup d'embarras. On ne peut nier en effet que la lecture des palimpsestes ne présente beaucoup d'obstacles et d'incertitudes; l'ancien caractère, à moitié détruit, n'est pas toujours dans les interlignes; souvent l'œil se fatigue à en chercher les vestiges à travers la nouvelle écriture qui le surcharge et l'obscurcit; l'investigateur devine alors plus qu'il ne voit; et, s'il devine mal, il peut altérer les plus beaux morceaux par des expressions sans justesse, sans élégance et sans clarté. C'est là ce qui fait que M. Maï

a apporté tant de changements dans les éditions suivantes, sans qu'on puisse lui reprocher d'avoir mieux vu la deuxième fois que la première; tant la part des conjectures est grande dans la lecture des palimpsestes.

M. Villemain donna en France la première édition du livre de M. Maï. Ce dernier avait surchargé son livre d'une foule de passages contenant des allusions au texte, et non les débris du texte même. M. Villemain les retrancha, et se contenta de traduire ce qui restait du texte; mais sa traduction fut faite sur la première édition de M. Maï; les suivantes furent beaucoup améliorées, et M. Le Clerc profita de ces changements dans sa traduction que nous suivons ici.

Cicéron voulant occuper ses loisirs dans sa retraite politique, vise très haut tout d'abord; il s'attaque à Platon, et à l'un des livres les plus célèbres de Platon, celui qu'on appelle à tort la République. Le titre du livre, πολιτεία, que Cicéron remplace par Politia, devrait être traduit en français par un mot général qui n'implique aucune forme particulière de gouvernement. On comprend pourquoi le mot français de

République est inexact. Mais Cicéron avait traduit le mot grec par Respublica qui a un sens beaucoup plus vaste que le mot français. Les traducteurs de Cicéron sont venus à la suite, et ont remplacé l'expression générale par une expression particulière que nous conserverons comme la tradition nous l'a transmise.

Cicéron veut, non pas donner une imitation de la République de Platon, mais la refaire à sa manière. Dans sa préface il nous apprend, sans doute pour se donner un avantage sur le philosophe grec, qu'il est lui-même homme d'état et que d'un personnage consulaire, on peut attendre plus de précision que d'un philosophe. Or la comparaison des deux sujets suffit pour donner raison à Platon de cette prétention un peu trop orgueilleuse de l'orateur romain. La conception de Platon est tout idéale; non qu'il perde de vue la réalité, et que du monde idéal conçu par la raison, il ne jette aussi quelquefois les yeux sur la terre. D'un côté, il n'a point conçu l'homme autrement qu'il n'est; de l'autre, on voit qu'en exposant ses théories, il a songé à la Grèce. C'est un idéal humain, et un idéal grec; seulement ces deux aspects ne sont

que des traits isolés et particuliers. Au fond, Platon se représente une âme pourvue d'organes, il examine ce qu'est l'individu; puis concevant l'état comme une image parfaite de l'individu, il suit face à face, dans tout son ouvrage ces deux lignes parallèles. C'est ainsi que reconnaissant la justice comme loi générale de l'individu, il en fait aussi la formule de l'état. Il voit ainsi en grand dans l'état ce qu'il est facile de retrouver en petit dans l'individu. Or la justice, dans l'individu comme dans l'état, c'est l'Ordre. L'ordre, c'est la distribution harmonieuse des forces concourantes, leur confinement dans leur lieu propre, l'application de chacune à un objet unique, la perfection d'un mouvement propre.

En vertu de cette conception, le parallélisme éclate d'une manière sensible entre l'état et l'individu. Pour celui-ci, il place au sommet la puissance conductrice ou raison, λόγος; au milieu la force expansive θυμός, qui tantôt est au service de la raison, tantôt obéit à la dernière faculté, ἐπιθυμία, les passions, les appétits.

En regard, trois classes dans l'état correspondront à ces trois facultés : les gouvernants représentés par λόγος; les guerriers par θυμός,

les ouvriers, les artisans, les laboureurs par ἐπιθυμία.

Dans l'individu, Platon reconnaît comme force supérieure le νοῦς, qui jette une vue générale sur l'ensemble des vérités, qui embrasse les préceptes secrets de la philosophie. Au second rang vient le λογισμος, faculté de raisonner, d'acquérir des vérités dont la découverte exige un certain effort. Enfin viennent πίστις, la foi crédule et absolue, et δόξα les simples opinions sujettes à la variété et au changement. La même progression se retrouve dans l'état: au νοῦς correspondent les chefs de l'état; au λογισμος la deuxième classe, élevée par la gymnastique et la musique; enfin à πίστις répond la dernière classe, celle des gouvernés, qui a besoin d'un guide, que ce soit la crainte ou la superstition.

Cet exposé suffit pour faire comprendre la nature du livre de Platon. Cette conception, tout idéale, est elle juste? C'est ce que nous ne devons point examiner. Mais il est certain que cette symétrie a trompé Platon dans ce qui concerne l'état. La justice, l'ordre tel qu'il le conçoit est en effet la véritable loi de l'individu. Car l'homme

l'unité vivante de forces multiples : chacune de ces forces placée et gouvernée comme elle doit l'être, n'a rien à réclamer de plus que ses fonctions propres. Mais dans l'état, l'ordre ainsi conçu est la destruction de la vie, et la subordination inintelligente à une seule et même formule. L'être vivant, l'individu, considéré dans l'état, devient alors un simple rouage. C'est ainsi que la deuxième et la troisième classe ne sont autre chose que des rouages mis en mouvement d'après des formules préconçues. Il n'y a que les chefs de l'état qui vivent : ceux-là seulement sont hommes. C'est ainsi que Platon arrive aux castes, plus odieuses encore dans une conception philosophique que dans une réalité historique. De plus la famille a disparu, et il est difficile, on le conçoit, qu'il résulte de cette conception un état tel que nous le concevons.

Telle est l'œuvre de Platon, une conception purement idéale, mêlée de vrai et de faux. Cicéron s'éloigne complètement de son modèle. En sa qualité de Romain, il n'atteindra point à ces recherches purement idéales. L'esprit romain, même personnifié dans Cicéron, l'ami et le disciple des Grecs, a horreur de la spéculation. Il aime mieux s'en tenir à la réalité, et non pas à la réalité

qui dure, mais à celle d'un moment. Nous trouverons donc dans Cicéron ce qu'on peut attendre d'un Romain. Voulant donner un modèle de l'état, il érigera en modèle le gouvernement romain; non qu'il prétende que la république de son temps ou celle des interlocuteurs qu'il met sur la scène soit la plus parfaite; mais il croit qu'en faisant la part des circonstances et de la faiblesse humaine, la constitution romaine en général peut servir de modèle aux autres peuples.

Puisque nous n'avons pas l'ouvrage entier de Cicéron, il faut se borner à citer les quelques lignes où on peut démêler l'intention que nous venons de lui reconnaître.

(De republica liv. II ch. 1) « Je vais donc, à l'exemple de Caton, et pour me servir d'une expression que j'aime à lui emprunter, rappeler les <u>Origines</u> du peuple romain. J'atteindrai plus facilement mon but en vous montrant successivement notre république à sa naissance, dans son accroissement, son adolescence, sa force et sa maturité, que si je voulais comme Socrate dans Platon, me créer une république imaginaire. »

ch. 2. « Tout le monde approuva ce plan. »
(Trad. Le Clerc)

Plus loin, nous trouvons encore ce passage:

ch. 2. « Nous voyons que vous suivez dans cette discussion un plan tout nouveau dont les livres des Grecs ne nous offraient point d'exemple. Le plus éloquent philosophe, le plus grand des écrivains, s'est choisi lui-même une place pour y construire à son gré l'édifice de sa république, noble création du génie ; mais trop peu conforme à la réalité des institutions humaines. Les autres » (Aristote est désigné par ce mot) « ont disserté sans prendre un modèle fixe, sur les formes et les intérêts politiques. Il me semble que vous voulez réunir les deux méthodes ; car vous ne négligez point les théories, tout en prêtant à d'autres ces principes généreux que Socrate exprime en son propre nom. »

(Trad. Le Clerc).

Ces deux passages suffisent pour établir clairement ce que voulait Cicéron. Et de la part de beaucoup, ce sera là pour lui un grand sujet de félicitation. Cicéron est plus pratique, dira-t-on, il ne s'égare point dans les spéculations. Pourtant rien n'est plus utile à la pratique que l'idéal tel que le concevait Platon. La pratique ne doit être en effet que la mise en œuvre d'une conception préalable. Quand les efforts humains tendent ainsi à la réalisation d'un idéal, qu'ils soient ou non couronnés de succès, il y a profit réel. Au con-

traire, s'il n'est question que de changer des détails, on ajourne ainsi les améliorations véritables, et pour être plus pratique, on n'arrive à rien. A ce compte, les observations de Cicéron sont plus près de la pratique, mais de la pratique mal entendue. En réalité, il n'a fait qu'abaisser le point de vue de Platon, sans profit pour la pratique.

Une preuve de cette différence et aussi de cet abaissement se manifeste dès la préface de Cicéron: il fait une loi à son sage de prendre part au gouvernement des affaires publiques. Et il n'est pas ici question du simple citoyen, mais bien du sage qui doit, soit par amour de la gloire, soit afin de rendre des services à sa patrie, mettre la main aux affaires. Platon au contraire, dont le sage est un idéal parfait, n'admet point qu'il soit possible au sage de gouverner des fous. Ainsi Socrate qui exprime cette idée, nous représente le sage sur la place publique, insulté et bafoué par tous les autres citoyens. Nul doute qu'il n'y eût dans cette description quelque souvenir personnel. Socrate recueillant les suffrages de ses concitoyens sur les généraux des îles Arginuses s'était vu tourner en ridicule. On se rappelle d'ailleurs les Nuées d'Aristophane où tous les Athéniens étaient venus rire aux dépens du philosophe.

Platon est donc dans le vrai quand il nous dit que le sage n'a pas mieux à faire que de s'abstenir du gouvernement. Cicéron au contraire exagère les devoirs du sage, en y mêlant sa gloriole. J'ai sauvé la patrie pendant mon consulat ; aurais-je pu le faire si avant d'être consul et pour arriver à cette magistrature, je n'avais été tribun, questeur, en un mot, si je n'avais mis de bonne heure la main aux affaires publiques ? On voit sans peine le côté faible d'un pareil argument.

On a fait un mérite à Cicéron d'avoir su imiter la mise en scène de Platon. Peut-être cette qualité est-elle moins grande qu'on ne l'a cru. Une fois admise la forme du dialogue, n'est-il pas nécessaire, d'abord de faire connaître les personnages qui le composent, puis de se présenter en quelque sorte aux yeux du lecteur le lieu où se passe la scène ? Mais ce qui prouve surtout que Cicéron n'avait pas compris la conception du livre de Platon, c'est qu'il a pris pour un préambule la discussion sur la justice contenue dans le premier livre. Dès lors il se croit aussi obligé de donner un préambule à son ouvrage, et ce préambule est tel qu'on peut le supprimer sans que le dialogue en souffre. C'est une conversation entre

Scipion l'Africain, Tubéron son neveu et plusieurs autres sur un parélie qu'on avait vu à Rome. L'entretien roule pendant quelque temps sur l'apparition des phénomènes de ce genre, et sur l'utilité des sciences astronomiques. Lélius de son côté prétend qu'on ne doit point s'occuper de ce qui se passe dans le ciel, avant de savoir les choses d'ici-bas: il veut qu'on étudie surtout la morale et la politique. Que Socrate ait encouragé la connaissance de l'homme dans un temps où l'on négligeait la philosophie, on le conçoit aisément; mais qu'à une époque où les sciences avaient déjà fait de grands progrès, Lélius veuille les arrêter, c'est ce que nous ne comprenons point. Le préambule de Cicéron est donc inutile, ou du moins il en fallait un autre.

Cicéron aborde ensuite son sujet comme il l'avait conçu: il se demande quelle est la meilleure forme du gouvernement. Dans Platon, cette question n'est qu'accessoire et nous ne la trouvons traitée que dans les derniers livres de cette œuvre idéale. Platon se préoccupe seulement des choses, et non pas des noms: il pose d'abord sur la troisième classe de citoyens les fondements de

son édifice, puis il élève successivement la deuxième et la première, traitant à propos des trois les questions de guerre et de mariage. Peu importe le nom qu'on pourra donner à cet édifice ; si le gardien est unique, le gouvernement s'appellera monarchie ; si plusieurs chefs sont chargés de faire mouvoir la machine, ce sera une aristocratie. Platon semble pencher pour le gouvernement de plusieurs, et trouve là l'occasion d'examiner les vices de l'oligarchie, de la démocratie et de la tyrannie. Toutefois ces considérations ne viennent qu'à la fin de son ouvrage, et n'influent en rien sur la construction même de l'édifice. Pour Cicéron, qui ne s'élève point au-dessus de la terre, c'est là en effet la première question qu'il doive traiter. C'est le problème fondamental que Scipion résout ainsi : il reconnaît d'abord trois formes de gouvernement, la royauté, l'aristocratie et la démocratie ; puis il examine les vices de ces trois constitutions : la royauté peut devenir tyrannique, l'oligarchie oppression, et la démocratie licencieuse et effrénée. Enfin il arrive à conclure que la meilleure forme de gouvernement serait celle où l'on trouverait réunis ces trois éléments, habilement mêlés et pondérés. Ce passage

tout entier est une des vues les plus nettes de la monarchie constitutionnelle :

(De rep. liv. 1. ch. 45) « Il me semble donc que des trois formes primitives, c'est à la royauté qu'il faut donner la préférence ; mais à la royauté même je préfère un gouvernement où se réunissent dans un juste équilibre ces trois pouvoirs qui seuls paraissent réguliers. Je veux en effet qu'il y ait dans l'état un pouvoir suprême et royal ; qu'une autre part soit acquise et réservée à l'autorité des premiers citoyens, et que certaines choses soient abandonnées au jugement et à la volonté du peuple. Cette constitution a d'abord le mérite d'une grande égalité, et des hommes libres ne peuvent se passer longtemps d'être égaux, ensuite elle est durable : car si par un vice inséparable des premières formes dont j'ai parlé, et qui les dénature aisément, le tyran succède au roi, une faction à l'aristocratie, et l'anarchie à l'état populaire ; si elles sont aussi remplacées quelquefois l'une par l'autre, une telle révolution dans un gouvernement qui se compose avec mesure de trois principes, ne saurait presque arriver sans que les chefs aient commis de grandes fautes. Quel changement peut-on craindre, lorsque chacun

est à sa place, qu'il s'y maintienne et qu'il n'en est point au-dessous où il puisse tomber ? "
(Trad. Le Clerc)

Ce passage si net et si explicite montre combien il était inutile d'aller chercher dans la Germanie de Tacite un modèle de gouvernement pondéré, puisque bien avant lui Cicéron et les politiques grecs avaient décrit cette constitution sous une forme scientifique.

Cicéron arrivé à cette conclusion ne s'y arrête point pour donner de plus grands développements à son idée, et, dans une certaine mesure, se borner à l'idéal. Il se jette aussitôt dans l'application, et nous montre cette forme de gouvernement qu'il a reconnue comme la meilleure, se constituant peu à peu dans l'histoire de Rome. L'exposition prend alors la forme historique. Cependant Cicéron n'abandonne point sa conception primitive, et dans les fragments si décousus qui nous restent de son ouvrage, nous la retrouvons sans cesse, ramenée le plus souvent par des artifices de dialogue. Dans les commencements de Rome, c'est l'élément royal qui domine et qui amène la tyrannie ; plus tard, sous la république, l'influence populaire augmentée par la puissance tribunitienne est trop prépondérante.

Au temps où parle Scipion, les choses sont parfaites. Seulement il ne voudrait qu'un consul au lieu de deux ; et ce rector, comme il l'appelle, devrait tenir la puissance du sénat et du peuple. C'est là le seul motif que nous ayons de croire que Cicéron penchait pour la monarchie ; mais il est inutile de se perdre sur ce sujet dans des conjectures sans fondement.

Ce deuxième livre du De republica offre un très grand mérite de détail. Si nous l'avions conservé tout entier, bon nombre d'ouvrages perdraient à nos yeux une grande partie de leur originalité. Il ne peut être ici question de Polybe, qui a été lui-même un modèle pour Cicéron ; mais on a fait honneur à Tite-Live de bien des idées développées avant lui par Cicéron. On connaît ce passage du cinquième livre de Tite-Live, où Camille fait valoir devant les Romains les avantages de la situation de Rome ; il ne fait qu'abréger ce passage suivant de Cicéron :

(De repub. Fin du chap. III).

« Nul choix ne fut plus heureux que celui de Romulus. Il ne chercha pas en effet le voisinage de la mer, ce qui lui était facile avec le nombre de ses troupes et l'étendue de son pouvoir, soit en s'avançant vers le pays

des Rutules et des Aborigènes, soit en élevant sa nouvelle ville à l'embouchure du Tibre, au lieu même où le roi Ancus, plusieurs années après, conduisit une colonie. Notre habile et sage fondateur vit bien qu'une position maritime n'était pas la plus convenable aux cités qui doivent braver le cours des siècles et régner sur les peuples. D'abord les villes maritimes sont exposées à d'innombrables dangers, et à des dangers imprévus. La terre ferme, quand un ennemi s'approche, même sans être attendu, l'annonce par plusieurs indices, et semble apporter jusqu'à nous le bruit lointain de ses pas ; quelque rapide que soit l'attaque, si elle se fait par terre, il est impossible qu'on ne sache pas que l'ennemi s'avance, qui il est, d'où il vient. Au contraire, cet ennemi que la mer nous envoie, peut descendre de ses vaisseaux et se trouver sur nos têtes avant que nous ayons soupçonné sa présence ; rien, lorsqu'il arrive, ne nous dit qui il est, d'où il vient, ce qu'il veut, et nous ne pouvons même reconnaître à aucun signe particulier, s'il a des intentions hostiles ou pacifiques. »

ch. IV. « Les villes maritimes ont à craindre aussi la corruption et l'altération des mœurs : sans cesse des langues et des habitudes nouvelles, viennent se mêler aux usages de la patrie,

et le commerce avec les marchandises des autres pays, leur apporte des mœurs étrangères, source de continuels changements dans les institutions. Ceux-mêmes qui habitent ces villes ne s'attachent pas à leurs foyers ; la mobilité de leur imagination et de leurs espérances les entraîne loin du toit paternel, et s'ils y séjournent quelque temps, ils parcourent en esprit d'autres climats et vivent sous d'autres cieux. Rien sans doute n'a plus contribué à la chute de Carthage et de Corinthe que ces voyages et cette dispersion de leurs citoyens, qui, pour se livrer au commerce et aux navigations lointaines, abandonnèrent la culture des champs et le métier des armes. Quand la mer est voisine, les importations, les victoires navales fournissent au luxe des villes plusieurs séductions funestes, et l'agrément même des sites maritimes semble inviter ou à de folles dépenses, ou au charme corrupteur de l'oisiveté. Peut-être serait-il vrai de dire de la Grèce entière ce que j'ai dit de Corinthe : le Péloponnèse n'est joint au continent que par un isthme, et de tous les peuples qui l'habitent, je ne vois que les Phliasiens dont le territoire ne touche pas à la mer ; hors du Péloponnèse, les Enianes, les Doriens, les Dolopes, sont les seuls peuples qui ne soient

point maritimes. Que dirai-je des îles de la Grèce? Environnées d'une ceinture de flots, elles semblent, avec leurs institutions et leurs mœurs, aussi mobiles que la mer qui bat leurs rivages .... Il ne faut donc pas assigner aux malheurs et aux révolutions de la Grèce que ces vices des cités maritimes dont je viens de parler en peu de mots ......"

Ch. ~~IV.~~ V « Par quelle inspiration divine Romulus trouva-t-il donc le moyen de profiter du voisinage de la mer, et d'en éviter les dangers? ce fut en bâtissant Rome sur la rive d'un fleuve qui ne tarit jamais, d'un cours égal, et qui porte à la mer des eaux profondes, pour qu'elle pût recevoir de la mer toutce qu'elle voudrait, et renvoyer par la même routele superflu de ses richesses; pour que les eaux du Tibre lui servissent à la fois, et à tirer de la mer tous les objets de nécessité et d'agrément, et à les faire descendre de l'intérieur des terres. Romulus, j'ose le croire, avait présagé que cette ville deviendrait un jour le siège et le centre du pouvoir suprême; car il est probable qu'une ville située dans toute autre partie de l'Italie n'aurait pu supporter aussi facilement le poids de cet immense empire.»
(Trad. Le Clerc).

Dans les deux premiers chapitres que nous venons de citer, Cicéron ne fait qu'exposer d'-

une manière claire et précise des considérations qu'on trouve déjà chez les politiques grecs; dans le cinquième chapitre, il les applique à la situation maritime de Rome, et c'est là un des fragments les plus importants de ce deuxième livre. Les autres se rapportent presque tous à la constitution de Servius. Malheureusement Cicéron supprime tous les détails, sous prétexte qu'ils sont trop bien connus des lecteurs. Nous aimerions à trouver dans son livre une exposition ancienne de ce mécanisme si curieux et si compliqué. Un autre fragment est consacré à l'établissement de la loi des Douze Tables par les décemvirs; mais le passage est faible; Cicéron ne voit dans cet événement qu'un épisode ordinaire de l'histoire romaine, et non pas une révolution complète dans la constitution de l'état. Quant au changement de la monarchie en tyrannie sous le règne de Tarquin le Superbe, Cicéron l'explique d'une manière vulgaire, que nous retrouvons déjà dans Aristote et dans Platon:

(De repub. liv. II. ch. 26)

« Ne voyez-vous pas comme au roi succéda le maître, et comme, par la faute d'un seul, une bonne constitution devint la pire de toutes? J'entends par ce maître du peuple celui que les Grecs appellent tyran; car ils ne donnent

le nom de roi qu'au chef qui veille sur le peuple avec la tendresse d'un père, et dont toutes les pensées ont pour but le bonheur de ceux qui lui obéissent! Cette forme politique est bonne, comme je l'ai dit; mais elle est entraînée par une pente facile vers le gouvernement le plus funeste. A peine le roi a-t-il cessé d'être juste, il devient tyran, et on ne peut imaginer d'être plus horrible, plus hideux, plus détesté des dieux et des hommes; sous la figure humaine, il cache un naturel sauvage, que les monstres les plus affreux n'égalent pas. Eh! comment reconnaître un homme dans celui qui ne veut se croire lié ni à ses concitoyens, ni au reste des hommes, par aucune communauté de droits, par aucune affinité sociale? Mais nous aurons une occasion plus favorable de parler de la tyrannie, quand notre sujet même nous forcera de nous élever contre ceux qui, dans un état devenu libre, ont aspiré au pouvoir absolu. »

(Trad. Le Clerc).

Ce sont là de véritables précautions oratoires: Scipion qui demande un seul rector, ne veut point passer pour un partisan de la tyrannie, et cherche à prévenir les soupçons que pourra faire naître sa théorie sur la meilleure forme de gouvernement.

Enfin Tubéron formule l'objection qui se

présente à l'esprit de tous les lecteurs. Sur quelles lois, sur quels principes s'appuiera la république ainsi constituée ?

(De repub. ch. 38 et 39 livre II)

« Il me semble, dit Tubéron, que vous avez fait l'éloge du gouvernement de Rome, quand c'était sur le gouvernement en général que Lélius voulait vous entendre parler. Et cette république même que vous louez tant, vous ne nous apprenez pas jusqu'ici par quels principes, par quelles mœurs, par quelles lois nous pourons la constituer et l'affermir. »

« Je pense, dit l'Africain, que nous parlerons tout-à-l'heure plus à-propos des moyens de régler et de conserver les états. Quant au meilleur gouvernement, je crois avoir répondu suffisamment à la question de Lélius. En effet, j'ai d'abord distingué trois formes politiques, dignes d'approbation, auxquelles j'en ai opposé trois autres qui font le malheur des peuples ; mais aucune des premières ne m'a semblé parfaite en soi, et j'ai donné la préférence à une constitution mixte, formée de leurs éléments réunis. Si j'ai pris ensuite pour exemple notre république, ce n'était point dans l'intention d'exposer la meilleure forme de gouvernement, ce que je pouvais faire sans citer d'exemple ; c'était pour montrer nos principes réalisés dans un grand état. Si vous voulez étudier cette

perfection politique sans la chercher dans aucun peuple voyez la nature elle-même ; cette image d'un peuple et d'une cité... »

(Trad. Le Clerc).

L'objection de Tubéron est vraie ; la réponse de l'Africain est faible. Le défaut de toute cette conception est qu'elle est toujours enchaînée par la réalité. Cicéron prend pour principe ce qui n'est qu'un fait ; l'idéal qu'il aurait dû concevoir n'existe pas. Le livre finit par une peinture des passions et de leur révolte dans l'individu, imitée de Platon.

L'entretien était divisé en trois jours, et chaque jour en deux livres, autant que nous pouvons les apprécier. Au point où nous en sommes, la question générale est épuisée. Chez Platon, les détails étaient habilement répandus dans l'ouvrage, et rendus plus agréables encore par la simplicité du dialogue et de la conversation. Cicéron essaie de temps en temps l'interrogation socratique ; mais le plus souvent il substitue des plaidoyers successifs à ces demandes et à ces réponses. Lorsque parfois il arrive à Platon d'introduire de ces plaidoyers, ce n'est pour lui qu'un coup d'œil général, et Socrate reprend ensuite chaque partie dans une analyse minutieuse. Cicéron au contraire se contente de ces aperçus généraux : c'est ainsi qu'il remplace par les

deux plaidoyers de Philus et de Lélius toute la discussion sur la justice du premier livre de Platon, et qu'il a l'idée singulière de faire faire l'éloge de l'injustice par un honnête homme, par L. Furius Philus. Dans Platon, la vraisemblance est loin d'être aussi ouvertement choquée. Thrasymaque, poussé à bout, finit par dire que l'injustice est une très belle chose, puisqu'elle est utile, tandis que les hommes vertueux sont toujours dupes : l'injustice est donc réellement la vertu, et la vertu est le vice. C'est par ce sophisme que le rhéteur Thrasymaque cherche à embarrasser Socrate, qui trouvera bien de quoi lui répondre. Mais nous ne concevons guère qu'un homme aussi distingué que Philus vienne faire en forme l'éloge de l'injustice. Nous n'avons pas cet éloge que Lactance[1] réfute de point en point. Il ne nous en est resté qu'une ligne, celle où Philus se plaint de plaider une pareille cause. Aussi la plaidera-t-il comme par acquit : il prouve d'abord qu'il n'y a point de droit naturel par la divergence des idées des peuples : c'est ainsi qu'on ne peut point reconnaître l'amour paternel comme une loi générale, puisque les Scythes tuent leurs pères, afin de leur épargner les peines de la vieillesse. Il ajoute qu'on ne doit tenir aucun compte de la justice, puisqu'elle

(1) (Institutions divines. V, 16)

nous force à rester pauvres, tandis que la prudence veut qu'on s'enrichisse. Puis il emprunte la doctrine suivante à Platon. Thrasymaque disait que la justice est un bien négatif ; car le plus grand bien serait de faire le mal impunément, et le plus grand mal serait de supporter l'injure sans se venger. Les hommes ont fait alors une espèce de compromis ; ils ont pris entre ces deux excès un juste milieu, qui consiste à ne pas faire de mal aux autres et à ne point en recevoir ; c'est là ce qu'on a appelé la justice. On trouve encore dans le plaidoyer de Philus deux ou trois autres arguments de cette force. Du reste il a soin de s'excuser en disant qu'il ne parle que d'après Carnéade.

Après le discours de Philus, vient le plaidoyer de Lélius en faveur de la justice. C'est là que Cicéron, redevenant en quelque sorte lui-même, nous donne cette définition si belle et si véritable de la loi éternelle :

(De rep. liv. III ch. 17)

« Il est une loi véritable et absolue, la droite raison, conforme à la nature, universelle, invariable, éternelle ; dont la voix enseigne le bien qu'elle ordonne, et détourne du mal qu'elle défend ; mais soit qu'elle défende, soit qu'elle ordonne, elle n'est puissante que sur les bons, et se fait entendre aux méchants sans les persuader. On ne peut ni l'infir-

mer par une autre loi, ni en rien retrancher, ni l'abroger tout entière ; ni le peuple, ni le sénat ne peuvent dispenser d'y obéir ; elle est à elle-même son interprète ; elle ne sera pas autre dans Rome, autre dans Athènes ; autre aujourd'hui, autre demain : partout, dans tous les temps règnera cette loi immuable et sainte, et avec elle, Dieu, le maître et le roi du monde, Dieu qui l'a faite, discutée, sanctionnée ; la méconnaître c'est s'abjurer soi-même, c'est fouler aux pieds sa nature, et s'infliger par cela seul la plus cruelle punition ; quand même la justice humaine n'aurait point d'autres supplices. »

(Trad. Le Clerc)

Ce passage admirable est le seul qui nous reste du discours de Lélius, avec une péroraison dans laquelle il exprime ses craintes sur les destinées de Rome. Il est regrettable que nous n'ayons ainsi conservé du De republica que des beautés éparses. Quant à la solution même du problème, il nous est resté des vues politiques assez précises sur un grand nombre de points, sur ce qui regarde les femmes, l'administration, le commerce, l'éloquence. Mais ces fragments mêmes rendent plus regrettables les pertes que nous avons faites.

Parmi ces fragments, on peut citer cette ligne citée par Nonius, sur une des causes principales de la grandeur de Rome :

(De repub. liv. III) Nonius, IX, 6

« Noster autem populus sociis defendendis terrarum jam omnium potitus est. »

C'est en effet par la conduite de Rome envers les alliés qu'elle sut s'agrandir, et presque toujours la politique vainquit pour elle avant les armes.

Ailleurs nous trouvons ces mots qui prouvent que Cicéron admettait l'esclavage :

(Ibid. Nonius, II, 313)

« Est enim genus injustae servitutis, quum hi sunt alterius qui sui possunt esse ; quum autem hi famulentur . . . . »

La phrase n'est pas terminée ; mais si pour Cicéron il y a une espèce d'esclavage injuste, il y en a une qui est juste ; tel est le sens qu'on entrevoit facilement après le hi famulentur.

Plus loin, nous sommes fâchés de trouver dans Cicéron la condamnation du commerce :

(De rep. liv. IV) Nonius, 1.65.

« Nolo enim eumdem populum imperatorem et portitorem esse terrarum. Optimum autem et in privatis familiis, et in republica vectigal duco esse parcimoniam. »

Cicéron était-il de ceux qui prétendent que le commerce enrichit les uns au détriment des autres et qui cherchent l'égalité de tous dans la misère ?

En se livrant au commerce, le peuple romain, ce maître du monde, devenait-il donc le facteur de l'univers ?

Chose incroyable ! nous rencontrons au milieu de ces fragments la condamnation de l'éloquence même. Il est vrai qu'au moment où Cicéron écrivait ces lignes, il avait bien quelques raisons pour bouder un peu l'éloquence :

De rep. liv. V. Seneq. dans Aulu Gelle XII 2

« Breviloquentiam in dicendo colat. »

(Ammien-Marcellin) XXX. 4

« Quumque nihil tam incorruptum esse debeat in republica quam suffragium, quam sententia, non intelligo cur, qui eā pecuniā corruperit, pœna dignus sit ; qui eloquentiā, laudem etiam ferat. Mihi quidem hoc plus mali facere videtur, qui oratione, quam qui pretio judicem corrumpit ; quod pecunia corrumpere prudentem nemo potest. »

Heureusement Cicéron ajoute aussitôt ce correctif :

(Nonius, XII, 13)

« Quæ quum Scipio dixisset, admodum probans Mummius (erat enim nimis odio quodam rhetorum imbutus.... »

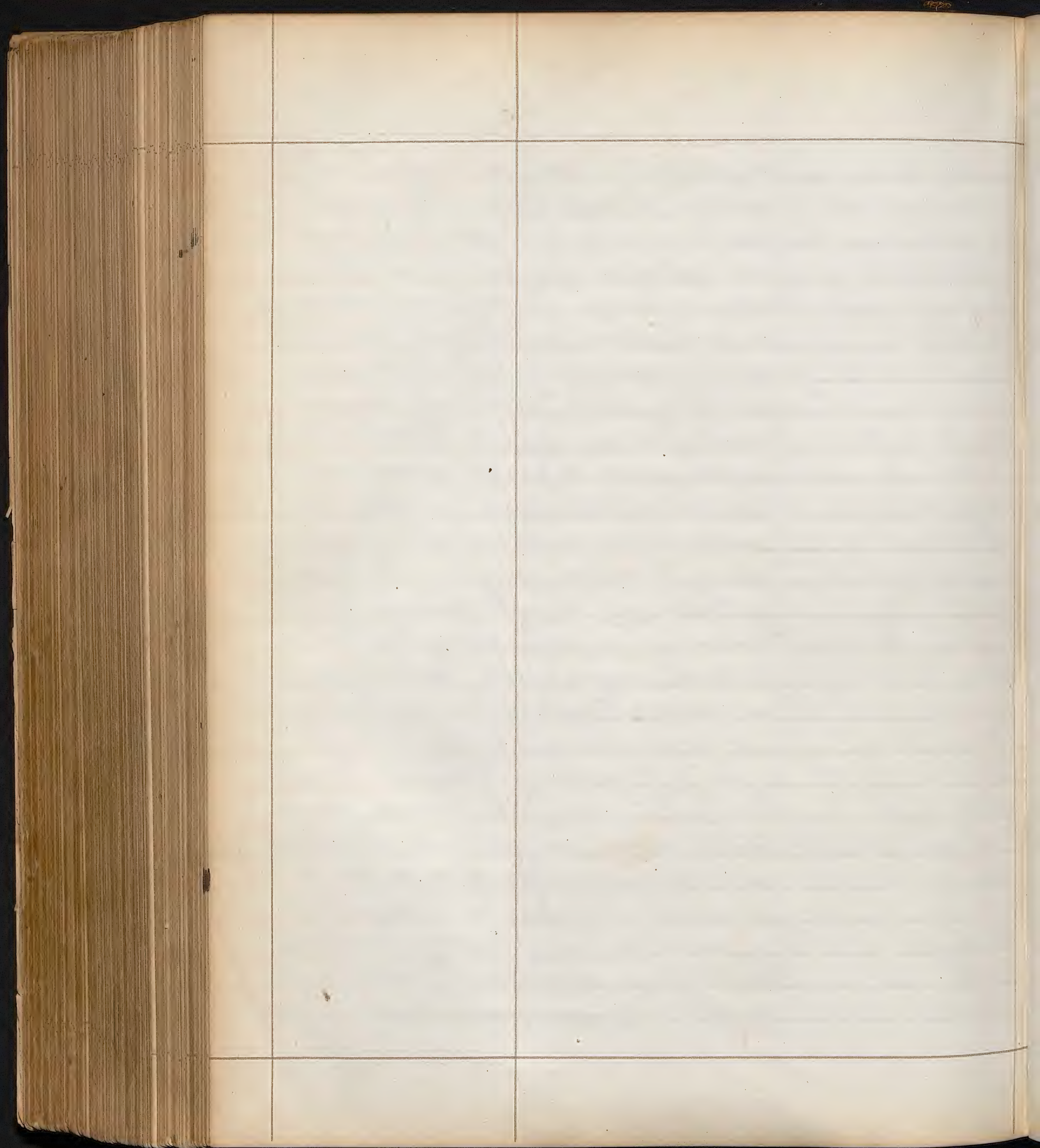
D'ailleurs, il a bien soin, pour ne point choquer la vraisemblance, de mettre cette condamnation de l'éloquence dans la bouche de Scipion.

Le quatrième et le cinquième livre du

De republica sont complètement mutilés ; il ne nous en reste que des indications. Nous avons conservé un fragment très important du sixième livre, le Songe de Scipion. Ici encore, Cicéron lutte contre une des conceptions de Platon. Sans vouloir abaisser Cicéron, on ne peut nier que le récit de Er l'Arménien ne soit à la fois plus intéressant et plus instructif. D'abord la théorie de la Métempsycose est rayée par Cicéron. Dans Platon, le choix d'une existence après la mort donne lieu à bien des détails charmants, en même temps qu'à des vues d'une grande profondeur. | Orphée choisit l'âme d'un cygne ; Thamyris celle d'un rossignol ; Ajax celle d'un lion ; Agamemnon celle d'un aigle, et Thersite celle d'un singe. Ulysse qui arrive le dernier et à qui on n'a laissé que la condition de simple particulier, s'empresse de la prendre, et se félicite d'un sort qu'il n'eût pas manqué de choisir, s'il fût arrivé le premier. Cicéron se borne à promettre aux justes qu'ils habiteront les astres et entendront l'harmonie des sphères : toutefois il faudra traverser auparavant un lieu de purification. C'est la même conception de l'immortalité de l'âme que dans Platon ; seulement Platon semble plus voisin de

la pratique ; Cicéron reste davantage dans le domaine de l'imagination. Platon comprend bien il est vrai qu'il est impossible de donner une application pratique à l'idéal qu'il a conçu ; et lorsque Glaucon demande comment on pourra réaliser la république, telle que l'entend Socrate, celui-ci répond en plaisantant qu'il faudra chasser de l'état tous les citoyens au-dessus de dix ans. Cependant Platon, en n'abandonnant jamais les principes généraux, reste plus pratique que Cicéron qui néglige l'idéal pour ne s'occuper que des questions de guerre, de paix et de politique particulière. C'est ainsi que tout ce qu'il dit sur le commerce, sur l'éducation, sur la famille n'est que le reflet de la société romaine. Son livre n'est pas une conception "idéale" de la société humaine, c'est seulement un chapitre de la philosophie de l'histoire. Il laisse à Platon le rôle d'écrivain idéal ; mais en même temps il est moins pratique que le philosophe grec ; et quand on n'est point parvenu à réunir ainsi l'idéal et la pratique, on a pu faire un livre d'agrément, mais non pas un de ces livres qui comptent dans l'éducation des peuples.

Ch. Royer



22e Leçon.

Le plaidoyer pro Milone.

Le récit des faits d'après Asconius, pouvait être plus nourri, plus complet. Ces détails sur le procès de Milon ne se trouvant que là, il convenait de ne les pas abréger.
Analyse du discours un peu rapide; mais bien faite.
Quelques fautes d'inadvertance.
Fidèle. Style assez vif.

22e Leçon.

Le plaidoyer pro Milone.

Nous allons étudier aujourd'hui la défense de Milon, le chef d'œuvre de l'éloquence judiciaire de Cicéron, et l'un des actes qui honorent le plus sa mémoire. Cependant si nous ne possédions que ce discours, nous ne saurions rien du procès lui-même, des faits qui l'amenèrent: le jugement que nous en porterions serait à côté de la vérité. Heureusement la Milonienne, déjà célèbre dans l'antiquité, a toujours été étudiée de près, et parmi les écrivains qui s'en sont particulièrement occupés, quelques-uns nous offrent encore aujourd'hui sur ce curieux procès les plus utiles renseignements, notamment Quintilien dans son Institution oratoire, et surtout Asconius, presque contemporain de Cicéron, dans son commentaire si précieux, quoique mutilé.

Nous savons par la correspondance de Cicéron que l'an de Rome 700 trois candidats se disputaient le consulat: T. Annius Milo, P. Plautius Hypsæus et Q. Metellus Scipio, beau-père de Pompée. Et de quels moyens

(Asconius in Milonem) p. 31.

se servaient-ils ? Asconius nous l'apprend : "non solum largitione palam profusa, sed etiam factionibus armatorum succincti." Voilà comme on briguait alors le consulat. Hypsæus et Scipion s'entendaient pour arriver ensemble à cette magistrature ; ils étaient soutenus par Clodius, contre lequel Pompée et Cicéron avaient déchaîné Milon.

Ce Milon, fils de Titus Papius, avait été adopté par son grand-père maternel Annius, dont il avait pris le nom. Il paraît avoir eu les mêmes instincts que Clodius, le même dédain de la légalité, la même confiance dans la force, la même audace pour le crime. Seulement Clodius était plus brouillon, et il employait à diviser César et Pompée, à troubler la république, les forces que Milon employait à soutenir le sénat et à venger Cicéron. Une haine implacable les animait depuis longtemps l'un contre l'autre ; c'étaient à chaque instant de nouvelles rencontres, de nouvelles batailles, des sénateurs et des chevaliers égorgés, des routes ensanglantées par les deux troupes rivales. A l'approche du consulat de Milon, leur haine redoubla : Clodius briguait la préture ; mais il savait bien que cette dignité lui serait inutile si Milon devenait consul. Milon, de son côté, ne se souciait pas de voir Clodius préteur sous

son consulat.

C'est avec ces sentiments que le 13 avant les calendes de février, sur la Voie Appienne, au-delà de Bovilles, et près du petit temple de la bonne Déesse, Clodius et Milon se rencontrèrent. C'était à une heure indue, que n'expliquait pas le seul hasard : Asconius parle de la neuvième heure du jour, Cicéron de la onzième : Cicéron exagérant sans doute un peu, peut-être faut-il s'en tenir à la dixième. Ils avaient dépassé Bovilles : Milon montait une colline que Clodius descendait. Il paraît constant que ce dernier n'avait que vingt-six hommes, mais armés : lui-même était à cheval avec trois hommes d'escorte également armés. Milon venait de Rome en voiture, avec sa femme et un sénateur : derrière venait le cortège que traînent ordinairement à leur suite les dames romaines ; jusqu'à une troupe d'esclaves musiciens : Cicéron ne dit rien de plus. Mais Asconius ajoute qu'au milieu de la foule des esclaves (toute l'escorte était à peu près de 300 personnes) se trouvaient des gladiateurs, entr'autres les fameux Eudamus et Birria que nous verrons à l'œuvre.

amis

(Asconius. p. 32-33)

C'était une rencontre fortuite : ils s'étaient croisés. La voiture de Milon avait déjà dé-

passé Clodius ; lorsqu' Eudamus et Birria qui fermaient la marche se prirent de querelle avec les derniers esclaves de Clodius. Ce dernier vient prendre parti pour ses esclaves : Birria le frappe : Clodius blessé est transporté à Bovilles dans une espèce de cabaret. Milon apprend ce qui vient de se passer, et fait aussitôt ce calcul : pour la seule blessure de Clodius, il encourra une accusation de vi : s'il le tue, l'accusation sera la même, et il sera débarrassé de son ennemi. Sa résolution est prise : le cabaretier et onze esclaves de Clodius sont massacrés : Clodius lui-même est criblé de coups de poignards. Milon continue sa route. Un sénateur(1) rencontre le cadavre de Clodius qu'il emporte à Rome. La femme de Clodius et sa belle-mère l'étalent sur un lit funèbre, et l'exposent aux regards de la multitude. Bientôt grand émoi dans la ville, clameur générale. Les tribuns du peuple se réunissent chez Clodius qu'ils transportent aux Rostres : là, M. Plancus, Salluste (l'historien) Pompeius Rufus excitent le peuple qui aussitôt s'empare du cadavre, le porte dans la Curie dont il fait un immense bucher, brule le corps et en même temps le sénat. Les édifices voisins sont détruits, et entr' autres la basilique Porcia bâtie par Caton le censeur : Rome tout

(1) Sext. Clodius,

entière est soulevée. Mais bientôt la vue des excès commis par les amis de Clodius produit une réaction : Milon en profite pour rentrer audacieusement dans Rome, et démentir tous les bruits qui couraient sur son compte, en montrant qu'il ne songeait ni à s'exiler volontairement, ni à soulever l'Italie.

Les deux partis cherchent une solution : on nomme des interrois qui devaient gouverner de cinq en cinq jours, jusqu'au rétablissement des magistratures curules. Mais on s'en lasse bientôt : ils n'avaient ni la force ni l'audace nécessaires. Le sénat nomme alors Pompée seul consul et l'arme du Caveant Consules, qui lui donnait un pouvoir absolu. Pompée fait aussitôt des levées, et occupe Rome avec ses troupes.

Cependant l'affaire de Clodius ne reste pas endormie : Milon prend déjà ses précautions ; il distribue de grandes sommes d'argent au peuple, et affranchit ses esclaves pour les soustraire aux aveux de la torture. Au sénat, à la tribune aux harangues, on ne parle que de cette affaire. Au sénat M. Cæpion, ennemi de Milon, ne semble pas exagérer les faits : il rappelle tous les détails de la rencontre : Clodius se rendant à Aricia avec 26 esclaves ; Milon,

parti avec plus de trois cents hommes armés, l'attaque, l'assassinat de Clodius, le vol de son anneau, (qui rendait Milon maître de la signature de son ennemi, comme Antoine le devint de celle de César) nouveaux massacres du Mont Albain, à la villa de Clodius; enfin (détail bien curieux) la démarche humiliante de Milon auprès de Pompée pour lui promettre de renoncer à la candidature, s'il le jugeait à propos, et la froide réponse de Pompée: « nemini se neque petendi neque desistendi auctorem esse, neque populi romani potestatem aut consilium aut sententiam interpellaturum. »

(Ascon. p. 35-36)

Nous avons des renseignements moins précis sur ce qui se disait à la tribune: du reste les harangues des tribuns devaient renfermer plus d'exagération que de vérités. Cependant Munatius Plancus avait produit à la tribune divers témoins, et entr'autres un certain Philémon qui disait avoir été enfermé deux mois dans la villa Milon parce qu'il avait assisté à l'assassinat de Clodius. Mais Asconius doute de ce fait (ea res, seu vera, seu falsa), et il a raison; car il n'était pas vraisemblable que Milon relâchât la veille de son procès un homme dont il eût à craindre une révélation.

Quoiqu'il en soit, l'opinion publique était

p. 37

contre Milon : mais ce qui importait avant tout, c'était l'opinion de Pompée qui craignait Milon, dit Asconius, ou qui faisait semblant de le craindre. C'était, sans doute, une crainte réelle : car un homme comme Milon, habitué à manier le glaive sur la place publique, maintenant menacé d'une condamnation, pouvait songer à se sauver lui-même par les moyens dont il s'était servi pour sauver les autres. Pompée rassemble contre lui des troupes ; il fait des levées en Italie et réunit deux armées. En même temps il présente plusieurs lois, une entre autres sur l'attentat de la Voie Appienne et l'incendie de la Curie ; une autre sur la brigue. Il établit des tribunaux extraordinaires qu'il compose lui-même de membres pris dans les trois ordres : après l'audition des témoins, il ne laisse que deux heures pour l'accusation et trois pour la défense : il rendait ainsi la procédure plus sommaire, et supprimait la justice. C'est le caractère de toutes les lois d'exception, et en particulier de ces tribunaux extraordinaires que Pélisson combat si vivement dans le Discours au roi, où il cite l'anecdote suivante : « François 1er regardant à Marcoussis le tombeau d'un surintendant immolé, sous un des rois précédents, aux jalousies de la Cour et à la passion du Duc de Bourgogne, et ce

grand prince disant que c'était dommage qu'on eût fait périr un tel homme par justice : « Ce n'est pas par justice, Sire, répondit ingénûment un bon religieux, c'est par commissaires. »

Cælius, agent de Cicéron dans cette affaire, s'oppose à cette loi de Pompée. Celui-ci s'irrite et menace d'employer la force : on cède. La loi est présentée. Plancus, de son côté, échauffe le peuple, qui accuse Milon, et surtout Cicéron son défenseur. Mais Cicéron, sans se laisser intimider par les menaces ni par les dangers, persista courageusement, et Asconius lui en fait honneur à juste titre. « Tanta constantia ac fides fuit Ciceronis, ut non populi a se alienatione, non periculi futuri metu, si dies ad populum diceretur, non armis quæ palam in Milonem suscepta erant, deterreri potuerit a defensione ejus..... »

p. 39 Cependant le tribunal est organisé comme Pompée le voulait. Cicéron et Asconius lui rendent cette justice qu'il se composait des noms les plus honorables ; mais le principe de ces lois d'exception en emporte la condamnation. Milon avait à répondre en même temps à quatre accusations différentes ; il était appelé devant deux tribunaux ; il ne se présente qu'au

plus important, celui de Domitius, où devait se plaider l'affaire la plus grave. Trois jours sont consacrés à l'audition des témoins, et à dresser de leurs dépositions une minute que les juges certifieraient conforme : détail précieux à noter : jusque là on ne trouve nulle part la trace d'une semblable formalité. Le premier jour, Caninius Schola, chevalier romain, témoin oculaire, dépose contre Milon. Marcellus, son défenseur, interroge le témoin : il est interrompu par les clameurs et les menaces des Clodiens, et se réfugie au sein du tribunal. La séance est levée. Le lendemain Pompée amène ses soldats au forum,

Asc. p. 51.

et, les deux autres jours, les dépositions suivent leur cours : elles arrivent de tous les côtés, des gens de Bovilles, des Vestales Albaines qui disaient : « Mulierem ignotam venisse ad se, quae Milonis mandato votum solveret, quod Clodius occisus esset » : mais qui attestait que cette femme inconnue eût été envoyée par Milon ? En dernier lieu parurent Sempronia, belle-mère de Clodius, et Fulvia sa femme, dont les larmes firent grande impression. L'audience est levée. Munatius Plancus court aux rostres : il excite le peuple, l'engage à se trouver en nombre à la séance

du lendemain, et à ne pas souffrir que Milon lui échappe : " et elabi Milonem non pateretur " ; ce qui renferme un double sens : le peuple influera sur les juges par son attitude, et, s'ils ne condamnent pas Milon, ils se chargent eux-mêmes de son supplice : c'était la pression, la menace organisée en grand.

Asc. p. 41-42.

Le quatrième jour arrive (III avant les ides d'Avril). Les boutiques sont fermées dans toute la ville. Pompée couvre de soldats le forum et toutes ses avenues ; lui-même se tient au Trésor, avec une troupe d'élite, et assiste de loin aux débats du tribunal. Les deux heures de l'accusation sont remplies par l'aîné des Appius, M. Antonius et P. Valerius Nepos. Ce Marcus Antonius n'est autre que le futur triumvir : ainsi les premiers actes d'Antoine et de Cicéron nous les montrent déjà en opposition. Cicéron répond seul. On sait ce qui arriva : les troupes avaient laissé pénétrer dans le forum les partisans de Clodius, qui accablent le défenseur de leurs cris redoublés. Alors faillit la nature, mais la nature physique de Cicéron : il a tout à l'heure montré un grand courage en prenant, malgré toutes les menaces, la défense de Milon : au forum, il a peur. Et cependant les soldats sont là pour protéger sa vie

et il n'a rien à craindre de Pompée qui ne veut qu'une chose, être débarrassé de Clodius et de Milon pour devenir seul maître des affaires. Cicéron n'était pas de ces hommes qui se remettent facilement : on sait avec quel soin il préparait ses plaidoyers, et quelle place il donnait à la mémoire dans son éloquence admirable : ce jour-là, il ne retrouve presque plus rien du discours qu'il avait fait d'avance et appris presque par cœur. Il s'en ressouvint, mais trop tard, lorsqu'il écrivit celui que nous avons et qui n'est pas, comme on le voit, une œuvre nouvelle. Quintilien et Asconius avaient les deux discours (car malheureusement pour Cicéron la sténographie, qu'il avait propagée lui-même depuis le procès de Catilina, avait aussi conservé jusqu'aux moindres détails du procès de Milon) : il ne nous reste que le chef-d'œuvre : c'est celui-là que nous allons examiner.

L'exorde exprime les vrais sentiments qu'a dû éprouver Cicéron le jour de la plaidoirie ; mais pourquoi faut-il qu'en face de cet appareil militaire qui gênait le cours de la justice, qu'au milieu de son indignation, de ses craintes sérieuses, Cicéron ait trouvé le moyen de faire venir bien mal à propos cette <u>pointe</u> d'<u>antithèse</u> : « ...... <u>Ne non timere</u>

mal dit

quidem sine timore aliquo possimus ? " Disons en passant que deux plans de défense se présentaient à Cicéron, le sien et celui de Brutus : ce dernier n'avait, sans doute, pas figuré dans le procès, mais il avait écrit et même publié un plaidoyer pour Milon. Laissant de côté toute habileté, Brutus proposait d'avouer l'acte incriminé, mais en rejetant le grief de préméditation, et de dire : " Milon a tué Clodius : Milon a bien fait." Cette cause pouvait être gagnée : ce n'était après tout que l'argument de la quatrième Catilinaire : " Salus populi suprema lex esto. " Brutus jugeait en citoyen ; Cicéron en avocat : il rejette ce plan ; il veut une défense plausible, avec des raisons pour et contre ; et il compose le roman que nous savons.

Après l'exorde, Cicéron répond à quelques objections. — Milon est homicide : il doit être puni. — Mais que devient le droit de légitime défense ? — Et ici se place cette phrase si justement célèbre sur la loi naturelle : " Est igitur haec, Judices, non scripta, sed nata lex ; quam non didicimus, accepimus, legimus, verum ex natura ipsa arripuimus, hausimus, expressimus ; ad quam non docti, sed facti ; non instituti, sed imbuti sumus. " — Le Sénat a déclaré le carnage de la voie Appienne un crime contre la

sécurité publique : — Le sénat n'a pu ni dû rien préjuger. — Mais Pompée a exclu du tribunal les amis de Cicéron. — Sans doute Cicéron n'y voit pas ses amis personnels ; mais il y rencontre des juges vertueux, intègres, attachés au sénat, aux lois, à la république, par conséquent autant d'hommes qui lui sont affectionnés : « Quum optimos viros legeret, non potius legere non studiosos meï, » et il apostrophe éloquemment le président lui-même L. Domitius.

Pro Milone, ch. X (Ed. Le Clerc)

Cicéron arrive aux faits qu'il expose et qu'il raconte, tout le monde sait comment. Si la narration oratoire peut être une œuvre d'imagination pure, on ne peut mieux disposer les circonstances que ne l'a fait Cicéron, ni mieux insinuer les motifs par le choix des détails et les combinaisons des phrases. Seulement il est difficile de comprendre le mérite oratoire d'une narration d'avocat qui semble n'avoir aucun rapport avec les dépositions des témoins. Cicéron rend compte, il est vrai, de la mort de Clodius, ou plutôt il l'exprime en termes détournés ; mais que fait-il du reste ? Que dit-il du massacre de Bovilles, et des autres détails que nous a fort heureusement conservés Asconius ? pas un mot. Le jour de la plaidoirie, Cicéron répondit, sans doute, comme il put, à ces dépositions accablantes :

mais quand il a écrit son discours pour laisser à la postérité un nouvel échantillon de son éloquence, il a traité cavalièrement les faits, et n'a guère voulu composer qu'un chef d'œuvre de narration.

Cicéron a pris ses aises et simplifié la question. il ne s'agit plus que de savoir uter utri insidias fecerit. Cicéron bâtit sur cette base fragile et bien facile à renverser un échaffaudage indestructible. En se posant une question de fantaisie, il n'a pas de peine à triompher avec son habileté admirable. Il part d'abord de la maxime "cui bono": Clodius avait un grand intérêt à se défaire de Milon;

ch. 12 et 13 — Milon n'en avait aucun à se défaire de Clodius.

2° Clodius haïssait mortellement Milon; celui-ci n'avait pour lui que cette haine vertueuse et patriotique que nous portons moins à la personne qu'aux vices mêmes du méchant.

3° La violence a toujours fait le caractère

ch. 15, 16. — de Clodius, et la modération celui de Milon.

4° Clodius avait fixé le jour de la mort de Milon: il avait dit devant Favonius qui l'avait rapporté à Caton: "triduo aut ad summum quatriduo." Mais les Clodiens citaient de Milon des propos pareils.

Cette série d'arguments liés et suivis formait un corps difficile à détruire. Cicéron se soutient

alors du plan de Brutus, et il en tire un excellent parti par une feinte oratoire : dans la magnifique prosopopée, il rappelle tous les crimes qui ont rempli la vie de Clodius, montrant ainsi que sa mort a été un bien pour Rome.

Cependant il sait que le nœud de la question n'est pas là. Ce qui importe, c'est de savoir ce que veut Pompée : veut-il absoudre Milon ou le condamner ? C'est d'ordinaire en face des hommes que Cicéron est faible, plutôt qu'en face des principes. Mais ce jour-là il adresse la parole à Pompée avec beaucoup d'habileté et de modération, il est vrai, mais aussi avec une fermeté qui l'honore : « Oui, Pompée, j'élève la voix pour que vous puissiez m'entendre ; oui, vos soupçons seuls nous font trembler. » Il ne craint pas d'employer l'ironie : « Assurément, faire choix du plus grand des généraux ; armer la république entière pour résister au seul Milon, c'est reconnaître en lui une force extraordinaire, c'est lui supposer plus de moyens et de ressources qu'un seul homme n'en peut avoir. » Il lui rappelle le dévouement que Milon a toujours montré pour sa cause, et termine par d'éloquentes paroles dont les événements devaient faire une prophétie : « J'espère que rien ne détruira

votre prospérité : mais enfin un temps peut venir, oui, Pompée, un jour peut arriver où, par l'effet de quelqu'une de ces révolutions si communes dans le cours des choses humaines, vous aurez à regretter l'absence de l'ami le plus ardent, de l'homme le plus ferme, et du citoyen le plus généreux que les siècles aient jamais produit." On sait qu'en effet, cinq ans après ce débat, se livra la bataille de Pharsale; que Pompée se vit abandonné des siens; que Domitius, le président du tribunal, se laissa prendre à Corfinium, et accepta le pardon de César : Milon aurait sans doute fait meilleure contenance.

Il semble qu'ici il faille s'arrêter : Cicéron élève encore la cause. Il fait voir dans ces événements le doigt de la providence. Ce "deus qui maxime sæpe in periculis rempublicam servavit", n'est qu'un lieu commun dans Salluste : dans Cicéron, il s'élève à la hauteur d'une doctrine philosophique.

ch. 30. 31. 32. Il ne fallait pas détonner en finissant. La péroraison de la Milonienne est le chef-d'œuvre du pathétique. Cicéron se trouvait embarrassé. D'ordinaire les Romains accusés venaient au tribunal couverts d'habits de deuil, sordidati, et accompagnés des membres de leur famille qui s'agenouillaient devant les juges au moment où

ceux-ci allaient porter leur suffrage. Milon ne veut rien de semblable : il regarde ses juges en face ; il les brave peut-être.

Cicéron triomphe admirablement de la difficulté par le développement de cette idée, qui est la clef de toute la péroraison : " Jam prae lacrymis loqui non possum, et hic defendi lacrymis se vetat." Ainsi tout profite à la cause de Cicéron ; et la fermeté de Milon, et le pathétique de la douleur du défenseur.

Rien ne manque donc à ce discours : plan, arguments, idées, mouvement, style, tout y est parfait : et c'est un chef-d'œuvre d'éloquence, mais d'une éloquence factice, reposant tout entière, comme celle des écoles, sur des faits que l'orateur modifie et transforme à son gré. — Ce ne fut pas ce discours qui fut prononcé : on sait le mot de Milon, que nous rapporte Dion Cassius : " Si vous aviez parlé ainsi, je ne mangerais pas de si bon poisson à Marseille." Est-ce un mot philosophique, comme le prétendent quelques-uns ? Exprime-t-il l'amour du repos que Milon a trouvé dans l'exil ? non ; il faut y voir simplement une épigramme de Milon contre son défenseur.

Quelle fut l'issue du procès ? Asconius nous l'apprend par ces quelques chiffres :

p. 53.

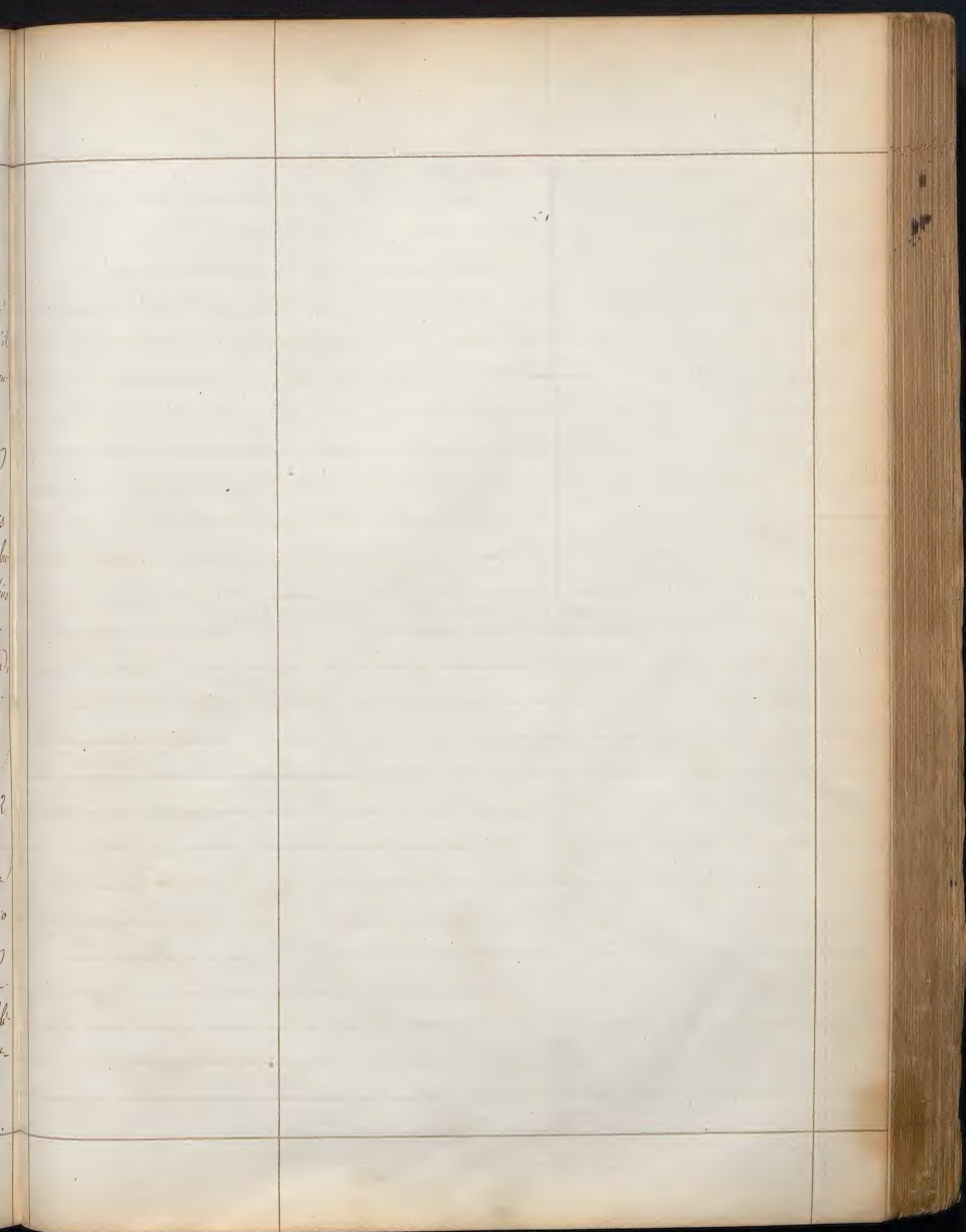
	Senatores :	Equites :	Trib. Aerarii :	
Condemnaverunt ...	XII	XIII.	XIII	: XXXVIII
Absolverunt	VI	IV	III	: XIII.

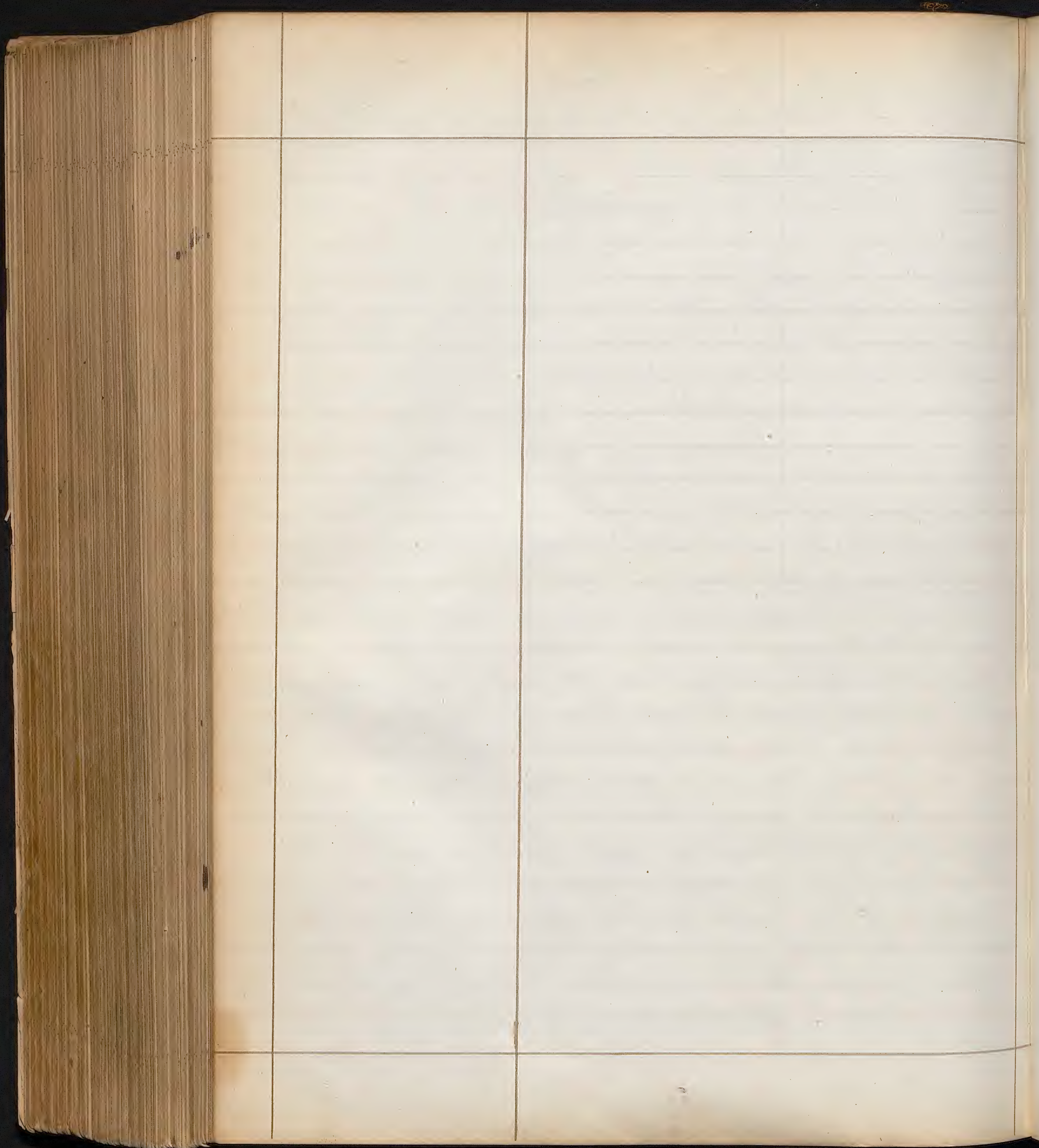
Comment vota Caton ; l'un des juges de ce tribunal ? Velléius Paterculus dit expressément qu'il avait absous Milon, et qu'il aurait entraîné beaucoup de suffrages, s'il avait voté plus tôt (II. 47) Asconius semble réfuter cette opinion, autant qu'on en peut juger par une phrase mutilée.

Les jours suivants Milon est cité pour trois autres procès : Milon ne se présente pas au tribunal. En même temps a lieu le procès de Saufeius « qui dux fuerat in oppugnanda taberna Bovillis et Clodio occidendo. » Cicéron le défend, et, plus heureux que pour Milon, le fait acquitter, mais à une voix seulement de majorité. Saufeius accusé de nouveau, encore défendu par Cicéron, est acquitté pour la seconde fois par 32 voix contre 18.

Cicéron triomphe de ce succès dans ses _Lettres à Atticus_ : il en avait le droit. On peut répéter le mot d'Asconius : « Ce fut une journée bien honorable pour Cicéron. » Que ne se montra-t-il toujours le même dans les luttes de la république, dont il eût ainsi non pas assuré, mais peut-être au moins prolongé l'existence !

G. Hinstin.





23e Leçon.

—

Le traité de claris oratoribus

—

Les parties diverses ressortent mal, et la leçon paraît manquer de plan. Tout ce qui est appréciation et considération est fort écourté. Toutefois, avec de l'attention, on peut se rendre compte de l'ensemble. Le style se relève bien.

= =

23e Leçon.

Le traité de claris oratoribus.

Nous nous occuperons aujourd'hui du dialogue de Cicéron intitulé Brutus, sive de claris oratoribus, composé vers l'an de Rome 707. — La période de 707 à 709 est une époque toute particulière de la vie de Cicéron. Revenu de Brindes, il trouva sa patrie esclave; dans le silence de la tribune et du barreau, il employa à la culture des lettres et de la philosophie les tristes loisirs que lui avait faits la servitude. Un des traits particuliers qui caractérisent cette période de la vie de Cicéron, c'est son amitié pour Brutus. Cette amitié n'est pas l'amitié protectrice et quelque peu impérieuse qu'un maître peut avoir pour un disciple qui ne jure que par lui: Brutus, avec le plus grand respect pour le génie de Cicéron, conserve une grande indépendance de doctrines. Que cette amitié ait été alors vive, on n'en peut pas douter, en voyant la place qu'elle a occupée dans la vie et les ouvrages de Cicéron à cette époque. Le dialogue dont nous

allons parler aujourd'hui porte le nom de Brutus, l'Orateur, les Tusculanes lui sont adressées. On pourrait peut-être trouver la cause particulière de cette effervescence d'amitié entre Cicéron et Brutus. Il y avait d'abord entre eux communauté d'honnêteté et de doctrines politiques; mais il y avait surtout parité de conduite. Comme Cicéron, Brutus avait été à Pharsale; comme Cicéron, il avait désespéré de la cause de la liberté après la perte de cette bataille; et, laissant les débris de l'armée de Pompée partir avec Caton pour l'Afrique, il était revenu à Rome se rallier au vainqueur. Ce serait trop fort de dire qu'il y avait entre ces deux hommes la complicité d'une mauvaise action; mais il est certain que leur conscience devait leur reprocher quelquefois d'avoir été au moins timides, et qu'alors ils étaient rendus à l'estime d'eux-mêmes l'un par l'autre. Ils étaient deux hommes courageux, aimant la patrie, qui avaient cru devoir en désespérer le même jour. A l'insu même de Cicéron et de Brutus, cette considération dut influer sur leur amitié.

Le traité intitulé Brutus est une histoire de l'éloquence romaine depuis les premiers temps jusqu'au temps de Cicéron. Le moment

était convenable ; Cicéron en voyant s'approcher la servitude, désespérait des destinées de l'éloquence à Rome ; c'était le moment d'écrire l'histoire de l'éloquence.

La première qualité de l'historien est l'exactitude ; Cicéron s'est montré d'une exactitude remarquable dans cette histoire de l'éloquence. Pour l'histoire des premiers temps, là où les documents authentiques lui font défaut, il se borne à citer des noms, et à faire des suppositions qu'il donne tout simplement pour des suppositions. On ne peut pas, il est vrai, se défendre de sourire, quand on voit les listes si complètes d'orateurs qu'il dresse pour des temps si reculés ; comme quand il nous dit que, d'après l'histoire, on peut supposer éloquents :

L. Brutus qui chassa les Tarquins ;

M. Valerius Maximus qui rappela le peuple du Mont Sacré ;

L. Valerius Potitus, qui calma le peuple irrité contre le Sénat, après la tyrannie des décemvirs

Appius Claudius Caecus, qui fit rejeter les offres de Pyrrhus,

et plusieurs autres ; mais du moins

il ajoute : " Toutefois je ne crois pas avoir lu nulle part que ces anciens personnages aient passé pour des orateurs, ni qu'en général l'éloquence fût alors encouragée par aucune distinction ; je ne fais que le conjecturer. "

Du moment que Cicéron annonce lui-même qu'il fait une conjecture, on n'a rien à lui reprocher : du reste ce scrupule qui consiste à aller chercher dans tous les temps ceux à qui à la rigueur peut s'appliquer le nom d'orateur, est lui-même une garantie d'exactitude. Enfin Cicéron arrive à un orateur que ses contemporains ont salué comme tel. M. Cornelius Cethegus est le premier qui ait eu réellement la renommée d'orateur, lui qu'Ennius, cité par Cicéron appelle :

« Flos delibatus populi, Suadæque medulla »

Ce nom sert à Cicéron à marquer une date dans l'histoire de l'éloquence romaine. C'est encore là un procédé d'historien exact ; établir des divisions non arbitraires, mais marquées naturellement par quelque grand personnage, dont le nom que des documents positifs placent à une date certaine, donne à la fois un renseignement chronologique et une idée sommaire de ce qu'a été l'élo-

quence dans cette période.

A partir de M. Cornel. Cethegus, on voit que Cicéron a entre les mains les œuvres des orateurs dont il parle, et son exactitude est d'autant plus scrupuleuse qu'il a plus de moyens de critique entre les mains. Une des parties les plus importantes de l'exactitude historique, la chronologie y est très soignée. Une des dates les plus importantes de la littérature latine, l'an de Rome 514 (année où Livius Andronicus mit sur la scène la première tragédie traduite du grec) y est soumise à une discussion régulière. Cicéron montre encore dans cette partie de son ouvrage une autre espèce d'exactitude non moins importante que celle qui établit des dates certaines et met ses orateurs à leur véritable place dans le temps, c'est celle qui consiste à attribuer à un auteur tout ce qui lui appartient en fait d'ouvrages, mais seulement ce qui lui appartient; c'est en un mot la critique de l'authenticité des œuvres. On doit d'autant plus louer Cicéron d'y avoir pensé, quand on considère combien cette sorte de critique était rare chez les anciens. Il y en a dans le Brutus de nombreux exemples; en voici un entre autres

négligé

(Brut. ch 18)

qui mérite d'être cité textuellement : il s'agit d'un discours de Fannius contre Gracchus :

« Fannius . . . . . . a laissé un discours contre Gracchus au sujet des alliés et du nom latin. Cet ouvrage est célèbre, et de plus il est bon. — Quoi donc ! dit Atticus, ce discours est-il bien de Fannius ? Dans notre enfance les opinions étaient très partagées. Les uns l'attribuaient à Persius, homme lettré, et à la science duquel Lucilius rend un bel hommage ; les autres à plusieurs nobles, dont chacun, disait-on, avait mis en commun le tribut de son génie. — C'est en effet, répondis-je, ce que j'ai entendu dire à nos vieillards ; mais je n'ai jamais pu le croire ; et si l'on a élevé ce doute, c'est, je pense, parce que Fannius était regardé comme un orateur médiocre, tandis que cette harangue était la meilleure qui existât alors. Elle n'a d'ailleurs rien qui annonce le travail de plusieurs mains ; c'est partout la même couleur, le même style ; et d'un autre côté, si elle était de Persius, Gracchus n'aurait pas manqué de le reprocher à son adversaire, qui lui reprochait à lui-même d'employer les talents de Ménélas de Marathum, et des autres rhéteurs. Enfin l'on n'a jamais refusé à Fannius le don de la parole. Il défendit souvent des

cause, et son tribunat, dirigé par les conseils de Scipion l'Africain, ne fut pas sans gloire. »

(Brut. Cap. XXVI.)

De même que Cicéron rend aux auteurs ce qu'on leur a retiré à tort, il leur reprend ce qui leur a été faussement attribué:

« Les discours attribués à Sulpicius ont été, à ce qu'on pense, écrits depuis sa mort, par un homme à peu près de mon âge, et le plus éloquent selon moi qu'il y eût hors du sénat, P. Canutius. »

Cap. LVI.

On voit qu'on peut se fier entièrement à l'exactitude de Cicéron. Rien n'y manque, ni une sage défiance là où les documents authentiques font défaut, ni une critique éclairée appliquée à la discussion des dates et de l'authenticité des œuvres. C'est l'œuvre d'un historien scrupuleux.

Cicéron a donné à son œuvre la forme du dialogue. Il en résulte pour le Brutus un assez grand nombre d'avantages et quelques inconvénients.

Le premier avantage regarde plutôt Cicéron que les lecteurs de son œuvre. C'est surtout son amour-propre qui en profite. La forme du dialogue fait penser à Platon duquel Cicéron n'est pas fâché qu'on puisse le croire le rival. Le Brutus n'est pas la seule tentative que Cicéron ait faite en ce genre. Le De republi-

ca, quoique ne ressemblant en rien au Περὶ Πολιτείας de Platon, est destiné à le rappeler et à l'égaler. Cicéron a, comme Platon, un traité des Lois; et ce dialogue même de Brutus, outre la forme même de dialogue qui rappelle déjà les dialogues de Platon, contient un certain nombre de traits destinés à provoquer d'une manière plus directe la comparaison avec le grand philosophe grec. Ainsi, après une exposition sous forme de narration dans le goût des belles expositions que Platon a données à ses dialogues, Cicéron, Atticus et Brutus s'asseyent sur une pelouse, près de la statue de Platon: "In pratulo, propè Platonis statuam consedimus." La statue de Platon est là présente au dialogue destinée à rappeler sans cesse au lecteur qu'un concours d'éloquence est ouvert entre Platon et Cicéron. Les événements politiques avaient fermé à Cicéron la carrière des rivalités politiques; il fallait à cette âme dont l'émulation était le principal et peut-être l'unique ressort, d'autres rivalités, d'autres luttes, avec les lettres pour tribune, et la postérité pour juge.

mal dit

Un autre avantage de la forme du dialogue adoptée par Cicéron, c'est de prêter à une foule d'agréments qui ôtent à un ouvrage didactique

toute sa sécheresse. Il y a place dans un dialogue pour des descriptions de personnes et de lieux, pour des peintures de caractères qui prêtent à la discussion tout le charme et tout le naturel de la vie réelle. Le Brutus (et en cela encore Cicéron a voulu imiter Platon) reste jusqu'à la fin une agréable causerie entre Cicéron, Brutus et Atticus, dont les caractères finement observés et marqués en quelques traits se conservent jusqu'à la fin dans leur intéressante naïveté. Il semble qu'on assiste à une conversation véritable et qu'on y prend part. Rien n'y manque, pas même les digressions si fréquentes dans les entretiens même les plus sérieux. Au milieu des comparaisons peut-être un peu trop fréquentes et trop soutenues que Cicéron établit entre les orateurs grecs et les orateurs romains, ou plutôt entre Rome et la Grèce, Cicéron rencontre Coriolan qu'il compare avec Thémistocle : « Tous deux, dit-il, après avoir été

(Brut. cap. X et XI.)

l'ornement de leur patrie, en furent chassés par un peuple ingrat, et passèrent chez l'ennemi ; et tous deux réprimèrent en se donnant la mort ce premier mouvement d'une âme irritée. Je sais que vous rapportez autrement la fin de Coriolan ; mais permettez-moi

de préférer la tradition qui le fait mourir ainsi."

« Vous en êtes le maître," dit Atticus en riant, "puisqu'il est permis aux rhéteurs d'altérer les faits pour embellir leurs récits. Votre fable de Coriolan, Clitarque et Stratoclès l'ont aussi débitée sur Thémistocle. Thucydide, presque contemporain de Thémistocle, écrit seulement qu'il mourut, et qu'il fut enterré secrètement dans l'Attique. Il ajoute qu'on le soupçonna de s'être empoisonné; et les deux écrivains que j'ai nommés affirment qu'ayant immolé un taureau, il en reçut le sang dans une coupe, le but et tomba sans vie: mort vraiment tragique et qui prêtait aux plus brillantes déclamations. Un trépas vulgaire n'eût offert aucune matière aux ornements de la rhétorique. Ainsi, puisqu'il vous convient que tout soit pareil dans Thémistocle et dans Coriolan, recevez aussi la coupe de mes mains, je fournirai même la victime, afin que Coriolan soit de tout point un autre Thémistocle. »

Cette digression, qui n'apprend rien sur l'histoire de l'éloquence, est charmante par le naturel qu'elle introduit dans le dialogue. Atticus, son aimable et judicieux scepticisme en matière de fables, y apparaît

sent avec une vérité saisissante.

Il y a d'autres digressions moins charmantes et d'un caractère plus sérieux. Cicéron amené à parler du jurisconsulte Sulpicius son maître et du jurisconsulte Scévola son ami, les compare. Ce passage est d'un haut intérêt; mais comme nous en avons déjà parlé dans une leçon précédente, nous n'y reviendrons pas aujourd'hui.

Quelquefois ces digressions sont des révélations précieuses qui nous font prendre part à ces richesses d'expérience, d'observations pratiques fines et délicates que Cicéron avait accumulées dans sa longue carrière d'orateur:

(Brut. Cap. XXIV) « C'est par deux raisons différentes, mon cher Brutus, dit-il, qu'on n'écrit pas, ou qu'on écrit moins bien qu'on ne parle. Tantôt c'est la paresse qui empêche de prendre la plume; et nous voyons des orateurs qui n'ont pas voulu ajouter le travail du cabinet à celui du forum; car la plupart des discours s'écrivent après avoir été prononcés, et non pour être prononcés; d'autres n'éprouvent point le désir de se perfectionner, et rien n'apprend mieux à bien parler que d'écrire. Peu jaloux de laisser après

eux des monuments de leur génie, ils croient s'être acquis par la parole une gloire assez grande, et qui paraîtra plus grande encore si leurs écrits ne viennent point s'offrir aux discussions de la critique. D'autres enfin se croient plus capables de bien parler que de bien écrire. C'est ce qui arrive souvent à des hommes qui ont plus de talent naturel que de connaissances acquises ; et tel était Galba. Il parlait sous l'inspiration de son âme autant que de son génie. Une sensibilité brûlante qu'il tenait de la nature donnait à ses discours du mouvement, de la force, de la véhémence ; mais quand il prenait tranquillement la plume et que sa passion, comme un vent qui tombe, cessait d'animer son éloquence, le discours languissait ; ce qui n'arrive pas à ceux dont la manière est plus châtiée ; car l'orateur retrouve partout cette justesse de pensées au moyen de laquelle il peut écrire et parler avec la même perfection ; mais l'enthousiasme ne dure pas toujours, et lorsqu'il s'est refroidi, toute la vertu et tout le feu de l'orateur s'éteignent avec lui. Voilà pourquoi l'esprit de Lélius paraît encore respirer dans ses écrits, tandis qu'il ne reste rien de l'énergie de Galba. »

Personne ne sera tenté de blâmer des digressions qui donnent un tel charme à l'œuvre de Cicéron.

La forme du dialogue, qui a permis à Cicéron d'introduire cet agrément et plusieurs autres dans un traité didactique, a pourtant quelques inconvénients.

Le Brutus est avant tout, ou plutôt veut être une histoire de l'éloquence romaine. En conséquence il doit nous présenter dans leur ordre naturel les faits qui constituent cette histoire; nous mettre sous les yeux d'une manière nette et précise la suite des hommes de talent qui ont tour à tour illustré l'éloquence latine. Comme l'histoire de l'éloquence ne peut se passer d'un peu de critique, Cicéron doit placer à côté des hommes le jugement de leurs œuvres, de manière que le lecteur puisse embrasser d'un seul coup d'œil les événements, les hommes, leurs œuvres, et le jugement qu'il faut porter sur leurs œuvres. Malheureusement la forme du dialogue, dans ses fluctuations qui ne sont pas sans grâce, répugne à cette rigueur de plan si nécessaire à l'histoire. Un mot en amène un autre, un nom en appelle un autre, et de ces rappro-

chements auxquels le caprice souvent seul préside, se forment des groupes d'orateurs, séparés souvent en réalité soit par le temps, soit par la nature du talent. Bien des noms d'orateurs s'introduisent aussi dans cette causerie, à la faveur de l'indulgence propre à ce genre de composition, qui n'y ont pas véritablement droit, et qui usurpent une place due à des talents plus connus et plus sérieux. Cicéron ne s'en cache pas :

(Brut. Cap. XXXVI) « Je dois à l'occasion de Cotta, dit-il, et de plusieurs autres, vous faire un aveu, c'est que j'ai mis et que je mettrai encore au nombre des orateurs, des hommes qui avaient assez peu d'éloquence. »

Cicéron nous jette lui-même dans l'inquiétude. A quel signe reconnaîtrons-nous les orateurs sérieux confondus dans le dialogue avec ceux qu'il y introduit par caprice ? Cette inquiétude s'aggrave encore, quand on voit la critique que nous faisons ici mise avec tant de force par Cicéron lui-même dans la bouche d'-

cap. LXIX. Atticus : « En vérité, dit alors Atticus, vous puisez jusque dans la lie, et déjà même depuis longtemps. J'ai gardé le silence ; mais je ne prévoyais pas que vous dussiez descendre jusqu'aux Staiénus et aux Autronius. —

Sans doute, lui dis-je . . . . l'ordre chronologique me fait nécessairement trouver sur ma route les noms connus et les souvenirs contemporains. Je veux d'ailleurs,(1) que, sur le nombre, ont seuls osé faire entendre leur voix, établir que bien peu sont vraiment dignes de mémoire, et que ceux mêmes qui eurent un nom quelconque ne furent pas très nombreux. "

Cicéron trouve ici une réponse à la critique de ~~Caton~~ Atticus; mais un peu plus loin (Cap. LXXXV), il lui en prête une bien plus forte dont il remet la réponse à un autre moment :

" Moi, interrompit Atticus, j'ai été plusieurs fois tenté de vous interrompre . . . . J'ai admiré l'ironie qu'on attribue à Socrate . . . . Cette plaisanterie a je ne sais quelle grâce dans sa bouche, et je ne suis pas de l'avis d'Épicure qui la blâme. Mais dans un entretien dont le but tout historique est d'exposer le caractère de chaque orateur, prenez garde que l'ironie ne soit aussi répréhensible que dans la bouche d'un témoin qui dépose . . . . . . Vous avez loué certains orateurs de manière à tromper un auditoire peu

(1) en tirant de la foule ceux

éclairé. En vérité, j'avais peine à m'empêcher de rire quand vous compariez notre Caton à l'Athénien Lysias..... L'ironie serait de bon goût si nous plaisantions ; mais si nous parlons sérieusement, prenez-y garde : peut-être devrions-nous mettre dans nos discours autant de conscience que si nous déposions en justice. Oui, j'estime votre Caton comme citoyen, comme sénateur, comme général, comme un homme enfin qui excellait en prudence, en activité, en toute espèce de vertu. Quant à ses discours, je les trouve fort louables pour son temps : ils annoncent du génie ; toutefois c'est le génie sous une forme brute et que l'art n'a pas encore polie. Mais quand vous disiez que ses Origines sont remplies de toutes les beautés oratoires, quand vous mettiez Caton à côté de Philiste et de Thucydide, est-ce Brutus ou moi que vous croyiez persuader ? Eh quoi ! des modèles, inimitables même aux Grecs, vous leur comparez un habitant de Tusculum qui n'avait pas encore la moindre idée de ce qu'on appelle richesse et ornements du style ! »

Ensuite Atticus continuant sa critique, reproche à Cicéron d'avoir donné des éloges

à des orateurs qui n'ont d'autre mérite que leur antiquité. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Cicéron ne répond pas à cette critique si fortement posée par lui-même : " Vous venez, dit-il à Atticus, d'entamer le sujet d'un long entretien, et d'élever une question qui mériterait une discussion toute nouvelle. Nous la remettrons à un autre temps." — Il y a là quelque chose des habitudes de la Nouvelle Académie, qui pose le plus souvent le pour et le contre, en laissant aux lecteurs le souci de trouver la vérité.

La composition du Brutus est naturelle et savante.

Elle est naturelle, parceque Cicéron, en se plaçant comme il le fait au milieu de chaque époque, en choisissant un grand homme autour duquel il groupe tous les hommes secondaires, voit et fait voir les progrès de l'éloquence en expliquant en quelque sorte comment ils se sont accomplis.

Elle est savante, parcequ'en suivant comme il le fait le fil des événements, Cicéron trouve occasion de relater à leur place un grand nombre de choses intéressantes.

Il introduit aussi dans cette composition si naturelle et si commode des dissertations

fort curieuse. C'est ainsi qu'il discute sur la nature de l'éloquence attique. A l'animation avec laquelle il en parle, on reconnaît facilement qu'il est intéressé dans la question. En effet ceux qui voulaient faire un reproche à l'éloquence de Cicéron, lui reprochaient de n'être pas attique. Il arrive à une théorie de l'atticisme, d'où il résulterait que les orateurs les plus attiques sont ceux qui ont le plus charmé la foule.

Dans une autre occasion, il dit que le stoïcisme est peu favorable à l'éloquence : c'est la force repliée sur elle-même, la main fermée ; il n'y a pas là cet épanouissement, cette force d'expansion qui rend l'éloquence si sympathique. Les orateurs stoïciens affectaient aussi une sécheresse et une subtilité de raisonnements qui jetait la froideur dans leurs discours. Il résulte de là pour Cicéron que l'école d'Aristote et celle de Platon sont les deux véritables berceaux de l'orateur. Pour lui, il donne la préférence à l'école académique ; il est, comme il le dit, devenu orateur sous les ombrages de l'Académie.

Après ces passages si curieux, on ne peut se dispenser de rappeler les pages

touchantes qu'il a semées çà et là dans son livre, et où il a fait parler les douleurs de l'homme et du citoyen. Ces passages sont trop considérables pour que nous les citions ici; mais ils sont connus de tout le monde, et celui en particulier qui est au commencement du dialogue est de la plus grande beauté.

L'homme politique se révèle encore dans le Brutus par des allusions. Cicéron rencontre quelque part dans son dialogue Métellus Scipion. C'est un pauvre homme; Cicéron ne se le dissimule pas, comme on le voit dans les Lettres à Atticus; mais il est le beau-père de Pompée; il est de ceux qui après Pharsale n'ont pas désespéré de la liberté, il commanda l'armée d'Afrique. Cicéron ne pouvant pas le louer d'autre chose, montre combien de races illustres se réunissent dans sa personne. Cicéron fait aussi un éloge exagéré de Marcellus qui était alors en exil. Il se compare lui-même avec Marcellus, pour orner du reflet de son propre talent le beau caractère de Marcellus, et pour honorer son talent en le plaçant auprès du beau caractère de son ami.

Ce ne sont pas là des digressions;

ce sont des ornements propres au sujet. Mais il rencontre quelquefois une autre espèce d'ornements qui sont mieux placés encore dans une histoire de l'éloquence : ce sont des préceptes sur l'art oratoire. Il est impossible à Cicéron de tracer le caractère véritable des orateurs sans mêler les préceptes à la critique. Ce livre en est tellement nourri qu'on pourrait en tirer une théorie complète de l'art oratoire, et une théorie plus intéressante que toute autre, parcequ'elle serait mise en action.

D'autres fois on rencontre de charmants passages, des définitions ou des essais de définitions. Il y a au Chapitre 46 une causerie agréable sur le mot Urbanitas : "Mais en quoi donc, reprit-il, consiste cette urbanité inimitable ?" — "Je ne saurais le dire, je sais seulement qu'elle existe."

(Quintilien VI, 4). Quintilien a essayé de définir ce que Cicéron n'avait pas cru pouvoir définir : "J'appelle urbanité une manière de parler où l'on ne peut découvrir rien d'inconvenant, rien de grossier, rien de négligé, rien d'étranger, ni pour le sens, ni pour les mots, ni pour la prononciation, ni pour le geste."

Mais cette définition de Quintilien

n'a rapport qu'au langage ; et urbanitas en latin, comme urbanité en français, signifie aussi cette politesse que donne l'usage du monde, et que Marmontel (à ce mot) définit ainsi :

« Le naturel dans la politesse, la délicatesse dans la louange, la finesse dans la raillerie, la légèreté dans le badinage, la noblesse et la grâce dans la galanterie, une liberté mesurée et décente dans le langage et les manières, et par dessus tout une attention imperceptible à distribuer à chacun ce qui lui est dû de distinction et d'égards. »

La définition que Cicéron n'avait pas voulu donner, se trouve à peu près contenue dans ces deux passages de Quintilien et de Marmontel.

Il y a aussi dans le Brutus une page remarquable sur cette question : Quel est le meilleur juge de l'éloquence ? On devine d'avance ce que Cicéron va répondre. C'est selon lui la foule : « Quand je parle en public, dit-il, je désire les suffrages du peuple ; car celui qui sait les obtenir est sûr de plaire également aux gens instruits. En effet, avec du jugement et du goût, je pourrai voir ce qu'il y a de bon ou de mau-

vais dans un discours, mais on ne peut juger un orateur que d'après les effets qu'il produit. » Il y a sans doute dans cette opinion de Cicéron quelque chose de l'amour exagéré de la popularité qui le caractérise, et qu'il montre si bien dans un autre passage du *Brutus*, où il assimile presque le grand orateur à l'acteur en vogue; mais il y a aussi une vue très juste et très profonde, c'est qu'il faut s'attacher surtout à toucher le cœur; c'est que toutes les finesses de l'art, malgré l'approbation des doctes, ne sont rien si elles n'ont excité dans la foule aucune émotion.

La partie principale du *Brutus* est nécessairement dans les jugements que Cicéron porte sur les orateurs; nous ne nous en occuperons pas aujourd'hui, ce sera le sujet particulier de la prochaine leçon: mais il y a dans ces jugements un jugement unique que nous pouvons rattacher aux épisodes dont nous avons parlé aujourd'hui; c'est celui qu'il porte sur un contemporain, sur César, malgré l'intention formelle qu'il avait annoncée de ne pas juger les contemporains. Il se tire à merveille de cette difficulté: il met son jugement sur César, tantôt dans la bouche d'Atticus, tantôt dans celle de Brutus; il se fait presser d'y

arriver, et quand il y arrive, s'arrange si bien qu'il fait ressortir son propre éloge de l'éloge de César.

C'est Atticus d'abord qui parle pour contenter l'impatience de Brutus: " César, dit-il, est peut-être de tous nos orateurs celui qui parle la langue latine avec le plus d'élégance : et il ne doit pas seulement cet avantage, comme on nous le disait tout à l'heure des Lélius et des Mucius, aux impressions reçues dans la maison paternelle. Sans doute elles ont commencé l'ouvrage; mais il n'est arrivé à cette admirable perfection que par des études variées et profondes, suivies avec une grande ardeur et un travail infatigable. Eh! ne l'avez-vous pas vu, ajouta-t-il en me regardant, vous adresser, au temps de ses plus grandes préoccupations, un savant traité sur la langue latine, dans le premier livre duquel il dit que le choix des mots est la base de l'éloquence? Oui, Brutus, après un tel ouvrage, et l'éloge flatteur qu'y donne à Cicéron cet homme dont Cicéron aime mieux m'entendre parler que d'en parler lui-même : " Quelques-uns, lui dit-il en l'appelant par son nom, quelques-uns ont essayé, à force d'usage et d'application, de produire leurs pensées sous des formes brillantes,

Cap. LXXII.

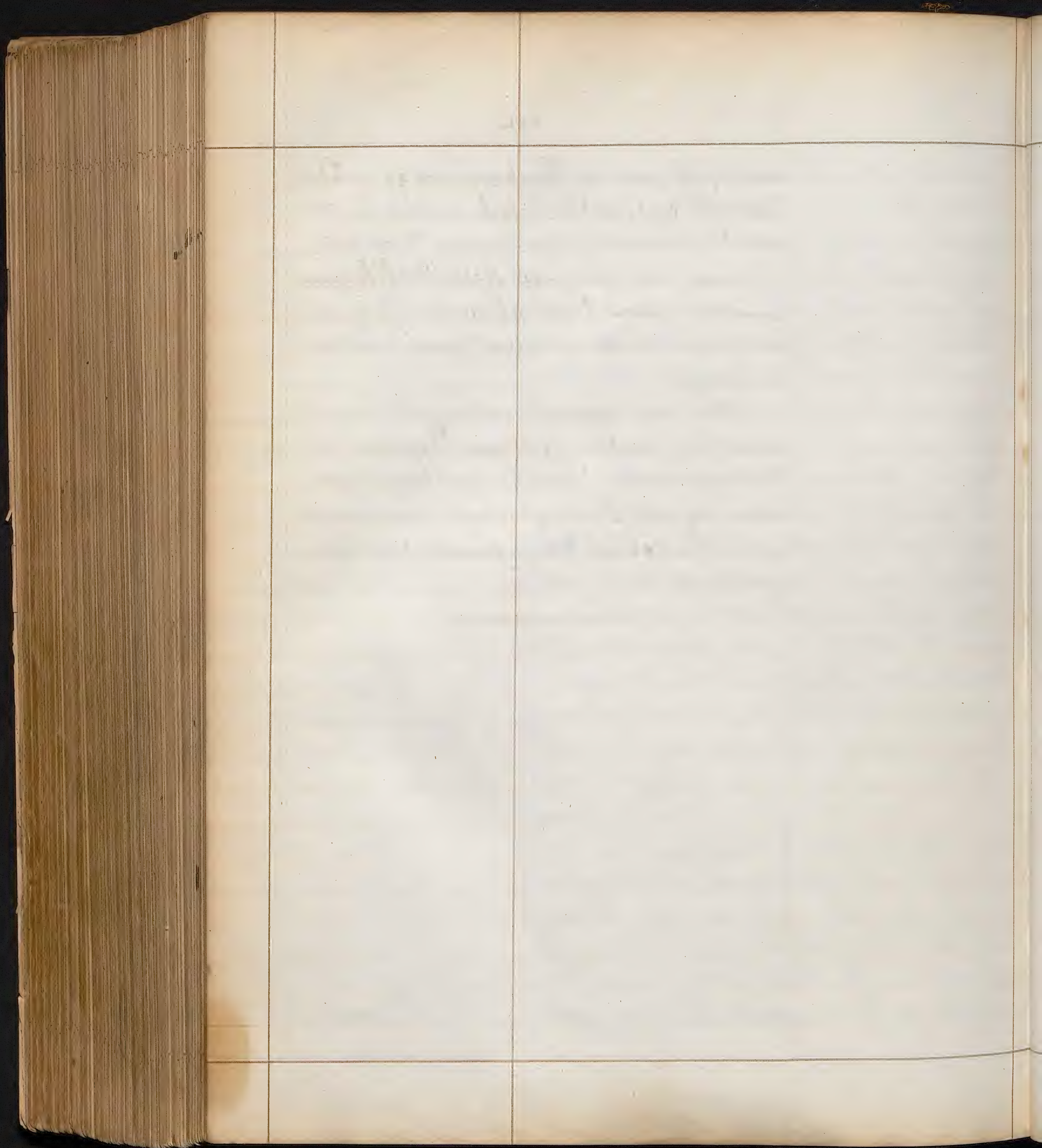
mais vous avez le premier découvert toutes les richesses de l'élocution, et à ce titre, vous avez bien mérité du nom romain et honoré la patrie. " .... " Sa déclamation est brillante et pleine de franchise; sa voix, son geste, tout son extérieur a quelque chose de noble et de majestueux. — J'aime infiniment ses discours, dit Brutus; j'en ai lu beaucoup. Il a écrit aussi des mémoires de ses campagnes. — Oui, répondis-je, et d'excellents. Le style en est simple, pur, gracieux, et dépouillé de toute pompe de langage. C'est une beauté sans parure. En voulant fournir des matériaux aux historiens futurs; il a peut-être fait plaisir à de petits esprits, qui seront tentés de charger d'ornements frivoles ces grâces naturelles; mais pour les gens sensés, il leur a ôté à jamais l'envie d'écrire; car rien n'est plus agréable dans l'histoire qu'une brièveté correcte et lumineuse. "

Dans ce jugement Cicéron montre toute la sagacité et la supériorité du talent; il n'oublie pas non plus tout ce qui peut être à son éloge; on peut même dire que cette arrière-pensée secrète le guide dans un grand nombre de ses appréciations. Le juge-

ment qu'il porte sur Hortensius n'est qu'un cadre destiné à contenir des détails sur toute la carrière de Cicéron et sur ses succès d'orateur. Cicéron veut élever une statue de l'éloquence romaine ; mais il veut placer son éloquence au faîte. Cette intention perce dans tout l'ouvrage.

Nous nous sommes bornés aujourd'hui à suivre le plan de Cicéron dans tous ses développements : dans la prochaine leçon nous jugerons l'ouvrage même ; nous examinerons la valeur des jugements que Cicéron y a portés.

Mercier.







24e Leçon.

Le traité de *claris oratoribus*.

(Suite)

Toujours plein sans être diffus. Des rédactions ainsi faites sont bien plus profitables. J'excepte de cet éloge la réflexion finale, qui est un peu écourtée. Le style simple, naturel, est quelquefois assez vif.

24e Leçon.

Le traité De claris oratoribus.
(Suite).

Dans la dernière leçon nous avons étudié le De claris Oratoribus au point de vue extérieur, pourrait-on dire ; le considérant comme dialogue, nous avons recherché les avantages et les inconvénients nécessaires de cette forme ; nous avons approuvé la composition naturelle et savante de cet ouvrage ; puis l'envisageant en historiens, nous avons loué sans réserve l'exactitude de l'auteur pour tout ce qui tient à la chronologie et à l'authenticité des faits ; enfin dans la critique oratoire de Cicéron, dans les portraits et les jugements qu'il trace, nous avons reconnu une sagacité réelle, une incontestable supériorité, un talent de peintre que nul n'a surpassé. A toutes ces louanges nous avons pourtant mis une restriction : c'est que Cicéron est un peu partial pour Rome : on sent qu'il veut élever un monument à la gloire de Rome ; et c'est pour cela qu'il oppose l'éloquence romaine à la grecque, au préjudice de cette dernière. Nous avons ajouté que l'auteur est un peu partial pour lui-même : au sommet des

orateurs romains dont il rappelle les noms, dont il apprécie ~~prise~~ le talent, il en est un qu'il veut placer, et qu'il place; c'est lui-même; et à cette occasion nous avons fait voir que toute l'œuvre avait été conçue en vue de ce dernier portrait. Nous avons terminé en admirant dans le Brutus un style piquant, varié, abondant, harmonieux.

Ce sont là les traits essentiels du traité de Cicéron; ce ne seront ni des objections, ni des critiques de détail, mais une observation générale qui nous occupera aujourd'hui: Est-ce ainsi que nous aurions conçu une histoire de l'éloquence romaine? Le point de vue de Cicéron est-il le nôtre? Et, s'il ne l'est pas, en quoi en diffère-t-il? Cicéron, de parti pris, isole l'histoire de l'éloquence de l'histoire politique; la biographie des écrivains des événements mêmes; il aurait été plus original et plus conforme à l'esprit moderne, s'il n'avait pas cru devoir en user ainsi. Il ne faudrait pas croire au reste que cette manière philosophique d'envisager les choses, non plus seulement en elles-mêmes, mais dans leurs causes et leurs effets, non plus pour elles-mêmes, mais en vue d'un ensemble, eût rien d'exclusivement moderne: c'est sur cette vue que repose un autre ouvrage de Cicéron lui-même, le De Oratore, et c'est en cela qu'il diffère des rhétoriques qui avaient précédé: on ne s'était occu-

pé jusqu'alors que de la rhétorique en elle-même et pour elle-même; on en avait fait un corps de doctrines isolées : tels étaient le traité de l'Invention, la Rhétorique à Hérennius. Cicéron pose en principe que la parole ne peut pas être isolée de la pensée; que, par suite, l'art de penser est nécessaire à la préparation de l'orateur. Il en est de même de l'art de vivre, puisque l'homme vit et comme individu, c'est là sa vie morale; et comme citoyen, c'est sa vie politique; et suivant qu'il aura de ses devoirs comme individu ou comme citoyen telle ou telle opinion, suivant qu'il se trouvera dans telles ou telles circonstances, il parlera différemment : l'art de penser, la morale, la politique, ce sont donc là comme les parties intégrantes du tout que Cicéron expose; il n'est donc pas étranger à ce point de vue tout philosophique; et puisqu'il exige de l'orateur qu'il connaisse son temps, les diverses doctrines philosophiques, etc..., comment peut-il se dispenser, pour juger des orateurs, de les mettre au milieu, pour ainsi dire, de leur temps, des doctrines philosophiques et morales dont ils subissaient l'influence ? Ce n'est donc pas cette vue qui a manqué à Cicéron; seulement il s'en passe, en vertu d'une idée : c'est que l'antiquité aime surtout les points de vue spéciaux; elle aime à bien séparer les choses,

à les juger sous mille aspects divers, mais indépendants les uns des autres. Pour ne citer qu'un exemple, avec quelle minutie et quelle sévérité les Grecs, ce peuple de l'esprit le plus libre qui fut jamais, ne classent-ils pas les genres littéraires? Non seulement d'après les idées que les genres sont censés exprimer, mais d'après la forme même que l'écrivain a donnée à son œuvre; les plus légères différences deviennent comme autant de lignes de démarcation: un Grec n'eût jamais consenti à reconnaître une élégie pour telle, si elle n'était pas composée selon le mode habituel, un hexamètre suivi d'un pentamètre: Quintilien déclare que la satire appartient en propre à Rome [1]; pourquoi? parceque les Romains l'écrivirent dans un mètre nouveau: la forme était nouvelle; partant nouveau le genre. Il est évident que Cicéron obéit ici à ce préjugé, à cette manie, dirions-nous presque: il a peur, s'il fait intervenir dans les portraits de ses orateurs l'histoire politique et morale de leur temps, qu'on ne voie dans son œuvre autre chose que l'histoire de l'éloquence proprement dite; et nous avons sur ce point son aveu, non pas dans le Brutus, mais dans l'Orator: "Arrivons

(Orat. ch. XIX. trad. Le Clerc.

(1) "Satira tota nostra est." (Quintil. liv. X. ch. 1 §. 93.)

enfin, dit-il, au véritable caractère du grand orateur et de la parfaite éloquence. Et ce mot même d'éloquence nous fait assez voir qu'elle est tout entière dans l'élocution, et que cette partie renferme toutes les autres. L'invention, la disposition, l'action, ne sont point l'art de la parole, tandis qu'en grec ῥήτωρ (l'orateur); en latin eloquens (l'homme éloquent) est celui qui sait parler. Ses autres qualités ne lui sont point personnelles; mais l'élocution est sa propriété. » Ce passage ne laisse aucune espèce de doute sur l'opinion de Cicéron, et si nous complétons ce curieux aveu par une étymologie de Varron, tout sera dit : "loquax est, qui nimium loquitur : eloquens, qui copiose loquitur :" passage d'une très haute importance, parce qu'il explique toute la théorie de Cicéron : s'il emploie si souvent le mot copia comme synonyme ou peu s'en faut d'éloquence, s'il fait du moins de cette qualité la première condition de la vraie éloquence (1), cela tient à l'explication qu'il donnait étymologiquement de cette dernière.

(Varr. De lingua latina, V, 7)

(1) Cicer. (Brut. XIII) : " Brevitas autem laus est interdum in aliqua parte dicendi : in universa eloquentia laudem non habet. "

Voilà le point de vue auquel se place et veut se placer Cicéron ; de sorte que cette histoire de l'éloquence va être une histoire des orateurs, c'est-à-dire des gens qui ont su parler ; en d'autres termes, nous n'aurons, à propos de chacun d'eux, qu'un jugement sur le style et sur l'élocution. Dans l'éloquence comme dans l'histoire et la poésie, nous faisons entrer, nous autres modernes, bien autre chose que le talent de l'artiste ; il n'en est pas de même de l'antiquité : elle trouve tout simple que chaque historien par exemple ait son cachet propre ; qu'il soit simple, coulant, lumineux, elle ne demande pas autre chose à César ; qu'il ait une brièveté pleine, elle loue Salluste sans réserve ; qu'il raconte avec un art infini, elle admire Tite-Live sans rien exiger de plus ; qu'il observe avec profondeur le cœur humain, elle proclame Tacite l'un des plus parfaits historiens, sans restriction ; c'est que pour elle l'éloquence est un art à part, l'histoire de même, la poésie de même : nous ne pensons pas ainsi : nous croyons qu'un historien peut être philosophe en restant narrateur ; narrateur sans cesser d'être éloquent ; éloquent sans demeurer étranger aux connaissances stratégiques, aux détails d'administration, de finances, de commerce ou d'industrie ; et c'est parce que nous n'iso-

lons pas toutes ces choses les unes des autres; c'est parce qu'elles concourent, nous le croyons du moins, à l'intelligence de l'histoire, que nous disons de tel écrivain: " il est éloquent; il raconte avec talent, mais il manque de telle ou telle autre qualité non moins propre et nécessaire à l'historien parfait." Voilà la grande lacune qu'on peut regretter dans l'ouvrage de Cicéron: elle tient à cette manie, commune à toute l'antiquité, de diviser les questions, de faire des chapitres spéciaux, et de traiter chacun d'eux d'un point de vue exclusif. Ce que Cicéron a promis, ajoutons-le vite, il l'a tenu; nous aurons des orateurs romains une histoire exacte et judicieuse, des progrès de l'élocution, et du style un tableau très bien fait. Ce n'est point assez, et ces seuls mérites ne satisfont point nos exigences modernes.

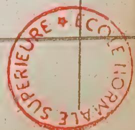
Il nous sera facile de faire sentir que notre point de vue est le plus vrai. Cicéron nomme (Brut. ch. XIV) dans le Brutus deux orateurs, l'un Appius Cæcus, qui parla dans le sénat contre Pyrrhus, (ch XXIII.) et l'autre, Servius Galba, qui eut à se défendre contre Caton à propos d'un massacre des Lusitaniens. Entre ces deux noms, il y a cent vingt ans d'intervalle: supposons que nous ayons les textes des deux discours comme les avait

Cicéron : quand nous ne les étudierions qu'au point de vue tout spécial et restreint de l'élocution, est-ce que nous ne serions pas obligés de tenir compte des faits qui ont eu lieu dans l'intervalle, et qui ont modifié le langage commun, à plus forte raison le langage choisi des orateurs et des écrivains? Appius est tout Latin; il manie cette vieille langue de Rome si âpre et si rude; Galba est déjà Grec; de son temps la littérature grecque a pénétré dans l'Italie; elle a modifié, assoupli, sans l'amollir l'idiome du Latium; si je ne tiens pas compte de ce fait immense, arriverons-nous à un enseignement bien réel? N'y eût-il donc dans l'éloquence que l'élocution, nous en jugerions mal en l'isolant de l'histoire politique, en la séparant des événements même. Mais ce n'est pas là le tout de l'éloquence: elle n'est pas dans l'emploi des mots, dans la liaison des phrases, dans leur chûte ou leur cadence; il s'en faut bien: il y a quelque chose sous cette forme extérieure qu'on appelle le langage: c'est l'homme, ce sont les mœurs du personnage, l'influence de certaines doctrines, la perpétuité de certaines coutumes. Le temps d'Appius Cœus, c'est un temps de pauvreté, d'énergie toute romaine: on travaille et l'on combat pour vivre; la guerre est dans l'Italie même, avec les belliqueuses populations

de la Sabine et du Samnium. Au temps de Galba, le "Græca urbs" dont parlerons tout à l'heure orateurs et historiens, est déjà presque vrai; Rome est devenue, ou peu s'en faut, une ville grecque; elle a conquis la Grèce, la Macédoine; elle conquiert l'Asie mineure, qui doit la corrompre et l'énerver. Cette diversité d'influences, cette différence d'esprit et de mœurs n'imprimera-t-elle pas à l'éloquence des caractères différents? Et si nous ne tenons pas compte des faits, comment apprécierons-nous l'éloquence, qui subit leur empire?

Cet exemple suffit pour faire voir qu'en étudiant le génie d'un orateur, si l'on fait abstraction de son éducation, de ses doctrines, de la politique de son temps, on s'expose à des mécomptes et à des erreurs de détail, et pour donner encore à notre observation plus de précision et de force, choisissons dans le Brutus quelques-unes des plus belles parties, et voyons comment Cicéron les a traitées. S'il est un passage célèbre dans le traité, c'est le chapitre consacré au vieux Caton: voyons ce qu'en dit son historien:

(Brut. ch. XVII trad. Burnouf) « Mais Caton, est-il aujourd'hui un seul de nos orateurs qui le lise? En est-il même un qui le connaisse? Et cependant, quel homme, Grands Dieux! Ne voyons point en lui le citoyen, le sénateur, le général;



il ne s'agit ici que de l'orateur. Qui jamais sut louer avec plus de noblesse ? blâmer avec une plus mordante énergie ? quelle finesse dans les pensées ! Quelle ingénieuse simplicité dans l'exposition des faits et des arguments ! Les cent cinquante discours et plus que j'ai trouvés de lui jusqu'à ce jour, et que j'ai lus, sont remplis d'idées et d'expressions brillantes. On peut en extraire ce qui est digne de remarques et d'éloges ; on y trouvera toutes les beautés oratoires. Et ses <u>Origines</u>, ne renferment-elles pas toutes les fleurs et tous les ornements de l'élocution ? ...... Son style est trop vieux ; on trouve chez lui des mots surannés ...... C'est qu'alors on parlait ainsi. Changez ce qu'il ne pouvait changer en ce temps-là ; ajoutez du nombre à ses périodes ; mettez entre leurs parties plus de liaison et de symétrie ; joignez et assemblez avec plus d'art les mots eux-mêmes (ce que les anciens Grecs ne savaient pas faire plus que nous) ; alors vous ne mettrez personne au-dessus de Caton. Les Grecs croient embellir leurs discours en faisant usage de ces changements de mots qu'on appelle <u>Tropes</u>, et de ces formes de style et de pensée qu'on appelle <u>figures</u>. Il est à peine croyable combien Caton étincelle souvent de ces deux sortes de beautés. »

On reconnaît dès les premiers mots de ce jugement le point de vue spécial auquel se place Cicéron: comme il a peur qu'on ne l'accuse de rechercher dans Caton le général, l'homme d'action, le politique! Mieux vaudrait peut-être. Au reste, ce jugement est vrai dans ce qu'il affirme: nous satisfait-il? Qu'y voyons-nous en somme? Laissons de côté les formes heureuses de phrase et de diction; ne cherchons que la substance des choses; voici à quoi il se réduit: Caton sait louer avec noblesse, blâmer avec énergie; il a de la finesse dans les pensées, de la simplicité dans l'exposition des faits et des arguments; des idées et des expressions brillantes; toutes les fleurs de l'élocution; il est riche en tropes et en figures de pensées. Voilà pour les qualités; voici pour les défauts: il a un style vieux, des mots surannés, une diction trop peu châtiée; point de liaison ni de symétrie dans les phrases; pas de nombre oratoire; enfin des mots assemblés avec peu d'art. Résumons tout cela d'un mot, et nous dirons: voilà une étude du style de Caton, et même une étude de style oratoire; il n'y a pas un mot sur le caractère propre de l'orateur, de son éloquence.

On retrouverait dans le Brutus, à propos de tous les orateurs contemporains de Caton, les mêmes éloges et les mêmes critiques, les mêmes défauts

et les mêmes qualités; seulement à des degrés divers: c'est qu'en effet tout ceci est affaire de style, et ne dépasse pas le style; pour voir et comprendre l'orateur, il faudrait viser plus haut; ne pas faire abstraction de l'homme, chercher dans son âme même le secret de ses mérites ou de ses défauts d'orateur. Plutarque, moins autorisé ce semble que Cicéron, a écrit aussi un jugement sur Caton: ce jugement n'a pas l'importance de celui de l'orateur romain, et ne veut pas l'avoir; il est moins étendu, plus modeste, doutant de lui-même en quelque sorte: au fond, il touche de bien plus près que celui de Cicéron à une appréciation de l'éloquence de Caton telle que nous l'entendons: Plutarque montre d'abord le caractère de Caton, la sévérité de ses mœurs, la rigueur de ses principes; il continue ainsi: " On retrouve dans son style le même caractère: il était à la fois agréable et fort, doux et véhément, plaisant et austère, sententieux et familier, tel qu'on l'emploie dans les disputes. Il était comme Socrate, de qui Platon disait qu'au dehors, il paraissait à ceux qui traitaient avec lui, grossier, satirique et outrageux, mais qu'au dedans il était rempli de raison et de gravité; que les discours qui en sortaient remuaient puissamment les âmes, et

Plutarq. (Vie de Caton) ch. 10 trad. Ricard.

arrachaient des larmes à ceux qui l'écoutaient. Je ne sais donc pas sur quel fondement on a dit que le style de Caton ressemblait à celui de Lysias. Au reste, j'en laisse le jugement à ceux qui sont plus capables que moi de distinguer les différents styles des orateurs romains. Pour moi, qui pense que les discours des hommes font mieux connaître leur caractère et leurs mœurs que les traits de leur visage, où on les cherche ordinairement, je vais rapporter quelques-unes de ses paroles les plus mémorables. "

N'y a-t-il pas plus de vérité dans cette méthode, qui commence par montrer le caractère de Caton, par peindre l'homme, et qui en déduit les caractères propres de son éloquence ? Que s'ensuit-il ? que ces caractères sont parfaitement observés, qu'ils n'appartiennent qu'à l'éloquence de Caton. Ce mélange d'agrément et de force, de douceur et de véhémence, de familiarité à la fois grave et piquante ; n'est-ce pas Caton lui-même ? On voit ce style ; on se figure ce que Plutarque nous en dit ; il ne s'agit point ici de grammaire, de langue, de rhétorique pure, mais d'éloquence. On ne saurait juger un grand homme avec plus de modestie, de bon sens et de vérité.

Remarquons en passant un trait à l'adresse de Cicéron. Cicéron avait comparé Caton à Lysias, parceque tous deux, disait-il, avaient une certaine maigreur. Plutarque repousse le parallèle, et avec raison, ce semble. Qu'il y ait dans Caton comme dans Lysias, un peu de maigreur, soit ; mais il ne suffit pas d'être maigre pour se ressembler : il y a d'autres traits dans le corps humain. Plutarque a donc mieux touché que Cicéron l'éloquence de Caton, parcequ'il a peint l'homme, et qu'il l'a cherché et trouvé dans son style : Cicéron commence par déclarer qu'il laissera l'homme de côté : " Mitto civem, aut senatorem, aut imperatorem.." que voit-il alors ? des phrases qu'il juge supérieurement ; mais ce ne sont que des phrases.

Et tel est ici le désavantage qu'il se donne tout gratuitement, on peut le dire, que lui, l'orateur par excellence, il se laisse vaincre, dans l'appréciation d'un orateur, par des hommes relativement inférieurs à lui. Nous venons de citer Plutarque ; voici Fronton qui écrit ces mots dans une lettre à Vérus : " A la tribune Caton est aggressif, Gracchus séditieux, Cicéron abondant. Devant les juges, Caton tempête, Cicéron marche en pompe, Gracchus en tumulte, Calvus se querelle. " Ce n'est qu'un mot, mais qu'il est

(Fronton (Lettres à Vérus) p. 170 (éd. de Rome) cf. ad Marcum Caesarem p. 82.

expressif ! et comme il juge mieux Caton que tous les développements de l'auteur de Brutus ! "Caton est aggressif" ; cela est parfaitement vrai. Sans doute il a d'autres caractères ; dans ses apologies, dans ses récits, dans ses narrations, il a d'autres mérites ou d'autres défauts ; mais en vérité, qu'on lise tout ce qu'il a écrit, on le trouve partout aggressif et véhément. Par la méthode qu'il avait prise, Cicéron ne pouvait pas trouver de ces mots heureux pour peindre un orateur. On pourrait citer d'autres témoignages encore : prenons seulement un fragment d'un discours de Caton contre Q. Minucius Thermus. C'était un de ces chefs de légions, qui avaient fait les guerres difficiles de l'Italie septentrionale ; il avait combattu, dans l'intervalle des guerres Puniques, ces populations de Boïes, d'insubriens, qui ne figurent pas beaucoup dans l'histoire de Tite-Live, mais qui figurent beaucoup dans l'histoire romaine. C'étaient, on le sait, des guerres pénibles et laborieuses ; les officiers romains y contractaient des habitudes de dureté, de barbarie même ; et quand ils rentraient dans les villes romaines, si quelqu'un continuait ses relations avec les vaincus, ils employaient pour punir les coupables les verges et la hache.

Ainsi avait fait Minucius Thermus, et c'est contre un pareil acte de cruauté que Caton proteste et s'indigne : " Tu cherches à couvrir ton crime par un plus grand forfait : tu multiplies les victimes humaines ; tu commets un pareil carnage ; tu fais dix cadavres ; tu fais tomber dix têtes libres ; tu ôtes la vie à dix hommes, sans ajournement, sans jugement, sans condamnation !" — " Tuum nefarium facinus pejore facinore operire postulas : succidias humanas facis ; tantas trucidationes facis ; decem funera facis, decem capita libera interficis, decem hominibus vitam eripis, indicta causa, injudicatis, incondemnatis. " — Jugeons ce fragment par la méthode que Cicéron vient de nous indiquer ; certainement nous y trouverons cette " mordante énergie dans le blâme " (acris in vituperando) ; de telles paroles ne sont pas d'un homme qui ménage son adversaire. Maintenant entrons dans la considération du style : que de vieux mots en effet ! Que d'expressions surannées ! succidias ; injudicatis ; incondemnatis : ces deux remarques faites, quelle idée nous reste-t-il de ce fragment court, mais énergique ? Je pense au contraire que Minucius Thermus est un persécuteur des Italiens ; que c'est un

(Aulu Gel. XIII, 24)

In Thermum (De decem hominibus)

Italien, un paysan d'Arpinum qui prend la défense des vaincus ; je vois là un orateur politique qui s'échauffe au nom d'un sentiment patriotique ; la scène s'agrandit à mes yeux. Et si je me souviens que la cause des Italiens a toujours été funeste jusqu'au temps de Cicéron à qui l'a soutenue ; que Tiberius Gracchus a péri pour avoir voulu les défendre ; que Marius devait être paralysé pour la même cause ; Antoine et Crassus détruits ; si je pense qu'il y a là une guerre populaire, et comme de tradition pour Rome ; la question ne devient-elle pas pour moi d'un intérêt plus pressant ; le succès de l'orateur, s'il remue son auditoire, et s'il l'entraîne, ne devient-il pas un succès politique, d'une immense portée ? Que serait-ce si nous avions choisi l'admirable discours pour la liberté des Rhodiens, si nous l'avions étudié en entier, dans le développement de ses parties ? Alors nos remarques auraient pu s'élever à la rigueur d'une sorte de démonstration. Caton orateur éloquent, mais éloquent parcequ'il est passionné, parcequ'il défend un principe moral ou politique, voilà comme il faut le comprendre, et voilà à quoi nous fait penser le beau portrait que Tite-Live a laissé de ce grand homme : ce portrait ne cherche pas à peindre

spécialement l'orateur, il représente Caton tout entier; et cependant il nous en aurait plus appris sur son éloquence que le jugement tout spécial de Cicéron :

(Tite Live XXXIX, 40)
Trad. de M. Berger.

« Caton eut tant d'activité et de génie que, dans quelque condition qu'il fût né, il eût été, sans aucun doute, l'artisan de sa propre fortune. Des talents nécessaires à l'administration de ses biens, comme de la république aucun ne lui manqua. Affaires de la ville, soins de la campagne, tout lui était familier. Les honneurs suprêmes ont récompensé dans l'un la science du droit, dans l'autre l'éloquence, dans l'autre la gloire militaire : Caton, avec des talents merveilleusement flexibles, ne s'appliquait à rien sans y déployer une aptitude qui semblait unique. Courageux à la guerre, il s'illustra par de nombreux faits d'armes; parvenu aux honneurs, il égala les plus grands généraux; dans la paix, s'il fallait répondre sur le droit, jurisconsulte habile; s'il fallait plaider une cause, orateur éloquent. Et non de cette éloquence, admirée des contemporains, qui ne laisse après elle aucun monument : l'éloquence de Caton subsiste, que dis-je? elle est vivante, consacrée dans des écrits de tout genre. Il prononça un grand nombre de discours, pour lui-même, pour

les autres, et contre les autres. Incessamment accusés, mais surtout incessamment forcés de le poursuivre, ses ennemis ont succombé à la peine. En butte à des haines sans nombre, il y répondit avec le même acharnement; et il serait difficile de décider si la noblesse l'a plus rudement traité, qu'il n'a persécuté la noblesse. Il eut une humeur farouche, une langue mordante et d'une excessive liberté; mais invincible aux passions, d'une probité rigide, il dédaigna de se faire des partisans et d'amasser des richesses. Endurci aux privations, aux fatigues, aux périls, il eut, pour ainsi dire, une âme et un corps de fer. La vieillesse même, qui énerve tout, ne put l'abattre. Accusé à l'âge de 86 ans, il prononça lui-même sa défense, et la consigna dans ses écrits: à 90 ans, il cita Galba devant le peuple. »

Voilà ce portrait si célèbre. Cicéron n'a pas cru que de pareilles beautés appartinssent à son œuvre: on ne peut que le regretter: en mêlant à son jugement ces considérations sur les mœurs et le caractère de l'homme, il n'eût point fait une digression; il eût expliqué et fait comprendre l'éloquence même de l'orateur. Mais, dira-t-on peut-être,

Caton est le premier en date que Cicéron ait cru devoir louer : la littérature grecque n'était point encore à cette époque en pleine possession de Rome, puisque, suivant Plutarque, Caton n'apprit le grec que dans sa vieillesse : il n'est donc pas étonnant que Cicéron ait été frappé surtout de ce style suranné, qui rendait les écrits du vieil orateur presque illisibles cent ans plus tard : on a pu remarquer l'épigramme qu'il jette en passant : " Les cent cinquante discours et plus que j'ai trouvés de lui jusqu'à ce jour, et que j'ai lus ...... " C'est qu'en effet on ne les lisait plus guère à ce moment : il se peut donc que Cicéron, frappé de ce style, s'y soit arrêté de préférence, et ainsi n'a-t-il donné d'un grand orateur qu'un jugement très incomplet. Mais voici les Gracques, dont le style n'a pas vieilli, puisque l'interlocuteur de Cicéron avoue qu'il relit sans cesse et qu'il ne se lasse pas d'admirer leurs discours : (Brut. Ch. XXXIII). si donc le jugement de Cicéron est le même à propos des Gracques, qu'à propos de Caton ; s'il ne porte aussi que sur le nombre et l'arrangement des phrases, s'il ne s'attache absolument qu'au style et à l'élocution, l'objection demeure ici dans toute sa force. Mais il y a deux Gracques, Tibérius et Caius ; il y a

(Brut. Ch. XXVII) trad. Burnouf.

donc deux jugements : voyons d'abord celui de Tibérius :

" Plût aux Dieux que Tiberius Gracchus eût eu en politique la volonté de bien faire, autant qu'il avait le talent de bien dire ! Assurément personne n'eût acquis plus de gloire..... Mais comme le scandale du traité de Numance l'avait brouillé avec les gens de bien, et qu'il porta dans son tribunat toute la turbulence de sa colère, il fut tué par la main de la république elle-même..... Il fut un grand orateur, et ce n'est point par tradition que nous en parlons ainsi. Nous avons des discours .... de Gracchus. Ils ne brillent pas encore de tout l'éclat des expressions ; mais ils sont pleins d'esprit et de solidité. Gracchus fut, dès son enfance, instruit dans les lettres grecques par les soins de sa mère Cornélie ; il eut toujours les meilleurs maîtres de la Grèce ; et, encore très jeune, il reçut les leçons du plus éloquent de tous, Diophane de Mitylène ; mais il eut bien peu de temps et pour perfectionner, et pour déployer son génie. "

Voilà tout ce que Cicéron a trouvé pour caractériser, dans une histoire de l'éloquence romaine, le talent oratoire de Tibérius

Gracchus. Si nous laissons de côté quelques détails intéressants sur son éducation, sur son caractère, nous ne trouvons que deux mots pour juger l'orateur : " Nous avons des discours ...... de Gracchus ; ils ne brillent pas encore de tout l'éclat des expressions ; mais ils sont pleins d'esprit et de solidité ". Est-ce là un jugement ? Mais faisons pour Gracchus ce que nous avons fait pour Caton : recueillons ici et là ce qu'ont dit de cet orateur des hommes moins justement célèbres et moins habiles que Cicéron. Voici Appien, un simple historien, qui n'a jamais passé pour un peintre supérieur : il se borne à nous dire de quoi Tibérius entretenait le peuple, et il nous donne ainsi de son éloquence une idée merveilleusement exacte et précise :

(Appien, I, 9) " Tibérius Gracchus, tribun du peuple, parlait avec estime de la race italienne, brave et noble, disait-il, mais misérable et dépérissant tous les jours, sans espoir de salut ; il s'indignait contre les esclaves, dispensés de porter les armes, toujours infidèles à leurs maîtres ; et il citait les désastres infligés aux maîtres par les esclaves de Sicile, que, là aussi, on avait multipliés pour la culture des terres ; la guerre que Rome y soutenait contre eux, guerre qui ne finissait point

Appien I 11.

et où les succès étaient mêlés de revers. »

Et ailleurs :

« Il leur demandait s'il était juste de partager entre tous le bien commun ? Si l'on ne devait pas préférer un concitoyen à un esclave ? Si un soldat n'était pas plus utile qu'un homme dispensé du service ? Si l'on ne servait pas avec plus de zèle l'intérêt public, quand on y trouvait le sien ? Il les priait ensuite de considérer les espérances et les craintes de la patrie : maîtres par les armes de la plus grande partie du monde, et conquérants du reste en espérance ; il s'agissait pour eux ou d'accomplir l'œuvre commencée par leur vertu guerrière ; ou, s'ils s'affaiblissaient en refusant au peuple sa vie, de perdre à la fois toutes leurs provinces soulevées ; et, leur montrant d'un côté l'intérêt et la gloire, de l'autre tant de sujets de terreur, il conseillait aux riches d'y réfléchir, de ne pas compromettre les plus belles espérances en refusant quelques minces possessions à ceux qui élevaient des enfants pour la république ; de ne pas disputer pour si peu, au risque de tout perdre. Et quant aux dépenses par eux faites sur les terres, n'en étaient-ils pas bien dédommagés par le prélèvement et la possession assurée de cinq cents arpents pour

eux-mêmes, sans compter les deux cent cinquante attribués à chacun de leurs fils ? »

Voilà bien l'éloquence de Tibérius, éloquence de raison plutôt que de passion : on reconnaît là cette solidité d'esprit que le simple mot de Cicéron n'eût jamais fait comprendre. Nous n'y trouvons pas, il est vrai, l'esprit proprement dit dont parle Cicéron ; mais nous n'avons pas le discours ; ce n'en sont que les pensées. C'est un résumé bref et substantiel, qui nous donne pourtant du talent oratoire de Tibérius une idée plus vivante que le jugement de Cicéron. Plutarque, que nous avons cité au sujet de Caton, a traduit un fragment de Tibérius Gracchus. Ce passage est assez beau pour qu'on puisse le croire authentique, et assez complet pour faire apprécier, comme il convient, l'éloquence de ce grand orateur : il s'agit de la loi agraire qui devait coûter la vie au tribun :

1 Plutarq. Vie de T. Gracch. Ch. 10.

« Les bêtes sauvages, qui sont répandues dans l'Italie, ont leurs tanières et leurs repaires où elles peuvent se retirer ; et ceux qui combattent, qui versent leur sang pour la défense de l'Italie, n'y ont d'autre propriété que la lumière et l'air qu'ils respirent ; sans maison, sans établissement fixe, ils errent de tous côtés avec leurs femmes et leurs enfants. Les généraux les trompent, quand ils les exhortent

à combattre pour leurs tombeaux et pour leurs temples; mais dans un si grand nombre de Romains, en est-il un seul qui ait un autel domestique, et un tombeau où reposent ses ancêtres? Ils ne combattent et ne meurent que pour entretenir le luxe et l'opulence d'autrui; on les appelle les maîtres de l'univers, et ils n'ont pas une propriété, une motte de terre.»

Il n'est rien resté de l'éloquence de Tibérius en latin; mais ce qui condamne le plus ouvertement la méthode du Brutus, c'est qu'il suffit d'un auteur qui n'a pas écrit une ligne en cette langue, qui ne conserve un fragment de discours qu'en le traduisant, pour faire tort à Cicéron et pour montrer l'insuffisance de son jugement.

Venons à Caïus, et voyons si à ce propos Cicéron a été plus heureux qu'au sujet de Tibérius. On unit ordinairement ces deux noms; Cicéron les unit aussi, et pourtant ils devraient être séparés: d'abord parcequ'il y a dix ans d'intervalle entre les deux frères, et qu'à de certaines époques, dix ans dans la vie d'une nation c'est beaucoup; puis parceque leur éloquence n'a rien de commun, sinon l'ascendant qu'elle exerça. Au reste, Cicéron qui les nomme ensemble, les juge séparément: le jugement de Tibérius était mêlé à celui de Carbon; pour Caïus,

il lui fait les honneurs d'un chapitre à part.

(Cicéron, Brutus, XXXIII) Trad. Burnouf.

« Voici enfin un homme, doué du plus beau génie, passionné pour l'étude, et formé dès l'enfance par de savantes leçons : c'est C. Gracchus... »

Ce début fait naître une grande attente, et il faudra que Cicéron la satisfasse, sous peine de manquer à cette convenance de ton que lui-même impose à l'écrivain dans ses traités de rhétorique. Voyons donc ce qui suit :

« Gardez-vous de croire, Brutus, que personne ait eu jamais une éloquence plus riche et plus abondante. — C'est aussi l'opinion que j'ai de lui, répondit Brutus, et il est presque le seul des anciens que je lise. — Lisez-le, repris-je, mon cher Brutus ; lisez-le sans cesse. Sa mort prématurée fut une perte pour la république romaine et pour les lettres latines. Pourquoi fallait-il qu'il aimât son frère plus que sa patrie ? Qu'il lui eût été facile avec un tel génie, s'il eût vécu plus longtemps, d'égaler la gloire de son père ou de son aïeul ! »

Voilà qui est bien singulier dans l'éloge d'un orateur. Caïus, cet homme "doué du plus beau génie", Cicéron le met au-dessus de son père et de son aïeul ; de Sempronius Gracchus et de Scipion l'Africain ; mais

il est évident qu'il a oublié l'orateur ; il pense à l'homme ; et comme Sempronius, personnage consulaire est, en somme, plus considérable dans la république que Caïus ; comme Scipion l'Africain est une des gloires militaires de Rome, il n'est pas étonnant que Cicéron mette l'un et l'autre au-dessus du simple tribun : il n'en demeure pas moins vrai que le tribun a été plus éloquent que tous deux ; et, dans une histoire de l'éloquence romaine, peut-être fallait-il le mettre à sa vraie place : or, qu'avons-nous jusqu'à-présent d'un peu précis sur l'éloquence de Caïus ? rien encore. Poursuivons :

« Peut-être qu'en éloquence il n'eût jamais trouvé personne qui l'égalât lui-même. Ses expressions sont nobles ; ses pensées solides ; l'ensemble de sa composition imposant. Il n'a pu mettre la dernière main à ses ouvrages. Plusieurs sont d'admirables ébauches, qui seraient devenues des chefs-d'œuvre. Oui, Brutus, si un orateur mérite d'être lu par la jeunesse, c'est C. Gracchus. La lecture de ses discours peut tout à la fois aiguiser l'esprit, et féconder l'imagination. » — De sorte que voilà pour Caïus le même caractère d'éloquence que pour Tibérius. Rien fai-

sons pas un reproche à Cicéron ; il a parfaitement raison : se bornant, comme il le fait, au style et à l'élocution, il devait retrouver dans les deux frères les mêmes qualités : tous deux avaient reçu la même éducation ; ils devaient en avoir conservé les mêmes habitudes de pensée et de composition : seulement, comment faisaient-ils valoir ces pensées ? Quelles étaient leurs passions ? Quels, les événements au milieu desquels ils vivaient ? voilà ce que ne dit pas, ce que ne pouvait pas dire Cicéron, se renfermant dans le cercle étroit qu'il s'était tracé. Aussi, au lieu d'un jugement raisonné qu'avons-nous ? des louanges vagues et banales : "Ses expressions sont nobles, ses pensées solides, l'ensemble de sa composition imposant... il n'a pu mettre la dernière main à ses ouvrages. " C'est-à-dire qu'avec plus d'enthousiasme que d'ordinaire, dans un passage évidemment plus chaleureux, où Cicéron semble mettre Caïus au-dessus de tous, il ne nous en apprend rien.

Il serait facile de montrer par des fragments combien il y avait dans l'éloquence de Caïus de qualités frappantes et originales, dont Cicéron ne dit pas un mot : mais il y a sur cet orateur des témoignages curieux, et nous

en emprunterons un à Cicéron lui-même : c'est lui qui nous apprend en effet que " C. Gracchus faisait cacher derrière lui, lorsqu'il parlait en public, un musicien habile, qui lui donnait le ton sur une flûte d'ivoire, et l'empêchait ainsi de trop baisser la voix, ou de s'abandonner à des éclats trops violents. " Comment un pareil trait ne se trouve-t-il pas dans une histoire de l'éloquence romaine ? Quant au caractère de l'éloquence tribunitienne de Caïus, essentiellement véhémente et pathétique, c'est encore Cicéron qui l'indique, mais dans un de ses nombreux discours (1) : pourquoi non dans le Brutus ? Cicéron pouvait avoir sur le véhément et le pathétique des idées différentes des nôtres ; cela est vrai ; le pathétique lui convenait plus qu'à tout autre : c'était là sa grande supériorité ; et l'on sait qu'il se réservait, ou qu'on lui confiait toujours la péroraison, lorsqu'il préparait un plaidoyer en commun avec Hortensius ou Sulpicius : de là aussi tant de fameux morceaux des Verrines, de la Milonienne, des Catilinaires. Caïus Gracchus déployait moins de ressources oratoires : de son temps, le forum était encore tout romain ; les citoyens n'avaient pas perdu la rudesse de la vieille

(De Orat. III, 60.)

(1) Oratio de haruspicum resp. Ch. 19. " Quo ingenio ! quanta vi ! quanta gravitate dicendi ! "

Rome ; il suffisait de leur dire les choses simplement, fortement, sans accumuler les images. A l'époque de Cicéron, l'imagination romaine était déjà plus exigeante ; il fallait la flatter agréablement, user à propos du pathétique ; captiver l'auditoire, le remuer par des effets étudiés d'avance : il se peut que Caïus qui n'avait pas cette qualité, ou ce défaut, ait été par là même moins goûté de Cicéron : mais celui-ci devait en parler, sauf à le combattre ; et, si le pathétique de Caïus ne lui paraissait pas de bon aloi, au moins devait-il le signaler.

Nous ne pousserons pas plus loin le détail : les exemples que nous avons cités prouvent suffisamment ce que nous disions en commençant : Cicéron ne s'est attaché dans cette histoire de l'éloquence qu'à l'élocution et au style : il s'est placé à ce point de vue exclusif ; et de là une critique toute verbale ; rien qui touche au fond des choses ; pas un mot pour expliquer et faire comprendre le génie même des orateurs dont il parle : c'est assez dire que sans le prodigieux talent de l'auteur, sans l'abondance de son esprit, sans cette chaleur d'âme qu'il communique le plus souvent à ce qu'il écrit, une pareille histoire

serait restée bien sèche et bien insuffisante.

Mais touchons un point spécial : Cicéron parle quelque part des doctrines philosophiques qui concourent plus ou moins au progrès de l'orateur ; c'est une vue neuve et féconde, dont il aurait pu tirer parti dans le Brutus et qu'il néglige sciemment : en voici la preuve. Au 31e chapitre, Brutus parle des Stoïciens, et voici ce qu'il pense de l'influence de leur doctrine sur le talent oratoire :

« Ainsi, dit Brutus, il en est de nos Stoïciens comme de ceux de la Grèce : ce sont d'habiles dialecticiens, des architectes de parole, qui élèvent avec beaucoup d'art l'édifice de leur argumentation. Transportez-les au forum, on ne leur trouve plus que de la stérilité ; j'en excepte le seul Caton, à la fois Stoïcien accompli et grand orateur ....
Cela vient, répondis-je, de ce qu'ils s'occupent uniquement de la dialectique, et qu'ils négligent ces développements qui donnent au discours de l'étendue, de la richesse, de la variété. Votre oncle, au contraire, comme vous le savez, a pris des Stoïciens ce qu'il en fallait prendre ; mais il a étudié l'art de parler à l'école des

maîtres d'éloquence, et il s'est exercé d'après leur méthode. S'il fallait se borner aux leçons des philosophes, les péripatéticiens seraient les plus propres de tous à former l'orateur. Aussi, mon cher Brutus, je vous félicite d'avoir embrassé une secte, celle de l'ancienne Académie, dont les préceptes et la doctrine réunissent à la méthode philosophique la douceur et l'abondance de l'élocution. Disons-le toutefois: le système que suivent les péripatéticiens et les Académiciens, dans l'exposition de leurs idées, n'est pas capable de former seul un orateur parfait, quoiqu'on ne puisse sans son secours arriver à la perfection. Car si le langage des Stoïciens est trop serré et trop concis pour faire impression sur une assemblée, la manière de ces philosophes est un peu trop lâche et trop diffuse pour la tribune et le barreau. Qui jamais a déployé dans son style plus de richesse que Platon? Si Jupiter parlait grec, disent les philosophes, il parlerait comme ce grand homme. Quel écrivain fut plus nerveux qu'Aristote; plus doux que Théophraste? On dit que Démosthène lisait souvent Platon; il l'avait même entendu; on le reconnaît au choix et à la noblesse

de ses expressions ; et il le dit lui-même formellement dans une lettre. Mais son éloquence, transportée dans la philosophie, paraîtrait, si j'ose ainsi parler, trop belliqueuse, et celle de Platon serait trop pacifique devant un tribunal. "

Cicéron touche donc le point théoriquement ; il explique admirablement l'influence contraire du Stoïcisme ou de l'Académie sur le talent oratoire ; qui l'empêchait de se placer à ce point de vue ? d'étudier, à l'occasion de chaque orateur, son éducation, ses doctrines, et d'en montrer dans son éloquence les traces plus ou moins fidèlement conservées ? Il ne l'a pas fait parceque, de parti pris, il voulait n'étudier que le style et l'élocution.

Nous terminerons par une simple réflexion. Quand les anciens ont voulu animer l'histoire, ils ont prêté la parole aux personnages ; ils ont fait comprendre les événements, en ont fait saisir l'esprit général par des discours qui devenaient ainsi, comme on l'a dit "la voix des faits." Et voici un historien des discours, qui pour nous faire comprendre ces discours supprime les faits ! qui prétend nous rendre vivante la voix des événements,

et qui supprime les événements ! On ne saurait trop regretter cet esprit systématique, à la fois stérile et faux, parce qu'il est exclusif : et ce regret devient plus vif encore, quand il s'agit d'un Cicéron.

A. Bailly.





25e Leçon.

Le traité de Officiis.

Un peu trop de rapidité, et une certaine maigreur. Je ne sais même si la clarté est toujours suffisante ; j'ai dû plus d'une fois réfléchir avant de reconnaître ma propre pensée. Il me semble que le style se ressent aussi de cette rapidité exagérée.

25e Leçon.

Le traité de Officiis

Nous sommes arrivés à la dernière année de Cicéron. Entre les ides de Mars et le retour de Cicéron au sénat, il s'écoula un peu plus de sept mois : car il ne crut pouvoir reparaître que sous le consulat d'Hirtius et de Pansa. Toujours craignant pour sa vie, Cicéron durant ces sept mois, erre de maisons de campagne en maisons de campagne, songe un instant à chercher un refuge en Grèce, puis est ramené par les vents en Italie. Mais s'il resta éloigné des affaires de Rome, il n'a jamais mieux travaillé pour la postérité ; jamais même son esprit ne fut plus actif : car c'est à cette époque si courte de sa vie qu'il faut rapporter la composition de ses œuvres philosophiques, et en particulier celle du De Officiis, un des plus remarquables ouvrages de Cicéron.

Il serait impossible d'étudier en une leçon le De Officiis, en examinant successivement les principes, la distribution et les détails de cet ouvrage. Le temps nous force de ne nous attacher qu'aux choses essentielles. Nous irons droit au fond même de l'œuvre ; et l'étudiant avec nos idées

modernes, à la lumière d'une expérience de deux mille ans, nous comparerons à nos exigences quelques-unes des solutions de Cicéron, et nous jugerons ainsi quelle estime particulière il mérite de notre temps.

Nous devrons d'abord écarter de notre étude les deux derniers livres du *De Officiis*, qui sont pleins cependant de pensées fécondes : mais la théorie du devoir, à laquelle il faut nous attacher, est plus particulièrement contenue dans le premier livre.

Le traité des Devoirs fut composé l'an de Rome 709 au mois de novembre, vers la fin du consulat d'Antoine. On peut voir dans une lettre à Atticus ce que Cicéron dit lui-même de ce livre, et des auteurs qu'il prend pour guides.

Ad Atticum, XVI. 11.

Pouzzoles, novembre 709.

« J'ai renfermé dans les deux premiers livres des Devoirs ce que Panétius a mis en trois. Voici comme il divise son ouvrage : on examine, selon lui, si ce qu'on veut faire est honnête ou honteux ; ensuite, utile ou nuisible ; enfin lorsqu'on ne peut accorder l'honnête avec l'utile, quel parti il faut prendre. Si Régulus, par exemple, retourne à Carthage, il lui en coûtera la vie ; s'il n'y retourne pas, il manque à sa parole. Panétius a fort bien traité les deux premières parties ;

il promet la troisième, mais elle n'a pas paru. — Posidonius y a suppléé. Je fais venir ce livre, et j'ai écrit à Athenodorus Calvus de m'en envoyer les sommaires. Je les attends : exhortez-le, je vous prie, à me les envoyer au plutôt. Posidonius y traite des devoirs qui changent selon les circonstances (περὶ τοῦ κατὰ περίστασιν καθήκοντος). Quant au titre, je ne doute point que notre *officium* ne réponde au καθῆκον des Grecs ; mais *de officiis* est une expression plus pleine. J'adresse l'ouvrage à mon fils : il m'a paru que cela convenait assez (non est ἀνοίκειον). »

Dans une autre lettre, Cicéron répond à une objection d'Atticus sur le sens d'*officium* :

Ad Atticum, XVI, 14.

« ... Je ne doute point que notre *officium* ne réponde au καθῆκον des Grecs. Je ne sais pourquoi vous doutez qu'on puisse rapporter ce mot aux affaires publiques : ne disons-nous pas *consulum officium*, *senatus officium* ? Ce mot est très propre, à moins que vous ne m'en donniez un meilleur. »

On voit que le traité des Devoirs est adressé par Cicéron à son fils. Hélas ! de tous les interlocuteurs qu'il aurait pu choisir, celui-là est celui qui fait le moins d'honneur à l'œuvre !

Le jeune Cicéron était alors à Athènes ; à la mort de son père, il se retira d'abord auprès de Brutus ; mais bientôt il se rapprocha du vainqueur, et fut nommé consul par Octave, l'année même de la bataille d'Actium.

Le De Officiis est puisé aux sources grecques, comme tous les ouvrages philosophiques de Cicéron, et, comme tous aussi, il conserve une assez belle part d'originalité. L'école de philosophie à laquelle Cicéron appartenait favorisait d'ailleurs cette méthode éclectique qui permet à l'académicien de choisir, de rechercher les contrastes, de discuter toujours sans jamais conclure. Le De Officiis est un livre dont l'idée première est stoïcienne, avec un tempérament de sagesse pratique qui est tout romain.

Cicéron énumère les écoles auxquelles il emprunte, et celles qui ne lui peuvent rien prêter. Il écarte absolument les Epicuriens, et aussi les Pyrrhoniens purs, tels que les Ariston, les Pyrrhon et les Herillus ; il admet les Stoïciens, les Académiciens, les Péripatéticiens.

Mais quel philosophe avait traité ex professo la matière qui fait le sujet de l'ouvrage de Cicéron ? Panétius avait eu l'idée d'un traité des Devoirs en trois livres, dont il n'avait écrit que deux livres : Posidonius, ami de Pompée et de Cicéron, avait

comblé cette lacune ; enfin Hécaton de Rhodes avait aussi écrit un traité du Devoir. Mais il faut prendre garde que ces Stoïciens ne sont pas des disciples directs de Zénon, de Cléanthe et de Chrysippe ; toutes les écoles de la maison de Socrate ont subi de grandes modifications à mesure qu'elles s'éloignent de Platon ou d'Aristote ; et la nouvelle académie, au temps de Cicéron, diffère de l'ancienne, comme le Péripatétisme, comme le Stoïcisme diffère des anciennes écoles d'Aristote et de Zénon. Les anciens Stoïciens sont de puissants dialecticiens qui, confiants dans la force d'une inflexible logique, ne tiennent aucun compte des faits, et, une fois les principes établis, ne reculent devant aucune conséquence. De là une incroyable raideur de doctrines, souvent plus raisonnée que raisonnable. Le nouveau Stoïcisme tient plus de compte de la nature et des faits, et c'est par lui que le bon sens s'établit dans la doctrine. Les nouveaux Stoïciens émoussent toutes les conclusions, amoindrissent et amincissent partout cette vertu farouche de Cléanthe, si supérieure à la faiblesse humaine. Ils veulent que le bien puisse devenir praticable : ainsi (selon Diogène de Laërce, VII, 128), Panétius permettait au sage la volupté dans une certaine mesure, et exigeait qu'il tînt compte des affections de l'âme

et du corps lui-même ; et Aulu-Gelle (XII. 5) nous apprend qu'il désapprouvait l'ἀπάθεια et l'ἀναλγησία. Posidonius d'Apamée (dit de Rhodes) allait jusqu'à mettre parmi les biens, les richesses, la santé, etc., que les Stoïciens purs rangeaient parmi les ἀδιάφορα.

Les modèles de Cicéron sont donc des stoïciens mitigés. Ce néo-Stoïcisme, dont on fait toujours honneur à l'empire, et qui lié aux noms des Sénèque, des Epictète, des Marc-Aurèle, semble d'abord tout romain, est puisé pourtant aussi à la Grèce, où la doctrine Stoïcienne était insensiblement devenue pratique.

Le livre de Cicéron est à la fois théorique et pratique. En bien des parties il ressemble à un traité de casuistique. Les Stoïciens, il faut le remarquer, n'avaient pas évité l'écueil où devaient échouer plus tard les Jésuites ; et il est tel de ces livres de casuistes qu'on n'ose ni lire, ni citer ; mais Cicéron refuse d'entrer dans les détails, et ne veut point se souiller dans des discussions où la pudeur est violée avec d'autant moins de scrupule, que dans ce cas-là aussi la fin justifie les moyens.

Etudions d'abord le côté théorique qui nous occupera presque exclusivement.

Que demande-t-on à une morale ? on veut qu'

elle soit ce qu'elle est de nos jours, une science reposant sur des principes. Dans Cicéron déjà, la morale est une science; sans doute on n'y trouve point la rigueur de la forme déductive; Cicéron est orateur partout, et il reproche même à Aristote de trop serrer ses raisonnements. Il faut analyser tout un chapitre pour expliquer la base de cette science morale que nous expliquons en deux mots, c'est-à-dire par la notion du bien et du mal, et l'obligation du bien s'imposant à nous comme êtres libres. Cicéron, d'ailleurs, est parti comme nous de l'étude de l'homme, et il y a découvert aussi une loi des actions : chez lui, l'homme est capable de moralité parceque 1°. il a, en tout, la passion de posséder la vérité; 2°. de n'obéir qu'à la loi; 3°. d'aimer l'ordre; 4°. de goûter

De Officiis, I, 4

le beau .... " et la raison faisant passer cette image du beau des yeux du corps aux yeux de l'esprit, l'homme cherche bien plus encore la beauté, la constance, et l'ordre, dans ses desseins et dans sa conduite; il s'attache à éviter tout ce qui est lâche et honteux, et à épurer ses pensées comme ses actions. C'est de toutes ces choses que se compose et que résulte l'honnêteté que nous cherchons. "

On voudrait une définition réelle de ce

qu'il appelle le devoir : il croit du reste l'avoir donnée et se plaint que Panétius ne l'ait point fait. Dans le passage que nous venons de citer, Cicéron ne nous a donné qu'une amplification. Mais il faut avouer que si nous n'avons pas une définition réelle du devoir, le domaine du devoir est du moins parfaitement reconnu. Tout, dans la vie, est soumis à la loi du devoir : " Nulla enim vitæ pars neque publicis, neque privatis, neque forensibus, neque domesticis in rebus ; neque si tecum agas quid, neque si cum altero contrahas, vacare officio potest : in eoque colendo sita vitæ est honestas omnis et in negligendo turpitudo. " On a reproché à Cicéron de n'avoir point parlé des devoirs de l'homme envers lui-même : le _si tecum agas quid_ ne répond-il pas à ce reproche ?

Cicéron, de plus, a trouvé un mot pour exprimer le résultat du devoir : on atteint, dit-il, l'_honnête_ ; et cette idée de l'honnête est exprimée par quatre vertus : la _prudence_, la _justice_, la _force_ et la _tempérance_. Nous étudierons ces vertus au point de vue particulier que nous avons choisi.

La première de ces vertus est la prudence. On voit que la morale de Cicéron est bien une morale scientifique. Cicéron exige "qu'il y

ait d'abord science ou connaissance: point de vertu sans science. C'est là un principe très vrai qui n'appartient d'ailleurs ni à Cicéron, ni aux stoïciens, mais à Platon. Cicéron l'a magnifiquement développé. Les œuvres n'ont de valeur que celle que l'esprit y attache, c'est-à-dire qu'une action qui serait belle par ses caractères extérieurs, ne serait pas belle si l'agent la faisait sans le savoir. La moralité de l'action est dans la science: pour mériter, il faut savoir ce qu'on doit faire, et le faire.

Le second point de vue de l'honnête, c'est la vertu sociale qu'il divise en deux branches, dont l'une est la justice « qui est le plus beau rayon de la vertu, et la première qualité de l'homme de bien; et l'autre, la bienfaisance, qu'on peut aussi appeler la bonté et la générosité. »

Occupons-nous d'abord de la justice. Cicéron ne fait pas consister seulement la justice à ne point dérober à autrui, mais à ne faire aucun tort aux autres hommes, ni en paroles, ni en actions, mais à leur prêter protection et secours, à leur faire, en un mot, tout le bien qui est en notre pouvoir. On a contesté à Cicéron le mérite d'avoir établi des devoirs de justice envers le genre humain: cependant il cite lui-même

voyez le chapitre VI du de officiis où il n'y a rien de tout cela — le chapitre est d'une extrême faiblesse — ce sont des lignes sans ... en banalités

le fameux vers de Térence:

De Officiis, 1, 9

"Homo sum, humani nihil a me alienum puto."

Pour Cicéron, ce vers n'est pas seulement la belle efflorescence d'une âme généreuse, mais une chose d'obligation et de pratique journalière. Sans doute, par le progrès des sociétés, des relations nouvelles entre les hommes ont créé des devoirs nouveaux plus étendus et plus délicats; mais Cicéron ne peut que poser des principes. Quand il définit la bienfaisance, il veut " que dans cette première société, la plus étendue de toutes, puisqu'elle comprend tous les hommes en particulier et tous les peuples en général, on maintienne la communauté de toutes les choses que la nature a créées pour le commun usage des hommes, tout en observant ce qui est prescrit par les lois et le droit civil". — Voilà une restriction que nous admettons: mais, comme Cicéron tremble qu'elle ne nous rende égoïstes, il ajoute aussitôt: " Mais que les lois ne vous empêchent pas de vous conformer à ce proverbe des Grecs: entre amis tout est commun. . . .

. . . Tout ce qu'on peut donner, sans détriment pour soi, ne doit être refusé à personne, pas même à un inconnu. "

Encore une fois, Cicéron ne voyait pas toute l'étendue du principe magnifique dont il vient

d'établir ici la certitude. Mais n'est-ce pas là l'histoire de toutes les grandes vues de l'humanité ? ce sont des paradoxes qui deviennent lentement des idées communes. D'ailleurs on peut commenter Cicéron par lui-même. Otons ce vers de Térence et mettons à la place le : " atque ipsius humani generis caritas " qu'on lit dans le De Finibus; ce seul mot ajouté, il semble que tout ce qu'exige l'étendue de la bienfaisance moderne soit déjà dans Cicéron.

Par là, Cicéron va être conduit à modifier le droit public. Lisons ce qu'il a écrit sur le droit de la guerre, et avouons qu'on n'a rien dit de mieux au dix-neuvième siècle : car Cicéron condamne la guerre, et ne l'autorise que dans le cas de légitime défense : " Quand on est forcé de faire la guerre, on doit, dit-il, la faire dans l'unique but d'avoir une paix solide et honorable; et il faut, après la victoire, épargner ceux qui n'ont été ni cruels, ni barbares dans la guerre. " Enfin Cicéron cite avec enthousiasme ces belles paroles de Pyrrhus que lui prête Ennius, sur la rançon des prisonniers :

De Officiis, 1. 12.

" Je ne vous demande point d'or; vous ne me donnerez point de rançon. Que la guerre entre nous soit un combat et non un trafic;

disputons notre vie non avec l'or, mais avec le fer. Est-ce à Vous, est-ce à moi que la Fortune, souveraine arbitre, veut donner l'empire ? Que nous réserve-t-elle ? c'est à notre courage à en décider. Et connaissez en même temps ma résolution : ceux dont le sort des combats a épargné le courage, j'épargnerai leur liberté. je le veux ainsi ; je vous les donne : emmenez-les ; je me conforme, en vous les donnant, à la volonté des Dieux Immortels. "

Quant à l'amour de la patrie, il renferme à lui seul tous les devoirs : " Mettons au premier rang l'amour envers la patrie. " En réalité, Cicéron met ces devoirs au second rang ; mais il veut sans doute nous donner une haute idée de leur importance. Puis viennent les conséquences, dont la plus grande est celle par laquelle Cicéron se sépare de Platon : il soutient en effet contre lui que le philosophe ne doit pas se tenir à l'écart des affaires publiques : " Je crains, dit-il, que Platon n'ait été trop indulgent, à l'égard des philosophes, lorsqu'il a dit que, pour eux, c'est être justes que de chercher la vérité, et de mépriser, de compter pour rien toutes ces choses que tant d'autres désirent si fort et se disputent avec tant de fureur. En effet, tandis qu'ils évitent la première espèce d'injustice, celle que l'on

commet en nuisant à autrui, ils tombent dans l'autre, puisque la passion de l'étude leur fait abandonner ceux qu'ils devraient défendre. Aussi, n'accepteront-ils jamais de fonctions publiques, si quelque nécessité ne les y contraint. Il vaut pourtant mieux le faire de bon gré ; car la volonté est une des conditions de la justice. "

de Off. I. ch 9. par. 29

Cicéron, dans ce passage, est peut-être injuste à l'endroit de Platon. La philosophie, à Athènes, était trop en dehors de la société, pour qu'elle pût intervenir avec succès, et sans se souiller elle même, au milieu des intrigues de la place publique. Pour Socrate et pour Platon, les mœurs, les institutions, les lois des Athéniens étaient tous dans le faux. C'était un monde où le philosophe n'avait point de place. Cicéron, comme homme du forum romain, devait se mettre à un autre point de vue : aussi demande-t-il au philosophe de remplir ses devoirs de citoyen et de servir sa patrie, dans la mesure de ses forces. C'est ainsi que Caton d'Utique, qui avait des talents et nulle ambition, se dévoua à toutes les magistratures et à toutes les charges, ne fût-ce que pour en tenir éloignés les mauvais citoyens : on remarqua qu'il n'obtint jamais aucune magistrature suo anno, c'est-à-dire à l'année fixée

par la loi.

De l'amour général de la patrie, nous arrivons aux liens plus particuliers de la famille. Dans tout ce que nous en dira Cicéron, on ne trouvera pas sans doute cette sensiblerie et ces effusions d'une tendresse efféminée que le dix-huitième siècle mit en honneur; mais il n'en est pas moins vrai qu'à propos du mariage par exemple, la chose est exprimée à la fois par Cicéron, et dans le sens du devoir, et dans le sens de l'amour: « La nature ayant donné à tous les êtres animés le désir de se reproduire, la première société dans l'ordre naturel est le mariage; les enfants en resserrent les nœuds, ainsi que l'habitation d'une même maison et la communauté de toutes choses. C'est là le principe de la cité et comme la pépinière de la république. » — Et plus loin: « Nous avons un amour tendre pour nos pères et mères, pour nos enfants. »

De Officiis, 1. 17.

Voilà pour la famille naturelle; mais Cicéron admet une autre famille, la famille de l'esprit et de l'amitié, en un mot la famille de choix: « La plus belle et la plus solide des sociétés, dit-il, est celle des gens de bien qui sont de mœurs semblables, et unis par l'amitié. Cette honnêteté que nous rappelons si souvent, nous touche dans autrui, et nous inspire de

la bienveillance pour celui en qui nous croyons l'apercevoir ..... Lorsqu'il se rencontre des êtres ayant les mêmes goûts, les mêmes volontés, chacun d'eux se plaît avec son semblable comme avec un autre lui même ; et c'est alors que, comme Pythagore le veut en amitié, plusieurs êtres n'en font qu'un seul. " — La pensée moderne est-elle allée plus loin ?

Cicéron descend ensuite dans tous les degrés de la société humaine ; nous ne l'y suivrons point. Remarquons seulement que Cicéron prend à part une injustice particulière, flétrie par les temps modernes, l'hypocrisie : " L'injustice se commettant de deux façons, ou par la violence ou par la fraude, celle-ci semble être l'injustice du renard, et l'autre celle du lion. Toutes les deux sont indignes de l'homme, mais la fraude est plus odieuse. La plus criminelle de toutes ces injustices est celle de ces hommes qui, à l'instant même où ils trompent, se font passer pour gens de bien. "

Enfin Cicéron place parmi les devoirs de justice ceux qui nous engagent à l'égard de nos esclaves : " N'oublions pas non plus, dit-il, que nous devons également observer la justice envers les gens de la plus basse condition :

de ce nombre sont les esclaves. Ceux-là ont raison qui prescrivent de les traiter comme on traite les mercenaires, exigeant d'eux le service, et leur fournissant le nécessaire. »

Nous arrivons ainsi à la seconde branche de la vertu sociale, la bienfaisance que Cicéron a liée étroitement à la justice ; car " la bienfaisance et la justice étant les deux parties de la même vertu, point de bienfaisance réelle sans justice ...... Aussi lorsque Sylla et C. César transportaient les propriétés de leurs légitimes possesseurs à des étrangers, ils n'étaient point généreux ; la libéralité ne peut être là où n'est point la justice. » — Distinction remarquable dans un temps pareil, et qui honore encore le courage de Cicéron. — Du reste Cicéron est admirable dans toute cette partie : pour lui, la justice ne consiste pas seulement à rendre à chacun ce qui lui est dû, mais à faire pour les autres ce que nous voudrions faire pour nous. La justice ne doit pas être une vertu négative, mais une vertu active et pratique. Nous faisons de la clémence une vertu ; Cicéron en fait un devoir : " Rien ne caractérise mieux une âme grande et noble que la clémence et l'oubli des injures. » N'est-ce pas là un point de vue supérieur ?

Et que dire de la théorie pénale établie par Cicéron? Beccaria s'est illustré au dernier siècle par un livre dont les plus belles et les plus généreuses inspirations semblent empruntées au De Officiis. Cicéron ne nie pas la légitimité de la peine: il est trop imbu de Platon, qui reconnaissait la nécessité salutaire de l'expiation pour le coupable. Les politiques y ont ajouté l'utilité publique, afin de retenir le crime par la terreur de l'exemple. Pour Cicéron, il ne croit qu'au repentir: "Il y a encore, dit-il, de certains devoirs à remplir envers ceux mêmes de qui nous avons reçu une injure; car la punition et la vengeance ont aussi des bornes. Je ne sais même si le repentir de celui qui a fait l'injure ne suffirait pas pour l'empêcher, et pour retenir les autres." C'est, à tout prendre, un bel idéal. La voie de l'esprit moderne a été devinée.-

Nous ne dirons presque rien des deux autres vertus. A propos de la troisième, le courage, il est à remarquer que Cicéron n'exige point que le courage soit précédé de la science: c'est une condition formellement établie par Platon dans le Lachès, et de laquelle Cicéron ne dit rien; mais il ajoute que le courage doit être employé pour un but honnête, et alors il cite un passa-

ge de Platon, tiré du _Ménexène_ :

« Comme la science, si elle est séparée de la probité, doit passer plutôt pour adresse que pour sagesse, ainsi le courage qui affronte les dangers, s'il a seulement pour motif l'intérêt particulier, et non l'utilité commune, doit plutôt s'appeler audace que bravoure. »

Et ici viennent des allusions fort transparentes. Cicéron ne nomme pas César ; mais qui ne le devine dans ce passage ?

« Que penser donc de ceux chez qui l'élévation et la grandeur de l'âme donnent si souvent naissance à une fatale obstination, à une ambition effrénée... Il est difficile, quand on veut s'élever au-dessus de tout, de garder cette équité, premier fondement de la justice... Alors paraissent dans la république des hommes qui ne veulent céder ni à la raison, ni à l'autorité publique et légitime, et qui mettent en œuvre les largesses, les factions pour étendre leur pouvoir, et faire succéder l'empire de la force à l'égalité de la loi... La vraie grandeur d'âme aspire au premier mérite plutôt qu'à la première place. »

Dans la tempérance, Cicéron comprend toutes les retenues de l'esprit. C'est un chapitre intéressant, mais quelque peu commun. Il faut

remarquer cependant une théorie qui relève de la nouvelle école Stoïcienne et de l'esprit de Cicéron, qui ne fait pas du decorum une vertu, mais la parure de la vertu : " Ici, dit-il, se place la bien-
ch. XXVII. 95 fin séance (decorum, τὸ πρέπον). Elle est telle de sa nature qu'on ne peut la séparer de l'honnêteté ; car ce qui est bienséant est honnête, et ce
96 qui est honnête est bienséant. La différence qu'il y a entre la bienséance et l'honnêteté, se sent plus facilement qu'on ne peut l'expliquer. On ne voit jamais mieux ce que prescrit la bienséance, que lorsque l'honnêteté marche la première. On sent que toute vertu est accompagnée d'une certaine bienséance ; et si l'on peut séparer la bienséance de la vertu, c'est plutôt par la pensée que dans la chose même. En effet, comme la grâce et la beauté du corps ne peuvent pas exister dans la santé, de même cette bienséance dont nous parlons se confond entièrement avec la vertu ; mais on peut l'en séparer par la pensée. » Ainsi l'on pourrait dire que, de même que le beau est la splendeur du bien, ~~on pourrait dire que~~ la bienséance est le parfum et comme l'ornement naturel de l'honnêteté ; et quand la beauté et la grâce sont réunies, on se figure la grâce comme l'achèvement de la beauté.

Le ~~quatrième~~ premier livre se résume par une gradation des devoirs :

c. 45 Prima Diis Immortalibus.

Secunda patriae.

Tertia parentibus.

Deinceps gradatim reliquis.

On voit que les dieux immortels remplacent ici le genre humain. Ceci nous amène à parler des lacunes qu'on a reprochées au traité des Devoirs.

1° Il ne parle point de la religion naturelle ; mais cependant par le passage même que nous venons de citer, on voit qu'il n'omet pas les dieux : que veut-on de plus ? N'a-t-il pas trouvé les bases de la moralité dans la nature humaine, et la nature humaine ne relève-t-elle point de Dieu ?

2° Il ne parle point de la famille. Nous croyons avoir suffisamment répondu à cette objection, et montré que, sans vain étalage de sensiblerie, Cicéron a dit l'essentiel, en comprenant dans la famille et le devoir et l'amour.

3° Il ne dit rien des devoirs des femmes, ni des plébéiens, ni des esclaves. Sans doute le traité de Cicéron n'est pas complet. Mais il ne faut pas oublier que la philosophie de Cicéron est quelque peu aristocratique. Il ne parle point des plébéiens parce qu'il n'y en avait plus. à

Rome, dans cette populace d'esclaves et d'affranchis, faux fils de l'Italie ; et, comme Platon, le philosophe romain a horreur de la multitude. Il a peut-être eu tort de ne point soulever la question de l'esclavage : mais n'a-t-il point dans son temps une excuse suffisante ; et d'ailleurs nous avons cité un passage où il recommande de traiter les esclaves avec justice. Cicéron n'a exclus de son livre aucune caste, aucune condition : il a parlé des devoirs de tous les hommes dans tous les temps.

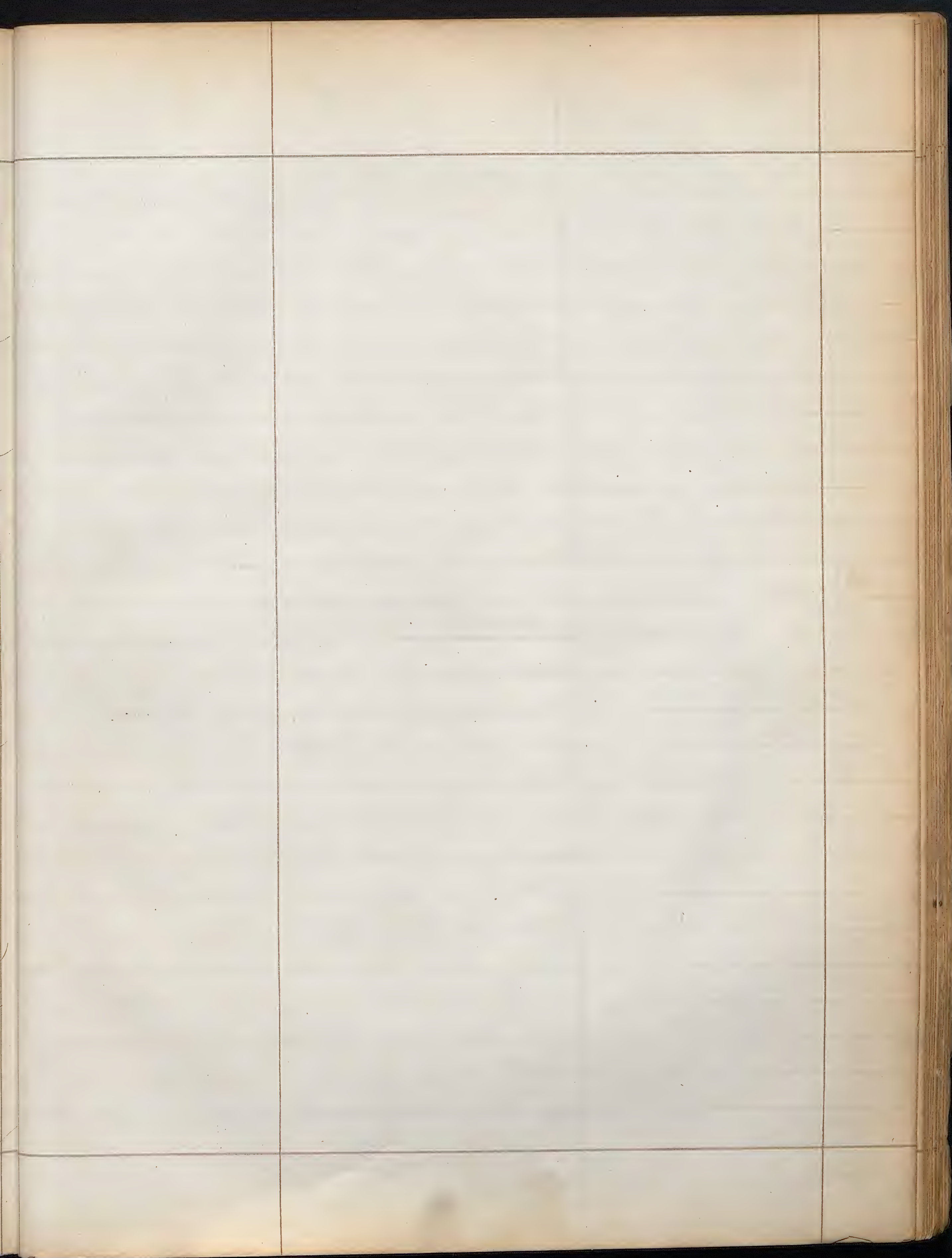
Malgré ces lacunes, malgré l'absence de sanction, qui est peut-être une des plus graves, le De Officiis est un admirable ouvrage, un de ces livres de Cicéron dont Pline disait qu'il fallait non seulement les lire, mais les apprendre par cœur : "quae volumina ejus ediscenda, non modo in manibus habenda quotidie... " Nous ne citerons point tous les témoignages d'enthousiasme dont ce livre a été l'objet ; mais il y en a un particulier qui marque l'estime singulière où ce fut ce traité dans la plus grave société qui fut jamais, et que nous ne pouvons nous empêcher de rapporter. Il n'est pas sans intérêt de connaître ce qui avait frappé surtout le pieux abbé de Saint-Cyran dans la lecture de ce traité, et pourquoi il avait prié Antoine Le Maistre de le traduire. Il lui parle ainsi (Mémoires

(hist. nat. 1. préf.)

de Fontaine sur Port-Royal ; Tome 1. p. 170 éd. de 1738) :

« Pour ne vous dire qu'un mot des causes qui m'ont porté à vous parler de cette traduction, c'est que, suivant la connaissance que j'ai que Dieu s'est autant figuré, avec toutes les vérités de l'ordre de la grâce, dans l'ordre de la nature et dans l'ordre civil, que dans la loi de Moïse, j'avais remarqué dans ces Offices une vérité qui regarde la puissance des prêtres, qui me frappa l'esprit et me fit voir clairement que la raison d'un païen avait mieux vu un principe général, qui regarde toutes les puissances civiles et ecclésiastiques que Dieu a données aux hommes, qu'on ne le voit maintenant dans les écoles ; car il faut avouer que Dieu a voulu que la raison humaine fît ses plus grands efforts avant la loi de grâce, et il ne se trouvera plus de Cicérons ni de Virgiles. C'est donc cela qui m'a porté à faire traduire ces Offices, et à les faire relier avec deux autres traductions de deux auteurs ecclésiastiques qui parlent des mêmes choses dont parlent ces Offices, afin que, par la comparaison des uns avec les autres, on pût voir la grandeur de Dieu qui a jeté les fondements, pour ne pas dire seulement qu'elle a tracé les figures des vérités chrétiennes dans les livres païens. »

M. Girodet de Mancy



[illegible]

26e Leçon.

Les Philippiques.

Encore une rédaction où l'on abrège trop. Beaucoup de choses, ainsi réduites, ne sont plus suffisamm^t claires. On ne cite rien (pas une ligne!) des Lettres de Brutus à Cicéron. Cela me semble écrit un peu à la hâte.

26e Leçon

—

Les Philippiques.

Nous n'avons pas la prétention d'étudier en une seule leçon les Philippiques : disons, en empruntant l'expression à Bossuet, qu'elles seront pour nous une occasion de "contempler le grand cœur de Cicéron dans ses dernières épreuves."

Dès le 2. septembre de l'année 709 Cicéron avait prononcé dans le sénat le premier de ces discours qu'on appela les Antoniennes, ou les Philippiques : ce dernier nom, que leur avaient donné Cicéron et Brutus, a prévalu. Depuis les ides de Mars jusqu'à cette date du 2 7bre, on se rappelle que Cicéron avait parcouru l'Italie en fugitif, et avait même songé à faire un voyage en Grèce. Enfin, croyant entrevoir quelque lueur d'espoir, il revient à Rome. Là provoqué par un discours d'Antoine qui était menaçant pour lui, il paraît le lendemain au sénat, et prononce la première Philippique.

Ce qui respire dans ces discours, où il commence la lutte, ce n'est plus déjà l'espérance

de la victoire, mais la prévision de la chute et la résignation courageuse : « Mihi fere satis est, quod vixi, vel ad ætatem, vel ad gloriam. Huc si quid accesserit, non tam mihi quam vobis reiq. publicæ accesserit. » — Ce qui y respire encore, ce sont les nobles maximes : Cicéron s'adresse à

Philipp. I. 15

Antoine, et lui rappelant la mort de son grand-père, l'orateur M. Antoine, mis à mort par un autre tyran, il s'exprime ainsi : « Itaque ut omittam res avi tui prosperas, acerbissimum ejus diem supremum malim quam L. Cinnæ dominatum, a quo ille crudelissime est interfectus. »

Voilà le ton qui règne dans ce discours : toutefois la lutte commence ; elle est franchement engagée. Cicéron blâme tout dans la conduite d'Antoine et de Dolabella : c'est l'établissement d'une troisième décurie de juges, composée de centurions de l'armée de César, et même de simples soldats de la légion de l'Alouette ; c'est le rappel de tous les condamnés, c'est-à-dire de tous les séditieux, de tous les meurtriers qui avaient été jugés et forcés de quitter Rome dans les quinze dernières années ; c'était cette garde barbare qui faisait la police dans Rome ; qui, sous prétexte de veiller à la sûreté des sénateurs, entourait le sénat et lui ôtait toute liberté ; les actes de César, qu'Antoine publiait cha-

que jour sans qu'on sût d'où il les tirait, ou plutôt on ne le savait que trop ; c'était enfin la dilapidation en quelques jours de cet immense trésor amassé dans le temple de Cybèle ; ces sept cents millions de sesterces, prix des biens et du sang de tant de citoyens : " Pecunia utinam ad Opis maneret, cruenta illa quidem... " 85ª

Mais en attaquant les choses, Cicéron ménage singulièrement les personnes : il dit en parlant à Dolabella : " Tu qui meus fuisti... ... tu mihi amicissimus. " Il y a même là quelques faiblesses ; car Dolabella, comme on peut le voir, était un scélérat, que Cicéron plus tard qualifiera comme il le mérite. Quant à Antoine absent, Cicéron parle de lui comme d'un ami : " Je me plaindrai en peu de mots, dit-il, de l'injure que m'a faite hier M. Antoine, dont je suis l'ami ; et cette amitié, j'ai toujours déclaré qu'un service rendu par lui m'en faisait un devoir. " Nous verrons plus tard quel était ce service, et quelle reconnaissance il méritait ; mais ici du moins Cicéron se dit obligé de le payer par son amitié.

Philipp. I. 4 trad. Goubaud

Ainsi, très peu d'espoir, beaucoup de résignation ; attaques contre les choses, ménagements pour les personnes, tels sont en deux mots les principaux caractères de la première

Philippique. La haine cependant existait, et allait devenir invincible.

Antoine, après avoir passé dix-sept jours à sa maison de campagne avec quelques amis, et avoir élucubré avec eux une harangue contre Cicéron, arrive au sénat et la prononce. Cicéron n'osa pas lui répondre dans le sénat : la fortune d'Antoine n'était point encore ébranlée. Mais il le fit par écrit, et, retiré loin de Rome, il composa ce pamphlet qu'on appelle la seconde Philippique. Il était alors à Pouzzoles, au mois de novembre ; et l'on ne peut se rappeler sans quelque regret que c'est justement durant ce séjour à Pouzzoles, pendant ce même mois de novembre, qu'il écrivait le De Officiis : on n'aime pas à le voir, passant ainsi de l'un à l'autre, mêler les maximes les plus pures de la philosophie morale, à des invectives, justes peut-être, quoiqu'il y ait des réserves à faire, mais au moins de la dernière violence, enchaînant les passions, et en donnant en même temps les plus farouches exemples. Cependant il faudra bien l'admirer.

Elle ne fut publiée que plus tard, mais Cicéron l'envoya tout d'abord à Atticus, seulement avec de grandes précautions, car la fortune d'Antoine était trop grande encore. C'était

donc un écrit composé à loisir, poli avec soin, et ce fut le dernier monument de sa plume; les autres Philippiques furent des improvisations du jour.

Voltaire (Lettre de Memmius à Cicéron. lett. III. ch. 20)

Voltaire a réservé tous ses éloges pour le De Officiis, et ils sont sans restriction : ce livre est à ses yeux le chef-d'œuvre de la pensée humaine; il n'a pas mis en regard la deuxième Philippique, composée dans le même temps, et il en avait le droit au point de vue où il s'était placé; mais nous, nous sommes obligés de l'y mettre : car c'est justement le caractère moral de la deuxième Philippique que nous contestons : ce que nous attaquons, c'est cette éloquence d'invectives que nous retrouvons là encore, et qui paraît avoir entraîné Cicéron bien au-delà de la vérité. Dans la première Philippique, au mois de Septembre, il appelait encore Antoine son ami; dans la deuxième, qui est du premier jour de novembre, il l'accable d'injures; a-t-il suffi de si peu de temps pour rompre ainsi leur amitié ? Ce n'est pas tout : nous voyons par une lettre de Brutus à Cicéron, qu'Atticus écrivait au premier : « Antoine est un honnête homme. » Admettons qu'il se trompe : quel scrupule du moins cela doit nous donner ! Mais Cicéron alors disait la même chose. Ainsi au mois de Septembre, les deux amis étaient d'accord:

(Let. de Brut. à Cicéron et de Cicéron à Brut. liv. 17)

pour eux Antoine était un honnête homme. Au mois de novembre, Atticus n'a pas varié et répète sur Antoine la même chose qu'avant. Cicéron en fait le plus infâme des brigands. Pouvons-nous ne pas croire qu'il y ait là une grande part pour la rhétorique? On sait quel était le précepte : rendre l'adversaire odieux. Cicéron y a été fidèle, il a dit du mal d'Antoine du commencement à la fin : et c'est ce qui fait de cette Philippique le chef-d'œuvre des invectives humaines. Quant à l'éloquence, ce genre une fois admis, elle ne laisse rien à désirer, et justifie le vers de Juvénal :

..... Aterne divina Philippica famae
Volveris a prima quae proxima.

Mais nous la considérerons autrement : c'est le testament politique de Cicéron. Là, il s'explique sur sa vie tout entière, et la présente telle qu'il veut que la postérité la juge ; personne n'a touché plus juste ni mieux dit. Nous ne reviendrons pas avec lui sur Catilina ; il aurait vécu dix ans encore, que dix ans il aurait répété les mêmes choses ; nous voyons encore revenir les feux, les poignards, &a. Laissons cela. Mais arrivons à sa conduite sous le triumvirat : c'est un plaidoyer très court, résumé, mais juste : " Sous le consulat du vertueux Bibulus, je n'ai rien omis ; j'ai même

Philipp. II. 10.

fait tous mes efforts pour détacher Pompée de César. Celui-ci fut plus heureux que moi; car il m'enleva l'amitié de Pompée. Mais après que Pompée se fut livré tout entier à César, pourquoi aurais-je essayé de les désunir? Il y aurait eu autant de folie à l'espérer que d'imprudence à l'entreprendre. — Toutefois il s'est présenté deux circonstances où j'ai donné à Pompée quelques conseils contre César. Blâmez-moi, si vous pouvez: dans la première je lui conseillais de ne pas proroger à César le commandement pour cinq ans: dans la seconde, de ne pas souffrir qu'il pût demander le consulat, étant absent. Si Pompée eût voulu suivre l'un ou l'autre de ces conseils, nous n'aurions pas éprouvé autant de malheurs. Dès qu'une fois il eut remis à César ses forces et celles de la république, dès qu'il eut commencé à sentir la vérité de tout ce que j'avais prédit, et que j'aperçus que la patrie allait être déchirée par une guerre impie, je ne cessai de lui parler de paix, de concorde et de conciliation. Plusieurs ont entendu ces paroles que je lui adressai: « Plût aux Dieux, Pompée, que vous n'eussiez jamais formé une alliance avec César, ou que vous ne l'eussiez jamais rompue! Il était de votre dignité de ne pas la contracter, et de votre prudence de ne pas la

rompre." – Antoine, tels ont toujours été mes principes de conduite par rapport à Pompée et à la patrie ; si l'on m'avait écouté, la république subsisterait encore, et vous, vous auriez succombé sous le poids de la misère et du crime. " – C'était là une grande illusion ; et lors même que l'on eût écouté Cicéron, on n'aurait pas évité les malheurs qui arrivèrent ; mais c'était du moins là pour lui la manière la plus honorable de présenter sa conduite.

Arrivé à la guerre civile même, à la bataille de Pharsale, cette langue si libre, qui osa dire tant de choses, se tait par crainte. L'Italie avait été épuisée d'hommes par les guerres extérieures, par la guerre Sociale, par les levées qu'il fallut faire pour recruter les armées d'Espagne et d'Afrique ; tout ce qu'on en avait tiré d'anciens habitants avait été remplacé par les vétérans de César : il n'y avait plus de véritables Italiens, plus de citoyens qui pussent prendre les armes pour leur patrie. C'est cette Italie que craint Cicéron ; lui qui prétend être venu de l'exil porté dans les bras de l'Italie entière, aujourd'hui il en a peur, et il le dit : "Antoine joignit l'armée, et s'enivra du sang de citoyens qui valaient mieux que lui. Il fut heureux, si le bonheur peut être dans le crime. Mais je ne veux rien dire qui blesse les vétérans,

quoique leur cause et la vôtre soient bien différentes. Ils ont suivi leur général; vous êtes allé chercher un chef. Cependant je ne dirai rien de la nature de cette guerre, afin que vous n'ayez aucun prétexte pour les aigrir contre moi. (1) " — Voilà un silence dont nous connaissons la cause; voilà une peur franchement avouée.

Philipp. II. 24.

Mais s'il est si réservé sur Pharsale, il ne se tait pas sur Antoine; il explique enfin ce que c'était que ce fameux bienfait, dont il avait parlé dans la première Philippique: " Mais j'ai reçu de toi un bienfait: Dis-nous lequel: encore que ce bienfait, dont tu parles, je l'aie toujours hautement proclamé. J'ai mieux aimé avouer ma dette que d'être soupçonné, même à tort, d'ingratitude. Quel est donc ce bienfait? De ne m'avoir pas tué à Brindes, n'est-il pas vrai? Quoi! le vainqueur lui-même, qui t'avait déféré lui-même, comme tu t'en fais gloire,

ibid. 3
Trad. de M. Berger.

(1) " Versatus in bello est; saturavit se sanguine dissimillimorum sui civium; fuit felix si potest ulla esse in scelere felicitas. Sed quoniam veteranis cautum esse volumus, quanquam dissimilis est militum causa et tua; illi secuti sunt, tu quæsisti ducem; tamen, ne apud illos me in invidiam voces, nihil de belli genere dicam. "

le commandement en chef de ses brigands, le vainqueur m'assurait la vie; il m'ordonnait d'aller en Italie: et toi, tu m'aurais tué? Supposons que tu l'aies pu: ne reconnaissez-vous pas là, Pères Conscrits, le bienfait des brigands qui se vantent d'avoir donné la vie à ceux qu'ils n'ont pas égorgés? ... Quel bienfait que de s'être abstenu d'un crime abominable! Et sache que j'ai vivement senti, non le bonheur d'éviter tes poignards, mais la cruelle douleur d'être à ta merci. "

Cela avait lieu à Brindes: passons à Rome. Là c'est la vente des biens de Pompée. César revenu à Rome, planta dans la place publique cette pique, signal des ventes, qui durèrent autant que sa puissance, et produisirent les sept cents millions de sesterces du temple de Cybèle. Parmi les biens vendus, étaient ceux de Pompée; que l'on vende ceux-là ou d'autres, le crime est le même: mais ce crime seul fit quelque impression sur l'imagination des hommes: " César revint d'Alexandrie, heureux à ce qu'il croyait; mais nul ne peut l'être au détriment de la patrie. La pique fut dressée devant le temple de Jupiter Stator. Les biens de Pompée, malheureux que je suis! mes yeux n'ont plus de larmes; mais la douleur est toujours entière dans mon âme; oui, les biens de Pompée furent indignement soumis à la voix d'un crieur. Rome, pour

cette fois oublia qu'elle n'était plus libre ; quoique toutes les âmes fussent asservies, quoique tout fût comprimé par la terreur, les gémissements du peuple romain éclatèrent librement. Chacun attendait quel serait l'homme assez impie, assez fou, assez ennemi des Dieux et des hommes, pour prendre part à cette exécrable enchère. Antoine seul, quoique entouré d'une foule de gens prêts à oser tous les crimes, Antoine seul osa faire ce qui avait effrayé l'audace de tous les autres. Quel aveuglement ! ou pour mieux dire, quelle démence de ne pas comprendre qu'un homme de votre naissance ne pouvait pas se rendre adjudicataire des confiscations publiques, surtout des biens de Pompée, sans devenir un objet d'horreur et d'exécration pour le peuple romain, sans attirer sur lui les vengeances de tous les Dieux et de tous les hommes ! Avec quelle insolence cet avide spoliateur a-t-il saisi les propriétés d'un héros, dont la valeur avait rendu le nom de Rome plus redoutable, comme sa justice l'avait rendu plus cher à toutes les nations du monde ! "

Les événements marchent : bientôt arrivent les Ides de Mars : dans le chapitre XII et XIII Cicéron s'explique sur ces faits devant le Sénat, puisque le discours était censé y devoir être prononcé, et devant la postérité, puisqu'il est

fait pour elle. Il déclare donc n'avoir pas eu connaissance de la conspiration, mais en avoir glorifié les auteurs ; le meurtre lui paraît juste et glorieux. Mais il va plus loin ; il ajoute expliquant ses intentions tout entières : la pièce n'est pas de moi, non, je n'étais pas de ceux qui l'ont exécutée : " Si enim fuissem, non solum regem, sed regnum etiam de republica sustulissem ; et si meus stylus ille fuisset, ut dicitur, mihi crede, non solum unum actum, sed totam fabulam confecissem. " C'est-à-dire au meurtre de César j'aurais joint celui d'Antoine.

Phil. II. 14.

" Si j'avais été convoqué au festin", dit-il encore quelque part, "il n'y aurait pas eu de restes. "

Cependant cet Antoine que l'on avait épargné occupait maintenant Rome avec ses barbares. Cicéron, pour donner la liberté à Rome, a souhaité la chute de la tyrannie ; maintenant il demande l'expulsion des barbares :

" Mais je laisse tout ce qui est passé. Justifiez si vous pouvez, cette seule journée ; oui, ce jour où nous sommes, cet instant où je parle. Pourquoi le sénat est-il entouré de soldats ? Pourquoi vos satellites m'écoutent-ils le fer à la main ? Pourquoi les portes de la Concorde ne sont-elles pas ouvertes ? Pourquoi des barbares, des Illyriens armés de flèches ont-ils inondé le forum ? Il dit que c'est pour

la sûreté de sa personne. Ah! plutôt périr mille fois que de ne pouvoir vivre sans garde au milieu de sa patrie! Croyez-moi, ce rempart est bien faible. C'est par l'amour et l'affection des citoyens(1) qu'il faut être gardé. Le peuple romain saura vous enlever et vous arracher vos armes. Heureux si sa vengeance n'est funeste qu'à vous! Mais quoi que vous fassiez, si vous persistez dans vos projets, je le prédis, votre empire ne peut durer. Depuis trop longtemps votre épouse, dont la générosité est connue, doit à la patrie un troisième arrérage." (Avant d'épouser Antoine, elle avait été la femme de Clodius, puis de Curion, dont on connaît la mort).

" Sans doute le nom de la paix est plein de charmes, la jouissance en est douce et salutaire; mais entre la paix et la servitude, l'intervalle est immense. La paix, c'est la liberté tranquille et assurée; la servitude est le pire de tous les maux; il faut s'en garantir à tout prix, par la guerre et même par la mort!"

Il ne nous reste plus, pour en finir avec cette <u>Philippique</u>, qu'à citer quelques mots de la péroraison, dont nous admirerons les nobles sentiments: " Antoine...... soyez avec moi ce que vous voudrez, mais réconciliez-vous avec la patrie. Au reste c'est à vous de voir ce que

(1) et non par les armes

Phil. II. 46.

vous avez à faire. Pour moi, je le proclame hautement : jeune, j'ai défendu la république ; je ne l'abandonnerai pas dans ma vieillesse. J'ai méprisé les poignards de Catilina ; je ne craindrai pas les vôtres. J'offre volontiers ma vie, si ma mort peut hâter la liberté de Rome. Puisse la douleur du peuple romain donner une prompte explosion à la vengeance dès longtemps amassée dans tous les cœurs ! Si j'ai dit, il y a vingt ans, et dans ce temple même, que la mort ne peut être prématurée pour un consulaire, avec combien plus de vérité dirai-je aujourd'hui qu'elle ne peut l'être pour un vieillard ! Pères conscrits, après avoir obtenu tant d'honneurs, après avoir fait tant de choses, je n'ai plus à désirer que la mort. Je forme seulement un double vœu : le premier, c'est qu'en mourant je laisse Rome libre ; les Dieux immortels ne peuvent m'accorder une plus grande faveur : l'autre que chacun reçoive la récompense ou le châtiment qu'il aura mérité pour le bien ou pour le mal qu'il aura fait à la république. »

Jusqu'à présent nous avons vu les Philippiques sous leur plus bel aspect : c'est un homme qui défend contre Antoine la liberté de Rome. De la seconde à la troisième, il y a un abîme. Lorsque Cicéron prononce la troisième, le consulat d'
III
Antoine est expiré ; les consuls sont Hirtius et

Pansa, hommes plus honnêtes et plus dévoués. Dans l'intervalle, un homme a paru qui va changer tout le caractère de la lutte ; c'est Octave, et Cicéron se rallie à lui. Cicéron jusque là défendait la liberté contre Antoine ; Cicéron maintenant va livrer la liberté à Octave. On a eu tort quand on a voulu ne voir dans Cicéron en cette circonstance, qu'un vieillard aveugle trompé par un petit jeune-homme de dix-sept ans. S'il a été trompé, il l'a bien voulu jusqu'à un certain point. On peut s'en convaincre par un passage d'une de ses lettres à

Ad Attic. XVI. 15.

Atticus : « Vous m'en avez souvent écrit fort sagement, mais surtout dans votre dernière lettre : « Quoique pour le présent ce jeune homme s'oppose avec vigueur aux entreprises d'Antoine, il faut attendre la fin. » Mais quelle harangue ! car on me l'a envoyée : « Ainsi puissé-je parvenir aux mêmes honneurs que mon père ! » C'est son serment, en étendant la main vers la statue de César. Je ne veux point d'un pareil libérateur. (Μηδὲ σωθείην ὑπό γε τοιούτου) » Qu'Atticus, avec sa prudence, ait exprimé ces craintes, rien d'étonnant ; mais quand Cicéron ayant les choses sous les yeux parle ainsi, on est bien sûr qu'il n'était pas entièrement aveugle. Il faut donc chercher la raison qui

l'a déterminé, et malheureusement nous la trouverons.

Il est regrettable que Montesquieu, qui a vu la chose, n'en ait pas vu le motif: « Cicéron, dit-il, pour perdre Antoine, son ennemi particulier, avait pris le mauvais parti de travailler à l'élévation d'Octave; et, au lieu de chercher à faire oublier César au peuple, il le lui avait remis devant les yeux. Octave se conduisit avec Cicéron en homme habile; il le flatta, le loua, le consulta, et employa tous les artifices dont la vanité ne se défie jamais. » — Cela est vrai, mais cela est insuffisant, quelque vanité que l'on suppose à Cicéron.

A un moment, il crut tout fini: Antoine avait fait venir quatre légions à Brindes, les avait haranguées. Rome se croit perdue; on sort des maisons, on traîne Cicéron à la tribune, on veut l'y entendre. En même temps l'on apprend qu'Octave, de son côté, vient de passer la mer, qu'il va soulever les vétérans, et occupe Capoue. Sa présence arrête Antoine. Cicéron paraît croire qu'Octave avait sauvé la république. Nous verrons plus loin sa grande explication avec Brutus. Mais à coup sûr Cicéron avait des doutes: « Ce jeune homme, disait-il, est persuadé, et je l'en ai convaincu, que nous

lui devons notre salut. » Il avait donc exagéré les faits ; d'autant plus qu'Antoine avait assez mal réussi. A Brindes, sur quatre légions trois refusent son argent ; il prend un autre moyen pour s'assurer de la quatrième : il appelle les meilleurs centurions à un conseil et les fait égorger, puis se rend maître du reste. Cela rendait son expédition moins dangereuse. Or ces détails, c'est Cicéron lui-même qui nous les donne. Cette exagération se fait sentir aussi dans le style : dans les Philippiques on sent encore l'avocat. On a dit que c'était là vraiment de l'éloquence politique et de la meilleure, qu'on n'y voyait point de trace de la phrase et de l'expression arrangée ; il y en a encore, même dans la deuxième Philippique.

Quoiqu'il en soit, Montesquieu a eu raison de relever l'erreur de cette politique : Cicéron bat, détruit Antoine, ennemi vil, qui n'aurait pas fondé une tyrannie durable, et il se met au service d'un jeune homme qui s'appelle Caïus César. Cicéron le nomme pour la première fois au deuxième chapitre de la troisième Philippique : " Jusques à quand, dit-il, une guerre si importante, si cruelle, si sacrilège, sera-t-elle re-

Philipp. III. 2.

poussée par un simple particulier? Pourquoi l'autorité publique ne se hâte-t-elle pas de le seconder? Caïus César, dans l'âge de l'adolescence, ou plutôt encore enfant, unissant à une sagesse presque divine le courage d'un héros, lorsqu'Antoine était dans tout le feu de sa fureur, lorsqu'on craignait son retour de Brindes comme le plus cruel fléau, César, sans qu'on le demandât, sans qu'on y pensât, sans qu'on le souhaitât même, car la chose paraissait impossible, a rassemblé une armée redoutable de l'invincible corps des vétérans, et a prodigué son patrimoine; que dis-je? je ne me suis pas servi de l'expression convenable; il ne l'a pas prodigué, il l'a placé sur le salut de l'état. Si nous ne pouvons pas lui rendre toutes les actions de grâces que nous lui devons, il faut du moins lui vouer toute la reconnaissance que peut renfermer notre cœur. Eh! quel homme assez ignorant des affaires, assez indifférent pour ne pas comprendre que si M. Antoine avait pu, comme il nous en menaçait, venir de Brindes à Rome avec les troupes qu'il espérait, il n'aurait oublié aucun genre de cruauté. N'est-ce par lui qui, à Brindes, sous le toit de l'hospitalité, fit égorger les hommes les plus courageux, les plus vertueux citoyens, dont le sang rejaillissait sur le visage de sa femme, tandis qu'ils expiraient à ses pieds?

Avec tant de férocité, lorsqu'il revenait plus irrité contre tous les bons citoyens qu'il ne l'avait été contre ceux qu'il avait égorgés, qui de nous, ou quel homme de bien eût-il épargné ? — César, de son chef, car il ne le pouvait autrement, a délivré l'état de ce fléau ; et s'il n'était né dans cette république, par le crime d'Antoine elle n'existerait plus. » Nous savons ce qu'il faut penser de ces prodigalités d'Octave, et si c'était bien le salut de la république qu'il cherchait. Nous avons vu jusqu'à quel point il l'avait sauvée de l'ambition d'Antoine. Certainement le souvenir de l'éloquence de l'avocat ici n'est pas absent.

Cependant les événements marchent : Antoine veut chasser D. Brutus de la Cisalpine ; Brutus se réfugie à Modène et s'y défend : les consuls Hirtius et Pansa sont chargés de le délivrer, et on leur adjoint Octave avec le titre de Propréteur. Ce fut Cicéron qui demanda pour lui ce titre dans sa cinquième

Philipp. V, 17. Philippique, et il lui donna à ce propos des louanges que l'on a peine à concevoir. Il faut que Cicéron ait cessé de voir clair pour oser, comme il le fit, se rendre garant de la conduite ultérieure d'Octave ; c'était bien assez déjà d'avoir déguisé sa conduite antérieure : « Nous ne pouvons craindre en effet,

ib. 18. dit-il, ce que les envieux de César feignent d'ap-

préhender, qu'il ne puisse se modérer, ni se contenir, et qu'énorgueilli par nos honneurs, il n'abuse de son pouvoir. Telle est la nature des choses, Pères Conscrits, que celui qui a une fois goûté la vraie gloire, qui a senti que le sénat, les chevaliers, tout le peuple romain, le chérissaient, et le regardaient comme un soutien de l'État, ne trouve plus rien de comparable à cette noble estime. Plût aux Dieux que C. César, je parle du père, eût eu dès sa première jeunesse, le bonheur d'être chéri du sénat et des gens de bien! Peu jaloux de leur affection, il consacra toute la force de son étonnant génie au vain talent de plaire au peuple; et sans égard pour le sénat et pour les bons citoyens, il s'ouvrit au pouvoir un chemin que ne devait point souffrir le courage d'un peuple libre. Combien est différente la conduite de son fils, qui, chéri de tous, l'est encore plus des bons citoyens! C'est en lui que repose l'espoir de la liberté; c'est lui qui déjà nous a sauvés; c'est pour lui que sont faits les honneurs extraordinaires."

— Des honneurs extraordinaires! Par une singulière fatalité, il faut que ce soit là le premier et le dernier mot de la carrière politique de Cicéron. Il avait débuté en demandant un commandement extraordinaire pour Pompée; il finit en demandant la même chose pour Octave.

" Craignons-nous, continue-t-il, que celui dont nous admirons la rare sagesse, devienne jamais insensé ? N'est-ce pas l'être en effet, que de préférer un pouvoir funeste, des richesses odieuses, la passion aveugle d'une dangereuse domination, à une gloire pure, à l'honneur solide et véritable ? Ce qu'il a compris dans son enfance, dans un âge plus avancé ne le comprendra-t-il plus ? Mais il est l'ennemi de quelques citoyens aussi illustres que vertueux. Bannissez cette crainte : César a sacrifié toutes ses inimitiés à la république ; il les prend pour juges, pour règle de tous ses projets, de toutes ses actions ; il a commencé à partager avec nous les soins du gouvernement, non pour le renverser, mais pour l'affermir. Je connais tous les sentiments de ce jeune héros ; il n'a rien de plus sacré que la république et votre autorité, rien de plus précieux que l'estime des gens de bien, rien de plus cher que la vraie gloire. Vous ne devez donc rien appréhender de lui, mais en espérer encore de plus grandes vertus, de plus grands services. Vous ne devez pas craindre que celui qui est parti pour délivrer D. Brutus de l'ennemi qui l'assiège, nourrisse un ressentiment domestique plus puissant sur lui que le salut de la patrie. J'oserai même vous engager ma foi, Pères

Conscrits, à Vous, au peuple Romain, à la République (ce que certainement je n'oserais pas faire, n'y étant pas forcé ; je craindrais, dans un objet si important, d'être accusé d'impudence) ; je promets, je réponds, je garantis, Pères Conscrits, que César sera toujours tel qu'il est aujourd'hui, tel que nous devons tous vouloir et désirer qu'il soit. Je n'en dirai donc pas davantage maintenant sur ce qui regarde César."

Montesquieu n'aurait pas dû se borner au seul reproche d'erreur ; car Cicéron va, ici, jusqu'à l'aveuglement et au délire.

Et pendant ce temps, où est Brutus ? Pourquoi Cassius et lui sont-ils en Orient ? Comment se fait-il que Brutus se préoccupe de ce que Dolabella a débarqué en Macédoine avec cinq cohortes, et qu'il marche en personne à sa rencontre ? Il semble que Brutus n'eût autre chose à faire qu'à passer la mer. Mais il n'osait paraître dans l'Italie, peuplée comme elle l'était des vétérans de César. Voilà ce qui explique son absence, sans la justifier.

Brutus, ainsi éloigné, reçut en même temps la 1re et la Xe *Philippique* : "J'ai lu, écrit-il à Cicéron au 1er avril, j'ai lu vos deux discours, l'un des calendes de Janvier, l'autre ou

vous répondez à Calénus au sujet de ma lettre. Vous vous attendez sans doute aux éloges qu'ils méritent; mais je ne sais si c'est votre éloquence ou votre courage qui en mérite le plus. Dans une lettre où vous me parliez de ces discours, vous leur donniez en riant le nom de Philippiques: eh bien! que ce nom leur reste." C'est bien dans la dixième que Cicéron répond à Calénus: quant au nom de ces discours, nous voyons qu'ils ont gardé celui que Brutus leur a confirmé. Telle est sa première intervention dans ces événements et dans ces discours. Jusque là Cicéron n'a pas perdu l'espoir:

Phil. X. 10.

" Animés, dit-il, du plus grand espoir, d'un espoir presque certain, nous avons pris en main la cause de la liberté; mais en vous accordant que l'issue de la guerre fût douteuse, que les chances du combat fussent égales, il faudrait encore combattre pour la liberté au péril de la vie. La vie n'est point ce souffle qui nous anime; ce n'est point vivre que d'être esclave. La servitude est possible chez tous les autres peuples; mais à Rome, jamais. C'est que les autres peuples reculent devant la peine et le danger, et que pour s'y soustraire ils peuvent tout souffrir; tandis que les Romains ont appris de leurs ancêtres, à rapporter toutes leurs pensées;

toutes leurs pareilles à l'honneur et à la vertu. Recouvrer sa liberté est assez beau pour ne pas craindre d'y perdre la vie. Si, en fuyant le danger présent, nous devions obtenir l'immortalité, il faudrait la refuser avec d'autant plus de force, que l'esclavage serait plus long ; mais lorsque jour et nuit, de toutes parts, sous tant de formes, la mort nous assiège, il n'est pas d'un homme, encore moins d'un Romain, d'hésiter à rendre à sa patrie le souffle qu'il doit à la nature. » — Aussi dans le même mois d'avril 710, après la première bataille gagnée devant Modène, il célèbre la gloire des guerriers morts pour la patrie, les regardant comme des libérateurs, et leur promet en échange l'immortalité : « Heureuse mort ! c'était la dette de la nature ; ils l'ont acquittée au profit de la patrie .... »

Phil. ~~X~~. 12
trad. Goubaux

« Mars choisit dans la mêlée les plus braves, comme le prix qu'il met à ses faveurs .... »

« Vous qui avez rendu le dernier soupir au sein de la victoire, vous occupez déjà les places destinées aux âmes vertueuses. La vie que donna la nature est courte ; celle que nous lui rendons avec honneur laisse un éternel souvenir.... »

« En échange d'une vie mortelle vous avez reçu l'immortalité. » — Pourquoi tout cela ?

parceque c'est pour la liberté qu'ils sont morts, et qu'aux yeux de Cicéron, elle va être sauvée. Mais les événements semblent se presser pour lui donner un cruel démenti.

Brutus cependant est toujours en Orient: mais sa correspondance devient intéressante. N'écoutons plus seulement Cicéron parlant à la tribune, mais Brutus écrivant dans le silence et le secret de sa tente. Son premier acte est un acte de clémence; le frère d'Antoine était tombé entre ses mains, et Brutus lui avait sauvé la vie, au grand mécontentement de son armée. Cicéron le blâme: "... Quant à la sédition qui s'est élevée dans votre quatrième légion, ne vous offensez pas si je le dis; mais je suis plus content de la rigueur de vos soldats pour les Antoines, que de votre indulgence..."

Ad Brutum II. Rome av. 710 (trad. Le Clerc)

"Vous ajoutez: " qu'il vaut mieux prévenir avec énergie les guerres civiles, que de sévir contre les vaincus." Nous pensons bien différemment, mon cher Brutus: non que je croie vous céder en clémence; mais une sévérité salutaire me paraît préférable à de vaines apparences de bonté."

La controverse s'engage enfin sur Octave. Cicéron, dans une lettre à Brutus, lui témoigne qu'il a quelques alarmes; cependant il ne dé-

Ad Brut. III.

désespère nullement ; il lui écrit après la bataille de Modène : " Le jeune César a de merveilleuses dispositions à la vertu. Puisse-t-il, dans ce haut degré d'honneur et de puissance, être aussi facile à retenir et à gouverner, qu'il l'a été jusqu'à-présent ! Sans doute, j'y vois plus d'obstacles, mais je n'en désespère pas ; car ce jeune-homme est persuadé, et j'ai contribué surtout à l'en convaincre, que nous lui devons notre salut. Tout était perdu, en effet, s'il n'eût repoussé Antoine loin de Rome. Trois ou quatre jours avant cette grande action, Rome entière, frappée d'une terreur soudaine, se précipitait vers nous, avec les femmes, avec les enfants : rassurée maintenant, elle aimerait mieux vous voir ici que d'aller vous trouver. " Il lui témoigne donc le désir de le voir arriver ; cependant il ne l'appelle pas encore, il ne désespère pas. Quant à Brutus, il avait moins de confiance dans l'avenir : il écrivait de la Candavie à Cicéron, en mai 710 : " ..... J'ai tort, direz-vous, d'appeler citoyens ceux qui se conduisent en ennemis de l'Etat. Non, je crois avoir raison : quand il n'y a ni décret du sénat, ni ordre du peuple, je n'ai point la présomption de juger d'avance et de ne m'en rapporter qu'à moi. J'ai fait ce que j'ai dû ......
Il me paraît plus noble et plus conforme aux

principes de la république de ne pas aggraver l'infortune des malheureux, que d'élever sans mesure des hommes déjà puissants, et d'enflammer ainsi leur ambition et leur orgueil. O Cicéron! ô le meilleur et le plus généreux de tous les hommes, vous que je dois aimer le plus pour la république et pour moi; peut-être en cela vous fiez-vous trop à vos espérances. Quelqu'un s'est-il bien conduit une fois, aussitôt vous lui donnez, vous lui permettez tout, comme si cette funeste condescendance ne pouvait aisément le porter au mal. ..... Pour ce qui regarde le consulat, je crains que votre César ne se croie plus élevé par vos décrets, qu'il ne croira l'être en montant à ce rang suprême. Si Antoine a régné par les moyens de domination qu'il avait hérités d'un autre, que faut-il attendre de celui qui fondera ses prétentions despotiques non sur l'autorité du tyran mort, mais sur celle du sénat même? Je louerai donc votre bonheur et votre prévoyance quand il me sera prouvé que César se contente des honneurs extraordinaires qu'il a reçus. Ainsi vous m'accuserez, direz-vous, de la faute d'autrui? Oui, si vous avez pu la prévenir. Oh! que ne lisez-vous dans mon âme tout ce que je crains de lui! » — C'était une

divination. Déjà la conduite d'Octave était menaçante pour la république ; il avait refusé de poursuivre Antoine ; il avait refusé sa cavalerie à Brutus qui voulait le presser dans sa retraite.

Cependant Cicéron commence à voir plus clair ; au mois de juillet, il appelle Brutus ; c'est un appel énergique ; mais il fallait le faire plus tôt :

(Ad Brut. X)
Rome. Juillet 710.

« Aucune lettre de vous, aucune nouvelle ne nous apprend encore que, d'après le vœu du sénat, vous songiez à faire passer votre armée en Italie : c'est vous que demande à grands cris la république ; c'est vous qu'elle appelle ... César, qui jusqu'à présent s'était conduit par mes conseils, et dont je ne puis trop louer l'excellent naturel et l'admirable fidélité, séduit tout à coup par des lettres infâmes et par de faux rapports, ose prétendre ouvertement au consulat .... Nous sommes les jouets, mon cher Brutus, et de la licence des soldats, et de l'insolence du général. Chacun peut avoir dans la république autant de pouvoir qu'il a de force. On ne connaît ni raison, ni modération, ni loi, ni coutume, ni devoir ; on ne craint ni l'opinion publique, ni le jugement de la postérité .... Accourez donc, je vous en conjure, et donnez enfin à la république cette liberté que votre vertu et

votre grandeur d'âme ont conquise, mais que la fortune lui refuse encore. Tout le monde va se presser autour de vous. Écrivez la même chose à Cassius. La liberté n'a plus d'asile que sous vos tentes. »

Voilà de belles paroles, et elles étaient bien vraies. A ce moment Lépidus en Gaule, Plancus près des limites de l'Espagne, Pollion en Espagne, tous accablaient Cicéron de leurs lettres, protestant de leur fidélité à la république, et en même temps ils la trahissaient, et Octave allait se joindre à eux.

Mais en attendant Brutus, Cicéron écrivait à Octave pour le prier, pour lui demander le salut de Brutus et de Cassius. Par le salut (salutem) il ne faut pas entendre seulement la vie; mais le droit de reparaître sains et saufs en Italie et à Rome avec tous leurs droits et toutes leurs prérogatives de citoyens et de magistrats. Nous n'avons pas la lettre de Cicéron; mais nous avons la double réponse de Brutus, c'est-à-dire la lettre qu'il écrivit sur ce sujet à Cicéron, et celle qu'il écrivit à Atticus. Dans celle qu'il adresse à Cicéron, qui est un peu postérieure à l'autre, et qui commence par ces mots : " Atticus m'a communiqué une partie de la lettre que vous avez écrite à

Corresp. de Cicer. et de Brut. lettre XVI.

Octave, etc"; on ne peut trop admirer la noble fierté, la juste indignation qui y règne d'un bout à l'autre, unie à une modération, à une force de raison qui rend cet écrit bien supérieur à beaucoup des passages les plus admirés de Cicéron. Sa longueur seule nous empêche de la rapporter ici tout au long. Aussi lorsque Fénelon, dans sa lettre à l'Académie, veut rappeler quelques accents de l'éloquence grecque, il cite Démosthènes; quand il veut rapporter quelques accents de l'éloquence latine, il ne prend pas dans Cicéron; il va chercher cette lettre de Brutus. Celle qu'il écrit à Atticus mériterait également d'être citée. (On la trouvera dans la _Correspondance de Cicéron et de Brutus_, livre 17.)

Vous avez tort, c'est une lacune qui ne sera comblée par aucune analyse.

On ne pourra trop s'étonner quand on les aura lues, que l'on ait pu contester l'authenticité de pareilles lettres. On l'a fait pourtant, et on les a déclarées apocryphes. Middleton, dans sa _Vie de Cicéron_, avait puisé dans ces lettres comme dans un ouvrage _authentique_. Jacques Tunstall* l'attaque et le débat reste entre eux deux quelque temps. *Markland intervient et soutient Tunstall, et attaque même l'authenticité de quatre discours _post reditum_, etc. Gesner le réfute dans le plus grand détail. Ce livre sembla fixer l'opinion des savants, et pendant cinquante ans

* J. Tunstall. epistola ad virum eruditum ... Middleton...

— Observations on the present collection of Epistles between Cicero and M. Brutus, representing several evident marks of forgery in those epistles. (London, 1744).

* Remarks on the Epistles of Cicero to Brutus, etc. (London 1745).

cette controverse dormir. Ce fut F. Aug. Wolff qui la reprit en 1801, et l'on peut lire dans Orelli les lettres du pseudo-Brutus et du pseudo-Cicéron. Mais en vérité, si ces lettres ne sont pas de Brutus, de qui sont-elles ? Dans quel temps a-t-on pensé, a-t-on parlé ainsi ? Trouvez-nous donc cet homme ; ou souffrez que ce soit Brutus qui les ait écrites. Le nier, ce serait faire une hypothèse aussi insoutenable que celle du père Hardouin, qui voulait que l'Enéide eût été composée par des moines du moyen âge. Tel est le dernier mot de cette lutte ; aussitôt après le triumvirat, la proscription, la mort de César. Nous venons d'entendre, avec les Philippiques, les derniers accents de l'éloquence et de la liberté, mais non pas les derniers accents de la vertu. Sénèque en donnera encore des préceptes ; Tacite la vengera : Sénèque continuera le De Officiis, Tacite, les Philippiques.

M. Gaultier de Claubry

Table des matières.





